Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 151e Assemblée de l'UIP

Genève (Suisse)
19-23 octobre 2025

F

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 151e Assemblée de l'UIP

Genève
19-23 octobre 2025

Table des matières

Page(s)

Introduction 5

Ouverture de la 151e Assemblée
- Allocution d'ouverture de Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'Union interparlementaire 7
- Discours de M. M. Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 7
- Discours de Mme C. López Castro, Présidente du Bureau des femmes parlementaires 8
- Discours de Mme J. Sierra, Membre du Bureau des jeunes parlementaires 9
- Discours principal de M. P. Krähenbühl, Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 9

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* ..... 11 ; 63

Organisation des travaux de l'Assemblée
- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 58
- Ordre du jour définitif 61

Point d'urgence intitulé *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*
- Débat en séance plénière 62
- Adoption de la résolution 211

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP 76

Page(s)

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

- Adoption de l'ordre du jour 85
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025) 85
- Élaboration d'une résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 85
  - b) Débat sur le projet de résolution 86
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 93
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 151e Assemblée de l'UIP 95
- Préparation des Assemblées suivantes
  - a) Sujet de la prochaine résolution qui sera élaborée par la Commission 96
  - b) Autres points de l'ordre du jour de la Commission à la 152e Assemblée de l'UIP 97
- Élections au Bureau de la Commission 97

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

- Adoption de l'ordre du jour 98
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025) 98
- Audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* 112
- Réunion-débat sur le thème *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense* 107
- Réunion-débat sur le thème *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements* 98
- Élections au Bureau de la Commission 120
- Divers 120

Commission permanente du développement durable

- Adoption de l'ordre du jour 121
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025) 121
- Débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises* 121
- Réunion-débat sur le thème *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables* 131
- Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) au Brésil 140
- Élections au Bureau de la Commission 143

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

- Adoption de l'ordre du jour 144
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025) 144
- Le processus d'élection du secrétaire général de l'ONU : modalités et fondements politiques 144
- ONU80 : une refonte très ambitieuse et de grande envergure du système des Nations Unies dans son ensemble 150
- Élections au Bureau de la Commission 156
- Divers 156

Page(s)

Forum des femmes parlementaires
- Cérémonie d'ouverture 157
- Adoption de l'ordre du jour 158
- Activités pour faire progresser l'égalité des sexes 158
  a) Travaux du Bureau des femmes parlementaires et de ses délibérations lors des séances tenues à Tachkent le 8 avril 2025 et à Genève le 19 octobre 2025
  b) Travaux et des recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes
  c) Activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes
- Contribution aux travaux de la 151e Assemblée dans une perspective de genre 160
- Réunion-débat sur le thème *Transformer le leadership : surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes* 167
- Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 151e Assemblée 181
- Élection au Bureau des femmes parlementaires 182
- Lieu et date de la 41e session du Forum des femmes parlementaires 182

Forum des jeunes parlementaires
- Adoption de l'ordre du jour 183
- Remarques liminaires 183
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 184
- Élections au Bureau des jeunes parlementaires 188
- Contribution aux travaux de la 151e Assemblée 188
- Contribution aux travaux de la 152e Assemblée 192
- Séance de questions-réponses sur les campagnes *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et *Oui à plus de jeunes au parlement !* 194

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Préserver l'action humanitaire en période de conflit armé 196

Débat paritaire - *Mobiliser les hommes et femmes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales* 202

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports
- Déclaration de Genève sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* 208
- *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme) 208
- Rapports des commissions permanentes 209
- Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 153e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs 211
- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP 211

Clôture de l'Assemblée 213

Page(s)

Annexes

I. Déclaration de Genève sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* (Point 3) 216

II. Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Madagascar 219

III. *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique* (Point 5)
Texte de la résolution 220

IV. *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*
Texte de la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies 227

V-A. – V-C. Rapports des commissions permanentes 228-235

VI-A. – VI-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 238-239

VII. *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine* (Point 9)
Texte de la résolution 240

VIII. Liste des participants 244

Introduction

Des délégations des 129 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar*, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les six Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

Les Observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA), Confédération parlementaire des Amériques, Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), ParlAmericas, Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) des Organisations internationales non gouvernementales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

iv) des fédérations internationales de partis politiques : Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL), Internationale libérale (IL) et Verts mondiaux ;

v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Ordre souverain de Malte et Organisation internationale de droit du développement (IDLO).

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des discours lors des volets de haut niveau.

Sur les 1 103 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 594 étaient des parlementaires (581 des Parlements membres et 13 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 42 présidents, 40 vice-présidents, 216 femmes parlementaires (37,1%) et 80 jeunes parlementaires (13,7%).

Ouverture de la 151e Assemblée

SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 05 sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

L'hymne officiel de l'UIP est diffusé.

Allocutions d'ouverture

La Vice-Présidente, accueillant les participants à Genève et transmettant, pour la 151e Assemblée, tous les vœux de réussite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, actuellement en campagne électorale en République-Unie de Tanzanie, déclare que le débat général à venir sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* va aborder des questions d'une importance cruciale. Ratifiées à l'unanimité et pierres angulaires du droit international humanitaire (DIH), les Conventions de Genève de 1949 reposent sur la profonde conviction que la dignité humaine est un droit non négociable devant être préservé en toutes circonstances. Entre autres choses, le DIH vise à limiter les effets des conflits armés sur les civils et les infrastructures civiles, et à protéger des mauvais traitements les prisonniers de guerre et les civils internés. En plus de protéger les personnes non armées, les normes humanitaires restreignent les moyens et les méthodes de guerre, réduisant clairement les souffrances et sauvant des vies. Il est néanmoins évident que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour un meilleur respect de ces normes.

Le nombre croissant de conflits armés dans le monde a des conséquences dévastatrices, exacerbant les besoins humanitaires et les souffrances des civils dans certains pays jusqu'à atteindre des niveaux critiques, avec des millions de personnes déplacées en raison de facteurs liés aux conflits, tels que les persécutions, les meurtres généralisés, les violences sexuelles, la perturbation des services essentiels et le manque de nourriture, d'eau, d'abris et de soins médicaux. Rien qu'en 2024, des centaines de travailleurs humanitaires ont également été tués, blessés, capturés ou sont détenus, et les chiffres continuent de s'accroître. Le non-respect du DIH a en outre été amplifié, pour un coût inacceptable, par la crise climatique, les épidémies, la désinformation généralisée, la fragmentation géopolitique et un système multilatéral contesté.

Derrière ces chiffres se cachent des êtres humains avec des espoirs et des aspirations, qui doivent jouir des droits fondamentaux garantis à tous. Alors que les civils et les combattants ont grand besoin de protection, les normes humanitaires sont menacées, l'aide humanitaire est privée de financement et l'action humanitaire est remise en question, compromettant l'accès et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Dans ce contexte, les parlementaires partout dans le monde doivent mettre en place de manière proactive des mesures visant à prévenir les conflits et les violations du DIH, garantir l'application rigoureuse des règles du DIH et maintenir les préoccupations humanitaires au centre de ses travaux. Les parlementaires doivent veiller à ce que la dimension humanitaire ne soit jamais absente de leurs décisions, en particulier en matière de sécurité.

Le respect des normes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire en temps de crise exigent le courage politique de regarder la souffrance en face et de défendre des principes. Comme un rayon de lumière dans l'obscurité, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) documente régulièrement des exemples concrets de respect du DIH. Des témoignages prouvent que ce respect permet, en temps de guerre, de créer un espace pour la vie, le soulagement et la reconstruction.

Pour un respect constant du DIH et un soutien véritable d'une action humanitaire fondée sur des principes, les parlementaires doivent collectivement mobiliser leur volonté politique, adopter un processus décisionnel inclusif, forger des partenariats et cultiver la conviction commune que la défense des formes les plus fondamentales de la dignité humaine est en jeu. La 151e Assemblée restera dans les mémoires pour avoir réaffirmé cet engagement et démontré que, malgré leurs différences, leurs diverses cultures et idéologies, les parlementaires sont capables de s'unir pour défendre les normes humanitaires et protéger une action humanitaire fondée sur des principes.

Le Secrétaire général, dans son allocution d'ouverture, déclare, à ce sujet, qu'en période de crise, le monde revient à l'architecture principalement conçue à Genève pour offrir une protection contre les pires atrocités de la guerre. Forte d'une longue tradition d'encouragement de

ses Parlements membres à promouvoir le respect du DIH, l'UIP a créé en 1993 son propre Comité dédié à cette question. Depuis lors, le Comité a suivi les adhésions des États aux instruments fondamentaux du DIH et à d'autres instruments pertinents, ainsi que les ratifications correspondantes, il a observé leur mise en œuvre, a mené des missions d'enquête, a assuré la liaison avec le CICR et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – ses principaux partenaires dans ce domaine – et a orienté d'autres domaines d'activité de l'UIP, notamment par le biais de ses rapports réguliers au Conseil directeur.

L'UIP a également été à l'avant-garde du soutien politique en faveur de l'élaboration d'importants instruments humanitaires de désarmement, notamment la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. En effet, elle a appelé à élaborer ces instruments et a mobilisé activement le soutien de ses Parlements membres en faveur de leur ratification et de leur entrée en vigueur.

L'UIP espère poursuivre son importante collaboration avec les deux partenaires spéciaux mentionnés, grâce à laquelle ses travaux dans le domaine du DIH se sont intensifiés parallèlement à l'engagement de ses Parlements membres dans ce domaine. Elle attend également avec un vif intérêt les résultats de l'Initiative mondiale du CICR visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, démarche essentielle qu'elle est déterminée à soutenir.

Lors de la présente Assemblée, outre le débat général, une séance publique, organisée par le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, portant sur la protection de l'action humanitaire en période de conflit armé, sera l'occasion d'examiner le rôle des parlements dans ce domaine. Tous les délégués ont également été encouragés à participer aux réunions parallèles organisées sur le thème du DIH et à visiter le kiosque en ligne du CICR afin de se faire une idée de l'effet des conflits armés sur les personnes les plus touchées.

Le DIH fait partie intégrante de la plupart des objectifs politiques de l'UIP et constitue un élément important de son approche en matière de désarmement et de non-prolifération. Étant donné que l'interaction entre le genre et les conflits armés revêt également une pertinence particulière pour ses travaux, elle est convaincue que des parlements plus sensibles à la dimension de genre conduiront à l'adoption d'un plus grand nombre de lois et de politiques nationales tenant compte des besoins humanitaires des femmes et des filles, et luttant efficacement contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Outre leur rôle dans la ratification des traités relatifs au DIH, les parlements doivent exercer leur fonction de contrôle afin de garantir le respect sans faille des normes humanitaires établies en conséquence, garantir la redevabilité en ce qui concerne les violations du DIH, et promouvoir et légiférer en faveur de l'action humanitaire afin de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de restaurer la dignité humaine des personnes les plus touchées par les conflits armés. Bien qu'elle représente une voie pour surmonter les divisions, la violence et la méfiance qui prévalent dans un monde de plus en plus isolé et fragmenté, l'action humanitaire est menacée, ce qui souligne la nécessité d'une plus grande concertation pour fournir une aide à toutes les personnes touchées par des conflits et d'autres catastrophes.

Toutes ces questions et bien d'autres encore seront examinées lors du débat général, dans le but ultime de faire progresser l'action humanitaire, conformément à la responsabilité fondamentale de protéger nos semblables, en particulier les plus vulnérables. Le 80e anniversaire des Nations Unies représente une occasion unique de réformer et de renforcer le système multilatéral afin de préserver les valeurs humanitaires fondamentales.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, présente, conformément à la pratique habituelle, une perspective de genre sur le thème du débat général. Elle estime que le cadre humanitaire mis en place au fil des décennies est menacé par le remplacement brutal d'un ordre fondé sur des règles par un ordre fondé sur le pouvoir, la politique transactionnelle et le clientélisme. Les crises humanitaires ont des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes et les filles. Pour autant, l'action humanitaire tenant compte des questions de genre ne constituent pas une "question de femmes". Si cette action est efficace ou inefficace pour les femmes, elle l'est aussi pour l'ensemble de la population. Les normes et valeurs humanitaires doivent être respectées sans compromis et le DIH doit être appliqué dans une perspective de genre, avec une parité totale dans la prise de décision, ce qui est également essentiel. En ce qui concerne la budgétisation sensible au genre de l'action humanitaire, il s'agit d'un investissement visant à briser les cycles de violence, à prévenir l'instabilité et à favoriser un redressement qui profite à tous.

Parallèlement à la promotion d'une action humanitaire multisectorielle et inclusive, il est impératif de renforcer la solidarité envers les femmes. Les crises actuelles sont associées aux catastrophes climatiques, à l'insécurité alimentaire et à l'émergence de nouveaux systèmes et

technologies d'armement, autant de questions qui doivent être abordées en incluant les femmes dans les discussions et en privilégiant l'égalité des sexes. Pour leur part, les parlementaires doivent assumer leur responsabilité dans la consolidation de la paix, la promotion de la démocratie et la protection des femmes, dont la présence reste insuffisante au sein des parlements et de la sphère politique. Dans leur lutte pour les valeurs humanitaires, les valeurs en général, les normes et les lois, les parlementaires doivent être guidés par la parité, l'égalité et la durabilité.

Mme J. Sierra (Uruguay), membre du Bureau des jeunes parlementaires, présente également, conformément à la pratique habituelle, le point de vue des jeunes sur le thème du débat général. Elle explique que parmi les personnes les plus affectées par la guerre figurent les millions de jeunes qui grandissent dans des conflits armés et sont confrontés quotidiennement à la violence, qui les prive de leur sécurité et de leur avenir, perturbe leur éducation et entrave la réponse à leurs besoins humanitaires croissants. Trop souvent, lors de crises, on parle des jeunes, mais on ne les consulte pas. Les objectifs fixés dans la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité n'ont pas été atteints, et l'écart croissant entre la représentation et la réalité démographique affaiblit les institutions et les réponses aux crises. Lorsqu'ils se sentent exclus, les jeunes trouvent d'autres moyens de se faire entendre, souvent par le biais de manifestations.

Les jeunes parlementaires exhortent les parlements à renforcer la participation des jeunes à la prise de décision et à la consolidation de la paix, ainsi qu'à garantir leur éducation et leur emploi, autant d'éléments indispensables pour préparer les jeunes à leur avenir et les sociétés à une paix durable. Il est également essentiel de défendre les droits fondamentaux des jeunes et de protéger en particulier ceux qui sont vulnérables et marginalisés. L'espoir en l'avenir demeure néanmoins, même dans les moments les plus sombres d'un conflit. Il est essentiel que tous les acteurs concernés contribuent à garantir une aide humanitaire sans entrave, le respect du DIH et une paix juste et durable. Le présent et l'avenir des jeunes du monde entier ne peut attendre.

M. P. Krähenbühl (Directeur général, CICR), orateur invité, exprime sa gratitude envers l'UIP pour son engagement de longue date en faveur des principes humanitaires, soulignant que ces principes sont soumis à une forte pression dans un contexte où les guerres sont considérées comme acceptables et souvent comme inévitables. Le thème du débat général appelle à une action rapide pour préserver la dignité humaine en temps de guerre et traduire les principes en mesures de protection, ainsi qu'à faire preuve de courage pour investir dans des mécanismes permettant de mieux prévenir et résoudre les conflits armés. Le droit, la politique et l'engagement ont longtemps façonné les efforts visant à réduire les souffrances et, en tant que partenaire de longue date de l'UIP, le CICR continue de proposer son soutien technique, son expérience opérationnelle et des témoignages de première main provenant du terrain afin de garantir que les lois et les budgets protègent les personnes lorsque cela est le plus important.

Actuellement, plus de 130 conflits armés dans le monde affectent des millions de vies. À Gaza, le récent cessez-le-feu est favorablement accueilli, mais il s'avère trop fragile et insuffisant pour effacer les mois de dévastations immenses et leurs conséquences. Les combats aveugles et les restrictions sévères imposées à l'aide humanitaire ont rendu la vie impossible et dépourvue de dignité. La pratique de la prise d'otages, interdite par le DIH, a causé de profondes souffrances aux familles et aux survivants, et des milliers de détenus palestiniens sont toujours en détention.

Dans le conflit russo-ukrainien, des attaques à grande échelle menées à l'aide de drones et de missiles ont causé la mort de civils loin des lignes de front, des infrastructures ont été délibérément détruites et plusieurs milliers de civils et de militaires ont été signalés disparus au CICR.

En deux années de conflit au Soudan, les civils ont été confrontés à des pertes humaines, des déplacements et des destructions incessants, qui touchent notamment des établissements de santé, dont la plupart ne fonctionnent plus. Au Myanmar, des décennies de conflit ont rendu la population locale vulnérable, restreint ses déplacements et limité son accès aux services, une situation aggravée par le tremblement de terre de 2025. En Afghanistan, les mines et les munitions non explosées continuent de blesser et tuer. En République arabe syrienne, des milliers de personnes disparues – ce qui ne représente qu'une fraction du nombre réel – ont été enregistrées auprès du CICR, et les réseaux d'électricité et d'approvisionnement en eau ont été gravement endommagés.

Les conflits se multiplient et s'intensifient, le financement des interventions humanitaires diminue, l'accès aux personnes dans le besoin est bloqué par l'insécurité et les obstacles administratifs, les travailleurs humanitaires sont confrontés à des arrestations, des expulsions et

des attaques, les hôpitaux et les ambulances sont rendus inutilisables, le personnel médical est délibérément pris pour cible, les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité sont touchés, et des restes explosifs subsistent longtemps après la fin des combats.

Le CICR répond par une action humanitaire mutuelle, impartiale et indépendante, en fournissant des soins médicaux, en recherchant les personnes disparues, en protégeant les détenus, en soutenant les hôpitaux et les systèmes d'approvisionnement en eau, en déminant les restes explosifs de guerre, et en engageant un dialogue confidentiel avec les parties afin de garantir l'accès. Ces opérations sauvent des vies et rétablissent la dignité, mais elles deviennent de plus en plus difficiles à mener alors que l'engagement à respecter les normes humanitaires s'affaiblit.

Les Conventions de Genève ont été négociées en vue de fixer des limites claires aux actions des belligérants et de renforcer la protection des civils. Le DIH établit une distinction entre les combattants et les non-combattants, limite les moyens et méthodes de guerre et préserve un minimum d'humanité au milieu de la violence. Son cadre protecteur est toutefois soumis à de multiples pressions et il est menacé par trois risques majeurs : les violations généralisées et la complaisance, l'application sélective et l'interprétation permissive des règles, et la réticence à ratifier, à mettre en œuvre ou à rester lié par les instruments du DIH. Cette vision à court terme a des conséquences à long terme et a encore abaissé le niveau d'exigence, les discours déshumanisants agissant en catalyseur des violations et des abus et affaiblissant les normes du DIH, qui constituent pourtant des remparts contre le recul juridique.

Les parlements doivent agir pour contrer ces menaces, réaffirmer leur engagement envers le DIH et, en tant qu'impératif stratégique, garantir un investissement soutenu en temps de paix dans le DIH en l'intégrant dans la législation, la doctrine et la formation. Une véritable préparation exige du courage politique et des mesures concrètes, notamment : promulguer et actualiser la législation, intégrer des conseillers juridiques qualifiés dans la planification opérationnelle, exiger des examens juridiques documentés des nouvelles armes, et maintenir des mécanismes indépendants de contrôle et de redevabilité. En fin de compte, le coût de la négligence s'avère bien plus élevé que les modestes investissements nécessaires pour prévenir et atténuer les problèmes.

En 2024, en collaboration avec le CICR, six États fondateurs ont lancé l'Initiative mondiale visant à revitaliser l’engagement politique en faveur du droit international humanitaire, dont l'objectif est d'inverser le phénomène du non-respect du DIH et de transmettre un message simple mais urgent : en temps de guerre, les valeurs humaines doivent prévaloir. Plus de 90 États ont depuis adhéré à cette initiative et quelque 130 ont participé aux consultations initiales. Une réunion mondiale de haut niveau est prévue en 2026 afin d'optimiser les recommandations et de transformer la dynamique politique en engagements mesurables.

Les principaux messages qui se dégagent des consultations menées à ce jour sont notamment la nécessité de réaffirmer le caractère central du DIH, de mettre l'accent sur la protection, de développer la coopération, de faire du DIH une priorité politique et de renforcer la mise en œuvre et la redevabilité au niveau national. Afin de soutenir cette initiative, il a été demandé aux parlements d'allouer des ressources au renforcement des capacités en matière de DIH et à sa mise en œuvre au niveau national, d'intégrer le DIH dans le droit national et la formation militaire, et de plaider en faveur de l'approbation officielle et de la participation active de leur pays à cette initiative.

Les conditions dans lesquelles les guerres sont actuellement menées soulèvent des questions quant à l'avenir du DIH et des valeurs humaines elles-mêmes. L'Initiative mondiale offre une véritable opportunité pour redonner la priorité politique au DIH, les parlementaires étant particulièrement bien placés pour traduire les engagements internationaux en la matière en réalités nationales grâce aux actions mentionnées.

Les parlements doivent faire entendre leur voix, faire preuve de courage politique et de volonté pour briser un cercle vicieux dans lequel les guerres sont banalisées, glorifiées et considérées avec désinvolture comme presque inévitables, l'ennemi étant déshumanisé et la promesse "plus jamais ça" répétée à l'envi et trop vite oubliée. Les valeurs humaines fondamentales ne doivent pas être l'exception, mais la norme. Toutefois, sans une action immédiate, la brutalité actuelle risque de devenir la norme dans les conflits futurs.

La Vice-Présidente remercie M. Krähenbühl pour son exposé et déclare que l'accueillir à l'Assemblée a été un véritable privilège et un plaisir.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
(A/151/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), ouvrant le débat général, déclare que la signature récente par son pays d'un accord de paix avec l'Arménie démontre que même les conflits de longue date peuvent être résolus par la volonté politique et le dialogue. Grâce à des efforts constants et au soutien international, l'Azerbaïdjan a surmonté la crise humanitaire qui l'a frappé au début des années 1990 du fait du conflit avec l'Arménie, et a réussi à répondre aux besoins urgents de sa population déplacée après le rétablissement de son intégrité territoriale. Les projets de reconstruction et de réhabilitation à grande échelle mis en œuvre depuis lors ont permis aux populations de reprendre le cours de leur vie, ce qui témoigne de la forte volonté politique et de l'engagement humanitaire du pays. La menace des mines terrestres reste toutefois un défi urgent, mettant des vies en péril, retardant la reconstruction et causant de graves préjudices environnementaux. Le déminage humanitaire constitue donc à la fois une mesure de sécurité et un acte de réhabilitation environnementale. Lors de la reconstruction de ses territoires libérés, l'Azerbaïdjan a intégré la durabilité et les principes écologiques à chaque étape du développement.

Une autre question humanitaire concerne le sort des Azerbaïdjanais portés disparus pendant les années de conflit. Outre l'organisation de conférences internationales sur le déminage humanitaire, question qui constitue son objectif de développement durable national n° 18, l'Azerbaïdjan a mis en place le Dialogue de Bakou sur les personnes disparues, plateforme précieuse pour le partage d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques. Autrefois bénéficiaire de l'aide humanitaire, c'est aujourd'hui un pays donateur qui fournit une aide humanitaire, financière et technique à de nombreux pays. Ces efforts réaffirment sa conviction que la paix, l'action humanitaire et la durabilité environnementale sont indissociables et qu'un avenir plus sûr, plus écologique et plus humain pour tous ne peut être construit que par la solidarité et le partage des responsabilités.

Mme N. Mutti (Zambie) explique que l'engagement de longue date de son pays en faveur des principes humanitaires est ancré dans ses valeurs de paix et de respect de la dignité humaine. Accueillant depuis des décennies des réfugiés provenant des pays voisins et d'ailleurs, la Zambie reste fidèle à ses obligations dans ce domaine au titre des traités. Son Parlement joue un rôle déterminant dans la promotion de l'action humanitaire grâce à des mesures prises dans cinq domaines clés. Premièrement, il s'agit de renforcer le cadre juridique du pays afin d'améliorer sa réponse humanitaire et sa gestion des catastrophes, d'encourager la redevabilité et de créer un environnement propice à une action efficace en cas de crise. Deuxièmement, par le biais de comités spécialisés, il exécute sa fonction de contrôle pour s'assurer que les interventions humanitaires sont correctement comptabilisées et atteignent les cibles prévues en temps opportun. Troisièmement, il apporte un soutien budgétaire à l'action humanitaire et plaide en faveur d'une augmentation des allocations destinées à la protection sociale, aux soins de santé et à la préparation aux catastrophes. Quatrièmement, il encourage l'inclusion et les approches fondées sur les droits grâce à des politiques axées sur les groupes vulnérables, qu'il s'agisse des femmes, des enfants ou des personnes handicapées, et défend la protection des enfants, les lois sensibles au genre et l'accompagnement psychosocial dans les situations d'urgence et de catastrophe. Enfin, en tant que fervent défenseur du multilatéralisme et partie à des conventions clés, il continue de ratifier d'autres instruments internationaux et de collaborer avec des organisations régionales afin d'harmoniser au-delà des frontières les réponses aux catastrophes et les systèmes d'alerte précoce.

Les parlements disposent de moyens uniques pour légiférer, allouer des ressources et amplifier la voix des personnes vulnérables. La Zambie réaffirme son engagement à respecter les principes humanitaires et à veiller à ce que l'action humanitaire devienne un pilier central de la gouvernance et ne soit pas simplement une considération secondaire. Les parlements doivent s'unir pour défendre les valeurs humaines, la dignité et la paix.

M. F. El-Fayez (Jordanie) constate que les conflits tragiques provoquant actuellement la mort et le déplacement d'un grand nombre de personnes dans le monde entier comprennent l'agression odieuse du peuple palestinien par l'État occupant israélien. En prenant des mesures

efficaces pour garantir le respect intégral par Israël du Plan de paix pour Gaza, la communauté internationale doit s'efforcer de mettre fin à la guerre, de remédier à ses conséquences catastrophiques, de protéger le rôle de gardien des Hachémites pour les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem, de mettre un terme aux attaques des colons en Cisjordanie et d'unir ses efforts pour acheminer immédiatement une aide humanitaire suffisante afin d'atténuer la famine à Gaza.

Outre le respect des normes humanitaires, la facilitation de l'acheminement de l'aide d'urgence vers les zones en crise représente un devoir moral essentiel à l'édification de sociétés plus justes et sûres. Dans un monde de plus en plus complexe, chaotique et marqué par la haine, les considérations éthiques et humanitaires jouent un rôle déterminant pour une action parlementaire concertée visant à soutenir les victimes de conflits et de catastrophes, sans discrimination ni distinction d'aucune sorte. La Jordanie est l'un des pays les plus réactifs dans les efforts humanitaires mondiaux et elle se distingue par sa modération, son centrisme et son respect des politiques des autres nations. Le message du Roi Amman appelle à l'amour, à la tolérance et à l'acceptation des autres, tout en soulignant les valeurs communes des religions célestes et en rejetant la haine, l'extrémisme et le racisme, dans le but de promouvoir une société humaine exempte de violence, de meurtres et de destruction. La Jordanie apporte une aide humanitaire dans le monde entier, y compris à Gaza de manière continue depuis le début. En ce qui concerne la paix mondiale, sa réalisation est discutable compte tenu des milliers de milliards alloués aux dépenses militaires.

M. N.O. Peet (Équateur) estime qu'outre le fait de sauver des vies, l'action humanitaire vise à redonner espoir dans un monde tragique où la survie est de l'ordre d'un idéal. Chaque guerre ignorée, chaque frontière fermée et chaque parole haineuse tolérée mène à une perte des valeurs humaines. Petit pays au grand cœur, l'Équateur choisit d'aller de l'avant et d'accueillir des milliers de réfugiés colombiens et vénézuéliens, convaincu que la dignité humaine est non négociable et doit être défendue. La criminalité transnationale organisée a transformé le pays en champ de bataille, mais la réponse courageuse de ses jeunes politiciens démontre que l'autorité peut être rétablie sans perte en valeurs humaines. L'Équateur est conscient de l'existence d'un conflit armé non international, désigne des groupes criminels comme organisations terroristes et met en place des politiques visant à protéger les victimes et à défendre les droits des innocents. Sans sécurité, il n'y a pas de droits, et sans droits, la sécurité se transforme en abus de pouvoir.

Son parlement s'est engagé dans la lutte contre l'exploitation minière illégale, le trafic de carburant et la criminalité organisée dans le cadre de l'établissement de l'état de droit en vue de favoriser le développement humain. Il a également élaboré un programme national reposant sur cinq piliers, à savoir la sécurité, le développement social, la croissance économique, l'environnement et les infrastructures. Les crises humanitaires, la criminalité organisée et les changements climatiques sont des problèmes transfrontaliers qui nécessitent des solutions transfrontalières. Le monde a besoin de courage moral, de dirigeants audacieux et de parlements soucieux de démocratie. Profondément convaincus que l'avenir appartient aux plus compatissants et non aux plus puissants, les jeunes dirigeants de son petit pays gouvernent avec une force et une humanité qui suscitent un nouvel espoir.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) fait valoir que, dans son pays, la protection des droits de tous les citoyens et le strict respect des principes humanitaires représentent des priorités politiques. Des mesures systématiques sont mises en œuvre, des programmes nationaux sont élaborés pour soutenir les personnes dans le besoin en situation de crise, et une attention particulière est accordée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées. En ce qui concerne les questions migratoires, notamment les migrations internes et la protection des droits des citoyens à l'étranger, l'Ouzbékistan participe activement à des initiatives humanitaires internationales dans des domaines tels que le logement, les soins médicaux, l'éducation et l'aide sociale, ce qui témoigne de son engagement en faveur des principes d'humanitarisme et de solidarité internationale. Il propose également une aide humanitaire, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, à la population afghane. Le Parlement ouzbek suit de près ces processus et facilite la coopération internationale dans le cadre de l'UIP.

Ensemble, les parlementaires doivent intensifier l'échange des pratiques législatives et poursuivre les initiatives sociales et numériques visant à fournir une aide humanitaire, contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de programmes d'aide aux groupes de population touchés et vulnérables grâce à la coordination et à la distribution efficace des ressources, mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de projets internationaux visant à protéger la vie et la santé en temps de

crise, soutenir la formation des spécialistes impliqués dans des projets humanitaires, et veiller au strict respect des normes humanitaires. Tous les parlements doivent collaborer afin de remplir leur rôle crucial qui consiste à renforcer la solidarité internationale, à protéger les citoyens, à défendre les droits de l'homme et à garantir la mise en œuvre efficace des programmes humanitaires.

M. H. Gebaly (Égypte) posant des questions cruciales, notamment celle de savoir si le système humanitaire mondial a échappé au piège de la politisation, a transcendé les divisions ou a gagné la confiance du public, déclare que les réponses sont décevantes, en particulier en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'Afrique. À Gaza, le peuple palestinien a subi pendant deux ans une agression brutale et de graves violations des droits de l'homme de la part de l'occupant israélien, qui a systématiquement cherché à l'éradiquer et à le déplacer de ses terres afin d'éliminer sa cause pourtant juste. Équivalentes à un génocide, ces pratiques ont entraîné une catastrophe humanitaire sous les yeux d'une communauté internationale appliquant manifestement un deux poids deux mesures, laissant une tache sombre indélébile sur l'humanité.

Le soutien apporté par l'Égypte à toutes les actions humanitaires découle de sa culture de consolidation de la paix par le biais d'une diplomatie humanitaire visant à renforcer la solidarité humanitaire mondiale en tant que pilier fondamental pour instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable. Entre autres choses, l'Égypte apporte une contribution majeure aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et fournit des programmes techniques et humanitaires. Elle offre un refuge sûr et une dignité à des millions de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants, qui bénéficient des mêmes services de base que les citoyens. Dans le cadre de ses efforts concertés pour mettre fin à l'agression israélienne contre Gaza, l'Égypte a constamment suivi la voie politique et diplomatique en vue d'un accord de cessez-le-feu, finalement signé à Charm el-Cheikh, tout en fournissant une grande partie de l'aide acheminée à Gaza et des volontaires venus apporter leur soutien humanitaire. Compte tenu de l'aggravation des crises dans le monde, il est urgent d'examiner le système humanitaire mondial afin d'améliorer l'efficacité des interventions.

M. M. Dick (Australie), constatant que le nombre de décès parmi les travailleurs humanitaires en 2025 est en passe d'atteindre un niveau record, constate que les armes représentent désormais la plus grande menace pour ces travailleurs, qui risquent leur vie pour aider les autres en situation de crise. Lorsque les travailleurs humanitaires ne peuvent pas exercer leurs activités en toute sécurité ou sont empêchés de le faire, les conséquences pour les populations civiles peuvent être dévastatrices. Avec la multiplication des conflits et des catastrophes naturelles, la capacité mondiale à répondre à des besoins humanitaires croissants est confrontée à un défi. Un engagement collectif mondial en faveur du respect du droit international est donc essentiel pour garantir la redevabilité et protéger les travailleurs en première ligne. Depuis 2024, les travailleurs humanitaires sont victimes d'une violence sans précédent, avec plus de 600 d'entre eux, principalement des employés locaux, tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Un groupe ministériel dirigé par l'Australie, créé en 2024 pour défendre et promouvoir le droit international et mener des actions visant à protéger les travailleurs humanitaires dans les zones de conflit, s'est associé à des organisations humanitaires pour élaborer la nouvelle Déclaration pour la protection du personnel humanitaire, lancée lors de la récente Assemblée générale des Nations Unies. Centrée sur l'amélioration du respect du DIH, un accès sûr et sans entrave ainsi qu'un soutien accru au personnel humanitaire local et un renforcement de la redevabilité en cas d'attaques contre les travailleurs humanitaires, cette Déclaration a été approuvée par 100 pays, tous les autres pays et les Parlements membres de l'UIP en particulier étant encouragés à suivre leur exemple. Outre le fait de plaider en ce sens auprès de leur gouvernement, les parlementaires doivent s'efforcer de garantir la bonne mise en œuvre du DIH dans le cadre du droit national, la formation des forces militaires et de sécurité au DIH et la redevabilité des actions du gouvernement dans les conflits et les crises.

M. K. Al Maawali (Oman) explique que les crises successives affectent les efforts humanitaires et posent des défis sans précédent aux travailleurs humanitaires, dans un contexte où les États, les parlements et les organisations humanitaires jouent un rôle protecteur crucial qui exige un engagement sincère en faveur du renforcement des cadres législatifs et de communication. Une réponse humanitaire plus efficace et plus complète exige des partenariats plus solides entre les secteurs public et privé, la société civile et les organisations humanitaires internationales, ainsi que le respect des principes d'indépendance et de non-discrimination, et la

fourniture sans entrave de l'aide aux plus vulnérables. Le renforcement de la coopération interparlementaire, l'échange d'expériences et la poursuite d'initiatives législatives et de sensibilisation conjointes sont essentiels pour garantir la mise en œuvre effective du DIH, la protection des civils et la paix internationale. Une vision humanitaire unifiée est également essentielle au maintien de la dignité humaine. Grâce à la coordination, les crises peuvent être transformées en opportunités et un avenir plus résilient, plus juste et plus durable peut être construit.

L'action humanitaire représente une pièce maîtresse de la politique omanaise, des valeurs énoncées dans le plan Vision Oman 2030 et de l'identité nationale. Grâce à ses équipes de bénévoles et à ses initiatives, Oman apporte une aide humanitaire et des secours là où cela est nécessaire, sans discrimination ni considérations politiques. Oman souhaite renforcer ses partenariats avec les organisations humanitaires internationales afin de mettre en place des capacités nationales et régionales plus efficaces en matière de gestion des crises et d'intervention rapide. Par ailleurs, le ciblage délibéré des organisations humanitaires travaillant en Palestine illustre parfaitement le défi à relever pour démontrer l'engagement en faveur de l'action humanitaire, garantir que l'humanité ne soit pas réduite au silence et montrer que la valeur du travail humanitaire ne réside pas dans le financement, mais dans la sincérité des intentions et la volonté de donner.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du lundi 20 octobre 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de M. T. Tavares-Finson (Jamaïque).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (suite)

Mme S. Kuugongelwa-Amadhila (Namibie) explique que, de par son histoire, la Namibie comprend l'impact à long terme des conflits armés ainsi que l'importance du respect des normes humanitaires. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a ratifié des instruments juridiques internationaux humanitaires, notamment les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, et est devenue partie à la Convention d'Ottawa, à la Convention sur les armes à sous-munitions et au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Compte tenu de l'importance des parlements dans la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH), l'Assemblée nationale a adopté une législation visant à protéger les droits des réfugiés, à pénaliser les crimes de guerre et à renforcer la redevabilité juridique.

Dans un contexte marqué par les conflits militaires et les attaques contre le multilatéralisme, les Conventions de Genève revêtent une importance plus grande que jamais et nécessitent des mesures individuelles et collectives pour leur mise en œuvre. Le non-respect et la méconnaissance du DIH et du droit international, en particulier de la part de Membres influents de l'ONU, constituent une menace pour ces instruments. Cependant, leur violation découle d'une inaptitude humaine collective plutôt que de leur inefficacité : l'aide n'est pas parvenue à Gaza parce qu'elle a été bloquée, et non parce que le DIH est inefficace. En outre, les sanctions économiques et les embargos imposés à Cuba et au Venezuela (République bolivarienne de) limitent l'accès aux services essentiels, perturbent le développement et compromettent les moyens de subsistance. Le système multilatéral doit être réformé afin d'améliorer sa capacité à relever les défis. La Cour internationale de Justice (CIJ) a confirmé que tous les États ont des obligations en matière de climat et d'environnement en vertu du droit international. La communauté internationale doit respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et mettre ses activités en adéquation avec les principes de prévention et de responsabilités communes mais différenciées. Malgré la quatrième Convention de Genève, les violences sexuelles sont fréquentes pendant les conflits. Cela entrave la mise en œuvre intégrale des Conventions de Genève et souligne la nécessité d'une volonté politique pour les faire respecter. Les auteurs de ces actes bénéficient d'une impunité croissante, ce qui contribue à l'augmentation des violences sexuelles, et ils doivent répondre de leurs actes.

Tous les États doivent réaffirmer leur engagement à respecter les principes des Conventions de Genève, et ceux qui ont de l'influence doivent contribuer à mettre fin aux violations du DIH dans les conflits. De plus, les parlements doivent veiller au respect des Conventions de Genève et des instruments connexes par le biais de mesures législatives, du contrôle des politiques et de la coopération internationale. La Namibie apporte son soutien à l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, lancée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et à la campagne du Secrétaire général de l'ONU en faveur du désarmement humanitaire. Seul le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies permettra de maintenir la paix et la sécurité mondiales.

M. A. Almusallam (Bahreïn) estime que les 120 conflits en cours et les millions de personnes qui souffrent dans le monde représentent un appel à l'action pour les parlementaires. Le respect du droit humanitaire est un impératif juridique et moral. Le monde doit dépasser ses divisions politiques et sociales. Les parlementaires doivent élaborer et voter des lois, soutenir l'action humanitaire et veiller à ce que les principes humanitaires soient au cœur de leurs travaux. L'orateur appelle à la mise en œuvre d'initiatives de haut niveau visant à renforcer les efforts humanitaires, il soutient les initiatives de l'UIP en faveur du partage des expériences et des meilleures pratiques entre les parties prenantes, et exprime l'espoir que ces initiatives apporteront une aide aux plus démunis, sans discrimination.

Bahreïn adopte une politique de solidarité humanitaire et de respect du DIH. Il a mis en œuvre des initiatives nationales de protection et d'autonomisation des jeunes et a lancé plus de 85 projets de développement dans le monde pour plus d'efficacité en matière de soins médicaux et d'éducation. Convaincu que le droit à la dignité humaine est universel, Bahreïn soutient tous les efforts visant à instaurer une paix mondiale durable, pierre angulaire du développement et du bien-être, et il recherche le compromis et la coexistence. L'orateur appelle à la mise en œuvre du cessez-le-feu au Moyen-Orient et à l'instauration d'une paix durable fondée sur une solution à deux États, il rend hommage aux Palestiniens pour leur courage et leur lutte pour la liberté, et soutient la déclaration des dirigeants de l'UIP sur la catastrophe humanitaire à Gaza et leur condamnation de l'attaque israélienne contre le Qatar. Une plus grande solidarité et une plus grande détermination à protéger l'humanité sont nécessaires pour relever les défis mondiaux, et les parlementaires doivent se faire entendre.

M. S. Nguema Owono (Guinée équatoriale) constate que les guerres et les conflits en cours dans le monde ont partout de graves conséquences humanitaires. En réponse, les parlements peuvent adopter des approches multisectorielles pour traiter les questions humanitaires par le biais de la diplomatie parlementaire, légiférer pour s'attaquer aux causes des crises humanitaires ou en atténuer les effets, et approuver des budgets. Les parlements peuvent également veiller à ce que les gouvernements respectent le DIH et impliquent la société civile ainsi que les communautés dans le suivi des politiques humanitaires. Son parlement accorde une grande importance aux questions humanitaires et encourage le respect du DIH. La Guinée équatoriale respecte le droit international, conformément à l'article 8 de sa Constitution, et s'engage à faire respecter les droits et obligations énoncés dans les statuts des organisations internationales. Elle a également ratifié divers accords humanitaires internationaux. Le Parlement organise régulièrement des dialogues à l'échelle nationale avec les citoyens afin de promouvoir la solidarité et l'empathie envers les personnes fuyant les conflits et les crises humanitaires. Le budget national a toujours été approuvé et comprend des dispositions relatives à l'aide humanitaire.

M. J.M. Sama Lukonde Kyenge (République démocratique du Congo) estime que le thème du débat général reflète les enjeux mondiaux liés à la solidarité, aux droits fondamentaux et à la dignité humaine. En Afrique en particulier, l'instabilité, les groupes armés, les tensions géopolitiques, les catastrophes naturelles et l'insuffisance des réponses internationales persistent. Ce thème est particulièrement pertinent pour son pays, qui a connu des conflits armés persistants, des violations répétées des droits fondamentaux, d'importants déplacements de populations et des violences à l'encontre des civils – en particulier des femmes et des enfants – au cours des trois dernières décennies. Sur les 310 millions de personnes dans le monde qui ont besoin d'aide humanitaire, 21 millions se trouvent dans son pays. Compte tenu de l'importance de la paix pour répondre aux crises humanitaires, son parlement demande à l'UIP de soutenir les processus de Luanda, Nairobi, Washington et Doha. L'orateur salue la visite du Secrétaire général de l'UIP dans son pays et au Rwanda, qui s'inscrit dans le cadre du mandat de l'UIP visant à promouvoir la paix. Son pays s'est efforcé de lever les obstacles à la paix et toutes les parties, y compris le Rwanda, l'Alliance Fleuve Congo et le Mouvement du 23 mars (AFC/M23), doivent respecter l'intégrité territoriale congolaise, retirer les groupes armés et cesser les hostilités. La paix permettra de réunir les familles et de faire revenir les parlementaires dans leur circonscription.

Son pays a ratifié les instruments du DIH, notamment les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, et a adopté une législation visant à créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences sexuelles pendant les conflits, à mettre en place des organisations chargées de gérer les interventions humanitaires et d'assurer la coordination entre les acteurs gouvernementaux, les organismes onusiens et les organisations non gouvernementales (ONG), et à créer un fonds national de solidarité et de gestion des catastrophes humanitaires. La République démocratique du Congo accueille des réfugiés humanitaires et climatiques et doit ratifier la Convention de Kampala.

Pour garantir le respect des normes humanitaires, il est essentiel d'adopter une approche cohérente et impartiale, quel que soit le lieu. Toutes les victimes méritent une assistance équitable adaptée à leur situation. Les Parlements membres de l'UIP doivent démontrer leur engagement en faveur des droits de l'homme et de la justice, et il appelle l'UIP à reconnaître que le génocide dans son pays est motivé par des raisons économiques – un génocide à but économique – et à soutenir la justice transitionnelle. Le décès de 10 millions de personnes en 30 ans mérite notre attention. Il exprime l'espoir que la 151e Assemblée de l'UIP marque un tournant et renforce l'action humanitaire fondée sur le respect des normes à l'échelle mondiale.

M. D. Zvizdić (Bosnie-Herzégovine) indique que, selon les données de l'ONU, il y a 120 conflits dans le monde, soit le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Environ 122 millions de personnes ont été déplacées et plus de 300 millions, dont 60 % de femmes et de filles, ont besoin d'une aide humanitaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) signale que 780 millions de personnes souffrent de malnutrition chronique. Les efforts diplomatiques visant à instaurer un cessez-le-feu durable à Gaza, région qui connaît l'une des crises humanitaires les plus graves de ces 80 dernières années, sont les bienvenus. La loi du plus fort fait son retour sur la scène internationale, ce qui fait toujours souffrir les plus faibles, qui sont privés de leurs droits. En parallèle, le financement humanitaire a diminué de plus de 20 % au cours des deux dernières années, tandis que les besoins humanitaires ont augmenté de près de 40 % par an. Les divisions géopolitiques, la montée du nationalisme et les conflits persistants fragilisent la coopération internationale. Son pays a subi les conséquences du non-respect du droit international et il a compris que le mal triomphe quand les gens de bien restent inactifs. Les parlements doivent donc intégrer pleinement le DIH dans la législation nationale, veiller à ce que les gouvernements respectent les Conventions de Genève, soutenir le financement des programmes humanitaires et de développement dans le monde entier, élargir la société civile et promouvoir la paix, le dialogue et la tolérance. Il faut renforcer la confiance dans les institutions, et la diplomatie parlementaire doit contribuer à faire respecter les principes du droit international.

M. M. Alyammahi (Parlement arabe) explique que le DIH a été manifestement violé ces dernières années, notamment à Gaza, où quelque deux millions de personnes vivent dans des conditions inhumaines et ont besoin d'une aide immédiate. Les pays qui ont cessé de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doivent reconsidérer leur position, compte tenu de l'importance de cet organisme dans la fourniture de services humanitaires, éducatifs et sanitaires. Les pays, les organisations régionales et internationales ainsi que les institutions financières doivent également soutenir le plan arabe de reconstruction de Gaza. En tant qu'organisation parlementaire la plus importante au monde, l'UIP doit jouer un rôle central dans la gestion des situations politique et humanitaire à Gaza. Elle doit s'exprimer, représenter la volonté des peuples du monde et protéger les droits. Elle doit créer un groupe de travail chargé 1) de soutenir les efforts visant à maintenir le cessez-le-feu et à faire respecter le plan de paix, en particulier compte tenu des violations du cessez-le-feu par les forces d'occupation, 2) d'accompagner le plan arabe de reconstruction et de mobiliser le soutien international en vue de la prochaine Conférence, au Caire, sur la reconstruction de Gaza, et 3) de rendre compte régulièrement à l'UIP des progrès accomplis. Le génocide à Gaza a démontré que la stabilité régionale et mondiale dépendait de la fin de l'occupation et de la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il est essentiel de reconnaître ce fait, de tirer parti de la dynamique internationale et de créer un État palestinien indépendant afin de mettre fin à la catastrophe humanitaire en cours.

M. W. Matha (Thaïlande) déclare que les 120 conflits armés, les 122 millions de personnes déplacées et les 310 millions de personnes nécessitant une aide humanitaire dans le monde en 2025, ainsi que les conséquences disproportionnées pour les femmes et les filles des inégalités entre les sexes, rappellent avec évidence le devoir collectif de renforcer le multilatéralisme et de faire respecter le DIH. Le thème du débat général est donc opportun et pertinent, en particulier après les attaques contre des civils et des infrastructures thaïlandais. La Thaïlande défend fermement les principes du DIH et respecte ses obligations au titre de divers traités et conventions internationaux par lesquels elle s'engage à protéger les innocents et à promouvoir les valeurs de paix et d'humanité. La Thaïlande est résolue à préserver l'esprit d'amitié et de respect mutuel qui règne depuis longtemps au sein de l'UIP, et exprime sa gratitude à toutes les parties qui ont contribué à apaiser les tensions avec le Cambodge. La réconciliation doit être une priorité, car la violence ne profite à personne. L'Assemblée nationale adhère fermement aux principes des Nations Unies, du droit international, du DIH et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La Thaïlande soutient la paix et le bilatéralisme dans le règlement des différends, et l'UIP représente une plateforme constructive pour le dialogue, l'instauration de la confiance et la recherche de solutions durables. L'Assemblée nationale salue les résultats de la réunion du Comité général des frontières, le retrait des armes lourdes de la zone contestée, les efforts conjoints de déminage et les mesures prises pour lutter contre les activités frauduleuses transfrontalières. Les violations de l'accord de cessez-le-feu, les incursions sur le territoire

thaïlandais et l'utilisation de boucliers humains sont extrêmement préoccupantes, et la Thaïlande s'oppose à la militarisation des sites classés au patrimoine mondial. Compte tenu de la menace croissante que représentent les réseaux criminels, la Thaïlande a présenté, conjointement avec d'autres pays, un point d'urgence concernant les mesures parlementaires contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité, qu'elle exhorte tous les Parlements membres de l'UIP à soutenir. Les parlements jouent un rôle essentiel dans le renforcement du multilatéralisme, la promotion de la coopération et la transposition des principes humanitaires dans la législation nationale. La Thaïlande est disposée à collaborer avec les parlements du monde entier afin de préserver les normes humanitaires, de renforcer l'action humanitaire et d'instaurer une paix durable.

M. M. Ndiaye (Sénégal) constate que les conflits et les guerres, notamment au Soudan et en Palestine, ainsi qu'entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, perturbent les régions, déplacent des populations, provoquent des urgences sanitaires, ont un effet sur la sécurité alimentaire et l'économie mondiale, et mettent à l'épreuve les principes du DIH. La paix ne peut être reportée ou fragmentée, et il existe un devoir collectif de protéger la vie humaine, de respecter le principe de proportionnalité, de protéger les civils et de garantir un accès humanitaire sans entrave. Il est essentiel de respecter le DIH – fondement de la dignité humaine – dans les conflits. Le Sénégal soutient l'appel à renforcer collectivement l'engagement politique en faveur des normes humanitaires, qui constitue un impératif moral et un élément essentiel pour une stabilité et une justice durables. Compte tenu des menaces que le nationalisme et la fragmentation géopolitique font peser sur le multilatéralisme, les parlements doivent redevenir les bastions de la coopération internationale et des droits de l'homme.

L'Assemblée nationale de l'orateur transpose les conventions humanitaires internationales dans la législation nationale, supervise les engagements humanitaires du Gouvernement, garantit les budgets destinés à protéger les populations déplacées et vulnérables, et renforce la diplomatie parlementaire. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'un engagement de longue date en faveur de la paix, comme en témoigne la participation du Sénégal aux opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Compte tenu de l'augmentation des besoins humanitaires et de la diminution des fonds, les parlements doivent garantir le financement des causes humanitaires, protéger le travail et la sécurité des acteurs humanitaires et intégrer les politiques de développement, de sécurité et de droits de l'homme. Le Sénégal a adopté de nouvelles lois sur la transparence, la gouvernance éthique et la lutte contre la corruption afin de soutenir les plus vulnérables et de garantir que la solidarité nationale se traduise par des actions concrètes. Les changements climatiques, les inégalités sociales, la marginalisation des femmes et des jeunes, ainsi que les évolutions technologiques influent sur les défis humanitaires et exigent une approche holistique. Cependant, la prévention des crises et la promotion d'une culture de paix constituent les solutions les plus durables. L'orateur appelle donc à une action humanitaire inclusive qui tienne compte des femmes, des enfants et des personnes déplacées, à un soutien accru aux acteurs locaux et aux populations locales pour prévenir et gérer les crises, et à des synergies entre l'action humanitaire et le développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et au Programme 2063. La diplomatie parlementaire doit préserver les valeurs universelles de solidarité, de coopération et de responsabilité partagée. Les parlements peuvent exiger le respect du droit humanitaire, encourager les États à honorer leurs obligations et rappeler que la compassion est un impératif éthique. Par l'intermédiaire de l'UIP, les parlementaires doivent insuffler un nouvel élan au multilatéralisme et réaffirmer leur engagement à aider les personnes dans le besoin ainsi que leur foi dans les Conventions de Genève. Chaque parlement et chaque citoyen contribuent à affirmer la dignité humaine comme un droit inaliénable.

M. R. Latorre (Paraguay) fait remarquer que le multilatéralisme est important pour résoudre les problèmes, mais qu'il ne peut pas supplanter la souveraineté, l'identité et la culture nationales. La Constitution paraguayenne protège la vie dès le moment de la conception et renonce aux guerres de conquête, démontrant ainsi son engagement en faveur de la paix, de la dignité humaine et du caractère sacré de la vie. Le Paraguay contribue à la paix en fournissant de la nourriture à plus de 100 millions de personnes dans le monde grâce à un modèle de production durable qui permet de préserver 40 % de son territoire sous forme de forêts. Seuls ceux qui ont vécu la guerre peuvent pleinement en comprendre les conséquences. Depuis la guerre dévastatrice au 19e siècle contre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, le Paraguay est un fervent défenseur de la paix. La

signature en Égypte de l'accord de paix pour Gaza est saluée et le Paraguay partage la joie des familles israéliennes à nouveau réunies. Les organisations multilatérales doivent superviser la mise en œuvre de cet accord et garantir la paix au Moyen-Orient. Par ailleurs, instaurer une paix juste et durable en Ukraine est difficile et l'intensification des tensions dans le détroit de Taïwan exige une vigilance accrue. Les défis posés au multilatéralisme ne peuvent être relevés que par davantage de multilatéralisme. Chaque nation et chaque peuple doivent être entendus, et le peuple taïwanais mérite d'être représenté au sein de l'UIP. Le Paraguay continuera de promouvoir la paix dans le monde entier.

M. S. Dorji (Bhoutan) déclare que, compte tenu des défis mondiaux, le thème du débat général est opportun et profond. La Constitution bhoutanaise garantit la dignité humaine, un développement équitable et un environnement sûr et sain, tandis que la philosophie nationale du bonheur national brut accorde la priorité au bien-être, à la compassion et à l'égalité dans les politiques nationales. Le Bhoutan a lancé le De-suung, programme de volontariat en faveur de la réponse humanitaire nationale aux incendies et aux inondations, et fournit des services aux populations locales. Il a également mis en œuvre le service national Gyalsung, qui prépare les jeunes au devoir civique et à l'engagement humanitaire, et le Pelsung, qui vise à renforcer la sécurité nationale, la résilience et la préparation à long terme. La Ville de la pleine conscience (Gelephu Mindfulness City) met en harmonie l'écologie, l'économie et la spiritualité.

En tant que nation neutre en carbone, le Bhoutan privilégie la conservation des forêts, la gestion des bassins versants et la réduction des risques de catastrophe. L'éducation de base gratuite, la couverture sanitaire universelle et le soutien aux femmes, aux enfants et aux populations rurales sont restés au cœur de ses priorités humanitaires et de développement. La paix étant indissociable de l'humanitarisme, l'orateur invite les délégués au Bhoutan pour participer au Festival mondial de prière pour la paix. Il incombe aux parlements de faire respecter les normes humanitaires par le biais de lois, de politiques et du contrôle, et les parlementaires doivent protéger les personnes vulnérables, renforcer les systèmes de préparation et d'intervention, mobiliser des ressources et encourager la participation civique. Le Bhoutan se tient prêt à collaborer avec l'UIP et ses partenaires internationaux afin de renforcer les cadres humanitaires et de promouvoir la détermination et la compassion en période de crise. Les parlements doivent veiller à ce que les lois valorisent, protègent et autonomisent les citoyens, et favorisent la confiance dans les institutions. Il exprime l'espoir que l'Assemblée actuelle renouvellera son engagement en faveur de l'édification d'un monde de paix, de sécurité et d'espoir pour tous.

Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud) estime que le respect des normes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire pendant les crises impliquent la protection des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, ainsi que la prévention des crises humanitaires. L'UIP a mis en place des mécanismes à cet égard. Soulignant la fragilité de la paix et l'importance durable des normes humanitaires, elle salue les efforts déployés à travers le monde pour résoudre les conflits et exhorte toutes les parties à respecter et à faire respecter les accords de paix, ce qu'elle considère comme un impératif moral. Le dialogue est la condition sine qua non d'une paix durable. L'histoire de l'Afrique du Sud démontre que la paix exige justice, redevabilité et compassion. L'Afrique du Sud exprime sa solidarité envers les personnes touchées par les conflits armés et réaffirme son attachement à respecter les normes humanitaires issues des guerres et des souffrances, qui reflètent l'engagement de la communauté internationale à préserver la dignité humaine. Les violations actuelles du DIH fragilisent l'état de droit et menacent la dignité humaine. Le non-respect répété des principes de distinction et de proportionnalité a incité l'Afrique du Sud à collaborer avec cinq États et le CICR pour lancer l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire. Prenant note des préoccupations de la CIJ et des organes de l'ONU en ce qui concerne les crimes de guerre et les punitions collectives, elle appelle à la fourniture d'une aide sans entrave dans tous les conflits armés et toutes les occupations étrangères afin de prévenir la famine.

Le non-respect du DIH constitue un problème juridique et moral. Par conséquent, les parlements doivent : 1) veiller à ce que les lois nationales soient conformes aux obligations internationales ; 2) exercer un contrôle rigoureux, exiger la transparence dans les opérations militaires, examiner minutieusement les budgets de défense et garantir la formation des forces armées au DIH ; 3) collaborer avec la société civile et les organisations internationales afin de lever les obstacles à l'acheminement de l'aide et de protéger les travailleurs humanitaires ; et 4) traduire les documents finaux et les déclarations des sommets en résultats concrets. En ce qui concerne ce

dernier point, les parlements doivent accroître la participation des femmes aux stratégies de consolidation de la paix et de lutte contre les changements climatiques, légiférer en faveur de politiques climatiques sensibles au genre, soutenir les initiatives menées par des femmes et veiller à ce que celles-ci soient au cœur des efforts de reconstruction et de résilience. La force des normes humanitaires réside dans leur fondement juridique et leur application universelle. Il est essentiel de réaffirmer notre engagement envers les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Mme S. Aumeeruddy Cziffra (Maurice) constate que Maurice est un pays démocratique défenseur de la paix. Au bout de 57 ans, le Gouvernement britannique a reconnu la souveraineté de Maurice sur l'Archipel des Chagos. La solidarité internationale a joué un rôle essentiel dans cette lutte qui concerne le droit international public et le DIH, et l'oratrice remercie les pays qui ont soutenu Maurice. Son pays soutient donc toutes les actions humanitaires menées à travers le monde et elle exhorte les pays africains, en particulier ceux de l'océan Indien, à apporter une aide humanitaire à Madagascar. Elle soutient également les appels lancés aux parlements pour qu'ils transposent les traités internationaux dans leur législation nationale.

M. S.S. Ayaz (Pakistan) explique que les défis mondiaux sont complexes et que l'architecture de sécurité internationale est soumise à des pressions sans précédent, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur des normes et des valeurs humanitaires. Le Pakistan reste fermement engagé dans le respect du DIH et est fier de sa longue tradition de promotion des valeurs d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. En tant que Membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, le Pakistan continue de promouvoir la protection des civils, renforçant ainsi le respect du DIH, et de plaider en faveur d'une aide humanitaire apolitique dans tous les conflits armés. Bien que le plan de cessez-le-feu à Gaza ait suscité un certain espoir, le silence de la communauté internationale alors qu'une population innocente subit depuis deux ans une punition collective constitue une tache sur sa conscience. La catastrophe humanitaire dans les territoires palestiniens occupés exige une action internationale décisive et concertée. L'orateur appelle à la cessation immédiate des hostilités, à un accès humanitaire sans entrave et à une solution juste et durable fondée sur le droit international et les résolutions des Nations Unies.

La population du Jammu-et-Cachemire continue de subir l'occupation illégale de l'Inde et, depuis plus de sept décennies, elle se voit refuser son droit à l'autodétermination, pourtant reconnu par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Les restrictions actuelles, les évolutions démographiques et la suppression des libertés civiles constituent des violations graves et persistantes du DIH et des Conventions de Genève. Plus tôt en 2025, le Pakistan a répondu à un acte d'agression direct et non provoqué de la part de l'Inde avec une détermination mesurée, précise et inébranlable, réaffirmant son engagement en faveur de la paix et de la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Les tentatives de l'Inde visant à fragiliser le Traité des eaux de l'Indus sont tout aussi préoccupantes, car elles menacent la stabilité régionale et des ressources humanitaires communes. Des acteurs par procuration soutenus par l'Inde en Afghanistan poursuivent des actions terroristes au Pakistan, mettant en péril la paix et la sécurité régionales. Le Pakistan a répondu par des opérations ciblées et proportionnées visant à protéger les civils et les frontières, et il continue de faire preuve de retenue tout en exhortant ses voisins à prévenir ce type de terrorisme. Le Pakistan ne recherche que le respect mutuel et la coopération – et non une escalade – dans la lutte commune contre le terrorisme. Le Pakistan est également particulièrement vulnérable aux changements climatiques, bien qu'il ne produise que moins de 1 % des émissions mondiales. Les inondations dévastatrices qui ont frappé le Pakistan ont démontré que les changements climatiques se traduisent actuellement par une crise humanitaire nécessitant une solidarité mondiale, un financement équitable et des transferts de technologie de la part des responsables de ces changements vers les personnes les plus touchées.

Ces conflits et les changements climatiques sont devenus des facteurs déterminants dans les catastrophes humanitaires et ont un effet considérable sur les populations. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les normes humanitaires soient toujours respectées, que les civils ne soient jamais pris pour cible ou privés de l'essentiel, et que l'action collective soit guidée par un sens de la justice et de l'empathie ainsi que par l'état de droit international. L'humanitarisme véritable permet de rétablir la dignité, de garantir la redevabilité et de renforcer la résilience. Le Pakistan a parrainé la résolution 2788 (2025) du Conseil de sécurité de l'ONU, conformément à ses convictions en diplomatie, dialogue et multilatéralisme. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces convictions en veillant au respect du DIH, en protégeant les actions humanitaires contre toute politisation et en intégrant les questions de développement humanitaire et de résilience aux changements climatiques.

M. F. Jitoko (Fidji), saluant la paix à Gaza et en Palestine, déclare que le thème du débat général incite les délégués à se pencher sur des questions aussi dévastatrices que les conflits, mais qui suscitent moins d'attention, telles que les catastrophes naturelles, les migrations et les déplacements forcés, les crises climatiques et l'érosion des droits humains fondamentaux. Les Fidji sont confrontées quotidiennement aux dures réalités des changements climatiques, mais elles ont trouvé une force dans la solidarité internationale et le droit humanitaire, qui placent les besoins humains avant les intérêts politiques et protègent les plus vulnérables.

Pour respecter les normes humanitaires, les parlementaires doivent mettre la législation nationale en adéquation avec les normes internationales des droits de l'homme et du DIH. Les Fidji ont ratifié les neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et ont respecté leurs obligations par le biais de la législation nationale. Ses lois environnementales avant-gardistes consolident la stratégie climatique nationale et permettent de respecter les obligations internationales découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. En particulier, la loi sur les changements climatiques engage les Fidji sur la voie de la neutralité carbone d'ici 2050. Le Gouvernement a défendu le concept de l'océan Pacifique comme océan de paix et la réunion des dirigeants lors du 54e Forum des îles du Pacifique a approuvé la Blue Pacific Ocean of Peace Declaration. L'interdiction des plastiques à usage unique au Parlement et la mise en place des initiatives du e-parlement reflètent un engagement plus large en faveur d'une gouvernance respectueuse du climat dans le cadre de l'Association interparlementaire du Pacifique. En période de crise, il est essentiel de préserver les principes démocratiques et d'utiliser les pouvoirs d'urgence de manière transparente et dans le respect des droits de l'homme. Le Parlement a renforcé ses capacités législatives, l'engagement citoyen et la représentation inclusive, et le budget national a garanti un soutien financier aux populations vulnérables touchées par les changements climatiques et aux organisations humanitaires.

L'approche humanitaire des Fidji consiste à renforcer les institutions démocratiques, à promouvoir la transparence, à garantir que les groupes marginalisés participent à l'élaboration des politiques et à lutter contre les déplacements liés au climat. En ce qui concerne ce dernier point, il convient de mettre en place des protections juridiques plus robustes, des voies de migration sûres et une justice climatique. Le Parlement fidjien apporte son soutien au Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement et s'engage à collaborer avec les parlements des autres petits États insulaires en développement afin de défendre l'équité et la résilience.

M. A. Nasri (Algérie) estime que le thème du débat général revêt une importance particulière compte tenu des menaces mondiales qui pèsent sur la paix et auxquelles il est impératif de faire face de toute urgence. Il y a une responsabilité collective à faire respecter le DIH afin de garantir la stabilité, la paix et la sécurité. Cependant, cela exige une volonté politique, le respect des droits de l'homme et un soutien humanitaire aux civils en situation de crise. Les attaques contre les travailleurs humanitaires, comme celles perpétrées à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés, constituent des violations du DIH. Il y a une responsabilité collective à soutenir les Nations Unies et le système multilatéral afin de travailler de manière plus équilibrée, de faire preuve d'une plus grande solidarité et de veiller à ce que le système international respecte le droit de chaque nation à se développer dans un environnement sûr.

L'Algérie a signé la Déclaration pour la protection du personnel humanitaire et sa politique repose sur le principe de non-agression entre États voisins et souverains. Elle a été l'un des premiers pays à fournir une aide aux pays voisins dans le besoin. La création de l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, qui soutient les populations vivant sous occupation, notamment les réfugiés palestiniens et sahraouis, démontre la conviction de l'Algérie que la diplomatie peut régler les différends. Les États ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures d'autres États et le droit à l'autodétermination de tous les peuples doit être respecté. Il est souhaitable que l'Assemblée adopte des résolutions qui contribueront à mettre fin à la violence extrême, à la criminalité transfrontalière et au terrorisme, qui constituent une menace pour le développement, la paix et la stabilité dans le monde. L'orateur appelle au respect des principes du DIH face aux violations et aux attaques des autorités israéliennes contre Gaza et les États arabes, ainsi qu'à la mise en œuvre de la solution à deux États visant à établir un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. A. Simonyan (Arménie) constate que 113 pays ont envoyé de l'aide humanitaire à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé l'Arménie en 1988, démontrant ainsi que la solidarité internationale et l'action humanitaire peuvent transcender les frontières. L'Arménie a

déployé des soldats de la paix au Kosovo, en Afghanistan et au Liban, et elle continuera à renforcer ses capacités humanitaires et à fournir une protection partout où cela sera nécessaire. En septembre 2023, environ 100 000 Arméniens déplacés du Karabakh ont traversé la frontière pour se rendre en Arménie. Le Gouvernement a répondu avec compassion et détermination, démontrant que même les petits pays peuvent défendre les principes humanitaires.

L'action humanitaire est indissociable de la recherche de la paix. À cet égard, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont signé une déclaration conjointe lors de leur réunion à Washington et ont négocié l'Accord sur la paix et l'établissement de relations inter-étatiques. L'Arménie collaborera avec les États-Unis d'Amérique et des tiers désignés d'un commun accord afin de créer un cadre concernant la Feuille de route Trump pour la paix et la prospérité internationales, issue du plan Carrefour de la paix visant à mettre en relation l'Arménie avec ses pays voisins grâce à des infrastructures. Cependant, l'Arménie cherche à faire libérer les détenus qui se trouvent encore en Azerbaïdjan et à connaître le sort de nombreuses personnes disparues. Les crises humanitaires en Ukraine, à Gaza, au Soudan et en Haïti, qui ont un effet particulièrement négatif sur les civils, rappellent aux parlementaires qu'ils doivent défendre la dignité humaine. Les droits de l'homme sont universels et leur protection ne peut pas être sélective. Le dialogue et la paix doivent supplanter la discorde et la guerre, et l'empathie doit guider les actes des parlementaires.

Mme C.D. Cudjoe-Ghansah (Ghana) déclare que les conflits armés, les catastrophes climatiques, les déplacements de population et les pandémies continuent de porter atteinte à la dignité humaine et à la stabilité mondiale. En 2025, 305 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une aide humanitaire urgente, dont environ 190 millions qui seront confrontées à des situations mettant leur vie en danger, ce qui constitue un vigoureux appel à l'action. Les principes qui sous-tendent les normes humanitaires – humanité, impartialité, neutralité et indépendance – doivent être préservés et renforcés compte tenu des ingérences politiques dans l'acheminement de l'aide, des attaques contre les travailleurs humanitaires, de la montée en puissance des acteurs armés non étatiques, de la lassitude des donateurs et des effets croissants des changements climatiques. Aucun pays n'est épargné par les catastrophes et les populations civiles, en particulier à Gaza, en Ukraine, au Soudan et au Burkina Faso, paient le prix fort. Au Ghana, le débordement du barrage d'Akosombo en 2023 a entraîné le déplacement de plus de 40 000 personnes. Le respect des normes humanitaires exige une volonté politique, une coordination et des investissements durables dans la résilience. Il est essentiel de renforcer le respect du DIH, de promouvoir la redevabilité pour les violations de ce droit et d'intensifier les mesures de prévention des crises. Les parlements jouent un rôle unique à cet égard. Au Ghana, le Parlement ratifie des conventions internationales, supervise les interventions en cas de catastrophe, alloue des fonds d'urgence et plaide en faveur des populations touchées à l'échelle nationale et internationale. Le Ghana reste engagé dans le multilatéralisme et les parlementaires doivent continuer à plaider en faveur d'une action humanitaire fondée sur des principes, à protéger les personnes vulnérables et à garantir des réponses rapides et équitables.

M. N.P. Dahal (Népal) estime que les effets des catastrophes naturelles et anthropiques, des conflits armés et des changements climatiques s'intensifient, tandis que l'instabilité et la corruption aggravent la crise de la gouvernance et des normes morales et juridiques. Les Népalais disparus, qui auraient pu être sauvés si l'aide avait été apportée à temps dans les zones de conflit, telles que le Moyen-Orient, ont profondément bouleversé le Népal. Dans de telles situations, les parlements doivent protéger et promouvoir les valeurs humanitaires, et la communauté internationale doit soutenir fermement les actions humanitaires d'urgence. Le comité national de DIH a rédigé une proposition de projet de loi sur la mise en œuvre des Conventions de Genève. Bien que le Népal ne soit pas encore partie à la CPI, son code pénal est conforme au Statut de Rome en ce qu'il traite des crimes contre l'humanité et garantit la redevabilité pénale conformément aux normes internationales. L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme a accordé le statut "A" à la Commission nationale des droits de l'homme du Népal et le Parlement fédéral a mis en place un système visant à promouvoir les droits civils basés sur la technologie.

Le Népal a tiré des enseignements des catastrophes naturelles, notamment du séisme de 2015 et des inondations et glissements de terrain liés au climat, et il a privilégié l'accès à l'aide humanitaire pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il assure la préparation aux catastrophes, met en place des systèmes d'alerte précoce et des services de secours et de reconstruction basés sur la population locale, et établit un mécanisme de financement d'urgence des catastrophes ainsi qu'une politique de résilience aux catastrophes. Cependant, la fraternité et la bonne volonté mondiales sont

confrontées à de multiples menaces. La diplomatie parlementaire peut limiter la cybercriminalité, les armes autonomes et l'usage abusif de l'intelligence artificielle (IA), mais il est impératif de surveiller le respect des lois humanitaires, de tirer les enseignements des meilleures pratiques et de renforcer la solidarité internationale par l'intermédiaire de l'UIP. Le Népal a participé à des missions de maintien de la paix des Nations Unies, a compris l'importance des négociations pour garantir la paix dans les conflits armés, et a modifié et mis en œuvre la loi nationale sur la justice transitionnelle.

Le Parlement fédéral jouera un rôle essentiel pour assurer la bonne gouvernance, la justice sociale et une démocratie inclusive à la suite du récent mouvement anti-corruption. L'orateur sollicite le soutien de la population locale pour organiser les élections à la Chambre des représentants en mars 2026 et reconstruire les infrastructures, et il rend hommage à ceux qui ont perdu la vie lors des manifestations. Il exhorte l'UIP à fournir un soutien diplomatique, social et économique pour lutter contre les changements climatiques qui mettent en péril l'écosystème himalayen, bien que la responsabilité du Népal soit négligeable en matière de réchauffement de la planète. Le Népal se range aux côtés de l'UIP pour soutenir les efforts visant à protéger le droit humanitaire par le biais d'une action législative coordonnée, à renforcer la diplomatie parlementaire et à promouvoir un usage approprié de l'IA.

M. O.U. Ngwu (Nigéria) constate que le monde est en crise et que les 310 millions de personnes dans le besoin se tournent vers les législateurs pour obtenir de l'aide. Le Nigéria relève des défis tels que les conflits, les inondations et les déplacements de population, et s'engage à élaborer des lois protégeant les plus vulnérables et à respecter les principes humanitaires. Il comprend que les véritables forces nationales sont la compassion et la protection des plus vulnérables. L'Assemblée nationale a adopté des lois visant à protéger les femmes, les enfants, les personnes opprimées et les personnes handicapées, et la Constitution consacre les principes humanitaires. Le Nigéria a également créé le Ministère fédéral des affaires humanitaires et de la réduction de la pauvreté ainsi que la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays afin d'apporter espoir et assistance rapide pendant les catastrophes. Il s'associe à des partenaires tels que la CEDEAO, le Croissant-Rouge, le PAM et les Nations Unies, et diffuse le message selon lequel les changements climatiques sont à l'origine des déplacements de populations, la corruption aggrave les souffrances et seul le courage collectif peut apporter des solutions. Ceux qui servent, se portent volontaires et risquent leur vie pour sauver celle des autres sont des héros méconnus. Il est essentiel de mettre fin aux conflits, qui dévastent les familles et représentent une absurdité mondiale. Les parlements doivent garantir des politiques centrées sur l'humain et un monde qui privilégie la compassion plutôt que la guerre.

M. J. Ntakirutimana (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) déclare qu'au vu de l'augmentation des besoins humanitaires et de la crise géopolitique profonde, les parlements doivent réaffirmer leur engagement envers le DIH, préserver l'action humanitaire et mobiliser les parlements pour qu'ils protègent pendant les crises. Les principes humanitaires jouent un rôle essentiel dans la protection de la dignité des personnes les plus vulnérables.

Le conflit au Moyen-Orient met en évidence l'urgence de protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire dans les zones de guerre. Alors que des efforts sont déployés pour négocier la paix, les parlementaires doivent traduire le DIH en une robuste législation nationale, garantir la redevabilité et assurer la sécurité et la transparence de l'acheminement de l'aide et des services essentiels aux personnes les plus touchées, en particulier les femmes et les enfants. Les parlements doivent protéger les efforts humanitaires pendant les crises en veillant à ce que les politiques privilégient la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'eau, l'assainissement et la résilience aux changements climatiques, indépendamment des contraintes budgétaires ou des préoccupations sécuritaires. Ils doivent protéger les voies d'acheminement de l'aide, garantir la sécurité des travailleurs humanitaires, empêcher toute ingérence dans les opérations de secours, recourir à la diplomatie et rassembler la société civile, les groupes de confession, les entreprises, les universitaires et les jeunes afin de collaborer à la mise en place de réponses humanitaires. Un forum humanitaire contribuera à coordonner la planification, la protection et le financement, parallèlement aux initiatives menées par les jeunes et les femmes. L'aide humanitaire doit parvenir à ceux qui ont le plus souffert pendant les crises – les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités religieuses et les opposants politiques – et elle ne doit pas être politisée. Les lois nationales et régionales doivent accorder la priorité à ces groupes, garantir une répartition équitable de l'aide et empêcher toute utilisation abusive de celle-ci. Les parlementaires doivent bénéficier d'une formation sur le DIH, la diplomatie humanitaire, le contrôle budgétaire et les réponses aux crises. Les parlements doivent élaborer des déclarations régionales

et collaborer avec les Nations Unies et d'autres partenaires mondiaux afin de faire respecter les normes humanitaires et d'obtenir un soutien. Toutes les actions et lois humanitaires doivent intégrer une analyse de genre et des mesures de protection.

L'EALA reste engagée en faveur du droit international humanitaire et d'une action humanitaire fondée sur des principes, et s'est déclarée prête à mener une approche régionale, inclusive et sensible au genre en matière de réponse aux crises.

M. S.M. Ould Errachid (Maroc) estime que le thème du débat général reflète l'engagement de l'UIP envers les questions importantes pour l'humanité et la nécessité pour les institutions de préserver leur propre valeur. Le monde traverse des crises profondes, laissant des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, dans le besoin et entraînant des violations du DIH. Les Palestiniens sont actuellement victimes de violations flagrantes du droit international qui les empêchent de mener une vie digne. Le Maroc reste engagé en faveur de la paix, a appelé à plusieurs reprises à un cessez-le-feu immédiat, a rejeté le déplacement des Palestiniens et a demandé un accès immédiat à l'aide humanitaire et à l'assistance médicale. Le Maroc a donc salué l'annonce d'un cessez-le-feu par le Président américain et a apprécié les efforts déployés par les médiateurs pour convenir d'un plan de paix global et permanent.

Il incombe collectivement aux parlements et gouvernements de respecter les normes humanitaires, y compris le DIH. Le Maroc a adopté une approche globale et pratique ainsi que diverses initiatives, et il s'engage en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Il a créé un centre d'études sur la paix et a participé à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que le thème du débat général reflète le devoir des parlementaires de protéger les populations en situation de crise, l'UIP peut devenir un forum pour des revendications malavisées présentées sous le couvert de l'aide aux réfugiés et aux plus vulnérables. Dans les camps de réfugiés de Tindouf, où les habitants ont été privés de leurs droits les plus fondamentaux pendant des décennies, le colonialisme est présenté comme une action humanitaire. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'est pas en mesure de procéder à un recensement et les habitants ne peuvent pas accéder à l'aide, ce qui constitue une violation flagrante des normes et lois humanitaires. En revanche, le Maroc préserve la dignité des Sahraouis en veillant à ce qu'ils jouissent pleinement de leurs droits et participent à leur propre gouvernance dans le cadre d'un processus démocratique. Le Sahara occidental, lieu de liberté et de développement, illustre les initiatives marocaines visant à parvenir à une solution politique avec le soutien international. Le Maroc reste attaché à la collaboration avec l'UIP et des partenaires internationaux et régionaux afin de bâtir un avenir plus équitable et plus juste, où chacun puisse vivre dans la dignité et la solidarité.

M. A. Farrugia (Malte) déclare que les parlementaires se sont réunis pour endosser leurs responsabilités envers leur peuple, les principes d'humanité et l'histoire. La souffrance humaine s'aggrave dans le monde entier et les règles les plus fondamentales de l'humanité sont souvent bafouées. Les normes humanitaires sont l'expression la plus fondamentale de la civilisation. Bien que le DIH et les droits de l'homme défendent l'humanité, ce sont des notions fragiles qui nécessitent une application adéquate. Les parlements ont donc le devoir solennel de remplir leurs obligations internationales en légiférant, en allouant des ressources à l'action humanitaire et en demandant des comptes au gouvernement. Ils rappellent au monde qu'aucune idéologie, aucun calcul ni aucun intérêt ne justifie l'abandon de la dignité humaine. En tant que Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, il a aidé l'ancien Vice-Président de l'Assemblée nationale afghane, M. A. Paiman, qui a trouvé refuge au Pakistan après la prise du pouvoir par les Talibans et qui risque désormais d'être expulsé. Il faut espérer que cette affaire sera rapidement résolue. Chaque vie compte et la loi doit donc être appliquée de manière équitable, digne et humaine.

Pour répondre aux immenses défis humanitaires décrits dans la note d'orientation du débat général, les paroles doivent se traduire en actions et en stratégies. L'UIP peut créer un groupe de travail parlementaire sur la protection des travailleurs humanitaires dans les zones de conflit, qui sera chargé d'élaborer des stratégies, de suivre leur mise en œuvre et de mettre à profit l'expertise collective. Les parlements doivent légiférer pour intégrer les obligations internationales dans le droit national, garantir le contrôle du gouvernement et allouer des budgets pour préserver l'action humanitaire, même en période d'austérité. L'UIP doit assumer son rôle d'organisateur et collaborer avec le CICR, l'ONU et les assemblées parlementaires régionales afin de faire respecter les normes humanitaires et de protéger l'action humanitaire. Il remercie le CICR pour son intervention qui a permis d'obtenir la libération des otages détenus par le Hamas. Ces partenariats mettent en

relation le droit, la coordination et la volonté politique, et l'UIP doit renforcer et pérenniser cette relation. Protéger la vie humaine dans les conflits est l'acte de justice le plus fondamental : défendre les plus faibles, c'est défendre l'essence même de l'humanité.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP, prend la présidence.

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

M. P. Bakovic (Slovénie) déclare que, compte tenu de la recrudescence des conflits armés modernes, le droit international et le DIH sont essentiels pour préserver la dignité humaine et éviter de nouvelles souffrances aux populations civiles. Récemment, l'aide humanitaire slovène a été multipliée par cinq. À la suite des rapports faisant état de violations du droit humanitaire à Gaza, la Slovénie a banni l'importation, l'exportation et le transit d'armes liées à Israël sur son territoire et a sanctionné deux ministres israéliens, montrant ainsi qu'elle défendait le droit humanitaire et que la protection des civils était au cœur de ses décisions. Elle a fortement plaidé en faveur de la sécurité des travailleurs humanitaires et de leur accès sans entrave aux populations dans le besoin, et a signé un protocole d'accord avec le CICR attribuant 5 millions d'EUR au moins pour soutenir le travail du CICR dans le domaine du DIH jusqu'en 2030. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour préserver l'eau des conflits armés et de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, la Slovénie partage ses expériences et ses meilleures pratiques, et contribue à promouvoir une culture mondiale de respect du droit humanitaire.

Il est de première importance de rester engagé envers les principes humanitaires à un moment marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une diplomatie fragmentée. L'initiative Humanitarian Reset des Nations Unies est donc saluée et représente une étape cruciale vers la création d'un système humanitaire plus inclusif, redevable et efficace. Il incombe aux parlementaires d'examiner minutieusement les décisions du gouvernement, d'assurer le respect des obligations internationales et de promouvoir des politiques fondées sur les droits de l'homme et les principes humanitaires. Ils doivent superviser et élaborer activement les politiques en matière d'aide humanitaire et de DIH afin de garantir que l'aide réponde aux besoins des personnes les plus touchées et ne serve pas des intérêts politiques. Le respect du droit humanitaire et de l'acheminement de l'aide constitue un impératif moral et le fondement des valeurs communes d'humanité du monde. Il faut agir collectivement dans un esprit de solidarité, de responsabilité et d'humanité afin de maintenir la confiance dans le système multilatéral.

M. R. Parmessar (Suriname) déclare que le Suriname est fondé sur la diversité, la tolérance et le respect mutuel. Son peuple façonne une nation où la diversité culturelle est une force précieuse. Il défend les valeurs humanitaires dans son mode de vie et le conseil interreligieux national comprend des représentants de toutes les grandes confessions afin de promouvoir le dialogue et la coopération entre le gouvernement et la société civile. L'élection de sa première présidente réaffirme que l'égalité et l'inclusion sont les fondements de la gouvernance humanitaire. L'autonomisation des femmes, la protection des minorités et la possibilité pour les personnes marginalisées de s'exprimer renforcent la paix et la résilience. Pour célébrer le cinquantenaire de son indépendance, le Suriname organisera en août 2026 un mois dédié au patrimoine national afin de montrer la coexistence humanitaire à l'œuvre. On prévoit de lancer la production de pétrole et de gaz en 2028, ce qui permettra, on l'espère, de mettre en place des institutions robustes et transparentes tout en restant négatif en matière de carbone grâce à une couverture forestière de 93 %.

Les parlements doivent veiller à ce que l'aide humanitaire reste impartiale et accessible, à ce que l'état de droit prévale dans les situations d'urgence et que les systèmes de protection sociale bénéficient aux personnes qui en ont le plus besoin. La législation, le contrôle budgétaire et le dialogue avec les citoyens peuvent contribuer à mettre en œuvre les principes humanitaires dans la vie quotidienne. Le Suriname est prêt à collaborer avec tous les Parlements membres de l'UIP afin de renforcer l'action humanitaire, de promouvoir le dialogue et de préserver la dignité humaine partout dans le monde.

Mme S. Codina (Andorre) déplore qu'avec actuellement plus de 120 conflits armés, plus de 300 millions de personnes ayant besoin d'aide et près de 122 millions de personnes déplacées dans le monde, on constate un échec moral pour les parlementaires et la société mondiale. La loi du plus fort sape les principes du droit international et le respect du DIH, y compris les Conventions

de Genève. Les hôpitaux, le personnel médical et les couloirs humanitaires ne sont plus sûrs, et le fait de prendre pour cible le personnel d'urgence témoigne d'une perte d'humanité. La montée du nationalisme nuit à la confiance dans les institutions mondiales, érode la volonté politique et réduit l'aide humanitaire. La réponse doit être multisectorielle et adaptée, et doit aborder les questions de violence sexiste, de déplacements et de défis climatiques afin d'aider les plus vulnérables. En tant que représentants des citoyens, les parlementaires doivent prendre l'initiative et changer la situation mondiale. En renforçant son engagement envers le DIH, l'Andorre a démontré que les convictions éthiques priment sur la taille géographique. Tout d'abord, elle a renforcé son cadre législatif pour faire face aux crises humanitaires. L'adoption d'un projet de loi visant à offrir une protection provisoire pour raisons humanitaires envoie un message clair : faire preuve de solidarité est un devoir inhérent aux démocraties. Deuxièmement, Andorre a contribué à des programmes internationaux de coopération et de développement, en versant plus de 360 000 euros en 2025 à des organisations citoyennes pour des projets prioritaires dans les domaines de l'éducation, des soins médicaux, de l'égalité des sexes, de la protection des personnes vulnérables et de la paix. Troisièmement, Andorre poursuit sa collaboration avec des organisations internationales et le financement de celles-ci afin de renforcer la coopération internationale, le développement durable et la paix. L'engagement d'Andorre envers le DIH est résolu, et les parlements doivent légiférer pour protéger ce droit et contrôler les gouvernements. Aucun pays ne peut surmonter seul la crise mondiale. Les parlementaires doivent donc collaborer pour préserver le financement humanitaire et veiller à ce que les préoccupations sécuritaires à court terme ne compromettent pas les engagements pris au titre du DIH.

M. Tian Xuejun (Chine), soulignant le consensus dégagé lors de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement sur l'importance du multilatéralisme, estime que les conflits armés sont fréquents, et que les changements climatiques et les catastrophes naturelles exacerbent la situation déjà difficile des pays en développement. Une minorité de pays politisent les questions humanitaires, aggravant ainsi les situations humanitaires. Les pertes civiles et la catastrophe humanitaire sans précédent à Gaza sont particulièrement préoccupantes. Les parlements doivent défendre l'esprit de l'humanitarisme international, aider ceux qui se trouvent en situation de crise et collaborer pour résoudre les problèmes humanitaires mondiaux.

La Chine propose l'Initiative pour la gouvernance mondiale afin de promouvoir la souveraineté, l'égalité, l'état de droit, le multilatéralisme et une approche centrée sur l'humain et axée sur l'action permettant de bâtir un système de gouvernance mondiale plus juste et équitable. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour réformer la gouvernance des questions humanitaires mondiales et renforcer le système international actuel afin d'améliorer sa réponse humanitaire. Tous les pays doivent respecter et remplir leurs obligations en matière de DIH, garantir l'application universelle et uniforme du DIH, et rejeter le deux poids deux mesures ainsi que l'application sélective du DIH. L'aide humanitaire doit être apportée conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et les questions humanitaires ne doivent pas être politisées. Les pays doivent accroître leurs investissements dans le développement et la communauté internationale doit intensifier ses efforts en faveur du Programme 2030 afin de lutter contre la pauvreté et le sous-développement, deux facteurs qui contribuent aux crises humanitaires. Les pays développés doivent assumer une plus grande responsabilité en apportant leur soutien en temps utile aux pays en développement. La Chine soutient activement les efforts humanitaires internationaux, elle y participe et y contribue. Elle traite des questions internationales et régionales, facilite les pourparlers de paix, encourage les règlements politiques, fournit une aide rapide à la suite de catastrophes naturelles et soutient les travaux des Nations Unies et des agences humanitaires internationales. Elle continuera à promouvoir le dialogue, le rapprochement et la coopération afin de faire progresser la paix, le développement et la durabilité. L'Assemblée populaire nationale est prête à coopérer avec les parlements du monde entier pour relever les défis humanitaires mondiaux.

L'orateur s'oppose à la remise en cause par M. Latorre du principe d'une seule Chine. Taïwan est un territoire souverain indissociable de la Chine et le Gouvernement chinois est le seul gouvernement exerçant l'autorité de l'État en Chine. De plus, ce principe constitue une norme fondamentale au sein de la communauté internationale.

M. H.R.H. Babaei (République islamique d'Iran) explique qu'au vu de la crise multiforme à laquelle le monde est confronté, il existe une responsabilité morale et collective de défendre les principes humanitaires. Les puissances mondiales ne doivent pas prendre cette responsabilité en otage. Près de 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la signature de la Charte des

Nations Unies et des Conventions de Genève, le monde a répété les erreurs du passé, avec des conséquences catastrophiques. Des violations des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité et un génocide se poursuivent à Gaza, en Cisjordanie et en Palestine occupée, avec le soutien de certaines puissances occidentales, tandis que les institutions internationales restent silencieuses. Si la communauté internationale ne parvient pas à assurer la redevabilité, les conséquences s'étendront au-delà des frontières. Les oppressions et agressions dans le monde sont telles que le comportement opportuniste, brutal et arrogant du Président américain concernant le récent cessez-le-feu à Gaza est perçu de manière positive. Le cessez-le-feu représente un aveu honteux pour le régime d'occupation et une bonne nouvelle pour le peuple persévérant et opprimé de Gaza. La République islamique d'Iran soutient les initiatives visant à mettre fin à la guerre, au génocide et à l'occupation, à expulser les forces d'occupation, à rétablir les droits fondamentaux des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination, et à créer un État palestinien indépendant avec Al-Qods (Jérusalem) pour capitale. Les États de la région ne se laisseront plus tromper par le régime sioniste et les États-Unis d'Amérique, et l'histoire jugera sévèrement toute complicité dans cette tromperie.

Les parlementaires peuvent soit défendre les principes humanitaires et le droit international, soit assister à l'effondrement du système juridique mondial. Il n'est pas possible de promouvoir les droits de l'homme dans une partie du monde et d'ignorer leurs violations ailleurs. Ce deuxième positionnement s'apparente à de la complicité. En mettant fin à cette hypocrisie et en libérant les institutions internationales des intérêts des puissances oppressives, une paix et une sécurité durables peuvent être garanties. Le monde a besoin de restaurer la confiance et le multilatéralisme, et d'assurer la justice et la redevabilité. Le régime sioniste, avec le soutien des États-Unis d'Amérique et de certains pays européens, commet ouvertement et continuellement des crimes qui vont à l'encontre des idéaux de l'UIP. La République islamique d'Iran et ses citoyens font preuve d'une grande résilience face aux sanctions économiques imposées par les États-Unis d'Amérique.

M. C.-I. Corendea (Roumanie) fait valoir que le nombre croissant de personnes ayant besoin d'aide et les violations sans précédent du DIH et des droits de l'homme sont préoccupants, et que les parlementaires doivent agir plus vigoureusement et avec plus d'unité. L'action humanitaire est une obligation en vertu du droit international et un impératif moral. La Roumanie est partie aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, ainsi qu'à la Convention de La Haye de 1954, et a récemment adhéré à l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, démontrant ainsi son attachement au multilatéralisme et à la défense du DIH. Elle a également signé la Déclaration pour la protection du personnel humanitaire.

Compte tenu de l'importance d'un financement prévisible et diversifié pour l'action humanitaire dans les situations de crise, la Roumanie a alloué plusieurs millions d'euros à l'aide humanitaire en 2024. Il a également une expérience internationalement reconnue en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des urgences grâce à son service des situations d'urgence et à sa participation aux missions de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union européenne (UE). Le Parlement a ratifié deux accords sur les privilèges, les immunités et le statut juridique du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) après l'ouverture du bureau national de la FICR à Bucarest. Afin de promouvoir la résilience à long terme, la Roumanie lie l'aide humanitaire au développement et renforce la coopération entre les acteurs nationaux et locaux chargés de la gestion des urgences. Elle a signé des protocoles de coopération avec des institutions du monde entier. La Roumanie a instauré une journée nationale consacrée au DIH et, après avoir publié son rapport volontaire sur la mise en œuvre du DIH au niveau national, elle prépare actuellement un deuxième rapport. En période de crise, les parlements doivent protéger les principes humanitaires, en veillant à ce que les besoins des plus vulnérables soient satisfaits tout en préservant le financement humanitaire. Ils doivent collaborer pour garantir que les décisions soient prises selon des valeurs d'humanité. La coopération multilatérale et interparlementaire est essentielle pour faire respecter les normes humanitaires et les actions fondées sur des principes.

Mme B. Kolm (Autriche) déclare que les souffrances de plus de 300 millions de personnes dans le monde ayant besoin d'une aide humanitaire sont principalement anthropiques, et que le nombre et la complexité des crises ont considérablement augmenté. Elles touchent surtout les civils, en particulier à Gaza, en Ukraine et au Soudan. Par ailleurs, les principes du DIH, qu'il est légalement et moralement obligatoire de respecter, s'érodent progressivement. L'Autriche

considère que l'action humanitaire est une responsabilité partagée et se montre solidaire de la communauté internationale. La solidarité et une action nationale coordonnée sont essentielles pour garantir la stabilité, la résilience et la dignité humaine. Si la division du travail favorise la croissance économique, la stabilité et la richesse, les lauréats du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel 2025 – Mokyr, Aghion et Howitt – affirment que la croissance doit être défendue et ne peut être réalisée que par la collaboration. L'accent mis sur une culture intellectuelle ouverte et la souplesse institutionnelle favorisent la mise en place d'écosystèmes institutionnels compétitifs, dynamiques et axés sur la découverte. L'Autriche reste attachée au multilatéralisme, à la consolidation de la paix et à la coopération humanitaire, et elle travaille en étroite collaboration avec des organisations internationales, notamment les Nations Unies et le CICR. La politique de neutralité permanente de l'Autriche assure un engagement actif, fondé sur des principes et impartial, favorise le dialogue et lui permet de dénoncer de manière impartiale les violations du droit humanitaire. L'action humanitaire n'est pas une œuvre de charité ; elle défend la justice, l'humanité comme valeur commune et préserve la conscience morale mondiale. Seule la coopération peut garantir que la paix, la dignité et la compassion resteront plus fortes que les forces qui cherchent à semer la division.

Mme R. Kirova (Bulgarie) constate que le secteur humanitaire mondial est soumis à une pression énorme. Les conflits armés provoquent d'immenses souffrances humaines et déplacent des populations, les crises deviennent de plus en plus difficiles à résoudre, le soutien politique et le financement des activités humanitaires diminuent, et les tensions politiques, la criminalité et l'immigration clandestine s'accroissent. Il est donc crucial de mettre en œuvre des normes humanitaires afin de préserver la vie humaine et la stabilité sociale. Depuis leur création, les Nations Unies sont une source d'espoir et représentent une plateforme pour le dialogue et la paix. Une application efficace de la loi est nécessaire pour acheminer l'aide humanitaire et coordonner les efforts de consolidation de la paix.

La Bulgarie est partie aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels. Le premier examen complet de la mise en œuvre a révélé que la législation et les mesures nationales sont conformes aux Conventions. En outre, la Bulgarie applique toutes les normes humanitaires internationales et a ratifié la plupart des instruments humanitaires internationaux. La guerre qui sévit actuellement en Ukraine et la crise au Moyen-Orient démontrent que les normes humanitaires ne doivent jamais être considérées comme acquises. La Bulgarie a accueilli plus de 160 000 citoyens ukrainiens et le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les populations locales, les ONG et des partenaires internationaux pour fournir une aide humanitaire aux niveaux national et international. La Bulgarie contribue activement aux initiatives humanitaires de l'UE et des Nations Unies, soutient les missions de protection civile et partage son expertise en matière de réponse aux catastrophes et d'intégration des réfugiés. La solidarité est une responsabilité avant d'être une question de générosité.

Mme M. Byrne (Irlande) déclare que l'Irlande est pleinement résolue à appliquer et à développer le DIH, comme elle l'a démontré pendant son mandat de membre élu du Conseil de sécurité de l'ONU, au cours duquel elle a constamment appelé au respect du DIH et à la redevabilité en cas de violations de ce droit. Il est essentiel de donner la priorité à la prévention des crises alimentaires provoquées par les conflits, l'instabilité et les changements climatiques. Irish Aid collabore avec des partenaires humanitaires et de développement, tandis que les équipes de l'ambassade d'Irlande mettent en œuvre des programmes et des partenariats dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition afin de lutter contre les crises alimentaires et la sous-alimentation chronique. Bien que le monde produise suffisamment de nourriture, une personne sur huit n'a pas assez pour mener une vie saine, ce qui la maintient dans un cercle vicieux de pauvreté et réduit sa résistance aux maladies. L'Irlande a renforcé son soutien aux interventions portant sur la nutrition dans le cadre des mesures de développement et d'urgence, en accordant une priorité particulière à la prévention et au traitement de la malnutrition chez les enfants, et elle s'est engagée à verser 2 millions d'EUR supplémentaires au PAM pour acheminer de la nourriture à Gaza. Bien que le cessez-le-feu et l'acheminement de l'aide aient été bien accueillis, les événements qui se sont produits ont terni l'image de l'humanité. Priver les civils de nourriture et les exposer à la famine ne doit pas être une tactique de guerre et doit cesser. D'autres nations doivent collaborer pour réduire l'insécurité alimentaire dans le monde, mettre fin aux souffrances inutiles et soutenir le PAM, organisation la mieux placée pour acheminer de la nourriture à Gaza.

Mme G. Ngendanganya (Burundi) déclare que le Burundi a récemment connu un conflit armé, des catastrophes naturelles, des déplacements de populations internes et externes, l'arrivée de réfugiés congolais et les effets des changements climatiques. Il collabore avec des acteurs nationaux et internationaux afin de protéger les populations vulnérables, garantir un accès impartial à l'aide et fournir un soutien en cas de crise, et a travaillé avec le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) suite aux récentes inondations. Parallèlement, le HCR accompagne le rapatriement et la réintégration des Burundais, tandis que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Médecins sans frontières ont soutenu les campagnes de vaccination. Le Burundi participe à des initiatives régionales de gestion des crises, approuve les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et s'engage dans des missions de maintien de la paix, notamment en Somalie et en République démocratique du Congo. Le parlement doit contrôler l'action du gouvernement, y compris au niveau local, et exiger des rapports gouvernementaux sur la gestion des crises humanitaires, et tenir des séances d'audition de ministres. Il veille à l'utilisation appropriée des fonds d'urgence et de l'aide internationale, a élaboré une législation adaptée et a voté des budgets pour l'action humanitaire, la protection des civils et la Croix-Rouge burundaise. Il supervisera la mise en œuvre des budgets humanitaires et des engagements internationaux, sensibilisera les civils et les partenaires internationaux, et collaborera avec les acteurs humanitaires.

M. Y. Mollaberdivev (Turkménistan) constate que la proclamation par le Turkménistan de 2025 comme année internationale de la paix et de la confiance démontre que la communauté internationale soutient sa politique de paix et d'humanitarisme ainsi que ses initiatives visant à renforcer la coopération internationale pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD). Le Turkménistan contribue au respect des normes humanitaires et à la promotion de l'action humanitaire en période de crise. La Constitution dispose que les citoyens constituent le bien le plus précieux du Turkménistan, qui protège donc leurs droits, leurs libertés et leurs intérêts par le biais de la législation et des normes internationales. La politique de neutralité permanente du pays, fondée sur les principes d'humanité, de solidarité et de respect des droits de l'homme, reste au cœur de sa politique humanitaire. Il a intégré ces principes dans la législation nationale relative à l'aide humanitaire internationale dans des circonstances exceptionnelles, à la Société du Croissant-Rouge du Turkménistan et aux plans d'action nationaux sur les droits de l'homme, la protection des enfants et l'égalité des sexes. Le Turkménistan a été le premier pays de la région à légiférer sur les réfugiés et à adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Le plan d'action national 2019–2024 visant à mettre fin à l'apatridie a été mis en œuvre et, en collaboration avec le HCR et d'autres organisations internationales, le Gouvernement a protégé les droits des réfugiés et des apatrides. Le Turkménistan a accordé la citoyenneté à quelque 32 000 résidents apatrides et des permis de séjour à plus de 5 000 ressortissants étrangers et apatrides. C'est le premier et seul pays d'Asie centrale à être élu Membre permanent du Comité exécutif du HCR, et la Fondation caritative Gurbanguly Berdimuhamedov pour l'aide aux enfants ayant besoin d'une tutelle coopère avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations internationales.

M. G. Volski (Géorgie) estime que, compte tenu de la complexité du contexte sécuritaire mondial et de l'augmentation des besoins humanitaires, il est essentiel de promouvoir la paix et la sécurité internationale, et d'apporter des réponses unifiées et des mesures collectives. À la suite des guerres des années 1990 et de 2008, la Géorgie a l'un des taux les plus élevés au monde de personnes déplacées à l'intérieur du pays par habitant. Le Gouvernement œuvre en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les citoyens, y compris ceux des régions occupées, sans distinction d'origine ethnique. Il a lancé une initiative de paix visant à promouvoir l'engagement, la confiance et les opportunités socio-économiques pour les populations touchées par le conflit, et quelque 1 500 personnes issues des territoires occupés bénéficient chaque année de soins médicaux gratuits. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays peuvent bénéficier d'une aide au logement et d'une aide financière pour un logement provisoire, de subventions pour la création de petites entreprises et de programmes de requalification et de formation. La mise en œuvre neutre du programme pour les personnes disparues par le CICR peut servir d'exemple ailleurs. La Géorgie a ouvert des sections en langue ukrainienne dans les écoles afin d'accueillir plus de 1 600 élèves ukrainiens et elle continue de venir en aide à quelque 28 000 Ukrainiens. De plus, elle a connu une croissance économique durable. Cependant, ces acquis seront perdus si les grandes puissances ne réorientent pas les priorités mondiales vers la paix et la coopération.

M. T. Utikere (Nouvelle-Zélande) fait valoir que la Nouvelle-Zélande a toujours apporté son soutien humanitaire tant au niveau national qu'international, en particulier au cours des cinq dernières années. À la suite du cyclone Harold, la Royal New Zealand Air Force a évalué les préjudices, participé aux évacuations médicales et transporté des fournitures humanitaires vers Vanuatu et d'autres pays. À la suite de l'éruption volcanique sous-marine au nord de Tongatapu, la Nouvelle-Zélande a fourni une aide humanitaire financière et déployé des avions pour évaluer les préjudices et acheminer l'aide vers les Tonga. Un navire de la Marine royale néo-zélandaise s'est rendu à Nuku'alofa pour apporter de l'eau potable et transporter une équipe d'hydrographes et de plongeurs chargés d'étudier les voies maritimes et les infrastructures. À la suite du séisme de magnitude 7,3 qui a frappé Vanuatu en 2024, les forces armées néo-zélandaises ont fourni de l'aide, du matériel et du personnel pour les secours. Les populations locales de Nouvelle-Zélande ont proposé une aide humanitaire croissante, chaque contribution ayant un effet sur les bénéficiaires. Ces actions démontrent qu'il n'est pas nécessaire de chercher loin pour trouver des personnes et des organisations disposées à apporter leur aide et capables de le faire. L'orateur exhorte les autres régions du monde à réfléchir aux domaines dans lesquels elles peuvent utilement agir à des fins humanitaires.

Mme A. Lakrafi (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) constate que le monde est actuellement marqué par la douleur et l'espoir. Même si elles ne constituent pas les solutions les plus rapides ni les plus spectaculaires, le dialogue et la diplomatie garantissent la stabilité, et Genève offre le cadre idéal pour rappeler au monde entier que la dignité humaine est un droit universel. Les crises en Haïti, entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi qu'à Gaza, au Soudan, au Liban, au Sahel et ailleurs font des victimes parmi la population civile. Il ne peut y avoir de paix sans justice, ni de justice sans respect des droits de l'homme.

L'APF soutient toutes les initiatives de paix et salue les efforts déployés sous les auspices de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, du Qatar et de la Türkiye en vue d'un cessez-le-feu durable. L'accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ouvre la voie à une normalisation durable des relations et démontre qu'un dialogue est possible malgré des années de conflit. La paix se construit lentement, grâce à la confiance et aux institutions. Les crises susmentionnées démontrent qu'il ne peut y avoir de stabilité sans démocraties légitimes, ni de paix sans respect des droits de l'homme. L'APF s'efforce de soutenir les processus politiques officiels, de renforcer les parlements affaiblis et de promouvoir des politiques publiques fondées sur la dignité, la justice et la solidarité, et elle se déclare prête à soutenir Madagascar si on le lui demande. Le respect des normes humanitaires protégera l'humanité et démontrera que le respect du droit humanitaire est un devoir en temps de guerre. Protéger l'action humanitaire est l'occasion pour les parlementaires d'honorer leur mandat, qui consiste à préserver les vies partout dans le monde.

Mme D. Bühler-Nigsch (Liechtenstein) constate que les parlementaires se sont réunis pour défendre les normes humanitaires et protéger la dignité, car ces deux éléments sont de plus en plus menacés. En tant que petit pays non militarisé, le Liechtenstein comprend l'importance du droit international pour la paix et la sécurité. Il réaffirme fermement le rôle central des Nations Unies dans la sauvegarde de l'ordre multilatéral. Cependant, alors que les guerres en Ukraine, au Soudan et à Gaza se poursuivent, la confiance dans les Nations Unies doit être rétablie et les parlements doivent mobiliser la volonté politique et exiger un leadership. Les violations quotidiennes des Conventions de Genève ne doivent jamais être banalisées. La redevabilité est donc essentielle, et la CIJ et la CPI doivent être protégées contre toute ingérence politique et toute sanction.

Le monde est également confronté à de nouveaux défis, notamment l'usage de l'IA dans les conflits armés, qui doit être soumis à des règles internationales, ainsi que la montée du nationalisme et des rivalités géopolitiques, qui affaiblissent la réponse collective à la souffrance et réduisent les budgets humanitaires. En 2024, le Liechtenstein a augmenté son aide au développement de près de 10 % afin de soutenir des projets dans les régions en crise, et il verse chaque année plus de 1 million de CHF au CICR. Les réponses aux crises doivent privilégier les besoins des femmes et des filles. La politique humanitaire doit mettre en relation l'état de droit, le développement, l'action climatique et l'égalité des sexes. Le Liechtenstein soutient fermement le dialogue et les solutions pacifiques, et a approuvé un programme pluriannuel d'aide à la reconstruction de l'Ukraine avec pour priorité le déminage à des fins humanitaires, l'éducation et l'état de droit. Les parlements du monde entier doivent défendre les principes non négociables d'humanité, d'état de droit et de solidarité par le biais de la redevabilité, du leadership et de la coopération, et veiller à ce que le principe d'humanité reste la force la plus puissante dans la politique mondiale.

Mme M.M. Ortiz Diloné (République dominicaine) explique que son pays reste engagé dans les efforts multilatéraux visant à respecter et à appliquer le DIH. Dans un contexte mondial marqué par les crises et les conflits, les nations doivent continuer à défendre le multilatéralisme, la paix et la dignité humaine. Les parlements doivent traduire le DIH et les normes humanitaires – pilier noble de l'ordre international – en lois, politiques et budgets. Ils peuvent procéder à l'examen et à l'harmonisation de la législation afin de garantir que les violations graves soient sanctionnées conformément aux normes internationales, et établir une convention parlementaire sur le DIH et les droits de l'homme. Ils peuvent promouvoir la formation et la sensibilisation des parlementaires aux côtés du CICR et des Nations Unies afin de renforcer les réponses humanitaires nationales. Ils doivent ratifier les instruments internationaux et allouer des ressources afin de renforcer leur participation aux forums internationaux et aux missions humanitaires. Son pays reste engagé en faveur du DIH et continuera à garantir le dialogue, la solidarité et le respect du droit international.

Un délégué du Rwanda, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, déclare que le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo est interne et que le Gouvernement congolais répond de la protection des civils. La République démocratique du Congo fournit un refuge aux Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, groupe armé génocidaire qui représente une menace existentielle permanente pour le Rwanda. Le principe d'intégrité territoriale est primordial et important pour les deux pays. Le Rwanda reste engagé dans les processus de paix en cours, notamment l'accord de paix de Washington signé en juin 2025.

Un délégué de l'Inde, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, déclare que le Jammu-et-Cachemire a rejoint l'Inde de manière légale et irrévocable et que le Pakistan n'a pas le droit de commenter les affaires intérieures de l'Inde. Le Pakistan occupe illégalement et par la force des territoires indiens, qu'il doit évacuer, et cherche à saboter la paix et le développement, et à déstabiliser la région par le terrorisme transfrontalier. Depuis la signature du Traité des eaux de l'Indus, il y a eu des progrès technologiques, des changements démographiques, des changements climatiques, une orientation vers les énergies propres et la menace persistante du terrorisme transfrontalier. Le préambule du Traité stipule qu'il a été signé dans un esprit de bonne volonté et d'amitié, mais le terrorisme transfrontalier incessant du Pakistan empêche l'Inde d'appliquer le Traité conformément à ses dispositions.

Un délégué de l'Algérie, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, précise que le Maroc a colonisé tout un territoire, malgré la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les revendications marocaines concernant l'Algérie, qui a organisé l'accueil des réfugiés sahraouis pendant plus de 50 ans, sont injustifiées et inacceptables. Le Maroc entrave les efforts des agences humanitaires pour acheminer l'aide et, compte tenu de sa responsabilité dans la tragédie, n'a aucune autorité politique ou juridique pour examiner la question sahraouie. Les organisations internationales et les ONG peuvent accéder aux camps de réfugiés et fournir de l'aide.

Un délégué du Maroc, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, affirme que le Sahara est et restera marocain. Au cours des 50 dernières années, l'Algérie a cherché à déstabiliser son pays en formant des groupes terroristes à Tindouf, malgré les efforts du Maroc pour garantir la paix et parvenir à une solution avec l'Algérie. Le Maroc a organisé des élections démocratiques parmi les populations sahariennes, et les Sahraouis vivent sur leur territoire. Le Maroc a choisi la légalité internationale et a donné aux Sahraouis le droit à l'autodétermination. C'est la solution au conflit soutenue par les forces démocratiques.

M. C. Lohr (Suisse), souhaitant la bienvenue aux délégués à la Genève internationale, déclare que de nombreuses personnes subissent les effets des conflits armés, des changements climatiques et des catastrophes qui continuent de nuire aux plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Les parlementaires doivent protéger les valeurs humanitaires et soutenir ceux qui fournissent de l'aide. La Suisse croit fermement au multilatéralisme. Davantage peut être fait pour protéger les droits de l'homme et la dignité. Il espère que l'Assemblée de l'UIP contribuera au partage des idées, à l'établissement de partenariats et à la réaffirmation du droit international, de l'action humanitaire, de la paix, de la coopération et des valeurs communes de l'UIP. Il invite tous les délégués à une réception organisée par les autorités suisses.

La séance est levée à 18 h 40.

Séance du mardi 21 octobre 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
(A/151/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (suite)

M. J.C. Mabuza (Eswatini) déclare que le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* impose le respect du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour ne laisser personne de côté, les acteurs humanitaires et du développement doivent travailler ensemble pour s'attaquer aux causes profondes des crises, en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits de l'homme. Les besoins et les vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles en situation de crise, notamment la protection contre l'exploitation et la violence, doivent être pris en compte dans l'évaluation et la protection humanitaires.

Dans le contexte du 80e anniversaire du largage des bombes atomiques sur Nagasaki et Hiroshima, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires constituent un impératif humanitaire. Son pays a mis à l'essai un projet de loi sur la sûreté nucléaire et la sécurité radiologique à cet égard. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) reste pertinent grâce à sa mission humanitaire qui consiste à fournir une assistance et à protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence internationale.

En Eswatini, une approche collaborative entre les parties prenantes a été adoptée pour l'action humanitaire en temps de crise. Une unité nationale de gestion des catastrophes est chargée de fournir de la nourriture, de l'eau, des abris et des soins médicaux, et l'aide est apportée en fonction des besoins, sans distinction d'origine ethnique, de sexe ou d'idéologie. Les demandeurs d'asile et les réfugiés sont encouragés à s'intégrer et vivent en paix aux côtés de la population hôte. Des efforts collectifs sont nécessaires aux niveaux local, national et mondial pour faire respecter les normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire.

Mme J.N. Kumba (Soudan du Sud) fait remarquer que l'UIP reste l'un des rares forums permanents de dialogue multilatéral et de réflexion collective. Le multilatéralisme est indispensable pour relever les défis mondiaux complexes et le Soudan du Sud attache une grande importance à son statut de Membre de l'UIP et d'autres mécanismes multilatéraux. Les conséquences des crises humanitaires se font particulièrement sentir dans les États vulnérables comme le sien, qui a connu des années de conflit. Chaque urgence humanitaire menace de réduire à néant les progrès accomplis, d'aggraver les inégalités et d'éroder la confiance du public.

Le Soudan du Sud organise l'accueil d'environ 650 000 réfugiés, dont la majorité provient du Soudan, et a ouvert ses frontières à ceux qui ont besoin de protection et garanti la libre circulation des travailleurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire (DIH). La protection de la vie et de la dignité humaines doit rester au centre de la gouvernance et de la coopération internationale. Son gouvernement a renforcé sa fonction législative et de contrôle afin de garantir que le droit international soit reflété dans le cadre juridique national, et les lois et politiques en vigueur sont en cours d'examen. Les lois régissant le fonctionnement des organisations humanitaires ont été modifiées. D'autres efforts ont été déployés, notamment en vue de la création d'une alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'un forum parlementaire sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les efforts visant à mettre en œuvre l'accord de paix sont en bonne voie.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) demande aux parlements de défendre les normes humanitaires au moyen de la diplomatie parlementaire et du dialogue dans un contexte de violation impunie des principes de distinction, de proportionnalité et d'humanité. La Convention de

l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique représente un leadership progressiste en matière de protection humanitaire sur le continent, tandis que le protocole et le plan de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) mettent l'accent sur la préparation aux catastrophes, l'assistance mutuelle et la coordination des interventions humanitaires.

Malgré les avancées vers la paix au Moyen-Orient, notamment l'accord de cessez-le-feu, la situation reste désastreuse, d'autant plus que les normes humanitaires sont appliquées de manière incohérente et sélective et que le DIH est violé de manière flagrante. La riposte internationale est paralysée par des considérations géopolitiques et économiques, les résolutions des Nations Unies sont ignorées et leurs agences sont attaquées. Certaines nations se rendent complices par leur silence et leur inaction. Le conflit en Europe de l'Est doit cesser et il faut espérer que les efforts du Président Trump des États-Unis d'Amérique permettront de mettre fin à la guerre. Le plus grand respect des normes humanitaires est également nécessaire dans les zones sensibles d'Afrique, en particulier en République démocratique du Congo, au Soudan et à Madagascar. L'UIP doit plaider en faveur d'une action déterminée en faveur des normes humanitaires et l'ONU doit défendre leur application dans toutes les zones de conflit.

M. R.R. Rahmani (Afghanistan) se félicite de l'aide humanitaire apportée après les tremblements de terre qui ont frappé les provinces orientales de son pays et insiste sur la nécessité de poursuivre ces efforts. Il condamne fermement les frappes aériennes pakistanaises et l'agression du régime israélien dans d'autres pays, qui ont menacé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan au cours des six derniers mois. L'expulsion des réfugiés afghans des pays voisins a provoqué une crise migratoire et il demande aux Parlements membres de l'UIP de promouvoir la coopération humanitaire et l'engagement diplomatique afin de garantir le retour volontaire, digne et sûr des réfugiés afghans.

Les restrictions imposées aux femmes et aux filles, qui représentent la moitié de la société afghane, sont contraires aux droits humains fondamentaux et aux enseignements de l'islam fondés sur la justice, et compromettent l'avenir de la société. La crise économique et la pauvreté généralisée restent des défis majeurs depuis la montée en puissance du régime taliban. Une paix durable ne peut être obtenue que par la participation aux processus décisionnels de tous les groupes ethniques, toutes les classes sociales et tous les acteurs politiques et civils, sans discrimination. Un dialogue national et un cadre politique légitime sont nécessaires pour organiser des élections transparentes et inclusives. Il exhorte la communauté internationale à manifester son soutien au peuple afghan par des paroles et des actes.

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)

M. C. Cajado Sampaio (Brésil) fait remarquer que le non-respect du droit humanitaire et les violations commises lors des opérations humanitaires affaiblissent le système multilatéral, tandis que les déficits financiers dans le domaine humanitaire mondial limitent la présence du CICR dans les territoires où le respect du droit humanitaire exige une présence neutre et compatissante. La neutralité et la nationalité doivent être préservées. L'ordre international a été fondé sur le droit et la diplomatie, et non sur la force, afin de servir la paix et le développement.

Le Brésil a joué un rôle de leadership dans les initiatives relatives au droit monétaire international et aux engagements pris lors de la 34e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un dialogue bilatéral avec les États-Unis d'Amérique sur les questions humanitaires, les migrations et les réfugiés a été lancé en avril 2024, et les politiques d'intégration du Brésil en faveur des populations déplacées ont été reconnues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Exigeant que le Congrès national ratifie les traités internationaux, la Constitution brésilienne garantit ainsi le respect du droit humanitaire. Le Congrès national du Brésil a introduit une budgétisation responsable pour renforcer la résilience sociale, la santé et l'éducation, et les groupes vulnérables, tels que les femmes, les victimes de violence et les populations autochtones, sont reconnus par la loi. L'ordre du jour humanitaire et climatique nécessite une approche intégrée.

Mme M. Valente (Angola) appelle, dans un contexte marqué par des conflits armés partout dans le monde et des millions de personnes déplacées, à une action collective pour défendre les vies humaines qui se cachent derrière les chiffres. Les Conventions de Genève de 1949 incarnent la conscience morale de l'humanité en temps de guerre, aujourd'hui menacée par le déclin du multilatéralisme, la résurgence du nationalisme et l'érosion de la confiance dans les institutions

internationales. La protection des normes humanitaires est un impératif éthique et politique. Fort de son expérience de la guerre et de la reconstruction, son pays comprend la valeur de la paix, de la coopération et de la solidarité, et reste attaché au DIH, à la coopération et au renforcement de l'action humanitaire. L'initiative du CICR visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du DIH et la campagne des Nations Unies pour le désarmement humanitaire et la lutte contre les mines terrestres sont donc les bienvenues.

Le multilatéralisme est essentiel pour promouvoir la médiation et la coopération entre les peuples. Les parlements doivent harmoniser la législation nationale avec le DIH, garantir la transparence du financement de l'aide humanitaire et promouvoir l'éducation à la paix. La crédibilité parlementaire est un atout fondamental de la diplomatie multilatérale. Les parlements doivent montrer l'exemple et rejeter les discours de haine au profit du dialogue et de la réconciliation. Le dialogue, la coopération et la solidarité entre les nations permettront de protéger les normes humanitaires, d'atténuer les souffrances et de construire un avenir de paix et de dignité pour tous.

Mme S. Ataullahjan (Canada) souligne que l'action humanitaire et le DIH sont essentiels dans un contexte marqué par le nombre record de conflits armés depuis la fin de la Guerre froide et par la faiblesse des ressources consacrées à la paix et à la prévention des conflits. Le sous-financement des mesures de protection expose davantage les populations à la violence, notamment à l'exploitation et à la violence sexiste. La lutte contre la violence sexiste fait partie de la Politique d'aide internationale féministe de son gouvernement et l'égalité des sexes est intégrée dans la plupart des programmes d'aide bilatérale au développement du Canada.

Les parlementaires peuvent promouvoir l'importance de l'action humanitaire lors des débats parlementaires en posant des questions afin de garantir que les décisions en matière d'aide étrangère sont fondées sur des données probantes, et en examinant ces questions au sein des commissions parlementaires. Alors que les pays donateurs sont confrontés à des difficultés économiques, l'appui à l'aide étrangère diminue. Les parlementaires peuvent sensibiliser les citoyens à l'importance de l'aide étrangère lors des crises humanitaires. Le dialogue entre parlementaires est essentiel pour apprendre à promouvoir l'action humanitaire et offrir le soutien nécessaire. Il faut agir pour mettre fin aux guerres, se préparer à l'avenir des changements climatiques et aider les personnes en situation de crise. Elle encourage tous les délégués à tenir des discussions constructives avec leurs collègues.

M. E. Chia (Singapour) réaffirme l'engagement de Singapour à respecter et à promouvoir le DIH, qui guide sa politique étrangère depuis son indépendance. Son pays a adhéré à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et appuie activement des causes humanitaires au moyen de contributions volontaires, de cadres multilatéraux, de conférences et de partenariats.

Les principes du DIH sont intégrés à tous les niveaux de la formation et des opérations des forces armées. La guerre moderne et les technologies émergentes posent de nouveaux défis au DIH. Son pays participe à des recherches et à des conférences internationales sur l'application et l'évolution du DIH dans le contexte des armes autonomes létales, de l'intelligence artificielle (IA) et des cyberopérations. Le DIH doit rester pertinent, applicable et ancré dans son objectif humanitaire.

Il appelle toutes les parties actuellement impliquées dans des conflits à respecter le droit international et le DIH, et à protéger les civils et les infrastructures civiles, en particulier les hôpitaux et le personnel médical. Les principes de distinction et de nécessité préservent l'humanité commune en temps de guerre. Il invite les délégués à affirmer ce qui les unit et à rentrer chez eux en tant que défenseurs de l'humanité, de la compassion et de l'état de droit.

M. Le Tan Toi (Viet Nam) dit que le monde fait face à des crises complexes qui menacent la paix, la stabilité et le développement, et soulèvent des questions sur les valeurs humanitaires, la responsabilité partagée et la compassion. Le Viet Nam a une longue tradition d'humanitarisme qui se reflète dans sa politique et sa stratégie de développement et qui est conforme aux normes et engagements internationaux en matière de droits de l'homme, de principes humanitaires et de développement durable. Le Viet Nam participe aux efforts mondiaux visant à agir face aux crises humanitaires, à lutter contre les changements climatiques, à prévenir les épidémies, à protéger les groupes vulnérables et à promouvoir l'égalité des sexes.

Les parlements doivent renforcer les cadres juridiques nationaux afin de protéger les personnes en situation d'urgence et de crise, notamment grâce à des lois sur la gestion des risques de catastrophe, l'aide aux réfugiés, la protection des groupes vulnérables et l'accès à l'aide humanitaire. Les opérations de secours, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe nécessitent des ressources adéquates, et la participation des organisations de la société civile, des entreprises et des populations locales doit être encouragée. Il est nécessaire de renforcer le contrôle de la mise en œuvre des engagements humanitaires internationaux. Les stratégies de politique étrangère et de sécurité nationale doivent refléter les valeurs humanistes et contribuer à la paix, à la coopération et au développement durable. La coopération entre les parlements doit également être renforcée et ceux-ci doivent promouvoir le dialogue et partager leurs expériences. La protection des normes humanitaires est un devoir juridique et moral pour chaque nation et chaque dirigeant, ainsi qu'une responsabilité partagée de la communauté internationale.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) insiste sur l'importance des normes et des actions humanitaires en temps de crise et de guerre. L'agression russe a transformé l'Ukraine en zone de guerre et en l'un des endroits les plus minés au monde. Depuis 2014, le commandement militaire russe ne cesse d'enfreindre toutes les règles du DIH, blessant et tuant des civils et causant des destructions sans précédent qui touchent les infrastructures civiles, notamment énergétiques. La Fédération de Russie utilise l'aide humanitaire comme une arme, cible les civils et massacre les prisonniers de guerre pour dissimuler les tortures qu'elle leur inflige. Aucune enquête internationale ne peut être menée sur ces incidents, car la Fédération de Russie refuse de coopérer avec l'ONU et la Cour pénale internationale. En outre, au moins 19 500 enfants ont été illégalement emmenés hors d'Ukraine dans le cadre d'un génocide contre le peuple ukrainien.

L'agression russe contre l'Ukraine doit cesser. Elle appelle les délégués à soutenir la formule de paix proposée par le Président Zelensky. Les parlements du monde entier doivent soutenir l'initiative visant à créer un tribunal spécial pour les crimes d'agression et l'UIP doit adopter une résolution à cet effet. Elle demande aux délégués de faire preuve de volonté politique et de s'unir pour défendre ce qui est juste.

M. S. Njie (Gambie) fait valoir que les fondements moraux du monde sont mis à l'épreuve comme jamais auparavant, alors que les conflits déplacent des millions de personnes et que les catastrophes naturelles dévastent des populations locales. L'humanité doit choisir la compassion, la solidarité et l'action. Il réaffirme l'engagement de la Gambie en faveur du droit humanitaire et de l'action humanitaire, qui est inscrit dans la Constitution, reflété dans la législation et démontré par des actions menées aux niveaux national et international. La transposition des conventions internationales relatives aux droits de l'homme dans le droit national a permis de protéger les personnes vulnérables, et leur application est garantie par des mécanismes de contrôle et des formations.

L'action humanitaire s'est concrétisée en Gambie lors de la crise des inondations de 2022 et dans le cadre des efforts visant à offrir un abri, de la nourriture et une aide médicale aux réfugiés fuyant les conflits dans les pays voisins. Son pays soutient la lutte du peuple palestinien pour la liberté, la dignité et l'autodétermination. Il dit condamner avec la plus grande fermeté la destruction d'habitations, d'hôpitaux et de couloirs humanitaires par Israël, ainsi que les violations du droit humanitaire. Tout en saluant les efforts déployés pour négocier un accord de paix entre Israël et la Palestine, il dit que la paix ne peut se construire sur l'occupation, la dépossession ou le déni de justice. Il demande à l'Assemblée de veiller à ce que l'aide humanitaire ne soit pas critiquée, que le DIH soit appliqué sans discrimination et que les parlements du monde entier exigent des comptes à leurs gouvernements.

M. B. Ouch (Cambodge) fait remarquer que la véritable stature d'une nation se mesure à son respect des Conventions de Genève et de la dignité humaine. Son pays a beaucoup souffert et a instauré la paix et la réconciliation au prix d'immenses sacrifices. Il faut reconnaître que la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge est clairement définie dans des instruments internationaux contraignants qui ont été réaffirmés par la Cour internationale de Justice, tandis qu'un protocole d'accord de 2000 a établi la Commission mixte de la Thaïlande et du Cambodge pour la délimitation des frontières terrestres. Seul le respect scrupuleux de ces instruments permettra de garantir une paix véritable.

Les contributions de la Chine, de la Malaisie et du Président Trump à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu avec la Thaïlande, le 28 juillet, ont été les bienvenues. La paix le long de la frontière commune reste toutefois fragile. Les villageois cambodgiens continuent d'être

contraints de se déplacer, d'être intimidés et menacés d'expulsion. Dix-huit soldats cambodgiens sont toujours détenus illégalement et l'imposition du droit national dans les populations locales qui font l'objet de différends fragilise le protocole d'accord de 2000. Le Cambodge a défendu le temple de Preah Vihear, qui était menacé par des bombardements, respecte le cessez-le-feu et coopère avec le CICR, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Cambodge est prêt à œuvrer main dans la main avec la Thaïlande dans l'intérêt de l'instauration d'une paix durable.

Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud) prend la présidence.

M. A. Neofytou (Chypre) fait observer que la communauté internationale doit transformer l'accord récemment conclu au Moyen-Orient en une paix durable, ce qui exigera de la transparence et une volonté politique soutenue de la part de toutes les parties. Les parlementaires doivent exiger des comptes et des résultats.

Les principes humanitaires sont de plus en plus souvent sacrifiés au profit d'intérêts nationaux étriqués. À cet égard, le problème chypriote reste une plaie ouverte. Deux jours auparavant, la population locale chypriote turque a rejeté une solution à deux États et a élu un nouveau dirigeant qui croit en une solution fondée sur la résolution 2771 (2025) du Conseil de sécurité de l'ONU et sur une fédération bicommunautaire à deux zones. Il convient d'étudier le passé afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs. Il est à espérer que les nouveaux dirigeants et la position de la communauté chypriote grecque permettront de trouver une solution.

Une paix durable ne peut se construire sur l'injustice, l'occupation ou le déni des droits fondamentaux. La géopolitique ne doit pas éclipser les valeurs humaines fondamentales. La souveraineté doit être respectée, le droit international défendu et les innocents protégés dans tous les sens du terme. Les parlements ne sont pas des observateurs passifs de la guerre. Il est temps de réagir avec diligence, unité et humanité.

M. E.M. Goerling Lara (Argentine) déclare que le DIH est essentiel à la paix, à la stabilité et à la confiance entre les nations. La protection de l'action humanitaire exige la reconnaissance de l'impartialité des travailleurs humanitaires, qui ne doivent pas être soumis à des pressions militaires ou politiques et doivent être autorisés à mener à bien leur travail consistant à sauver des vies. La lutte contre le terrorisme constitue un défi supplémentaire, car les groupes terroristes qui bafouent délibérément le droit international ont tendance à attaquer les civils et à menacer la paix et la stabilité.

Les parlementaires ont la responsabilité de renforcer les cadres nationaux, de promouvoir la compréhension du DIH et des droits de l'homme, et de veiller à ce que l'aide humanitaire soit indépendante de toute considération idéologique ou politique. Les travailleurs de la santé doivent être protégés. Le Congrès national argentin veille à ce que des formations sur le DIH et les droits de l'homme soient dispensées à tous les niveaux de l'État et a instauré une culture institutionnelle de respect de la loi. Les parlementaires doivent insister sur l'importance de l'action multilatérale pour faire face aux défis actuels tels que les conflits armés et le terrorisme, ainsi que de la solidarité et de l'échange d'informations. La défense de l'humanité est un signe de force morale : la protection de la vie et de la dignité humaine doit passer avant les considérations politiques.

Mme C. Roth (Allemagne) fait valoir qu'après la Seconde Guerre mondiale et Auschwitz, il est important de dire "plus jamais ça". La guerre est un outil politique et de déshumanisation. La Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève sont régulièrement bafouées. Les normes humanitaires fondamentales sont remises en cause par la conjonction de la crise climatique et des conflits armés, qui entraînent des déplacements de population et des crises humanitaires, les femmes et les filles étant le plus gravement touchées. Il est nécessaire de renforcer le droit international afin de créer un pouvoir humanitaire contraignant. La protection de la planète et des personnes est une priorité commune, et non des tâches distinctes.

Les parlementaires peuvent transposer les normes mondiales dans le droit national, tenir les gouvernements responsables de leurs engagements humanitaires et veiller à ce que l'aide financière ne soit pas la première victime des coupes budgétaires. Ils peuvent défendre le multilatéralisme lorsque d'autres se tournent vers le nationalisme. À l'UIP, le Nord et le Sud ne sont pas divisés et tous peuvent apprendre les uns des autres. Les initiatives visant à renforcer le DIH nécessitent une volonté politique et des actions concrètes. L'engagement humanitaire commence avant qu'une crise n'éclate, avec l'éducation, l'égalité, la justice climatique, une presse libre, une société civile forte et des lois qui protègent les plus vulnérables. Les Conventions de Genève doivent être revivifiées et les parlementaires doivent se faire les porte-parole de ceux qui ne sont pas souvent entendus.

M. S. Soendergaard (Danemark) fait remarquer que les parlementaires ne sont pas à l'UIP en tant que représentants de leur gouvernement et qu'ils sont libres d'exprimer leur désaccord : c'est la démocratie. La plupart des Danois, comme d'autres peuples, sont révoltés par les guerres et les catastrophes d'origine humaine qui se multiplient dans le monde. Des efforts conjoints sont nécessaires pour résoudre les différends sur la base de règles et de conventions reconnues au niveau international et pour garantir l'application universelle de l'état de droit. Le système international n'est pas parfait et les parlementaires doivent le réformer et le renforcer. Parmi les questions importantes figurent la non-participation à la Cour pénale internationale et l'attaque lancée contre celle-ci par les États-Unis d'Amérique.

Les États-Unis d'Amérique ont également montré leur manque de respect pour l'ordre juridique international en menaçant de prendre le contrôle du Groenland, un territoire autonome du Danemark. Si le peuple groenlandais souhaite faire sécession du Danemark, cette décision sera acceptée au titre du droit à l'autodétermination. L'occupation par un autre pays constitue quant à elle une violation fondamentale du droit international, comme le montrent l'occupation russe de certaines parties de l'Ukraine et l'expansion continue des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée. Il demande aux parlementaires de s'unir pour défendre le droit international et l'ordre juridique international avant qu'il ne soit trop tard.

Mme B. Muzhaqi (Albanie) dit que, en tant que jeune parlementaire, elle constate que l'UIP se réunit à Genève, berceau du droit humanitaire. Pourtant, les limites fixées par les Conventions de Genève sont violées en toute impunité. La protection de la dignité humaine est une obligation morale et une mesure de la force nationale, et fait partie du caractère national albanais. Cet aspect a été démontré pendant la Seconde Guerre mondiale, la guerre au Kosovo en 1999 et lorsque l'Afghanistan a été confronté à l'incertitude en 2021. L'aide humanitaire commence par le simple geste d'ouvrir la frontière. L'Albanie est solidaire du peuple ukrainien et défend les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale qui sous-tendent le droit international. Reconnaissant les efforts diplomatiques menés par le Président Trump dans certaines des régions les plus fragiles du monde, elle rappelle que le leadership ne se mesure pas seulement en termes de pouvoir, mais aussi en termes de courage nécessaire pour rechercher la paix.

Les parlements ne doivent pas rester les spectateurs passifs des crises humanitaires, mais être des piliers moraux et politiques qui transforment les engagements en lois et la compassion en politique. Derrière les tragédies humanitaires se cache une crise de confiance dans le multilatéralisme. Elle appelle à renforcer la diplomatie parlementaire afin de contrôler le respect du droit humanitaire, et à mettre en place des missions d'établissement des faits conjointes et une collaboration transfrontalière afin de restaurer la crédibilité de l'action multilatérale.

M. B. Karapejovski (Macédoine du Nord) fait observer que son pays reste fermement attaché au DIH et a démontré cet engagement en accordant sa protection aux réfugiés à de nombreuses reprises. L'ampleur des défis contemporains exige une réaction parlementaire globale et la réaffirmation du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles. Les parlements ont le devoir moral de préserver le DIH. L'intérêt national ne doit jamais être invoqué comme prétexte pour fragiliser ces obligations. Les parlementaires doivent utiliser leurs pouvoirs législatifs et de contrôle pour transposer les normes humanitaires dans les cadres nationaux et veiller à ce que leurs gouvernements respectent leurs engagements internationaux et maintiennent la transparence et la redevabilité.

Son pays travaille en étroite collaboration avec des organisations internationales pour lutter contre l'apatridie et aider les populations vulnérables, et il est prêt à contribuer aux efforts mondiaux visant à faire respecter les normes humanitaires et l'ordre international fondé sur des règles. En tant que petite nation qui a connu des difficultés, il est conscient du pouvoir de la solidarité et du soutien international. Une approche intégrante est nécessaire pour l'action humanitaire : sa sauvegarde requiert autant de volonté politique que de soutien financier. La diplomatie parlementaire a un rôle décisif à jouer dans le renforcement des valeurs multilatérales, le comblement des clivages, la promotion du dialogue et l'amplification des opinions exprimées par les plus vulnérables. Les parlementaires doivent utiliser leur pouvoir législatif pour promouvoir une culture de l'humanité.

M. R. Gamarra (Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)) se dit convaincu que le fait de se réunir en personne dans le cadre de l'Assemblée témoigne d'un engagement en faveur de la solidarité. Le monde est interconnecté, mais de plus en plus divisé. La technologie permet de

rapprocher rapidement les gens, mais son utilisation abusive, la déformation de la vérité et les frontières floues entre le vrai et le faux sont évidentes dans les médias, la politique et la conscience collective. Les groupes d'entreprises ayant des intérêts personnels utilisent la presse pour prendre le contrôle sans élections démocratiques, et le journalisme sert d'outil commercial pour manipuler et mentir, ce qui fragilise l'honneur, la confiance et la crédibilité institutionnelle.

La manipulation numérique détruit les réputations, déforme la perception des affaires internationales et corrompt les processus décisionnels mondiaux. Il est absurde que des vérités évidentes soient niées. La souffrance humaine est utilisée pour manipuler et affaiblir les gouvernements plutôt que pour trouver des solutions. Un cadre juridique est nécessaire pour protéger la véritable liberté de la presse et condamner l'utilisation criminelle des mensonges et des fausses informations. Défendre les normes humanitaires signifie également défendre la vérité, car sans vérité, il n'y a pas de justice, et sans justice, il n'y a pas de paix durable. Afin de rendre hommage à ceux qui ont construit la paix, il appelle à décerner le prix Nobel de la paix au Président Trump.

Mme J. Pejović (Monténégro) se rappelle qu'en grandissant dans les Balkans dans les années 1990, elle a appris que le mal est toujours le même. Sa grand-mère envoyait des sacs de farine en Bosnie par bus à titre d'aide humanitaire, malgré la faim qui régnait chez elle et les moqueries de son entourage, et lui avait appris à ne jamais faire de distinction entre "nous" et "eux". Le mal se cache derrière les drapeaux, la religion et les frontières, et justifie la cruauté comme une stratégie ou un moyen de défense, il qualifie la famine et les meurtres d'enfants de préjudices collatéraux, mais aucune explication ne peut justifier de tels actes.

Les parlementaires n'ont aucune excuse, ils doivent agir, car le silence et la neutralité n'arrêtent pas le mal, ils le soutiennent. Le passé doit servir de guide vers la paix, et non vers davantage de violence. Les parlementaires doivent mettre fin à la vengeance. Chaque personne présente dans la salle peut et doit faire plus. Lorsqu'on demandera à l'avenir ce qu'ont fait les parlementaires, personne ne pourra répondre qu'il ne savait pas.

Mme H.P. Manyeneng (Botswana) attire l'attention sur le défi considérable que représentent le respect des normes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire dans le contexte mondial actuel. Le thème de la discussion renvoie directement aux valeurs fondatrices du Botswana : la compassion, la solidarité et le respect de la dignité humaine. Les élections pacifiques organisées au Botswana en octobre 2024 ont favorisé une culture de coexistence pacifique entre les citoyens, réduit les conflits et stimulé la croissance économique et la promotion des droits de l'homme.

Les défis humanitaires transcendent les frontières et chaque crise est un test pour l'humanité commune. Dans de nombreuses zones de conflit, l'accès humanitaire est entravé et l'aide est utilisée comme une arme. L'Assemblée de l'UIP offre aux parlementaires une plateforme leur permettant de traduire les normes humanitaires mondiales en politiques nationales et en cadres législatifs. Les parlementaires peuvent amplifier l'effet des efforts humanitaires en sensibilisant leurs concitoyens. L'Assemblée peut également favoriser la coopération interparlementaire sur les questions humanitaires en partageant les meilleures pratiques, en coordonnant les activités de plaidoyer et en élaborant des stratégies communes pour relever les défis transfrontaliers. La collaboration régionale est un moyen puissant de répondre aux préoccupations humanitaires communes. Le Botswana condamne les attaques contre les travailleurs humanitaires et les entraves à l'accès humanitaire, et plaide en faveur de solutions multilatérales et d'une coopération internationale pour relever les défis mondiaux.

M. M.A.O. Ba Sarra (Yémen) dit que son pays est épuisé par plus de dix ans de guerre. Les milices houthistes, soutenues par le régime iranien, ont volé 70 % des ressources du pays, ce qui entraîne des souffrances humaines sans précédent. Le Yémen est toutefois reconnaissant du soutien apporté par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Il demande aux parlements du monde entier d'enquêter sur les crimes perpétrés par les milices et les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des parlementaires yéménites, de faire pression sur les milices houthistes pour qu'elles cessent de prendre pour cible les infrastructures essentielles, d'aider le Yémen à exporter son pétrole brut en restaurant ses ports, d'encourager les compagnies pétrolières à revenir au Yémen et d'encourager les investissements dans ses ports, son agriculture et sa pêche.

Il salue les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique et les pays arabes pour instaurer la paix à Gaza et invite l'UIP à s'acquitter de sa responsabilité humanitaire. L'histoire se souviendra des positions prises. Il demande à chacun de reconnaître l'État palestinien indépendant et de lui

accorder un siège permanent dans toutes les organisations internationales, de cesser toute relation militaire avec les entités israéliennes et toute relation commerciale avec les entreprises et les individus qui soutiennent Israël, de mettre immédiatement en œuvre les décisions applicables de la Cour pénale internationale, de condamner les attaques contre les parlementaires, les militants et les personnalités des médias qui ont participé à la flottille de la liberté, et d'appeler à la libération inconditionnelle de tous les détenus. Il condamne les attaques israéliennes contre le Qatar.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) fait remarquer que le respect du DIH garantit la dignité partout dans le monde. Les Émirats arabes unis croient en une humanité commune qui doit transcender les clivages pour se concentrer sur la souffrance humaine. Cette souffrance est due au non-respect du droit international et des traités, qui rend difficile le règlement des différends.

L'action humanitaire doit être dépolitisée et les parlementaires doivent donner la priorité aux êtres humains qui souffrent de la faim, de la peur et du manque d'accès aux services de base. La communauté internationale n'a pas besoin de s'accorder sur tout, mais doit trouver un terrain d'entente et des moyens de travailler ensemble. Cette démarche doit commencer par la définition du terme "humain" et doit être centrée sur l'être humain. La paix et la sécurité de chaque pays relèvent d'une responsabilité partagée et la coopération est nécessaire pour assurer le développement et la prospérité future de tous. Les parlementaires doivent prendre le temps de réfléchir à leur approche des valeurs de l'UIP et à leur rôle vis-à-vis de leurs peuples et de toutes les nations.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) déclare que le soutien apporté par la France, le Royaume-Uni et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au néonazisme dans les États baltes et en Ukraine, ainsi que le mépris des droits de la Fédération de Russie à l'autodétermination et à la sécurité, ont provoqué une crise géopolitique. Israël et plusieurs pays occidentaux méprisent également les droits à l'autodétermination et à la sécurité en Palestine. La résolution 181 (II) (1947) de l'Assemblée générale des Nations Unies doit être pleinement mise en œuvre.

Les parlementaires russes appuient les efforts humanitaires et finalisent actuellement une loi fédérale sur le statut juridique de la Croix-Rouge russe. Les parlementaires doivent mettre en œuvre les normes humanitaires dans leur législation nationale, comme l'a fait la Fédération de Russie, en intégrant les dispositions des Conventions de Genève dans la réglementation militaire, en établissant une responsabilité juridique en cas de violation de ces dispositions et en introduisant l'enseignement du droit humanitaire à l'intention du personnel militaire, des diplomates et des juristes.

Il convient que les violations du droit humanitaire sont préoccupantes. Le régime de Kyïv bloque l'approvisionnement en eau et en énergie de la Crimée et commet de graves violations des Conventions de Genève. Les autorités russes communiquent avec le CICR au sujet de la réunification des enfants ukrainiens avec leurs familles – les chiffres fournis par la délégation ukrainienne concernant le nombre d'enfants disparus sont mensongers – et des discussions sont en cours sur l'échange de prisonniers de guerre et l'accès humanitaire.

Mme J. Simanovska (Lettonie) met l'accent sur le danger de la déshumanisation. Les changements climatiques sont source d'insécurité sociale et d'une concurrence accrue pour les ressources. Le colonialisme et la doctrine liés au Lebensraum ont démontré les dangers de la déshumanisation, et ils ont été condamnés. Elle se demande toutefois quelles leçons ont été tirées de ces expériences. Le cœur de l'impérialisme repose sur l'idée qu'un groupe vaut plus que les autres et cette idée refait surface chaque fois que les oppresseurs déshumanisent ceux qu'ils cherchent à asservir. Ce schéma se répète dans les conflits à travers le monde et il est évident dans l'agression russe en Ukraine et les souffrances à Gaza.

Les tentatives de manipulation des sociétés mettent toujours en place la même première étape, qui consiste à qualifier un groupe de personnes de maladie, d'animaux ou de saleté. Les paroles prononcées par les parlementaires, en tant que représentants des nations, peuvent guérir ou nuire. Les parlementaires doivent reconnaître les discours de haine et s'y opposer. Tous les peuples sont égaux et les nations ont le droit à l'autodétermination. Dans le monde numérique, les règles ne sont pas fixées par des institutions démocratiques et les algorithmes amplifient le discours de haine au nom du profit. Elle appelle à des efforts conjoints pour que la démocratie prévale en ligne, avec des règles fixées par la société.

Mme M.D.C. Alva Prieto (Pérou), s'exprimant en tant que parlementaire péruvienne et représentante du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) de l'UIP, insiste sur l'importance d'une mise en œuvre effective des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Son pays a désigné un organe multisectoriel sur les Conventions de Genève, a mis en place des formations sur le DIH et a adopté des lois pour protéger les personnes en temps de conflit armé. Les cadres institutionnels doivent être renforcés afin que les nations puissent respecter leurs engagements internationaux et que les personnes qui risquent leur vie pour aider les victimes des conflits soient protégées. Les parlementaires ont l'obligation de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour une culture de la paix et la protection de l'humanité.

Le Congrès de la République du Pérou reste déterminé à travailler avec d'autres parlements, l'UIP et les organes spécialisés pour renforcer l'architecture humanitaire et progresser vers un monde où le respect du DIH n'est pas l'exception mais la règle.

M. F. Hamilton (Royaume-Uni) affirme que le DIH est le fondement de la paix et de la dignité dans les relations internationales. Le ciblage des civils, l'obstruction de l'aide humanitaire et l'érosion du droit humanitaire sont inacceptables. L'UIP a toujours abordé les questions humanitaires sous l'angle de la sécurité humaine : la protection des personnes est aussi importante que la sécurité des États. Les plus grandes menaces pour la sécurité sont souvent les attaques contre les civils, les déplacements, les catastrophes liées au climat et la réduction au silence des voix démocratiques. La paix n'est durable que lorsque les droits, la sécurité et la dignité des individus sont protégés.

Le Parlement du Royaume-Uni est fier de soutenir le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP. Au niveau national, il demande des comptes au Gouvernement sur les budgets d'aide, la politique étrangère et les priorités humanitaires. Il existe un consensus fort sur la défense des valeurs humanitaires et l'engagement régulier avec les homologues du monde entier. Il appelle tous les parlements représentés à l'Assemblée à renforcer le contrôle du respect des obligations humanitaires par leur gouvernement, à défendre l'humanitarisme, à veiller à ce que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin et à exiger des comptes lorsque les règles ne sont pas respectées. Le financement, la coordination et la volonté politique en faveur de l'action humanitaire doivent être renforcés et la voix des parlements doit être amplifiée par l'intermédiaire de l'UIP pour soutenir l'ONU.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) prend la présidence.

M. D. Diallo (Burkina Faso) prend acte des efforts déployés par le Secrétaire général et la Présidente de l'UIP pour promouvoir la paix et la stabilité dans le monde et dans la région du Sahel. Les attaques terroristes, la criminalité transfrontalière et les déplacements massifs dévastent les services sociaux et exacerbent la précarité au Burkina Faso et dans la région du Sahel. Dans ce contexte, l'action humanitaire est un pilier essentiel de la résilience nationale et il note le courage des acteurs humanitaires. Les règles énoncées dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels font partie des fondements de la culture nationale. Leur instrumentalisation à des fins politiques est déplorable. Le respect de ces règles ne doit pas être soumis aux intérêts géopolitiques des grandes puissances.

Dans son pays, des cadres d'action humanitaire et de collaboration avec les acteurs humanitaires ont été mis en place pour garantir des interventions centrées sur l'humain. La communauté internationale doit rassembler ses efforts, ses ressources et son engagement au nom d'un avenir où la dignité humaine l'emportera sur la violence et où la solidarité triomphera de l'indifférence. Il appelle les parlementaires à penser au Sahel au cours de leurs discussions et à rechercher un plus grand soutien aux efforts collectifs pour la paix et la sécurité dans son pays.

M. I. Malenica (Croatie) rappelle la responsabilité fondamentale partagée qui consiste à faire respecter les normes humanitaires et à soutenir l'action humanitaire. Ces normes ne sont pas seulement des valeurs abstraites, mais le fondement de la riposte aux crises humanitaires et garantissent que la dignité de chaque être humain n'est pas perdue. Les travailleurs humanitaires sont des porteurs d'espoir. Les efforts humanitaires doivent être soutenus et les organisations humanitaires doivent pouvoir agir sans entrave. La Croatie a bénéficié d'une aide humanitaire pendant la guerre sur son territoire et apprécie donc particulièrement les efforts des travailleurs humanitaires.

L'aide humanitaire ne se limite pas à la distribution de nourriture et de médicaments : elle consiste également à reconstruire des vies et à rétablir des liens entre les populations. Il est de la responsabilité de tous d'aider et de contribuer à la dignité humaine, que ce soit par des dons, des activités de bénévolat, de la sensibilisation ou du plaidoyer politique. La catastrophe de Gaza est un exemple de ce qui se passe lorsque les normes humanitaires ne sont pas respectées. L'aide doit parvenir à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination. L'Assemblée offre l'occasion d'exprimer sa solidarité, d'appeler à soutenir ceux qui sont dans le besoin et de plaider en faveur d'un meilleur accès à l'aide humanitaire et du respect des droits humanitaires par tous les acteurs en cas de crise.

M. X. Iacovelli (France) souligne la nécessité de réactiver l'engagement politique des États en faveur de l'action humanitaire et du DIH. En France, cet engagement se traduit par une stratégie humanitaire pluriannuelle. Les principes humanitaires sont bafoués par les États qui prennent pour cible les civils et les travailleurs humanitaires pendant les conflits, et minés par les coupes budgétaires des organismes de l'ONU. Le DIH doit être appliqué, y compris dans de nouveaux domaines comme le cyberespace. La France fait partie de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du DIH, qui a été lancée par le CICR en septembre 2024. L'action humanitaire doit être adaptée aux défis et priorités contemporains, notamment en intégrant mieux les aspects climatiques et environnementaux, ainsi que les droits des femmes et des filles.

Depuis le 7 octobre 2023, la France est mobilisée pour la population de Gaza en soutenant l'ONU et ses agences et en apportant une aide directe. Un accès immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire doit être exigé. La France apporte également une aide humanitaire à l'Ukraine. L'action humanitaire doit s'accompagner d'une volonté politique de résoudre et de prévenir les conflits. Tous les parlementaires présents à l'Assemblée doivent s'engager en faveur de la paix et unir leurs efforts à cette fin.

M. Fujii Kazuhiro (Japon) se félicite de l'accord conclu sur la première phase du plan visant à mettre fin au conflit de Gaza et exhorte toutes les parties concernées à mettre en œuvre cet accord de bonne foi. La situation tragique en Ukraine doit également prendre fin sans délai. Aucun compromis ne doit être fait sur l'adhésion aux principes de distinction, de précaution, de proportionnalité et d'humanité consacrés par le DIH. Le Japon a intégré, soutient et met en œuvre le DIH. Son pays ayant subi la première attaque nucléaire au monde, événement qui ne doit jamais se répéter, et les retombées qui se sont fait sentir pendant des décennies, il rappelle au monde l'inhumanité des armes nucléaires. Les positions politiques divergent, mais le principe éthique et juridique de la protection de la vie et de la dignité humaines est une valeur universelle qui doit être partagée par toutes les nations. Les parlements sont le dernier bastion de la paix et les parlementaires doivent réaffirmer l'importance du DIH et exhorter leurs gouvernements à en respecter les principes.

M. P. Comissario Afonso (Mozambique) note la pertinence du thème de la discussion à une époque de crises humanitaires, dont les causes profondes sont les conflits armés et les catastrophes naturelles. Depuis son indépendance, son pays a connu des crises humanitaires dues à des agressions extérieures, à des catastrophes naturelles et au terrorisme, et les phénomènes météorologiques extrêmes sont une préoccupation fréquente et croissante. Son Gouvernement collabore avec d'autres États, l'ONU et des organisations non gouvernementales pour faire face à la crise humanitaire.

Les législateurs ont la responsabilité de créer un monde meilleur, exempt de crises humanitaires, et de traduire la volonté politique en détermination à promouvoir le respect du DIH, dont les principes et les normes doivent être transposés dans les lois et les politiques nationales. Pour faire face aux crises humanitaires, la diplomatie parlementaire peut promouvoir le multilatéralisme et la Charte des Nations Unies, approfondir la solidarité et élargir le champ de la coopération internationale. Les parlementaires doivent assumer leur responsabilité collective de protéger les plus vulnérables et veiller à ce que les actions humanitaires répondent aux besoins des populations déplacées, en particulier des femmes et des jeunes.

M. E. Đerlek (Serbie) insiste sur l'idée communément admise selon laquelle le DIH n'est pas seulement un instrument juridique mais la boussole morale de l'humanité, et que la protection des individus est un impératif pour les États et l'ensemble de la communauté internationale. Un monde globalisé est plus interconnecté et plus puissant, mais aussi plus vulnérable. Face à la douleur

d'assister à des souffrances humaines sur n'importe quel continent, les parlementaires et les États doivent s'efforcer, malgré leurs différences, de faire partie de la solution. Le respect du droit humanitaire repose sur les parlements, qui sont la voix du peuple et les garants de la règle de droit. L'UIP rappelle constamment à ses Parlements membres que le respect du DIH est une obligation pour tous.

À la fin du mois de mai 2025, près de 300 millions de personnes dans le monde avaient besoin d'aide et de protection humanitaires. De multiples crises sont marquées par des violations systématiques du DIH et, en ce qui concerne les changements climatiques, 2024 s'est révélée être l'année la plus chaude jamais enregistrée. Les parlementaires ont le devoir moral de se faire les porte-parole de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer et de tous ceux qui souffrent, et de rappeler que le respect de la dignité humaine est le fondement de tout État civil et de tout ordre international responsable.

Mme R. Abouras (Libye) déclare que, dans un contexte de violations du DIH et du nombre record de conflits armés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec pour conséquence le déplacement de personnes, les Conventions de Genève sont censées protéger l'humanité, mais que les hôpitaux, les travailleurs de la santé et les civils innocents sont systématiquement pris pour cible. Renforcer le DIH et garantir sa mise en œuvre sans exception est une responsabilité politique et morale, tout comme le renforcement de la coopération multilatérale pour soutenir l'action humanitaire, protéger les travailleurs humanitaires et garantir l'accès à l'aide humanitaire.

Étant donné que les crises humanitaires ne se produisent pas hors contexte, mais sont attisées par la pauvreté, l'extrémisme et les inégalités, elle appelle à une approche globale de la stabilité qui lie le développement, la paix et la justice. En réponse aux situations du peuple palestinien et des personnes au Soudan et en Ukraine, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités, mettre fin au principe de deux poids deux mesures et entreprendre des actions concrètes pour protéger les civils et leur droit de vivre dans la liberté et l'indépendance. Les parlements ont une responsabilité historique de protéger les normes humanitaires grâce à leur rôle législatif et de contrôle. La Libye a élaboré une stratégie nationale pour l'immigration et les déplacements, basée sur les normes internationales, et a demandé un appui à cet égard.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) souligne que, bien que le monde connaisse plus de 120 conflits armés, l'attention se limite aux quelques-uns qui dominent l'actualité mondiale. Les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, sont des traités contraignants. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sont contraignantes elles aussi. La Grèce soutient fermement la mise en œuvre du droit public international et humanitaire, et se tient prête à participer à la reconstruction de la bande de Gaza.

L'Assemblée de l'UIP représente l'ensemble du spectre politique et son action, lorsqu'elle est unie, est puissante : un appel à mettre fin aux atrocités et aux violations du droit humanitaire sera entendu. Une diplomatie préventive et des missions d'enquête sont nécessaires. Les parlementaires doivent appeler à la cessation des hostilités et au dialogue, à la ratification et à la mise en œuvre des accords humanitaires, et plaider pour des mécanismes de redevabilité, la paix et l'édification des nations, et la protection de l'accès humanitaire. Les moyens politiques et l'intelligence collective nécessaires pour mettre fin aux atrocités, arrêter les conflits et rétablir la paix, la démocratie et la prospérité existent. Les programmes humanitaires et environnementaux doivent être rapprochés et, compte tenu des énormes lacunes dans le financement de l'aide humanitaire et du climat, des mécanismes de financement innovants doivent être encouragés. Les cadres législatifs doivent intégrer la protection de l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de sécurité humaine.

M. S. Watagala (Sri Lanka) fait valoir que l'action humanitaire joue un rôle critique dans les crises, l'action humanitaire nationale et internationale étant particulièrement cruciale lorsqu'une crise survient dans les pays en développement. L'histoire de Sri Lanka a démontré l'importance des normes et des actions humanitaires dans les conflits, les catastrophes naturelles, les urgences sanitaires et les chocs économiques, tels que le tsunami, la guerre civile et la crise économique. Le gouvernement, les organisations internationales, les groupes de la société civile, les organisations communautaires et les citoyens ordinaires ont tous contribué à l'action humanitaire dans ces situations. Le gouvernement a été le premier à être élu par toutes les communautés du pays et a tenté d'aller de l'avant en parvenant à une réconciliation entre les communautés ethniques. Bien que les secours immédiats, tels que la nourriture, les abris, les vêtements et l'eau, soient critiques pendant une crise, il est tout aussi essentiel de répondre aux besoins à long terme des communautés.

M. A. Koponen (Finlande) souligne que la dignité humaine doit rester au cœur des efforts visant à faire respecter les normes humanitaires, tout en veillant à ce que l'aide soit efficace et conduise à un rétablissement durable, et non à la dépendance. Alors que le monde est confronté à des crises de plus en plus complexes, l'aide humanitaire n'est pas seulement une question de charité, mais une obligation morale et légale, fondée sur les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. La coopération au développement doit permettre aux pays de construire la résilience, la bonne gouvernance et l'autosuffisance économique en mettant l'accent sur l'éducation, la sécurité de l'emploi et le renforcement des communautés locales.

Les travailleurs humanitaires doivent être protégés et avoir un accès sans entrave à ceux qui en ont besoin. Il appelle à faire le nécessaire pour que les responsables des attaques contre le personnel humanitaire répondent de leurs actes et à agir contre la désinformation qui compromet son travail. Il insiste sur l'approche nexus qui lie le secours d'urgence à la reconstruction et au développement à long terme, avec des résultats réels issus des investissements et aucune perte d'aide due à la corruption, à la bureaucratie ou à l'échec des projets.

Tous les acteurs ne respectent pas le droit international et les normes humanitaires. Les violations flagrantes des principes humanitaires lors de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine sont inacceptables. L'action humanitaire défend l'essence de l'humanité : protéger les civils, faire respecter la règle de droit et aider les communautés à retrouver leur indépendance permettra de construire un monde plus stable et plus juste.

Mme M. Bartos (Hongrie) fait remarquer que les crises émergent ou s'approfondissent en raison d'une combinaison de facteurs, généralement dans un contexte de conflit existentiel, et peuvent être provoquées délibérément. La diplomatie préventive et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) sont donc essentielles, tout comme l'aide au niveau systémique. Le temps est essentiel dans la prévention et la gestion des crises, et les parlementaires ont un rôle clé à jouer à cet égard.

L'aide humanitaire ne peut pas être fournie selon des modèles prédéfinis, car chaque communauté dans le besoin et chaque pays fournissant une aide sont différents. Les meilleures pratiques hongroises soulignent que le soutien aux femmes, aux enfants et aux autres groupes vulnérables est une responsabilité humanitaire et une mesure visant à apporter la paix. Le Gouvernement hongrois concentre ses ressources limitées destinées à l'aide humanitaire internationale et à l'aide au développement sur les communautés chrétiennes qui souffrent de discrimination et de persécution. L'approche n'est pas excluante et l'aide est étendue à d'autres groupes religieux et non religieux, en mettant l'accent sur la solidarité avec la communauté dans le besoin et en soutenant les priorités de la population. L'expérience a montré que le soutien direct aux communautés et institutions chrétiennes contribue à la coexistence pacifique entre les religions.

M. A. Almodóbar Barceló (Espagne) observe que le respect du DIH constitue la ligne de démarcation entre la civilisation et la barbarie. Son pays reste attaché aux accords internationaux et au renforcement des mécanismes multilatéraux qui les mettent en œuvre. Les parlementaires doivent veiller à ce que les principes humanitaires ne soient pas subordonnés à des objectifs politiques à court terme et à ce que les ressources parviennent à ceux qui en ont le plus besoin sans discrimination, retard ou utilisation abusive. L'Espagne évalue l'impact de l'aide, en coordination avec les organisations internationales, afin de garantir des résultats tangibles sur le terrain.

Les parlements doivent protéger les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les communautés déplacées, et les interventions humanitaires doivent être inclusives et refléter l'impact diversifié des crises. Dans un monde interconnecté, les crises exigent des réponses complexes et coordonnées. Les parlements doivent promouvoir la coordination entre les gouvernements, la société civile, la communauté internationale et le secteur privé. Des mesures immédiates doivent être combinées avec des efforts en faveur de la résilience et du développement durable.

Le financement humanitaire, qui est soumis aux pressions économiques et politiques qui mettent à mal le multilatéralisme, ne doit pas être réduit ou politisé, et il dit appuyer les mécanismes de transparence, d'efficacité et de continuité. En protégeant les plus vulnérables, les parlementaires renforcent la coopération internationale et le respect du DIH et contribuent à un monde plus juste.

Mme F. Öncü (Türkiye), s'exprimant en tant que parlementaire et personne handicapée, rappelle les engagements pris au titre de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, de respecter et de protéger les droits de l'homme et de l'article 1 commun aux Conventions de Genève, de respecter le DIH et de protéger les civils et le personnel humanitaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme constamment l'obligation de protéger les civils et souligne la nécessité de protéger les personnes handicapées dans les conflits armés.

Un enfant sur cinq dans le monde vit dans une zone de conflit. Il est de la responsabilité collective de l'humanité d'assurer une paix permanente et de garantir une vie digne à Gaza. En Ukraine, au Yémen, au Soudan, en Somalie et au Myanmar, le droit à la vie des femmes et des enfants continue d'être directement menacé. La réaction de la communauté internationale doit aller au-delà de la fourniture de l'aide humanitaire pour garantir la responsabilité, mettre fin à l'impunité et fournir un accès humanitaire et un soutien psychosocial sûrs. La Türkiye assume ces responsabilités à Gaza, en fournissant une aide humanitaire, et en Afrique, en fournissant de la nourriture, des soins médicaux et des infrastructures. Les parlementaires ont le devoir moral de faire entendre leur voix pour défendre la dignité humaine et un avenir où chaque enfant pourra vivre en paix.

M. A. Lydeka (Lituanie) exprime sa vive préoccupation face aux violations graves du DIH : il est inacceptable que des civils, des biens de caractère civil, des travailleurs humanitaires et des journalistes soient pris pour cible et que les femmes et les filles continuent de souffrir de manière disproportionnée dans les conflits armés. La Lituanie se prononce en faveur de la redevabilité pour de telles violations et appelle à la protection des travailleurs humanitaires et médicaux, ainsi qu'à un financement adéquat du système humanitaire.

Des mesures urgentes sont nécessaires pour faire face à la situation humanitaire à Gaza, en particulier à la crise alimentaire, et pour garantir l'accès à l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Les efforts visant à expulser et à déporter des Ukrainiens, y compris des milliers d'enfants, de leurs foyers et à annihiler l'identité ukrainienne rappellent les déportations massives de Lituaniens effectuées par le régime russe soviétique en 1941-1952, et constituent des violations du droit international et des droits et libertés des enfants.

Il dénonce l'instrumentalisation des immigrés à des fins politiques par les autorités bélarussiennes depuis 2021, ainsi que des actes similaires de la part des autorités russes. La Lituanie a déposé une plainte contre le Bélarus auprès de la Cour internationale de Justice à ce sujet et appelle les organisations internationales à exhorter les autorités russes et biélorusses à respecter leurs obligations légales internationales en matière d'immigration.

M. D. Caggiani (Uruguay) fait remarquer que le monde est confronté à des défis similaires aux horreurs de la guerre qui ont conduit à la création des Conventions de Genève, avec des attaques contre des civils et des travailleurs humanitaires, des déplacements forcés et près de 310 millions de personnes dans le monde qui ont besoin d'une assistance humanitaire. Les parlementaires doivent réaffirmer leur engagement envers le DIH, transposer les normes internationales dans les lois nationales, exercer un contrôle pour veiller à ce que les gouvernements respectent leurs engagements internationaux, allouer des ressources appropriées et promouvoir l'éducation et la sensibilisation. En temps de crise, la diplomatie parlementaire doit être un outil d'inclusion, de solidarité et de coopération, et les parlementaires doivent défier les discours qui justifient la violence et exiger la transparence s'agissant de la fourniture de l'aide. Une action multisectorielle est nécessaire pour garantir le respect du DIH, avec une politique humanitaire prenant en compte des questions telles que le développement durable, les droits de l'homme, la santé, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes, et des investissements réalisés dans ces domaines. Il faut investir davantage dans la paix et le développement et moins dans la guerre et l'extermination. Les parlementaires doivent renforcer l'action humanitaire et protéger le financement humanitaire. Les crises humanitaires nécessitent une riposte collective. L'histoire a montré les conséquences désastreuses de l'inaction.

M. M. Hadid (Palestine) déclare que tant que la force d'occupation israélienne continuera de violer les instruments internationaux, les parlements auront la responsabilité morale et juridique d'appeler au rétablissement du droit au retour du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination, ainsi qu'à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Tout en se félicitant des résultats de la Conférence de New York et de l'accord de cessez-le-feu de Charm el-Cheikh, il appelle tous les parlements à protéger la solution des deux États, seule garante de la fin de l'occupation et de l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de juillet 2024 doit être mis en œuvre et l'aide humanitaire doit être autorisée à entrer immédiatement dans la bande de Gaza. La force occupante doit assumer l'entière responsabilité des pertes humaines et de la destruction qu'elle a perpétrées, et remplir ses obligations en vertu du droit international, en particulier compte tenu du coût de la reconstruction. Le silence du monde face à l'occupation illégale en cours et aux crises politiques, humanitaires et sanitaires dans la bande de Gaza est désolant. Un génocide est en cours et la vie dans la bande de Gaza est devenue insupportable.

Il appelle à une action parlementaire pour faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre répondent de leurs actes et garantir l'entrée sur le territoire palestinien d'une mission internationale d'établissement des faits. Il dit apprécier les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du CICR en Palestine. Concernant la Cisjordanie, les implantations illégales doivent être criminalisées et les transactions commerciales avec les colons doivent être stoppées. L'armement d'Israël doit également cesser. L'incapacité à obtenir des résultats n'exempte pas les parlements de leurs obligations morales : ils doivent protéger le droit international et prévenir le génocide, et reconnaître la création d'un État palestinien indépendant.

Un délégué de la Türkiye, exerçant son droit de réponse, déclare qu'il est regrettable que certains participants continuent à politiser la plateforme de l'UIP. La présence de forces turques sur l'île de Chypre est fondée sur les traités internationaux de 1960 et sur les droits et obligations de la Türkiye en tant que puissance garante. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ne décrivent pas l'intervention turque en 1974 comme une invasion ou la présence continue de troupes turques comme une occupation.

Il était présent lors de l'élection présidentielle du 19 octobre 2025, qui a démontré l'engagement du peuple chypriote turc en faveur de la démocratie. Le résultat doit servir la paix, la stabilité et la prospérité du peuple chypriote turc et de l'île dans son ensemble. La Türkiye continuera de se tenir aux côtés du peuple chypriote turc et de soutenir sa paix, son bien-être et son développement, conformément à ses responsabilités historiques, juridiques et humanitaires.

Une déléguée du Pakistan, exerçant son droit de réponse, annonce qu'elle souhaite répondre aux propos sans fondement et mensongers de l'Afghanistan, dont la légitimité en tant que délégation parlementaire est discutable puisqu'il n'y a actuellement pas de parlement dans le pays.

Le Pakistan a été victime du terrorisme transfrontalier et d'actions gratuites visant à déstabiliser la frontière, ce qui a mis à mal les relations de voisinage entre les deux pays. Alors que le Pakistan a exercé son droit à l'autodéfense le long de la frontière et a infligé de lourdes pertes aux forces des Talibans, toutes les mesures possibles ont été prises pour éviter les dommages collatéraux et protéger les civils. Le Pakistan accorde une grande importance au dialogue et à une relation mutuellement bénéfique avec l'Afghanistan et exhorte les autorités talibanes afghanes à honorer leurs engagements envers la communauté internationale et à répondre aux préoccupations en matière de sécurité en prenant des mesures contre les entités terroristes, y compris le Tehrik-e Taliban Pakistan et l'Armée de libération du Baloutchistan.

Le Pakistan a généreusement accueilli plus de quatre millions de réfugiés afghans pendant quatre décennies et continue de faciliter les voies légales d'entrée au Pakistan pour les Afghans.

La séance est levée à 13h10.

Séance du mardi 21 octobre 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de M. M. Dick (Australie).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
(A/151/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

M. A. Teshager Gessesse (Éthiopie) déclare qu'à une époque où le respect du droit international humanitaire (DIH) s'affaiblit, les parlements ont le devoir moral et politique de préserver les principes humanitaires, de renforcer le multilatéralisme et d'assurer un soutien adéquat à l'action humanitaire. Le respect des normes humanitaires est non seulement une obligation juridique, mais également un impératif éthique.

L'Éthiopie soutient depuis longtemps le DIH, ayant adhéré aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels, ainsi qu'à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces engagements se reflètent dans la Constitution et les lois nationales éthiopiennes. Grâce à des réformes judiciaires, le pays s'efforce de renforcer l'obligation de rendre des comptes, les droits fondamentaux et l'accès à la justice dans les contextes humanitaires.

L'Éthiopie a mis en place une politique d'ouverture à l'égard des réfugiés et accueille aujourd'hui 1,1 million de personnes provenant principalement des pays voisins en crise. Sa Proclamation sur les réfugiés de 2019 accorde aux réfugiés des droits fondamentaux, tels que le droit au travail, à l'éducation et aux soins de santé, et ces droits sont encore renforcés par son programme national d'identification numérique qui facilite l'accès des réfugiés aux services essentiels. Ensemble, ces efforts constituent un modèle de réponse humanitaire inclusive et montrent que l'action humanitaire doit être intégrée au développement et à la consolidation de la paix, guidée par l'appropriation nationale et la solidarité internationale.

Les parlementaires occupent une position unique pour faire respecter les normes humanitaires en légiférant conformément au DIH, en garantissant l'allocation de budgets pour les interventions humanitaires et la protection des réfugiés, et en assurant la transparence et la redevabilité en matière d'acheminement de l'aide. La diplomatie parlementaire doit être utilisée pour favoriser le dialogue, prévenir les conflits et renforcer la coopération multilatérale.

Grâce à la législation nationale, à la coopération régionale et à l'engagement multilatéral, il est possible d'ériger des sociétés qui protègent la vie, la dignité et la paix, même dans les moments difficiles. Il appelle les délégués à réaffirmer leur engagement à protéger les civils, à respecter le DIH et à garantir une action humanitaire impartiale, neutre et compatissante. En cultivant un sentiment d'humanité commune, il est possible de transcender les différences.

M. F. Mussoni (Saint-Marin) déclare que, dans un monde en proie à des niveaux de violence et d'instabilité sans précédent, le respect du DIH est à la fois une obligation juridique et un impératif moral et civique. Fidèle à ses valeurs traditionnelles de neutralité, d'humanité et de solidarité, Saint-Marin soutient toutes les initiatives visant à promouvoir le respect des normes humanitaires et à protéger les civils, et appelle à mener des actions humanitaires de manière indépendante, impartiale et sûre. En temps de crise, la défense des principes humanitaires fondamentaux ne doit pas être sacrifiée au profit de considérations politiques ou sécuritaires à court terme ; c'est précisément en temps de crise que le respect de la dignité humaine devient la véritable mesure de la civilisation et de la crédibilité des institutions internationales.

Dans un système multilatéral actuellement mis à rude épreuve, le rôle des parlements, en tant que porte-parole du peuple, garants des valeurs démocratiques et passerelle entre les populations locales et la sphère internationale, est essentiel. Les parlementaires doivent transposer les principes du DIH dans la législation nationale, garantir des dotations en ressources suffisantes pour la coopération et l'aide humanitaire, lutter contre la désinformation et promouvoir le caractère central de la dignité humaine.

Bien que petit pays, Saint-Marin croit fermement au multilatéralisme et à la diplomatie parlementaire comme outils de paix et de coopération. Il exprime son soutien sans réserve à l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, qui vise au renouvellement du respect des normes humanitaires, à renforcer l'action et à apporter un soutien concret aux travailleurs humanitaires. Les crises mondiales actuelles – des conflits armés aux catastrophes climatiques, en passant par les urgences sanitaires et l'insécurité alimentaire – exigent un engagement collectif fondé sur la solidarité, la coopération et le partage des responsabilités.

M. S. Rachkov (Bélarus) déclare qu'en tant que membre fondateur des Nations Unies et partie aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels, le Bélarus reconnaît le rôle central du DIH dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le pays veille à la mise en œuvre fidèle des normes humanitaires, participe activement aux activités humanitaires et encourage la diffusion des connaissances relatives au DIH.

Pour remplir ses obligations, le Gouvernement du Bélarus a créé une commission chargée de transposer le DIH dans la législation nationale et bénéficie du soutien de la Société de la Croix-Rouge du Bélarus dans son action humanitaire. Il espère que le statut complet de la Croix-Rouge du Bélarus, actuellement suspendu en raison d'une décision politisée, sera bientôt rétabli. Le Bélarus a mis en place un système efficace d'acheminement de l'aide humanitaire, guidé par un décret présidentiel, et a fourni une aide à 34 pays par divers moyens, allant de l'envoi de secouristes à la fourniture de matériel humanitaire et d'un soutien financier.

Les activités humanitaires du Bélarus sont non seulement des gestes de bonne volonté, mais aussi des exemples d'engagement responsable dans la résolution des problèmes mondiaux. Elles favorisent non seulement la compréhension et la confiance mutuelles entre les États, mais démontrent également l'engagement du pays à la miséricorde, à la compassion et aux principes humanitaires, qui constituent un élément central de sa politique étrangère.

M. C. Van de Sanden (Pays-Bas) déclare que les valeurs humanitaires sont non seulement des choix de politique, mais aussi des principes fondamentaux qui ne doivent jamais être compromis, même en temps de guerre, de catastrophe ou de désespoir. Si l'intelligence artificielle (IA) peut rendre l'action humanitaire plus efficace, par exemple en améliorant les opérations de secours, en prédisant les catastrophes et en aidant à réunir les familles déchirées par les conflits, il avertit que sans garanties éthiques, elle peut également accroître les souffrances. Parmi les risques graves figurent son rôle dans la diffusion de la désinformation, la facilitation de la répression et la remise en cause de la distinction entre l'homme et la machine, et entre la vérité et le mensonge. L'utilisation de l'IA par les États pour influencer les élections démocratiques, éroder la confiance dans les institutions et affaiblir l'état de droit suscite également des inquiétudes croissantes.

Les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que le progrès technologique serve l'humanité. Ils doivent à cet égard être guidés par trois principes : une innovation responsable fondée sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, la transparence et la redevabilité afin de maintenir le jugement humain au centre des préoccupations, et l'égalité d'accès, quel que soit le propriétaire des données.

L'empathie doit rester au cœur de l'action humanitaire, guidée par la conviction que chaque vie et chaque personne comptent. L'IA peut soutenir l'action humanitaire, mais ne pourra jamais remplacer le courage moral. Les parlements doivent veiller à ce que l'innovation préserve la dignité humaine.

M. N. Jridi (Tunisie) déclare qu'au vu des crises mondiales croissantes, notamment les violences et les conflits armés persistants, des mesures sérieuses et efficaces doivent être prises aux niveaux national, régional et international afin de renforcer les normes humanitaires, de lutter contre les violations du droit international et de renforcer la diplomatie parlementaire et gouvernementale. Bien que les Conventions de Genève constituent la pierre angulaire du DIH, les récents événements ont mis en lumière les lacunes du système multilatéral dans sa capacité à relever les grands défis humanitaires. Il remet notamment en question l'efficacité du Conseil de sécurité de l'ONU en matière de prévention des graves violations des droits de l'homme.

Il condamne vigoureusement les atrocités commises par le régime sioniste contre les civils à Gaza, notamment le génocide, la famine et les déplacements forcés, ainsi que les attaques répétées en Cisjordanie. Si la Tunisie se félicite du récent accord de cessez-le-feu et salue les efforts arabes, islamiques et internationaux qui l'ont rendu possible, la communauté internationale

doit veiller à sa pérennité et traduire en justice les responsables. Il réitère le soutien inébranlable de la Tunisie à la cause palestinienne et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à un État palestinien indépendant et pleinement souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les attaques injustes contre la République islamique d'Iran et les agressions violant la souveraineté du Liban, de la République arabe syrienne et du Qatar sont également condamnées.

Notant que le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas pris de mesures efficaces pour faire face à l'escalade de la violence au Moyen-Orient, ce qui est inacceptable, il souligne que le droit international et les traités relatifs aux droits de l'homme doivent s'adapter à l'évolution des défis. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer la coopération parlementaire bilatérale et multilatérale. Seul le rétablissement des droits et de la dignité de toutes les personnes victimes d'oppression permettra de réaliser des progrès significatifs.

M. Jae Ok Yun (République de Corée) souligne l'importance d'une approche multilatérale pour renforcer le respect du DIH, en notant le rôle clé des parlements dans l'approbation des plans humanitaires des gouvernements, l'établissement de cadres juridiques et la garantie d'une coopération internationale efficace. Il présente le cadre juridique et politique de la République de Corée, notamment la loi sur l'aide d'urgence à l'étranger (2007), une stratégie révisée d'aide humanitaire et un plan de mise en œuvre complet pour la coopération internationale au développement. Ces initiatives visent à fournir en temps opportun une aide aux régions touchées par des crises et à faciliter leur prompt rétablissement, tout en respectant les principes humanitaires fondamentaux, tels que l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

L'action humanitaire doit être garantie tant au niveau national qu'international, même en cas de pressions politiques et économiques. La République de Corée, bien que confrontée à de telles pressions, continue de fournir une aide humanitaire dans les régions touchées par des conflits, comme l'Ukraine, le Soudan et la bande de Gaza, en collaborant étroitement avec des organisations internationales telles que le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial de l'ONU. Ces efforts démontrent l'engagement du pays à faire passer la vie humaine avant les intérêts politiques.

Une action humanitaire efficace exige une approche inclusive et multisectorielle impliquant les gouvernements, les parlements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Dans cet esprit, la République de Corée a forgé des partenariats public-privé avec des organisations non gouvernementales nationales, priorisant un rétablissement rapide, la réduction des risques de catastrophe, l'aide aux réfugiés et la lutte contre les violences sexistes dans les situations de conflit.

Il en conclut que le respect des normes humanitaires en temps de crise est une obligation et non une option, et réaffirme l'engagement de son pays à renforcer l'action humanitaire par le biais de la législation, de l'élaboration de politiques et de la coopération multilatérale.

M. L.F. Mendoza Jiménez (Costa Rica) fait remarquer que le Costa Rica, en tant que démocratie la plus stable d'Amérique latine et nation ayant aboli son armée en 1948, jouit de l'autorité morale d'un pays voué à la paix. Il exhorte constamment la communauté internationale à rejeter le recours à la force, à respecter le DIH et à résoudre les conflits par le dialogue, la recherche d'un consensus et le respect du droit international. Le soutien au multilatéralisme est essentiel pour faire face aux crises mondiales.

L'Assemblée législative du Costa Rica démontre régulièrement son engagement en faveur des principes humanitaires par le biais d'actions législatives et d'un soutien sans faille aux droits de l'homme dans le monde entier. La Commission nationale du droit international humanitaire, créée en 2024, est chargée d'intégrer les normes internationales dans la législation nationale et de promouvoir l'éducation et la formation dans ce domaine.

L'aide humanitaire doit être fournie partout où elle est nécessaire, en tant que devoir éthique et moral, conformément aux capacités des pays et des partenaires. Guidée par les principes de dignité et de respect des droits de l'homme, l'UIP doit continuer à favoriser le dialogue, à promouvoir le financement des interventions humanitaires à l'échelle mondiale et à adapter les normes humanitaires aux réalités actuelles.

M. E. Tulfo (Philippines) dit que la communauté internationale ne doit pas considérer comme étant la norme les nombreuses crises qui sévissent dans le monde, qu'il s'agisse de conflits, d'insécurité alimentaire ou de catastrophes climatiques. Le problème ne réside pas dans l'absence de règles humanitaires, dont beaucoup ont été définies dans des cadres tels que les

Conventions de Genève, mais dans le manque de respect de ces règles et l'absence de volonté collective. Il appelle à une protection renforcée des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, et à la redevabilité des auteurs de violations du DIH. L'inaction face à la souffrance est une injustice flagrante.

Les Philippines renoncent à la guerre comme instrument de politique nationale et défendent la paix, la justice et la coopération, tel que stipulé dans leur Constitution. Elles soutiennent la fourniture complète, sûre et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils à Gaza, tout en se souvenant des victimes innocentes de violences en Israël, et saluent le plan de paix entre Israël et le Hamas. De même, son pays appelle à la cessation des hostilités dans le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, exhortant l'ensemble des parties à poursuivre un dialogue sincère en vue d'une solution juste, pacifique et durable, conforme à la Charte des Nations Unies.

Les Philippines ont récemment coorganisé la Conférence régionale Asie-Pacifique sur le droit international humanitaire, au cours de laquelle elles ont réaffirmé leur engagement à renforcer la coopération régionale afin de traduire les principes humanitaires en actions concrètes. Candidat à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU en 2026, le pays s'engage à faire respecter l'état de droit, à promouvoir le règlement pacifique des conflits et à garantir la protection des civils en toutes circonstances. Le respect du DIH doit être opérationnel et durable plutôt qu'ambitieux et ponctuel.

Mme L.M. Merkesdal (Norvège) souligne l'engagement inébranlable de la Norvège à faire respecter les normes humanitaires internationales et à soutenir l'action humanitaire dans un contexte mondial où le DIH est de plus en plus bafoué. Le mépris flagrant des protections fondamentales dans les zones de conflit, notamment les attaques visant des hôpitaux, l'entrave à l'aide humanitaire et le ciblage des travailleurs humanitaires, constituent non seulement des dysfonctionnements d'ordre juridique, mais également des échecs moraux. Les principes humanitaires doivent être défendus tant par les gouvernements que par la société civile et les individus.

La Norvège soutient activement les organisations humanitaires dans des pays tels que l'Ukraine, le Soudan et la Palestine. Elle continue de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres agences des Nations Unies injustement accusées, alors même que d'autres suspendent leur soutien, insistant sur le fait que l'action humanitaire ne doit pas être politisée. Soulignant l'importance de la redevabilité, elle rappelle le rôle joué par la Norvège dans le renvoi de la situation en Ukraine devant la Cour pénale internationale et dans la demande d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si le blocage par Israël de l'aide humanitaire aux Palestiniens constitue une violation du droit international. Le pays soutient également des initiatives visant à galvaniser l'engagement politique en faveur du DIH, notamment la Déclaration australienne pour la protection du personnel humanitaire.

M. A. Gryffroy (Belgique) affirme qu'en 2025, plus de 300 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire urgente, soit une forte augmentation depuis 2019, due non seulement aux conflits, mais aussi aux catastrophes climatiques, aux urgences sanitaires et aux déplacements de population. Or, les ressources diminuent et la volonté politique est mise à rude épreuve. Les débats autour de la protection de l'action humanitaire doivent dépasser le stade des déclarations abstraites et devenir concrets, réalistes et réalisables.

L'action humanitaire n'est pas l'apanage des organisations internationales, elle relève également de la responsabilité des gouvernements nationaux et régionaux. En effet, ces derniers sont les premiers à répondre : ce sont eux qui lancent les demandes d'aide internationale, établissent les cadres juridiques, gèrent les budgets et travaillent en étroite collaboration avec les partenaires locaux. Ils supervisent l'ensemble de la réponse, de la préparation aux catastrophes au rétablissement, et sans leur leadership, les réponses risquent d'être fragmentées et inefficaces. Dans cet esprit, le Gouvernement belge dispose d'un budget humanitaire dédié et soutient l'acheminement de l'aide d'urgence par l'intermédiaire d'organisations locales telles que la Croix-Rouge, Caritas et Médecins sans frontières.

Si les principes humanitaires sont universels, les ressources sont quant à elles limitées. Les engagements humanitaires doivent donc être fondés sur ce que les parlements peuvent réellement approuver et financer. Les responsables politiques doivent faire preuve d'honnêteté et de transparence envers les citoyens quant à l'utilisation des fonds et aux effets escomptés. Les promesses excessives engendrent désillusion et méfiance.

La coopération multilatérale reste importante pour l'aide humanitaire, mais sans responsabilité ni financement, elle n'a aucun sens. Les systèmes mondiaux étant mis à rude épreuve par la rivalité, la méfiance et la bureaucratie, de nombreuses régions préfèrent s'appuyer

sur des partenaires locaux de confiance. Pour maintenir la crédibilité de l'aide internationale, les projets doivent exiger la traçabilité et des résultats tout en adhérant au principe de subsidiarité et en n'apportant leur contribution que lorsqu'elle apporte une valeur ajoutée.

Il identifie trois tâches essentielles pour les parlementaires : demander des comptes aux gouvernements quant à leurs engagements, soutenir les plus vulnérables et protéger l'espace humanitaire. En fin de compte, la force de l'action humanitaire ne réside pas dans de grandes déclarations, mais dans des engagements concrets, réalisables et bien financés pris par les gouvernements nationaux et régionaux, avec des cadres internationaux qui soutiennent ces efforts plutôt que de les remplacer.

M. P.K. Senam Bolouvi (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) fait observer qu'en cette période de tensions profondes, avec plus de 120 conflits armés dans le monde et 310 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, les parlementaires doivent agir en tant que garants de la dignité humaine et défenseurs des plus vulnérables. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, est confrontée à de multiples crises qui se chevauchent – terrorisme, déplacements forcés, insécurité alimentaire et catastrophes climatiques – qui ont conduit 12 millions de personnes à être déplacées ou apatrides.

Il présente quatre priorités fondamentales pour une action parlementaire collective. Premièrement, le DIH doit être intégré dans la législation nationale. La CEDEAO s'efforce à cette fin d'harmoniser les normes juridiques de ses membres, reconnaissant qu'une crise au sein d'un État affecte l'ensemble de la région. Deuxièmement, l'aide humanitaire doit être sûre et sans entrave. Si les conflits politiques, les obstacles bureaucratiques et l'insuffisance des financements compromettent souvent les opérations, le financement humanitaire doit en fait être considéré à la fois comme un devoir moral et un investissement stratégique dans la stabilité. Il faut davantage de ressources et de transparence dans l'attribution de l'aide humanitaire. Troisièmement, les réponses doivent être globales et inclusives, intégrant l'aide humanitaire aux efforts de développement durable tels que la sécurité alimentaire, l'adaptation au climat et l'égalité des sexes. Enfin, étant donné que les crises transcendent les frontières, la solidarité et la responsabilité doivent être renforcées aux niveaux régional et mondial.

Il exhorte l'UIP à veiller à ce que l'action humanitaire ne soit jamais sélective ni politisée, appelant à une diplomatie parlementaire et à un leadership éthique fondé sur la dignité. Seuls des efforts communs et la solidarité permettront de surmonter les crises actuelles et de construire un avenir plus stable, plus humain et plus juste pour tous.

Mme S. Nyirahamibana (Rwanda) rappelle la tragique histoire du Rwanda, mettant en avant les temps forts du génocide de 1994 contre les Tutsis, au cours duquel plus d'un million de personnes ont été tuées. Cette expérience a forgé l'engagement ferme du Rwanda à protéger la vie humaine, la dignité et les normes humanitaires. Le Rwanda est partie aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels et a intégré le DIH dans sa Constitution, ses lois nationales et ses politiques. Il est également l'un des plus importants fournisseurs d'agents de maintien de la paix et d'effectifs de police, dont les contingents sont bien formés au DIH et à la protection des civils.

Des mécanismes institutionnels sont en place pour garantir la pleine mise en œuvre des obligations internationales du Rwanda, notamment un comité sur le droit international humanitaire composé de membres issus de ministères clés, tels que la défense, la justice, l'intérieur et la santé. En outre, le pays accueille plus de 120 000 réfugiés provenant de la région des Grands Lacs africains, leur donnant accès à des services essentiels.

Bien que de nombreux pays se soient engagés à respecter le DIH, des violations persistent à travers le monde. Le fossé entre les engagements pris et les pratiques adoptées montre qu'il est urgent de renforcer l'application de ce droit, d'adopter une législation nationale efficace et de faire preuve d'une volonté politique collective. Elle conclut en exhortant les parlementaires à aller au-delà de la ratification des conventions et à traduire leurs engagements en actions concrètes. Grâce à la législation, au contrôle et à la diplomatie parlementaire, il est possible de garantir le plein respect et la mise en œuvre du DIH.

M. F. Chahuan (Chili) déclare que la mission initiale de l'UIP a été d'ériger des ponts là où d'autres dressaient des murs, en plaçant la dignité humaine au centre de l'action politique mondiale. Plus d'un siècle plus tard, cette mission demeure extrêmement pertinente, alors que le monde fait face à plus de 120 conflits armés. La paix ne peut être imposée ; elle doit être construite sur la justice, le respect du droit international et l'engagement des parlementaires.

L'UIP a pour mission de veiller à ce que les parlementaires fassent entendre leur voix face aux violations du droit international, qui constituent non seulement des délits, mais aussi des menaces directes pour la paix. Le rôle central de l'UIP consiste à défendre les droits de l'homme des parlementaires eux-mêmes, qui sont souvent persécutés, emprisonnés ou réduits au silence pour avoir rempli leur mandat démocratique. Il cite le cas de Marwan Barghouti, un parlementaire palestinien emprisonné depuis plus de 20 ans, comme emblématique des injustices plus générales qui privent tout un peuple de son droit à l'autodétermination. L'UIP est exhortée à lancer une campagne mondiale pour la libération de M. Barghouti afin de démontrer son engagement en faveur des droits parlementaires et de la démocratie représentative.

Il est nécessaire d'assurer la cohérence dans la protection des droits de l'homme et de prendre des mesures pour éviter toute politique de deux poids, deux mesures. Les mécanismes internationaux de redevabilité, tels que la Cour pénale internationale, doivent être mis à contribution pour répondre aux violations telles que les déplacements forcés, les châtiments collectifs et les abus systématiques, comme ceux qui ont été commis à Gaza et au Venezuela (République bolivarienne du).

Il réaffirme l'importance de la solution des deux États entre Israël et la Palestine, soulignant qu'une paix durable exige la reconnaissance des droits inaliénables des Palestiniens, notamment le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à un État souverain. Les Membres de l'UIP sont encouragés à reconnaître l'État de Palestine comme membre à part entière de la communauté parlementaire. Il ne s'agit pas là d'un acte symbolique, mais d'une mesure concrète en faveur de la paix.

L'UIP doit continuer à défendre les droits de l'homme, à promouvoir des solutions pacifiques aux conflits et à œuvrer au renforcement du système des Nations Unies, notamment par la réforme du Conseil de sécurité. Une véritable paix mondiale ne peut être atteinte que lorsque tous les peuples ont leur place, et sa construction exige un courage moral, à commencer par les parlementaires qui dénoncent l'injustice.

M. C. Seneamatmontry (République démocratique populaire lao) fait remarquer que le monde est confronté à des crises humanitaires sans précédent, les conflits entraînant le déplacement de millions de personnes et mettant en danger les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables. Ces réalités soulignent l'urgente nécessité de renforcer le DIH.

Au Laos, l'héritage de la guerre reste tangible à travers les munitions non explosées qui continuent de mettre en danger des vies humaines et de faire obstacle au développement, rappelant cruellement les conséquences humanitaires à long terme de la guerre. Par conséquent, l'élimination des munitions non explosées est devenue une priorité nationale et a été désignée comme l'objectif de développement durable 18 (ODD 18) du pays.

Réaffirmant son engagement envers les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, son pays a entrepris des réformes constitutionnelles et juridiques afin d'aligner la gouvernance sur les principes humanitaires. Le DIH est non seulement une obligation juridique, mais aussi un devoir moral qui lie toutes les nations. Il exprime sa solidarité avec toutes les personnes touchées par les crises et félicite les travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour aider les autres.

Les parlements ont un rôle important à jouer pour transposer les normes humanitaires dans la législation nationale, le contrôle et l'allocation des ressources. En adhérant aux principes de distinction, de proportionnalité, de précaution et d'humanité, les parlements peuvent contribuer à soulager les souffrances et à favoriser la paix, la stabilité et le développement durable.
Trois domaines clés doivent être prioritaires : 1) le renforcement du multilatéralisme ; 2) l'adoption de lois protégeant les populations vulnérables vivant dans des situations de conflit, conformément aux principes internationaux ; et 3) la promotion de la diplomatie parlementaire afin d'instaurer la confiance et la coopération en période de crise.

M. L. Wehrli (Suisse) souligne l'urgence de faire respecter les normes humanitaires au moment où plus de 310 millions de personnes ont besoin d'aide et plus de 122 millions sont déplacées de force dans un contexte de forte augmentation des conflits mondiaux. La Suisse, forte de sa longue tradition humanitaire, de son statut de neutralité et de son rôle de dépositaire des Conventions de Genève, est un fervent défenseur du DIH et du multilatéralisme, qu'elle considère comme étant la seule voie vers des solutions efficaces et viables.

Consciente que l'écosystème unique de Genève, qui compte plus de 160 organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, doit être protégé malgré la diminution des financements internationaux, la Suisse consacre des ressources importantes (2 millions de CHF)

pour maintenir son rôle de pôle mondial de l'action humanitaire. Parmi les autres mesures prises, citons la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour l'année 2026 et le maintien d'une présence active dans d'autres entités multilatérales, notamment en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'engagement politique seul ne suffit pas. Les parlementaires doivent agir en adoptant des lois, en ratifiant des traités et en approuvant des budgets qui accordent la priorité aux normes humanitaires et à l'action en cas de crise. Il appelle à une coopération plus étroite par le biais de l'UIP et d'autres plateformes parlementaires, soulignant que l'humanité a besoin d'actions concrètes, et non de rhétorique, et que les parlements doivent rester les garants des valeurs et des principes communs. Il est impératif, sur le plan moral, juridique et politique, d'agir dans ce domaine.

M. D. Laouhingamaye (Tchad) dit que le DIH est une priorité majeure pour le Tchad, qui a accueilli des milliers de réfugiés provenant des États voisins et adopté des lois fondamentales sur l'asile et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ces lois garantissent des droits fondamentaux tels que l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la justice et à la liberté de circulation, et ont été reconnues par le HCR. Toutefois, le plan d'intervention humanitaire du Tchad pour 2025 reste gravement sous-financé, avec seulement 17 % des fonds nécessaires, la responsabilité en incombant aux donateurs, au gouvernement et aux organisations d'aide. En tant que partie à toutes les grandes conventions humanitaires internationales, il réaffirme l'engagement du Tchad à promouvoir le respect du DIH et présente les efforts déployés pour renforcer le suivi humanitaire.

M. C.A. Rendón García (Mexique) avertit que le système mondial, conçu pour favoriser la coopération et la prospérité, est mis à rude épreuve, les barrières commerciales, la fragmentation technologique et la polarisation géopolitique fragilisant de plus en plus le multilatéralisme. L'histoire montre que la paix et la prospérité ne progressent que lorsque les nations restent ouvertes au commerce, au dialogue, à l'innovation et à la confiance – une transparence que les parlementaires sont tenus de défendre. Des relations commerciales prévisibles et coopératives sont donc essentielles ; sans elles, le développement durable et les progrès en matière de climat sont impossibles.

Il prévient que la résurgence du protectionnisme a des conséquences collectives néfastes : hausse des prix, ralentissement de la croissance et aggravation des inégalités. Bien que les préoccupations en matière de sécurité, de compétitivité et de politique industrielle soient légitimes, chaque entrave aux échanges finit par devenir un obstacle aux opportunités.

Le Mexique estime que l'ouverture des marchés, associée à une réglementation équitable et à la responsabilité environnementale, reste le moteur le plus puissant de la prospérité partagée. Les nouveaux phénomènes économiques tels que la délocalisation de proximité, l'innovation technologique et la transition énergétique mondiale offrent de nouvelles voies de coopération, mais seulement si les pays résistent à la tentation d'utiliser l'interdépendance comme une arme. Les parlementaires doivent non seulement légiférer, mais aussi rétablir la confiance entre les nations et éliminer les obstacles.

Mme L.R. Magnusdottir (Islande) déclare que l'accès sans entrave à l'aide humanitaire est à la fois une obligation légale et un devoir moral. Pourtant, le respect du DIH s'est détérioré ces dernières années, les civils, les hôpitaux, les écoles, les travailleurs humanitaires et les journalistes étant de plus en plus souvent pris pour cible – un phénomène inacceptable qui fragilise les fondements de la paix.

Elle se félicite du récent cessez-le-feu à Gaza, qui laisse espérer une paix durable. Avec deux millions de personnes privées d'infrastructures de base et la famine qui menace, il est urgent de garantir un accès humanitaire sans restriction et d'apporter un soutien international à la reconstruction. L'Islande, qui a reconnu la Palestine comme État en 2011, estime que cette reconnaissance est une étape importante vers le rétablissement de la souveraineté palestinienne et un catalyseur de la participation des Palestiniens au processus de reconstruction.

La guerre en Ukraine, qui reste sans issue, continue de causer de profondes souffrances, en particulier aux enfants qui ont été enlevés à leurs familles, ce qui constitue une violation du DIH, notamment des Conventions de Genève. L'Islande condamne ces actes et soutient les efforts internationaux visant à assurer le retour en toute sécurité de ces enfants dans leurs familles. En effet, la protection des enfants en temps de guerre est essentielle pour faire progresser la paix.

D'autres crises sévissent, notamment en Afrique, où les conflits, la famine et la pauvreté persistent. Alors même que les besoins humanitaires mondiaux augmentent, les financements diminuent et des obstacles politiques empêchent souvent l'aide d'atteindre ceux qui en ont besoin. L'aide humanitaire doit rester impartiale, non discriminatoire et guidée uniquement par les besoins.

Notant que la politique étrangère de l'Islande a toujours été fondée sur la paix, les droits de l'homme et la coopération internationale, elle souligne le rôle essentiel des parlements pour garantir que les gouvernements respectent leurs engagements internationaux, par exemple en finançant de manière adéquate la sécurité humanitaire et en adoptant une législation nationale en matière de droits de l'homme. La compassion est l'outil le plus puissant dont dispose l'humanité pour vaincre la haine, et écouter ceux qui souffrent est un premier pas vers la paix.

M. F. El-Fayez (Jordanie) prend la présidence.

Mme M. Tender (Portugal) fait remarquer qu'en temps de crise, qu'il s'agisse d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle ou d'une urgence sanitaire publique, le respect des normes humanitaires est non seulement un engagement juridique, mais aussi un impératif moral ancré dans les valeurs de la démocratie et du multilatéralisme. Les parlementaires doivent réaffirmer leur attachement au DIH et aux principes fondamentaux de l'action humanitaire : humanité, impartialité, neutralité et indépendance.

À une époque où le multilatéralisme est soumis à des pressions politiques et économiques, les obligations humanitaires ne doivent pas être compromises. Il est nécessaire de disposer d'un financement humanitaire stable et prévisible, de protéger les organisations humanitaires et de veiller à ce que les préoccupations à court terme en matière de sécurité nationale ne fragilisent pas les engagements internationaux à long terme. Les interventions humanitaires doivent donner la priorité aux personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les minorités et les populations déplacées.

Compte tenu de l'interdépendance des crises actuelles, les parlements doivent légiférer de manière préventive et intégrée. La défense des normes humanitaires revient en fin de compte à défendre la dignité humaine, le multilatéralisme et la paix, des engagements qui sont au cœur de l'approche du Portugal.

M. N.J. Mohamed (Malaisie) déclare que les normes humanitaires ne sont pas seulement des cadres juridiques, mais l'incarnation d'une humanité commune. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que ces principes se traduisent par des actions impartiales et efficaces dans le monde réel. L'ampleur des défis humanitaires actuels est sans précédent, comme on peut le voir au Myanmar, où 22 millions de personnes ont besoin d'aide, et au Soudan, où 250 000 personnes ont été contraintes de fuir. Ces défis sont aggravés par la multiplication des attaques contre les travailleurs humanitaires, dont 385 ont été tués dans 20 pays en 2024.

Reconnaissant l'importance vitale des valeurs humanitaires pour répondre aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les tremblements de terre, la Malaisie a renforcé ses lois sur la gestion des catastrophes conformément aux normes internationales, amélioré la coordination entre le gouvernement et la société civile, et fourni une aide humanitaire au niveau régional, notamment lors de récents déploiements aux Philippines. Elle a par ailleurs organisé une réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour exhorter une aide rapide au Myanmar. Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Malaisie a organisé l'accueil de près de 200 000 réfugiés.

Le respect des normes humanitaires exige une volonté politique collective. Il appelle l'UIP à renforcer les protections juridiques accordées aux travailleurs humanitaires, à protéger les populations vulnérables et à recourir à la diplomatie parlementaire pour résoudre les conflits avant qu'ils ne s'aggravent.

Exprimant sa profonde préoccupation face à la situation en Palestine, il condamne les actions d'Israël, notamment ses attaques contre la mission humanitaire pacifique, la flottille Global Sumud. Il appelle au strict respect du DIH, à l'acheminement sans aucune restriction de l'aide humanitaire et à des mesures visant à demander des comptes à Israël. La Malaisie se félicite de l'accord de cessez-le-feu entre le Hamas et Israël, mais reste préoccupée par les attaques incessantes dans les territoires palestiniens occupés. Il est impératif de mettre en œuvre rapidement et intégralement cet accord, mais aussi de créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La tragédie de Gaza représente non seulement une destruction physique, mais aussi une tentative d'effacement de la culture, de l'identité et du patrimoine, une tentative d'anéantir la civilisation palestinienne. Si l'IA

peut contribuer à la reconstruction en documentant les préjudices et en préservant la mémoire culturelle, la reconstruction doit être guidée par l'éthique et les émotions humaines, menée par les Palestiniens et façonnée par leur culture et leur sagesse. La reconstruction de la Palestine n'est pas une faveur humanitaire, mais une obligation mondiale.

Mme A.K. Uznańska-Wiśniewska (Pologne) explique que l'ordre mondial d'après-guerre, fondé sur la promesse que les frontières ne seront plus jamais redessinées par la force, est soumis à de fortes tensions. Le multilatéralisme régresse, les tyrans sont assouvis et les règles de la guerre ne sont plus respectées. Elle cite l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie comme un exemple caractéristique de ces défis, en mettant en avant les attaques délibérées contre les infrastructures civiles, le recours à la torture et la russification forcée des enfants ukrainiens, ainsi que les tentatives persistantes de délégitimer la souveraineté de l'Ukraine tout en déshumanisant son peuple.

Les actions de la Fédération de Russie font écho aux schémas génocidaires inquiétants du vingtième siècle, de l'Holocauste et Srebrenica au Rwanda et au Darfour, la Commission internationale indépendante d'enquête sur l'Ukraine ayant déjà averti qu'elles pourraient constituer une incitation au génocide. L'Ukraine défend non seulement sa propre souveraineté, mais aussi l'architecture morale du système international érigé après 1945.

La machine de propagande russe continue d'inonder le monde de déni, de confusion et de brouillard moral, laissant de nombreux États hésiter à affronter les crimes commis par ce pays. Cependant, compte tenu de ses actions non seulement en Ukraine, mais aussi en Géorgie, en Tchétchénie, dans les Balkans, en République de Moldova, en République arabe syrienne et en Libye, cette impunité doit cesser et les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale à l'encontre de Poutine doivent être exécutés. La Pologne, pleinement consciente de la menace mondiale que représente la Russie impérialiste, considère que le soutien indéfectible à l'Ukraine est le meilleur investissement stratégique pour un avenir pacifique.

S'appuyant sur sa propre expérience en tant que travailleuse humanitaire en Ukraine, elle fait remarquer que l'action humanitaire, bien que vitale, peut facilement devenir un moyen pour les gouvernements de passer sous silence les problèmes implicites et de se soustraire à leurs responsabilités. Une paix véritable exige un engagement en faveur de la justice, et pas seulement une aide. Les parlementaires, en tant que voix du peuple et gardiens de la conscience, ont le devoir de faire respecter le DIH et d'exiger des comptes pour les attaques perpétrées contre des civils et des travailleurs humanitaires.

M. A.O. Abshir (Somalie) dit qu'en tant que nation longtemps touchée par les conflits, les déplacements de population et les catastrophes naturelles, la Somalie comprend parfaitement la valeur des principes humanitaires et du DIH, qu'elle considère comme des questions de survie, de dignité et d'espoir. Le pays a pris des mesures concrètes pour institutionnaliser la protection humanitaire, notamment en adoptant des lois visant à protéger les droits des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et en créant la Commission nationale pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays afin de promouvoir la protection, l'assistance, l'autonomie et l'intégration. Signataire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, la Somalie aligne sa législation sur les normes humanitaires mondiales et collabore avec les Nations Unies, l'Union africaine (UA) et d'autres organisations régionales afin de renforcer la coordination et la transparence dans les opérations humanitaires.

Malgré les défis continus tels que les déplacements liés au climat, les chocs économiques et les contraintes en matière de ressources, il exhorte la communauté internationale à protéger le financement humanitaire, à faire respecter le DIH et à réaffirmer le multilatéralisme en tant que pilier de l'action collective. Le respect des normes humanitaires est à la fois un devoir moral et une responsabilité mondiale partagée. En temps de crise, le principe d'humanité collective doit guider l'action, garantissant compassion, protection et dignité pour tous.

M. S. Doueriy (Mauritanie), déplorant le nombre croissant de conflits armés et les défis sociaux, économiques et politiques plus larges auxquels le monde est aujourd'hui confronté, souligne le besoin urgent d'une coopération internationale et de solutions collectives. Il dénonce avec force les violences brutales commises contre les civils à Gaza, notamment les femmes et les enfants, et critique l'incapacité du système international à traduire les résolutions et les déclarations en actions concrètes sur le terrain. La situation à Gaza n'est pas un phénomène local, mais le reflet d'un système international défaillant. La protection des droits du peuple palestinien,

notamment le droit à un État palestinien souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, est essentielle pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Les parlements doivent condamner les attaques israéliennes à Gaza et exhorter leurs gouvernements à respecter les normes humanitaires internationales, en s'assurant que ces principes ne sont pas de vains mots.

M. P.F. Casini (Italie) estime que le respect des principes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire ne sont pas des concepts théoriques, mais des impératifs politiques et moraux urgents. Compte tenu du drame humanitaire qui se poursuit à Gaza et des souffrances endurées par les familles israéliennes à la suite des attentats du 7 octobre 2023, force est de constater que le DIH est de plus en plus menacé. L'érosion des normes humanitaires est évidente non seulement au Moyen-Orient, mais aussi à l'échelle mondiale, par exemple en Ukraine, au Soudan, au Myanmar et au Sahel.

Les violations du droit humanitaire ne sont jamais justifiées ; ni la lutte contre le terrorisme ni les préoccupations en matière de sécurité nationale ne peuvent servir de prétexte à des attaques contre des civils. À une époque marquée par un manque de confiance dans le multilatéralisme, les parlements ont un rôle essentiel à jouer en tant que passerelles entre les sociétés divisées et les gouvernements. Ils doivent réaffirmer le rôle central de la coopération multilatérale ainsi que celui des institutions internationales telles que les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les agences humanitaires dans la protection des civils et la garantie de l'accès à l'aide.

Il salue le récent accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hamas comme une lueur d'espoir cruciale. La libération des otages israéliens en échange de détenus palestiniens, ainsi que la signature de déclarations d'intention, constituent des étapes importantes vers la reconstruction et la mise en place d'un gouvernement provisoire à Gaza. Toutefois, le véritable défi consiste à traduire ces engagements en actions concrètes, par exemple en reconstruisant les infrastructures, en rétablissant la sécurité et en traitant les traumatismes. Pour instaurer une paix juste et durable, il faut mettre en place des mécanismes de supervision efficaces et transparents. Les parlements et l'UIP peuvent jouer un rôle important à cet égard.

M. R. Khosla (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) déclare que, dans un monde marqué par des divisions de plus en plus profondes et des crises croissantes telles que les conflits et les chocs climatiques, le système multilatéral est fragilisé et l'engagement collectif mondial en faveur du DIH est mis à l'épreuve. Soulignant la vulnérabilité particulière des femmes, des enfants et des adolescents, il note que les perturbations dans le financement des programmes de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ainsi que des services de santé sexuelle et reproductive ont provoqué une crise humanitaire parmi ces populations. Les femmes, les enfants et les adolescents doivent rester au cœur de toute réponse humanitaire crédible.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la traduction des principes humanitaires tels que l'humanité, la neutralité et l'impartialité en actions nationales concrètes, même en temps de crise. Ils doivent protéger les financements destinés à la santé des femmes, des enfants et des adolescents, même en période de pression économique et politique, et maintenir un contrôle afin d'empêcher que des intérêts politiques ou sécuritaires à court terme ne fragilisent les engagements humanitaires à long terme. Il est en outre important d'adopter des approches multisectorielles et inclusives qui reconnaissent la santé comme un impératif humanitaire et de développement indissociable de l'éducation, de la nutrition, de la protection sociale et de l'innovation technologique.

Il salue le leadership de l'Afrique du Sud dans l'initiative d'examiner les questions relatives aux droits à la santé des femmes, des enfants et des adolescents au sein de l'UIP. Il est important de galvaniser l'action parlementaire dans ce sens en renforçant le financement et en favorisant les lois progressistes, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive et droits connexes. Une action fondée sur le courage et la solidarité est nécessaire pour veiller à ce que la réponse à la crise, qu'elle soit juridique, budgétaire ou pratique, préserve la santé et le bien-être des populations vulnérables.

M. D. Mwapinga (Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL)) souligne l'urgence de respecter les normes humanitaires dans un contexte de crises mondiales qui s'aggravent, notamment les conflits, les déplacements de population, les chocs climatiques et l'insécurité alimentaire. Les principes humanitaires doivent être réaffirmés, non pas comme des idées facultatives, mais comme des obligations morales et juridiques contraignantes ancrées dans le droit international. Il met en avant le rôle central des parlements dans la réponse aux crises par le biais de la législation, de l'allocation des budgets et

du contrôle gouvernemental, et souligne la nécessité d'un leadership humanitaire local et centré sur l'humain, mais soutenu à l'échelle mondiale. Le FP-CIRGL collabore avec des partenaires tels que l'UIP, l'UA et les Nations Unies afin de renforcer la gouvernance humanitaire et de veiller à ce que l'aide internationale s'aligne sur les priorités nationales et parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Bien que la région des Grands Lacs ait longtemps été le théâtre de conflits et de déplacements de population, elle a su faire preuve de résilience, les parlements et les gouvernements ayant fait preuve d'un grand courage pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, qu'il s'agisse de l'exploitation illicite des ressources naturelles, de la faiblesse de la gouvernance ou de l'exclusion sociale. L'expérience de l'Afrique montre que les crises humanitaires ne s'arrêtent pas aux frontières et que la solidarité est un atout.

Il appelle à une protection égale pour toutes les vies, que ce soit à Gaza, au Soudan, en Ukraine ou dans l'est de la République démocratique du Congo, exhortant les parlementaires à choisir la compassion plutôt que l'indifférence, la justice plutôt que l'impunité et la coopération plutôt que l'isolement. Ils réaffirmeront à cette fin que le monde a toujours une conscience. La force des normes humanitaires ne réside pas dans le texte des traités, mais dans le déroulement des actions, notamment le financement durable de l'action humanitaire, le respect de la neutralité des travailleurs humanitaires et la protection des civils et des infrastructures.

Mme E. Scolaro (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) estime que la santé est souvent la première victime des crises, les attaques contre les professionnels et les établissements de santé, l'interruption des services essentiels et l'effondrement des systèmes de santé privant les populations vulnérables et déplacées de soins vitaux. Le respect des normes humanitaires exige donc de protéger les professionnels de santé et de garantir un accès ininterrompu aux services de santé.

L'OMS et les Nations Unies reposent sur la conviction que la coopération mondiale est la seule alternative aux conflits mondiaux, et la Constitution de l'OMS a été le premier instrument juridique international à affirmer que la santé est un droit humain fondamental. Dans un monde divisé, la santé doit demeurer une passerelle pour la coopération et le dialogue, propice aux nations afin d'œuvrer de concert vers un objectif commun.

Elle présente trois priorités pour les parlements : 1) intégrer le DIH dans la législation nationale afin de protéger les professionnels de santé et les établissements de santé ; 2) lutter contre les fausses informations afin de préserver la confiance du public et de renforcer les mesures d'urgence ; et 3) garantir un financement durable, prévisible et flexible pour des systèmes de santé résilients. Les parlements jouent un rôle essentiel en veillant à ce que la santé soit une priorité dans les budgets nationaux et en demandant des comptes aux gouvernements quant à leurs engagements internationaux. Elle salue le partenariat entre l'OMS et l'UIP, notamment dans le cadre du nouveau Comité sur la santé, et invite l'ensemble des parlementaires au Dialogue parlementaire mondial 2026 qui se tiendra dans le cadre de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé.

Mme D. Bergamini (Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)) exprime son soutien sans réserve au cessez-le-feu à Gaza, exhortant l'ensemble des parties à le transformer en une paix durable, et appelle à la fourniture rapide d'une aide vitale aux plus vulnérables. Outre Gaza, elle attire l'attention sur d'autres crises majeures, notamment au Soudan, en Ukraine, au Myanmar et au Sahel.

L'action humanitaire mondiale est au bord de l'effondrement en raison d'un grave manque de financement et d'un personnel insuffisant, alors même que des millions de personnes en dépendent et que plus de 100 conflits se poursuivent à travers le monde. Il est très préoccupant que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, censés défendre le DIH, figurent parmi ceux qui le violent, par exemple en attaquant des civils. Comme l'a averti le Président du CICR, les limites de la guerre sont repoussées d'une manière qui aggrave les souffrances humaines et alimente de nouvelles menaces pour la sécurité. Il incombe aux parlementaires de veiller au respect du DIH, d'exiger que les violations soient sanctionnées et de protéger les travailleurs humanitaires et le personnel médical.

Les Parlements membres de l'APM continueront de soutenir les initiatives audacieuses et innovantes visant à mettre en œuvre le DIH, en s'exprimant dans les forums internationaux et en soutenant les mécanismes de redevabilité. Face à l'évolution rapide des technologies, il est important de clarifier l'application du DIH s'agissant des systèmes d'armes autonomes et autres technologies émergentes.

Mme B. Blosel (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE) déclare que les crises qui frappent le monde sont non seulement des crises politiques, mais aussi de profondes crises sanitaires. En dépit des protections consacrées par les Conventions de Genève, les hôpitaux continuent d'être bombardés, les travailleurs de la santé d'être pris pour cible et l'aide vitale d'être entravée, détruisant les systèmes de santé et perturbant les services de santé essentiels. Depuis 1990, l'exposition des femmes et des filles aux conflits a plus que doublé, avec de graves conséquences, notamment une mortalité maternelle plus élevée et des violences sexistes accrues. Il apparaît clairement que les violations du DIH alimentent directement la maladie et la mort.

Le respect des normes humanitaires doit donc inclure la protection du droit à la santé. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer à cet égard par le biais de la législation, du contrôle et des décisions budgétaires. Ce travail ne peut toutefois être accompli seul, mais nécessite des partenariats, le partage des connaissances et une volonté collective.

Elle présente les trois priorités défendues par UNITE : 1) investir dans des systèmes de santé résilients comme fondement de l'action humanitaire, des soins de santé primaires et de la préparation aux situations d'urgence, les agents de santé locaux constituant la première ligne de défense en temps de crise ; 2) protéger les agents de santé et le personnel humanitaire ; et 3) garantir des réponses inclusives qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes, souvent les plus touchés, mais aussi parmi les agents les plus puissants du redressement et de la paix. Le respect des normes humanitaires vise en fin de compte à protéger des vies et à préserver l'humanité.

M. M. Lassouaoui (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) dit qu'au cours des deux dernières années, la guerre à Gaza a entraîné une érosion sans précédent des normes humanitaires, marquée par une inaction prolongée et l'impunité. Plus de 63 000 enfants ont été tués ou blessés, et plus de 380 membres du personnel de l'UNRWA, dont des enseignants, des médecins et des conseillers, ont perdu la vie. La plupart des installations de l'UNRWA, notamment les écoles et les dispensaires, ont été endommagées ou détruites, et la famine persiste non pas en raison des pénuries, mais parce que l'acheminement de l'aide humanitaire a été entravé. Même après les récents cessez-le-feu, l'UNRWA s'est vu refuser l'accès au territoire pour acheminer des fournitures humanitaires essentielles telles que des denrées alimentaires et des médicaments, qui ne devraient jamais faire l'objet de négociations.

Il condamne la législation israélienne et les campagnes de désinformation coordonnées visant l'UNRWA, qui créent un dangereux précédent visant à fragiliser le rôle humanitaire et de développement de l'agence auprès des réfugiés palestiniens. Les actions d'Israël constituent non seulement des attaques contre l'UNRWA, mais aussi contre la Charte des Nations Unies, le droit international et les principes humanitaires fondamentaux.

Malgré ces défis, l'UNRWA demeure engagé à apporter son aide et dispose actuellement de suffisamment de nourriture, de couvertures, de tentes et de médicaments pour subvenir aux besoins de la population. Il souligne la nécessité d'un accès humanitaire à grande échelle afin de rétablir les services de santé et d'éducation.

Le profond mépris du DIH à Gaza ne doit plus jamais se reproduire. Il y a une occasion de mettre fin au conflit et de réaffirmer la solution à deux États, mais cela exige un engagement collectif à respecter les principes et le droit humanitaires. Il appelle la communauté internationale à assurer la transparence, à plaider en faveur d'un accès humanitaire sans entrave, à protéger les droits et la dignité des réfugiés palestiniens et à défendre le mandat de l'UNRWA, non seulement en Palestine, mais également dans l'ensemble de la région, notamment par un soutien financier fiable.

M. Y. Galeazzi (Ordre souverain de Malte) déclare qu'en tant qu'entité souveraine et acteur humanitaire mondial entretenant des relations diplomatiques avec 115 pays et bénéficiant du statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies, l'Ordre souverain de Malte fournit une aide médicale d'urgence, une préparation aux catastrophes et un soutien à la reconstruction à ceux qui en ont besoin, sans distinction de religion, de nationalité, d'origine ou d'âge.

L'année 2025 a été meurtrière pour les travailleurs humanitaires, qui sont parfois délibérément pris pour cible. Il est urgent de mettre fin aux violations du DIH, d'accompagner les victimes et de garantir la justice et la redevabilité pour tous. L'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité.

L'Ordre a participé à la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui s'est tenue à Rome plus tôt dans l'année, où il a présenté les activités de son hôpital à Bethléem et d'autres initiatives menées en Cisjordanie. Il se félicite des communiqués de Marrakech et de Rome, qui reconnaissent le rôle essentiel de la diplomatie parlementaire et religieuse dans la promotion du dialogue, de la coopération et de la confiance entre les populations locales.

Le cessez-le-feu à Gaza est également salué, et l'Ordre se déclare prêt à fournir une aide humanitaire à la région. Il a également maintenu une présence continue en Ukraine, apportant une aide humanitaire et un soutien aux réfugiés depuis le début du conflit. Les parlementaires doivent tenir les gouvernements responsables au regard de leurs obligations humanitaires.

SECONDS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

Mme V. Lee (Singapour) réaffirme la ferme détermination de son pays à défendre un système multilatéral fondé sur des règles et à faire progresser le DIH. En tant que petite nation ouverte sur le monde, Singapour reconnaît que la sécurité collective et l'humanité partagée sont étroitement liées. Bien qu'elle ne soit pas directement touchée par les crises majeures, elle contribue à leur résolution par la diplomatie, le renforcement des capacités et des contributions volontaires régulières aux agences des Nations Unies et aux organisations humanitaires.

Singapour a pour objectif de favoriser une coopération sûre et efficace entre les acteurs humanitaires, les gouvernements, la société civile et les agences internationales. Ses efforts humanitaires, notamment le déploiement à l'étranger de travailleurs humanitaires et de forces armées pour accompagner les victimes de violences et de déplacements, reposent autant sur l'empathie que sur la politique.

L'action humanitaire doit être inclusive et s'appuyer sur les atouts de divers groupes, notamment les jeunes, le secteur privé, la technologie et les populations locales. Des partenariats efficaces se sont avérés essentiels pour sauver des vies. En fin de compte, c'est le principe d'humanité partagée qui doit guider chaque réponse à une crise.

M. O. Parrilli (Argentine) souhaite mettre en évidence deux défis importants pour la démocratie. Le premier est le passage mondial au capitalisme axé sur les consommateurs, qui a concentré la richesse entre les mains des grandes entreprises et aggravé les inégalités sociales. Cette situation a créé un déficit démocratique, les citoyens se sentant de plus en plus déconnectés des institutions politiques qui ne répondent pas à leurs besoins quotidiens. Le second est le recours aux systèmes judiciaires et aux médias pour empêcher les opposants politiques de participer aux élections. Parmi les exemples cités figurent l'inéligibilité du Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva aux élections de 2018 en raison de fausses allégations, et l'interdiction faite à l'ancienne Présidente argentine Cristina Fernández de Kirchner de se présenter aux élections législatives de 2025.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/151/2-P.2 et P.3)

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) prend la présidence.

La Présidente dit que le Secrétariat a reçu deux demandes concernant des points d'urgence. La première demande, présentée par la délégation de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe africain, est intitulée *Appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée en faveur de Madagascar*. La deuxième demande, présentée par les délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, est intitulée *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*. Une troisième demande a été présentée par un membre du Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) – Membre associé de l'UIP – au nom d'un parlementaire argentin. Toutefois, cette demande n'est pas conforme à l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, qui exige qu'elle soit présentée directement par le parlementaire ou sa délégation. La demande est donc jugée irrecevable.

Une vidéo est diffusée pour expliquer la procédure de vote pour les points d'urgence.

La Présidente déclare que le règlement autorise l'ajout d'un seul point d'urgence à l'ordre du jour. Chaque proposition sera examinée et soumise au vote, une majorité des deux tiers étant requise pour être acceptée. Un délégué représentant chaque proposition, suivi d'un orateur qui s'y oppose, le cas échéant, seront invités à prendre la parole à tour de rôle avant de procéder à un vote par appel nominal unique.

Mme S. Kuugongelwa-Amadhila (Namibie), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée en faveur de Madagascar*, fait remarquer que la situation politique actuelle à Madagascar constitue une grave menace pour la gouvernance démocratique, la stabilité régionale et l'état de droit, et exige une attention internationale urgente. La proposition, fondée sur des instruments internationaux et régionaux, notamment la Charte des Nations Unies et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, appelle à une action internationale forte et coordonnée à Madagascar, menée par les parlements, et à un soutien aux travaux de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La SADC, qui mène déjà des efforts de médiation, dispose de la légitimité, de la connaissance de la région et des outils diplomatiques nécessaires pour négocier la paix. Ces efforts peuvent être renforcés par un engagement diplomatique et la solidarité.

La proposition vise à rétablir immédiatement l'ordre constitutionnel, à organiser des élections libres et régulières, à protéger les droits de l'homme et les libertés civiles, et à promouvoir un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes. En outre, elle exhorte à la redevabilité pour les violences alléguées contre les civils et à la solidarité avec le peuple malgache, y compris ses représentants élus.

En soutenant cette proposition, les parlementaires prendront position en faveur de la démocratie, de la paix et de l'état de droit, et réaffirmeront leur engagement à prévenir une crise humanitaire, les flux de réfugiés et l'instabilité régionale. C'est l'occasion choisie par l'UIP de démontrer sa capacité à agir de manière décisive dans les moments de fragilité démocratique.

La Présidente dit qu'aucun orateur qui s'y oppose ne s'est inscrit.

M. R. Rome (Thaïlande), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*, explique que les cartels de drogue, les assassinats ciblés, les campagnes de désinformation, les technologies numériques utilisées à des fins militaires et les flux financiers illicites ne sont que quelques exemples des crimes transfrontaliers qui affligent le monde aujourd'hui. Fondés sur la peur et la tromperie, ces crimes représentent un empire fantôme suffisamment puissant pour corrompre les économies, infiltrer la politique, éroder les institutions démocratiques et asservir des vies.

Il s'agit d'une menace hybride où convergent criminalité, corruption et guerre numérique. Elle est particulièrement visible en Asie du Sud-Est, qui connaît une recrudescence des escroqueries organisées. Le récent assassinat du sénateur colombien Miguel Uribe Turbay montre que la criminalité organisée n'est pas une menace lointaine, mais un danger direct pour la démocratie.

La proposition appelle les parlements à combler les lacunes juridiques, à renforcer les cadres de lutte contre la traite et à garantir des réponses fondées sur les droits de l'homme, la dignité et la justice. Pour faire face à ces menaces, il faut une coopération internationale et des mesures guidées à la fois par la détermination et l'humanité. La nature même de la démocratie ne réside pas dans l'ampleur de la condamnation de l'injustice, mais dans la détermination avec laquelle elle est combattue.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) s'oppose à la proposition pour des raisons de procédure, arguant qu'elle n'est pas conforme à l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, qui exige que les points d'urgence soient liés à une situation récente majeure ou à une préoccupation internationale. La proposition traite d'un problème général plutôt que d'un événement récent spécifique. De plus, elle n'a été soumise que quelques heures auparavant, ce qui empêche une vérification des faits et un examen appropriés au sein des groupes géopolitiques, la rendant irrecevable sur le plan procédural.

La Présidente déclare que, conformément au Règlement de l'Assemblée, le Bureau restreint détermine la recevabilité des points d'urgence. Le Bureau s'est réuni ce matin-là et a émis un avis favorable à la proposition. Toutefois, la délégation de la Fédération de Russie se réserve le droit de voter contre la proposition si elle le souhaite.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) fait observer que les deux propositions soumises à l'Assemblée ont effectivement été examinées par le Bureau restreint et jugées recevables. Conformément au Règlement de l'Assemblée, lorsque deux ou plusieurs propositions concurrentes sont présentées, un vote par appel nominal doit être organisé. Il explique la procédure de vote conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Avec 743 voix pour, 138 contre et 468 abstentions, la proposition présentée par la délégation sud-africaine, au nom du Groupe africain, obtient la majorité des deux tiers requise des voix exprimées.

Avec 834 voix pour, 235 contre et 280 abstentions, la demande présentée par les délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du GRULAC et du Groupe des Douze Plus, obtient la majorité des deux tiers requise des voix exprimées.

Ayant obtenu la majorité des deux tiers requise et le plus grand nombre de votes positifs exprimés, la proposition présentée par les délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du GRULAC et du Groupe des Douze Plus, est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La séance est levée à 18 h 20.

Ordre du jour définitif

1. Élection du Président de la 151e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

6. Rapports des commissions permanentes

7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 153e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

9. Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

Point d'urgence intitulé *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*

SÉANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP et Présidente de l'Assemblée, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Point 2 de l'ordre du jour

Débat sur le point d'urgence présenté par les délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des Douze plus, sur le thème suivant : *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*
(A/151/2-P.3)

La Présidente souhaite aux délégués la bienvenue au débat sur le point d'urgence consacré à la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité. Elle relève qu'au XXIe siècle, celles-ci prennent de plus en plus d'ampleur et, associées aux menaces hybrides, compromettent la paix et la sécurité internationales. Il est donc indispensable que les parlementaires s'attaquent activement à ces types de criminalités.

M. T. Tavares-Finson (Jamaïque) prend la présidence.

M. C. van de Sanden (Pays-Bas) estime que le langage diplomatique utilisé dans la version finale du projet de résolution ne change rien aux principes qui sous-tendent le projet initial. Toute violation de la souveraineté et du droit international telle que définie dans le projet de résolution ne dépend ni de son auteur ni des appellations qui lui sont données pour cultiver l'ambiguïté. Tout le monde sait à qui sont imputables les actes qui ont inspiré le présent débat. Son gouvernement interprète le projet de résolution eu égard à l'intention initiale, à savoir réaffirmer que les pays doivent assumer l'entière responsabilité d'attaques hybrides, de campagnes de désinformation et de violations des espaces aériens, qui sont toutes constitutives de violations de la Charte des Nations Unies. Tôt ou tard, on se souviendra de ceux qui se seront prononcés en faveur des principes énoncés dans le projet de résolution et de ceux qui seront restés silencieux.

M. C. d'Entremont (Canada) affirme que l'augmentation des campagnes de désinformation et de fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux et autres plateformes influe sur la réaction des populations face à leurs gouvernements, y compris lorsque des acteurs étrangers tentent d'influencer les élections. Il partage l'avis du délégué des Pays-Bas, selon lequel il ne faut pas édulcorer le langage du projet de résolution, lequel doit porter sur des sujets en lien avec la prolifération de la désinformation et de la cybercriminalité.

Mme A. Kalmari (Finlande), déplorant la hausse des actes de sabotage dans les eaux internationales, les espaces aériens et le cyberespace, déclare que les parlementaires du monde entier doivent condamner toute attaque hybride délibérée.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) estime que les parlementaires doivent mettre au point un cadre juridique international moderne et coordonné afin de prévenir la mondialisation de l'impunité pour faire en sorte que la justice ne soit pas circonscrite à l'échelle nationale. Il convient d'uniformiser les lois pour s'attaquer aux infractions pénales. La coopération technologique et juridique internationale est également nécessaire pour prévenir et punir la criminalité organisée et pour démanteler les structures qui la facilitent. Il faut protéger les jeunes du recrutement et les femmes de la traite, et s'assurer que les populations locales ne vivent pas dans la peur. En ce qui concerne la cybersécurité, une réponse coordonnée doit être apportée à l'échelle mondiale, le cyberespace s'étendant également à cette échelle. La criminalité organisée transnationale et la cybercriminalité font intervenir des réseaux interconnectés qui tirent avantage des inégalités, de la

corruption et du vide juridique. Les parlementaires doivent mettre au point des lois types sur la criminalité organisée et la cybercriminalité, des mécanismes de partage d'informations et de bonnes pratiques, ainsi qu'un garde-fou parlementaire chargé de la cybercriminalité, de la criminalité transnationale et des normes mesurables à l'aide d'indicateurs.

Mme D. Henkel (Canada), saluant le projet de résolution, déclare que les parlementaires doivent travailler ensemble pour lutter contre le trafic d'armes, de drogue et la traite des êtres humains, qui sont interdépendants et servent à financer la corruption, les conflits et la déstabilisation des États. Le projet de résolution doit insister sur la nécessaire traçabilité des flux financiers et l'identification des bénéficiaires finaux afin de mettre un coup d'arrêt à ces réseaux illégaux à la source. Il faut mettre en place un meilleur renforcement des capacités des parlementaires, leur fournir des mécanismes de suivi et veiller à leur accès à l'information et à la collaboration internationale. Les parlementaires doivent partager des bonnes pratiques et tirer parti de la technologie, en particulier pour suivre les cryptoactifs utilisés à des fins de blanchiment d'argent et de financement illégal. La lutte contre ces réseaux ne doit pas entraver les droits de l'homme et l'état de droit et exige que les parlementaires fassent montre de transparence, de coopération et de courage.

M. W.M. Aye (Myanmar) dit qu'il convient d'insister sur les conséquences humanitaires et l'économie souterraine résultant de la criminalité transnationale organisée, de sorte que l'UIP puisse mettre sur pied une réponse parlementaire humanitaire efficace.

M. R. Parmessar (Suriname) estime que s'il est utile de lutter contre le trafic de drogue, il est également nécessaire de déterminer quels sont les pays producteurs des produits chimiques utilisés dans la fabrication des drogues et d'en limiter la production afin de réduire la fabrication de drogue dans les pays en développement. L'imposition par les institutions financières de taux d'intérêt plus élevés pour les pays en développement crée des inégalités et de la pauvreté, ce qui engendre de la vulnérabilité. Il faut lutter contre l'ingérence étrangère, telle qu'exercée par l'Europe occidentale dans son pays, en particulier en période électorale. Il incombe à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP de se tenir au fait des attaques menées contre des parlementaires et d'en conserver une trace écrite. Un mécanisme devrait faciliter la participation des petits États insulaires en développement à l'UIP.

M. R. Rome (Thaïlande) considère que toutes les mesures prises dans le cadre du projet de résolution doivent reposer sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH). Défendant la démocratie, la vérité et la dignité humaine, le projet de résolution réaffirme que la criminalité organisée et les menaces hybrides exigent non seulement une intervention gouvernementale, mais aussi une vigilance législative, une solidarité transnationale et un leadership éthique de la part des parlements. La Thaïlande se tient prête à travailler avec tous les Parlements membres de l'UIP pour s'assurer que le projet de résolution prévoit un cadre visant à protéger les personnes, à restaurer la redevabilité et à renforcer la démocratie.

La Présidente, rappelant l'article 13.2 du Règlement des Commissions permanentes, appelle les groupes géopolitiques à désigner leurs représentants au sein du comité de rédaction, lequel se réunira dans le courant de l'après-midi pour mettre la touche finale au projet de résolution intitulée *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*.

M. J.C. Mabuza (Eswatini) prend la présidence.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
(A/151/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS ET DES ORGANISATIONS INVITÉES

Mme M. Cederfelt (Suède) dit que les dirigeants de plusieurs pays ont choisi la guerre au détriment de la coopération, contrevenant ainsi à leur engagement de défendre le DIH. La guerre d'agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est une attaque délibérée contre le DIH et l'ordre fondé sur des règles, établi par l'Organisation des Nations Unies (ONU), fragilisant ainsi la sécurité de tous les pays. La priorité absolue de son pays en matière de politique

étrangère est de soutenir l'Ukraine, y compris en lui apportant une défense militaire, en répondant aux besoins humanitaires et en garantissant un accès universel aux services. La Suède et ses alliés européens défendent fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination de l'Ukraine. L'agression ne doit pas être récompensée. Il faut assurer la stabilité dans toute l'Europe, ce qui suppose la paix conformément à la Charte des Nations Unies. Les présidents de parlements sont invités à assister au quatrième Sommet parlementaire de la plateforme internationale pour la Crimée, qui se tiendra à Stockholm en novembre 2025. L'oratrice salue l'inscription de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, à cet événement. Les responsables politiques peuvent faire la différence grâce à des débats et des initiatives législatives et en coopérant avec des organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les entreprises.

M. A.S. Thakur (Inde) précise que l'approche de son pays en matière d'action humanitaire repose sur des valeurs civilisationnelles, des intérêts stratégiques et un rôle qui évolue à l'échelle mondiale eu égard à la non-ingérence, au pluralisme et à la stabilité régionale. Il est nécessaire de réformer complètement les institutions multilatérales et d'augmenter l'inclusivité du processus décisionnel mondial. Les gouvernements, les agences internationales, les entreprises et d'autres parties prenantes doivent renforcer le soutien humanitaire qu'ils apportent à l'ONU. Une coopération mondiale est essentielle pour sauver des vies et fournir une assistance sûre, durable et opportune aux personnes touchées par des catastrophes et des conflits. Insistant sur les efforts humanitaires de son pays, notamment en matière de formation des femmes policières de plusieurs pays, de coopération technique et économique avec des pays en développement et la mise en place d'un fonds national de gestion des catastrophes, l'orateur souligne que si les gouvernements sont responsables, au premier chef, de l'aide humanitaire, il incombe aux institutions concernées de défendre l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Les parlementaires doivent se réengager en faveur de la dignité pour tous.

Mme Z.M. Aung (Myanmar) précise que son pays fait face à une grave crise humanitaire en raison du coup d'État militaire et de récentes catastrophes naturelles. La junte militaire a mené plus de 600 attaques pendant un supposé cessez-le-feu et continue à prendre des civils pour cible, à entraver l'accès à l'aide humanitaire et à se servir de celle-ci comme arme. Résolue à exiger la démocratie, la population du Myanmar s'oppose à l'élection illégitime prévue en décembre 2025, qui n'aura pour effet que d'accentuer la crise et vise à donner une légitimité au pouvoir militaire, bien que la junte, qui a emprisonné des opposants politiques et réduit les médias au silence, ne contrôle qu'une petite partie du territoire national. Les parlementaires sont exhortés à rester neutres, à contester l'élection, à réaffirmer la reconnaissance par l'UIP du Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) et des parlementaires élus du Myanmar comme interlocuteurs parlementaires légitimes, à exiger la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques, à réclamer un accès pour l'aide humanitaire dans tout le pays, à imposer des sanctions globales, y compris des embargos sur les armes et le kérosène, et à aider les parties prenantes de la démocratie et de l'éthique à parvenir à une solution pacifique concrète.

M. M. Cassayre (Organisation internationale de droit du développement (IDLO)) juge essentiel de renforcer la justice et l'état de droit, de veiller à l'inclusivité des lois et de créer un climat de confiance dans les institutions afin de prévenir les crises humanitaires. Il est également nécessaire de permettre aux acteurs humanitaires d'exercer leur mission en toute sécurité et d'opérer une transition vers une paix et un développement durables. À cette fin, et c'est indispensable au soutien que son organisation apporte aux pays, les parlements doivent traduire les principes humanitaires dans la législation nationale, s'assurer que les budgets protègent ceux qui en ont besoin, veiller à adopter des lois équitables, claires et non discriminatoires et promouvoir un processus décisionnel participatif et transparent. L'IDLO reste résolue à travailler avec les parlements et d'autres partenaires pour renforcer les cadres juridiques et veiller à une gouvernance fondée sur les principes et à une justice inclusive et à dimension humaine.

M. M. Aboueleneen (Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)) estime que seules des solutions durables à un conflit peuvent susciter le changement. Le dialogue doit s'imposer ; ce que l'accord de paix visant à mettre fin à la guerre à Gaza, proposé par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar à l'occasion du Sommet de Charm el-Cheikh en octobre 2025 est venu confirmer. Cet accord promeut la paix comme système humanitaire fondé sur la justice et le respect, conduisant non seulement à un cessez-le-feu à Gaza, mais aussi à la

paix et à la sécurité dans tout le Moyen-Orient. L'orateur fait part de son soutien au Président de l'Égypte et se félicite de l'implication du Président des États-Unis d'Amérique, lequel est, pour l'heure, parvenu à restaurer la paix dans la région. Tous les dirigeants, particulièrement ceux de la Palestine et d'Israël, sont priés de respecter cet accord. Les parlementaires doivent coopérer activement pour défendre véritablement la paix et la dignité humaine. Ils sont invités à accepter l'accord de paix.

Mme M. Kiener Nellen (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)) fait savoir que le PNND a publié, une semaine avant l'Assemblée générale des Nations Unies, un appel urgent pour la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a été signé par de nombreux pays et organisations. Il appelait les dirigeants, à tous les niveaux de gouvernance, à affirmer que la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires sont inadmissibles, à promouvoir des mesures spécifiques visant à ce que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés désactivent leurs forces nucléaires et adoptent des politiques de prévention permanente des guerres nucléaires, à s'engager à parvenir au désarmement nucléaire d'ici à 2045 et à prendre immédiatement des mesures par la négociation multilatérale pour mettre en œuvre cet engagement, à réduire les budgets consacrés aux armes nucléaires, à mettre fin aux investissements publics et privés dans l'industrie des armes nucléaires et à réorienter ces fonds vers le renforcement des Nations Unies, la promotion du maintien de la paix, la résolution des conflits et l'accélération des mesures de lutte contre les changements climatiques. Il est important que les États-Unis d'Amérique acceptent l'offre faite par la Fédération de Russie de prolonger le Traité New START jusqu'au 5 février 2027. Les parlementaires sont invités à rejoindre le PNND en se rendant sur son site web, à l'adresse suivante : pnnd.org.

M. R. Hassan (Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA)) considère qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour appliquer les normes humanitaires et protéger les plus vulnérables. Il doit y avoir une coopération internationale entre tous les gouvernements, parlements et organisations internationales pour traduire les engagements humanitaires en missions effectives sur le terrain, dans le dessein d'assurer la paix, la stabilité et la dignité. TURKPA collabore avec ses voisins en Eurasie et sa politique vis-à-vis de ces derniers permet de concevoir des stratégies communes face aux problèmes. L'organisation se dit prête à renforcer sa coopération avec l'UIP et d'autres plateformes parlementaires et à aborder des questions d'intérêt commun, notamment les normes humanitaires, avec d'autres organisations internationales.

Mme L.M. Espinal (Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL)) déclare que les droits de l'homme sont gravement menacés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Parmi les principales problématiques, on peut citer l'impunité, l'abus de pouvoir, le manque d'accès à la justice, la discrimination structurelle, les disparitions forcées et la violence fondée sur le genre. La région recense le taux d'homicides le plus élevé du monde. La sécurité publique a été militarisée dans certains pays et il y a un défaut de redevabilité. Une fois élus, les dirigeants de nombreux pays font fi des garanties institutionnelles et fragilisent l'indépendance judiciaire, ce qui crée un terrain fertile pour l'autoritarisme et une violation systématique des droits de l'homme. La liberté d'expression est menacée dans de nombreux pays, les journalistes et les militants des droits de l'homme étant stigmatisés, persécutés et parfois assassinés. L'Amérique latine est en proie aux inégalités et à la discrimination, qui touchent des groupes historiquement vulnérables, tels que les populations autochtones et les personnes d'origine africaine. La société civile, les organisations internationales et les parlements doivent continuer à défendre les droits de l'homme. La COPPPAL reste donc résolue à renforcer la démocratie et la justice, exigeant que les États respectent les décisions des organisations internationales et luttent contre la pauvreté, les inégalités extrêmes et l'insécurité alimentaire. La coopération est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et des inégalités, ainsi que pour défendre le droit de chacun à une vie libre et digne.

Mme S. Howard (Programme alimentaire mondial (PAM)) affirme que les deux famines concomitantes dans le monde, au Soudan et en Palestine, sont des crises anthropiques, mues par les conflits et aggravées par un accès humanitaire restreint. Le PAM a besoin d'un accès et de ressources, mais les financements humanitaires ont été réduits d'environ 30 % en 2025 et les principes humanitaires sont constamment attaqués. Cela a déjà des conséquences dévastatrices et de nouveaux manques de financements pourraient précipiter des millions de personnes supplémentaires dans une famine dramatique. L'UIP est un partenaire essentiel qui contribue à la

fourniture d'une assistance et qui montre aux citoyens, par l'intermédiaire de ses Parlements membres, la pertinence de la solidarité mondiale. Les dirigeants des Parlements membres aident à mobiliser la volonté politique nécessaire pour obtenir des ressources et protéger les principes humanitaires.

M. A.J. Kingi (Kenya) remercie l'Organisation de se tenir aux côtés du Kenya et de l'Afrique dans son ensemble face à la perte récente de l'ancien Premier Ministre de son pays, M. Raila Odinga, fervent militant pour la paix, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. La discussion sur les normes et l'action humanitaires tombe à point nommé. Les crises actuelles exigent de la compassion, une ferme volonté politique et une action parlementaire coordonnée. Le Kenya s'attache à la diplomatie parlementaire et a intégré des considérations humanitaires à son programme législatif, notamment le renforcement de la préparation aux catastrophes et de l'aide humanitaire et la protection des droits des personnes déplacées et vulnérables. Le Parlement du Kenya s'engage à mettre ses lois internes en conformité avec ses obligations internationales humanitaires, à renforcer les contrôles pour s'assurer que l'aide humanitaire parvient bel et bien à ceux qui en ont le plus besoin, à promouvoir l'inclusivité en faisant en sorte que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés prennent part au processus décisionnel en matière humanitaire et en soutenant les efforts diplomatiques visant à défendre le DIH dans tous les pays. Les parlementaires doivent réaffirmer leur responsabilité partagée envers l'humanité et concevoir des solutions mondiales grâce à la solidarité, à la coopération multilatérale et au leadership parlementaire.

Mme P. Glover Rolle (Bahamas), soulignant que ce sont les civils qui font les frais d'un nombre record de conflits armés, dit qu'il est urgent de faire respecter les normes qui protègent la dignité humaine. Considérant que les événements climatiques ont des conséquences environnementales et économiques qui menacent les moyens de subsistance des populations des petits États insulaires en développement, l'action humanitaire doit faire face à l'urgence climatique et à ses conséquences humanitaires. En tant que membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et fervents défenseurs des efforts régionaux et internationaux visant à restaurer la paix et la stabilité en Haïti, les Bahamas saluent la résolution 2793 (2025) adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU autorisant les États membres à procéder à la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti à une Force de répression des gangs et sollicitant des contributions continues au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. La crise haïtienne met à l'épreuve l'humanité collective des pays.

L'action humanitaire doit reposer sur la volonté politique. Les Bahamas ont renforcé leurs cadres en matière de droits de l'homme, d'action humanitaire et de résilience, en mettant notamment en place une commission parlementaire des droits de l'homme, chargée de contrôler la protection des droits et la conformité aux normes internationales, y compris en situation d'urgence, en établissant une autorité responsable de la gestion des risques de catastrophe et en définissant des normes nationales en matière d'aide humanitaire. La garde nationale de la jeunesse forme de jeunes Bahamiens à la préparation aux catastrophes internationales et aux activités de secours. Les Bahamas contribuent également au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le multilatéralisme et la confiance étant en piteux état, une action humanitaire efficace requiert un nouveau contrat social en matière de coopération mondiale, reposant sur la solidarité, l'équité, les responsabilités communes, les droits de l'homme et la justice, et mettant particulièrement l'accent sur la satisfaction des besoins des populations vulnérables. Les parlements doivent réaffirmer leur engagement collectif à protéger l'intégrité du DIH, défendre vigoureusement des politiques inclusives et à dimension humaine et renforcer la diplomatie parlementaire. L'oratrice rend hommage aux travailleurs humanitaires du monde entier pour leur courage, leur compassion et leur dévouement, estimant que les parlementaires doivent œuvrer collectivement pour faire en sorte qu'ils travaillent en toute sécurité et dans la dignité.

M. J. Nhan-O'Reilly (Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd)) estime que l'on n'accorde pas assez d'attention à l'éducation dans un système humanitaire qui est déjà surexploité et sous-financé. Priver les enfants d'éducation en période de conflit revient à les priver de moyens d'obtenir de la nourriture, de l'eau et des soins de santé essentiels. Les coupes drastiques dans le financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire fragilisent les efforts éducatifs. La majorité des réfugiés dans le monde se trouvent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, qui font déjà souvent face à des difficultés pour offrir une éducation aux enfants autochtones. La communauté internationale doit aider ces pays hôtes à offrir aux réfugiés un accès

à l'éducation. En outre, le nombre de rapports signalant des attaques contre l'éducation a augmenté de manière significative ces dernières années. Les parlementaires sont fermement invités à renforcer les normes et les actions humanitaires et à favoriser les échanges entre les peuples pour défendre l'accès à l'éducation.

M. M.H. Djingarey (Niger) fait savoir que le Conseil consultatif de la refondation du Niger se tient prêt à travailler avec les autres parlements pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité à l'échelle mondiale. Le thème de l'Assemblée illustre l'importance de l'action humanitaire pour les Parlements membres de l'UIP. Les injustices et les crimes doivent être condamnés partout, indépendamment de la couleur de peau, de l'origine géographique et de facteurs géopolitiques et sans ingérence dans les affaires internes d'un pays. Dans la zone couverte par l'Alliance des États du Sahel (AES), à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, certains pouvoirs occidentaux financent une guerre par procuration et le terrorisme à des fins de déstabilisation. Il en résulte de nombreuses victimes civiles, des déplacements et la fermeture d'écoles et de centres de santé, ce qui fragilise les efforts de développement des pays concernés. La paix et la stabilité mondiales ne doivent pas être un luxe. Il faut de toute urgence mettre un terme au terrorisme, à son financement et à l'entraînement terroriste si l'on veut accélérer le développement. Pour un développement équitable et équilibré, il faut une gestion transparente des ressources allouées à l'action humanitaire et augmenter les investissements dans les zones exposées au terrorisme. L'AES appelle les gouvernements et les investisseurs à faire en sorte qu'une collaboration ouverte et solide soutienne leurs efforts de paix et de sécurité.

SECONDS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) estime que les parlements doivent mobiliser la volonté politique et promouvoir une gouvernance et un dialogue inclusifs dans toute la société en s'appuyant sur une stratégie multisectorielle et équitable. Ils doivent préserver l'action humanitaire, veiller à l'intégrité du DIH et réaffirmer leur engagement en faveur d'efforts multilatéraux. La coopération parlementaire est nécessaire pour que les organisations internationales apportent une réponse rapide et fixent les priorités en matière humanitaire. À cette fin, l'UIP doit envisager de convoquer un groupe de travail ou d'organiser une réunion extraordinaire. L'Azerbaïdjan reste résolu à protéger les droits de l'homme en situation de conflit, en soutenant les résolutions adoptées par les organisations internationales. En 2023, il a également accueilli une conférence internationale visant à clarifier le sort des personnes disparues. Le travail humanitaire doit respecter l'équité et l'égalité et rester exempt de toute influence politique.

M. S. Aleinik (Bélarus) salue le renforcement de nouveaux centres multipolaires, tels que l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les BRICS, ainsi que le rôle constructif joué par d'autres organisations, telles que l'UIP. Néanmoins, certaines forces et élites politiques entravent la formation d'un nouvel ordre mondial, passent outre le droit international, encouragent la course aux armements, mènent des guerres de sanction, s'ingèrent dans les affaires internes d'autres États, soutiennent des conflits actifs et font obstacle à des initiatives de paix, donnant ainsi naissance à de nombreuses crises humanitaires. Depuis son indépendance, le Bélarus s'emploie à mettre en œuvre une politique étrangère pacifique. Un dialogue pacifique, équitable et empreint de respect mutuel est une pièce maîtresse des relations interétatiques. Dans le contexte des efforts fournis par son pays ces dernières années en vue de lancer un dialogue sur la sécurité et la coopération dans l'esprit de San Francisco, le Bélarus et ses partenaires œuvrent au développement de la *Charte eurasienne de la diversité et de la multipolarité au XXIe siècle*, dont l'objectif est de réduire les tensions dans la sphère politico-militaire et de renforcer les efforts humanitaires. La diplomatie parlementaire est nécessaire pour renforcer la compréhension et le respect mutuels, l'amitié et la solidarité.

M. A. Gajadien (Suriname) dit que le monde affronte de multiples crises qui se superposent et qui éprouvent les capacités des parlements, mais aussi la puissance de la concurrence à laquelle ils doivent faire face. Le Suriname fait partie des pays dont le bilan carbone est négatif et il continue à protéger 93 % de ses forêts. Il fait pourtant face aux effets des changements climatiques, lesquels sont à l'origine de crises environnementales et humanitaires, provoquant des inondations, l'érosion côtière et le déplacement des populations dans son pays. Un engagement international plus fort est donc nécessaire. Il faut mettre en place des partenariats plus robustes en matière de financement équitable, comme le Fonds vert pour le climat, et donner la priorité aux

subventions environnementales plutôt qu'aux prêts ; aucun pays ne devrait s'endetter à raison de la protection de l'environnement. Les parlements doivent veiller à la transparence et à l'utilisation efficace de telles ressources. Travailler de manière solidaire pour défendre les normes humanitaires ne relève pas de la charité, mais de la justice. Son pays se dit prêt à travailler avec tous les Parlements membres pour prendre des mesures concrètes. Il est important d'investir de manière durable dans la résilience humanitaire et climatique.

Mme D. O'Neill (Australie) déplore que des pratiques interdites par le DIH il y a plusieurs décennies soient encore monnaie courante. Son pays s'est volontairement engagé à rendre compte de la mise en œuvre du DIH à l'échelle nationale et reste résolu à rédiger une déclaration consacrée à la protection du personnel humanitaire, et tout particulièrement aux mesures pratiques prises pour protéger les travailleurs en zone de conflit. Insistant sur le soutien considérable que l'Australie apporte dans des zones touchées par les conflits dans la région Asie-Pacifique, l'oratrice prie instamment les États d'aider à combler, autant que faire se peut, le déficit croissant en matière de financement humanitaire.

M. Hwang Hee (République de Corée) affirme que la communauté internationale doit collaborer pour promouvoir les échanges culturels et le partage de politiques culturelles entre les pays afin de favoriser les valeurs communes, la compréhension et la solidarité, suscitant ainsi la réconciliation et la coopération en période de conflit. L'UIP et les parlements de manière générale doivent jouer un rôle de premier plan à cet égard. Il faut lancer des olympiades culturelles, sous l'impulsion de l'UIP et du Comité international olympique. La vague coréenne ou *hallyu*, représente le seul exemple d'un pays qui n'en a jamais envahi aucun autre, mais qui a diffusé sa culture à l'échelle mondiale.

Mme S. Mette (France) juge qu'une mise en œuvre stricte du DIH est nécessaire, en particulier pour ce qui est des principes de distinction et d'humanité, afin de protéger les civils en situation de conflit armé. En 2025, son pays a mobilisé 500 millions d'EUR au profit de l'aide humanitaire. Il faut soutenir les travailleurs humanitaires, les ONG et les organisations internationales, dont le travail a été entravé par le retrait des financements en provenance des États-Unis d'Amérique. Son pays s'emploie à doubler son budget diplomatique afin de satisfaire les besoins de ses actions humanitaires diplomatiques. Les démocraties doivent donner la priorité à de tels efforts.

Mme A. Van Langen-Visbeek (Pays-Bas) déclare, compte tenu du fait que la population mondiale continue de croître, qu'il faut poursuivre simultanément les objectifs alimentaires et climatiques et que cela ne doit pas se faire au détriment des plus vulnérables. Considérant que les émissions de gaz nocifs augmentent avec l'accroissement de la demande alimentaire mondiale, il convient d'adopter une démarche intégrée dans le cadre des mesures climatiques, y compris en repensant le logement, l'alimentation et la génétique pour prévenir les effets négatifs sur la production alimentaire. Il est également nécessaire de mettre en œuvre des mesures gagnant-gagnant contribuant à la sécurité climatique et alimentaire, par exemple en améliorant la santé des vaches pour allonger leur espérance de vie, réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité de la nourriture produite. Des solutions techniques de suivi, des économies d'échelles et l'égalité des chances sont également nécessaires.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) estime que pour faire respecter les normes humanitaires, il faut des parlements actifs, des gouvernements responsables et une communauté internationale solidaire. Considérant que le soutien apporté en matière d'action humanitaire est une priorité pour son pays, le Parlement mexicain a adopté une loi visant à assurer la transposition pleine et entière du DIH dans le cadre juridique national, à tenir l'État comptable de ses engagements internationaux grâce à un contrôle de l'exécutif et à renforcer la réponse mondiale apportée aux crises humanitaires au moyen d'allocations budgétaires et de la promotion de la coopération parlementaire internationale. La situation des migrants à l'échelle mondiale est alarmante. Ils manquent de protection, les politiques restrictives de certains pays exacerbant notamment leurs souffrances et les contraignant à rechercher des routes migratoires dangereuses. Il est urgent de coordonner la réponse humanitaire sur le fondement des droits de l'homme, de la collaboration internationale et de la solidarité. Les parlements jouent un rôle essentiel, faisant en sorte que les lois internes retranscrivent les normes internationales. L'Organisation est vivement invitée à aborder explicitement, dans le cadre de ses discussions, la protection des migrants, y compris ceux qui sont victimes de déplacement forcé pour cause de violence et de terrorisme, à titre de priorité humanitaire mondiale.

M. A. Ekpenyong (Nigéria) affirme que dans le contexte de crises mondiales, l'UIP a montré que les parlements peuvent faire la différence. Le partenariat entre l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a permis de renforcer la capacité des législateurs à répondre aux urgences sanitaires et humanitaires. Les travaux de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et le récent appel à l'action dans le cadre de la crise soudanaise ont permis de montrer ce que la coopération et la volonté politique peuvent permettre de réaliser. Le Parlement nigérian continue à renforcer les lois et les institutions qui protègent les citoyens vulnérables. Le conflit de longue date entre les éleveurs et les agriculteurs, qui a entraîné le déplacement de milliers de personnes et menacé la sécurité alimentaire, est en train de se transformer en possibilité de coexistence et de développement rural grâce au dialogue, aux initiatives locales de consolidation de la paix et à la mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de pâturages et d'aménagement du territoire. Les préoccupations humanitaires nigérianes, bien que complexes, ne sont pas dues à des persécutions religieuses. La Constitution nationale et la conscience des parlementaires obligent le Gouvernement à protéger chaque citoyen en toute égalité, peu importe sa foi ou son parcours. Réduire ces problématiques à un récit sectaire risque de fragiliser les efforts de maintien de la paix.

M. N. O'Donovan (Irlande) estime qu'il n'a jamais été plus urgent de défendre collectivement les normes humanitaires. Bien que l'Irlande ne soit pas le plus important contributeur, elle apporte une contribution financière constante et espère, en 2025, maintenir sa contribution de 310 millions d'EUR fournie en 2024 au profit de l'aide humanitaire. Ce financement souple, prévisible et méthodique, est conçu pour répondre à des besoins urgents et en constante évolution. Réduire la souffrance humanitaire est un objectif qui se trouve au cœur de la politique étrangère de l'Irlande, celle-ci se concentrant sur les crises les plus graves du monde. Le Gouvernement irlandais soutient de manière indéfectible le peuple palestinien et son appel à un cessez-le-feu immédiat, à l'accès humanitaire et à une paix durable. Le système humanitaire est néanmoins mis à très rude épreuve, eu égard à la brutalité des conflits et à leurs conséquences sur les civils et les infrastructures civiles, qui bafouent le droit international et le devoir moral partagé de la communauté internationale. L'Irlande continuera à se tenir aux côtés de ceux qui en ont besoin et insiste sur le fait que la compassion et la justice doivent guider la réponse à la souffrance humaine. Les parlementaires doivent renouveler leur engagement afin de mettre l'humanité au cœur de la politique internationale.

Mme T. Vardanyan (Arménie) considère que les normes et l'action humanitaires concernent non seulement la réponse d'urgence, mais aussi la protection de ce qui fait l'essence de la nature humaine, à savoir la compassion, la dignité et la paix. Après des décennies de guerre dans sa région, l'Arménie défend résolument la réconciliation et la coexistence avec l'Azerbaïdjan. Ce n'est certes pas facile, mais il s'agit de la seule voie humanitaire. Les parlementaires ont le devoir de prévenir les crises et doivent être mus par la paix, l'humanité et la solidarité. L'Arménie se dit prête à travailler avec tous les pays à cette fin. La paix est possible lorsqu'elle est construite sur le respect des droits de l'homme, la reconnaissance des souffrances et un engagement en faveur de la justice. Les normes humanitaires doivent être respectées dans toutes les crises, partout.

M. G. Stojović (Monténégro) dit que les petits pays et les pays en développement doivent être des acteurs de premier plan dans la lutte pour la paix, la démocratie et la dignité humaine. La puissance d'un pays se mesure à son dévouement au dialogue et à l'état de droit. Dans l'environnement complexe actuel, les parlements sondent la démocratie et jouent un rôle essentiel s'agissant de définir la réponse des pays. La démocratie est un moyen de subsistance, en particulier pour les petits pays. Des parlements solides et transparents sauvegardent la souveraineté, la légitimité et la stabilité, empêchent la corruption et veillent à ce que l'aide humanitaire et l'aide au développement parviennent à ceux qui en ont besoin. Pourtant, la politique mondiale est souvent dirigée par le pouvoir, plutôt que par les principes. La montée d'une compétition multipolaire risque de mettre sur la touche les plus petits pays et d'affaiblir la coopération multilatérale. Les enceintes multilatérales, comme l'UIP, sont donc importantes en ce qu'elles confirment que chaque pays a une voix et une responsabilité pour ce qui est de façonner les normes mondiales. Les Parlements membres de l'UIP sont invités à réaffirmer leur devoir partagé de protéger les normes humanitaires et la démocratie, et de s'assurer que tous les pays sont sur un pied d'égalité.

Mme A. Erdoğan (Türkiye) prend la présidence.

M. H. Carneiro (Portugal) précise que les pays ont besoin de la coopération pour faire face aux défis, coopération qui doit s'appuyer sur la confiance, laquelle peut être retrouvée par des discussions multilatérales, comme à l'UIP. La paix et la confiance qui la sous-tend exigent un engagement ferme en faveur de l'action humanitaire. Aucun conflit, aucune idéologie, ni aucun intérêt national ne saurait justifier de mépriser la dignité humaine. Les violations du DIH remettent en cause la dignité humaine des populations et reviennent à accepter l'idée que certaines personnes ont moins de valeur que d'autres, et peuvent donc être maltraitées ou éliminées. Lorsque de telles idées prennent de l'ampleur, tout le monde a à perdre. Les parlements sont essentiels pour transformer les engagements en politique, superviser les gouvernements et s'assurer que l'aide parvient à ceux qui en ont besoin. Il faut tirer parti de la diplomatie parlementaire pour renforcer les institutions internationales et rassembler les populations autour de valeurs communes.

Mme R. Brooking (Nouvelle-Zélande) déclare que le parlement de son pays a récemment adopté, après un cyclone en 2023, une loi relative au relèvement d'urgence après de graves phénomènes météorologiques permettant aux autorités locales de soutenir sans tarder les populations. Cette loi s'inscrit dans la lignée de précédentes mesures prises par des gouvernements antérieurs en réponse à des tremblements de terre, ce qui montre que des parlements qui n'ont pas les mêmes idées politiques peuvent agir de manière décisive et responsable face aux catastrophes, après quoi il convient de procéder à un examen post-adoption. Les gouvernements successifs en Nouvelle-Zélande sont résolus à faire en sorte que le relèvement ne concerne pas uniquement la reconstruction des infrastructures physiques, mais s'intéresse également au bien-être des populations. Les parlementaires doivent faire face aux difficultés avec force, unité et compassion.

Mme R. Abed (Paraguay) affirme que son pays est un fervent défenseur de la résilience, de la paix, de la dignité humaine, du dialogue et du respect du DIH. Le Paraguay a ratifié et incorporé en droit interne les Conventions de Genève et tous leurs protocoles additionnels. À l'échelle mondiale, les femmes et les filles représentent 70 % des victimes. Le monde fait face à une crise morale. Les crises ne sont pas des statistiques vides de sens, mais des événements qui ont de véritables impacts sur les moyens de subsistance des individus. Les adoptions internationales illégales doivent, en particulier, être reconnues comme une forme de traite des enfants. Une réponse ferme fondée sur l'humanité est nécessaire. Les normes humanitaires sont un moyen de défense et de justice, elles exigent donc l'égalité. Les parlementaires doivent jouer un rôle actif en adoptant d'urgence des lois, en exerçant un contrôle constant et en coopérant à l'échelle mondiale. Les parlements doivent transformer le DIH en lois nationales efficaces et faire en sorte que l'aide humanitaire ne soit pas fragilisée par les intérêts politiques ou économiques. Dans le cadre de son engagement en faveur de la non-intervention et de solutions pacifiques, le Paraguay plaide pour un dialogue constructif entre la Chine et Taïwan, lequel doit prendre part aux enceintes internationales et sa population mérite d'être protégée. L'humanité doit rester au cœur de la politique afin d'honorer les objectifs de l'UIP.

Mme S. Najem (Mauritanie) estime que la violence actuelle représente une menace pour tout le monde. Il faut trouver des moyens d'y répondre et de renforcer la paix, la sécurité et la coexistence. Les Parlements membres de l'UIP doivent continuer à défendre résolument le DIH. Son pays a adopté une position ferme en matière de justice sociale et d'équilibre géopolitique. L'actuel Président donne la priorité aux droits des populations et à leur bien-être. Au vu de la situation au Sahel, qui a mené plus de 500 000 réfugiés dans son pays, la Mauritanie a renforcé sa politique en matière de DIH et de droits de l'homme, apportant son aide à ceux qui vivent sous la menace. Le conflit à Gaza a fait de nombreuses victimes, en particulier des femmes, et a été le théâtre de quelques-uns des pires crimes contre l'humanité, lesquels ne doivent pas rester impunis. Les responsables doivent être traduits devant la Cour pénale internationale. Israël ne respecte ni les droits de l'homme ni le droit international. Les règles de la coexistence pacifique et le droit international ont été bafoués encore davantage par l'attaque menée contre le Qatar. Il faut exercer une pression internationale afin de traduire en justice les auteurs de crimes et établir, le plus rapidement possible, un fonds international en soutien à Gaza.

JEUNES PARLEMENTAIRES

Mme R. Maachaoui (Tunisie) dit qu'il y a dans son pays une nouvelle génération de parlementaires qui ont la conviction que leur voix peut faire la différence, en particulier en matière de dignité humaine et de protection des personnes en temps de crise. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui vise à sauvegarder la protection des femmes en temps de crise et qui érige au rang de priorité internationale leur nécessaire participation dans les opérations de maintien de la paix, n'est pas respectée. Face aux violations perpétrées par l'entité sioniste contre les femmes, il ne semble y avoir aucune prise de conscience à l'échelle internationale ni aucun sens des priorités morales pour ce qui est d'œuvrer conjointement afin de régler le problème. Il est regrettable de penser que des femmes parlementaires peuvent garder le silence, ce qui donne un mauvais exemple à leurs enfants. Les parlementaires ne sont pas des observateurs, ils doivent se faire entendre et veiller à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

M. L. Mendes (France) estime que l'on attend beaucoup des organisations internationales pour ce qui est de régler la crise humanitaire à Gaza. Les besoins considérables de l'Ukraine en matière d'aide humanitaire obligent les parlementaires. La France apporte un soutien constant depuis le début de la guerre. De manière générale, les tensions grandissantes dans les zones urbaines, la prolifération de groupes armés non étatiques et l'externalisation croissante d'instruments de guerre créent des difficultés sans précédent en ce qui concerne la mise en œuvre du DIH. Il n'est pas envisageable de ne rien faire, en particulier compte tenu du retrait des financements en provenance des États-Unis d'Amérique, qui met à mal l'architecture humanitaire mondiale. En 2024, une initiative mondiale a été lancée par la France et ses partenaires lors de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de promouvoir le respect du DIH. En 2025, l'initiative ONU80 a été lancée pour réformer le système multilatéral, l'objectif étant de pouvoir fournir une aide souple plus rapidement et plus efficacement. L'UIP doit prêter une attention particulière au calendrier de réforme. Les premières propositions tirées du cadre ONU80 seront publiées d'ici la fin du mois d'octobre 2025. Les parlementaires doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger spécifiquement les civils, lesquels paient le prix le plus élevé des guerres.

Mme J. Sierra (Uruguay), déplorant les inégalités considérables qui existent en Amérique du Sud, considère que, pour prévenir la criminalité et les problèmes de santé mentale, les gouvernements doivent garantir les mêmes possibilités, en offrant en particulier aux jeunes des emplois de qualité. Compte tenu des niveaux croissants de violence, les parlementaires ont une grande responsabilité. Les jeunes parlementaires ont une influence significative sur la démocratie lorsqu'ils améliorent les conditions permettant de créer un monde plus juste pour tous.

Mme M. McCormack (Irlande) déclare que son pays reste résolument attaché à la mise en œuvre du DIH et aux efforts déployés pour le respecter, notamment par l'entremise de sa Constitution, de sa politique étrangère et dans le cadre de son mandat au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est préoccupant que certains pays ne respectent pas le DIH ou l'interprètent si librement que l'effet protecteur visé s'en trouve grandement réduit, voire anéanti. Le DIH doit continuer à s'adapter aux évolutions en matière de conflits armés, y compris l'utilisation de drones et les cyberattaques, grâce à la mise en place d'un cadre juridique robuste permettant d'assurer la justice et la dissuasion. La commission nationale irlandaise sur le droit international humanitaire continue à se réunir régulièrement, démocratise le DIH au sein du système étatique et prépare actuellement son premier rapport national volontaire quant à la mise en œuvre à l'échelle nationale. Dans ce contexte, un document national d'orientation a été publié en juillet 2023 au sujet de l'application du droit international dans le cyberespace. Le processus de paix irlandais peut servir d'exemple pour d'autres régions en conflit. S'il faut faire plus en matière de réconciliation, cela ne peut passer que par la paix, ce qui souligne le pouvoir d'un dialogue respectueux. Les parlementaires sont instamment priés d'élever la voix pour défendre la paix et la justice, pour condamner les violations du droit international et veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

Mme D. Simeonova (Bulgarie) dit qu'il faut un fort engagement politique pour faire respecter le DIH. Son pays reste résolument attaché à ces efforts, notamment au moyen du contrôle de la mise en œuvre à l'échelle nationale. L'action humanitaire doit reposer sur l'empathie. Depuis 2023, la Bulgarie a doublé son quota de réinstallation pour les personnes déplacées de force et pris de

nouveaux engagements dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en privilégiant les enfants, l'intégration et l'éducation. Le bureau du HCR en Bulgarie a construit un réseau de centres de protection et d'inclusion offrant une assistance juridique, de l'éducation et un soutien aux réfugiés et à la population locale. Tous les pays doivent s'efforcer d'intégrer les populations déplacées. Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour mobiliser la volonté politique, contester les mythes et protéger les populations vulnérables. Ils doivent s'unir en faveur du principe de protection pour tous et traduire en justice les auteurs de violations.

Mme D. Sammut Hili (Malte) affirme que la protection des valeurs humanitaires est une obligation juridique et une marque d'humanité partagée. La politique étrangère de son pays accorde de l'importance au travail humanitaire par l'intermédiaire de sa politique d'aide publique au développement et d'aide humanitaire, qui soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et se concentre sur la solidarité, les droits de l'homme et la protection des besoins des civils. Dans la mesure où la situation géographique l'expose aux défis migratoires, Malte travaille avec des partenaires internationaux pour fournir des abris, un soutien en santé mentale et des programmes d'intégration aux personnes déplacées. Le Département maltais de la protection civile est essentiel à la coordination de la réponse d'urgence. L'action humanitaire doit porter sur la préparation, la résilience des populations locales et le relèvement à long terme. Les populations concernées doivent avoir leur mot à dire sur la manière dont leur vie est reconstruite. La coopération entre les pays doit conduire à l'honnêteté, à l'équité et à la souveraineté. Les parlementaires doivent retranscrire les valeurs humanitaires dans des lois et revoir leurs engagements communs afin de prendre des mesures pratiques pour protéger les personnes vulnérables et respecter la dignité de chacun.

M. I.B. Ehindero (Nigéria) précise que son gouvernement travaille pour permettre aux étudiants de régions en crise de bénéficier de prêts étudiants, estimant que l'éducation doit rester un droit, même en temps de crise. Le soutien apporté aux populations vulnérables exige de la coordination. On manque d'accès à des informations actualisées en ce qui concerne les organismes donateurs qui exercent leurs activités dans des zones en crise. Il y a également un besoin urgent de cadres structurés et transparents de partage des informations entre les acteurs humanitaires et les gouvernements. Les Parlements membres de l'UIP sont instamment priés de mettre les jeunes au cœur des processus décisionnels et de paix comme des partenaires égaux et de financer leurs initiatives afin que les normes humanitaires soient respectées dans la pratique. Des efforts constants doivent être déployés pour construire des cadres qui répondent aux crises, les anticipent et les empêchent, tout en fondant toutes les actions sur la dignité et l'équité.

M. K. Tiong (Singapour), soulignant l'engagement de son pays en faveur d'un système multilatéral fondé sur des règles dans l'idée que le DIH protège tout le monde, déclare que son gouvernement apporte des contributions annuelles au HCR et travaille aux côtés de la Croix-Rouge de Singapour pour fournir de l'aide à l'international. Les forces armées singapouriennes bénéficient d'une formation au DIH, dispensée à tous les échelons. Le pays a participé à des consultations régionales portant sur des défis émergents. Le Parlement de Singapour a approuvé une déduction fiscale de 100 % pour les dons humanitaires effectués au profit de l'étranger entre 2025 et 2028. À l'échelle régionale, le pays s'investit auprès d'intervenants locaux et dans le cadre de déploiements réguliers des forces armées. Les capacités locales sont essentielles dans le cadre de l'action humanitaire. Son pays dédie également une part de ses investissements à long terme aux pays en développement. Le Programme de coopération de Singapour fait office de plateforme permettant d'offrir une assistance technique à d'autres pays et organisations régionales ou internationales et de partager avec eux un savoir-faire en matière de gouvernance et de systèmes.

M. D. Carden (Royaume-Uni) estime qu'en matière d'aide humanitaire, le décalage entre les annonces et la réalité s'est honteusement creusé. Combler un tel écart exigera du pouvoir, de la légitimité et de la volonté politique. Les principes ne perdurent que lorsqu'ils sont ancrés dans des institutions à même de les mettre en œuvre ; ces institutions tirent leur force du consentement démocratique. Les parlements sont essentiels à cet égard, en ce qu'ils façonnent les conditions politiques qui sous-tendent les accords de paix. Le consensus moral ne peut se substituer à un règlement politique et économique. Le multilatéralisme doit avoir un sens pour les contribuables. Une telle approche doit guider l'UIP pour ce qui est de s'atteler au point de l'ordre du jour consacré

aux adoptions internationales illégales, ainsi qu'aux guerres en cours et aux troubles civils grandissants. L'absence de consentement démocratique a fait que les questions de l'aide et de l'immigration sont devenues politiquement clivantes, en conséquence de quoi les organes internationaux jouent le rôle de gardiens moraux, sans en avoir reçu le mandat. Les parlements doivent susciter le consentement démocratique nécessaire pour mettre fin aux guerres et répondre aux besoins humanitaires en s'attaquant aux divisions et à la polarisation entretenues par les moyens de communication modernes et l'extrémisme politique. L'internationalisme est tributaire de la capacité des parlementaires à transformer la compassion en actions crédibles, à protéger les personnes, y compris les travailleurs humanitaires, et à apporter une aide essentielle.

Mme I. Khalid (Canada) juge que tous les pays sont responsables des crises humanitaires, puisque leurs systèmes démocratiques ont été conçus pour prévenir la situation actuelle. Il appartient aux parlementaires de s'assurer que la démocratie, outil en constante évolution, offre à tous les mêmes possibilités, ce qui est la base de la prospérité et de la confiance. L'exclusion des jeunes des systèmes démocratiques fragilise l'innovation, la passion et l'audace, qui sont nécessaires pour résoudre les difficultés humanitaires actuelles. Il faut réajuster la démocratie pour s'attaquer aux réalités d'un monde qui change. Les parlements doivent faire en sorte que la démocratie soit fondée sur la justice et la redevabilité, donner aux jeunes les moyens de gouverner et veiller à la collaboration et à la répartition du pouvoir au sein de la population. L'UIP doit mettre la vie de chacun au premier plan de la politique. Il ne faut pas politiser les droits de l’homme.

M. I. Novikov (Fédération de Russie) dit que les parlementaires partagent un objectif commun, à savoir défendre le DIH et le transformer en réalité pour assurer l'avenir de l'humanité. Les parlementaires russes se tiennent toujours prêts à partager leur expérience. Malgré des sanctions sans précédent, la Fédération de Russie reste un acteur proactif de premier plan des activités humanitaires internationales. Le pays a mené plusieurs opérations humanitaires d'urgence et des milliers de jeunes Russes sont impliqués dans des initiatives humanitaires, y compris des missions de la Croix-Rouge, où ils sont souvent désarmés. Les jeunes travailleurs humanitaires honorent les promesses inscrites dans les Conventions de Genève. L'humanité ne doit pas simplement être un sujet de discussion pour les responsables politiques, mais doit être incarnée par les jeunes.

Mme H. Hakobyan (Arménie) considère que la communauté internationale doit se demander si elle a la volonté de faire passer la dignité humaine avant les divisions politiques. L'Arménie et l'Azerbaïdjan ont pris l'initiative d'un accord de paix en août 2025. S'il donne des résultats, cet accord montrera que les conflits de longue durée peuvent être résolus par la mise en œuvre des normes humanitaires. Cependant, la paix suppose non seulement des accords de paix, mais doit aussi s'inscrire dans les valeurs humanitaires. Pour respecter le DIH, il est nécessaire que la communauté internationale partage l'obligation de garantir les droits et la sécurité des personnes déplacées, de protéger l'héritage culturel et d'apporter une aide humanitaire sans discrimination.

M. A. Tongjaisod (Thaïlande) affirme que son pays n'est pas à l'origine du conflit avec le Cambodge et regrette sa survenance. La paix est une question de confiance, de stabilité et d'humanité partagée et elle est le fondement du progrès. La Thaïlande respecte la souveraineté des pays et est résolument attachée au cessez-le-feu. Si des décennies se sont écoulées depuis que la Thaïlande a fermé ses abris pour les réfugiés fuyant la guerre civile cambodgienne, le nombre de Cambodgiens en Thaïlande continue de croître au fil des ans. Malgré les contestations répétées de la Thaïlande, le Cambodge ne s'est jamais saisi de cette question. Les 18 prisonniers de guerre cambodgiens détenus en Thaïlande sont traités conformément au DIH, ils bénéficient notamment de soins médicaux et le CICR peut pleinement entrer en contact avec eux. Ils seront libérés et rapatriés dès l'arrêt des hostilités. La paix doit être protégée. La Thaïlande s'emploie à résoudre les différends de manière pacifique et de bonne foi.

M. M.A. Zambrano Vera (Équateur) affirme que l'Assemblée nationale équatorienne est la plus jeune que le pays a jamais eue. Elle est en outre composée d'un nombre record de femmes parlementaires, grâce à certaines réformes. Les politiques de quota doivent être soutenues par la confiance et la volonté politique. L'orateur juge louable l'engagement du Président de l'Équateur en faveur de la nomination de jeunes à des postes importants. La coopération internationale est un impératif mondial, en particulier considérant que la criminalité organisée, le terrorisme et la

corruption menacent tous les pays. L'Équateur se tient donc prêt à partager son expérience, à renforcer la justice et à construire des mécanismes de sécurité dans le respect des accords internationaux et en renforçant les mécanismes multilatéraux. Il incombe aux jeunes parlementaires de faire en sorte que les générations futures continuent à prendre part à la politique.

M. W. Soto Palacios (Pérou), insistant sur le fait que ce sont les enfants, les personnes âgées, les femmes et les personnes déplacées qui font les frais des crises humanitaires, déclare que les normes humanitaires sont des engagements légaux et éthiques que les pays sont tenus de respecter. Les lois doivent assurer la protection des civils, la redevabilité en cas de violations et un accès efficace à l'action humanitaire. L'aide humanitaire ne peut pas être dictée par des intérêts personnels. Le Pérou reste résolument attaché à la promotion du DIH et à la défense des droits de l'homme, veillant ainsi à une vie digne reposant sur la justice et la vérité. Au Pérou comme à l'échelle internationale, la récente adoption d'une loi accordant l'amnistie aux membres des forces armées internes et de la police nationale condamnés pour de graves crimes contre l'humanité suscite des inquiétudes. Si le Gouvernement juge nécessaire le recours à la force, celui-ci doit être légal, proportionné et raisonnable.

La séance est levée à 12 h 10.

Séance du mercredi 22 octobre 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP et Présidente de l'Assemblée, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

La Présidente appelle l'attention des participants sur la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*, lancée le mois antérieur en marge de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nouvelle édition, qui s'appuie sur un large éventail d'expériences institutionnelles et d'enseignements tirés de l'expérience, offre aux organes délibérants une vaste palette d'instruments pour intégrer la perspective de genre dans leurs activités quotidiennes, y compris le processus législatif, les structures institutionnelles et la culture en matière de prise de décisions.

Le Secrétaire général, Président du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, estime que l'on ne peut pas considérer les progrès en matière d'égalité des sexes comme acquis face aux reculs que l'on observe actuellement en matière de droits des femmes et qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts. Dans ce contexte, il présente la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*, élaborée en collaboration avec les Champions internationaux de l'égalité des sexes et l'organisation Women at the Table. Cet outil s'appuie sur l'expérience concrète des institutions du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, y compris de l'UIP.

L'expérience a montré que les environnements propices encouragent l'esprit d'initiative et la prise de décisions partagés, lesquels font progresser l'égalité hommes-femmes. Il est aussi apparu que bien que la mobilisation des dirigeants soit fondamentale, les progrès ne peuvent être durables en l'absence de politiques institutionnalisées, d'un changement de mentalité et de mesures volontaires visant à supprimer les obstacles. Ce guide, qui est à la fois un outil d'orientation et un appel à faire preuve d'ambition, établit des normes claires pour transformer les assemblées en organes inclusifs et mettre les institutions au défi de faire de la parité un principe vivant, et pas seulement un objectif lointain.

Le Secrétaire général se dit fier que de nombreux exemples cités dans le Guide trouvent leur source à l'UIP, qui a fait œuvre de pionnière dans le domaine de l'égalité des sexes depuis les années 1980. Il évoque, entre autres mesures prises par celle-ci, la création du Forum des femmes parlementaires, la mise en place de quotas, les sanctions imposées aux délégations non mixtes, la prise de position contre le harcèlement et l'intégration de la parité dans ses Statuts et Règlements. Cela a permis de faire progresser la participation des femmes aux Assemblées de l'UIP, qui a atteint près de 40 %, et ainsi de modifier non seulement les procédures de travail, mais aussi la culture de l'Organisation.

Prenant note du fait que la détermination, ancrée aussi bien dans les normes que dans la pratique, produit de réels changements, il demande instamment aux parlementaires d'utiliser et de faire connaître le Guide au sein de leur parlement ainsi que dans le cadre des activités qu'ils mènent dans les enceintes multilatérales et de l'adapter à leurs besoins.

Mme C. Fuentes Julio (ambassadrice, Représentante permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève), membre du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, indique que le *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes* n'est pas qu'un document, mais constitue un engagement à faire de l'inclusion et de la parité la norme plutôt que l'exception dans les Assemblées. Dans l'esprit de la Recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, cet outil apporte des indications sur la façon de donner effet à cette recommandation et fournit des outils pratiques à appliquer avant, pendant et après les Assemblées afin que des progrès constants et mesurables soient accomplis pour améliorer la parité.

Les femmes doivent passer de la figuration au pouvoir véritable. Pour ce faire, il importe de combler le fossé entre les engagements internationaux et leur exécution au niveau national. Le Guide indique comment y parvenir et encourage surtout à mesurer la participation des femmes et des résultats, et à évaluer en parallèle les budgets et les programmes selon leur incidence sur les femmes et sur les hommes. Le Guide recommande également d'assurer la cohérence intersectorielle moyennant l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques.

Le Sénat chilien a récemment reçu le Label égalité des sexes du PNUD, une première dans le monde pour une instance législative qui récompense les mesures prises pour placer l'égalité des sexes au cœur de toute son action. Le pays suit une approche féministe en matière de politique étrangère et a été récemment réélu au Conseil des droits de l'homme, où il a présenté plusieurs résolutions visant à faire progresser l'égalité hommes-femmes et à améliorer la représentation de celles-ci. Globalement, le Chili estime que les équipes dirigées par des femmes négocient plus efficacement et développent des politiques en matière de paix et de développement qui sont davantage axées sur l'humain. Le *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes* permettra d'améliorer la cohérence entre les principes prônés par le Chili et ses actes.

L'oratrice demande instamment aux délégués de mettre cet outil à profit pour faire de leur parlement une instance plus inclusive et élaborer de meilleures politiques, depuis la préparation des équipes et la définition des orientations à la constitution de commissions et la budgétisation sensible au genre. Les délégués devraient encourager la collecte de données, célébrer les progrès accomplis et échanger les bonnes pratiques. À l'échelle mondiale et à long terme, l'exclusion des femmes des processus de prise de décisions constitue à la fois une violation des droits humains et une perte de potentialités collectives. Un leadership audacieux, des mesures volontaires et une volonté collective sont nécessaires pour réduire les disparités.

La Présidente dit que le Guide rappelle que les progrès vers l'égalité dépendent d'une détermination en ce sens mais aussi d'outils adéquats permettant de traduire cette détermination en actes.

Le Secrétaire général met en exergue deux autres publications lancées dans le cadre de la présente Assemblée. La première est un nouveau bulletin thématique intitulé *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*, qui appelle à renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense dans un souci de transparence, de responsabilité et de démocratie alors que les dépenses militaires mondiales devraient atteindre un niveau record estimé à 2 700 milliards d'USD en 2024.

Une vidéo portant sur ce bulletin thématique est diffusée.

Le Secrétaire général indique que la deuxième publication est un guide intitulé *L'accueil des nouveaux parlementaires : bonnes pratiques pour l'installation (et le départ) des parlementaires*. Élaboré en partenariat avec l'Association des secrétaires généraux des parlements, il vise à fournir des informations et des pistes de réflexion, en particulier aux administrations parlementaires, pour intégrer tant les parlementaires nouvellement élus que les parlementaires réélus.

Point 4 de l'ordre du jour

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
(A/151/4-Inf.1)

La Présidente dit qu'une UIP redevable est une organisation qui veille à ce que les décisions de ses Assemblées soient transmises aux quatre coins du monde et traduites dans les réalités nationales pour le bien-être des peuples. Les Membres ont le devoir de prendre des mesures pour donner effet aux résultats de l'UIP.

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) présente les *Rapports des Membres pour 2025 sur les mesures prises pour donner suite aux déclarations, résolutions et autres initiatives de l'UIP*, et précise que cet exercice est une obligation statutaire incombant à chaque Parlement membre de l'UIP. Afin d'améliorer la prévisibilité de cet exercice et le niveau de réponse à celui-ci, l'UIP a mis en place un système de rotation par ordre alphabétique de désignation des Parlements membres devant présenter un rapport. En 2025, 38 Parlements membres ont ainsi été désignés, tous les autres ayant été invités à participer à titre volontaire. Les informations ont été recueillies au moyen d'une enquête lancée en mars 2025, la date limite de réponse ayant été fixée au mois de juin. Le taux de réponse global a atteint les 76 %, rapports soumis à titre volontaire par Bahreïn et le Qatar compris.

Les principales conclusions sont encourageantes : 81 % des répondants ont indiqué que les décisions de l'Assemblée de l'UIP ont été officiellement communiquées à leur parlement ; 45 % que des lois, des décisions ou d'autres mesures concrètes ont été adoptées pour faire directement suite aux résultats de l'UIP ; et 45 % que des débats parlementaires ont été organisés pour rendre compte des activités de l'UIP. Ce sont-là d'importantes mesures prises pour mettre en commun les connaissances et les expériences acquises dans le cadre de l'UIP.

Elle donne des exemples de bonnes pratiques parlementaires évoquées par chaque groupe géopolitique. L'Espagne a ainsi approuvé une loi fixant à 74 % l'objectif de production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030, tandis que l'Ouzbékistan a adopté un texte visant à conforter la liberté de conscience et de religion. Le Tchad a adopté un nouveau code électoral établissant un quota de 30 % de femmes sur les listes électorales pour les élections législatives. En Iraq, l'intervention du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a contribué à la libération et à l'acquittement d'un ancien parlementaire. L'Uruguay a lancé une campagne parlementaire pour encourager les jeunes à s'engager en politique et le Viet Nam a adopté une nouvelle loi visant à renforcer l'égalité d'accès aux soins de santé.

Les rapports présentés en 2025 font état des mesures parlementaires prises au cours des deux années antérieures concernant les thématiques prioritaires de l'UIP. Le thème prioritaire pour 2024 était la paix et la sécurité, y compris la lutte contre la cybercriminalité, la promotion des principaux instruments internationaux et le renforcement de la coexistence pacifique, de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel. La thématique prioritaire de l'UIP pour 2025 est l'égalité des sexes, qui porte entre autres sur l'accroissement de la participation des femmes à la vie politique, une meilleure sensibilisation des institutions au genre, et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En conclusion, l'oratrice rappelle aux parlementaires les principales recommandations suivantes pour aller de l'avant : 1) présenter à leur parlement un rapport sur les activités menées lors de leur participation aux Assemblées de l'UIP ; 2) veiller à la large diffusion des déclarations et résolutions de l'Assemblée ; 3) organiser des débats de fond en commissions et en séance plénière sur les décisions adoptées par l'Assemblée ; 4) étudier les différentes options pour élaborer des textes législatifs ou modifier des lois en vigueur conformément aux résolutions de l'UIP ; et 5) participer systématiquement à l'exercice annuel de présentation de rapports. La liste des pays désignés pour présenter un rapport en 2026 a été confirmée et tous les autres Parlements membres sont invités à participer à titre volontaire.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou), membre du Comité exécutif, prend la présidence.

M. M. Dick (Australie) met en exergue les mesures prises par le Parlement australien pour mettre en œuvre la résolution de l'UIP intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, adoptée lors de la 148e Assemblée de l'UIP, en mars 2024.

Le Parlement australien s'emploie à devenir un pays pionnier en matière d'efficacité énergétique et de durabilité, et montre l'exemple à tout le pays. Les énergies renouvelables contribuent à la production totale d'électricité à hauteur de 36 % et les ménages australiens sont ceux qui se sont le plus convertis à l'énergie solaire à l'échelle mondiale. Le Parlement a, pour sa part, installé 234 panneaux solaires dans ses locaux et sa principale source d'électricité provient à 100 % de sources d'énergie renouvelables. D'autres initiatives essentielles ont été prises, comme l'installation de lave-vaisselles et d'ascenseurs efficaces sur le plan énergétique, la transformation de 40 000 lampes fluorescentes en éclairages LED, l'élimination progressive des plastiques à usage unique et la mise en place de nouveaux programmes de recyclage qui permettront de réduire de près de 50 % les déchets dans les décharges.

M. Dick insiste en outre sur le soutien sans faille apporté par l'Australie à ses voisins du Pacifique, qui sont les premiers concernés par les changements climatiques. Entre 2020 et 2025, elle a consacré 3 milliards d'AUD au financement de l'action climatique, dont 1,3 milliard pour le Pacifique, et s'est engagée à verser 125 millions d'AUD pour soutenir la transition des pays de la région vers les énergies renouvelables. L'Australie renforce également ses partenariats avec les parlements régionaux, notamment avec Nauru, que l'orateur encourage à rejoindre l'UIP.

La durabilité n'est pas simplement une affaire d'émissions ; elle est aussi synonyme de meilleure santé, d'économies plus fortes et d'avenir plus sûr pour tous. Les parlements doivent agir localement tout en pensant globalement et coopérer entre eux pour créer une dynamique, échanger des idées et avoir une réelle action sur le climat.

Mme K. Carter (Nouvelle-Zélande), soulignant l'isolement géographique de la Nouvelle-Zélande, souligne l'importance du maintien de relations solides avec ses voisins du Pacifique. C'est dans cette optique que la Nouvelle-Zélande a mis en place en 2019 le programme Tai a Kiwa (pour des parlements plus forts dans le Pacifique), dont l'objectif est de renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, de consolider les relations interparlementaires et de mieux faire comprendre le rôle des parlements dans le Pacifique. Dans le cadre de ce programme, des parlementaires et des membres du personnel parlementaire des Îles Salomon se sont rendus en Nouvelle-Zélande lors d'un rendez-vous parlementaire biannuel, la *Scrutiny Week*, pour dialoguer avec les membres d'instances et de bureaux parlementaires clefs, notamment les commissions, le Bureau du Vérificateur général des comptes, les vice-présidents du Parlement et le Groupe d'amitié interparlementaire Nouvelle-Zélande-Pacifique. La conférence Tāhuna a Tara a également rassemblé des présidents de parlements, des secrétaires généraux et des dirigeants parlementaires de toute la région du Pacifique sur le thème *Nouveaux départs et maîtrise des vagues : accueillir le changement et s'adapter à un environnement changeant*. Elle a réuni des participants venus de Bougainville, des Îles Cook, de la Polynésie française, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de Niue, de Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, et des Tuvalu. L'oratrice conclut son propos par un proverbe maori, selon lequel la force ne provient pas de nous seuls, mais de l'effort collectif.

M. E. Chia (Singapour) dit qu'en tant que petit pays insulaire de faible altitude aux ressources foncières, éoliennes et naturelles limitées, Singapour fait face à d'importantes contraintes en matière d'action climatique malgré les actions prises bien en amont, comme le passage du fioul au gaz naturel en 2000 et la mise en place du premier système de quotas de véhicules au monde pour encadrer la croissance du parc de véhicules automobiles. En février 2025, le pays a annoncé sa volonté de réduire ses émissions de 45 à 50 millions de tonnes de dioxyde de carbone au niveau national dans le cadre de son objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Le Plan vert de Singapour à l'horizon 2030, qui prévoit notamment de multiplier par cinq le déploiement de l'énergie solaire dans le but de contribuer à l'objectif mondial de tripler la capacité en matière d'énergies renouvelables, est la clef de voûte de ces efforts.

Au-delà de ses frontières, Singapour développe des partenariats internationaux et a récemment signé trois protocoles d'accord avec l'Indonésie sur le commerce transfrontalier d'électricité, le captage du carbone et la création de zones industrielles durables. En outre, le Programme de coopération de Singapour a permis à plus de 160 000 fonctionnaires originaires de plus de 180 pays de bénéficier d'une formation aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi qu'au financement vert.

Le Parlement singapourien a également pris des mesures décisives, en introduisant une taxe carbone en 2019, renforcée en 2022, et en adoptant de nouvelles lois en 2024 sur l'efficacité énergétique et la transition vers une économie à faible émission de carbone. En 2021, il a qualifié les changements climatiques d'urgence mondiale et appelé à la mobilisation de la société tout entière. Des mesures sont prises dans la fonction publique pour rendre les bâtiments plus écologiques, augmenter le nombre de panneaux solaires, réduire la quantité de déchets, et intégrer la durabilité dans tous les marchés publics.

L'action climatique doit être ambitieuse, tangible et équitable. Des progrès significatifs peuvent être accomplis, y compris par les petits États, en alliant innovation, responsabilité et partenariats.

Mme D. Henkel (Canada) considère que la Déclaration de Genève de 2024, intitulée *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable*, n'aura de sens que si elle se traduit par des actions concrètes. Les deux chambres du Parlement canadien, le Sénat et la Chambre des communes, disposent de commissions dédiées à la science et à la technologie et entretiennent un dialogue constant avec la communauté scientifique afin que la prise de décisions soit fondée sur des données probantes.

Entre autres mesures prises récemment par le Canada, il convient de citer les modifications apportées à la Loi sur la concurrence (1985) visant à lutter contre l'écoblanchiment, qui obligent les entreprises à démontrer que leur action s'inscrit dans la perspective d'une protection de l'environnement, et une motion du Sénat visant à garantir que toutes les décisions parlementaires tiennent compte des impacts de la technologie. En outre, la Chambre des communes a demandé instamment au Gouvernement d'élargir l'accès des collectivités isolées du Nord et des collectivités autochtones à Internet afin de promouvoir l'accès équitable à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé.

La technologie doit protéger la vie privée et la démocratie, et les grandes entreprises numériques doivent être tenues de rendre des comptes face à des menaces croissantes telles que l'usurpation d'identité, les cyberattaques, la désinformation et les ingérences étrangères. Le Canada a créé un ministère dédié à l'intelligence artificielle (IA) et débat actuellement d'un projet de loi visant à renforcer les cadres réglementaires dans ce domaine, à améliorer la cybersécurité et à protéger les droits fondamentaux.

Aucun État ne peut relever seul les défis précités. La coopération interparlementaire est essentielle pour établir un espace numérique sûr, transparent et responsable. La science et la technologie ne sont pas une fin en soi, mais sont des instruments au service de la sécurité et du bien commun, dont les parlementaires doivent être les gardiens.

M. K. Khelifati (Algérie) souligne la détermination du Parlement algérien à mettre en œuvre les recommandations de l'UIP. Après chaque Assemblée, celui-ci transmet les décisions de l'UIP aux instances gouvernementales, notamment à la présidence et au Ministère des affaires étrangères et travaille sans relâche pour les transposer en droit interne et les incorporer dans les plans nationaux.

L'orateur cite plusieurs initiatives clés prises en matière de changements climatiques, notamment une loi sur les investissements de 2022 visant à promouvoir les partenariats pour la transition écologique, un autre texte de loi relatif à la gestion de la crise climatique conformément à l'Accord de Paris, et la création d'un réseau pour l'environnement.

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, l'Algérie continue de défendre la coexistence pacifique, y compris en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2024-2025. Le pays promeut également le rôle que jouent les femmes et les jeunes dans les processus de paix et plaide en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité afin que l'Afrique y soit mieux représentée.

Dans le domaine scientifique et technologique, le Parlement a adopté une loi sur la transformation numérique et l'économie de l'information, et coopère étroitement avec plusieurs institutions scientifiques. Un réseau parlementaire de jeunes a également été mis en place afin de renforcer leur mobilisation dans ce domaine au niveau. En septembre 2025, l'Algérie a accueilli la Foire commerciale intra-africaine sur le thème *Stimuler le commerce intra-africain pour un avenir durable : innovation, valeur ajoutée et industrialisation verte.*

M. S. Köse (Suède) dit que la redevabilité est le fondement de la démocratie en ce qu'elle crée un climat de confiance entre les représentants élus et les citoyens qu'ils servent. Pour le Parlement suédois, la reddition de comptes n'est pas un principe abstrait, mais un élément central de l'action quotidienne, tant au niveau national qu'au sein de l'UIP.

La délégation suédoise organise des réunions préparatoires en amont de chaque Assemblée de l'UIP afin de définir sa position sur les résolutions présentées et elle invite des représentants de la société civile, d'instituts de recherche et d'organismes publics à présenter leurs points de vue, afin de stimuler les échanges et de recueillir différentes perspectives. La délégation coordonne également étroitement ses travaux avec ses collègues des pays nordiques afin de discuter de l'ordre du jour et des propositions avancées en vue d'apporter une réponse démocratique unifiée bien que diversifiée.

Chaque printemps, la délégation présente un rapport complet au Parlement suédois, résumant les activités, les réalisations et les enseignements tirés des Assemblées de l'UIP organisées au cours de l'année écoulée. Tous les membres du Parlement peuvent interroger la délégation, questionner ses travaux ou en discuter, garantissant ainsi une transparence totale. L'obligation de rendre des comptes ne s'arrête pas à la présentation de rapports ni au suivi de procédures, et est aussi une question de confiance, d'ouverture et de responsabilité partagée.

M. S. Patra (Inde) souligne que le Parlement indien joue un rôle important dans la promotion du programme national en matière d'action climatique et de développement durable. Il cite plusieurs lois ayant fait date, dont la loi sur la protection de l'environnement (1986), la loi sur la diversité biologique (2002) et la loi portant modification de la loi sur les économies d'énergie (2022), qui constituent conjointement un cadre juridique solide et guident les politiques de l'Inde en matière d'environnement et de développement durable.

L'Inde s'emploie à intégrer des technologies de pointe dans les procédures parlementaires. La Lok Sabha a établi des systèmes basés sur l'IA qui permettent aux membres d'analyser les débats parlementaires en temps réel et d'avoir accès à des informations contextuelles pendant leur déroulement. Les documents à l'ordre du jour des débats parlementaires sont désormais

accessibles dans plusieurs langues régionales grâce à la traduction automatique. Ces innovations améliorent non seulement la procédure législative, mais consolident également la transparence et la gouvernance démocratique, tout en renforçant la démocratie participative.

L'Inde accueillera en outre en 2026 le Sommet sur l'impact de l'IA, qui sera consacré à l'examen des répercussions mondiales de l'IA, en particulier sur les pays du Sud. Tirant parti de sa force démographique et de son économie numérique dynamique, l'Inde entend non seulement jouer un rôle de premier plan en toute responsabilité dans ce domaine, mais aussi encourager la collaboration mondiale. Il est instamment demandé aux parlements d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'un cadre international commun dans lequel l'IA deviendra un outil de promotion du bien-être humain, de la croissance inclusive et des valeurs de la démocratie et de la confiance.

M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) dit que la résolution de l'UIP relative aux partenariats pour l'action climatique fait étroitement écho à la priorité nationale de l'Azerbaïdjan qui est de construire un avenir vert durable, dont il a encore démontré l'importance en accueillant la 29e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29).

L'intégration des travaux parlementaires dans la diplomatie climatique mondiale, notamment via la co-organisation de la réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP29 où l'accent a été mis sur la transposition des décisions de la COP en droit interne, fait partie des mesures essentielles prises pour assurer le suivi de cette résolution de l'UIP. Le renforcement des capacités a été jugé prioritaire et plusieurs tables rondes parlementaires de haut niveau ont été organisées pendant la Semaine d'action climatique de Bakou afin de consolider la législation relative au climat et les institutions nécessaires à la transition vers une économie à zéro émission nette. L'un des résultats marquants de ces travaux a été le lancement de l'édition en azéri du Guide établi par GLOBE International à l'usage des parlementaires sur l'article 6 de l'Accord de Paris et les marchés du carbone, un outil pratique qui permettra le développement de marchés nationaux du carbone robustes et de suivre scrupuleusement la mise en œuvre de l'Accord. Le contrôle législatif a également été renforcé, notamment par le biais de commissions parlementaires chargées de passer en revue les lois existantes et d'élaborer de nouveaux textes pour garantir que les incitations, les dispositions réglementaires et les enveloppes budgétaires requises ont été établies en vue du triplement de la capacité des énergies renouvelables et du doublement de l'efficacité énergétique.

En résumé, l'Assemblée nationale de l'Azerbaïdjan applique pleinement la résolution de l'UIP sur les partenariats pour l'action climatique en mettant à profit ses fonctions législatives, budgétaires et de contrôle pour passer des engagements climatiques à la mise en œuvre de mesures concrètes. Les parlements sont les moteurs essentiels d'une action climatique durable, légale et responsable.

Mme H. Fayez (Bahreïn) souligne qu'il est de la plus haute importance de traduire les résolutions de l'UIP en actions concrètes et souhaite ardemment voir une volonté politique émerger en ce sens. Le roi de Bahreïn a appelé à une réforme urgente du système international, en particulier du Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'en faire un organe plus équitable, plus inclusif et plus représentatif des intérêts de tous les pays, grands et petits. L'ONU doit être en mesure de mieux répondre aux défis mondiaux contemporains et devenir une enceinte plus propice à solidarité qu'à la confrontation. L'UIP a un rôle important à jouer pour mener à bien une telle réforme.

Bahreïn, qui siégera prochainement au Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent, envisage cette perspective non comme un privilège diplomatique, mais comme une responsabilité historique, et s'est engagé à promouvoir un multilatéralisme fort fondé sur le dialogue, le respect mutuel et l'humanité. Les parlementaires ne peuvent pas être de simples observateurs du système international ; ils doivent être des agents actifs de la réforme et les défenseurs d'une approche mondiale et multilatérale garantissant la prise en compte de tous les points de vue. Le multilatéralisme ne doit pas être purement symbolique et doit incarner les aspirations de l'humanité à un avenir équitable.

Mme A. Acosta Islas (Mexique), soulignant l'importance du dialogue et des discussions à l'échelle mondiale, souhaite que les accords internationaux, y compris les décisions de l'UIP, soient traduits au niveau national grâce à des budgets adéquats.

Elle met en exergue les importantes initiatives prises par son pays en matière d'IA, tel que l'amendement apporté à la Constitution qui, pour la première fois, définit la notion d'IA et établit un cadre juridique en vue de sa réglementation. Un secrétariat des sciences, de la technologie, de l'innovation et des humanités ainsi qu'un laboratoire national sur l'IA ont également été créés pour soutenir les solutions technologiques multisectorielles.

Tout en reconnaissant l'incidence majeure de l'IA sur l'éducation, la santé et l'économie, l'oratrice insiste sur la nécessité de renforcer les compétences des citoyens et de les préparer aux changements à venir sur le marché du travail et au-delà. La première étape consistera à incorporer l'IA dans l'enseignement élémentaire, sachant que la protection des enfants dans l'espace numérique est aussi une question urgente. À cette fin, le Mexique a créé une taxe spéciale sur les jeux vidéo violents afin de réduire l'exposition des jeunes aux contenus préjudiciables. Les parlementaires ont le devoir de promouvoir un programme économique inclusif qui soit capable de relever les défis posés par les technologies émergentes.

M. C. Pereira (Portugal) dit que la gouvernance démocratique est fondamentale pour faire face à la crise climatique et appelle les parlements à être des moteurs actifs de la recherche de solutions plutôt que des observateurs passifs. C'est dans cet esprit que le Parlement portugais s'emploie à traduire les engagements souscrits au niveau international en politiques tangibles.

L'orateur évoque notamment le moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, en vigueur jusqu'en 2050, qui garantit qu'aucune activité de ce type ne sera menée tant que des données scientifiques solides n'auront pas permis de clarifier son impact sur l'écosystème marin. Il cite également le Plan national énergie et climat 2021-2030 qui fixe des objectifs ambitieux visant à porter à 51 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, à doubler l'efficacité énergétique et à garantir une transition juste pour les travailleurs et les communautés.

La transition climatique doit être socialement équitable. Pour ce faire, le Portugal a pris des mesures sociales d'accompagnement pour soutenir les citoyens et les entreprises et a, notamment, lancé des programmes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire la facture énergétique des ménages. Il a également pris des mesures pour encourager l'achat de véhicules électriques afin de promouvoir des transports plus propres et aider les entreprises à adopter des procédés à faible émission de carbone et à renforcer leur compétitivité verte. L'orateur souligne en outre l'importance du nouveau Conseil d'action pour le climat, un organe parlementaire indépendant chargé du suivi et de l'évaluation scientifiques de la politique climatique.

Parce qu'ils ont le pouvoir de transformer les engagements en lois, les objectifs en budgets et l'espoir en résultats, les parlements sont le cœur politique de la transition climatique. M. Pereira appelle à davantage de coopération, d'innovation et d'équité afin que l'action menée en faveur du climat transforme véritablement la planète.

M. M. Karakaya (Türkiye) décrit plusieurs mesures importantes prises par le parlement de son pays pour promouvoir la mise en œuvre des résolutions de l'UIP. Une commission parlementaire de recherche sur l'IA a été créée afin d'identifier les mesures législatives permettant de potentialiser les avantages de l'IA tout en atténuant les risques qui y sont associés. De plus, le Parlement a adopté en mars 2025 sa première loi en matière de cybersécurité et s'est ainsi doté d'un cadre réglementaire complet dans ce domaine, puis, au mois de juillet suivant, un texte sur le climat qui fixe des objectifs contraignants pour guider la transition du pays vers une économie à faible émission de carbone. Le Parlement a en outre adopté à l'unanimité plusieurs résolutions traitant de la tragédie humanitaire en Palestine, illustrant une position de principe fondée sur la justice, les droits de l'homme et la primauté du droit international. Réaffirmant que les défis mondiaux ne pourront être relevés que par le biais du multilatéralisme, l'orateur rappelle que son pays est favorable à la réforme du système des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, convaincu que le monde est plus grand que les cinq membres permanents.

Mme K. Fey (Allemagne) présente l'initiative *Les parlementaires protègent les parlementaires*, lancée en 2003 dans le cadre de l'engagement pris par le Parlement allemand à l'UIP en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Cette initiative a permis aux parlementaires allemands dont la sécurité n'est pas menacée d'utiliser leurs réseaux pour soutenir leurs homologues ainsi que les défenseurs des droits de l'homme étrangers en danger. C'est là un signe de solidarité fort entre les responsables politiques allemands et ceux d'ailleurs qui s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Allemagne en matière de droits de l'homme. Pour l'heure, 95 parlementaires allemands ont parrainé 187 personnes originaires de 43 pays.

Protéger celles et ceux qui défendent courageusement les droits de l'homme est l'une des responsabilités les plus importantes des parlementaires, car le respect des droits de l'homme est un fondement de la paix. Les parlements doivent établir des mécanismes permettant de surveiller systématiquement les violations des droits de l'homme et d'agir partout où cela est nécessaire. Ce n'est que par le biais d'une action parlementaire collective que les défenseurs des droits de l'homme pourront être défendus.

Mme K. Slassi (Maroc) dit que conformément à la Déclaration de Genève de 2024, intitulée *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*, le Maroc a pris des mesures pour renforcer le dialogue interconfessionnel. Il a notamment accueilli une assemblée parlementaire sur ce thème, en collaboration avec l'UIP et des organismes des Nations Unies, et facilité la visite historique du pape François pour promouvoir la paix par le dialogue. Plusieurs résolutions sur la démocratie et les droits de l'homme ont également été adoptées.

Dans le domaine des sciences et des technologies, le Maroc a créé un département chargé du numérique, renforcé la coopération technologique avec d'autres pays africains et établi un groupe de travail de haut niveau chargé d'examiner les lois relatives à l'IA. En matière d'action climatique, le Maroc a adopté plusieurs lois et politiques relatives aux énergies renouvelables et à la protection de l'environnement, en particulier l'énergie solaire, depuis la tenue de la COP24 à Marrakech. Les femmes sont étroitement associées aux missions de maintien de la paix de l'ONU auxquelles le Maroc participe, reflétant son engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes, et la coopération régionale est encouragée afin de renforcer la sécurité en Afrique. Le Conseil national des droits de l'homme du Maroc joue un rôle actif dans la promotion de ces initiatives.

M. A. Burapachaisi (Thaïlande) souscrit à la résolution de l'UIP intitulée *Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde,* qui rappelle aux parlements que les crises actuelles, telles que les conflits et les inégalités, ne pourront pas être résolues de manière isolée, mais requièrent dialogue, coopération et respect sans faille du droit international.

La Thaïlande réaffirme son adhésion inconditionnelle à ces principes concernant le règlement de la situation en cours à sa frontière avec le Cambodge. Elle considère ce pays comme un voisin proche et un ami, et n'a ni déclenché le conflit ni cherché à en tirer profit. Guidée par la Charte des Nations Unies, les principes fondateurs de l'UIP et ses engagements bilatéraux, la Thaïlande demeure pleinement résolue à maintenir le cessez-le-feu et fait preuve d'une retenue maximale pour rétablir la paix et la stabilité.

Le pays a une longue tradition humanitaire et a ouvert ses frontières à des centaines de milliers de Cambodgiens fuyant la guerre civile dans les années 1970, comme il continue de le faire aujourd'hui dans un esprit de compassion et d'humanité. Les 18 prisonniers de guerre cambodgiens actuellement détenus par la Thaïlande sont traités dans le plein respect du droit international humanitaire. Le Comité international de la Croix-Rouge dispose d'un accès plein et régulier à ces détenus et facilite les contacts avec leur famille.

La Thaïlande est fermement convaincue que la protection des civils et le respect du principe de responsabilité des auteurs de violations du droit humanitaire sont des impératifs moraux et juridiques essentiels pour assurer une paix durable. Elle réaffirme son attachement au multilatéralisme et souligne que la paix et la stabilité régionales ne sont pas des idéaux lointains, mais des objectifs réalisables par le truchement de la mission de l'UIP.

M. L. Wehrli (Suisse) dit que les décisions de l'UIP ne devraient pas rester lettres mortes, mais être traduites dans des politiques tangibles et diffusées très largement. Pour ce faire, la délégation suisse rend régulièrement compte des activités et des décisions de l'UIP à la Commission des affaires étrangères et présente un rapport annuel décrivant les principaux résultats atteints ainsi que la contribution de la Suisse aux discussions. Ce processus favorise le dialogue et les échanges au sein de la Commission et permet à ses membres de comprendre comment les engagements internationaux sont incorporés dans les travaux parlementaires du pays. Ce rapport est ensuite présenté au Parlement en séance plénière. Ces mécanismes renforcent l'obligation de rendre des comptes et la transparence, créent une dynamique positive pour le suivi et permettent de garantir le fort ancrage de la coopération interparlementaire dans les réalités nationales, tout en sensibilisant le gouvernement aux priorités convenues par l'UIP.

M. R. Khosla (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) dit que les femmes, les enfants et les adolescents, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés, sont les plus touchés par les crises actuelles, y compris par les violations du droit humanitaire et les attaques contre le système multilatéral, la paix et le développement. Les parlementaires doivent veiller à ce que les lois, les politiques et les budgets soutiennent ces populations.

Il se félicite du lancement du Réseau parlementaire des défenseurs de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, initié par le Président de l'Assemblée nationale sud-africaine avec le soutien de l'UIP et du PMNCH. Il exprime l'espoir que cette initiative suscitera un engagement politique renforcé et des actions plus fortes en faveur de la santé et du bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, notamment une redevabilité plus forte à l'égard des résolutions connexes de l'UIP, telle que la résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé.* Les parlementaires doivent examiner scrupuleusement les budgets afin de veiller à ce que tous les secteurs bénéficient d'allocations budgétaires adéquates et de libération des fonds en temps opportun, et renforcer les lois et les politiques qui garantissent l'accès des personnes les plus vulnérables aux services de santé, en particulier en période de crise humanitaire.

Le PMNCH et le réseau de ses 1 500 partenaires sont disposés à fournir données, éléments probants et soutien, et à aider à rapprocher les parlements des milieux concernés. Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements et les parlements, doivent réagir collectivement pour que des mesures décisives soient prises dans l'intérêt des personnes les plus vulnérables.

M. T. Karigoka (Zimbabwe) indique, en réponse à la résolution de l'UIP sur les partenariats en faveur de l'action climatique, que le Parlement zimbabwéen a érigé en priorités nationales les pratiques agricoles adaptées au climat et les investissements dans les énergies renouvelables, facilitant ainsi l'adoption de politiques nationales relatives aux énergies renouvelables et aux biocarburants qui ont stimulé les investissements aussi bien locaux qu'internationaux. Plus de 90 producteurs d'électricité indépendants disposent désormais de l'agrément pour développer de mini-réseaux solaires ainsi que des projets hydro-électriques et de biogaz, ce qui permettra d'élargir l'accès à l'électricité des écoles, des centres de santé et des communautés auparavant non raccordées au réseau national. En outre, le Fonds d'électrification rurale, qui bénéficie du soutien budgétaire à 100 % du Parlement, poursuit le déploiement de solutions solaires et de micro-hydro-électricité au profit de communautés marginalisées, démontrant ainsi que l'action climatique peut également être un vecteur de justice sociale.

Des partenariats stratégiques, notamment avec la Banque africaine de développement, le PNUD et l'Institut mondial de la croissance verte, ont joué un rôle déterminant pour faire avancer les choses. C'est ce type de partenariats qui permet au Parlement d'assurer un suivi actif de l'initiative *Solar for Health* (L'énergie solaire au service de la santé) et aide à relier les centres de santé ruraux à une énergie renouvelable fiable.

Sur le plan international, le Zimbabwe a joué un rôle de chef de file en matière de climat et est devenu, en 2025, le premier pays africain à présenter ses contributions déterminées au niveau national (CDN) 3.0, s'engageant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par habitant d'ici à 2035 et à renforcer les mesures d'adaptation dans des secteurs essentiels tels que l'agriculture, la gestion de l'eau, la santé et l'urbanisme. Ces contributions révisées sont le fruit de consultations nationales approfondies menées auprès du gouvernement, des jeunes, des organisations de femmes, du monde universitaire et de la société civile.

Afin de transposer ces engagements en droit, le Zimbabwe a élaboré un projet de loi sur la gestion des changements climatiques qui vise à intégrer les principes de transparence, de responsabilité et de participation inclusive dans le dispositif de gouvernance climatique. Ce texte prévoit la création de nouveaux mécanismes institutionnels, notamment un département chargé de la gestion des changements climatiques, un service chargé de la transparence et de la conformité, une unité spécialisée en matière de pertes et de préjudices, un service d'échange des droits d'émission de carbone ainsi qu'un fonds national pour le climat.

Avec le soutien de l'UIP, le Zimbabwe a organisé son premier atelier à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire sur le renforcement des capacités afin de redynamiser le plan d'action climatique du pays, d'évaluer les engagements nationaux souscrits au titre de l'Accord de Paris et de renforcer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Une gouvernance efficace en matière de changements climatiques requiert un renforcement constant des capacités, une collaboration multisectorielle solide et un leadership parlementaire affirmé. Le Zimbabwe appelle les parlementaires à faire connaître les bonnes pratiques et à adapter les approches éprouvées aux spécificités de leur pays.

M. M.Z. Maher (Tunisie) dit que la Tunisie s'emploie à veiller à ce que ses citoyens disposent de moyens de subsistance décents, tout en continuant de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, largement imputables aux activités lucratives et fortement polluantes des pays industrialisées. Malgré ces règles du jeu faussées, le Parlement tunisien a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre la résolution de l'UIP sur les partenariats en faveur de l'action climatique qui mettent l'accent sur la législation, le contrôle et la diplomatie.

Avec le soutien de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale, la Tunisie a adopté des lois et des programmes relatifs à l'exploitation forestière et au pastoralisme afin de sauvegarder les forêts et de promouvoir les objectifs environnementaux nationaux et mondiaux. Un projet de loi sur la production d'énergies renouvelables est également à l'étude afin de renforcer la pérennité et la résilience du secteur énergétique. Des auditions parlementaires ont été menées avec des membres du Ministère de l'environnement et du développement durable au sujet du droit constitutionnel à un environnement sain et plusieurs plans d'action sont en cours de mise en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger les sols et améliorer le traitement des eaux. La Tunisie demeure attachée au dialogue international et à la construction d'un monde plus équitable et plus durable.

Mme L. Carvajal (Chili) indique que le Chili demeure fermement résolu à faire progresser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles, et s'enorgueillit que son ancienne Présidente, Mme Michelle Bachelet, soit aujourd'hui candidate au poste de Secrétaire général de l'ONU et puisse devenir la première femme à occuper cette fonction.

En 2024, le Sénat chilien est devenu le premier parlement du monde à recevoir le Label égalité des sexes du PNUD, un prix qui distingue les institutions publiques qui s'efforcent de donner les mêmes opportunités aux femmes qu'aux hommes. Le Sénat chilien a obtenu cette reconnaissance à l'issue d'une évaluation externe rigoureuse fondée sur des normes internationalement validées, laquelle confirme les avancées significatives réalisées dans 15 domaines clés. Parmi les réalisations observées, on peut citer la création d'un outil diagnostique permettant de mesurer le respect par les institutions du principe d'égalité de genre, l'adoption de protocoles visant à prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel, la violence au travail et la discrimination, ainsi que l'élaboration d'un manuel portant sur le langage inclusif destiné à éliminer le vocabulaire sexiste et à promouvoir un environnement de travail respectueux. Prises conjointement, ces mesures démontrent l'attachement du Chili aux normes relatives aux droits de l'homme, en particulier à l'égalité des sexes et au travail décent.

Le Label décerné par le PNUD est une source de fierté pour la nation chilienne et une incitation à approfondir les réformes menées en faveur de l'égalité hommes-femmes. Mme Carvajal souligne que la lutte pour l'égalité est irréversible et demeure fondamentale pour le développement durable et encourage l'UIP à maintenir ce cap.

Un délégué du Yémen rappelle que l'UIP a examiné en 2021, lors de sa 142e Assemblée, de graves violations commises à l'encontre de parlementaires yéménites et note que les exactions en question perpétrées par les rebelles houthistes, soutenus par la République islamique d'Iran, se poursuivent. Au regard des 844 actes de violence commis contre 411 parlementaires, il est regrettable que l'UIP n'ait pris aucune mesure concrète pour qualifier les houthistes d'organisation terroriste. Il exhorte les délégués à adopter une décision condamnant les attaques contre les parlementaires et les citoyens yéménites et remercie l'Allemagne pour son initiative en faveur de la protection des parlementaires en danger.

La séance est levée à 16 h 20.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 10, sous la conduite de la Présidente par intérim de la Commission, Mme D. O'Neill (Australie).

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/151/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025)

Le compte rendu est approuvé.

La Présidente invite la Commission à soumettre des propositions concernant les thèmes des résolutions et débats futurs. Elle annonce également plusieurs activités de l'UIP à venir en lien avec son action et rappelle aux délégués qu'ils doivent respecter la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, ainsi que la réglementation relative aux propos injurieux.

Élaboration d'une résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

La Présidente invite les co-rapporteurs à présenter le projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre des mesures pour empêcher cette pratique*. Cette présentation sera suivie d'un débat et d'une séance de rédaction sur les propositions d'amendements.

M. M. De Maegd (Belgique), co-rapporteur, déclare que le projet de résolution a fait l'objet d'un examen approfondi à la précédente Assemblée et que des victimes et des experts du Comité des disparitions forcées de l'ONU et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) y ont contribué. Le texte de la résolution contient des mesures concrètes destinées à soutenir les victimes, dont beaucoup ont découvert qu'ils avaient été adoptés à l'âge adulte. La Belgique a pris plusieurs mesures visant à traiter la question. Elle a notamment entrepris des réformes sur le plan juridique qui facilitent l'accès des victimes à la justice, prolongé les délais et présenté des excuses officielles aux victimes. Les autres pays ont été encouragés à prendre des mesures similaires. L'intervenant souligne que la résolution vise uniquement les adoptions illégales et n'a pas d'incidence sur les pratiques d'adoption légales. Les délégués sont encouragés à l'adopter.

Mme C.L. Crexell (Argentine), co-rapporteure, ajoute que la question de l'adoption internationale illégale figure aux premiers rangs des préoccupations en Argentine ; des auditions de victimes ont été organisées et des juges ont été consultés en raison de leurs connaissances spécialisées dans les procédures d'adoption internationale. S'accordant à reconnaître certaines propositions d'amendements, elle confirme que le projet de résolution vise les pratiques d'adoptions internationales illégales tout en cherchant à préserver les pratiques légales, protégeant ainsi la sécurité et l'intégrité des enfants et des familles.

M. S. Patra (Inde), co-rapporteur, souligne l'importance de la résolution qui aborde une question urgente et récurrente. Il est essentiel que l'UIP et ses Parlements membres adoptent une position commune pour faire en sorte que toutes les mesures possibles soient prises afin de mettre fin aux pratiques d'adoption illégales.

b) Débat sur le projet de résolution

M. M.M. Jallow (Suède), faisant valoir qu'un enfant n'est pas une transaction, mais un être humain ayant des droits et une identité, appuie fermement le projet de résolution, qui s'efforce de protéger les victimes d'adoptions illégales tout en préservant les pratiques d'adoption légales dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le projet de résolution témoigne de l'engagement de la Suède en faveur d'une approche centrée sur les victimes, fondée sur la vérité, la justice, la prévention, la transparence, la surveillance et la redevabilité, reconnaissant que l'adoption illégale est une forme de traite qui justifie des conséquences juridiques claires, fournissant une protection numérique pour protéger l'identité de chaque enfant et s'attaquant aux causes profondes, telles que la pauvreté et l'exclusion sociale.

La commission suédoise chargée des adoptions a récemment révélé de graves irrégularités dans le système d'adoption du pays, notamment la falsification de documents et des cas pouvant être assimilés à la traite des enfants. Conscient de la nécessité de traiter ces conclusions en toute honnêteté et de manière responsable, le Gouvernement a mis en place un accompagnement renforcé pour les personnes adoptées (accompagnement psychologique et aide à la recherche de leurs origines), ainsi qu'une surveillance plus stricte des parties impliquées dans l'adoption. Son action se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Mme M. Bon Klanjšček (Slovénie) affirme que l'adoption internationale illégale est une pratique dangereuse qui porte atteinte aux droits des enfants et qui a des conséquences psychologiques et émotionnelles durables. En Slovénie, l'adoption d'enfants est régie par le Code de la famille, qui accorde la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux accords internationaux tels que la Convention de La Haye. La Slovénie a pris des mesures visant à prévenir les adoptions illégales et dans le respect des règles de droit, mais elle reconnaît la nécessité de renforcer le contrôle, la surveillance et la sensibilisation du public à l'importance de la transparence et de la redevabilité dans les procédures d'adoption. L'Assemblée nationale a mis en place une commission d'enquête chargée d'examiner les cas d'enfants volés, adoptés entre 1965 et 1991, alors que divers signes témoignent de traite de nouveau-nés dans les maternités pendant cette période.

Le respect de la légalité et de la transparence dans le domaine de l'adoption relève du principe du partage des responsabilités. Il ne s'agit pas seulement d'une question juridique, mais aussi d'une question de dignité humaine et de moralité publique. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans le traitement de cette question.

M. F.H. Naek (Pakistan), soulignant qu'il est particulièrement important de lutter contre l'adoption internationale illégale afin de protéger les droits et le bien-être des enfants, explique que le cadre juridique pakistanais, enraciné dans les principes islamiques, accorde la priorité à l'identité, à la filiation et à l'intérêt supérieur de l'enfant et prévoit un contrôle judiciaire rigoureux visant à prévenir l'exploitation. Le Pakistan a institué la Commission nationale des droits de l'enfant afin qu'elle joue le rôle d'organisme de surveillance indépendant, a promulgué des lois visant à lutter contre les enlèvements et la traite des enfants et a investi dans la protection sociale et la réduction de la pauvreté pour soutenir les familles vulnérables, veillant ainsi à ce que la pauvreté ne devienne jamais un motif de séparation familiale. Le système juridique pakistanais prévoit la tutelle plutôt que l'adoption au sens conventionnel du terme, mais les principes de transparence, la déontologie et le bien-être des enfants restent primordiaux.

L'intervenant reconnaît la nécessité d'apporter une aide globale aux personnes subissant les conséquences de l'adoption internationale illégale (enfants, parents biologiques et parents adoptifs), notamment sous forme de recours en justice, d'aide psychologique et d'indemnisation. Des mesures proactives doivent également être prises pour empêcher tout d'abord les adoptions illégales. Il importe tout particulièrement de s'attaquer aux causes profondes, telles que la discrimination, les difficultés économiques, le manque de soutien social et la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance. Les initiatives prévues dans ce cadre peuvent consister à renforcer les systèmes de protection sociale, introduire des dispositions législatives sur l'égalité des sexes, faciliter l'accès aux services essentiels (éducation et soins de santé) et accroître les possibilités économiques. L'objectif est de réduire la vulnérabilité des enfants, en veillant à ce qu'ils grandissent dans leur famille biologique dans tous les cas où cela est possible.

En outre, l'intervenant souligne l'importance de la coopération internationale dans le démantèlement des réseaux criminels transnationaux, de la collaboration étroite avec des organisations comme l'UNICEF et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Le partage d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques permet de créer un réseau mondial de protection des enfants. Il convient de renforcer les cadres juridiques de sorte que toutes les adoptions soient transparentes, éthiques et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales et des lois relatives aux droits de l'homme constituant une étape essentielle dans cette direction. Les organismes d'adoption doivent être réglementés dans le cadre d'enquêtes sur les antécédents, et les procédures d'adoption doivent être contrôlées afin d'éliminer la corruption et l'exploitation. Le Pakistan souscrit à l'adoption du projet de résolution, qui indique que la traite illégale d'enfants ne sera pas tolérée.

Mme C. Féret (France), constatant l'ampleur et l'incidence du problème, rapporte que, depuis les années 2000, la France s'est efforcée de réduire les adoptions internationales illégales conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention de La Haye, le nombre de cas ayant été ramené de 4 000 en 2004 à 232 en 2022. Sa délégation appuie le projet de résolution, mais a proposé plusieurs amendements visant à le renforcer. Elle a notamment appelé à suspendre temporairement les adoptions internationales dans les zones touchées par un conflit ou des crises humanitaires, à conserver les archives et les informations relatives aux adoptions illégales et à soutenir davantage les victimes dans la recherche de leurs origines. Il est également proposé de renforcer la coopération avec des organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale (CPI), qui doit permettre d'identifier de nouveaux modes d'indemnisation des victimes. Enfin, la résolution doit aborder la question de l'endoctrinement idéologique des enfants, en référence aux enfants ukrainiens qui ont été déportés de force, rééduqués et placés dans des familles russes, un crime de guerre qui doit être condamné avec la plus grande fermeté.

M. A. Rusakov (Fédération de Russie) réaffirme l'attachement de son pays au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'à la Constitution russe, qui garantit la protection des familles et des enfants. L'année 2024 a été déclarée année de la famille dans son pays, ce qui a conduit à la création d'un conseil sur la politique démographique et familiale.

Il rejette fermement comme fausses et motivées par des considérations politiques les allégations des pays occidentaux concernant la déportation, l'enlèvement et le transfert illégal d'enfants ukrainiens, les qualifiant de campagnes de diffamation contre la Fédération de Russie. Bon nombre des enfants en question ne sont plus mineurs ou n'ont jamais séjourné sur le territoire russe. Les enfants qui se trouvent actuellement en Fédération de Russie sont pris en charge par l'État, plusieurs d'entre eux ayant déjà retrouvé leur famille, dans le cadre de procédures vérifiées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et grâce à la médiation du Qatar et du Vatican.

La résolution doit rester neutre et s'abstenir d'accuser directement la Fédération de Russie ou tout autre pays. De même, il est inacceptable d'appeler à la coopération avec la CPI, dont la compétence ne s'étend pas aux cas d'adoption internationale illégale et dont l'autorité n'est pas reconnue par son pays. Sa délégation ne peut approuver une quelconque référence de ce type dans le texte.

M. C. Lohr (Suisse) remarque que la pratique de l'adoption illégale est une forme de traite des êtres humains, qui doit être reconnue en tant que telle en droit. Les enfants enlevés courent le risque d'être victimes d'exploitation (prostitution, trafic de drogue, mendicité ou recrutement dans des groupes armés, etc.). Les enfants concernés sont privés de leur identité, de leur famille biologique, de leur stabilité psychologique et d'autres droits fondamentaux, ce qui constitue une cause de souffrance pour les enfants et les parents. S'il n'est pas possible de changer le passé, les législateurs ont le devoir d'empêcher de nouvelles violations en reconnaissant officiellement l'existence et l'impact des adoptions internationales illégales. La Suisse est l'un des premiers pays européens à mener des recherches et à admettre l'existence d'actes répréhensibles commis dans ses pratiques d'adoption passées. L'intervenant souligne l'urgence de la prévention, de la transparence et de l'aide aux victimes.

M. N. Inna (Thaïlande) félicite les co-rapporteurs pour leurs travaux sur le projet de résolution, constatant que le texte témoigne d'un engagement fort en faveur de la protection des droits de l'homme, de la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la justice pour les victimes d'adoptions internationales illégales. Il se félicite de la reconnaissance des victimes, y compris les

enfants adoptés, les parents biologiques et les familles adoptives, ainsi que de l'appel à un renforcement de la coopération internationale et à des mesures de réparation, telles que l'accès aux archives et la fourniture d'une assistance juridique et psychologique. Il appartient aux parlements de traduire ces engagements en actes en révisant le droit interne, en exerçant une surveillance rigoureuse et en devenant les défenseurs de la vérité, de la réconciliation et d'une justice durable. L'intervenant exprime son soutien sans réserve à l'adoption de la résolution.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) réplique que la Fédération de Russie s'est servie de l'adoption comme une arme dans le contexte de son agression contre l'Ukraine, en enlevant systématiquement des enfants ukrainiens, en les rebaptisant et en les plaçant dans des familles russes. En vertu de nouvelles lois adoptées par l'Assemblée fédérale russe, les autorités russes ont le droit de modifier les noms de famille, les actes de naissance et la citoyenneté, effaçant ainsi délibérément l'identité, la langue et les liens familiaux des enfants en question et compliquant leur retour dans leur foyer légitime. De tels actes ne constituent pas une adoption, mais plutôt une assimilation forcée menée sous couvert de protection, ce qui équivaut à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité au regard du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, le Statut de Rome et la Convention relative aux droits de l'enfant.

En août 2025, l'Ukraine a découvert une base de données en ligne répertoriant des orphelins ukrainiens, avec leurs photos, leur description physique et leur niveau dit "d'obéissance". Cette base de données choquante, organisée et approuvée par la Fédération de Russie, transforme véritablement les enfants en marchandises pour les trafiquants d'enfants et les pédophiles.

L'intervenante critique l'incapacité du système mondial de protection de l'enfance à rapatrier les enfants enlevés, constatant que seul un enfant a été rapatrié grâce aux efforts de l'UIP depuis 2022. Soulignant que l'adoption illégale en temps de conflit n'est pas un acte de bienveillance, mais un acte de violence, elle exhorte les parlementaires à soutenir le projet de résolution, à exiger que justice soit faite et à user de leur influence pour garantir le retour en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens.

Mme K. Gajewska (Pologne) estime que le projet de résolution est trop général, ce qui risque de brouiller les responsabilités. Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, des dizaines de milliers d'enfants ukrainiens ont été illégalement déportés ou déplacés de force, et le sort de dizaines de milliers d'autres reste inconnu. Les enfants enlevés sont isolés de leur famille, soumis à un endoctrinement et à une militarisation. Il leur est interdit de parler ukrainien et on leur donne un nouveau nom et un passeport russes, une campagne visant non seulement à détruire les liens familiaux, mais aussi à effacer leur identité et leurs racines. L'intervenante exhorte la communauté internationale à faire de la protection et du retour de ces enfants une priorité mondiale, considérant cela comme un combat pour la dignité inhérente à la personne humaine. Répondant à la précédente intervention de la délégation russe, elle affirme qu'il existe de nombreuses preuves de ces enlèvements.

M. A. Papathanasis (Grèce) affirme que la démocratie et les droits de l'homme sont des principes de vie qui exigent une vigilance, une adaptation et un renouveau constants, en particulier face aux défis mondiaux que sont la transformation numérique, l'incertitude géopolitique et le changement climatique. Le test de la démocratie moderne ne réside pas seulement dans la tenue d'élections libres, mais aussi dans la protection du pluralisme, l'état de droit et la participation égale de tous les citoyens, en particulier les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables. Certes, la technologie peut améliorer la transparence, la participation et l'autonomisation, mais elle facilite également la désinformation, la manipulation et la polarisation. Les législateurs doivent donc veiller à ce que les espaces numériques respectent la confiance, la redevabilité et la dignité humaine. Compte tenu du caractère transnational des défis modernes, l'UIP a un rôle crucial à jouer dans la création de cadres de solidarité et de justice qui transcendent les frontières. Elle doit tisser des liens avec les parlements, partager les bonnes pratiques et promouvoir la démocratie en tant que bien commun universel. L'intervenant exige des efforts collectifs visant à renforcer les institutions, défendre la liberté d'expression et autonomiser les citoyens à l'échelle mondiale.

Mme A. Yaghi (Jordanie) appelle les États à aider par tous les moyens les enfants handicapés victimes d'adoption illégale, en répondant à leurs besoins physiques, psychologiques et environnementaux. Il importe de sensibiliser l'opinion publique, de promouvoir les mécanismes de protection parlementaires et d'encourager la coopération afin de mettre fin à ce problème.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) pense que l'adoption illégale et la traite des enfants constituent des crimes internationaux graves qui portent atteinte à la dignité humaine et sont particulièrement répandus dans les régions touchées par un conflit. Il importe de mettre en place une stratégie efficace fondée sur la coopération internationale. L'Algérie a renforcé la protection des droits de l'homme en adoptant une législation visant à lutter contre la traite des êtres humains et en apportant un soutien social, économique et psychologique aux victimes. Elle s'engage à aligner la législation interne sur les conventions internationales.

Mme D. Alzayed (Bahreïn), soulignant l'opposition de son pays à l'adoption illégale, propose plusieurs mesures visant à s'attaquer au problème : 1) fournir aux victimes une assistance juridique, médicale et psychologique gratuite ; 2) faire respecter le droit international de manière à tenir les auteurs responsables et à protéger les enfants contre l'exploitation ; 3) faciliter le retour des enfants auprès de leurs parents biologiques ; 4) mettre en place des mécanismes de signalement et de plainte ; 5) offrir une protection spéciale aux victimes vivant avec un handicap ; et 6) établir des programmes ayant pour objet de réintégrer les enfants concernés dans la société.

Mme S. Aumeeruddy Cziffra (Maurice), évoquant l'engagement de longue date de son pays en faveur de la protection des droits des femmes et des enfants, déclare qu'il existe à Maurice depuis 1982 un ministère dédié à cette question et que Maurice a ratifié les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye. Un projet de loi est en cours de finalisation par les services du Procureur général. La création du Bureau du Médiateur pour les enfants, seule institution de ce type en Afrique, a été une autre étape importante pour la protection des enfants.

Dans le passé, Maurice était une destination prisée par les étrangers souhaitant adopter des enfants, sans réglementation adéquate, ce qui a pu conduire à des cas de traite. La loi de 2009 sur la lutte contre la traite des personnes a depuis érigé en infraction les adoptions illégales, avec des peines pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. La législation donne désormais la priorité à l'adoption nationale, ce qui fait que la plupart des adoptions ont lieu dans le pays. Il existait auparavant un organisme indépendant chargé des adoptions internationales, mais il est maintenant intégré au Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être familial.

Mme J.S. Mananiso (Afrique du Sud) demande que des mesures soient prises d'urgence pour lutter contre les adoptions internationales illégales, qui portent gravement atteinte aux droits et au bien-être des enfants et des familles vulnérables. L'Afrique du Sud a elle aussi été confrontée à des cas d'adoptions transfrontalières illégales motivées par le profit plutôt que par la protection des enfants. L'adoption et la mise en œuvre de la résolution montreront la détermination collective des parlementaires à protéger les droits et la dignité des enfants, tout en établissant un cadre destiné à orienter les activités de prévention et de protection et les poursuites. L'Afrique du Sud ne demande qu'à collaborer à l'échelle mondiale, en partageant les meilleures pratiques et en échangeant des informations, et souligne qu'il importe de travailler avec les organisations internationales et la société civile. L'intervenante souligne également qu'il est nécessaire de mettre en place des programmes de soutien, d'éducation et de sensibilisation au niveau local pour aider à identifier et à signaler les adoptions illégales.

M. M.A. Tehrani (République islamique d'Iran), soulignant que les enfants qui vivent dans des situations de conflit, d'instabilité et de pauvreté sont particulièrement vulnérables face à l'exploitation, répond que l'adoption doit être un symbole de sollicitude et de compassion, et non une source de corruption, de traite et d'usurpation d'identité. Son pays s'est doté d'un cadre juridique solide permettant de prévenir les abus en matière d'adoption, notamment une loi sur la protection des enfants et adolescents orphelins et abandonnés, qui limite l'adoption principalement aux familles iraniennes, dans le but de garantir la transparence et de prévenir la falsification et la traite. Le cadre continue d'être révisé et renforcé pour être en adéquation avec les normes internationales.

Sa délégation propose plusieurs mesures : 1) veiller à ce que les pays d'origine et les pays d'accueil restent responsables des enfants adoptés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte ; 2) mettre en place un système à plusieurs niveaux pour contrôler les procédures d'adoption, en garantissant la transparence juridique et financière ; 3) exiger des pays d'accueil qu'ils consignent par écrit le statut des enfants adoptés et fassent rapport à ce sujet et apportent un soutien médical, psychologique et financier aux victimes ; 4) intégrer la question de l'adoption illégale dans la formation des juges, des policiers, des travailleurs sociaux et des diplomates et mener des campagnes de sensibilisation du public ; et 5) améliorer la collecte et le partage de données en coopération avec les organisations internationales afin d'éclairer l'élaboration des politiques.

L'intervenant reconnaît que les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour rendre justice aux victimes, notamment en adoptant une législation nationale, mais aucune disposition de la résolution ne doit qualifier injustement les valeurs morales ou religieuses de sources de discrimination. À ce titre, sa délégation souhaite supprimer l'alinéa 16, qui associe à tort la discrimination fondée sur le sexe aux croyances religieuses. Le renforcement des principes déontologiques et religieux est en fait l'un des moyens les plus efficaces de protéger les enfants et de prévenir leur exploitation.

M. T. Alshammari (Parlement arabe) ajoute que le projet de résolution peut être encore renforcé en exhortant les parlements à : 1) instituer des comités nationaux chargés d'établir les faits, de réparer les préjudices et d'indemniser les victimes, affirmant ainsi le droit des victimes à la justice ; 2) intégrer la protection des enfants victimes d'adoptions illégales dans les stratégies nationales en faveur des droits de l'homme ; 3) mettre en place un mécanisme parlementaire de suivi pour surveiller la mise en œuvre de la résolution ; et 4) renforcer la coopération avec la société civile, qui joue un rôle crucial dans la détection des violations et l'accompagnement psychologique, social et juridique des victimes. L'intervenant souligne en outre qu'il importe de lutter contre les adoptions illégales facilitées par Internet, constatant que les plateformes numériques sont de plus en plus utilisées par les réseaux de traite illicite.

Mme C. Ngy (Cambodge) souligne que l'adoption internationale illégale constitue une grave violation des droits de l'homme qui exploite les enfants et les communautés vulnérables. Bien que le Cambodge ait promulgué une loi générale sur l'adoption internationale en 2009, les pratiques illicites persistent, touchant particulièrement les groupes marginalisés. Le projet de résolution constitue une étape décisive pour lutter contre cette injustice et réaffirmer l'engagement des parlementaires à défendre les droits et la dignité des enfants.

Afin de renforcer la résolution, l'intervenante propose plusieurs mesures. Premièrement, les parlements doivent aligner leur législation nationale sur les normes internationales et veiller à leur application effective, en répartissant adéquatement les ressources nécessaires au contrôle. Deuxièmement, il est essentiel de sensibiliser le public aux procédures légales d'adoption, afin de donner aux communautés les moyens de repérer et de signaler les irrégularités. Troisièmement, les victimes doivent bénéficier d'un accompagnement global, prévoyant notamment une assistance juridique et psychologique et, dans la mesure du possible, un regroupement familial. Quatrièmement, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et le partage d'informations, par exemple dans le cadre d'accords bilatéraux visant à lutter contre les réseaux de traite. Cinquièmement, un organe indépendant doit être créé pour suivre et évaluer la mise en œuvre des engagements et établir périodiquement des rapports afin d'assurer la redevabilité et la transparence. Le Cambodge souscrit pleinement au projet de résolution et appelle à agir ensemble pour protéger les enfants vulnérables et faire respecter l'état de droit.

Mme M.I. Marcos (Philippines) dit que la traite des êtres humains, en particulier des enfants, a longtemps gangréné son pays. Entre 2024 et 2025, les Philippines ont dénombré 719 cas de traite d'enfants, tant au niveau national qu'international, dont plusieurs impliquaient des abus sexuels en ligne. Les autorités ont découvert des groupes sur les réseaux sociaux qui vendaient des nourrissons, ainsi que des cas de tentative de trafic et d'enlèvement d'enfants sous couvert d'adoption. De nouvelles formes de traite ont également fait leur apparition, notamment la gestation pour le compte d'autrui illégale et la traite de bébés à naître.

Face à cette situation, le Parlement des Philippines a ouvert une enquête sur ces tendances alarmantes et adopté plusieurs dispositions législatives. La loi de 1995 sur l'adoption internationale réglemente les adoptions transfrontalières, en les considérant comme un dernier recours, et institue une autorité centrale chargée de sanctionner les auteurs d'infractions. La *Domestic Administrative Adoption and Alternative Child Care Act* de 2022 (loi de 2022 sur l'adoption administrative nationale et la prise en charge alternative des enfants) a regroupé la prise en charge alternative des enfants sous un seul organisme, rationalisant ainsi la procédure d'adoption. La *Expanded Anti-Trafficking in Persons Act* de 2022 (loi portant élargissement de la loi contre la traite des personnes) a étendu la responsabilité aux intermédiaires numériques et financiers, y compris les plateformes de réseaux sociaux et les fournisseurs d'accès à Internet.

Malgré ces progrès, la traite évolue rapidement à l'ère numérique, créant des lacunes dans l'application de la loi, en particulier dans les pays en développement, qui ne disposent pas de cadres juridiques adéquats. L'intervenante demande que les lois soient plus sévères, que leur application soit plus efficace et que la coopération internationale soit renforcée, pour faire en sorte que la mondialisation et la technologie protègent les enfants, plutôt que de les exploiter, en les gardant en sécurité et auprès de leurs proches.

Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe) confirme que les adoptions illégales touchent de manière injustement disproportionnée les femmes et les filles, les mères biologiques vulnérables étant contraintes d'abandonner leurs enfants et les filles étant victimes de traite sous couvert d'adoption. Toute mesure à prendre doit être sensible au genre et protéger les droits des femmes et des filles.

Les parlements ont le devoir de ratifier et d'incorporer dans le droit interne des accords internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye. Le Zimbabwe a démontré sa détermination à cet égard en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et, en juin 2025, en obtenant l'approbation du Cabinet pour la ratification de la Convention de La Haye, en attendant le débat parlementaire. En outre, la Constitution garantit la protection des femmes contre l'exploitation et les abus.

Le projet de résolution a raison d'inviter les parlements à enquêter sur les causes profondes des adoptions illégales et à faire en sorte que justice soit rendue aux victimes. L'intervenante estime que le contrôle parlementaire est essentiel pour protéger les femmes et les filles contre les adoptions illégales et invite les parlements à surveiller les pratiques en matière d'adoption et à demander des comptes aux institutions. En outre, les parlements sont encouragés à fournir un soutien aux victimes qui soit sensible au genre et tienne compte des traumatismes subis et à favoriser les partenariats en vue de partager les informations, d'harmoniser les normes juridiques et de coordonner l'application de la loi à l'échelle internationale.

Mme K. Daugaard (Danemark) exprime son soutien sans réserve au projet de résolution, insistant sur l'urgence de lutter contre les adoptions illégales dans le cadre d'enquêtes approfondies, d'actions en justice et d'une amélioration de la législation. Il est essentiel de fournir une assistance rapide aux citoyens adoptés à l'étranger qui souhaitent renouer avec leur famille biologique. L'intervenante salue les efforts déployés par la Corée du Sud pour enquêter sur les adoptions illégales concernant des citoyens danois et encourage les autres pays à faire de même. Les actions de la Fédération de Russie en Ukraine sont condamnées avec la plus grande fermeté ; tous les enfants ukrainiens déportés illégalement pendant le conflit doivent être immédiatement renvoyés dans leur pays.

Mme A. Kalmari (Finlande) demande que les procédures d'adoption soient plus transparentes et fassent l'objet d'un contrôle plus strict, soulignant que l'adoption ne doit en aucun cas devenir une activité commerciale ou un outil utilisé pour la traite des êtres humains ou l'exploitation sexuelle. Elle condamne l'enlèvement par la Fédération de Russie de dizaines de milliers d'enfants ukrainiens, dont beaucoup ont été adoptés par des familles russes. Un site web, administré par le ministère de l'Éducation et des Sciences de Louhansk contrôlé par la Fédération de Russie, a été créé pour commercialiser les enfants, permettant aux utilisateurs de les filtrer par âge, sexe, couleur des yeux et autres caractéristiques, une pratique synonyme de la traite numérique des êtres humains. Certains enfants enlevés ont même été contraints de servir dans l'armée pour combattre leur propre famille. L'intervenante demande d'agir rapidement pour mettre fin à la violence et assurer le retour en toute sécurité de ces enfants dans leur famille en Ukraine.

Mme J. Simanovska (Lettonie) souligne qu'il importe d'établir une distinction claire entre les adoptions légales et les adoptions illégales, ces dernières ayant des conséquences graves et durables, y compris sur le plan pénal. Le projet de résolution établit clairement cette distinction. Étant donné que les conséquences d'une adoption illégale se prolongent souvent jusqu'à l'âge adulte, il faut également prendre en considération les droits des jeunes adultes concernés.

Certaines délégations se sentent mal à l'aise face aux références explicites à la Fédération de Russie et à la CPI, mais leur inclusion est nécessaire pour établir la vérité et protéger les enfants contre les crimes de guerre. En effet, il est bien établi que des milliers d'enfants ukrainiens ont été déportés et contraints de servir dans l'armée par la Fédération de Russie, ce qui a conduit à la délivrance de mandats d'arrêt par la CPI. L'omission de ces références revient donc à faire abstraction de l'un des facteurs les plus graves à l'origine des adoptions illégales dans l'histoire récente.

Mme T. Vardanyan (Arménie), s'exprimant au nom du Forum des femmes parlementaires, ajoute que les amendements proposés par le Forum ne consistent pas seulement à affiner le texte de la résolution, mais réaffirment la conviction commune que l'égalité, la justice et la dignité doivent être au cœur de chaque politique. L'adoption internationale illégale constitue non seulement une violation de la loi, mais aussi une violation de l'humanité, prospérant souvent là où les droits des femmes sont bafoués, où les mères sont réduites au silence par la stigmatisation et où les

inégalités sont monnaie courante. En soutenant ces amendements, l'UIP enverra un message clair : la lutte contre les adoptions illégales doit également être une lutte contre la discrimination, la marginalisation et l'injustice fondée sur le genre. Il est impossible de protéger les enfants sans autonomiser les femmes qui les ont mis au monde. Lorsque les droits et la voix des femmes et des filles sont renforcés, les familles, les communautés et le tissu même des sociétés le sont également. Le moment est venu de réaffirmer que l'égalité des sexes n'est pas un accessoire de la justice, mais son fondement.

M. S. Singh Solanki (Inde) réaffirme la détermination sans faille de l'Inde à protéger les droits des enfants en vertu du droit international, faisant observer que l'Inde a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention de La Haye. L'Inde a introduit une législation et institué des institutions conformes à ces conventions pour faire en sorte que toutes les adoptions accordent la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. La Constitution interdit expressément la traite des êtres humains et les principes directeurs de la politique de l'État offrent une protection supplémentaire aux mineurs. Le système d'adoption indien fonctionne dans le cadre d'un droit civil laïc, notamment la loi sur la justice pour mineurs, qui autorise l'adoption indépendamment de la religion ou de la nationalité de l'enfant ou des parents adoptifs. Toute adoption effectuée en violation de la loi est passible de sanctions légales. En vertu du Règlement relatif à l'adoption de 2022, les organismes doivent également effectuer un suivi post-adoption pendant deux ans afin de s'assurer du bien-être continu de l'enfant.

M. A. Gajadien (Suriname) exprime un appui sans réserve au projet de résolution, soulignant que les adoptions internationales illégales portaient atteinte aux droits des enfants, à la dignité humaine et à l'intégrité familiale. La faiblesse des cadres juridiques et l'insuffisance des contrôles ont permis que des enfants soient séparés de leur famille sous des arguments fallacieux, causant un traumatisme à vie aux enfants adoptés et à leurs parents biologiques. Il appelle au renforcement de la coopération internationale pour établir la vérité et rendre justice. Il importe tout particulièrement de renforcer les garanties juridiques, de veiller à la transparence des procédures d'adoption, de garantir l'accès aux dossiers d'adoption et d'apporter un soutien psychosocial et juridique aux victimes qui cherchent à renouer avec leurs racines. Chaque enfant a le droit de connaître son identité et de grandir dans un environnement où il se sent en sécurité et aimé.

Mme R. Alyahya (Arabie saoudite) se déclare très favorable au projet de résolution, reconnaissant les graves dangers d'ordre moral, psychologique et éthique causés par les adoptions illégales. L'Arabie saoudite a examiné attentivement le texte et se félicite des amendements visant à accroître la transparence des procédures d'adoption, par exemple en interdisant les pratiques d'adoption fermée, en renforçant la redevabilité et les sanctions juridiques, en sensibilisant tous les acteurs concernés et en intégrant les technologies modernes, notamment l'intelligence artificielle (IA) et la conservation numérique des dossiers. Le besoin d'aide financière pour les victimes est également important.

Dans le même temps, l'intervenante reconnaît que, lorsque les adoptions internationales ont lieu dans le respect de la déontologie, en toute transparence et strictement en dernier recours, elles peuvent changer le cours de la vie des enfants, en particulier des filles, à condition que leur sécurité, leur identité et leur égalité soient pleinement protégées. Conformément à la Convention de La Haye, les adoptions internationales ne doivent être envisagées que lorsque toutes les options sûres et viables de prise en charge familiale ou nationale ont été épuisées. Ces adoptions servent l'intérêt supérieur de l'enfant lorsque la famille adoptive est en mesure d'offrir un environnement sûr et stimulant, respectueux de l'égalité des sexes et de l'identité culturelle et personnelle de l'enfant, et garantissent l'accès à des services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé, évitant ainsi à l'enfant d'être exposé à des pratiques préjudiciables, telles que le mariage précoce ou le travail précoce.

Le système d'adoption de l'Arabie saoudite, ancré dans des principes culturels et religieux, considère le système de tutelle *kafala* comme une solution légitime et humaine à l'adoption dans les pays islamiques. Dans le cadre de la kafala, les enfants bénéficient d'une prise en charge intégrale et d'un suivi complet tout en conservant leur nom et leur identité d'origine, signe de l'engagement du Royaume à respecter à la fois les normes internationales en matière de droits de l'homme et les valeurs juridiques et culturelles nationales.

M. K. Ait Mik (Maroc), rappelant que la protection des enfants est un élément crucial des efforts parlementaires et diplomatiques déployés par le Maroc, déclare que l'adoption illégale est une grave violation de la dignité et des droits des enfants. Elle constitue une forme de traite des êtres humains et un crime contre l'humanité, privant les enfants de leur histoire, de leur identité

culturelle et de leurs liens familiaux et causant des souffrances à long terme tant aux enfants qu'aux parents. Dans ce contexte, il est essentiel de considérer les enfants et les familles concernés comme étant des victimes et de leur apporter le soutien nécessaire. Il est nécessaire de localiser les réseaux de traite, de renforcer la législation et de créer des bases de données ADN afin d'aider les enfants à retrouver leur famille biologique. L'intervenant plaide pour une approche humanitaire du problème, guidée par l'intérêt supérieur de l'enfant et fondée sur la dignité, la justice et l'unité familiale. La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse.

Mme M.G.S. Anquetil (Maurice) annonce qu'en 2024, Maurice a enquêté sur 13 cas de traite d'êtres humains, dont 11 impliquaient l'exploitation sexuelle et deux le travail forcé. Derrière chaque statistique se cache un enfant dont la vie pourrait être protégée par des garde-fous plus stricts. Ces cas montrent que la lutte contre la traite des êtres humains et les adoptions illégales n'appartient pas au passé ; au contraire, elle est une tâche ardue contemporaine qui exige du courage, de la vigilance et de la solidarité internationale.

Maurice a choisi d'agir avec fermeté et finalise actuellement un projet de loi national sur l'adoption, qui modernisera le système d'adoption et le mettra en totale adéquation avec la Convention de La Haye. Les réformes juridiques doivent toutefois aller au-delà de la législation elle-même et être centrées sur les personnes et les enfants concernés. Reconnaissant que de nombreux pays n'ont pas encore signé ou mis en œuvre la Convention de La Haye, laissant ainsi des milliers d'enfants dans une situation vulnérable, l'intervenante appelle à un renforcement des partenariats internationaux, du partage d'informations et du soutien mutuel, constatant qu'aucune nation ne peut à elle seule assurer la protection des enfants.

Chaque enfant représente la promesse d'un avenir meilleur, et les parlementaires ont un devoir moral de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, exploité ou volé. L'adoption doit rester un acte d'amour, et non une perte.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

La Présidente annonce que la commission procédera à l'examen des propositions d'amendements en plénière.

Les débats se poursuivent de 11 h 20 à 13 h 20. La séance est ensuite levée.

SÉANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 heures sous la conduite de la Présidente par intérim de la Commission, Mme D. O'Neill (Australie).

Élaboration d'une résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*

(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

(suite)

La Présidente déclare qu'à sa précédente réunion, la Commission a examiné de manière efficace 174 propositions d'amendements au projet de résolution présentées par 26 délégations, auxquelles s'ajoutent 3 amendements supplémentaires proposés par le Forum des femmes parlementaires. Le projet de résolution révisé a désormais été publié sur le site web de l'UIP et figure dans la série de documents remis aux délégués. Par la suite, une lettre de la Fédération de Russie concernant le paragraphe 5 du projet révisé a été reçue, en conséquence de quoi des consultations approfondies ont eu lieu entre les co-rapporteurs, l'Ukraine et la Fédération de Russie. La Présidente donne la parole aux co-rapporteurs pour qu'ils exposent les prochaines mesures proposées.

M. M. De Maegd (Belgique), co-rapporteur, ajoute que le projet de résolution représente un outil fondamental pour protéger les droits de l'enfant dans le monde entier, permettant aux parlementaires de légiférer en faveur des victimes d'adoptions internationales illégales. Les

délégations de tous les groupes géopolitiques ont déposé des amendements dans un esprit de coopération. Bien qu'il y ait un débat sur la question de savoir s'il y a lieu de citer nommément certains pays, la Commission a finalement décidé de faire référence à la situation entre l'Ukraine et la Fédération de Russie au paragraphe 5. Toutefois, à la suite de consultations avec les délégations concernées, l'intervenant propose de déplacer cette référence à l'alinéa 14 et de rendre le paragraphe 5 plus général, de sorte que la condamnation de la traite des enfants dans les conflits armés ne soit pas propre à un pays.

Un délégué des Pays-Bas soulève une motion d'ordre au titre des articles 23 et 24 du Règlement des commissions permanentes, soulignant la nécessité d'une décision définitive de la Commission. Le 20 octobre, la Commission a débattu de manière approfondie et adopté formellement, de manière définitive, une série de propositions d'amendements au projet de résolution. En apportant maintenant de nouvelles modifications au texte, on reviendra à remettre en cause une décision établie, ce que le Règlement ne permet pas, une préoccupation d'autant plus grave en l'absence de la délégation ukrainienne. En outre, le Règlement ne prévoit aucun mécanisme permettant de réexaminer les amendements adoptés au cours de la même session, précisément afin de garantir l'efficacité et d'éviter les débats répétitifs. Toute tentative de réviser un amendement déjà adopté portera atteinte au principe selon lequel les décisions sont définitives et est donc irrecevable.

L'orateur rappelle que le fait d'autoriser une révision à ce stade créera un dangereux précédent, permettant aux délégations de contester et de rouvrir des décisions établies lors de sessions futures. Cela portera atteinte à l'intégrité du processus démocratique et risquera de déstabiliser le cadre décisionnel de l'UIP. Il réaffirme que le vote du 20 octobre a été démocratique, transparent et définitif.

La Présidente, répondant en s'appuyant sur les conseils du Secrétariat, précise que la réunion actuelle n'est pas une simple formalité, mais une occasion de poursuivre le débat sur n'importe quelle partie du texte. Le texte de la résolution reste un projet, et non un document sous sa forme définitive, et les précédents montrent que les discussions ont souvent été rouvertes à ce stade au cours des sessions précédentes.

Elle reconnaît que la Commission a effectivement voté plus tôt sur le paragraphe 5, le résultat étant clairement en faveur de son inclusion. Cependant, comme expliqué précédemment, à la suite d'une lettre ultérieure de la Fédération de Russie, des consultations approfondies ont eu lieu entre les co-rapporteurs, l'Ukraine et la Fédération de Russie. Les co-rapporteurs, dans le but de parvenir à une résolution apolitique et pragmatique qui résiste à l'épreuve du temps, ont proposé un compromis : conserver la référence à l'Ukraine et à la Fédération de Russie, mais la déplacer du dispositif vers le préambule, conformément à la formulation précédemment adoptée par l'UIP. La proposition est désormais soumise à l'examen de la Commission. La Présidente souligne qu'il ne s'agit pas d'un fait accompli et que la Commission reste libre de décider de la suite à donner.

Un délégué de la République islamique d'Iran affirme que la résolution ne doit pas devenir un instrument politique visant certains pays. De tels textes doivent être axés sur des questions générales et des questions de fond intéressant les parlements nationaux. Sinon, de nombreuses autres situations politiques, telles que l'agression d'Israël et des États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran, devront être traitées dans le même cadre.

La Présidente explique qu'après avoir demandé conseil, il est clair que, même si le fait de citer nommément certains pays dans les résolutions n'est pas souhaitable, la pratique a été acceptée à de nombreuses reprises. Lors de discussions précédentes de la Commission, y compris celles dont il est fait état dans le préambule de la résolution actuelle, les noms de pays ont été cités directement.

Une déléguée de Bahreïn, en concertation avec les délégations des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite, estime que le réexamen du paragraphe n'est pas interdit par le Règlement. La résolution doit être générale et apolitique et axée sur les droits de l'homme. Elle se déclare favorable à un nouveau vote sur le paragraphe en question.

Mme C. Roth (Allemagne), notant qu'un vote démocratique a déjà eu lieu à l'issue de débats interminables, s'interroge sur les raisons pour lesquelles le résultat doit désormais être réexaminé sur la base d'une opposition formée par une seule délégation. Elle attire l'attention sur le manque de clarté de la procédure, ajoutant que, bien qu'elle soutienne pleinement le projet de résolution, la procédure doit rester transparente et respecter les règles établies.

La Présidente, apportant des précisions sur la procédure, explique que la Commission examine actuellement le projet de résolution, qui résulte de débats et de votes antérieurs, à la lumière d'une lettre de la Fédération de Russie et décide des prochaines étapes.

Une déléguée de l'Algérie remarque que la résolution sera renforcée si elle conserve un caractère général et qu'elle s'abstient de citer nommément certains pays. Elle souscrit à la version finale convenue lors des consultations entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

La séance est suspendue à 17 h 30 et reprend à 17 h 45.

La Présidente dit qu'après quelques observations finales formulées par la Fédération de Russie, elle soumettra au vote le nouvel alinéa 14 et le nouveau paragraphe 5, comme le proposent les co-rapporteurs.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) rétorque qu'on pourrait considérer que, pour l'essentiel, sa délégation est désireuse d'appuyer la résolution, notant qu'elle fournit un cadre important pour la protection des enfants qui peut être appliqué au niveau national**.** Sa délégation est toutefois fermement opposée au paragraphe 5, car il vise la Fédération de Russie et risque donc de politiser le texte. La Fédération de Russie conteste les allégations selon lesquelles des milliers d'enfants ukrainiens auraient fait l'objet de transferts illégaux, notant que ni le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ni les autorités ukrainiennes elles-mêmes ne sont en mesure de confirmer ces chiffres. Si la Fédération de Russie se félicite des informations fournies sur les enfants disparus afin de mener une enquête approfondie, le nombre maximal de cas officiels signalés par l'Ukraine s'élève à 339, dont environ 40 % se sont avérés inexacts, concernant des adultes ou des enfants déjà localisés dans des pays européens. L'orateur souligne que son pays collabore avec l'Ukraine par l'intermédiaire du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, mis sur pied pour répondre à ces préoccupations ; en trois ans, le Groupe de travail n'a reçu que neuf demandes de l'Ukraine concernant des enfants disparus, ce qui démontre que les allégations de transferts illégaux massifs sont sans fondement. Dans sa forme actuelle, le paragraphe 5 contraindra la Fédération de Russie à prendre position contre la résolution tout entière.

La Présidente demande au délégué de la Fédération de Russie de ne pas faire l'amalgame entre les travaux de la Commission avec ceux d'un autre organe de l'UIP.

À l'issue d'un vote, l'alinéa 14 modifié tel que proposé par les co-rapporteurs est adopté.

À l'issue d'un vote, le paragraphe 5 modifié tel que proposé par les co-rapporteurs est rejeté et le paragraphe 5 initial est conservé.

La résolution, telle que modifiée, est adoptée.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) rejette la résolution adoptée dans son intégralité, arguant qu'elle déforme la réalité. Il est regrettable que l'éventualité d'un compromis entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ait été perdue, ce qui pourrait également entraîner de nouvelles difficultés au sein du Groupe de travail.

Un délégué du Bélarus annonce que, bien que sa délégation soit contre l'adoption internationale illégale, elle ne peut souscrire à la résolution, car celle-ci désigne nommément un seul conflit, faisant abstraction des autres. Afin de parvenir à une résolution pacifique des conflits et au retour en toute sécurité des enfants auprès de leurs parents, l'UIP doit trouver une formule qui unisse ses Membres plutôt que de les diviser.

d) Désignation d'un rapporteur à la 151e Assemblée de l'UIP

La Présidente nomme M. De Maegd (Belgique) co-rapporteur de la résolution pour la présenter à l'Assemblée.

Il en est ainsi convenu.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Sujet de la prochaine résolution qui sera élaborée par la Commission

La Présidente dit que le Bureau s'est réuni et a examiné les propositions pour la prochaine résolution, notamment une initiative commune de la Türkiye et de la Suisse sur les droits et l'autonomisation des personnes handicapées, et une proposition de l'Inde sur l'intelligence artificielle (IA). Par consensus, le Bureau souhaite recommander la première proposition, qui sera intitulée comme suit : *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées.* La parole est donnée à Mme F. Öncü (Türkiye), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C.M. Mumma (Kenya), qui sont nommés co-rapporteurs, Mme Mumma apportant le point de vue d'un autre groupe géopolitique.

Mme F. Öncü (Türkiye) remarque que 16 % de la population mondiale sont des personnes handicapées confrontées à d'importantes difficultés socio-économiques (obstacles à l'éducation, aux soins de santé et à la participation au marché du travail). La résolution proposée vise à protéger leurs droits et à promouvoir leur participation pleine et égale à la société.

M. C. Lohr (Suisse), qui vit avec un handicap depuis sa naissance, confirme que l'inclusion n'est pas seulement un objectif stratégique, mais un combat quotidien pour l'égalité des chances et le respect. Il importe de veiller à ce que les personnes handicapées ne soient pas définies par leurs limitations, mais qu'elles bénéficient d'une autonomie accrue dans le cadre de droits et de possibilités offertes. Le développement inclusif rime avec la suppression des obstacles physiques, sociaux et institutionnels, afin de permettre à chacun de mettre ses talents à profit et de vivre dans la dignité et l'indépendance. La résolution offre à l'UIP et aux parlementaires une excellente occasion d'atteindre ces objectifs.

Mme C.M. Mumma (Kenya) signale qu'elle s'engage à offrir son plein appui à la résolution en tant qu'avocate spécialisée dans les droits de l'homme ayant précédemment siégé à la Commission nationale kényane des droits de l'homme et contribué à la négociation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi qu'en tant que parent d'un enfant handicapé.

Une déléguée de la Jordanie est reconnaissante du fait que la résolution sur les questions relatives au handicap soit acceptée et se félicite de l'inclusion de ces questions dans les discussions parlementaires internationales. Constatant que les personnes handicapées représentent 17 % de la population mondiale, elle souligne l'importance des commissions internationales et de la législation qui associent activement les personnes handicapées à tous les niveaux et dans tous les domaines. Les personnes handicapées doivent être considérées comme des individus capables plutôt que comme de simples bénéficiaires de soins ou de réconfort.

La Présidente considère que la Commission souhaite accepter la proposition concernant la résolution suivante intitulée *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente considère que la Commission souhaite nommer Mme F. Öncü (Türkiye), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C.M. Mumma (Kenya) en tant que co-rapporteurs.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente confirme qu'un débat sur le thème du projet de résolution aura lieu à la 152e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en avril 2026. Les membres auront ainsi l'occasion d'échanger leurs points de vue et de contribuer à l'élaboration de la résolution qui sera adoptée en octobre 2026.

b) Autres points de l'ordre du jour de la Commission à la 152e Assemblée de l'UIP

La Présidente indique que le Bureau a également recommandé que la Commission organise un débat sur les évolutions récentes dans le domaine de l'IA ; le débat ne débouchera pas sur une résolution. Bien que la Commission ait adopté une résolution sur l'IA en octobre 2024, la technologie évolue rapidement et reste une priorité pour de nombreux parlements. Un débat spécifique permettra donc aux membres de faire le point sur les derniers développements. La Présidente considère que la Commission souhaite donner suite à la recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente fait savoir que plusieurs postes vacants sont à pourvoir au Bureau par le Groupe africain, le Groupe Eurasie et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le GRULAC a nommé M. E. Goerling (Argentine) et Mme R. Abed (Paraguay), tandis que le Groupe africain a nommé M. C. Lutundula Apala Pen'Apala (République démocratique du Congo). Les postes encore vacants le resteront jusqu'à l'Assemblée suivante.

Ces nominations sont approuvées.

La Présidente fait remarquer que le Commission doit également élire un nouveau président et un nouveau vice-président. Rappelant que le Groupe Asie-Pacifique occupe la présidence depuis le début de l'année 2024, elle explique que, conformément au système de rotation convenu qui assure à la fois l'équilibre entre les sexes et l'équilibre géopolitique, le prochain président devra être un homme provenant du Groupe Eurasie et la prochaine vice-présidente, une femme provenant du Groupe africain. Le Groupe Eurasie n'ayant pas encore présenté de candidat, la présidence restera vacante pour le moment. Le Groupe africain a proposé de nommer Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) en tant que vice-présidente. La Présidente considère que la Commission souhaite approuver cette nomination.

Cette nomination est approuvée.

La séance est levée à 18 h 20.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 20, sous la conduite de la Présidente du Bureau de la Commission, Mme A. Kuspan (Kazakhstan).

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/151/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025)

Le compte rendu est approuvé.

La Présidente souligne que l'égalité des sexes est le thème prioritaire de l'UIP en 2025 et affirme que l'Organisation a lancé la campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* pour encourager les parlements à traduire leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes en actions concrètes.

Un bulletin thématique a été publié récemment sur le thème *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*. La publication *La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix* est disponible en anglais, français, espagnol et arabe. Les délégués peuvent demander sa traduction dans d'autres langues. Les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* ont fêté leurs dix ans en 2024 et 158 parlements y ont souscrit à ce jour. Elle encourage les parlements qui ne l'ont pas fait à s'engager à y adhérer. Elle encourage également les délégués à mettre en œuvre la politique anti-harcèlement de l'UIP, qui vise à garantir un environnement de travail sûr, respectueux et exempt de harcèlement à toutes les personnes.

Réunion-débat sur le thème *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements*

La Présidente ouvre la réunion-débat et déclare qu'on observe une crise de maîtrise des armements, en particulier avec le Nouveau Traité START, censé expirer en février 2026, ainsi qu'une nouvelle course aux armements alimentée par les évolutions technologiques, ce qui exacerbe les tensions et compromet la sécurité mondiale. La réunion-débat permettra à la Commission de faire le point sur la situation, de préciser comment les efforts visant à faire face aux menaces actuelles devraient être consolidés et de réitérer la nécessité d'une mise en œuvre complète des accords humanitaires existants.

Une vidéo de SCRAP Weapons revendiquant une Conférence des Parties (COP) sur la gouvernance des armes est diffusée.

La Présidente présente Mme Y. Issar (Chercheuse au Programme pour la paix et le désarmement du Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO)), qui sera la modératrice des deux réunions-débat de cette séance.

La modératrice déclare que le QUNO a mené des efforts multilatéraux de désarmement pendant de nombreuses décennies, notamment avec l'UIP. Il s'agit d'un effort concerté qui reflète une convergence d'objectifs et qui réaffirme que la paix durable exige un dialogue, une participation inclusive et une allocation minimale de ressources humaines et économiques en faveur de l'armement. Alors que les dépenses militaires mondiales atteignent un niveau record et que les tensions géopolitiques augmentent, les mécanismes de consolidation de la paix et de résolution et de prévention des conflits manquent de ressources, ce qui pourrait annuler des

décennies de progrès. Elle présente les intervenants et demande comment les parlements peuvent contribuer à renforcer la mise en œuvre et l'universalité du Traité sur le commerce des armes (TCA) dans le contexte sécuritaire complexe actuel.

Mme C. Solmirano (Directrice du Secrétariat du TCA), intervenante, mentionne que 117 États ont souscrit au Traité depuis son entrée en vigueur en 2014, prenant ainsi un engagement collectif pour garantir que les transferts d'armes sont effectués de manière responsable et transparente et encouragent la paix et la sécurité internationale. Cet engagement pourra devenir une réalité seulement lorsqu'il sera traduit en législation nationale, soulignant l'importance du rôle des parlements. C'est aux législateurs qu'il incombe de mettre les lois de maîtrise des exportations en conformité avec les normes internationales, de maintenir la transparence et les contrôles, d'assurer que les systèmes nationaux rendent des comptes aux citoyens et de garantir la continuité des engagements nationaux au-delà des cycles électoraux. Les parlements doivent également s'assurer que les agences responsables de l'octroi de licences, des douanes et de l'application de la loi sont suffisamment financées, formées et indépendantes. L'application efficace et durable du Traité nécessite non seulement une expertise technique et des capacités administratives, mais aussi une gouvernance inclusive et une forte volonté politique nourrie et soutenue par l'action parlementaire.

Lorsque les parlementaires sont impliqués et informés, le TCA peut cesser d'être une simple obligation internationale pour devenir une priorité nationale. L'intérêt législatif contribue à maintenir la maîtrise des armements parmi les priorités politiques, renforce la coordination interinstitutions et favorise un sentiment d'appropriation essentiel pour le succès à long terme. S'agissant de l'universalité, le succès du Traité repose sur le rôle des parlements pour faire le lien entre les normes mondiales et les situations nationales. Le Secrétariat du TCA est prêt à collaborer avec les Parlements membres de l'UIP en leur fournissant des conseils techniques, en contribuant au renforcement des capacités et en établissant un dialogue. Cela permettrait aux Parlements membres de continuer à renforcer les systèmes nationaux et à demander des comptes aux gouvernements sur leurs politiques de commerce des armes, compte tenu du fait que la réglementation de ce commerce n'est pas seulement un impératif de sécurité mais aussi une question de responsabilité humaine.

M. C. Foradori (Président de la onzième Conférence des États Parties – CSP11 – au TCA et Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève), intervenant, déclare que bien que 117 pays soient parties à part entière au TCA, une trentaine de pays l'ont signé sans l'avoir ratifié, ce qui le rend ineffectif en leur sein. L'adhésion universelle au TCA est essentielle pour maintenir la transparence en matière d'importations et d'exportations d'armes. Les pays qui ne sont pas parties à part entière au TCA ne sont pas obligés de faire rapport sur le commerce des armes, ce qui crée une brèche exploitée par le terrorisme international et la criminalité et entraîne une augmentation des taux de criminalité nationale. Le TCA ne proscrit pas le commerce des armes mais il vise à le maîtriser. Le parlement doit exercer une pression sur le pouvoir exécutif, présenter les projets de loi pertinents et promouvoir la ratification du TCA. Il convient également de mieux faire connaître le Traité et de sensibiliser à son importance. Le TCA devrait faire l'objet d'une adhésion universelle aussi bien géographiquement – par la ratification d'un maximum de pays – que temporellement – par la sensibilisation des générations futures, même si un nombre croissant de jeunes informent déjà leur pays de l'existence du TCA.

La modératrice demande à Mme M. Parke, Directrice de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), de préciser le rôle que les parlementaires pourraient jouer pour faire progresser le désarmement nucléaire et maintenir l'élan mondial et politique en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Mme M. Parke (Directrice de l'ICAN), intervenante, affirme que le désarmement nucléaire concerne la sécurité collective de l'humanité et de la planète et ne doit pas être traité comme la prérogative étriquée de certains pays en matière de sécurité nationale. Le risque nucléaire a atteint un niveau record. Tant qu'il existe des armes nucléaires, elles sont vouées à être utilisées intentionnellement, accidentellement ou par suite d'une erreur d'appréciation. Évoquant des attaques nucléaires qui ont failli se produire accidentellement, elle déclare que le fait qu'il n'y ait pas eu de catastrophes nucléaires depuis un certain temps n'est qu'une question de chance. Cela ne durera pas indéfiniment et ne saurait constituer une stratégie nucléaire.

En septembre 2025, le TIAN a rassemblé une majorité mondiale d'États parties et signataires, déclarant aux neuf États dotés de l'arme nucléaire que l'utilisation d'armes de niveau d'extinction à des fins de dissuasion était inacceptable. Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux efforts déployés par des parlementaires pour organiser des auditions, déposer des motions et évoquer les conséquences humanitaires des armes nucléaires dans le débat public. L'ICAN travaille en étroite collaboration avec de nombreux parlements qui ont ratifié le TIAN. Malgré une certaine résistance des gouvernements, les parlements élaborent les politiques nationales en s'appuyant sur des résolutions, le contrôle du budget et des commissions d'enquête. Les parlements peuvent également, entre autres mesures, relayer les préoccupations des citoyens et demander aux ministres d'examiner comment les politiques de leur pays s'alignent sur le droit international, les principes humanitaires, les priorités en matière de défense et les normes de protection civile. Étant donné que le désarmement nucléaire touche tous les aspects de la gouvernance, les parlementaires ont aussi un rôle à jouer dans les domaines de la santé, des finances, de l'éducation et d'autres secteurs qui ne relèvent pas de la défense. Les parlementaires dont le pays n'a pas encore adhéré au TIAN peuvent signer l'Engagement parlementaire de l'ICAN afin d'amener leur pays à signer à ratifier le Traité.

La première conférence d'examen du TIAN aura lieu à New York fin novembre 2026. Les parlementaires sont encouragés à y participer, que leur gouvernement soit présent ou non. Le désarmement n'est pas une utopie mais un impératif existentiel. C'est le défi mondial le moins complexe, car il consiste simplement à démanteler les armes nucléaires que les humains ont eux-mêmes construites. La volonté et le leadership politiques sont essentiels, comme illustré par la société civile et les États parties au TIAN.

La modératrice demande à l'intervenante suivante, Mme S. Mohan, Chercheuse à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), d'expliquer comment la militarisation des nouvelles technologies et des technologies émergentes influence la sécurité mondiale et oriente les actions des parlements en la matière.

Mme S. Mohan (Chercheuse à l'UNIDIR), intervenante, affirme que des instruments de politique multilatérale de l'ONU et d'autres sources existent ou sont en cours d'élaboration pour régir la cybersécurité et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les contextes militaires et de sécurité. Toutefois, ces instruments ne couvrent pas toutes les applications des technologies d'IA, en particulier les technologies les plus récentes, comme les technologies d'IA générative, qui posent de nouvelles menaces et pèseront sur la sécurité mondiale dans les années à venir. L'application de l'IA aux armes classiques, nucléaires, biologiques et chimiques n'est pas suffisamment comprise ou examinée dans les assemblées politiques. Les nouvelles technologies, telles que l'informatique quantique et les neurotechnologies, ne relèvent actuellement pas des processus politiques et elles auront bientôt un impact significatif sur le désarmement et la maîtrise des armements.

Il serait efficace et éthique que les parlementaires intègrent les questions relatives au genre dans les processus politiques liés aux technologies émergentes. Il convient d'examiner non seulement l'utilisation des technologies pour menacer et nuire aux femmes, aux enfants et aux personnes de diverses identités de genre, origines raciales et capacités, mais aussi le fait que ces technologies constituent une menace pour la participation des femmes et pour la prise en compte de perspectives contextuellement diverses dans les dimensions techniques, juridiques et politiques des technologies émergentes. De même, les questions liées aux technologies émergentes doivent être intégrées aux délibérations politiques en tenant compte de l'égalité hommes-femmes.

Les parlementaires doivent institutionnaliser des solutions technologiques aux problèmes technologiques, créer des écosystèmes d'innovation responsables et combler le fossé numérique. Il est essentiel de sensibiliser aux nouvelles technologies et de renforcer les capacités des gouvernements et d'autres groupes multipartites dans le domaine des technologies. La fragmentation et les effets de cloisonnement entre les intervenants doivent être réduits en échangeant des bonnes pratiques au sein des instances gouvernementales et entre eux, et en établissant des liens entre les priorités des secteurs techniques, politiques et juridiques afin de garantir des solutions globales.

La modératrice demande à M. R. Lennane, Conseiller en désarmement au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'expliquer pourquoi il est important d'examiner la maîtrise des armements et la non-prolifération sous un angle humanitaire et comment les parlements peuvent soutenir cette perspective.

M. R. Lennane (Conseiller en désarmement au CICR), intervenant, déclare que l'approche humanitaire en matière de désarmement se concentre sur les effets que la possession et l'utilisation des armes produisent sur les personnes. Le désarmement humanitaire incombe à chacun et implique directement les parlementaires, car ceux-ci représentent le peuple, jouent un rôle significatif dans l'élaboration des traités humanitaires et, par là même, ont une influence sur la sécurité mondiale et le bien-être des populations. Bien que certains traités humanitaires n'aient pas été signés par les grandes puissances, ils demeurent efficaces, car ils font évoluer les mentalités et les moyens de subsistance des gens ainsi que les pratiques des pays, qu'ils soient ou non parties à ces traités. Une fois que la guerre a commencé, le désarmement humanitaire est essentiel pour atténuer l'impact humanitaire car il permet de maîtriser les types d'armes et leur utilisation. Il est décourageant de constater le retrait d'un pays de la Convention sur les armes à sous-munitions et le retrait imminent de cinq pays européens de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, au motif que leur situation sécuritaire est tendue. Ces traités sont nécessaires surtout en temps de guerre et le retrait des pays ne fera qu'aggraver la situation. Les parlementaires sont exhortés à promouvoir l'adhésion universelle à ces traités, à encourager leur gouvernement à y adhérer et à protéger les acquis.

La modératrice partage l'avis de M. Lennane.

La Présidente remercie la modératrice et les intervenants pour leurs contributions et invite l'assistance à réagir.

M. S. Ty (Cambodge) déclare que la menace d'une nouvelle course aux armements impliquant des armes nucléaires, des armes classiques et des technologies émergentes est une préoccupation mondiale qui ne peut être ignorée. Ayant fait face aux conséquences des armes non réglementées, le Cambodge a détruit des centaines de milliers d'armes illégales lors d'une cérémonie publique de la Flamme de la paix. Néanmoins, la contamination généralisée par les mines terrestres et les munitions non explosées continue de constituer une menace pour les personnes et le développement. Son gouvernement reste donc engagé en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements pour des considérations humanitaires, notamment en ratifiant des instruments internationaux clés et en assurant leur mise en œuvre par le biais de lois nationales. Alors que l'application de la technologie aux armes connaît des évolutions, les actions menées par les parlements doivent également évoluer en réaffirmant les engagements passés et en anticipant les risques futurs. Il est demandé aux experts d'expliquer comment les parlements pourraient répondre efficacement à l'enjeu actuel de la maîtrise des armements, en particulier concernant l'IA et les systèmes d'armes autonomes (SAA). Prévenir la prochaine course aux armements n'est pas seulement une question de stabilité stratégique, c'est aussi un impératif humanitaire. Les parlementaires ont la responsabilité morale et le pouvoir institutionnel de veiller à ce que les pays demeurent engagés en faveur de la paix, du désarmement et d'évolutions technologiques responsables. Ils doivent davantage agir et se faire entendre collectivement pour bâtir un monde plus sûr et plus sécurisé.

Mme S. Mohan (Chercheuse à l'UNIDIR), intervenante, déclare que les actions menées par les parlements sur cette question sont essentielles. Elle réaffirme la nécessité d'aborder la cybersécurité et l'IA selon une approche globale et interministérielle et appelle à une coopération avec les startups, les milieux universitaires, le secteur juridique et les organisations de la société civile, notamment dans le domaine des droits de l'homme, afin de prendre en compte l'aspect de la sécurité humaine des nouvelles technologies.

M. S. Aleinik (Bélarus) estime que la transformation rapide du monde pèse sur la sécurité internationale, aujourd'hui incapable de préserver la paix et la stabilité à long terme. Le mépris de certains pays occidentaux pour le principe de sécurité indivisible est à l'origine de la situation difficile actuelle en Europe orientale, notamment le conflit en Ukraine, qui ne pourra être réglé que par des efforts politiques et un dialogue diplomatique. Or, certains pays continuent d'alimenter les conflits afin de créer de nouveaux foyers de tension sécuritaire. La militarisation et la course aux armements s'accélèrent, des contingents supplémentaires de l'OTAN sont déployés et des exercices militaires offensifs sont menés, notamment à proximité des frontières de son pays. Son gouvernement appelle à refonder le système de sécurité internationale et à renforcer la paix, la sécurité internationales et le désarmement à l'échelle mondiale. Le dialogue mondial sur la sécurité

et la coopération lancé par le Président du Bélarus a connu un nouvel élan. Le Bélarus, la Fédération de Russie et d'autres pays œuvrent en faveur de l'élaboration d'une charte eurasienne de la diversité et de la multipolarité au XXIe siècle. Les efforts visant cet objectif seront intensifiés la semaine suivante lors de la troisième Conférence internationale de Minsk sur la sécurité eurasienne. Il attend avec impatience que tous les États de la Grande Eurasie nouent un dialogue constructif pour mettre en œuvre cette initiative. Seul un monde multipolaire peut garantir une sécurité égale et indivisible, le respect du droit international et la reconnaissance de la diversité des voies de développement. Les parlementaires doivent coopérer pour atteindre cet objectif.

M. R. Rome (Thaïlande) déclare que la maîtrise des armements n'a pas simplement pour but de mettre un terme à l'utilisation des armes mais de garantir que des vies ne soient pas inutilement perdues. En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa, la Thaïlande a déminé les frontières du pays, reconnaissant que retarder la paix ne fait que prolonger les souffrances. Pourtant, de nouveaux dispositifs ont été installés dans certaines zones de la région, ce qui trahit l'esprit de la Convention, bafoue sciemment l'obligation de protéger les droits de l'homme et sape la confiance et la paix dans la région. La région devrait œuvrer en faveur de l’objectif commun consistant à faire en sorte qu’aucun enfant n’ait à craindre des armes cachées et à ce que chaque pays démontre sa force par le désarmement, la transparence et la responsabilité.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) indique que plusieurs éléments critiques du cadre international des traités sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont devenus inefficaces ou ont perdu de leur importance en raison du retrait d'États clés. Le Nouveau Traité START, le dernier instrument capable d'assurer la stabilité stratégique, arrive bientôt à son terme. Le Président Vladimir Poutine, faisant preuve de bonne volonté et de responsabilité, a proposé une initiative visant à prolonger, pour une durée d’un an après son expiration en février 2026, le respect des principales limitations quantitatives prévues par le Nouveau Traité START. La Fédération de Russie attend la réponse des États-Unis d'Amérique à cet égard. Son gouvernement ne souhaite pas s'engager dans une nouvelle course aux armements, mais il veut protéger les principes fondamentaux du système mondial de stabilité stratégique et ainsi éviter les confrontations militaires directes entre les principales puissances nucléaires.

Si la délégation des États-Unis d'Amérique est absente de l'UIP, ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en revanche, sont présents. Les armes nucléaires jouent un rôle de plus en plus important dans le cadre conceptuel de l'OTAN. La semaine précédente, les autorités russes ont surveillé des exercices militaires de dissuasion nucléaire conduits par l'OTAN et constaté une augmentation des capacités nucléaires combinées du Royaume-Uni et de la France. L'OTAN se considère comme une union nucléaire malgré les attaques répétées de Kyïv sur l'infrastructure des forces stratégiques de Moscou, facilitées par l'appui technique militaire de l'OTAN et son soutien en matière de renseignement. La Fédération de Russie ne pratique aucun chantage nucléaire et elle est disposée à mener un dialogue de fond en faveur d'un programme stratégique. Les membres de l'OTAN sont exhortés à agir de manière responsable et à ne pas prendre de mesures susceptibles d'entraîner une catastrophe mondiale. L'UIP peut être un vecteur de paix dans ce contexte.

Sa délégation a activement préparé un projet de note d'orientation, un mémoire explicatif et un projet de résolution dépourvu de clichés, d'évaluations et d'accusations politiques. Le projet est neutre, impartial et aussi équilibré que possible et il favorise les négociations de paix et le consensus. Les propositions de projets de documents mentionnées ci-dessus seront présentées à la Commission pour examen, en espérant qu'après approbation, elles jettent les bases de la préparation d'une résolution l'année suivante.

M. Xin Xiangyang (Chine) affirme qu'aucun pays ne peut rester insensible face aux défis mondiaux croissants. Le Président Xi Jinping a proposé des initiatives mondiales clés sur le développement, la sécurité, la civilisation et la gouvernance. La Chine soutient une mondialisation juste, ordonnée, multipolaire et inclusive et encourage une vision commune, globale, coopérative et durable de la sécurité et de la gouvernance, qui permettrait d'assurer la stabilité grâce à un avenir commun à toute l'humanité. Son gouvernement reste favorable au multilatéralisme, un système mondial centré sur le système des Nations Unies et une gouvernance mondiale équitable. Partisane active de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, la Chine revendique une interdiction et une élimination complètes des armes nucléaires, s'opposant fermement à la propagation des armes de destruction massive (ADM) et de leurs systèmes de livraison. Le pays continuera de renforcer les mécanismes multilatéraux de maîtrise des

armements, de participer de manière constructive à la résolution des problèmes mondiaux et régionaux et de soutenir l'ONU dans la maîtrise des armements et le désarmement, afin de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales.

M. Pham Phu Binh (Viet Nam) déclare que son gouvernement appuie énergiquement la maîtrise des armements et la non-prolifération comme un pilier de sa politique étrangère en vue de promouvoir la paix, la coopération et le développement durable. Il est essentiel de renforcer les mécanismes multilatéraux, d'encourager le dialogue et d'instaurer un climat de confiance au sein des pays afin de prévenir une nouvelle course aux armements. Les Parlements membres de l'UIP doivent pleinement exercer leurs fonctions législatives et de contrôle en ratifiant et en mettant en œuvre les engagements en matière de maîtrise des armements et en renforçant les cadres juridiques nationaux pour garantir le strict respect des traités internationaux. Ils doivent également participer aux discussions pertinentes et établir des cadres juridiques qui mettent en œuvre des principes éthiques ainsi que des limites d'utilisation concernant les systèmes d'armes létales autonomes, l'IA et les technologies liées à l'espace dans les applications militaires. Les parlements devraient tenir des discussions sur la maîtrise des armements avec les gouvernements et des organisations sociopolitiques pour sensibiliser le public et construire un consensus sociétal large.

M. A. Özkaya (Türkiye) indique que les tensions actuelles représentent un défi majeur dans la lutte mondiale pour le pouvoir, ce qui confirme l'importance de renforcer la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Cependant, des traités relatifs à ces questions n'ont pas été mis en œuvre ces dernières années. En juin 2025, un pays qui n'était pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a attaqué un État partie, ce qui revenait à attaquer le régime mondial de non-prolifération. Les parlementaires doivent résolument soutenir la non-prolifération et la maîtrise des technologies d'IA et d'autres évolutions technologiques qui pourraient déclencher une course aux armements, en les exploitant plutôt aux fins de la paix et de la sécurité internationales. Son pays demeure déterminé à construire un monde exempt d'armes nucléaires. Le génocide perpétré par Israël à Gaza remet en question l'avenir de l'ordre international. Les politiques d'Israël en matière d'occupation bafouent le droit international et attisent les conflits. Il doit être jugé devant le tribunal international pour ses crimes contre l'humanité. Le monde ne se limite pas aux problématiques des pays les plus puissants. Des efforts de coopération sont nécessaires pour un monde plus sûr et plus juste.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) déclare que les superpuissances mondiales possèdent 95 % des armes à l'échelle mondiale. La question de la non-prolifération devrait donc être soulevée uniquement auprès de ces pays, notamment l'entité sioniste, qui viole les droits des Palestiniens, plutôt qu'aux pays africains, musulmans et autres, qui respectent les frontières et l'autonomie. L'Algérie possède des armes uniquement en vue de sa propre défense.

M. R. Norouzi (République islamique d'Iran) déclare que l'augmentation de la méfiance stratégique, la nouvelle course aux armements et les violations répétées des engagements internationaux par certains pays ont gravement mis en péril le système de sécurité commune. La pérennisation de la paix et de la sécurité ne peut être assurée que par la maîtrise efficace et l'interdiction des ADM, l'application des nouvelles technologies à des fins pacifiques et la mise en œuvre complète des engagements humanitaires internationaux. Condamnant fermement la récente agression flagrante contre son intégrité territoriale, la République islamique d'Iran réaffirme son opposition constante et fondée sur des principes à tous les types d'ADM – une position qu'elle soutient par un décret religieux contraignant interdisant l'élaboration, la possession et l'utilisation d'ADM en raison de sa conviction morale et humanitaire quant à leur caractère illégal. Le régime sioniste est aujourd'hui le seul pays d'Asie occidentale à posséder un arsenal nucléaire. Il mène ses actions en dehors du cadre du TNP et constitue la plus grande menace pour le système de non-prolifération et un obstacle à la sécurité durable au Moyen-Orient. La communauté internationale doit prendre des mesures spécifiques et responsables en vue de l'établissement d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient. S'agissant du contrôle parlementaire, des efforts plus actifs sont nécessaires pour mettre en œuvre les obligations internationales, adopter des lois nationales sur le désarmement et renforcer les initiatives diplomatiques visant à prévenir les conflits. Son pays est prêt à apporter des contributions actives et constructives aux efforts déployés pour empêcher une nouvelle course aux armements et renforcer les régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération.

M. M. Alsqour (Parlement arabe) déclare que l'entité sioniste est en train de commettre un génocide en Palestine, d'exterminer les populations, de détruire les terres et de supprimer tous les produits de base. Il est décourageant et inacceptable que la communauté internationale, qui a appelé à la paix, ne fixe aucune limite à l'entité sioniste, alors que des barrières sont imposées à tous les pays arabes, et qu'elle prône la démocratie et les droits de l'homme, alors que les Arabes, notamment les Palestiniens, ne jouissent d'aucun droit. Les pays arabes ne peuvent pas reconstruire Gaza à eux seuls. Il est grand temps que la communauté internationale contribue à ces efforts afin de garantir qu'ils ne soient pas réalisés au détriment des pays arabes. Il est inacceptable que la communauté internationale soutienne le terrorisme. En ce qui concerne la maîtrise des technologies et le désarmement, des solutions réalistes doivent être adoptées. L'UIP doit envoyer un message clair pour mettre fin à l'armement, qui a contribué à des génocides dans de nombreux pays arabes.

M. A.-F. Gheorghiu (Roumanie) indique que le plaidoyer de l'UIP pour la transparence, la responsabilité et la protection humanitaire est pertinent, car les principes et instruments régissant la maîtrise des armements et la non-prolifération subissent des pressions. Son pays demeure déterminé à instaurer la confiance sur fond de transparence, de conformité, de vérification, de réciprocité et de consentement de la nation hôte, contribuant ainsi à la paix et sécurité. La Roumanie et ses alliés de l'OTAN restent unis dans leur engagement en faveur d'une maîtrise des armements efficace, qui est essentiel pour la sécurité euro-atlantique et vient compléter et renforcer la position de l'OTAN sur la dissuasion et la défense. L'OTAN a investi davantage dans la défense pour sa sécurité et la préservation de la paix et de la prospérité en Europe et en Amérique du Nord. Le système de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération s'est érodé en raison de la violation et de l'application sélective par la Fédération de Russie de ses obligations et engagements en matière de maîtrise des armements. La Fédération de Russie devrait reprendre la pleine mise en œuvre de ses obligations et engagements internationaux pour restaurer la confiance et la crédibilité, assurer la transparence militaire et augmenter la prévisibilité en Europe. Le TNP est la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération et de désarmement. Déterminée à mettre pleinement en œuvre le TNP, la Roumanie exprime sa vive préoccupation face à la prolifération des armes nucléaires et autres ADM, ainsi qu'aux vecteurs de ces armes et des matériaux connexes par des États et des acteurs non étatiques. Tous les pays devraient devenir parties aux instruments pertinents et renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires.

Mme I. Khalid (Canada) souligne qu'il importe de protéger les droits de l'homme de l'impact des armes et déclare que tous les pays devraient être tenus également responsables aux yeux de la loi, avec l'obligation de protéger non seulement leur propre population, mais également tous les habitants de la planète. Des citoyens de son pays ont appelé à des embargos sur les armes fondés sur le respect des droits de l'homme. Les parlementaires doivent vérifier à qui les armes sont vendues et pourquoi. De même, ils doivent déterminer comment l'UIP pourrait empêcher la politisation des droits de l'homme afin que chaque personne soit traitée avec équité. Conscients des effets des armes de guerre sur les civils, les Parlements membres devraient soutenir la proposition de point d'urgence sur l'application des évolutions technologiques dans les conflits armés. L'heure est au consensus et à la coopération.

Mme M. Kiener Nellen (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)) indique que les Parlements membres devraient soutenir les appels à l'élimination totale des armes nucléaires lancés par la Chine, au prolongement de l'application des limites fixées dans le Nouveau Traité START par la Fédération de Russie, ainsi qu'à l'organisation d'une COP sur la gouvernance des armements par SCRAP Weapons. Une journée d'abolition des armes nucléaires devrait être instaurée. Les gouvernements sont instamment invités à démanteler leur arsenal nucléaire, à affirmer que la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires est inacceptable, à s'engager à atteindre l'élimination mondiale des armes nucléaires d'ici à 2045 et à réaffecter les fonds destinés aux armes nucléaires à la résolution des conflits internationaux, à la protection du climat et à la prise en charge des besoins humanitaires. Les Parlements membres sont encouragés à intégrer le PNND. L'outil de l'UIP intitulé *La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix* est utile. Les parlementaires devraient se tourner vers des alternatives à la dissuasion nucléaire pour éviter une catastrophe. Ils devraient également envisager les mesures décrites dans le *Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement* élaboré par plusieurs organisations, notamment l'UIP et le PNND.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) estime que dans un monde où tout, de la technologie à l'aide alimentaire, peut être utilisé comme arme, le véritable moteur de l'armement, c'est la peur. La crainte qu'éprouvent les gouvernements à l'égard des actions de leurs homologues, ainsi que la propagation de fausses informations et de discours de haine qui en résulte, alimentent la course aux armements en raison de l'absence de dialogue ouvert et de compréhension mutuelle, ce qui maintient les pays dans un cycle d'armement et de désarmement. Favoriser la paix nécessite des investissements importants en faveur de l'éducation pour orienter les générations futures vers une mentalité de rejet des armes. Les parlementaires doivent partager leurs connaissances, ratifier les traités de paix et tenir un dialogue ouvert à cette fin.

Mme D.E. Mpapane (Afrique du Sud) affirme que la paix durable nécessite une démarche dirigée par les parlementaires pour reconstruire la gouvernance, rétablir la justice, réintégrer les populations locales et lutter contre les causes profondes de la violence en mettant l'accent sur l'inclusion, la transparence et la résilience. Dans les périodes de relèvement après les conflits, le rôle des parlementaires est stratégique tout en étant enraciné dans les situations quotidiennes des citoyens. Lors de la transition de son pays de l'apartheid à la démocratie, le Parlement a abrogé des lois oppressives, soutenu la Commission pour la vérité et la réconciliation et inscrit la dignité et l'égalité dans sa Constitution. Toutefois, il est nécessaire de faire davantage pour combattre les inégalités systémiques, l'exclusion et la pauvreté. Les parlementaires doivent s'assurer que les groupes marginalisés jouent un rôle dans la gouvernance établie après les conflits, en établissant un dialogue avec les citoyens dans le cadre de consultations régulières, afin que les processus de paix reflètent leurs besoins. Lorsqu'ils exercent pleinement leur mandat constitutionnel, les parlementaires sont essentiels à la consolidation de la paix. Ils doivent traduire les accords de paix en lois exécutoires, réformer les secteurs de sécurité en exerçant un contrôle des forces militaires, de la police et des services de renseignement pour assurer le respect des droits de l'homme et adopter des mécanismes de justice transitionnelle. Les parlementaires doivent également veiller à ce que des ressources soient allouées à la consolidation de la paix et suivre la mise en œuvre des accords de paix. De telles mesures rétabliront la confiance des citoyens et renforceront la légitimité de l'État.

M. A. Salman (Bahreïn) indique que les parlementaires devraient assumer leur responsabilité dans les circonstances actuelles, surtout en appelant à la multipolarité au vu des graves pratiques unilatérales qui ont des répercussions mondiales. Les déséquilibres mondiaux résultant de la guerre froide posent des défis importants au Moyen-Orient. Le génocide perpétré en Palestine, qui s'est étendu au Liban, à la République arabe syrienne, à la République islamique d'Iran et au Yémen, pèse sur les indicateurs de développement économique et la coopération économique entre les pays et menace le commerce et les déplacements internationaux. On observe un mécontentement mondial face à l'unilatéralisme des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés. Le commerce des armes a prospéré en raison de la guerre à Gaza et des guerres au Moyen-Orient. On espère que les États-Unis d'Amérique accepteront l'appel de la Fédération de Russie à prolonger le Nouveau Traité START d'un an, faute de quoi de nouvelles tensions seront à craindre. L'ONU devrait encourager la stabilité internationale en insistant sur le danger que représentent l'unilatéralisme et la prolifération des ADM, tandis que les pays devraient promouvoir le développement durable et la paix.

Mme S. Najem (Mauritanie) indique que son parlement est ouvert et diversifié, ce qui renforce la confiance et la paix entre les différents groupes sociaux et apaise les tensions raciales et ethniques. La Mauritanie a signé tous les traités de désarmement, malgré sa situation géographique sensible. La communauté internationale adopte une approche injuste face au désarmement, en fournissant des armes à certains pays, comme Israël, tout en interdisant les armes dans d'autres pays. Les parlements devraient renforcer la paix par des lois interdisant et criminalisant la violence, la maîtrise des armements au niveau national et des campagnes de sensibilisation organisées en coopération avec l'UIP. Les parlementaires doivent adopter des lois internationales contre l'utilisation d'armes interdites et la criminalité en général. La situation à Gaza a révélé que la capacité et le désir de la communauté internationale de mettre un terme à la course aux armements en faveur de la multipolarité sont inquiétants. La paix nécessite la mise en œuvre de solutions pratiques et la protection des populations opprimées en Palestine et partout dans le monde.

Mme H. Maguire (Royaume-Uni) déclare que les mines antipersonnel ne sont pas utiles en temps de guerre, car elles ont des impacts à long terme sur les personnes, et l'environnement et leur élimination est coûteuse. Son pays peut comprendre que certains pays se retirent de la Convention d'Ottawa en raison de la guerre en Europe. Cependant, en temps de guerre, la gouvernance et les règles, telles que celles énoncées dans les traités internationaux, sont cruciales et sans elles, des armes pires que les mines antipersonnel pourraient être utilisées. Les pays qui se sont retirés de la Convention d'Ottawa ou qui envisagent de le faire sont exhortés à considérer les impacts à long terme des mines antipersonnel.

M. A. Alqudah (Jordanie) déclare que la course aux armements exige une intensification des efforts à l'échelle mondiale, notamment par des dispositions législatives et des traités internationaux qui renforcent la coopération pour limiter l'utilisation et le commerce des armes, prévenant ainsi les attaques contraires à l'éthique, telles que les actes perpétrés par l'entité sioniste en Palestine. Il faut trouver un équilibre entre les puissances militaires et leur responsabilité éthique et légale, afin de garantir une utilisation appropriée des armes. Le commerce des armes augmente les taux de criminalité liés à la drogue, à la violence et au terrorisme. Les montants concernés sont si colossaux que l'allocation de fonds pour y faire face affaiblirait l'éducation, les soins de santé et les progrès sociaux. Les fabricants d'armes destructrices estiment qu'ils ont le droit d'utiliser ou de commercialiser de telles armes. Il faut que les pays comprennent la complexité de cette question.

M. L. Hervé (France) prend note avec scepticisme de l'allocution du délégué russe sur la maîtrise des armements et déclare que la Fédération de Russie doit respecter les engagements qu'elle a pris en vertu des traités en vigueur et mettre fin à sa guerre d'agression contre l'Ukraine, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies. En 2026, la conférence d'examen du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) sera cruciale pour démontrer que le TIAN est la pierre angulaire de l'architecture de sécurité. La République islamique d'Iran ne devrait donc jamais posséder de capacités nucléaires. La France déplore les graves violations par ce pays de ses engagements au titre du Plan d'action global commun (PAGC). La République islamique d'Iran doit immédiatement reprendre sa pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dans un contexte où les stratégies se sont détériorées, des règles multilatérales doivent être promues pour réguler les comportements dans les nouveaux domaines de concurrence et de conflit. Des négociations devraient être lancées en vue d'atténuer les mesures obstructionnistes dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, qui nécessite un renforcement urgent et des discussions au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes.

S'agissant des progrès réalisés, il prend note avec satisfaction de la garantie de la destruction totale des armes chimiques de la République arabe syrienne à la suite de la chute du régime de Bachar al-Assad, de l'établissement d'un mécanisme mondial de cybersécurité par l'ONU, de la mise en œuvre d'instruments techniques et des débats sur l'utilisation de l'IA à des fins militaires par la communauté internationale. Ces efforts encouragent les Parlements membres à rechercher des solutions multilatérales efficaces.

La Présidente invite les intervenants à formuler leurs observations finales.

M. C. Foradori (Président de la CSP11 au TCA), intervenant, note avec satisfaction que le désarmement, la non-prolifération et la paix constituent des thèmes communs dans les déclarations des Parlements membres et déclare que le manque de confiance entre les pays doit être surmonté. Ne satisfaisant pas aux besoins de ses membres, l'ONU doit être réformée pour devenir une institution objective qui encourage la confiance entre les pays. Les projets ambitieux que nourrissent les organisations internationales nécessitent non seulement des fonds mais aussi de la détermination ; de plus, ils doivent s'appuyer sur l'objectif commun consistant à instaurer la paix en faveur de toutes les personnes. Il incombe aux parlementaires de convaincre le pouvoir exécutif de leur pays d'œuvrer en faveur de la communauté internationale tout entière.

Mme M. Parke (Directrice de l'ICAN), intervenante, affirme que l'humanité a le choix entre confrontation ou prolifération et entre diplomatie ou désarmement – un choix qui peut être fait par l'adhésion au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le TIAN démocratise le débat sur les armes nucléaires et contribue au droit international et au multilatéralisme. Tous les parlementaires

devraient participer aux débats sur les armes nucléaires et l'application des technologies émergentes dans ce domaine. L'avenir a besoin de sécurité commune plutôt que de destruction mutuelle.

M. R. Lennane (Conseiller en désarmement au CICR), intervenant, souscrit aux propos du délégué des Émirats arabes unis et affirme qu'il est nécessaire de rompre le cycle de la crainte des actions menées par d'autres pays par le biais de l'état de droit, du multilatéralisme, de la diplomatie et de l'adoption de règles garantissant des réponses justes, même face à la violence. Bien que les pays ne puissent pas toujours contrôler les actions des autres gouvernements, ils peuvent montrer qu'ils ne sont pas à craindre en respectant les règles et les principes humanitaires. Les parlementaires doivent exhorter le gouvernement de leur pays à adhérer aux traités convenus au niveau international et à œuvrer en faveur de la paix et de la justice.

Mme S. Mohan (Chercheuse à l'UNIDIR), intervenante, déclare que puisque les enjeux concernés ne se limitent pas aux frontières, la coopération internationale est nécessaire pour trouver des solutions communes bénéfiques à tous. Les parlementaires doivent soutenir la recherche pour combler l'écart entre l'élaboration de politiques et les évolutions technologiques et s'assurer que les considérations de parité hommes-femmes et de droits humains sont respectées dans les versions finales des politiques en matière de technologies émergentes.

Mme C. Solmirano (Directrice du Secrétariat du TCA), intervenante, affirme que la maîtrise des armements et le désarmement nécessitent des efforts collectifs de la part des gouvernements, des parlements, de la société civile et des milieux universitaires. Les parlementaires doivent continuer à veiller à la responsabilité et au contrôle de l'action gouvernementale, tout en établissant des instances de dialogue. Le Secrétariat est prêt à soutenir les Parlements membres de l'UIP à cette fin.

La modératrice affirme que pour garantir des conditions de sécurité idéales en faveur de la prochaine génération, il faut restaurer la confiance et la solidarité, réformer l'ONU et rompre le cycle de la peur par des efforts collectifs et des responsabilités égales.

Réunion-débat sur le thème *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense*

La Présidente présente la réunion-débat et se dit heureuse de lancer le dernier bulletin thématique de l'UIP, intitulé *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*, qui a été publié au vu de la nécessité urgente de renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilité. Le bulletin souligne les risques que présentent les budgets de la défense opaques et le rôle des parlements pour sauvegarder les dépenses publiques et la démocratie et ainsi répondre aux besoins de sécurité des personnes. Les parlementaires sont encouragés à consulter le bulletin pour contribuer à renforcer le contrôle parlementaire, ce qui permettra d'instaurer un climat de confiance parmi les citoyens et d'assurer des conditions de sécurité plus justes, durables et démocratiques.

Une vidéo sur le bulletin thématique est diffusée.

La Présidente déclare que le bulletin thématique jette les bases d'un projet de recherche sur les pratiques budgétaires exceptionnelles et invite les Parlements membres à remplir un questionnaire dans le cadre du projet, élaboré par le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève (DCAF), l'UIP et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), à partager les expériences de leur pays et à contribuer aux résultats du projet.

La modératrice présente les intervenants et affirme que des niveaux plus élevés de dépenses militaires ne produisent pas nécessairement une plus grande paix mais exacerbent le paradoxe de la sécurité, en détournant les ressources des véritables fondations de la sécurité humaine, telles que le développement, les soins de santé et l'éducation. La militarisation incontrôlée et les dépenses militaires risquent d'éroder la démocratie et d'augmenter les inégalités, la méfiance et les dommages environnementaux. Le contrôle parlementaire est donc essentiel pour renforcer l'obligation de rendre des comptes. Cependant, de nombreux parlements sont confrontés à un accès limité à l'information et à la complexité technique des budgets de la défense, y compris les dépenses de défense qui sont hors budget ou confidentielles. Dans ce contexte, la

discussion se concentrera sur la manière dont les parlements pourraient jouer à nouveau un rôle constitutionnel pour garantir que les budgets de la défense servent l'intérêt public sur la base de la transparence, de la reddition de comptes et de la démocratie. Elle demande à M. D. Lopes da Silva, intervenant et Chercheur principal au SIPRI, d'exposer les grandes tendances mondiales en matière de dépenses militaires.

M. D. Lopes da Silva (Chercheur principal au SIPRI), intervenant, affirme que le phénomène d'augmentation des dépenses militaires n'est pas circonscrit à des régions spécifiques mais représente une tendance mondiale. Un autre phénomène est la diminution du contrôle politique sur les questions budgétaires, telles que les dépenses de défense. Les structures de financement s'adaptent à l'aggravation des conditions de sécurité, notamment par le biais de mécanismes hors budget et extrabudgétaires. Les parlementaires doivent examiner comment ces mécanismes d'urgence impactent leur rôle. Tout en consacrant des ressources durables à l'armée, ils créent des cadres d'exception institutionnelle qui érodent le contrôle, la transparence et le contrôle budgétaire et sont difficiles à éliminer puisqu'ancrés au-delà de la période d'urgence nécessitant leur mise en œuvre. Les mécanismes hors budget impliquent souvent des allocations secrètes et enfreignent les principes d'une bonne gestion des dépenses publiques, car ils manquent de légitimité et de discipline budgétaire et privilégient le domaine militaire par rapport à d'autres secteurs gouvernementaux. Le manque d'informations concernant ces mécanismes crée un flou quant à savoir si les dépenses correspondent aux besoins des électeurs et empêche d'évaluer avec précision les coûts d'opportunité des dépenses militaires, sapant ainsi les délibérations budgétaires des parlements. Les mécanismes hors budget et extrabudgétaires conduisent à un affaiblissement du contrôle démocratique et à une augmentation de l'insécurité, chacun de ces facteurs amplifiant l'autre. Bien que le Secrétaire général de l'ONU ait exhorté des pays à limiter la hausse des dépenses de défense, l'ONU ne peut pas faire grand-chose. Les parlements sont nécessaires à cet égard mais négligent souvent le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'approbation et le contrôle des dépenses. Il ne s'agit pas de réduire les dépenses militaires, ce qui serait irresponsable, mais d'augmenter de manière efficiente, efficace et transparente les dépenses militaires là où cela est indispensable.

La modératrice demande à la prochaine intervenante, Mme C. Fredriksen, Directrice générale du Département de la gouvernance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), de donner des informations sur le rôle des institutions indépendantes de contrôle des dépenses publiques pour aider les parlements à contrôler plus efficacement les budgets de la défense.

Mme C. Fredriksen (Directrice générale du Département de la gouvernance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques à l'IDI), intervenante, indique que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques n'évoquent pas souvent les vérifications des dépenses de défense en raison du caractère sensible des questions de sécurité et de souveraineté nationales. Dans le secteur de la défense, il y a des exceptions concernant les éléments que les institutions supérieures de contrôle peuvent vérifier et publier, ce qui ne permet pas d'avoir pleinement connaissance du potentiel et de l'impact réel de tels audits. Alors que les institutions de contrôle indépendantes jouent un rôle essentiel pour améliorer le contrôle et la confiance, leur indépendance est souvent compromise concernant la conduite des audits et l'accès aux informations, et certaines font également face à des menaces. Il est important d'examiner la question dans un forum multipartite, comme la présente réunion, étant donné que le caractère secret des dépenses de défense pose des difficultés aux institutions de contrôle pour convenir des bonnes pratiques.

Si une augmentation des dépenses de défense contournait les débats parlementaires en raison de mécanismes hors budget ou pour des questions de confidentialité, les parlements ne sauraient pas comment les ressources auraient été dépensées et il pourrait y avoir des pertes financières dues à une mauvaise gestion des fonds. La capacité à répondre aux besoins militaires serait compromise et la réorientation des priorités entraînerait une diminution des autres services aux citoyens. La transparence fiscale, le contrôle et des ressources nationales durables sont nécessaires, notamment dans les régions connaissant des problèmes de sécurité. Les audits peuvent permettre de contribuer à réduire l'opacité des dépenses de défense, d'informer les décideurs d'une mauvaise gestion financière et des irrégularités, et de fournir des perspectives à long terme sur la réactivité face aux menaces.

Le secteur de la défense doit examiner non seulement les opérations de combat mais aussi la préparation aux catastrophes et la gestion des catastrophes. L'essor de la transformation numérique s'accompagne d'une augmentation de la vulnérabilité des systèmes d'information essentiels. Les audits pourraient déboucher sur des recommandations visant à améliorer ces systèmes, ce qui permettrait de soutenir le secteur de la défense. Les audits devraient informer les commissions des comptes publics et d'autres commissions spécialisées et alimenter le processus budgétaire, notamment les débats parlementaires sur le budget, sans dévoiler d'informations sensibles. Les audits du secteur de la défense, limités pour des raisons de confidentialité, placent le pouvoir exécutif et le parlement dans une situation désavantageuse. Ils devraient faire l'objet d'un suivi par les parlements afin de garantir qu'il y ait des changements concrets, comme l'intégration de ressources extrabudgétaires dans les audits du secteur de la défense, et donc d'éviter tout contournement du contrôle.

La modératrice demande à Mme D. Lui, Chargée de programme Recherche et formation au DCAF, de préciser les conditions nécessaires pour un contrôle efficace des dépenses de défense et la manière dont le contrôle parlementaire peut s'adapter aux défis posés par les technologies de défense émergentes.

Mme D. Lui (Chargée de programme Recherche et formation au DCAF), intervenante, déclare que les parlements assurent la gouvernance du secteur de la sécurité par l'élaboration des lois, l'examen budgétaire, le contrôle, les nominations gouvernementales et les discussions publiques, à condition que les législateurs soient dotés de suffisamment d'autorité légale et normative, qu'ils disposent des ressources nécessaires, notamment un soutien institutionnel, un accès aux informations, des formations spécialisées et des relations professionnelles avec les institutions de sécurité et la société civile, et qu'ils demeurent engagés dans le processus démocratique. Il est important que les parlementaires prêtent tout particulièrement attention aux tendances en matière de dépenses militaires mondiales. Les délégués sont encouragés à remplir le questionnaire établi par le DCAF, l'UIP et le SIPRI sur le contrôle parlementaire concernant les dépenses de défense, en identifiant les forces institutionnelles et les facteurs de vulnérabilité de leur pays pour contribuer à un dialogue éclairé et ainsi favoriser la transparence, l'obligation de rendre des comptes et le contrôle démocratique. Les contributions seront traitées de manière anonyme et les résultats diffusés à la fin de l'étude.

Concernant la réglementation de l'utilisation de l'IA à des fins militaires, elle affirme que le domaine militaire pose des défis différents de ceux que présente la gouvernance de l'IA à des fins civiles en raison des préoccupations en matière de sécurité et d'éthique. L'instabilité mondiale croissante complique encore la question, alors que les secteurs de la défense à l'échelle internationale cherchent à obtenir un avantage stratégique. Cependant, des principes tels que l'IA responsable et l'IA centrée sur l'humain suscitent un intérêt croissant et fournissent une base pour les cadres de gouvernance. Les commissions de contrôle internes et externes sont essentielles pour renforcer l'obligation de rendre des comptes et le contrôle de l'utilisation des nouvelles technologies par le secteur de la défense. Les parlements peuvent assurer un contrôle indépendant des activités et des dépenses liées à la défense, examiner le respect des lois et des normes éthiques et recenser les risques et les domaines à améliorer. Étant donné que les progrès technologiques devanceront toujours l'élaboration de lois, il est important d'adopter une vision à long terme en matière de réglementation et d'élaborer des cadres de gouvernance qui appliquent des mesures de sauvegarde pour anticiper et prévenir l'élaboration et l'utilisation de nouvelles technologies susceptibles d'enfreindre les lois internationales et nationales.

La modératrice demande au prochain intervenant, M. M. Spies, Chef adjoint du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), d'exposer des mécanismes concrets et des cadres d'établissement de rapports qui pourraient aider les parlements à garantir que les budgets de la défense contribuent à la sécurité collective et aux objectifs de développement durable.

M. M. Spies (Chef adjoint de l'UNODA), intervenant, évoque l'action menée par l'ONU pour réduire les dépenses de défense de ses États membres et affirme qu'il est important que les parlementaires examinent les effets économiques, sociaux, politiques et environnementaux des dépenses militaires sur les priorités nationales. Des travaux de recherche doivent être menés pour élaborer des méthodologies permettant de quantifier les économies qui pourraient être réalisées grâce à la mise en œuvre de traités de désarmement, en mettant l'accent sur l'impact du

désarmement général sur les économies nationales et en déterminant comment les fonds précédemment alloués aux dépenses militaires pourraient être redirigés vers des mécanismes de développement durable. Des efforts visant à réduire les dépenses de défense conformément aux accords internationaux, notamment l'article 26 de la Charte des Nations Unies, ne sont plus entravés par la diversité des systèmes économiques, laquelle a compliqué les comparaisons entre les dépenses des pays. Toutefois, il y a place à l'amélioration concernant la communication gouvernementale sur les dépenses militaires à l'ONU pour promouvoir la transparence à l'échelle nationale et internationale et pour utiliser les données officielles comme base objective dans les comparaisons avec d'autres sources de données et dans les futures négociations.

La Présidente remercie la modératrice et les intervenants pour leurs contributions et invite l'assistance à réagir.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas) indique que la paix et la sécurité dépendent non seulement des décisions des gouvernements, mais aussi de l'étendue du contrôle parlementaire. Les dépenses de défense sont essentielles face à l'augmentation des cybermenaces et de l'instabilité. Le contrôle des dépenses se transforme en moyen de protéger les frontières, la confiance, la démocratie et la dignité. Les parlements doivent veiller à ce que les dépenses militaires protègent la sécurité de l'État et la sécurité humaine, ce qui nécessite de renforcer les capacités d'analyser les budgets, d'associer la société civile, de collaborer avec les gouvernements pour renforcer la confiance, de fournir des financements de manière avisée, juste et équilibrée, non seulement pour les achats mais aussi pour la consolidation de la paix, l'innovation, la résilience, la diplomatie et le développement, et d'intégrer les femmes et les groupes vulnérables dans les approches de paix et de sécurité, conformément aux engagements internationaux. La transparence est essentielle pour renforcer la paix et la sécurité dans les pays et établir des partenariats entre les régions. Il est demandé aux intervenants d'expliquer comment garantir que les investissements en faveur de la prévention, de l'inclusion et de la sécurité humaine ne soient pas négligés en période de crise.

M. D. Lopes da Silva (Chercheur principal au SIPRI), intervenant, affirme qu'il est important de comparer les avantages et les inconvénients de l'augmentation des dépenses militaires au détriment des investissements dans d'autres secteurs, qui impactera non seulement la sécurité, mais aussi la croissance dans divers domaines de l'économie. Il est donc utile de tenir des débats éclairés sur la question.

M. Chai Hyunil (République de Corée) affirme qu'au milieu des tensions croissantes et des nouvelles technologies militaires, les dépenses de défense sont une ressource publique qui préserve la vie et la confiance des citoyens. Établir un budget militaire responsable et transparent est le fondement de la démocratie et de la paix mondiale et garantit la bonne foi des gouvernements concernant les taxes. Les budgets militaires qui sont opaques ou dénaturés par des intérêts politiques ne posent pas seulement un problème fiscal, mais ils sapent également la gouvernance démocratique et la légitimité de la sécurité. L'Assemblée nationale de République de Corée déploie divers efforts législatifs pour codifier la transparence, la responsabilité et l'ouverture, notamment en restructurant des systèmes visant à examiner les activités du Ministère de la défense, en commandant des rapports annuels sur les progrès des réformes du secteur de la défense et en évaluant régulièrement la pertinence du budget de la défense au regard des objectifs de sécurité, notamment au moyen d'audits. Le contrôle parlementaire dans son pays n'empiète pas sur l'autonomie militaire mais constitue un mécanisme démocratique permettant de renforcer la sécurité par la transparence. Son gouvernement collaborera avec les Parlements membres de l'UIP en tenant des discussions sur les indices de dépenses de défense et des systèmes de surveillance conjoints.

M. H. Mohammad (Malaisie) affirme qu'il est important d'examiner la façon dont les parlements peuvent concrètement exercer leur pouvoir à l'égard des dépenses publiques, car il existe peu de transparence concernant les détails opérationnels de la défense, l'établissement des contrats d'achats et quelles technologies sophistiquées sont concernées. Les conséquences d'un mauvais contrôle se manifestent des années après que les décisions ont été prises. La Malaisie a renforcé le contrôle parlementaire ces dernières années, notamment en créant la Commission spécialisée sur la sécurité, qui est chargée de surveiller l’exécution du budget après son adoption, et en introduisant une modification relative aux audits visant à garantir un suivi financier continu, laquelle nécessite toutefois encore des améliorations pour une mise en œuvre effective. De plus,

les dépenses opérationnelles et de développement ont été mises en lien avec le secteur de la défense. Toutefois, dans un contexte sécuritaire en mutation ces dernières années, la Malaisie a commencé à reconsidérer ses priorités en matière d'achat. Une gestion rigoureuse des dépenses de défense est essentielle à la sécurité nationale, car un système d'achat défaillant, le détournement corrompu des ressources et un contrôle insuffisant non seulement gaspillent des fonds mais compromettent également l'état de préparation des forces armées.

M. A.K.M. Saleh (Tchad) affirme que le parlement de son pays dispose de la prérogative constitutionnelle lui permettant d'examiner le budget global et celui de la défense. Les questions peuvent être transmises à la Commission des finances pour rapport et à la Commission de la défense pour avis. La Commission des finances examine les autorités administratives de défense et de sécurité du pays et fait des observations à leur sujet. La Commission de la défense s'est vu attribuer des lignes budgétaires afin de mieux comprendre les enjeux de défense et de sécurité, de formuler des observations et de rédiger des modifications destinées à être intégrées par la Commission des finances. Des débats en plénière sont organisés sur l'exécution du budget, au cours desquels les parlementaires peuvent poser des questions afin d'acquérir une compréhension plus concrète de ces enjeux. De plus, un suivi parlementaire est assuré après l'exécution du budget afin d'éclairer l'élaboration du budget de l'année suivante, dans une perspective critique et prospective. Sinon, le ministre concerné peut solliciter la tenue d'une session à huis clos, sans possibilité de débat.

M. S. Rachkov (Bélarus) indique que son pays a acquis un statut de pays pacifique, comme en témoignent ses dépenses de défense. Les pays augmentent leurs dépenses de défense, car la confiance dans les normes et les institutions internationales conçues pour promouvoir la paix est sapée par le fait que les institutions internationales ne parviennent pas à résoudre les conflits, par les tensions géopolitiques entre les puissances mondiales et par le manque d'unité pour trouver des solutions en faveur de la paix. Il est donc nécessaire de rechercher de nouvelles formes d'interaction pour instaurer une paix durable et faire baisser les budgets militaires. À cette fin, le Bélarus a lancé un processus pour discuter de la construction d'une architecture de sécurité eurasienne dans le contexte des deux Conférences internationales de Minsk sur la sécurité eurasienne, ce qui permettra d'investir dans la diplomatie plutôt que dans les armes. Le Président du Bélarus a prôné la création d'un espace commun de confiance et de coopération, dans lequel les pays sont unis contre une fracture civilisationnelle fatale.

M. M. Zoltan (Roumanie) déclare qu'il est impératif de posséder des capacités de défense solides et des mécanismes de dépenses de défense transparents et responsables. Au vu de la proximité de la Roumanie avec le théâtre de la guerre en Ukraine, il est urgent d'adopter une politique sécuritaire forte. Son gouvernement se félicite donc de la nouvelle initiative de défense de l'Union européenne, qui vise à mobiliser 800 milliards d'EUR d'ici 2030 pour construire une Europe plus sûre et plus résiliente. L'initiative propose un modèle de financement coordonné de la défense, qui renforce les mécanismes d'autonomie stratégique pour les achats conjoints d'équipements et de munitions essentiels, met en œuvre des formules de financement garantissant que tous les États membres de l'Union européenne y contribuent et en tirent profit équitablement, et renforce la sécurité sans compromettre la justice sociale ni la croissance économique. L'initiative offre également des outils communs, tels que des prêts sécurisés et la possibilité d'utiliser des fonds pour des infrastructures à double usage afin d'aider les pays à combler les lacunes en matière de capacités. Le contrôle parlementaire est essentiel pour garantir que les dépenses de défense sont transparentes, efficaces et alignées sur les priorités stratégiques, ce qui permet de renforcer la responsabilité fiscale et la confiance du public. Les cadres législatifs simplifiés qui normalisent les procédures d'achat et accélèrent les projets stratégiques sont essentiels pour préserver la capacité opérationnelle tout en protégeant les taxes et en les utilisant à des fins de sécurité et de stabilité. La transparence, la responsabilité et la recherche d'un équilibre stratégique permettent aux parlements de renforcer les capacités de défense, de soutenir l'innovation et d'assurer la sécurité régionale et internationale.

M. R. Norouzi (République islamique d'Iran) déclare que la pérennisation de la paix ne peut être assurée qu'en allant au-delà de la simple cessation des hostilités, c'est-à-dire en reconstruisant les sociétés de fond en comble, dans le respect des principes de souveraineté, d'autodétermination et d'égalité entre les pays. Les parlements doivent veiller à ce que les politiques de reconstruction soient inclusives, justes, responsables et transparentes et qu'elles

associent les citoyens. Son gouvernement a proposé d'organiser une réunion sur le thème *Respect du droit international et de la Charte des Nations Unies pour garantir la paix et sécurité mondiales*, cette année à Genève. Dans le cadre de cette réunion, l'UIP devrait établir un groupe de travail spécialisé sur la gestion post-conflit et la restauration d'une paix juste pour réduire les tensions, renforcer la confiance mutuelle et fixer un nouveau cadre pour une paix durable et bienveillante.

En réponse aux propos du délégué français lors de la précédente réunion-débat, il souligne que l'AIEA a confirmé à plusieurs reprises que rien n'indique que les activités nucléaires pacifiques de la République islamique d'Iran ont été redirigées vers la production d'armes nucléaires. La République islamique d'Iran possède moins de 3 % des installations nucléaires mondiales mais représente environ 25 % des inspections de l'AIEA. Elle a toujours respecté la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, dont les mesures prévues ont pris fin le 18 octobre 2025. Les États-Unis d'Amérique se sont retirés du Plan d'action global commun (PAGC) et certains pays européens, dont la France et le Royaume-Uni, contrairement à leurs engagements, ont pris parti pour les agresseurs contre la République islamique d'Iran.

M. S. Ty (Cambodge) déclare qu'il est important de conserver une armée professionnelle et responsable. Bien que la défense nationale soit une question de souveraineté et de sécurité, elle doit aussi être transparente, efficace et responsable. Son parlement veille à ce que les dépenses soient alignées avec les priorités nationales, notamment la paix, la stabilité et la protection, tout en constatant que des difficultés persistent pour accéder à des informations opportunes et détaillées sur les achats les dépenses liés à la défense. Les parlements peuvent renforcer le contrôle de la défense en renforçant les capacités des parlementaires et des membres des commissions pour comprendre les budgets militaires et les systèmes d'achat, en déclarant régulièrement les besoins du Ministère de la défense aux commissions parlementaires compétentes, en organisant des briefings confidentiels mais responsables soumis à l'examen d'organes de contrôle fiables et en encourageant l'apprentissage entre pairs au niveau régional, en particulier au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), afin de concilier sécurité nationale et responsabilité démocratique. Renforcer le contrôle parlementaire améliore la gouvernance et accroît la confiance de la population dans les forces armées. Les intervenants ont été invités à donner leur avis sur la manière dont les parlements pourraient se prémunir contre la corruption dans les achats liés à la défense, surtout dans les pays possédant une expertise technique limitée.

Une vidéo intitulée Guns or Growth : How Rising Military Budgets Tax Our Future (Armes ou croissance : l'impact des budgets militaires croissants sur notre avenir), élaborée par SCRAP Weapons, est diffusée.

La séance est levée à 13 h 30.

SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission.

Audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*

La Présidente déclare que l'audition d'experts permettra d'étayer le processus d'élaboration d'une résolution qui sera soumise à la Commission pour examen lors de la 152e Assemblée. Les co-rapporteurs désignés sont : M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), M. B. Kalu (Nigéria) et Mme F. Belhirch (Pays-Bas). Les participants sont invités à soumettre leurs commentaires sur le projet de résolution par écrit au Secrétariat d'ici le 1er novembre 2025.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP)), soulignant que les conflits sont devenus plus complexes et multidimensionnels, déclare que le système multilatéral joue désormais un rôle moins central dans de nombreux efforts de rétablissement de la paix. Les conflits sont généralement alimentés par

l'injustice. La justice est donc essentielle aux efforts de paix. Bien que le but soit de mettre fin le plus rapidement possible aux combats, les approches fragmentaires et les solutions rapides ne font qu'exacerber ou raviver les tensions. Il faut mettre en œuvre des solutions globales et à long terme, tout en tenant compte des points de vue des personnes concernées et en respectant les normes internationales, afin de garantir une paix durable et transformatrice. Les parlementaires jouent un rôle crucial et doivent favoriser des mécanismes de justice transitionnelle, qu'ils soient rétributifs ou réparateurs, en veillant notamment à prévenir l'impunité pour dissuader toute violation future, et en recourant à des commissions vérité, à des processus de réconciliation, à des excuses publiques ainsi qu'à des initiatives de commémoration. Les artisans de la paix doivent faire preuve de sagesse dans la manière d'aborder ces questions sensibles et de choisir le moment pour le faire. Occupant une position stratégique au plan local, les parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de solutions adaptées au contexte, non seulement par le biais de la législation, mais aussi en mettant en relation les dirigeants politiques et la société, en intégrant les intérêts des parties concernées et en garantissant la mise en œuvre des mesures.

L'Histoire a montré l'utilité d'impliquer les victimes dans les pourparlers de paix afin de maintenir la justice transitionnelle au centre des préoccupations, d'inclure la question des victimes comme point spécifique à l'ordre du jour des pourparlers de paix, d'aller au-delà de l'élite politique en faisant intervenir des coalitions de femmes, réduisant ainsi la polarisation et élargissant le programme de paix pour couvrir l'égalité, les droits et les victimes, et de faire pression sur les élites pour qu'elles reconnaissent les questions de justice. Il serait également utile d'exercer une pression normative internationale, par exemple en exigeant des réformes judiciaires nationales pour l'adhésion à des organisations internationales, et de renforcer la crédibilité et la légitimité en évaluant l'opinion publique à l'égard de la justice transitionnelle. Les accords de paix doivent être spécifiques et prévoir des mécanismes dédiés, tels que des tribunaux spéciaux, car une approche globale pourrait nuire à la confiance et alimenter l'instabilité. Les gouvernements doivent également continuer à rendre des comptes afin de renforcer l'état de droit et la confiance des citoyens, et de se prémunir contre la répression politique.

Les responsables des processus de paix doivent être conscients de la valeur ajoutée unique apportée par chaque partie prenante, y compris les parlementaires. La médiation doit être conçue et son travail réparti en fonction de l'influence des parties prenantes sur les parties concernées, de leur expertise, de leur crédibilité, de leurs relations personnelles, de leur proximité géographique, de leur profil culturel et de leur héritage historique. Contrairement aux médiateurs traditionnels, les parlementaires jouissent d'une certaine influence et crédibilité auprès des citoyens, qu'il convient de mettre en valeur afin de susciter la volonté politique nécessaire à la réussite des processus de paix, tant au niveau local qu'auprès des décideurs. Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'idée de paix. En matière de diplomatie parlementaire, il faut s'appuyer sur les organisations internationales, notamment en interagissant avec des personnalités de haut niveau disposant d'un réseau étendu, en instaurant la confiance entre les pays, en réfléchissant à des mécanismes à soumettre aux décideurs et en faisant avancer les discussions sensibles.

Mme S. Naraghi-Anderlini (fondatrice et Directrice générale de l'International Civil Society Action Network) estime que la consolidation de la paix et le relèvement sont urgents pour tous les pays, car un nombre croissant d'entre eux sont touchés par des conflits. Les parlementaires doivent s'attacher à atténuer les différences d'impact entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles, en veillant notamment à ce que les disparités entre les sexes, qui existent dans des domaines tels que les droits fonciers et l'éducation, souvent renforcées par les législations nationales, soient comblées et ne constituent plus un obstacle aux efforts de relèvement. Les parlementaires disposent d'un pouvoir extraordinaire pour améliorer la situation. Bien qu'il y ait eu des appels en faveur de processus inclusifs de paix, de relèvement et d'aide humanitaire, une systématisation est nécessaire. Les politiques évoluant souvent à chaque changement de gouvernement, il faut adopter une législation, à laquelle les organisations internationales et humanitaires devront se conformer, afin de répondre aux différents besoins des populations pendant les conflits. La justice transitionnelle doit être centrée sur l'humain, en mettant fin à la souffrance des victimes afin que les personnes puissent réaliser pleinement leur potentiel, et en créant des lois permettant aux réfugiés de travailler et de se reconvertir, afin qu'ils puissent s'intégrer dans leur communauté d'accueil, y contribuer et préserver leur dignité. Ne pas le faire entraînerait l'émergence de milices et une polarisation provoquée par des discours politiques xénophobes. Les problèmes actuels sont tellement complexes que ni les Nations Unies ni aucun gouvernement ne peuvent à eux seuls les résoudre. Une approche impliquant l'ensemble de la société est nécessaire. Reconnaissant que la contribution de chaque partie prenante à ce

processus est unique mais indispensable, les parlementaires doivent collaborer pour améliorer les moyens de subsistance des populations et établir la paix, le développement durable et le pluralisme comme norme.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), co-rapporteure, partageant l'avis selon lequel les conflits trouvent leur origine dans l'injustice, constate qu'une paix durable exige une justice durable. Le projet de résolution sera axé sur la redevabilité et la justice, en mettant l'accent sur la lutte contre l'impunité, la reconnaissance de la vérité et la mise en œuvre de mesures de réparation, d'indemnisation et de relèvement. La justice ne traite pas seulement du passé, elle est également la pierre angulaire de la confiance après un conflit. Le projet de résolution mettra également l'accent sur les accords de paix et leur mise en œuvre, car les parlements ont le devoir de codifier les accords, de contrôler leur respect et de veiller à ce que les engagements soient tenus, afin d'éviter une reprise du conflit. La paix ne pouvant pas s'épanouir dans des systèmes faibles et exclusifs, le projet de texte doit prévoir une réforme des institutions et de la gouvernance, garantissant la réconciliation, l'intégration, l'inclusivité et la confiance des citoyens, car ces derniers doivent pouvoir constater que les institutions les servent équitablement et que leur voix compte. Le projet de résolution doit également souligner l'importance pour la communauté internationale de soutenir les efforts nationaux sans toutefois les remplacer, car l'appropriation et le pilotage du processus au plan local sont essentiels. Pour parvenir à une paix légitime et durable, chaque étape du processus de paix doit être inclusive. Le projet de texte s'appuiera sur les cadres existants, évaluera s'ils peuvent être renforcés par une législation nationale complémentaire, soulignera l'importance de la diplomatie parlementaire et du lien direct entre les parlementaires et les citoyens. La paix reste vaine tant que les intérêts de la population ne sont pas pris en compte. Les parlementaires doivent participer activement à l'élaboration du cadre de paix par le biais de la législation, du contrôle et de la budgétisation. Les co-rapporteurs maintiendront la notion d'appropriation au cœur de leur approche, en veillant à ce qu'une paix légitime soit construite de l'intérieur, plutôt qu'imposée de l'extérieur.

M. S. Stefanou (Chypre) explique qu'une paix durable exige non seulement l'élimination des armes, mais aussi le rétablissement de la gouvernance, de la justice et du tissu social, et qu'il faut veiller à ce que la paix ne soit pas imposée de l'extérieur ou façonnée par des intérêts étrangers, ce qui peut nuire à la stabilité. Il incombe aux parlements de garantir la mise en œuvre effective des accords de paix et une réconciliation véritable et durable grâce à un processus législatif transparent, au contrôle démocratique et au dialogue social. Les crises internationales nécessitent une action collective. Compte tenu des tentatives infructueuses de la communauté internationale pour résoudre la question de l'invasion turque de Chypre, les parlementaires doivent défendre la souveraineté de chaque pays et le droit à déterminer sa propre voie vers la paix et le développement. Soulignant la nécessité de rendre des comptes pour le génocide qui a eu lieu à Gaza, l'intervenant exhorte les parlementaires à s'appuyer sur les expériences de médiation et les approches de sécurité centrées sur l'humain pour transformer les cessez-le-feu fragiles en paix durable, en renforçant la capacité collective à garantir la justice, l'inclusion, la participation démocratique et la reconstruction.

M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) estime que la transition post-conflit correspond à un mandat législatif. Les parlementaires doivent élaborer un cadre juridique clair pour valider les accords de paix, mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle, protéger les droits de propriété et garantir le retour en toute sécurité des populations déplacées. Ils doivent également garantir que les fonds destinés au relèvement sont alloués de manière transparente aux besoins essentiels, notamment aux infrastructures, mais aussi au soutien psychologique, à l'éducation et à la création d'emplois dans les zones touchées. En 2020, après la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, le Parlement de l'intervenant a privilégié la réhabilitation complète des territoires libérés afin de faciliter le retour des citoyens déplacés, la création de villes intelligentes, la mise en place de nouvelles zones économiques et des investissements importants dans le déminage, développant ainsi les infrastructures nécessaires pour intégrer efficacement et légalement les nouvelles régions économiques dans le système national et éliminer les conséquences d'un conflit de longue durée. Son parlement organise des audiences publiques afin de s'assurer que le Gouvernement répond directement aux besoins des victimes, ce qui souligne que les parlements doivent servir de plateforme diplomatique, exercer un contrôle législatif renforçant la confiance de la population et veiller à ce que l'exécutif reste redevable de la mise en œuvre des promesses de relèvement post-conflit. L'Azerbaïdjan est prêt à partager son expérience en matière de gestion post-conflit et de réconciliation afin qu'elle soit intégrée dans le projet de résolution.

Mme S. Petrovska (Macédoine du Nord) déclare que, pour mettre fin à un conflit, il faut faire cesser les hostilités, puis rétablir la confiance, la gouvernance et la justice. Les accords de paix, seuls, ne sont pas suffisants. Il appartient aux parlements de rétablir le lien entre l'État et ses citoyens. Son pays est passé du conflit à la paix en optant pour le dialogue, en mettant en œuvre de manière exhaustive un accord de paix sous la forme d'une feuille de route constitutionnelle et législative, et en veillant à ce que les acteurs politiques parviennent à un consensus par le biais d'un vote à la double majorité sur les lois touchant aux relations intercommunautaires – principe qui a transformé la culture législative du pays et reste fondamental pour sa stabilité démocratique. Le Parlement de Macédoine du Nord a également veillé à une représentation équitable de toutes les communautés ethniques dans certains services gouvernementaux et mis en place des mécanismes de contrôle pour superviser la mise en œuvre. Les parlements des sociétés post-conflit doivent mettre en place des mécanismes permettant une prise de décision inclusive sur les questions intercommunautaires sensibles et investir dans des plateformes de dialogue intercommunautaire afin d'aplanir les différends avant qu'ils ne s'aggravent. L'expérience du pays de l'intervenant confirme que lorsque les parlements abordent la consolidation de la paix avec courage et détermination, ils peuvent rétablir la confiance et créer un avenir commun.

M. R. Zare (République islamique d'Iran) précise que le contrôle parlementaire des politiques de défense renforce la confiance et la compréhension entre les gouvernements et les citoyens grâce à la transparence des décisions et des dépenses, prévient les approches unilatérales et injustes qui mettent en péril la paix mondiale au nom de la sécurité, et oriente les capacités de défense nationale vers une dissuasion responsable et une paix juste fondée sur le respect mutuel et les intérêts communs entre les pays. Les parlements jouent un rôle essentiel dans la prévention d'une nouvelle course aux armements en renforçant le réseau parlementaire international, en échangeant des techniques de contrôle et en adaptant les cadres régionaux et mondiaux en matière de transparence. Il espère une coopération et une transparence accrues, ainsi qu'une nouvelle conception de la sécurité fondée sur la justice, le développement durable et la dignité humaine.

M. C. Lacroix (Belgique) demande aux experts d'expliquer comment traiter les minorités nationales dans les situations post-conflit, d'autant plus qu'elles servent souvent de prétexte à des invasions, mais qu'elles constituent également un élément important à prendre en considération dans le contexte du retour dans leur pays. Il convient d'encourager la délégation sud-africaine à partager les détails du processus de vérité et de réconciliation post-apartheid, y compris les mesures de grâce accordées. Des conseils d'experts seraient également les bienvenus sur la manière de trouver un équilibre entre la paix résultant d'un compromis, tel qu'une amnistie, et le sentiment d'injustice des victimes. Il serait utile de savoir s'il existe des indicateurs permettant aux parlementaires de vérifier que les mesures prises ont amélioré les situations concernées. Il convient d'examiner l'utilité des groupes parlementaires pour assurer le suivi des situations post-conflit. Il serait souhaitable de fournir des orientations visant à éviter la réélection au parlement des anciens belligérants, même dans les systèmes démocratiques, car cela pourrait raviver les tensions ou conduire à une manipulation du parlement. Enfin, les experts ont été invités à partager leur point de vue sur la manière dont la diplomatie parlementaire, telle que celle menée au sein de l'UIP, pourrait empêcher la reprise des hostilités.

Mme S. Naraghi-Anderlini (fondatrice et Directrice générale de l'International Civil Society Action Network) explique que l'égalité des droits pour les minorités doit être inscrite dans les constitutions et que des mécanismes de redevabilité doivent être mis en place. Le secteur de la sécurité doit être réformé dans les situations post-conflit afin d'inclure dans ce secteur des hommes comme des femmes. La société civile doit être présente dans les débats parlementaires et les commissions afin de demander des comptes aux responsables politiques. Les consultations avec les citoyens permettent aux parlementaires de déterminer la portée des mesures de sécurité et, par conséquent, d'établir des priorités budgétaires en fonction des besoins de la population. Il serait utile de créer des comités de paix dans tout le pays, qui doivent être financés de manière adéquate, afin de permettre un engagement auprès des populations locales pour favoriser la réconciliation, apaiser les tensions et instaurer la confiance. Les accords de paix doivent être encadrés juridiquement de manière à bénéficier à la population au niveau local. En ce qui concerne l'intégration des groupes minoritaires, les parlements doivent envisager d'officialiser les langues minoritaires et d'intégrer les cultures des groupes minoritaires autochtones et immigrés dans les programmes scolaires, favorisant ainsi la cohésion sociale et la pluralité.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix, GCSP) précise que le relèvement post-conflit doit être inclusif. Davantage pourrait être fait au sein de l'UIP pour créer des liens entre les Parlements membres ayant une expérience pertinente. Il est choquant que l'ONU soit de plus en plus marginalisée dans la plupart des conflits majeurs. En ce qui concerne l'équilibre entre paix et justice, la solution à chaque conflit dépend du contexte, mais elle doit inclure réparation, reconnaissance, vérité et justice rétributive. Pour parvenir à une paix durable, les processus de paix doivent impliquer toutes les parties prenantes et inclure toutes les voix pertinentes dans l'élaboration de l'accord de paix. Les parlementaires doivent mettre en place des mécanismes de dialogue permettant des consultations multipartites afin d'évaluer et d'améliorer la mise en œuvre des accords de paix.

M. W.M. Douglas (Afrique du Sud) estime qu'une paix durable exige un processus mené par les parlementaires visant à reconstruire la gouvernance, à rétablir la justice, à réintégrer les communautés et à s'attaquer aux causes profondes de la violence en mettant l'accent sur l'inclusion, la redevabilité et la résilience. Dans le cadre du relèvement post-conflit, le rôle des parlementaires est stratégique, tout en étant ancré dans la réalité quotidienne des administrés. Au cours de la transition de son pays de l'apartheid à la démocratie, le Parlement a aboli les lois oppressives, soutenu la Commission vérité et réconciliation, et inscrit la dignité humaine et l'égalité dans la Constitution. Cependant, il faut faire davantage pour lutter contre les inégalités systémiques, l'exclusion et la pauvreté. Les parlementaires doivent veiller à ce que les groupes marginalisés participent à la gouvernance post-conflit, en impliquant des administrés par le biais de consultations régulières afin que les processus de paix reflètent les besoins de la population. En exerçant pleinement leur mandat constitutionnel, les parlementaires jouent un rôle clé dans la consolidation de la paix. Ils doivent traduire les accords de paix en lois applicables, réformer les secteurs de la sécurité en exerçant un contrôle de l'armée et des services de renseignement afin de garantir le respect des droits de l'homme, et mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle. Les parlementaires doivent également veiller à ce que des ressources soient allouées à la consolidation de la paix et à la réconciliation, et ils doivent suivre la mise en œuvre des accords de paix. De telles mesures permettront de restaurer la confiance de la population et de renforcer la légitimité de l'État. Il faut également mettre en place des mécanismes de redevabilité, notamment en matière de contrôle éthique, de déclaration de patrimoine et de lutte contre la corruption, et renforcer les capacités parlementaires en matière de consolidation de la paix à tous les niveaux, en exigeant des sièges à la table des négociations de paix et en créant des commissions de paix multipartites. Les parlementaires doivent s'appuyer sur des expériences vécues pour renforcer les instruments parlementaires.

M. M. Al Muhairi (Émirats arabes unis) déclare que, pour rétablir la confiance dans les situations post-conflit, il faut mettre l'accent sur l'état de droit, les communautés touchées et le développement durable. Son pays a adopté une législation visant à lutter contre les discours haineux, le terrorisme et les idéologies qui les sous-tendent. Les parlements doivent renforcer le rôle de la médiation et veiller à ce que chaque partie puisse faire entendre sa voix. Les intervenants sont invités à se demander si les mesures prises à cet égard sont suffisantes. Il existe un fossé que les parlements et les organisations internationales doivent combler.

Mme S. Naraghi-Anderlini (fondatrice et Directrice générale de l'International Civil Society Action Network) assure que les efforts déployés sont insuffisants. Par rapport aux ressources allouées aux armements, la diplomatie est largement sous-financée. Actuellement, alors que l'on constate la suprématie des États-Unis d'Amérique, les pays ont d'abord recours à la guerre, puis aux sanctions et enfin à la diplomatie. Cet ordre doit être inversé. Il faut moins insister sur le partage du pouvoir entre les acteurs armés et plus mettre à l'honneur les acteurs de la paix. Pour obtenir de nouveaux résultats, de nouveaux acteurs, tels que les organisations de femmes, les chefs religieux, les entrepreneurs, les jeunes, les journalistes et les médecins, doivent être impliqués dans la construction d'un avenir pacifique et ceux-ci doivent demander des comptes aux responsables politiques. Les pays doivent tirer les leçons de l'expérience sud-africaine et définir une vision souhaitable de la paix qui permette de traiter le passé sans l'effacer et de déterminer la voie à suivre, ce qui est essentiel pour la médiation.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix, GCSP), convenant que les fonds alloués au dialogue sont insuffisants par rapport à ceux consacrés aux armes, explique que le dialogue n'implique pas un accord entre les parties, mais permet une meilleure compréhension des enjeux, réduisant ainsi le risque d'escalade.

M. M.A. Zambrano Vera (Équateur) déclare que, bien que son gouvernement respecte le droit constitutionnel à la contestation sociale, l'émergence de manifestations transnationales violentes dans son pays a conduit le Parlement non seulement à mettre en place des mécanismes de contrôle, tels que des sanctions et l'intervention des forces armées, mais aussi à mener des efforts de dialogue et de médiation avec la société civile, ce qui a permis de réduire les tensions. Une coordination internationale est nécessaire pour lutter contre la criminalité internationale. Étant donné que les groupes criminels transnationaux organisés présents dans toute l'Amérique latine impliquent souvent des enfants, son gouvernement a complété la lutte directe par des programmes de bourses d'études pour les jeunes et les femmes, et par des programmes de placement professionnel préférentiel pour les jeunes, ce qui a entraîné une baisse du taux de criminalité chez les jeunes.

M. B.D. Llamanzares (Philippines) constate que la paix résulte d'années de dialogue, de réconciliation et du courage de choisir la compréhension. Son gouvernement a créé une commission nationale d'amnistie, dans laquelle il a massivement investi, afin de garantir la justice et la réconciliation dans le respect de l'état de droit, deux éléments essentiels, avec la compassion, en vue de la construction d'une nation. Cette commission accompagne les anciens combattants grâce à des programmes d'aide à la subsistance et à la réintégration, favorisant ainsi l'unité nationale. La paix doit toujours être la première option. L'intervenant invite l'UIP à élaborer le projet de résolution en étudiant la commission nationale d'amnistie de son pays et se déclare prêt à participer à des discussions politiques à cette fin.

M. S. Köse (Suède) déclare que le projet de résolution doit permettre de construire la paix et la démocratie dans un même élan, afin d'instaurer la confiance dans les dirigeants et les institutions. La reconstruction doit être équitable, ses fonds doivent être contrôlés de manière transparente et bénéficier aux familles. Les femmes doivent pleinement participer au pilotage du processus de paix et aux prises de décisions dans ce cadre afin de parvenir à une paix durable, et les droits des enfants doivent guider le relèvement. Les parlements peuvent prévenir les conflits en veillant à répondre rapidement à l'exclusion et à l'injustice, en soutenant le dialogue au niveau local et en rétablissant la confiance. Les intervenants sont invités à donner leur avis sur la manière, pour les parlementaires, de garantir que le relèvement post-conflit est menée par la population locale, en particulier les femmes, les enfants et les différents groupes ethniques.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Médiation et de l’appui à la paix, GCSP) précise qu'une paix inclusive et durable exige des parlements qu'ils mettent en place des mécanismes consultatifs pour interagir avec les administrés concernés et les populations vulnérables, et intégrer leurs préoccupations dans les solutions.

Mme S. Naraghi-Anderlini (fondatrice et Directrice générale de l’International Civil Society Action Network) fait valoir que la société civile, notamment les organisations indépendantes dirigées par des femmes, est la première à réagir en cas de conflit et qu'elle connaît mieux les contextes locaux, car elle reste sur le terrain et se compose de personnes locales. Cependant, l'augmentation des dépenses militaires a réduit les budgets déjà exagérément faibles de ces organisations. Leur financement doit être rétabli si l'on veut œuvrer pour la paix et la sécurité. Les parlementaires doivent veiller à ce que des femmes parlementaires soient présentes lors des visites sur le terrain, ils doivent organiser des réunions avec la société civile au niveau local, consulter les organisations de femmes sur les questions de sécurité et interroger les populations réfugiées sur leurs besoins et les compétences qu'elles peuvent apporter. Il serait dangereux de laisser l'extrême droite façonner le discours. Comme mentionné précédemment, les parlementaires doivent organiser des événements culturels et adopter des lois visant à mettre en valeur la diversité des cultures des migrants et à promouvoir la cohésion sociale.

M. J.G. Nyuot Yoh (Soudan du Sud), revenant sur un accord de paix infructueux mis en œuvre dans son pays au cours des sept dernières années, explique que des défis structurels et inhérents découverts lors de la mise en œuvre ont montré que les objectifs de l'accord étaient en contradiction avec la réalité sur le terrain, affaiblissant ainsi les structures et empêchant la réintégration des populations. Les accords de paix visent à instaurer une paix inclusive, mais ils sont souvent guidés par les intérêts des acteurs concernés. Bien que l'accord mis en œuvre au Soudan du Sud vise à partager le pouvoir entre les organisations politiques, il est devenu difficile de parvenir à un consensus. Cet accord s'appuie également sur des acteurs régionaux et

internationaux, notamment des pays amis, des donateurs et des pays voisins, qui ont tous leurs propres intérêts et objectifs politiques, et ne répondent pas aux besoins des populations locales. Tout cela crée de sérieux problèmes de mise en œuvre et montre que ces types d'accords de paix sont inefficaces, car les populations locales restent exclues et sont davantage victimes que bénéficiaires du processus de paix.

M. J.U. Uerikua (Namibie) déclare que la protection des droits de l'homme et de la dignité, la réconciliation et l'état de droit sont inscrits dans la Constitution de son pays. La Namibie collabore avec d'autres pays d'Afrique australe en vue de garantir que le continent reste libre et ne soit plus jamais colonisé. Au cours du processus de relèvement post-conflit qui a suivi l'indépendance de la Namibie, l'émancipation économique a été une question centrale. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'intervention des Nations Unies avant l'indépendance, le pays a promulgué une loi de lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération afin d'interdire l'utilisation d'armes de destruction massive. Son processus de relèvement implique la paix, la réconciliation et la justice pour tous. Le pays a mis en place une robuste architecture de gouvernance et il a privilégié l'inclusion des minorités dans les processus consultatifs de consolidation de la paix. Seul pays d'Afrique australe à avoir une présidente, la Namibie espère que les autres pays de la région accorderont également une importance particulière aux questions de genre. Le relèvement post-conflit exige des parlementaires qu'ils proposent un accompagnement psychosocial, favorisent le dialogue, fassent progresser les lois en vue de renforcer la mise en œuvre des principes démocratiques et de préserver la dignité, et veillent à ce que des fonds soient alloués à ces besoins. La diplomatie parlementaire joue un rôle important dans le règlement des différends. Les pays doivent absolument promouvoir la paix, la souveraineté et l'égalité. Les parlements doivent collectivement faire des efforts pour assurer le contrôle et la redevabilité.

M. M.S.B. Choudhry (Pakistan) estime que les parlements jouent un rôle essentiel pendant et après les conflits, en veillant à ce que la législation favorise la réconciliation, la justice et la stabilité, et bénéficie du contrôle et des orientations parlementaires. Les parlementaires doivent restaurer la confiance, rétablir les institutions et garantir une paix durable et inclusive. Une paix durable ne peut être obtenue par la force ou l'intimidation. Malgré des pertes humaines et financières considérables subies en raison de décennies de terrorisme, son pays a offert aux réfugiés des possibilités en matière d'éducation, de soins de santé et d'activité. La stabilité exige donc le dialogue, l'éducation, une gouvernance inclusive et la participation équitable de toutes les commissions parlementaires. Le contrôle, la redevabilité et le civisme ont permis de garantir la transparence des programmes de relèvement et de faire en sorte que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin. La vérité doit être reconnue et des politiques inclusives doivent être mises en place pour garantir une paix durable. Les parlements jouent un rôle essentiel dans la supervision de la mise en œuvre des initiatives de paix, en veillant à ce que des ressources soient allouées à l'autonomisation et à l'unité des communautés.

Mme S. Najem (Mauritanie) fait valoir que les superpuissances doivent assumer leurs responsabilités éthiques, car elles sont les principales responsables des crises dans le monde. Leurs parlements doivent participer aux processus pertinents de résolution des problèmes. Le droit international humanitaire est confronté à sa plus grave violation : la situation à Gaza est connue de tous, mais le monde reste silencieux et les parlementaires n'ont pas fait pression sur les gouvernements pour mettre fin au bain de sang.

Mme C. Akça Cupolo (Türkiye), s'exprimant au nom de la population kurde de son pays, déclare qu'un conflit de 40 ans, que les Kurdes qualifient de répression par les bombardements et que le Gouvernement nomme "lutte contre le terrorisme", touche à sa fin dans son pays, avec l'espoir d'une résolution pacifique. Les récents événements en République arabe syrienne ont mis en évidence l'usage abusif de termes tels que "terrorisme", souvent employés par les personnes au pouvoir pour opprimer certains groupes. Il s'agit de la sixième tentative de la Türkiye pour résoudre la question par le dialogue politique. Au cours des deux mois précédents, une commission parlementaire, qui a été différemment perçue par chaque secteur de la société, a mené des consultations avec diverses parties prenantes afin de mener à bien la transformation démocratique. Elle publiera un rapport pouvant définir un cadre pour l'intégration démocratique et la reconnaissance des Kurdes et des autres minorités en tant que citoyens égaux. Les membres du PKK sont prêts à déposer les armes et à entrer dans la vie politique, mais un cadre juridique clair est nécessaire pour accompagner leur réintégration. Un nouveau contrat social est également nécessaire pour ouvrir la voie à une paix durable. Cependant, la commission étant dans l'impasse, tout conseil concernant les prochaines mesures à prendre serait le bienvenu.

M. S. Patra (Inde) estime que la gestion post-conflit exige une stratégie globale fondée sur la reconstruction, le renforcement des institutions et une paix durable. La philosophie de paix et de non-violence de la civilisation indienne guide la politique étrangère de l'Inde et ses contributions à la paix mondiale. Elle met à profit ses compétences en matière de technologies de l'information pour renforcer les capacités humaines, par exemple en mettant en relation des pays africains, notamment des sociétés sortant d'un conflit, avec des universités et des hôpitaux indiens, et en menant des programmes de renforcement des capacités destinés aux soldats de la paix issus des pays du Sud. Il est essentiel de renforcer les institutions démocratiques. Pour parvenir à la paix, les parlements doivent piloter le relèvement post-conflit, garantir la justice, la réconciliation et l'inclusion, superviser les ressources afin d'assurer la transparence et s'engager dans la diplomatie parlementaire.

Mme A. Notopoulou (Grèce) précise que les mécanismes post-conflit doivent prendre en considération les causes politiques profondes du conflit. Les parlementaires doivent défendre le droit international et les droits de l'homme, en veillant à ce que la justice précède la reconstruction et que la paix repose sur la redevabilité et la durabilité. Ils doivent soutenir les enquêtes approfondies sur les crimes de guerre commis à Gaza, promouvoir un cadre de reconstruction fondé sur les droits qui ne traite pas Gaza comme un cas humanitaire mais respecte le droit des Palestiniens à l'autodétermination, reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, et refuser que les actes de solidarité soient considérés comme des délits. Défendre les droits des Palestiniens n'est pas de l'extrémisme, mais un appel à la dignité, à l'égalité et à la paix en vertu du droit international, afin que les Israéliens et les Palestiniens puissent coexister dans la paix et la sécurité mutuelles. L'UIP doit activement faciliter les missions parlementaires, refléter les préoccupations de la société civile et promouvoir des mécanismes juridiques et politiques pour une paix durable, ce qui exige la justice et donc le courage de mener à bien les actions appropriées grâce à la coopération internationale.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite) déclare que la Commission a adopté une résolution sur la solution à deux États, mais que rien n'a été fait pour la concrétiser. Les parlementaires doivent cesser de voter pour des politiciens qui veulent déclencher des guerres, car ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui en paient le prix. Soulignant le soutien financier apporté par son pays à la République arabe syrienne et au Yémen, l'intervenant insiste sur la nécessité pour les organisations internationales d'en faire davantage. La réduction et la suppression des budgets destinés aux organisations de la société civile sont inacceptables. Des résolutions doivent être adoptées pour inciter les pays à soutenir les organisations humanitaires.

M. S. Ty (Cambodge) fait valoir que les parlements doivent assurer la confiance, une paix inclusive et une justice accessible. Ils peuvent contribuer à la consolidation de la paix en rétablissant la légitimité démocratique grâce à des lois inclusives et à une réforme constitutionnelle, en supervisant la justice transitionnelle afin de garantir que la voix des victimes soit entendue, en favorisant la réintégration sociale, en particulier pour les jeunes, les femmes et les anciens combattants, et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale et régionale, notamment au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), afin de prévenir toute instabilité future et de soutenir les contextes fragiles. Une coopération parlementaire régionale est nécessaire pour faire face aux risques transfrontaliers et promouvoir une vision de la paix centrée sur l'humain. Il faut mettre l'accent sur la gouvernance inclusive, la justice transitionnelle et la résilience institutionnelle des parlements. Les parlementaires doivent œuvrer en faveur de l'unité par le dialogue, la sauvegarde de la dignité humaine et la détermination.

Mme I. Khalid (Canada), soulignant que les traumatismes sont intergénérationnels, déclare qu'une paix durable exige la justice, la redevabilité, la vérité, la réconciliation et la confiance. Au cours de la décennie précédente, son gouvernement a tenté de mettre en œuvre les recommandations en matière de consolidation de la paix formulées par les communautés autochtones du pays, qui ont subi des traumatismes. Il faut donc engager des discussions avec les populations concernées. L'inclusion proactive est essentielle pour garantir l'égalité des chances et l'autonomisation de tous pendant la réconciliation, indépendamment de l'origine ethnique ou du camp choisi pendant le conflit. Les pays doivent lutter contre la désinformation et les fausses informations, qui peuvent nuire à la vérité et à la restauration de la confiance.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), co-rapporteure, précise que la prévention des conflits et les mécanismes inclusifs sont essentiels. Les experts sont invités à partager leurs réflexions sur la mise en œuvre d'une législation favorisant l'inclusion, compte tenu des discriminations qui existent dans les pays où l'égalité est inscrite dans la Constitution, de l'abondance des partis de droite au pouvoir et de la durée du processus nécessaire à l'élaboration des lois.

M. P. Dziatkowiec (Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix, GCSP) conclut en déclarant que les parlementaires doivent continuer à partager leurs meilleures pratiques afin d'élaborer des cadres pour la paix. Le droit international constitue le fondement de la question traitée. Le monde attend des parlements qu'ils misent sur l'UIP comme forum de défense des normes fondamentales du droit international afin de prévenir et de résoudre les conflits. Pour une paix durable, les griefs réels ou perçus doivent être traités dès le début des processus de paix et tout au long de leur mise en œuvre.

Mme S. Naraghi-Anderlini (fondatrice et Directrice générale de l'International Civil Society Action Network) explique qu'avec l'échec des gouvernements et du système multilatéral, les parlementaires doivent proposer des alternatives créatives, par exemple en réorientant les budgets militaires vers la consolidation de la paix. En réponse à la question posée par la déléguée de la Türkiye concernant les prochaines étapes de la transformation démocratique, elle déclare qu'il faut réfléchir à l'avenir souhaité et œuvrer dans ce sens. En réponse à la question soulevée par le délégué du Soudan du Sud sur la réticence de son Parlement à l'égard d'un processus inclusif en raison d'un manque d'intérêt personnel, elle suggère de reformuler le texte de la législation, par exemple en remplaçant "partage du pouvoir" par "partage des responsabilités", afin de faire évoluer les mentalités. La résolution et la prévention des conflits nécessitent une volonté politique, une approche inclusive et multipartite impliquant les communautés locales et les dirigeants politiques.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente déclare que la Commission est invitée à pourvoir trois postes vacants. Les candidates proposées sont : pour le Groupe arabe, Mme S. Najem (Mauritanie), et pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Faruqui (Pakistan). Un siège reste vacant pour le groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Ces nominations sont approuvées.

La Présidente précise que quatre membres de la Commission ont terminé leur premier mandat de deux ans et peuvent être réélus, à savoir l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Kazakhstan et les Pays-Bas. Cependant, le délégué de l'Azerbaïdjan a informé le Secrétariat qu'il ne se représentait pas, de sorte que le poste sera déclaré vacant lors de la 152e Assemblée.

La Présidente annonce que la présidence de la Commission doit être assurée par un homme issu du groupe Asie-Pacifique et la vice-présidence par une femme issue du groupe des Douze Plus, pour un mandat de deux ans chacun. M. H. Mohammed (Malaisie) est élu président et Mme F. Belhirch (Pays-Bas) est élue vice-présidente.

Ces nominations sont approuvées.

Divers

La Présidente déclare que le Bureau s'est réuni la veille et que ses membres ont fait part des efforts récemment déployés en faveur de la paix et de la sécurité, et qu'ils ont discuté de la nécessité pour la Commission de travailler en étroite collaboration avec d'autres organes de l'UIP ayant un mandat similaire, afin d'assurer le bon déroulement des activités de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La séance est levée à 17 h 05.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 (HAEC) sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Adoption de l'ordre du jour
C-II/151/A.1

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025)

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises.*

La Présidente annonce qu'après la séance, les co-rapporteurs rédigeront une résolution et la soumettront au Secrétariat de l'UIP à la mi-décembre 2025. Les délégations pourront proposer des amendements à partir de la mi-janvier 2026 pour examen à la 152e Assemblée de l'UIP. Les contributions écrites devront être soumises le 1er novembre 2025 au plus tard.

Mme D. O'Neill (Australie), co-rapporteure, déclare qu'au cours des estimations du Sénat, elle a interrogé le Tax Practitioners Board (conseil des praticiens fiscaux) sur les pratiques de PricewaterhouseCoopers (PwC) Global. Un expert de PwC a fourni des conseils en matière de réforme fiscale au gouvernement de son pays pour que les entreprises multinationales paient leur juste part à l'Australie. L'expert a cependant créé un produit qui réduit l'accès fiscal pour l'Australie et a partagé les informations qu'il a obtenues du Gouvernement avec 20 à 30 collègues à travers le monde. Les grandes entreprises et les multinationales ne tiennent aucun compte des frontières souveraines et disposent de ressources financières plus importantes que de nombreuses nations. Sans un financement adéquat pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), les pays seront affaiblis. L'oratrice constate avec plaisir l'intérêt suscité par la façon dont les pays peuvent collaborer pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Les impôts élevés sont non nécessaires, mais les pratiques d'imposition désavantageuses qui coûtent cher aux nations doivent cesser.

M. J.M.R. Edwards (Chili), co-rapporteur, ajoute que la résolution permettra de lutter contre la fraude fiscale des multinationales et le protectionnisme. L'élimination des obstacles qui rendent les produits inutilement chers et la suppression des niches fiscales contribueront à l'amélioration du fonctionnement de l'économie mondiale pour les citoyens ordinaires. Depuis 1990, le commerce international a permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de la pauvreté. La croissance annuelle des économies des pays plus ouverts a été d'environ 6 %, contre environ 2 % dans les pays appliquant des politiques protectionnistes. Au cours de la même période, la part des exportations mondiales provenant des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire est passée de 17 % à 32 %, soulignant le lien entre commerce, intégration et croissance inclusive. La fraude fiscale des entreprises et le transfert agressif de bénéfices ponctionnent les recettes publiques, suscitent la méfiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics et font perdre aux administrations des fonds destinés aux citoyens. Au contraire, l'innovation, l'efficience et la transparence doivent être une source de compétitivité. Les co-rapporteurs prendront note des points soulevés au cours de la présente séance et élaboreront un projet de résolution distinct qui soit applicable à toute situation et ne rende pas certains pays responsables des problèmes dans d'autres pays.

Mme J. Sabao (Zambie), co-rapporteure, dit que le sujet trouve un écho particulier en Zambie, qui s'est heurtée à des obstacles liés aux droits de douane. Le commerce est un moteur du développement et protège la croissance inclusive. Il est impossible de développer une économie mondiale équitable et durable si les systèmes commerciaux et fiscaux favorisent une minorité au détriment de la majorité. Les droits de douane excessifs et le protectionnisme restreignent l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et limitent la création d'emplois et l'industrialisation. Les délégués doivent donc s'entendre sur la manière de lutter contre la fraude fiscale dans leur pays. En Zambie, le Parlement a renforcé les pouvoirs de l'administration fiscale. L'oratrice propose de remplacer l'expression "fraude fiscale" dans le titre du projet de résolution par "évitement fiscal".

Un délégué de Jordanie réplique que "la fraude fiscale" consiste à enfreindre la loi pour éviter de payer des impôts, tandis que "l'évitement fiscal" consiste à exploiter des failles juridiques pour ne pas payer d'impôts. Il ne faut pas confondre les différents concepts.

Un délégué de la République islamique d'Iran estime que l'évitement fiscal peut aller de pair avec la fraude fiscale. Les expressions ont des significations différentes et ne peuvent se substituer l'une à l'autre.

La Présidente demande à la Commission d'approuver le remplacement de l'expression "fraude fiscale" dans le titre de la résolution par "évitement fiscal".

Il en est ainsi décidé.

M. A.R. Khan (Conseiller, Coopération internationale et politique fiscale, Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), s'exprimant par liaison vidéo, indique que la dette publique mondiale dépasse actuellement les 100 000 milliards d'USD, dont environ 31 000 milliards d'USD sont dus par les pays en développement. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que la dette publique mondiale dépassera 100 % du produit intérieur brut (PIB) mondial à l'horizon 2029. Par conséquent, les pays en développement sont soumis à une pression budgétaire immédiate. D'après des données de la Banque mondiale, 1 400 milliards d'USD sont consacrés chaque année au service de la dette extérieure, dont 400 milliards d'USD d'intérêts. Quelque 3,4 milliards de personnes vivent dans des pays qui consacrent plus d'argent au paiement d'intérêts qu'à la santé et à l'éducation réunies. Les recettes dégagées aujourd'hui ont également une incidence sur la capacité d'un pays à créer du capital humain. De nombreux pays ont connu des manifestations, parfois en raison des hausses d'impôts destinées à rembourser la dette, et la confiance du public dans le système s'érode. Une hausse des impôts peut résoudre ce problème, mais, selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices permettent aux entreprises multinationales d'échapper à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 4 % à 10 %. Dans certains pays, le coût de la fraude fiscale dans le cadre d'une seule vérification des prix de transfert peut dépasser tous les gains en matière de dépenses sociales. Les entreprises multinationales ont recours aux meilleurs experts fiscaux, experts-comptables et experts juridiques qui coordonnent leurs activités à l'échelle mondiale, et les gouvernements doivent faire de même. La transformation numérique et l'automatisation accentuent l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices : souvent, les entreprises multinationales doivent avoir un établissement physique dans un pays pour être soumises à l'impôt, mais elles peuvent désormais fournir des services à distance.

En 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution visant à entamer des négociations sur une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale. Un comité international chargé de la négociation tiendra neuf sessions, dont deux ont déjà eu lieu, entre 2025 et 2027, et présentera ses résultats à l'Assemblée générale en 2027. L'Accord de Séville, quant à lui, comporte l'engagement de doubler le soutien aux pays afin d'augmenter le ratio impôts/PIB de 15 % et de participer de manière constructive aux négociations de la convention-cadre. Ces négociations prévoient trois volets axés sur 1) la convention-cadre elle-même, 2) un protocole préliminaire sur l'imposition des services transfrontaliers et 3) un autre protocole préliminaire sur la prévention et le règlement des litiges fiscaux. Les autorités fiscales traitent ces questions quotidiennement. Le commerce et la fiscalité étaient étroitement liés : la manipulation des prix favorise les flux financiers illicites, et les principes de prévisibilité, de réciprocité et d'applicabilité servent de base à un système transparent fondé sur des règles et à une coopération fiscale multilatérale. De plus, les entreprises multinationales exploitent les failles de la fragmentation des réseaux de conventions fiscales. Par conséquent, les

mécanismes de contrôle parlementaire et les commissions des comptes publics et des finances revêtent une importance cruciale. De nombreux pays cherchent à savoir comment ratifier l'instrument qui résultera de la convention-cadre des Nations Unies. Les pays doivent se soutenir mutuellement pour lutter contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale.

Mme V. Gonzalez Behar (Responsable des partenariats, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources au sein du Cadre intégré renforcé, Organisation mondiale du commerce (OMC)) pense que l'OMC et le commerce ont besoin des parlements. Elle note avec satisfaction que les parlements reconnaissent également que le commerce est une nécessité et elle comprend que les parlements veulent un commerce qui profite au citoyen. Les droits de douane, les tensions commerciales et les gros titres des journaux suscitent la méfiance et l'inquiétude quant aux pertes d'emplois, et augmentent la pression sur les responsables politiques. La résolution aidera donc à lancer un appel à l'action.

Même si les droits de douane ne doivent pas prendre des proportions inquiétantes, ils continuent à avoir de l'importance. Le commerce moderne implique également des mesures non tarifaires (normes et réglementations) qui facilitent la circulation des biens et des services à travers les frontières. Dans les années 1930, le protectionnisme et l'augmentation des droits de douane ont entraîné un effondrement des deux tiers du commerce mondial en trois ans, provoquant du chômage et ouvrant la voie à la Seconde Guerre mondiale. Heureusement, il existe désormais des règles visant à empêcher cette chaîne destructrice de représailles. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a réduit les droits de douane et les mesures de contrôle aux frontières sur les marchandises, élargi le commerce mondial, aidé le secteur industriel à se redresser et remplacé la confrontation par la coopération. Cela étant, le développement des chaînes de valeur mondiales et l'interconnexion croissante des économies ont permis également aux gouvernements de comprendre que les mesures non tarifaires étaient tout aussi importantes. C'est pourquoi l'OMC a été créée en 1994 afin de rendre le commerce plus ouvert, plus équitable et plus prévisible en abaissant les droits de douane, en s'attaquant aux obstacles non tarifaires, en ouvrant les services et les marchés, en protégeant la propriété intellectuelle et en fournissant un système neutre fondé sur des règles pour résoudre les divergences de vues entre les pays.

Les 166 Membres de l'OMC représentent environ 98 % du commerce mondial et l'intervenante a pu constater à quel point les règles de l'OMC avaient renforcé la confiance et contribué à la poursuite des échanges commerciaux malgré les turbulences. Cela dit, il est urgent de réformer l'OMC, car l'économie mondiale évolue plus rapidement que les règles qui la régissent. Bien que le commerce mondial des marchandises ait été ramené de 80 % à 72 % depuis le début de l'année 2025, il se poursuit selon les termes de l'OMC et les entreprises peuvent continuer à s'appuyer sur les règles de l'OMC pour planifier, investir et prendre part aux échanges. D'après la dernière édition des Perspectives du commerce mondial et statistiques de l'OMC, les effets de l'augmentation des droits de douane pourraient apparaître clairement qu'en 2026. Toutefois, la croissance du commerce des marchandises est restée stable, dépassant les prévisions antérieures. Les dépenses consacrées à l'intelligence artificielle (IA) et aux produits liés au commerce ont augmenté, en prévision des ajustements tarifaires et de la croissance du commerce. Les pays en développement intensifient leurs échanges commerciaux entre eux et l'Asie est le principal moteur du commerce des biens liés à l'IA.

Il n'en reste pas moins que, malgré les règles de l'OMC, le commerce demeure fragile. D'aucuns craignent que l'incertitude, les droits de douane et le ralentissement de la demande fassent régresser la croissance en 2026. La demande de services a également reculé. Le système commercial doit évoluer. En l'absence de coopération, l'IA risque de diviser encore un peu plus les pays. Cependant, d'après un rapport de l'OMC, l'IA peut également accroître le commerce mondial de 37 % et le PIB de 13 % à l'horizon 2040. De plus, si le monde se fragmente en blocs de pays concurrents, le PIB mondial peut reculer jusqu'à 5 %.

Les parlementaires sont un facteur déterminant dans l'élaboration de la politique commerciale, l'adoption de la législation, la supervision des engagements liés à l'OMC et l'assurance que le commerce est au service des priorités et intérêts nationaux. Dans le projet de résolution, l'intervenante recommande d'examiner les mesures non tarifaires, de veiller à ce que les 52 Membres de l'OMC qui n'ont pas ratifié l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche le fassent avant la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, d'accélérer la réforme de l'OMC, en particulier dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle en mars 2026, et d'utiliser la résolution pour éclairer la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui contribuera à la Conférence ministérielle.

M. M. Kobetsky (Professeur honoraire à l'Australian National University College of Law et membre du Tax and Transfer Policy Institute à la Crawford School of Public Policy) affirme que l'augmentation des impôts est le meilleur moyen de financer les biens et services publics. Ceux qui bénéficient des services et biens publics doivent les financer, et ceux qui ont les moyens de les payer doivent contribuer aux recettes publiques. Cependant, bien qu'elles remplissent ces deux conditions, les entreprises multinationales s'emploient à mettre en place des mécanismes audacieux d'évitement fiscal. Les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre ces mécanismes. Par exemple, une parlementaire britannique, Mme Margaret Hodge, a lancé une enquête sur l'évitement fiscal pratiqué par les entreprises multinationales. Bien que ces dernières affirment que leurs actions sont légales, elle fait valoir qu'elles sont immorales. Les entreprises multinationales opèrent à l'échelle mondiale et bénéficient des conseils de cabinets d'avocats et d'experts-comptables internationaux. Les parlementaires doivent donc eux aussi agir à l'échelle mondiale pour élaborer une législation et lutter contre les mécanismes d'évitement fiscal. L'UIP, l'ONU, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, l'OCDE et le G20 peuvent apporter leur aide à cet égard. Les entreprises multinationales chercheront toujours à échapper à l'impôt. Les parlementaires doivent donc collaborer pour taxer les entreprises multinationales et adopter le futur projet de résolution, qui constitue une mesure clef.

Mme M. St. Louis (Directrice de Global Trade Watch de Public Citizen), s'exprimant par liaison vidéo, fait remarquer qu'il importe de prendre note des politiques et dynamiques qui ont semé le chaos dans le système commercial mondial. Bien que le commerce entre les nations soit nécessaire, les accords de libre-échange et les politiques néolibérales, dont les règles sont dominées par les intérêts des plus grandes entreprises des pays du Nord et qui excluent la société civile et les parlements nationaux, ne sont pas viables et seront source de troubles. Par exemple, bien que la Constitution des États-Unis d'Amérique dispose que le pouvoir législatif a autorité sur les règles régissant le commerce avec les pays étrangers, le Congrès a maintes fois délégué cette autorité au pouvoir exécutif en la chargeant de négocier des accords commerciaux dans le cadre d'un processus opaque, puis a approuvé ces accords par un vote pour ou contre bien plus tard, de sorte que le processus démocratique n'a pas été en mesure d'intervenir. Les États-Unis d'Amérique disposent également d'un système consultatif dans le domaine commercial dans le cadre duquel plus de 500 conseillers représentant les plus grandes multinationales et quelques représentants syndicaux ont un accès privilégié au texte des négociations. Les conseillers rédigent souvent eux-mêmes les textes, vidant de leur substance les réglementations nationales et protégeant les bénéfices des multinationales. Les emplois dans les pays du Nord sont délocalisés vers les juridictions où les salaires sont les plus bas, alimentant le populisme de droite, un rejet des accords de libre-échange et une réorientation vers un nationalisme économique xénophobe. Dans le même temps, les travailleurs des pays du Sud sont exploités.

Cela étant, il est faux et dangereux d'affirmer que certains pays ont profité des États-Unis d'Amérique. Le recours aux droits de douane pour faire pression sur les pays et les entreprises est donc également injustifié. Les droits de douane peuvent soutenir les industries nationales et sanctionner les mauvais comportements des entreprises, mais les droits de douane appliqués sans discernement et de manière incontrôlée punissent les alliés et incitent à conclure des accords à huis clos plus extrêmes. Par exemple, l'administration américaine actuelle utilise les droits de douane pour promouvoir le programme de déréglementation des grandes entreprises nationales de la tech à l'échelle mondiale et s'attaque à la réglementation numérique. Les organisations de la société civile encouragent les parlements à inciter leur gouvernement à résister à ces pressions tarifaires et disent qu'il faut faire attention à la défense de règles commerciales dominées par les entreprises. Elles exhortent les décideurs politiques à s'attaquer aux inégalités dans les règles du commerce mondial et à promouvoir la modification de ces règles afin que les entreprises multinationales aient l'obligation de rendre des comptes et à encourager l'investissement dans des chaînes d'approvisionnement qui respectent les travailleurs et les droits de l'homme et favorisent la transition verte. Les parlements peuvent aider à maîtriser le pouvoir exécutif, exiger la transparence et l'obligation de rendre compte dans l'élaboration des politiques commerciales et insister sur la protection de la marge d'action qui réglemente les entreprises dans l'intérêt général. Au cours de la première administration Trump, à la suite d'un examen obligatoire tous les six ans, le pouvoir exécutif a renégocié l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), mais, comme le Congrès doit approuver l'accord, les législateurs de l'opposition ont pu exiger que des modifications soient apportées au texte renégocié et collaborer avec la société civile afin d'apporter des améliorations pour les travailleurs dans les trois pays. Ces accords ont eu une incidence sur l'élaboration des politiques nationales, de sorte que les parlementaires doivent être conscients des

débats qui les entourent et y participer. Les législateurs doivent également montrer la voie en promouvant une vision progressiste de la politique commerciale qui apaise les craintes et les frustrations des citoyens et oblige les entreprises à rendre des comptes.

Mme R. Abunayan (Arabie saoudite) pense que les parlements jouent un rôle essentiel pour ce qui est de la prévention de l'évitement fiscal des entreprises et de la préservation des recettes publiques pour le développement durable. Le Conseil de la Choura supervise avec rigueur la Direction nationale des douanes et des impôts et parfait les dispositions législatives, et l'Arabie saoudite a modernisé son écosystème technologique afin d'encourager le respect volontaire des règles. Parmi les principales initiatives, on peut notamment citer des campagnes de sensibilisation du public, la transformation numérique, une transparence accrue, la facilité de la mise en conformité et des audits axés sur les risques. L'analyse avancée des données, les régimes de sanctions structurés, les initiatives de l'OCDE et du G20, notamment la norme commune de déclaration, et les échanges automatiques d'informations dissuadent l'évitement fiscal et la fraude fiscale. La réglementation en matière de prix de transfert, les dispositions anti-évitement et les réformes juridiques constantes permettent de contrer les stratégies sophistiquées d'évitement fiscal.

M. M.L. Khumalo (Zimbabwe) estime que les parlementaires élaborent des cadres législatifs qui favorisent l'équité, la gestion responsable de l'environnement et l'intégrité fiscale. Le Zimbabwe continue à privilégier la libéralisation du commerce et à promouvoir l'investissement et l'intégration régionale. En conséquence, le Parlement a adopté des lois visant à lutter contre le protectionnisme, à réduire les droits de douane et à prévenir la fraude fiscale des entreprises. Les politiques commerciales nationales simplifient les procédures douanières et renforcent la compétitivité des exportations, conformément aux principes de l'OMC et aux protocoles commerciaux régionaux. La loi sur l'impôt sur le revenu aide à détecter et à sanctionner les pratiques de fraude fiscale, notamment les prix de transfert et les déclarations inexactes.

M. S. Aleinik (Bélarus) ajoute que la pauvreté persiste et que les politiques destructrices et les mesures coercitives unilatérales de certains pays occidentaux et de l'Union européenne accentuent la fragmentation économique mondiale. Les sanctions illégitimes, les guerres commerciales et monétaires, le protectionnisme, les droits de douane, l'accès restreint à l'innovation, aux technologies et à l'investissement, les difficultés liées à l'obtention de visas, les fermetures unilatérales des frontières et les blocus aériens limitent la capacité de la communauté internationale d'atteindre les ODD. Le conflit en Ukraine a entraîné de nombreux pays occidentaux dans une course aux armements, provoquant des coupes dans les programmes sociaux, une déstabilisation, des faillites et du chômage. Des sanctions illégitimes menacent la sécurité alimentaire mondiale ainsi que la logistique et les chaînes d'approvisionnement internationales. Cela étant, le Bélarus reste déterminé à atteindre les ODD, se classant au 32e rang dans l'Indice ODD et atteignant près de 80 % des cibles des indicateurs pour 2030. Les parlements jouent un rôle décisif dans l'élaboration des politiques équitables et de stratégies durables dans le cadre de la législation, et les parlementaires doivent prendre position contre les approches politisées qui entravent les progrès vers la réalisation des ODD.

M. S.S. Hosseini (République islamique d'Iran) remarque que la création d'une économie mondiale équitable et durable est un impératif stratégique pour la communauté internationale. La persistance des pratiques protectionnistes, les sanctions économiques, les droits de douane en représailles, la fraude fiscale et l'évitement fiscal généralisés des multinationales ont perturbé le commerce mondial, affaibli l'accès aux ressources nécessaires au développement durable et menacé les intérêts nationaux. Face à cette situation, les parlements doivent : 1) renforcer le contrôle législatif et l'élaboration des politiques nationales en vue de promouvoir le commerce ; 2) prévenir la fraude fiscale et l'évitement fiscal et promouvoir la transparence économique internationale ; 3) renforcer la coopération multilatérale et la confiance, notamment dans le cadre d'accords de libre-échange, et empêcher les mesures unilatérales et les sanctions économiques qui ont une incidence sur la santé et le développement durable ; et 4) soutenir l'économie verte et le développement durable, notamment en adoptant des lois visant à prévenir et à neutraliser les activités préjudiciables à l'environnement, et à allouer des ressources financières au développement durable.

Mme C. Erotokritou (Chypre) explique que le protectionnisme et les droits de douane menacent le système commercial multilatéral fondé sur des règles, touchant chaque économie. Bien que le protectionnisme semble défendre les intérêts nationaux, il affaiblit la compétitivité, perturbe les chaînes d'approvisionnement et suscite la méfiance. Par la voie législative et dans le cadre du contrôle parlementaire, les parlements doivent bâtir des économies résilientes, promouvoir le commerce et l'investissement durables, encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise et veiller à ce que les politiques soient en adéquation avec les ODD. Ils doivent adopter une législation fiscale garantissant la transparence, un contrôle réglementaire accru et le respect des normes internationales. Chypre a érigé en infraction pénale les déclarations fiscales frauduleuses, reconnu la fraude fiscale comme une infraction de blanchiment d'argent et créé un registre central des bénéficiaires effectifs. La diplomatie parlementaire est essentielle pour faire respecter le droit international, le multilatéralisme et le développement durable. Les parlementaires doivent continuer à promouvoir la coopération et à œuvrer en faveur d'une économie mondiale axée sur la population qui concilie les intérêts nationaux et ne laisse aucun pays à la traîne.

Mme S. Attia (Égypte) annonce que les politiques protectionnistes ont entraîné une hausse des prix, en particulier pour les personnes à faible revenu. Les parlements doivent veiller à ce que les changements de prix interviennent à l'issue d'évaluations économiques et sociales approfondies. Ils doivent mener des enquêtes et légiférer contre la fraude fiscale et l'évitement fiscal pour financer l'éducation et les infrastructures. Les accords commerciaux et les conventions relatives au commerce doivent être évalués. L'Égypte axe son action sur l'amélioration de la transparence du système financier et sur l'équilibre entre l'ouverture et la protection de l'industrie locale. Le système fiscal a été réexaminé pour faire en sorte qu'il soit conforme aux normes internationales, ce qui a entraîné l'imposition de nombreux impôts en 2025.

M. A. Burapachaisi (Thaïlande) signale que le protectionnisme, l'inégalité des systèmes commerciaux et la fraude fiscale généralisée des entreprises posent des problèmes, en particulier pour les économies en développement et les petites économies, entravant la croissance inclusive et empêchant de répondre aux aspirations des citoyens. Le commerce ouvert et équitable, la justice fiscale et le développement durable doivent être les fondements d'une économie mondiale équitable. Le protectionnisme et les droits de douane affaiblissent la confiance, faussent les marchés et limitent les possibilités, tandis que la fraude fiscale des entreprises réduit les recettes publiques destinées à l'éducation, à la santé et à la transition verte. Il est indispensable, pour garantir un progrès durable et inclusif, de veiller à ce que le commerce international et le système fiscal fonctionnent pour toutes les nations. Les parlements doivent procéder à un examen rigoureux des accords commerciaux, l'objectif étant de s'assurer qu'ils ne désavantagent pas les pays en développement ; légiférer pour combler les failles en matière d'évitement fiscal ; garantir des politiques économiques équitables, transparentes et en adéquation avec les ODD ; et favoriser le dialogue entre les citoyens, les entreprises et les partenaires internationaux. Les petits pays et les pays en développement doivent empêcher les pays puissants d'élaborer des règles économiques mondiales à leur avantage. L'instauration d'une économie mondiale équitable et durable exige l'espoir que le multilatéralisme puisse garantir l'équité, et la chance que les engagements soient respectés. Son Parlement est prêt à faire en sorte que la résolution tienne compte de l'opinion des puissants et des besoins et droits des petits pays.

M. H. Al Nasiri (Parlement arabe) pense que le monde est en proie à une crise de confiance dans le système économique. Le protectionnisme et les droits de douane limitent les échanges commerciaux, empêchent la croissance des petits pays et creusent les écarts de richesse entre les nations. Les parlements doivent légiférer pour ouvrir l'économie mondiale et instaurer un système commercial équitable. L'orateur appelle à la conclusion d'un pacte parlementaire garantissant l'égalité des chances pour tous les pays et la mise en place d'un cadre parlementaire permettant de lutter contre l'évitement fiscal. La mise en place d'un système commercial juste est un impératif moral et politique. Avec une véritable volonté politique, il est possible de garantir l'égalité des chances pour tous les pays.

M. S. Ty (Cambodge) dit que l'intégration dans le marché mondial, y compris dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels, a considérablement profité à l'économie de son pays. Cela étant, le protectionnisme, les obstacles au commerce inéquitables et l'évitement fiscal des multinationales freinent les progrès réalisés dans les pays du Sud. Le Cambodge soutient la coopération commerciale multilatérale dans le cadre de l'OMC et au moyen de mécanismes

régionaux, tels que le Partenariat économique global régional. Les parlements peuvent ratifier des accords commerciaux équitables et favorables au développement et exercer un contrôle transparent afin de protéger les intérêts nationaux. Le Cambodge est vulnérable face à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices et salue les efforts déployés à l'échelle mondiale pour mettre en place un système fiscal international équitable, notamment l'impôt minimum mondial de l'OCDE. Les parlements doivent aligner la législation fiscale nationale sur les normes mondiales afin de combler les failles. Une économie mondiale équitable doit être durable, et les politiques commerciales et fiscales doivent soutenir une croissance inclusive, des emplois décents et la protection de l'environnement. Les parlements doivent veiller à ce que les ODD guident les réformes économiques et jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables sur le plan économique. Le projet de résolution doit mettre l'accent sur l'équité, la transparence et la solidarité mondiale pour veiller à ce que l'économie mondiale fonctionne pour tout le monde.

Mme Pham Thi Hong Yen (Viet Nam) remarque que le protectionnisme, les droits de douane, les mesures non tarifaires, les prix de transfert et l'évitement fiscal transfrontière remettent en cause la mondialisation et l'intégration économique et suscitent la méfiance dans le système commercial multilatéral. Les parlements doivent améliorer les cadres juridiques en éliminant les obstacles non nécessaires causés par le protectionnisme, en favorisant la libéralisation des échanges, en renforçant l'autonomie et la résilience économiques nationales et en établissant des normes et principes de gouvernance mondiale dans des secteurs émergents (économie numérique et économie verte, commerce électronique, IA, gestion transfrontalière des données, etc.), ou en améliorant les normes et principes existants. Ils doivent promouvoir des réformes fiscales en adéquation avec les normes internationales relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices, mettre en œuvre des mécanismes visant à instaurer un impôt minimum mondial et rattacher ces efforts aux ODD. Ils doivent également renforcer le suivi des engagements internationaux en vue de réduire les droits de douane, d'éliminer les obstacles au commerce et de lutter contre la fraude fiscale. Il est essentiel de renforcer l'échange interparlementaire et international d'informations et de bonnes pratiques et de parler d'une seule voix dans les instances internationales. Le Viet Nam soutient le multilatéralisme et la coopération internationale en faveur d'un environnement commercial équitable, inclusif et durable, a mis en œuvre des accords de libre-échange de nouvelle génération et est devenu une destination fiable pour l'investissement étranger. Grâce à une coordination étroite, à la solidarité et au partage des responsabilités, les parlements peuvent instaurer un système économique mondial ouvert, équitable, transparent et inclusif pour tous.

M. A. Papathanasis (Grèce) estime que les parlements jouent un rôle décisif dans le renversement des tendances récentes qui mettent en péril l'ordre international fondé sur des règles et menacent le développement durable. Ils doivent renforcer la transparence et l'équité des régimes fiscaux des pays. La Grèce soutient l'impôt minimum mondial de l'OCDE et a mis en œuvre les directives européennes sur la déclaration par pays. Les parlements doivent lutter contre le protectionnisme, réduire les droits de douane non nécessaires et encourager le commerce fondé sur des règles, l'objectif étant de garantir des conditions de concurrence égales et de favoriser l'innovation et la croissance durable. Les accords commerciaux équitables favorisent les transferts de technologies vertes, les partenariats numériques et les chaînes d'approvisionnement résilientes, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et du transport maritime. Les parlements doivent également veiller à ce que la mondialisation respecte la justice sociale et environnementale. Les législateurs peuvent adopter des lois favorisant l'économie circulaire, soutenant les petites et moyennes entreprises (PME) et protégeant les travailleurs contre l'automatisation et l'intelligence artificielle. La Grèce a mis en place un cadre pour la transition énergétique et les investissements verts, un plan national pour la transparence numérique dans les finances publiques et une approche institutionnelle de la justice fiscale et de la cohésion sociale. Les parlements doivent garantir la redevabilité, l'inclusion et l'égalité des chances pour développer une économie mondiale durable.

M. A.W.U. Chishti (Pakistan) déclare que les parlements rapprochent les intérêts nationaux et les responsabilités mondiales. Grâce à l'efficacité de la diplomatie parlementaire, le Parlement pakistanais peut contribuer à garantir que le commerce mondial reste équitable, transparent et bénéfique pour tous. Cependant, les pays du Sud restent particulièrement exposés à l'instabilité mondiale, au changement climatique et aux conflits. Depuis plus de quatre décennies, le Pakistan

a accueilli quatre millions de réfugiés afghans, malgré l'instabilité que l'Afghanistan provoque au sein du Pakistan. Le Pakistan n'est pas à l'origine de la crise climatique, mais il se trouve en première ligne. Les inondations dévastatrices de 2022 ont clairement démontré les inégalités mondiales et la vulnérabilité face au changement climatique. Sans justice climatique, il ne peut y avoir de forte croissance économique. Les nations les plus riches doivent respecter leurs engagements en matière de financement de l'action climatique, promouvoir l'allégement de la dette et veiller à ce que les transferts de technologie permettent une croissance durable, résiliente et verte.

M. M.G. Mahlaule (Afrique du Sud) annonce que les pays en développement perdent environ 483 milliards d'USD par an en raison de l'évitement fiscal des entreprises et des flux financiers illicites. Ces pratiques mettent en péril le contrat social entre les gouvernements et les citoyens et, en Afrique du Sud, réduisent les fonds destinés à l'éducation, aux soins de santé et aux infrastructures. La fraude fiscale fausse aussi la concurrence, désavantage les PME et aggrave les inégalités, touchant exagérément les femmes et les personnes handicapées. Face à cette situation, le Parlement sud-africain a approuvé des accords visant à éviter la double imposition avec quelque 70 pays. La loi de 2011 sur l'administration fiscale donne les moyens à l'administration fiscale sud-africaine de procéder à des contrôles, d'assurer le respect de la législation et de poursuivre les infractions fiscales.

Les mesures protectionnistes, telles que les droits de douane de 30 % imposés par les États-Unis d'Amérique sur les exportations sud-africaines, aggravent le problème de l'évitement fiscal. L'Afrique du Sud a réagi en engageant un dialogue diplomatique visant à résoudre les différends commerciaux, en apportant un appui économique, en diversifiant les échanges, en adoptant des mesures de résilience nationale, notamment des exemptions par catégorie pour les exportations, et en sensibilisant à la question du commerce équitable dans les instances internationales. Les parlementaires doivent appuyer la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, de sorte que les pays en développement puissent modeler les règles sur un pied d'égalité. Les parlements peuvent accepter que les entreprises transfèrent leurs bénéfices en toute impunité, ou exercer leurs pouvoirs législatifs pour créer un système plus équitable. Il est essentiel de lutter contre l'évitement fiscal des entreprises et le protectionnisme pour édifier une économie durable, réduire les inégalités et remplir nos obligations envers les générations futures.

M. B. Akburak (Türkiye) affirme que, même si les mesures protectionnistes peuvent apporter un soulagement à court terme, elles réduisent la compétitivité, augmentent les coûts et nuisent aux pays en développement à long terme. Les parlements sont un élément clef de l'élaboration de lois qui respectent les engagements internationaux visant à garantir la prévisibilité des échanges commerciaux, à promouvoir la viabilité budgétaire, à protéger la base d'imposition et à réduire les écarts financiers entre les pays. Ils protègent ainsi la souveraineté fiscale et contribuent à la justice fiscale mondiale. Toutefois, des questions structurelles comme l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices doivent être abordées. La Türkiye a mis en application l'impôt minimum mondial de l'OCDE pour faire en sorte que les bénéfices soient imposés là où ils ont été réalisés et apporter un appui à un système mondial plus équitable. La résolution aidera à développer une économie mondiale équitable et durable.

Mme M.A. Maeea (Lesotho) fait savoir que son parlement a réduit les droits de douane grâce à l'adoption de textes législatifs relatifs au commerce et supervisé le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de commissions parlementaires. Il adopte une législation qui protège l'économie, tandis que les parlementaires exigent des données sur les répercussions économiques des droits de douane et veillent à ce que le Gouvernement agisse de manière transparente et responsable. Le Parlement aide à prévenir la fraude fiscale des entreprises en examinant à la loupe et en adoptant des lois, tandis que le pouvoir exécutif veille au recouvrement correct de l'impôt. Le Parlement crée le cadre juridique de la fiscalité, fixe le taux d'imposition des sociétés et s'attaque aux niches fiscales.

M. M.Z. Maher (Tunisie) estime que les impôts ne doivent pas augmenter pour les citoyens, en particulier dans les pays en développement. Les parlementaires doivent apporter leur soutien à des dispositions législatives qui obligent les entreprises multinationales à respecter leurs engagements et à réinvestir une partie de leurs bénéfices à un taux local, respectueux et intégré dans le pays où ils ont été réalisés. Des taxes doivent encourager la compétitivité locale des fonds.

Il n'est pas réaliste de mettre en place un système équitable et d'instaurer la confiance quand les États-Unis d'Amérique imposent des droits de douane injustes, par exemple sur l'huile d'olive tunisienne. Un point sur la dette injuste, qui doit être restructurée dans le cadre de négociations participatives, doit être inclus à l'ordre du jour.

M. E. Mahabe Waiss (Djibouti) explique que Djibouti est au cœur du commerce régional. Son économie ouverte dépend du commerce international et est particulièrement vulnérable face au protectionnisme et à la fraude fiscale. Le Parlement procède donc à la mise à jour des lois fiscales et douanières, renforce la surveillance de la politique budgétaire et lutte contre la fraude, en particulier contre les prix de transfert, et engage aux niveaux régional et international une campagne de sensibilisation en faveur d'accords commerciaux équitables et d'une meilleure coordination entre les administrations fiscales. Des réductions correctement planifiées des droits de douane peuvent réduire le coût de la vie et stimuler l'activité économique, mais cette démarche doit être assortie d'une réforme fiscale plus générale pour compenser les pertes budgétaires. Le Parlement tient une place primordiale dans la mise en place d'un système économique plus solide et plus équitable, qui valorise l'investissement et protège les plus vulnérables. Les parlements du monde entier doivent veiller à ce que la mondialisation ne laisse pas les pays du Sud de côté.

Mme F.M.S. Ali Abbas (Tchad) signale que les parlements jouent un rôle important en légiférant dans le but de lutter contre le protectionnisme, de réduire les droits de douane et de prévenir la fraude des entreprises. Au Tchad, le Parlement supervise les budgets et participe à la diplomatie parlementaire, ce qui lui permet de légiférer pour peser sur les politiques publiques qui réduisent les droits de douane. Les parlements peuvent également veiller à ce que les politiques commerciales soient ouvertes, superviser l'administration fiscale et coopérer avec d'autres parlements afin d'harmoniser les réglementations et de lutter contre la fraude fiscale transfrontière. À cet égard, la collaboration interparlementaire est une bonne chose.

Le Parlement vote des lois qui définissent la politique commerciale nationale. Les parlementaires sont tenus de réduire ou d'éliminer les droits de douane en fonction de l'intérêt national et peuvent poser des questions aux ministres sur les politiques protectionnistes. En fonction de la politique du Gouvernement tchadien, les législateurs peuvent également mettre en avant des propositions de réformes douanières. Il incombe aux parlementaires de voter des lois qui renforcent les mesures protectionnistes, de promouvoir les politiques de libre-échange et de réduire les droits de douane. Les parlementaires peuvent également réexaminer les accords commerciaux existants. Le Parlement peut superviser la mise en œuvre des accords commerciaux et exiger des mesures protectionnistes en fonction des intérêts du marché national. Les parlements peuvent orienter les négociations commerciales dans le cadre de débats.

M. W.I. Shiimi (Namibie) dit que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement a envoyé un message clair : l'impôt est la seule source durable de financement du développement. Les parlementaires doivent donc renforcer les systèmes fiscaux nationaux. L'ONU a pris le relais pour élaborer la convention-cadre sur la coopération internationale en matière fiscale, et, compte tenu de la diversité de ses État membres, cette convention-cadre doit être acceptable pour tous. La Namibie participe activement à l'élaboration de la convention-cadre. Les parlements doivent soutenir cette importante activité menée par l'ONU par l'intermédiaire de l'UIP, et les parlementaires doivent encourager leur gouvernement à y participer. Les parlements doivent rester unis pour décourager les politiques protectionnistes, en particulier celles qui sont mises en place par des pays puissants à l'encontre des pays en développement. De telles politiques entraîneront des destructions d'emplois et freineront le développement économique, la croissance et le développement durable.

M. S. Patra (Inde) explique qu'en tant que quatrième économie mondiale, l'Inde protège ses intérêts commerciaux dans le cadre multilatéral. Bien que ses droits de douane dans le cadre de l'OMC offrent une certaine souplesse, son taux de la nation la plus favorisée (NPF) moyen est d'environ 16 % et l'Inde applique un régime préférentiel d'admission en franchise de droits pour les pays les moins avancés couvrant 98 % des lignes tarifaires. Au cours de la décennie précédente, le Parlement a réduit le taux d'imposition des entreprises de 22 % pour les sociétés et de 15 % pour les nouvelles unités de production. La taxe sur les biens et services a unifié le marché intérieur, accru la transparence et réduit la fraude fiscale. Les droits de douane sur les technologies vertes essentielles ont été réduits, tandis que des droits de douane calibrés dans le secteur agricole ont permis de préserver les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

L'Inde apporte son soutien sans réserve au Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et l'impôt minimum mondial de l'OCDE et met en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Le budget de l'Union pour 2025-2026 alloue des fonds pour renforcer la plateforme d'interface logistique unifiée, s'aligner sur les pratiques internationales et soutenir les engagements de l'Inde en faveur de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

M. M. Kobetsky (Professeur honoraire à l'Australian National University College of Law et membre du Tax and Transfer Policy Institute à la Crawford School of Public Policy), intervenant, constate que l'accent est mis sur la nécessité de dégager des recettes. Les autres solutions consistent à trouver des recettes en taxant les contribuables, ce qui est inéquitable, ou à emprunter ou à faire fonctionner la planche à billets, ce qui est source d'inflation. Aucune de ces solutions n'est viable à long terme. Il constate également l'importance donnée à la façon dont le libre-échange rend le développement durable et efficace, tandis que le protectionnisme entraîne une hausse du chômage et une récession.

Mme V. Gonzalez Behar (Responsable des partenariats, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources au sein du Cadre intégré renforcé, OMC), intervenante, ajoute que la discussion a montré que les parlementaires avaient des préoccupations en matière de politique commerciale qu'ils souhaitaient aborder. Les Membres de l'OMC partagent leurs préoccupations et souhaitent vivement mener des réformes. Ils cherchent à savoir comment améliorer le processus décisionnel fondé sur le consensus qui autorise les vetos, comment faire en sorte que les appels formés par les Membres de l'OMC ne soient pas ignorés à la suite de la paralysie de l'Organe d'appel de l'OMC lié au règlement des différends, et envisagent de nouvelles règles pour les questions émergentes, telles que le commerce électronique et l'IA. Certaines de ces règles sont établies dans le cadre d'accords plurilatéraux auxquels ne participent pas tous les Membres de l'OMC. Toutefois, on s'efforce actuellement d'améliorer l'inclusivité et tous les Membres ont approuvé un accord plurilatéral sur le commerce électronique qui s'insère à terme dans les cadres de l'OMC. Certains exemples d'action menée à l'échelon national qui ont pour but de diversifier les économies rappellent à l'intervenante le principe de la nation la plus favorisée de l'OMC, qui empêche les Membres de l'OMC d'exercer une discrimination les uns envers les autres et sous-tend 72 % du commerce mondial. Par conséquent, les pays qui veulent avoir des relations commerciales avec d'autres le feront probablement selon les termes de l'OMC.

Mme J. Sabao (Zambie), co-rapporteure, affirme que la discussion a démontré que les pays se heurtent à des difficultés universelles. Le protectionnisme, les droits de douane inéquitables et la fraude fiscale des entreprises limitent l'accès aux marchés, réduisent les recettes et ralentissent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement des pays en développement. Les parlements jouent un rôle essentiel pour inverser ces tendances grâce à des lois commerciales et fiscales équitables, au contrôle et à la représentation des intérêts des citoyens. Les parlements peuvent donner forme à une économie mondiale inclusive, transparente et durable en renforçant les réformes parlementaires, en adoptant de bonnes pratiques et en approfondissant la collaboration régionale et internationale. Le commerce entre les pays en développement, qui ne peut pas toujours ajouter de la valeur à leurs abondantes ressources naturelles, permet de s'attaquer aux droits de douane et favorise le développement.

Mme D. O'Neill (Australie), co-rapporteure, déclare qu'il s'agit d'une avancée vers le pacte parlementaire auquel M. Al Nasiri a fait référence. Les indications de Mme Sabao sur les difficultés auxquelles se heurtent les pays du Sud seront précieuses pour les co-rapporteurs. Le nombre de pays mettant en œuvre des réformes est encourageant et l'oratrice peut distribuer des exemplaires d'un mémoire explicatif et d'un projet de loi australien visant à mettre en œuvre un taux d'imposition minimum mondial de 15 % pour les grandes entreprises multinationales. Elle ne doute pas que les personnes présentes partagent la volonté de l'UIP de créer un monde durable et juste, doté d'un système fiscal équitable et d'une économie ouverte et dynamique. La séance a permis d'entamer une discussion importante sur la manière de pérenniser les changements, d'apporter une réponse régionale et coordonnée et d'obtenir des données permettant aux parlements d'agir en faveur de leurs populations. Ces populations méritent d'avoir accès à la santé, à une éducation décente et des possibilités de croissance des entreprises, autant d'éléments qui sont le fondement de la paix.

M. J.M.R. Edwards (Chili), co-rapporteur, ajoute que chaque intervention est une preuve de l'engagement à garantir l'équité et à protéger les plus vulnérables. Les citoyens ont le droit d'avoir accès aux biens à des prix les plus abordables possibles, mais le protectionnisme sanctionne en premier lieu les pauvres. En outre, les pays doivent être en mesure de dégager des recettes conséquentes conformément à leur législation fiscale. Le véritable progrès mondial va de pair avec l'accès à une alimentation, à des médicaments, à un logement et à des technologies financièrement accessibles.

La séance est levée à 16 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

La Présidente, présentant les thèmes qui seront abordés lors de la présente séance de la Commission permanente, déclare que les changements climatiques demeurent l'un des défis mondiaux contemporains les plus urgents et que les parlementaires ont la possibilité d'élaborer des politiques, de sensibiliser l'opinion publique et de demander des comptes aux gouvernements.

Réunion-débat sur le thème *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables*

Mme A. Ellis (Directrice principale des partenariats stratégiques et des réseaux au Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, Global Institute of Sustainability and Innovation de l'Université d'État de l'Arizona), la modératrice, prend la présidence.

La modératrice, accueillant les délégués avec un chant traditionnel maori, dit que les changements climatiques sont une crise environnementale et humaine et une menace existentielle. Souvent, les communautés les plus vulnérables, qui produisent le moins d'émissions, sont les plus touchées. C'est particulièrement le cas dans les îles du Pacifique. La réunion-débat portera sur la manière dont les changements climatiques affectent les plus vulnérables, sur les moyens de protéger et d'autonomiser ces communautés, et sur la manière dont les parlementaires peuvent favoriser un avenir plus équitable et plus résilient.

Elle demande à Mme A. Tolentino, militante de la jeunesse et responsable de Care About Climate, comment la vulnérabilité climatique se manifeste sur le terrain, comment les changements climatiques l'a affectée en tant que jeune personne, et qui d'autre est particulièrement touché et pourquoi.

Mme A. Tolentino (Care About Climate), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo, fait remarquer que son pays, les Philippines, est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, notamment aux typhons, qui sont devenus plus fréquents et plus intenses. Au cours des derniers mois, des typhons successifs ont provoqué de graves inondations aux Philippines. Les vagues de chaleur s'aggravent et, pendant la saison sèche précédente, les cours ont été suspendus presque quotidiennement dans la métropole de Manille, perturbant l'éducation de millions d'élèves. Les sécheresses entravent l'agriculture et font augmenter les prix des denrées alimentaires. Les établissements de santé, en particulier dans les zones rurales, sont confrontés à une augmentation des cas de coups de chaleur, de dengue et de leptospirose. Les Philippines figurent parmi les pays les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement, dont beaucoup ont été harcelés, ont disparu ou ont été tués, et les médias subissent des pressions pour passer ces événements sous silence. Elle fait partie d'une minorité privilégiée de plus en plus réduite qui n'a pas été directement touchée par les catastrophes climatiques. Toutefois, l'augmentation du coût des marchandises et l'angoisse de vivre dans l'incertitude ont poussé nombre de ses amis à émigrer. Ses proches, y compris son père, ont travaillé à l'étranger pendant plusieurs années pour gagner leur vie. Ce phénomène est courant dans les pays du Sud. La crise climatique touche les plus vulnérables et ces personnes sont devenues vulnérables à cause d'un système façonné par des siècles de colonisation et de militarisation qui ont créé une dépendance aux combustibles fossiles et à la surconsommation, et qui présentent la crise climatique comme un test de résilience

nationale. Les catastrophes climatiques sont réelles et la réponse apportée révèle la profondeur de l'humanité dans le monde. Les jeunes héritent de la crise climatique et du système qui l'a créée. Les gouvernements doivent donc collaborer de manière inclusive, transparente et responsable afin de briser le cycle des catastrophes et des reprises pour les plus vulnérables.

La modératrice indique que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prévoit qu'il pourrait y avoir jusqu'à deux milliards de migrants climatiques d'ici 2100, une question qui est aujourd'hui négligée.

Elle demande à M. I. Seruiratu, membre du Parlement des Fidji, de décrire les effets directs des changements climatiques aux Fidji et ce qu'il souhaite que la communauté internationale comprenne et fasse pour agir.

M. I. Seruiratu (Fidji), intervenant, précise que la crise climatique, qui est une réalité vécue aux Fidji, est une crise mondiale aux conséquences brutalement locales et dévastatrices en termes d'inégalités. Aux Fidji, l'élévation du niveau de la mer a déplacé six communautés côtières, et 42 autres doivent être relogées. Ces déplacements perturbent la vie et les moyens de subsistance des populations et entraînent des coûts. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ne reconnaît pas les réfugiés climatiques, ce qui constitue un défi, mais le Cadre régional du Pacifique sur la mobilité climatique prend en compte les migrations transfrontalières.

Le réchauffement et l'acidification des océans, ainsi que les changements climatiques, menacent la sécurité alimentaire et économique des Fidji. Parfois, il n'y a pas de cyclones pendant la saison cyclonique, mais il peut y avoir des périodes de sécheresse prolongées et des précipitations excessives. Ces phénomènes météorologiques causent des pertes et des dommages, en particulier pour les petits paysans et l'économie fondée sur une base étroite qui dépend fortement de l'agriculture. Les catastrophes détruisent des années de travail de développement et nécessitent des fonds de reconstruction. L'atténuation des changements climatiques, qui réduit la nécessité de s'adapter au climat, est une responsabilité collective. Pour les Fidji, l'adaptation au climat et les fonds d'adaptation sont une question de survie, d'où leur insistance pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C lors des négociations sur l'article 2 de l'Accord de Paris. Il existe une responsabilité collective d'examiner les obligations juridiques et morales de lutter contre les changements climatiques et de favoriser la volonté et l'engagement politiques.

La modératrice déclare que des fonds d'adaptation sont disponibles par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, du Fonds d'adaptation, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds d'investissement climatique, ces deux derniers faisant partie de la Banque mondiale. Elle se dit prête à aborder les questions soulevées concernant la bureaucratie, les aspects techniques et la nécessité d'une action politique. Deux milliardaires, Henk Rogers et Mark Benioff, ont financé la participation à la Conférence sur l'énergie à Hawaï des délégations des pays souhaitant s'engager à atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2045. Les délégués peuvent la contacter ou contacter le Secrétariat de l'UIP pour commencer à remplir leur demande.

M. R. Feingold, Président du Comité directeur mondial de Campaign for Nature et ancien sénateur américain, a mieux compris le lien entre la biodiversité et les changements climatiques, deux sujets qui sont généralement traités séparément lors des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP). Elle l'invite à débattre de l'importance de la biodiversité pour les personnes vivant en première ligne face aux changements climatiques.

M. R. Feingold (Campaign for Nature), intervenant, fait observer que l'Accord de Paris et la Convention sur la biodiversité ont été élaborés ensemble en 1992 et doivent être liés. Les gouvernements doivent traiter le climat et la nature avec la même urgence. En 2019, un rapport des Nations Unies (ONU) impliquant 300 scientifiques a indiqué qu'un million d'espèces étaient menacées d'extinction à court terme et que l'extinction se produisait 1 000 fois plus rapidement que prévu normalement. Le climat et la nature sont indissociables. Par exemple, la déforestation détruit non seulement la biodiversité, mais empêche également les forêts d'agir comme des puits de carbone, et les coraux blanchis n'ont plus la biodiversité qui leur conférait leur beauté. S'agissant de l'impact sur les plus vulnérables, la perturbation des zones naturelles cause des problèmes de santé, tels que la maladie à virus Ebola, et le développement agressif des zones naturelles, comme en Indonésie et en Ouganda, empêche la nature de fournir de la nourriture. La biodiversité est également essentielle au développement économique.

Les gouvernements des pays du Nord doivent fournir des financements aux pays du Sud et établir des règles et des réglementations pour les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans un pays. Quatre-vingts pour cent des financements liés à la nature proviennent de fonds publics. L'implication des gouvernements encourage souvent celle des philanthropes et des organismes privés. L'écart entre les activités financées par l'État qui détruisent la nature et celles qui la préservent s'élève aujourd'hui à 1 000 milliards d'USD.

Les peuples autochtones jouent un rôle clé dans la réalisation de l'objectif visant à préserver 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030 (objectif 30x30) et à lutter contre l'exploitation intensive des terres et la surpêche. Les peuples autochtones ont le droit de vivre sur leurs terres et possèdent des siècles de connaissances sur leur biodiversité. Bien que l'objectif 30x30 soit mondial et que chaque pays ait soumis à la Convention sur la biodiversité des plans pour l'atteindre, les pays capables de protéger de vastes zones terrestres peuvent y parvenir plus facilement que les petits pays à forte densité de population.

La modératrice dit qu'il est extraordinaire que les peuples autochtones représentent 5 % de la population mondiale mais gèrent 80 % de la biodiversité mondiale. Les subventions aux énergies fossiles s'élèvent à 7 100 milliards d'USD par an, dont 2 000 milliards en espèces et 5 000 milliards en subventions qui évitent des coûts imputables aux pollueurs. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale estiment que la suppression de ces incitations permettra de réduire les émissions de 34 % d'ici 2030. Il n'y a donc pas de pénurie de fonds susceptibles d'être utilisés pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les parlementaires ont le pouvoir d'aligner les incitations sur des résultats positifs pour le climat et la nature et, à cet égard, elle soutient les gouvernements qui partagent leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) avec les parlementaires.

Il est encourageant de voir des étudiants en droit de l'Université du Pacifique Sud demander avec succès à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la responsabilité des gouvernements de prendre des mesures en faveur du climat. Cela démontre l'impact que les jeunes peuvent avoir et rappelle que les parlementaires jouent un rôle essentiel pour garantir la transparence dans la réponse à la crise climatique. Care for Climate a contribué à la préface du guide intitulé *The Parliamentarians' Guide to Climate Change* (Guide des parlementaires sur les changements climatiques) publié par Peers for the Planet, un groupe au sein de la Chambre des lords britannique. La Vice-Chancelière adjointe (engagement commercial et innovation) de l'Université d'Exeter, qui a également travaillé sur le guide, a accepté de publier un guide mondial à l'intention des parlementaires sur les changements climatiques et les solutions climatiques en collaboration avec l'UIP, qui sera lancé lors de la COP30. Elle demande à Mme Tolentino à quoi ressemble un leadership climatique inclusif et comment les parlementaires doivent veiller à ce que les voix des jeunes et des plus vulnérables soient entendues.

Mme A. Tolentino (Care About Climate), intervenante, précise que les parlementaires peuvent rejoindre le mouvement pour le climat et s'informer sur les politiques climatiques et le plaidoyer en faveur du climat afin de déterminer la voie à suivre. À cet égard, Care About Climate a publié sur son site web un cours multilingue sur les politiques climatiques et le plaidoyer en faveur du climat et a lancé le NDC equity tracker, le seul outil d'analyse climatique permettant d'évaluer les CDN au regard de la justice intergénérationnelle et de l'égalité des sexes du point de vue des jeunes. Depuis 2021, cet outil a fourni une centaine d'évaluations et 400 recommandations, et Care About Climate s'est associé à des gouvernements pour dispenser des formations sur les CDN et leurs résultats et élaborer des politiques plus inclusives.

L'inclusivité implique de créer, de mettre en œuvre et d'évaluer conjointement l'avenir. Il faut financer et établir des partenariats avec des organisations de jeunes, mettre en place des boucles de rétroaction permettant aux jeunes d'évaluer les mesures prises en faveur du climat et d'identifier les domaines dans lesquels l'adaptation est la plus nécessaire, et mener une vaste action de sensibilisation au climat par le biais des écoles, de campagnes d'information et des sites web gouvernementaux. Tout le monde doit être informé afin de lutter contre les changements climatiques, et l'inclusivité doit être une référence en matière d'ambition et d'action climatiques.

La Directrice exécutive de Care About Climate a deux règles. La première est de savoir quand prendre la parole et quand laisser la place aux autres, en particulier aux personnes marginalisées. Cette règle peut être mise en œuvre en permettant aux jeunes de convier des invités aux réunions et en donnant la parole à ceux qui ne sont généralement pas entendus. La deuxième règle consiste à toujours faire de la place à la table. Les processus inclusifs ne sont jamais achevés, et les parlements et les institutions doivent créer des espaces ouverts à de

nouvelles voix, en particulier celles des jeunes et des communautés vulnérables. Ces espaces peuvent inclure des conseils sur le climat pour les jeunes dotés d'un pouvoir décisionnel ou des processus budgétaires participatifs informés par la collectivité. Il est également important de changer la perception de la vulnérabilité ; le fait de priver les jeunes de pouvoir, de ressources et d'accès à des espaces contribuant au développement a créé leur vulnérabilité. Les parlementaires doivent aider à restructurer les systèmes afin que les plus vulnérables puissent créer ensemble des solutions. Elle remercie Mme Ellis d'avoir donné la parole aux jeunes afin que les décideurs comprennent les enjeux auxquels ils sont confrontés.

La modératrice fait savoir qu'elle a suivi l'excellent cours sur les politiques et le plaidoyer de Care About Climate et qu'il est très utile de suivre les CDN en termes de participation des femmes et des jeunes. Les partenaires de Earthshot Prize ont travaillé avec des parlementaires pour ajouter l'éducation au climat aux CDN.

Elle demande à M. Seruiratu ce que signifie pour lui la solidarité de la communauté parlementaire mondiale et comment, selon lui, cela se traduit en soutien aux pays en première ligne.

M. I. Seruiratu (Fidji), intervenant, affirme que la 146e Assemblée de l'UIP, la première à laquelle il a assisté, lui a donné de l'espoir. Les Assemblées de l'UIP permettent aux décideurs et aux législateurs de se rencontrer et il espère qu'elles pourront accélérer le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se heurte à de nombreux obstacles, plutôt que de se concentrer uniquement sur le développement durable. Les parlements font le lien entre les engagements internationaux – notamment ceux pris en 2015 en vertu du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris – et l'action locale. La solidarité parlementaire mondiale consiste à honorer ces engagements internationaux et à défendre le multilatéralisme, tandis que les parlementaires garantissent la transparence et amplifient les voix. Les petits États placent de grands espoirs dans le multilatéralisme, actuellement menacé, sans lequel leurs préoccupations seraient ignorées.

Les parlementaires pourront traduire cette solidarité en une législation qui soutienne ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, les Fidji ont promulgué la loi de 2021 sur les changements climatiques et élaboré des politiques de relocalisation et d'adaptation aux changements climatiques. Les allocations budgétaires sont très importantes et les pays développés doivent honorer leurs engagements à fournir les fonds indispensables aux communautés vulnérables. Il existe également un besoin important en matière de technologies climatiques, comme en témoignent les deux fermes solaires de Tahiti, et de bonnes pratiques.

La modératrice estime que le photovoltaïque est précisément le type d'innovation qui doit être partagé, car cette technologie s'adapte aux changements climatiques et en atténue les effets. Le Secrétariat de l'UIP recevra des études de cas sur les bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire du Forum économique mondial, afin que les parlementaires puissent les partager.

Elle demande à M. Feingold d'expliquer comment les politiques visant à protéger les populations et les ressources naturelles dont elles dépendent ont été mises en place, et comment les parlementaires peuvent garantir la stabilité des politiques lorsque les changements de gouvernement peuvent rapidement renverser la tendance par rapport aux engagements pris précédemment.

M. R. Feingold (Campaign for Nature), intervenant, dit que, grâce à son expérience passée en tant que sénateur des États-Unis d'Amérique, il comprend que les parlementaires ont de nombreux domaines de travail prioritaires et qu'il a personnellement trouvé le travail de conservation le plus satisfaisant. S'agissant des mesures susceptibles d'être prises, les législateurs pourraient adopter des résolutions approuvant l'objectif 30x30 afin que les citoyens sachent qu'il s'agit d'une politique nationale, et les parlements des pays du Nord pourraient adopter des résolutions demandant à l'exécutif de fournir un financement. Les parlementaires pourraient intégrer cette activité dans leurs stratégies médiatiques afin d'expliquer l'importance de la nature et la manière dont ils la protègent. Ils pourraient également collaborer avec tous les niveaux du pouvoir exécutif, par exemple en adressant des lettres véhémentes aux agences administratives, afin d'encourager des financements créatifs. En Allemagne, le Legacy Landscapes Fund (Fonds des paysages en héritage), financé par des fonds publics et privés, mène quelque

15 projets dans le monde entier impliquant des communautés autochtones du Sud. Le Fonds verse 1 million d'USD par an pendant au moins 15 ans pour que ces projets puissent se poursuivre, à condition qu'ils produisent des résultats.

À la suite des élections américaines de novembre 2024, la loi sur l'autorisation de la défense nationale a créé la Fondation américaine pour la conservation internationale, qui recevra des fonds publics et privés destinés à être envoyés à l'étranger. Le concept est similaire à celui du Legacy Landscapes Fund et les États-Unis d'Amérique s'engagent auprès des pays récemment enrichis à contribuer à la Fondation. Les parlementaires doivent souligner la nécessité de tels fonds dans les pays du Nord et la demande dont ils font l'objet dans les pays du Sud.

S'agissant de la préservation des océans, 75 pays ont ratifié l'Accord conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le droit de la mer ne couvre pas 65 % des océans du globe, les laissant vulnérables à l'exploitation. Il est donc impératif que tous les pays ratifient l'Accord. Il propose de rédiger une résolution de l'UIP approuvant l'objectif 30x30 et le financement international lors des prochaines séances de la Commission permanente.

M. P. Bakovic (Slovénie) déclare que l'Union européenne (UE), et donc la Slovénie, se sont engagées à renforcer leurs efforts de lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. La Slovénie deviendra neutre en carbone d'ici 2050 et accorde la priorité à la transition énergétique, à l'efficacité énergétique, à la fiabilité de l'approvisionnement énergétique et à la décarbonisation des transports. En 2023, elle a adopté un plan à long terme visant à promouvoir la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. Un soutien financier est disponible dans le cadre d'un programme pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables et de la politique de cohésion de l'UE. Étant donné que le réchauffement climatique touche particulièrement les enfants, les personnes âgées, les personnes à faibles revenus et celles déjà exposées aux risques climatiques, la Slovénie a mis en place des mesures incitatives ciblées afin de faciliter la transition énergétique pour les plus vulnérables et de garantir l'équité et l'inclusion. La responsabilité de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est partagée, car il n'est pas encore possible de compenser les pressions environnementales liées à la croissance démographique et à la consommation, et l'augmentation continue de la consommation mondiale d'énergie.

M. M. Karakaya (Türkiye) fait remarquer que les effets des changements climatiques sont de plus en plus dévastateurs, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et qu'ils ont gravement touché la Türkiye. La coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques est essentielle. La Türkiye a adopté une vision de transition verte et annoncé un objectif de zéro émission nette pour 2053. Elle a lancé une initiative zéro déchet permettant d'éviter 5,9 millions de tonnes d'émissions ; adopté une loi sur le climat garantissant une transition juste ainsi que la justice sociale et environnementale et l'équité pour les plus vulnérables ; mis en place un système d'échange de quotas d'émission ; et mis à jour ses CDN afin de couvrir l'ensemble de son économie. La candidature de la Türkiye à l'organisation de la COP31 reflète son engagement en faveur du multilatéralisme. Les parlements ont une capacité unique à élaborer des mesures efficaces en faveur du climat et le partage des bonnes pratiques contribuera à bâtir un monde plus durable.

M. S. Patra (Inde) relève que, bien qu'elle représente plus de 17 % de la population mondiale, l'Inde a contribué à moins de 4 % des émissions cumulées de gaz à effet de serre entre 1850 et 2017. Les changements climatiques touchent particulièrement les populations vulnérables du Sud, dont la capacité d'adaptation est limitée. L'Inde s'est engagée à protéger les personnes vulnérables, à donner la priorité à leurs besoins et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Les réformes environnementales et les mesures législatives prises par le Gouvernement reflètent son engagement en faveur d'un développement à faible intensité de carbone et de la résilience aux changements climatiques. Ses politiques environnementales concilient les priorités économiques, sociales et environnementales, même si les catastrophes peuvent perturber cet équilibre. La préparation aux catastrophes, la résilience des infrastructures et l'engagement des collectivités sont essentiels. La justice climatique et le réchauffement climatique sont étroitement liés, et l'équité doit être au cœur du processus décisionnel.

Mme E. Panova (Macédoine du Nord) dit que l'année 2025 sera décisive, car les nations doivent présenter des CDN actualisées qui doivent être ambitieuses, dynamiques et inclusives. L'inclusivité exige d'écouter ceux qui, en première ligne, possèdent des connaissances indispensables en matière d'adaptation au climat. Au cours des 20 dernières années, la Macédoine du Nord a connu des inondations dévastatrices, des pluies torrentielles et des vagues de chaleur. En l'absence de mesures décisives, les changements climatiques coûteront jusqu'à 4 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2050, ce qui sera dévastateur pour un pays qui cherche à intégrer l'UE et pour ses habitants les plus vulnérables. Le Parlement a établi un consensus autour des actions climatiques, s'est efforcé d'intégrer les considérations climatiques dans les procédures de planification nationales et sectorielles, et veille à ce que les politiques en matière d'agriculture, de gestion de l'eau, de santé et d'infrastructures tiennent compte des populations vulnérables. Les parlements doivent se faire les porte-parole des sans-voix, et l'urgence de la situation exige un changement.

Mme Pham Thi Hong Yen (Viet Nam) déclare que, compte tenu de sa vulnérabilité particulière aux changements climatiques, le Viet Nam a adopté la loi sur la protection de l'environnement, renforcé le contrôle de la mise en œuvre des politiques climatiques et veillé à ce que les budgets nationaux accordent la priorité aux infrastructures résilientes, aux énergies renouvelables et à la restauration des écosystèmes. Il met en œuvre une politique de protection sociale visant à soutenir les moyens de subsistance, à réinstaller les populations déplacées, à protéger les groupes vulnérables et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, tout en encourageant la diplomatie parlementaire en faveur du développement écologique et en renforçant la coopération internationale afin d'atteindre la neutralité carbone au niveau national d'ici 2050. Une coordination efficace entre les parlements, les gouvernements et les populations, parallèlement à des politiques centrées sur l'humain, est essentielle pour transformer les engagements en actions concrètes. Les Parlements membres de l'UIP doivent renforcer le contrôle législatif, allouer des ressources, développer une transition énergétique juste, veiller à ce que les pays et les communautés vulnérables reçoivent un soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités adéquat, et renforcer le rôle des parlements dans l'élaboration d'un cadre juridique mondial pour un avenir plus vert, plus sûr et plus humain.

M. R. Zare (République islamique d'Iran) estime que la réponse aux changements climatiques doit être globale, fondée sur la science et coopérative, et doit tenir compte des conditions et des capacités nationales. Les politiques climatiques doivent aborder simultanément les facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Les parties prenantes, les organisations internationales, le secteur privé et les institutions scientifiques doivent contribuer à la réponse climatique, tout comme les populations locales dont la connaissance approfondie de leur environnement garantirait l'efficacité et la durabilité des plans. Ayant le plus contribué à la crise climatique, les pays développés ont la responsabilité morale et juridique de fournir aux pays en développement des transferts de technologie, une aide financière et un renforcement des capacités. Ce soutien doit être transparent, cohérent et équitable. Les parlements peuvent adopter des lois, superviser les efforts visant à respecter les engagements nationaux et encourager la coopération internationale.

Mme Lyu Zhongmei (Chine) affirme que les changements climatiques représentent un défi commun pour l'humanité. Depuis l'annonce des objectifs de pic et de neutralité carbone en 2020, la Chine a mis en place un cadre politique "1+N" afin de construire le système d'énergie renouvelable le plus vaste et le plus dynamique au monde et de former la chaîne industrielle des énergie nouvelles la plus étendue. La Chine fournit 80 % des modules photovoltaïques et 70 % des équipements éoliens à l'échelle mondiale, ce qui a permis de réduire les coûts des énergies renouvelables. Elle représente plus de la moitié du parc mondial de véhicules à énergie nouvelle et affiche la croissance la plus rapide et la plus importante en matière de couverture verte à l'échelle mondiale. Elle a signé des protocoles d'accord sur la coopération Sud-Sud avec 42 pays en développement, lancé près de 100 projets d'atténuation, d'adaptation et de coopération, et mis en œuvre quelque 300 programmes de renforcement des capacités dans le domaine du climat. La Chine a inscrit la civilisation écologique dans sa Constitution et lancé l'initiative "Belle Chine". Des travaux sont en cours pour unifier une trentaine de lois et une centaine de règlements administratifs en un code national de l'écologie et de l'environnement.

M. A. Kitthananan (Thaïlande) fait remarquer que la Thaïlande, particulièrement vulnérable aux changements climatiques, est solidaire des nations touchées de manière disproportionnée par ce phénomène. Les dernières CDN de la Thaïlande prévoient une réduction de 109 millions de tonnes des émissions d'ici 2035. Son plan national d'adaptation renforce la résilience des secteurs clés grâce à l'agriculture intelligente, à des infrastructures résistantes aux catastrophes et à des systèmes d'alerte précoce, tandis que son programme volontaire de réduction des émissions permet aux communautés locales d'obtenir des crédits carbone grâce à la restauration des mangroves, à l'agroforesterie et à l'utilisation durable des terres. La loi sur les changements climatiques consacrera ces efforts dans la législation et créera un fonds de soutien pour les populations vulnérables.

Pour s'assurer que personne ne soit laissé de côté, les parlements doivent : 1) intégrer la justice climatique dans les lois, les budgets et les mandats ; 2) veiller à ce que les politiques apportent des avantages mesurables et à ce que les ressources parviennent aux plus vulnérables ; 3) veiller à ce que les jeunes, les peuples autochtones et les populations locales de première ligne puissent influencer les politiques climatiques ; et 4) partager les modèles législatifs, les outils de contrôle et les innovations.

Mme S.S.F. Hashaam (Pakistan) déclare que le réchauffement climatique est une réalité vécue, mesurée non seulement en degrés Celsius, mais aussi en souffrances humaines. Les inondations dévastatrices de 2022 dans son pays ont touché plus de 33 millions de personnes, causant des pertes en vies humaines et détruisant des moyens de subsistance, alors que la part du Pakistan dans les émissions mondiales reste inférieure à 1 %. Le Pakistan a toutefois fait preuve de résilience et le principe de ne laisser personne de côté sous-tend ses CDN actualisées. Les changements climatiques sont un défi humain profond qui exige justice et inclusion. Le Pakistan produira 60 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2030 ; il introduit des véhicules électriques et restaure des millions d'hectares de terres grâce au reboisement et à la régénération des mangroves. Le programme Benazir d'allocations sociales a fourni des fonds de relance à quelque 10 millions de femmes, et le Gouvernement de la province du Sindh construit 2,1 millions de logements résistants au climat pour les familles touchées par les inondations et en confie la propriété aux femmes.

M. B.B. Nodada (Afrique du Sud) explique que son pays est confronté aux réalités des changements climatiques, des inégalités et de la vulnérabilité, et qu'il a amélioré l'inclusivité et la durabilité. La loi sur les changements climatiques de 2024 et la loi sur la gestion des catastrophes de 2002 rendent obligatoires les plans d'action contre les changements climatiques, garantissent des trajectoires à faibles émissions pour le développement national et intègrent les risques climatiques dans les processus de planification et de budgétisation. Les CDN de l'Afrique du Sud comprennent une réduction des émissions de 28 % d'ici 2030, le renforcement de l'adaptation et la protection du développement. Le plan d'investissement pour une transition énergétique juste est à cet égard essentiel, car il favorise le développement économique inclusif, la formation et le soutien aux travailleurs et aux collectivités touchés par la transition vers une économie à faible intensité de carbone, et donne la priorité aux emplois verts pour les femmes et les jeunes. L'Afrique du Sud continue d'étendre son système d'allocations sociales et a mis en place de petites subventions pour financer des projets communautaires de résilience climatique. La Commission parlementaire ad hoc mixte sur les secours et la reconstruction après les inondations supervise l'action menée pour faire face aux inondations dévastatrices du KwaZulu-Natal. Les parlementaires pourront contribuer à réduire la fracture numérique, à améliorer les infrastructures et à renforcer la préparation aux catastrophes. Les cadres législatifs, les allocations budgétaires et les mécanismes de contrôle doivent refléter l'urgence de la crise climatique et les besoins des plus vulnérables.

Mme S. Attia (Égypte) indique que les changements climatiques menacent la survie de l'humanité et ont un impact sur les 17 ODD. En Égypte et dans le delta du Nil, les petits agriculteurs sont confrontés à une baisse des rendements et à la désertification. Les femmes ont de plus en plus de mal à se procurer de la nourriture et de l'eau, et les enfants souffrent de malnutrition et sont exposés à des risques pour la santé liés à la chaleur. Une élévation de 50 cm du niveau de la mer peut détruire un tiers des terres fertiles du delta. Les parlementaires doivent garantir la justice climatique dans la législation, renforcer la protection sociale, investir dans la résilience des communautés par l'éducation et se concentrer sur la recherche scientifique et la technologie. La coopération internationale est essentielle, et le financement climatique – notamment par le biais du Fonds pour la réponse aux pertes et dommages – doit atteindre les

populations les plus touchées. Les pays en développement ne doivent pas payer pour une crise qu'ils n'ont pas provoquée. L'Égypte développe ses capacités solaires, fait progresser les transports électriques et met en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques 2050. La protection des personnes vulnérables est une mesure de l'engagement collectif en faveur du développement durable et des droits de l'homme.

M. B.D. Llamanzares (Philippines) fait remarquer que son pays subit plus de 20 typhons par an. Les deux derniers ont dévasté des milliers d'hectares de terres agricoles et touché des millions de personnes, alors que les efforts de reconstruction après les récents tremblements de terre se poursuivent. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe indique que plus de 80 % des catastrophes aux Philippines sont liées aux conditions météorologiques. Selon le Ministère national des finances, les risques liés au climat ont coûté 506 milliards de pesos philippins au cours de la dernière décennie. Le Congrès a présenté des projets de loi visant à créer l'Institut de résilience de l'Université des Philippines, un département chargé de la résilience aux catastrophes afin d'unifier la prévention, la préparation et la réponse aux risques climatiques, ainsi qu'un département de gestion des ressources en eau afin de centraliser la gouvernance de l'eau et de lutter contre les inondations et les sécheresses. Le réchauffement climatique est un problème mondial qui nécessite une action collective pour protéger, réhabiliter et développer les nations les plus vulnérables au climat dans le monde.

M. W.I. Shiimi (Namibie) déclare que les changements climatiques détruisent les moyens de subsistance et les biens, et perturbent le développement économique. En Namibie, les précipitations sont devenues irrégulières, provoquant des sécheresses excessives et successives. L'UIP et la communauté internationale doivent collaborer pour soutenir la transition écologique. La Namibie mène des projets pilotes visant à produire de l'ammoniac vert et du fer vert, mais a besoin du soutien des pays industrialisés pour les développer à plus grande échelle. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE sera utile à cet égard, et il mentionne le Legacy Landscapes Fund. Les États-Unis d'Amérique doivent également apporter leur soutien, et il se réjouit de la création de la Fondation américaine pour la conservation internationale. Le report des négociations visant à élaborer un cadre pour la neutralité carbone au sein de l'Organisation maritime internationale est regrettable.

M. I. Novikov (Fédération de Russie) précise que son pays a mené des efforts pour réduire la consommation de gaz naturel et mis en œuvre de nombreuses mesures climatiques par le biais de la législation. En octobre 2023, la Fédération de Russie a adopté une nouvelle doctrine climatique visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2060. La Fédération de Russie a par ailleurs accueilli le Congrès écologique international Nevsky afin de discuter des changements climatiques, un enjeu mondial qui ne doit pas être politisé. Le monde doit adopter une approche équilibrée en matière de ressources et de transition écologique. En tant que représentant d'Arkhangelsk, il a été témoin de l'accélération de l'impact du réchauffement climatique sur l'Arctique, notamment en raison de la progression vers le nord des eaux chaudes de l'Atlantique. Il est important de travailler collectivement et de manière proactive sur les questions climatiques et écologiques.

M. S. Ty (Cambodge) dit que la hausse des températures, les précipitations irrégulières, les fortes sécheresses et les inondations de plus en plus destructrices menacent les moyens de subsistance de millions de Cambodgiens, en particulier ceux des petits agriculteurs, des femmes vivant en milieu rural et des collectivités tributaires des ressources naturelles. Ceux qui sont les moins aptes à s'adapter payent le prix le plus élevé. Reconnaissant son rôle essentiel dans la promotion de la justice climatique et la protection des droits des populations vulnérables, le Parlement a intégré la résilience climatique dans la législation nationale, notamment en matière d'utilisation des terres, de gestion de l'eau et d'autres ressources, et dans les politiques de réduction des risques de catastrophe. Bien qu'il produise moins de 1 % des émissions mondiales, le Cambodge a fait preuve de leadership en matière de gouvernance climatique en soumettant ses CDN actualisées, qui comprennent des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, de reboisement et d'agriculture à faible émission de carbone, et visent la neutralité carbone d'ici 2050. Le Cambodge plaide en faveur de mécanismes de financement climatique accessibles aux pays en développement, garantissant une participation inclusive du public aux solutions locales. Les parlementaires doivent défendre l'équité et demander des comptes aux gouvernements.

Mme H. Fayez (Bahreïn) déclare que le réchauffement climatique a des répercussions économiques, sociales et environnementales sur tout le monde, notamment sur les plus vulnérables. Protéger ceux qui sont en première ligne est une responsabilité stratégique qui favorise le développement durable et la justice. Le Parlement de Bahreïn croit en l'élaboration de politiques climatiques globales qui tiennent compte des plus vulnérables, assurent l'inclusion sociale et garantissent une réponse climatique équitable. Bahreïn a adopté des stratégies nationales visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2060 tout en équilibrant le développement économique et la préservation de l'environnement, à protéger les populations côtières de l'élévation du niveau de la mer et à fournir de l'énergie à tous. Il a par ailleurs mis au point des programmes nationaux de renforcement des capacités afin de s'adapter aux risques environnementaux et d'accroître la participation parlementaire à l'élaboration des politiques. En tant que passerelles entre les pouvoirs publics et les collectivités locales, les parlements doivent partager les meilleures pratiques afin d'élaborer des politiques communes qui soutiennent les plus vulnérables, garantissent la justice environnementale et renforcent la durabilité aux niveaux national, régional et international. Son parlement est prêt à travailler avec d'autres parlements à cet égard.

Mme C. Roth (Allemagne) affirme que les parlementaires peuvent transposer les normes mondiales dans le droit national, demander des comptes aux gouvernements quant à leurs engagements humanitaires et veiller à ce que les fonds destinés à l'aide, au développement et à la lutte contre les changements climatiques ne soient pas réduits. La justice climatique est une question d'équité et de responsabilité, et non de charité. En tant que citoyenne d'un pays industrialisé, elle a ressenti la responsabilité de garantir cette justice lorsqu'elle s'est rendue dans des pays en première ligne face aux changements climatiques. Elle propose : 1) de créer un passeport – similaire au passeport Nansen de 1922 pour les réfugiés apatrides – pour les réfugiés climatiques dont la nation n'existe plus ; 2) d'étudier les moyens de soutenir les femmes, qui sont plus touchées par les changements climatiques et contribuent à la sécurité alimentaire ; et 3) d'intenter des poursuites judiciaires liées au climat. La Cour constitutionnelle allemande estime que l'État a le devoir constitutionnel de protéger la vie et l'intégrité physique contre les risques liés au climat, ce qui a donné lieu à de nombreuses poursuites judiciaires.

M. R. Parmessar (Suriname) indique que le Suriname a un couvert végétal de 93 % et est négatif en carbone, mais que l'élévation du niveau de la mer affectera les deux tiers de sa population. Les pays les plus industrialisés ont interdit l'utilisation de produits chimiques nocifs, tels que le mercure, sur leur propre territoire, mais continuent de les exporter. Ils doivent interdire ces exportations, en particulier vers les petits États insulaires en développement. Les pays doivent également profiter des sommets internationaux pour rendre compte de leurs actions en faveur du climat, car les importants fonds climatiques disponibles ne parviennent pas jusqu'aux programmes de préservation de la nature du Suriname.

M. M. Zoltan (Roumanie) déclare que la coordination intersectorielle dans la mise en œuvre des principales conventions internationales sur l'environnement et le développement est nécessaire pour faire face à la crise climatique. La participation des citoyens à l'élaboration des plans et des projets augmentera les chances de succès et d'acceptation sociale, et atténuera le risque que la crise climatique ne se transforme en crise des droits de l'homme. La Roumanie a intensifié ses efforts pour réduire ses émissions et a adopté deux stratégies nationales visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et à renforcer sa capacité à relever les défis climatiques de 2024 à 2030. La Roumanie augmente sa production d'énergie renouvelable, notamment à partir de l'énergie éolienne et solaire, et recourt davantage aux technologies de pompes à chaleur. Les parlementaires doivent adopter des mesures destinées à renforcer les stratégies nationales en matière d'énergie renouvelable, à réduire les émissions, à minimiser les impacts sur l'environnement et la santé, et à promouvoir des technologies plus propres et plus efficaces.

M. F. Jitoko (Fidji) explique que la question du déplacement et de la réinstallation des peuples autochtones concerne non seulement les coûts et la perte d'espace vital, mais aussi la destruction des liens traditionnels avec la terre, le patrimoine et la culture.

M. N. Wangchuk (Bhoutan) précise que la protection de l'environnement est un principe fondamental de la philosophie de développement bhoutanaise du bonheur national brut. Le Bhoutan est un pays à bilan carbone négatif et sa Constitution stipule que les forêts doivent couvrir au moins 60 % du territoire à tout moment. Cependant, ses glaciers reculent à un rythme alarmant, menaçant la sécurité hydrique de millions de personnes. Le Bhoutan se joint donc à l'appel lancé

par le Parlement par sens du devoir. Les parlementaires doivent voir au-delà des gains à court terme, inscrire la justice intergénérationnelle dans les lois nationales, légiférer pour garantir un héritage en protégeant le capital naturel pour l'éternité, examiner les politiques sous l'angle du climat et de la vulnérabilité afin de veiller à ce que les CDN garantissent l'équité, et autonomiser les populations locales et les peuples autochtones qui sont les gardiens de la biodiversité. Le monde a besoin de plus de sagesse, de courage et d'actions parlementaires, et les plus vulnérables doivent être au cœur des plans climatiques.

Un délégué des Émirats arabes unis fait remarquer que les conséquences du réchauffement climatique s'intensifient, en particulier pour les plus vulnérables, et que les parlementaires doivent adopter des politiques environnementales globales afin de garantir la justice pour tous. Les parlementaires peuvent : 1) utiliser l'intelligence artificielle (IA) pour analyser les données environnementales et surveiller les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques afin de garantir une allocation efficace des ressources et la justice ; 2) veiller à ce que les bâtiments publics utilisent des énergies renouvelables d'ici 2030 ; et 3) soutenir les projets de développement, notamment par le biais du secteur privé. Son parlement a adopté des politiques ambitieuses en matière de neutralité carbone et de catastrophes environnementales. Les investissements dans Masdar, une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables, et dans l'agriculture, ont permis de progresser vers la production zéro émission et la sécurité alimentaire. La Stratégie de sécurité hydrique 2036 des Émirats arabes unis réduit l'impact des sécheresses et des pénuries d'eau.

M. R. Feingold (Campaign for Nature), intervenant, dit qu'en ce qui concerne la question posée précédemment par Mme Ellis au sujet de l'évolution de la politique nationale, il rejette fermement l'attitude de l'administration américaine actuelle à l'égard des changements climatiques. Les dommages causés sont regrettables. Toutefois, grâce à son travail sur la biodiversité, il a noué des liens avec des personnes qui partagent son point de vue. Travailler avec ces personnes peut favoriser la compréhension du fait que la biodiversité et les changements climatiques sont indissociables.

M. I. Seruiratu (Fidji), intervenant, explique qu'il est nécessaire d'assumer la responsabilité des changements climatiques qui touchent tout le monde. Mais il faut pour cela faire preuve de leadership, de volonté politique et d'engagement.

Mme A. Tolentino (Care About Climate), intervenante, fait remarquer que de nombreux délégués s'accordent à dire que ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques sont les plus touchés. Elle remercie les délégués ayant reconnu que les jeunes font partie des groupes les plus vulnérables aux changements climatiques et se réjouit des progrès réalisés dans la lutte contre ces événements.

La modératrice exhorte les délégués à s'assurer que la durabilité et les changements climatiques demeurent au cœur de la prochaine stratégie quinquennale de l'UIP.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) au Brésil

Une vidéo sur les avantages à court terme de la réduction des émissions de méthane est projetée et Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Vice-Présidente de la Commission, prend la présidence.

La Présidente affirme que l'UIP encourage depuis plus de 15 ans l'engagement parlementaire et les processus liés aux changements climatiques lors des réunions parlementaires annuelles de la COP. La prochaine réunion, qui se tiendra lors de la COP30 à Belém (Brésil) le 14 novembre, sera axée sur les mesures parlementaires destinées à réduire les émissions de méthane. Celle-ci s'appuiera sur les travaux en cours de l'UIP visant à renforcer les capacités parlementaires en matière de changements climatiques et à réduire les émissions de méthane en partenariat avec le Global Methane Hub. La réunion coïncidera avec la journée thématique de la COP30 sur la transformation des systèmes et débouchera sur un document final. Le rapporteur de la réunion, M. Costa, a déjà préparé un projet de document final et les délégués ont jusqu'au 26 octobre pour soumettre leurs amendements écrits. Le débat devra permettre à M. H. Costa, membre du Parlement du Brésil, de recueillir des idées supplémentaires et le projet révisé sera présenté pour adoption lors de la Réunion parlementaire de la COP30.

Une vidéo présentant l'Assemblée législative de l'État du Pará, où se tiendra la Réunion parlementaire de la COP30, est projetée.

M. H. Costa (Brésil) déclare que l'UIP a largement contribué aux politiques publiques visant à promouvoir la santé et à lutter contre la faim, les inégalités sociales, la pollution et les changements climatiques. En ce qui concerne ce dernier point, le principal défi des parlementaires consiste à traduire les engagements internationaux en législations mettant en œuvre des politiques environnementales et favorisant des sociétés durables. Les débats parlementaires peuvent porter sur : les cadres réglementaires relatifs au climat, l'adoption de mécanismes de contrôle et de transparence pour les engagements, la priorité accordée aux budgets et aux ressources pour des infrastructures résilientes, la décarbonisation et les tensions entre l'agriculture et la préservation et le reboisement des espaces verts.

Il est temps de se battre pour l'environnement et de reconnaître que le multilatéralisme climatique offre une solution. Les législateurs jouent un rôle de plus en plus important à travers leurs politiques et en tant que représentants des militants. Le Brésil possède la deuxième plus grande couverture forestière et la plus riche biodiversité au monde ; la décision d'accueillir la COP30, épicentre des activités de protection du climat, dans ce pays est donc significative. La Réunion parlementaire de la COP30 démontrera l'importance des parlementaires dans le maintien des politiques de lutte contre les changements climatiques et comprendra des discussions de haut niveau visant à garantir un héritage commun. À une époque marquée par des phénomènes climatiques défavorables, il n'y a pas de place pour l'erreur. Le projet de document final sert de base aux débats et l'UIP peut aider à dégager un consensus. Il contextualise l'urgence climatique, les risques liés à la hausse de la température mondiale tels que ceux observés en 2024, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les engagements antérieurs et les actions conjointes des parlementaires. Il aborde également des sujets tels que le contrôle parlementaire des CDN et le financement et les budgets climatiques, la promotion de la recherche sur l'utilisation de l'IA pour anticiper et atténuer les risques naturels, l'amélioration de la santé collective après des phénomènes météorologiques extrêmes, la transition vers les énergies renouvelables et la réduction des émissions.

Mme C. Fredriksen (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)), reconnaissant l'importance du contrôle dans la responsabilité en matière de changements climatiques, fait observer que l'INTOSAI a aidé 58 pays à auditer leurs plans nationaux d'adaptation. Un rapport conjoint doit être publié lors du Congrès de l'INTOSAI et 29 rapports nationaux sont déjà disponibles. L'Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique a publié un rapport régional sur les réponses apportées par les agences gouvernementales aux questions liées au climat dans neuf États du Pacifique. Elle appelle les gouvernements à garantir le financement et l'expertise nécessaires, à améliorer la planification et le ciblage des mesures, à mettre en œuvre efficacement ces mesures grâce à des actions plus coordonnées et inclusives, et à surveiller et rendre compte des résultats escomptés afin de garantir la transparence. Les parlements doivent collaborer avec les bureaux d'audit nationaux afin d'éclairer les actions futures et de préparer la COP30.

Mme B. Blosel (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE) explique que les changements climatiques provoquent une urgence sanitaire mondiale. Les parlementaires doivent veiller à ce que la santé soit au cœur des politiques climatiques en renforçant les systèmes de santé et en garantissant leur pérennité et leur faible empreinte carbone. Cela permettra au secteur de la santé de répondre aux impacts climatiques et de s'aligner sur le programme santé de la COP26. Le leadership parlementaire est essentiel pour faire le lien entre l'action climatique, l'équité en matière de santé et le développement durable. Les progrès dépendent de la capacité des législateurs à traduire les engagements mondiaux en actions nationales par le biais de la législation, des allocations budgétaires et des mécanismes de redevabilité qui survivent aux cycles politiques. Afin d'accélérer l'impact, les parlementaires doivent partager entre eux les mesures destinées à réduire l'empreinte carbone du secteur de la santé. Des parlements forts, informés et connectés protégeront les populations et la planète.

Mme F. Bustreo (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) dit que les changements climatiques ont un impact préoccupant sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et se félicite de la tenue de la Réunion parlementaire de la COP30. Le projet de document final devra reconnaître le Plan d'action de Belém pour la santé et suggérer des moyens par lesquels les parlementaires pourront contribuer à sa mise en œuvre.

Mme R. Abouras (Libye) affirme que les changements climatiques, qui ont provoqué des migrations, des conflits, des violences et des crimes, menacent les sociétés, les économies, la justice et le développement, notamment dans les pays en développement et les pays ayant connu des conflits. Il est difficile de parvenir à la stabilité économique tout en faisant face aux défis climatiques et en assurant la reconstruction et le relèvement post-conflits. C'est pourquoi la Libye cherche à obtenir la justice climatique et à renforcer l'adaptation au climat lors de la COP30. Les parlementaires de l'UIP doivent lancer une initiative visant à garantir que la législation favorise la paix, la sécurité et le développement, défende la justice climatique et contribue au financement de la transition écologique. Cela permettra aux parlements de jouer un rôle de premier plan pour garantir la transparence et la prise de décision.

M. R. Norouzi (République islamique d'Iran) précise que la diplomatie parlementaire en matière de climat peut avoir un impact profond sur la coopération internationale. Les parlementaires peuvent contribuer à l'élaboration de cadres permettant aux gouvernements de respecter leurs engagements internationaux et leurs politiques nationales de développement durable, et ils peuvent veiller à ce que les mesures prises garantissent la justice climatique et protègent les générations futures. La COP30 représente une occasion mondiale de prendre des décisions plus audacieuses et de parvenir à une meilleure coordination institutionnelle. Les pays du monde entier doivent trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique, faute de quoi il y aura des conséquences aux niveaux local, national et régional. La coopération internationale, l'accès aux technologies vertes, des ressources financières durables et la prévention des sanctions illégales unilatérales sont nécessaires pour une action climatique plus efficace. Les sanctions ont un impact sur l'environnement mondial, la sécurité alimentaire et la santé publique, créant un cercle vicieux d'émissions. Les pays développés doivent soutenir et faciliter les actions climatiques des autres nations et adopter des mesures pour soutenir les activités parlementaires en matière de protection de l'environnement.

M. J.P. Letelier (Institut de gouvernance du Parlement andin) dit que les parlementaires doivent agir de toute urgence. L'humanité dépassera les points de bascule climatiques avant que les objectifs fixés pour 2050 puissent être atteints. Pour gagner du temps, les parlementaires doivent comprendre que les gouvernements ne peuvent pas agir seuls. Ils peuvent adopter des lois afin de réglementer les émissions liées au méthane, au pétrole et au gaz, la gestion des déchets et l'agriculture. Bien que les pays développés doivent agir, les pays du Sud sont également responsables des émissions de méthane. Le projet de document final doit donc souligner la nécessité de réduire les émissions de méthane d'ici 2030.

M. S. Ty (Cambodge), saluant la Réunion parlementaire de la COP30, déclare que l'engagement parlementaire est essentiel pour garantir des engagements nationaux inclusifs, transparents et responsables en matière de climat. Le projet de document final doit 1) donner la priorité aux populations vulnérables des pays moins développés qui sont déjà gravement touchées par les changements climatiques alors qu'elles contribuent le moins aux émissions mondiales ; 2) appeler à la mise en place de mécanismes de financement climatique solides qui soutiennent directement l'adaptation et la résilience locales, en particulier pour les petits agriculteurs, les femmes et les communautés autochtones ; 3) mettre en évidence le rôle des parlements dans la supervision des CDN et la garantie de l'alignement des politiques climatiques sur les objectifs de développement nationaux et les ODD ; et 4) intégrer les perspectives des jeunes et de la société civile dans le processus parlementaire autour de la COP30. La Réunion parlementaire de la COP30 contribuera à souligner que l'action climatique doit être juste, inclusive et centrée sur les personnes.

Mme C. Roth (Allemagne) fait remarquer qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans droits de l'homme. Le projet de document final doit donc mettre en évidence l'impact particulier de la crise climatique sur les femmes et les enfants, ainsi que le rôle important que jouent les femmes dans la lutte contre les changements climatiques. Il est important de discuter de la question des réfugiés climatiques, qui sont plus de 40 millions. Les peuples autochtones d'Amazonie doivent être invités à la COP30 afin d'expliquer comment les changements climatiques les affectent, et la possibilité de collaborer avec le ministre de la Culture du Brésil pour présenter des manifestations artistiques sur le défi climatique doit être explorée.

Mme H. Fayez (Bahreïn), notant que les réunions parlementaires des deux précédentes COP se sont tenues dans la Zone verte, demande pourquoi cela ne sera pas le cas pour la Réunion parlementaire de la COP30.

M. M. Karakaya (Türkiye) indique que la gestion de la crise climatique et la construction d'un avenir durable figurent parmi les défis les plus importants du siècle et requièrent un sens commun et mondial des responsabilités. À cet égard, les COP constituent des plateformes importantes pour favoriser le multilatéralisme et la coopération internationale. La Türkiye partage ce sens des responsabilités, continue d'honorer ses engagements avec détermination, se félicite de la présidence brésilienne de la COP30 et participera activement à la Conférence. La candidature de la Türkiye à l'organisation de la COP31 reflète sa volonté de rassembler différentes voix afin de trouver des solutions climatiques efficaces.

Mme S.S.F. Hashaam (Pakistan) déclare que la communauté internationale s'est engagée à verser près de 11 milliards d'USD pour aider le Pakistan à se remettre des inondations dévastatrices de 2022. Cependant, seule une fraction de ce montant est parvenue aux personnes sans abri. L'écart entre les promesses et les actions concrètes caractérise la réponse mondiale aux changements climatiques. Lors de la COP30, le Pakistan recherchera l'équité fondée sur les principes de justice et de responsabilité partagée, et non sur la générosité. Le financement climatique doit atteindre ceux qui sont en première ligne face aux changements climatiques et le Fonds consacré aux pertes et dommages doit tenir ses promesses. Le Pakistan a légiféré en faveur des énergies renouvelables, construit des logements résistants au climat, donné aux femmes la propriété des logements reconstruits et s'est engagé dans ses CDN à réduire ses émissions de 60 % avec le soutien international. Toutefois, aucun pays ne peut se reconstruire pendant que d'autres tardent à agir. La COP30 doit rétablir la confiance en mesurant la solidarité en termes de résultats et en garantissant un financement et une justice équitables et accessibles. Pour des milliards de personnes dans les pays du Sud, la justice climatique est une question de survie.

M. H. Costa (Brésil) dit que la COP30 organisera des activités concernant les peuples autochtones afin de mettre en lumière les défis auxquels ils sont confrontés et les solutions qu'ils proposent. Ils sont les mieux placés pour préserver et défendre la forêt amazonienne, car ils y vivent. Des débats et des présentations sur la culture brésilienne, y compris la culture autochtone, seront également organisés.

La Réunion parlementaire de la COP30 se déroulera tout près de la Zone verte. Pour accéder à cette zone, les parlementaires doivent demander des accréditations à leur délégation.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente fait savoir que les candidats proposés pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission sont M. M.A. Bouchouit (Algérie) pour le Groupe africain, pour un premier mandat, et M. A. Gerasymov (Ukraine) pour le Groupe des Douze Plus, pour un second mandat.

Les candidatures sont approuvées.

La Présidente fait remarquer que, lors de la 143e Assemblée de l'UIP, il a été convenu que la parité entre les sexes doit être respectée pour les postes de président et de vice-président, et que chaque groupe géopolitique doit présider au moins une fois la Commission. Par conséquent, d'octobre 2025 à octobre 2027, le président de la Commission doit être une femme membre du Bureau issue du Groupe arabe, et le vice-président doit être un homme membre du Bureau issu du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le Secrétariat a reçu les candidatures de Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) à la présidence et de M. C.A. Rendón García (Mexique) à la vice-présidence.

Les candidatures sont approuvées.

La Présidente déclare que, compte tenu de la portée de la résolution à rédiger, le Bureau propose que la Commission consacre tout son temps lors de la 152e Assemblée de l'UIP à la préparation et à l'examen de la résolution.

La proposition est approuvée.

La séance est levée à 12 h 25.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 25 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme C.L. Crexell (Argentine).

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/151/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent (avril 2025)

Le compte rendu est approuvé.

Le processus d'élection du secrétaire général de l'ONU : modalités et fondements politiques

La Présidente, présentant ce point et rappelant qu'aucune femme n'a jamais occupé le poste de secrétaire général de l'ONU, déclare que le Bureau de la Commission a décidé d'organiser une réunion-débat sur le processus de nomination à ce poste, en mettant l'accent sur la dimension de genre. Après avoir pris connaissance des informations de nature générale, les membres entendront des présentations des participants à la réunion-débat, à savoir Mme C. Gallach, Secrétaire du Conseil d'administration de Global Women Leaders (GWL) Voices et Mme M. Noel Leoni, Directrice exécutive adjointe de GQUAL Campaign. Un membre du Bureau présentera également un projet de motion sur ce sujet.

M. A. Motter (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU), accompagnant ses remarques d'une présentation numérique, déclare, en donnant des informations générales, que le nouveau secrétaire général de l'ONU prendra ses fonctions le 1er janvier 2027, les espoirs de voir une femme nommée à ce poste pour la première fois étant élevés. Le processus de sélection et de nomination correspondant sera mené conformément à la résolution 79/327, adoptée le 5 septembre 2025 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est une version actualisée des résolutions précédentes sur le même sujet, à savoir donner un nouveau souffle aux travaux de l'Assemblée générale. Ce processus sera lancé au cours du dernier trimestre 2025 par une lettre conjointe des présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité invitant les États membres, individuellement ou en groupe, à proposer des candidats à ce poste. Les deux présidents informeront conjointement les États membres des candidatures, au fur et à mesure de leur dépôt. Les informations relatives à chaque candidat proposé seront publiées sur une page web dédiée de l'ONU.

Tous les candidats seront tenus de faire part de leur vision, de divulguer leurs sources de financement, d'éviter tout conflit d'intérêt et de participer à des dialogues interactifs diffusés sur le web et organisés par la Présidente de l'Assemblée générale. Aucun calendrier n'est précisé pour le vote départageant les candidats et, bien qu'elle ne contienne aucune règle sur le genre, la résolution réitère le regret exprimé pour la première fois dans le Pacte pour l'avenir de 2024, à savoir qu'en 80 ans d'existence de l'ONU, aucune femme n'a encore occupé le poste de secrétaire général, qui a été tenu successivement par neuf hommes. Aucune règle ne prévoit non plus de roulement géopolitique, bien qu'il soit tacitement entendu que le poste ne doit pas être occupé deux fois de suite par une personne originaire de la même région.

Conformément à l'article 97 de la Charte des Nations Unies, le secrétaire général sera nommé sur recommandation du Conseil de sécurité. Étant donné que ses cinq membres permanents peuvent chacun faire usage de leur droit de veto pour rejeter un candidat, le Conseil de sécurité a de fait le dernier mot dans le processus de sélection et de nomination, d'autant plus que l'Assemblée générale adopte invariablement ses recommandations.

Mme C. Gallach (Secrétaire du Conseil d'administration de GWL Voices), intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare dans sa présentation qu'il est temps (et qu'il est juste et équitable) qu'une femme dirige l'ONU et occupe le poste de premier diplomate du monde. C'est d'ailleurs une nécessité dans un monde marqué par la complexité géopolitique, les divisions et les conflits, entre autres défis. Une femme à la tête de l'ONU apportera un nouveau style de leadership ainsi que l'approche forte et déterminée dont le système multilatéral a urgemment besoin pour se transformer.

Les femmes dirigeantes ont l'habitude d'écouter, de jeter des ponts, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans et de travailler dans le cadre d'une approche multiforme visant à faire la différence et impulser le changement, autant de qualités essentielles pour la nouvelle direction de l'ONU, confrontée à tant de défis d'une extrême difficulté. La question n'est pas tant de savoir si une femme peut diriger l'ONU, mais plutôt de disposer du leadership requis pour promouvoir un véritable changement systémique, y compris un nouveau cycle de nominations à tous les échelons.

Les Nations Unies ont été fondées sur un idéal d'égalité, notamment l'égalité en droits des hommes et des femmes, comme l'indique le texte de leur Charte, grâce à l'action décisive des femmes qui ont participé à leur création lors de la Conférence de San Francisco en 1945. Depuis lors, les femmes attendent de pouvoir diriger l'ONU et sont prêtes à le faire. Une seule femme candidate a été présentée pour le poste en 2006, alors qu'en 2016, sept des 13 candidats étaient des femmes. À cette occasion, la discussion autour des candidats a été beaucoup plus ouverte qu'auparavant, ce qui constitue un changement important, le résultat restant néanmoins le même. Le moment est venu de faire ce qui est juste et équitable.

La Présidente, remerciant Mme Gallach de sa contribution intéressante et énergique, affirme que les femmes du monde entier ont largement démontré leurs qualités et leurs capacités, notamment pour ce qui est d'impulser des changements politiques, et que la campagne visant à permettre aux femmes d'occuper des postes clés leur donnant la possibilité d'influer sur la transformation mondiale et la paix doit se poursuivre.

Mme M. Noel Leoni (Directrice exécutive adjointe de GQUAL Campaign), intervenante, s'exprimant également par visioconférence, indique dans sa présentation que son organisation est membre du comité directeur de la campagne "1 for 8 Billion", qui œuvre à promouvoir un processus de sélection du secrétaire général de l'ONU reflétant les principes d'inclusivité, d'égalité, de transparence et de redevabilité de l'Organisation. L'UIP a été exemplaire en reconnaissant l'importance cruciale de ce processus et le rôle essentiel joué par les parlements dans l'élaboration des critères qui s'y rapportent.

Comme l'ont souligné les résolutions successivement adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, les règles régissant ce processus constituent des acquis durement obtenus, qui doivent être protégés, mais qui doivent être encore renforcés afin d'encourager un changement attendu depuis longtemps. À cette fin, il convient de parvenir à une compréhension plus approfondie et commune des qualifications, des compétences et du profil requis par le poste dans le but d'attirer les candidats voulus, de guider la préparation de l'énoncé de leur vision et de permettre à l'Assemblée générale de faire en sorte que les candidats recommandés par le Conseil de sécurité satisfassent aux exigences les plus élevées. Les parlements pourraient y contribuer en déterminant les qualifications souhaitées et en veillant à ce que les candidats proposés par leur gouvernement satisfassent à ces critères.

Deuxièmement, plus de 90 États membres de l'ONU ayant déjà exprimé leur soutien sans réserve à la nomination d'une femme, il est temps que les candidatures soient présentées en conséquence et que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale accordent de l'importance à l'équilibre entre les sexes dans leurs délibérations. La nomination d'une femme témoignera de la légitimité de l'ONU et fera écho aux valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies et les autres instruments pertinents. Les Parlements membres de l'UIP pourront y contribuer en invitant instamment leur gouvernement à proposer des femmes hautement qualifiées à ce poste, en les tenant responsables à cet égard et en encourageant un débat plus large sur l'importance de cette question.

Troisièmement, la résolution 79/327 de l'Assemblée générale ne prévoit aucune participation significative de la société civile, des parlements ou d'autres acteurs au débat. Les parlements pourront néanmoins interroger les candidats dans le cadre de dialogues interactifs, organiser des auditions avec eux et promouvoir une plus large participation du public.

Le processus de sélection à venir mettra à l'épreuve le multilatéralisme et la capacité à renouveler la promesse des Nations Unies alors même que la coopération mondiale est mise à rude épreuve. Il s'agit également d'une occasion de faire preuve de confiance, de démocratiser la gouvernance mondiale et de prouver que l'ONU peut montrer l'exemple, les parlements étant des alliés puissants dans les efforts visant à garantir une nomination qui reflète les exigences mondiales en matière de transparence et d'égalité.

La Présidente, remerciant Mme Noel Leoni d'avoir fait part de ses propositions, déclare que les parlements doivent, dans la mesure du possible, s'efforcer de mettre en œuvre les mesures suggérées afin de promouvoir la nomination d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU.

Mme S. Ataullahjan (Canada), membre du Bureau de la Commission, intervenante, présentant un projet de résolution intitulé *Élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*, précise que ce projet souligne l'idée qu'il est temps de choisir une femme comme prochain secrétaire général de l'ONU au terme de 80 années d'occupation de ce poste par neuf hommes différents. Si le Pacte pour l'avenir et la résolution 79/327 de l'Assemblée générale soulignent l'importance de tenir dûment compte de l'équilibre entre les sexes et déplorent qu'aucune femme n'ait jamais occupé le poste de secrétaire général, aucun des deux ne demande explicitement qu'une femme soit choisie en 2026. Bien qu'ils n'aient pas directement leur mot à dire dans le processus de sélection, les parlementaires peuvent, par l'intermédiaire de l'UIP, offrir une perspective parlementaire et exprimer leur opinion collective, ce qui est l'intention du projet de motion.

La motion appelle les Parlements membres de l'UIP, en particulier ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, région considérée comme la mieux placée pour occuper ce poste sur la base, certes non officielle, du roulement géographique, à prendre deux mesures importantes. Premièrement, ils devraient organiser des réunions d'information leur permettant de faire le point sur les modalités et le calendrier du processus de sélection et de nomination. Deuxièmement, ils devraient s'engager auprès de leur gouvernement à rechercher un large éventail de candidates parmi les nombreuses femmes aptes à occuper des postes à responsabilités. Au cours des prochains mois, il y aura beaucoup à mettre en œuvre pour faire entendre la voix des parlements sur cet important processus significatif de sélection, qui aura lieu en 2026. À ce jour, un homme et deux femmes ont posé leur candidature.

En conclusion, l'intervenante demande que le projet de motion soit soutenu, mais avec le titre modifié de *Recommandation visant à élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*.

La Présidente remercie Mme Ataullahjan pour sa remarquable contribution aux travaux de la commission concernant le projet de motion, qui a été soutenu par le Bureau, et invite l'assemblée à débattre.

M. A. Gryffroy (Belgique), après avoir souligné que la représentation des femmes aux postes de haut niveau laisse encore souvent à désirer, considère que la modification du titre du projet de motion constitue une amélioration bienvenue par rapport à la version originale, qui donne l'impression que la nomination d'une femme est obligatoire, alors qu'il s'agit plutôt de nommer le meilleur candidat parmi l'ensemble des candidats et candidates envisagés. L'idée est d'attirer davantage de femmes dans ce vivier, qui a toujours été dominé par les hommes, et d'offrir ainsi un choix plus large pour trouver le bon candidat.

M. E. Bustamante (Pérou) assume la présidence de la réunion.

M. S. Shamseddin Hosseini (République islamique d'Iran) déclare que les réalisations des secrétaires généraux de l'ONU témoignent de l'importance sans pareille de cette fonction et des qualités requises pour jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance mondiale. Ces dernières années, cependant, l'ONU a parfois manqué à sa responsabilité primordiale de défendre la paix et les droits de l'homme, ce qu'ont clairement mis en évidence le génocide et le meurtre de centaines de membres du personnel de l'ONU à Gaza. Il est attendu de l'Organisation qu'elle s'adapte à l'évolution des besoins et des situations et qu'elle remédie aux lacunes de ses processus par le biais de réformes.

Le processus de sélection du secrétaire général de l'ONU doit être transparent, équitable et conforme au principe de la démocratie inclusive et de l'état de droit afin de renforcer la confiance dans l'institution. Outre l'expérience politique, les qualités essentielles requises pour occuper ce

poste, indépendamment du sexe, incluent des compétences en matière de gestion, des aptitudes relationnelles, l'indépendance, l'impartialité, la compétence et l'attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Mme N. Altaca Kayişoğlu (Türkiye) déclare que le secrétaire général de l'ONU, visage de la gouvernance mondiale multilatérale, doit être hautement compétent, honnête et attaché aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le processus de sélection doit également être ouvert, inclusif, transparent, équitable et égalitaire. Il est à espérer que des candidates se présenteront à ce poste et seront prises en considération au même titre que les hommes.

M. A. El-Aaleme (Maroc) déclare que la véritable question est de savoir comment garantir que la nouvelle nomination reflète véritablement la volonté de la communauté internationale, plutôt que d'être décidée à huis clos par consensus, et comment garantir que la personne nommée soit une femme. Malgré la transparence accrue du processus de sélection, la décision finale revient toujours au Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents disposent d'un droit de veto. Dans le déséquilibre qui en résulte, l'Assemblée générale est mise de côté et les parlements nationaux sont eux aussi évincés. De plus, les critères de sélection sont assez flous ou fondés sur des considérations géopolitiques plutôt que sur les compétences ou les priorités de l'ONU.

Au cours des 18 prochains mois, les mesures à prendre devraient inclure une discussion des critères de sélection par l'Assemblée générale des Nations unies et les parlements nationaux, des auditions publiques des candidats devant l'UIP, la diffusion des rapports d'évaluation aux gouvernements et au public, et une campagne interparlementaire visant à promouvoir la nomination de femmes à ce poste. Le processus de sélection symbolisant le système international et la démocratie, plus il sera transparent, équitable et responsable, plus l'ONU sera forte et légitime. Le rôle du Parlement est de traduire ce principe dans la pratique.

Mme S. Kheng (Cambodge), rappelant que son pays a trouvé une paix précieuse sous le drapeau bleu de l'ONU après la tragédie et le désespoir, considère néanmoins cette paix comme fragile et devant être entretenue par la coopération, le dialogue et le respect du droit international. Le Cambodge, conscient que la paix durable est le fondement du développement, de l'égalité et de la dignité, reste fermement attaché au règlement pacifique des différends et préconise des mécanismes internationaux plus solides pour superviser et préserver la paix dans les régions vulnérables. L'heure est venue d'opérer une transformation audacieuse et profonde pour faire de l'ONU une organisation qui reflète la réalité actuelle et les défis futurs, à l'intérieur de laquelle tous les pays sont entendus et respectés de manière égale. L'institution sera alors en mesure de prévenir les conflits, de protéger la paix et de redonner espoir aux nations sortant d'une guerre et aux populations qui luttent pour l'égalité et la justice.

M. B. Albinmohammed (Bahreïn) estime que, malgré leurs qualités, les secrétaires généraux de l'ONU ont trop souvent été incapables d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs aspirations. Il ne s'agit toutefois pas tant d'améliorer les critères de sélection, que de remédier à l'absence générale de mécanismes d'application des décisions de l'ONU et à un déséquilibre se manifestant entre des intérêts de premier plan et le mandat de l'Organisation. Pour s'acquitter efficacement de leur rôle, les secrétaires généraux de l'ONU devraient bénéficier d'une plus grande autonomie et disposer de tels mécanismes. Les questions de financement donnent également lieu à des complications découlant du fossé entre la participation des États membres et leur intérêt pour ce qui devrait être une institution internationale égale pour tous. Il sera instructif d'entendre le point de vue des intervenants sur la manière de remédier à ces lacunes.

Mme K. Sehrawat (Inde) déclare qu'en tant que chef de l'administration et visage public de l'ONU, le Secrétaire général joue un rôle crucial dans la diplomatie préventive, la paix et la sécurité et la coopération internationale. La personne nommée doit incarner les exigences les plus élevées en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité et demeurer profondément attachée aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le processus de sélection pour tous les postes de haut niveau à l'ONU doit être ouvert, transparent et inclusif. L'instauration d'énoncés de vision et de dialogues formels avec les États membres et le public renforcera considérablement la redevabilité et la confiance dans l'institution. Ces avancées accroîtront en outre la légitimité du dirigeant choisi et la crédibilité de l'ONU. Il faut continuer à soutenir la mise en place d'un processus véritablement représentatif et fondé sur le mérite, reflétant la volonté de la communauté internationale.

M. H. Obeidat (Jordanie) estime que le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme radicale visant à permettre au secrétaire général de l'ONU d'agir sans pression ni influence, en particulier avec autant d'États marginalisés. L'ONU s'est révélée incapable de mettre fin au nettoyage ethnique, au génocide, à la guerre et à la famine, comme en témoigne le cas de Gaza, où la situation ne s'est améliorée que grâce à l'intervention de certains pays. Plutôt que de se concentrer sur les formalités liées à la nomination du secrétaire général de l'ONU, il conviendrait de mettre l'accent sur la compatibilité avec les nobles principes de l'ONU en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes. Il est fondamentalement juste et impératif que les femmes accèdent aux plus hautes fonctions. Des questions subsistent toutefois quant aux risques potentiels associés à certaines propositions et à la réalisation d'une réforme qui ne constitue pas une véritable réforme structurelle visant à élargir la composition du Conseil de sécurité.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis), après avoir reconnu les résultats probants obtenus par les femmes occupant d'autres postes de haut niveau, déclare qu'il est permis d'espérer que la nomination d'une femme au poste de Secrétaire général apporte le changement souhaité. Toutefois, quel que soit son sexe, toute personne nommée à ce poste se heurtera aux mêmes obstacles tant que les mêmes mécanismes et structures resteront en place et que les grandes puissances continueront à manquer de confiance dans l'institution. Quant aux parlementaires, ils souhaitent un engagement accru et de meilleure qualité avec le secrétaire général de l'ONU et dans tous les événements majeurs de l'ONU, au-delà de la seule semaine de haut niveau de l'Assemblée générale.

Mme T. Chaisang (Thaïlande) ajoute que l'empathie et la diversité ne constituent pas des faiblesses, mais les fondements d'un leadership de qualité. Avec l'équilibre entre les sexes, ces deux éléments ont désormais été ajoutés aux exigences standard pour diriger l'ONU que sont la compétence, l'intégrité, l'indépendance et un attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies. La Thaïlande soutient fermement l'appel lancé pour que des candidates qualifiées soient activement prises en considération pour ce poste. La nomination d'une femme marquerait un tournant historique et symboliserait l'égalité et l'inclusion ardemment défendues par l'ONU. Les parlementaires doivent encourager un débat ouvert sur les candidatures à ce poste et le nouveau titulaire doit inspirer la confiance à l'échelle mondiale et diriger avec clairvoyance, courage et autorité morale. Quatre-vingts ans après sa création, l'ONU doit montrer au monde que le leadership n'a pas de genre.

Mme L. Nyelele (Zimbabwe) rappelle que l'implication de son parlement dans la diplomatie parlementaire s'inspire entre autres du Consensus d'Ezulwini de l'Union africaine, qui appelle à des réformes visant à démocratiser le système des Nations Unies, y compris le processus de sélection du secrétaire général, qui est trop influencé par les intérêts géopolitiques et manque d'équilibre régional. La représentation africaine fait toujours défaut, malgré le rôle central joué par le continent dans le maintien de la paix et le développement, et les modalités du processus de sélection restent largement dominées par les membres du Conseil de sécurité disposant d'un droit de veto. L'Afrique préconise un processus fondé sur le mérite, privilégiant la compétence, l'intégrité et la rotation entre les régions plutôt que les négociations politiques. La prochaine course à la succession du Secrétaire général offre une occasion unique d'engager des réformes et de donner une nouvelle image du leadership de l'ONU. Dans cette optique, la rotation entre les régions pour occuper ce poste pourrait être officialisé afin de rendre l'ONU plus représentative, plus redevable et plus réactive aux besoins de toutes les régions, notamment les pays du sud de la planète.

Mme C.L. Crexell (Argentine) reprend la présidence.

M. C.-I. Corendea (Roumanie) s'interroge, au sujet de la rotation géographique, sur les raisons pour lesquelles aucun candidat d'Europe orientale n'est pressenti pour le poste de secrétaire général.

M. Xin Xiangyang (Chine) se félicite de ce que, dans la poursuite de ses objectifs, l'actuel Secrétaire général de l'ONU se soit attiré une large reconnaissance et de nombreux éloges, contraignant ainsi son successeur à satisfaire à des exigences élevées, successeur qui déterminera l'orientation future de l'ONU dans l'intérêt de ses États membres, y compris ceux du Sud. La Chine soutient la nomination d'une candidate hautement qualifiée, qui irait dans le sens de

l'objectif de développement durable n° 5 (ODD 5) visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à renforcer le leadership des femmes. Une vaste expérience politique, d'excellentes compétences diplomatiques, l'impartialité et l'équité figurent parmi les qualités requises du candidat retenu, qui doit en outre comprendre les préoccupations et les intérêts des pays en développement et leur accorder la priorité, savoir résister à la pression et rester fidèle à ses principes pour mener l'ONU vers un avenir radieux en dépit des défis actuels.

M. W.I. Shiimi (Namibie) déclare que son pays, respectueux de l'égalité des sexes, soutiendra sans réserve la nomination d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU. Il est toutefois essentiel d'adopter une approche unifiée et d'éviter toute division qui pourrait survenir si l'on affirmait qu'une femme ferait un meilleur travail qu'un homme. Il faut également encourager un processus transparent permettant de nommer les femmes en fonction de leurs mérites et non de leur sexe. Il demande si une région a la priorité en matière de nomination.

M. S. Kose (Suède), remerciant Mme Ataullahjan pour son importante initiative, considère que cette dernière rappelle le fait que la question de savoir qui dirige l'ONU n'est pas une question de règles, mais de valeurs et du type de monde que les nations aspirent à construire ensemble. Il est en effet temps de nommer une femme à ce poste, non pas à titre symbolique, mais pour tenir une promesse, car l'égalité est un droit et non un cadeau. Un processus transparent fondé sur le mérite est fondamental pour instaurer la confiance et renforcer l'ONU, dont le monde dépend. Les parlements, par l'intermédiaire de l'UIP, constituent le lien démocratique entre les peuples et les institutions mondiales, relayant la voix de ceux qui estiment que l'équité est plus forte que la force. Il demande quelles mesures concrètes les parlementaires peuvent prendre pour garantir un processus de sélection véritablement ouvert et fondé sur le mérite et comment l'ONU peut passer des paroles aux actes en veillant à ce que sa direction reflète la diversité et l'égalité qu'elle défend.

M. W.M. Douglas (Afrique du Sud) considère que la plus importante institution multilatérale au monde ne peut prétendre à une autorité morale alors que ses dirigeants sont choisis selon un processus peu transparent impliquant une participation minimale de l'Assemblée générale, ce qui contredit les principes mêmes de démocratie et d'égalité qu'elle défend, notamment en matière de représentation des sexes. En 2025, l'Afrique du Sud a co-facilité un avant-projet de résolution proposant une série de réformes de ce processus, question à propos de laquelle les parlements du monde entier devraient interpeller leur gouvernement, en exigeant en outre la transparence de la part de leurs représentants au Conseil de sécurité. Les parlements devraient également former des coalitions interrégionales en faveur de la réforme, soutenir les femmes candidates et surveiller la mise en œuvre de toute réforme adoptée. Il est à la fois de leur droit et de leur responsabilité de garantir un processus de sélection conforme aux normes du vingt-et-unième siècle. Il se demande si l'Afrique, avec sa forte population de jeunes et de femmes, ne devrait pas être habilitée à représenter les générations futures et à jouer un rôle dans le développement crucial à venir.

M. D. Laouhingamaye (Tchad), saluant le projet de motion, déclare que les efforts devraient se concentrer sur le Conseil de sécurité et les cinq de ses membres disposant d'un droit de veto, afin de garantir que seules des candidates soient présentées, comme cela a été le cas lors de l'élection de l'actuelle Présidente de l'UIP, garantissant ainsi la victoire d'une femme.

Mme C. Gallach (Secrétaire du Conseil d'administration de GWL Voices), intervenante, s'exprimant par visioconférence, répond à la discussion en précisant que les contributions ont été très encourageantes, car elles témoignent d'un soutien manifeste à la nomination d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU. Tout comme le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale est une instance importante, qui joue un rôle décisif dans cette question et mérite l'attention des parlementaires. Outre ces deux instances, la campagne de GWL Voices en faveur de la rotation pour l'égalité se concentrera sur la société civile, qui joue également un rôle fondamental pour influer sur la décision finale.

En ce qui concerne le processus, la transparence constitue un aspect particulièrement important à défendre, conformément à l'accent mis dans la résolution 79/327 de l'Assemblée générale, qui appelle à un renforcement de la transparence entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Les dialogues avec les candidats sont également importants et figurent parmi les mesures pratiques cruciales que les parlementaires peuvent prendre à l'égard de leur gouvernement pour améliorer le processus.

Un rapport de GWL Voices a confirmé l'image négative de la représentation féminine dans le monde multilatéral, en constatant que 7 % seulement de tous les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations unies sont des femmes et que 19 organisations du système des Nations unies n'ont jamais eu de femme à leur tête. Si les États membres peuvent être incités à nommer une femme au poste de secrétaire général, l'impact sur la présence des femmes aux postes de haut niveau de l'ONU influera de façon favorable sur l'objectif de créer des structures multilatérales plus représentatives, plus équitables et plus transformatrices.

Mme M. Noel Leoni (Directrice exécutive adjointe de GQUAL Campaign), intervenante, s'exprimant par visioconférence, considère que les interventions entendues sont effectivement encourageantes et révèlent l'engagement en faveur d'un processus de sélection fidèle à toutes les caractéristiques mises en évidence dans la discussion. Quant aux préoccupations exprimées concernant la réforme structurelle et d'autres défis, il ne revient pas nécessairement au seul secrétaire général de l'ONU de les résoudre, car elles exigent également que les États se joignent à la recherche de solutions.

Les dialogues interactifs constituent une occasion unique de dialoguer avec les candidats, d'en savoir plus sur leurs qualifications, leurs positions et leur vision, et de leur poser des questions difficiles. En dernière analyse, cependant, c'est le soutien des États au candidat élu et leur engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et de ses valeurs qui importent. Les parlements ont un rôle central à jouer dans ce processus en tant que représentants des peuples, au service desquels se trouve également l'ONU. En conclusion, l'intervenante réitère ses remarques antérieures sur les moyens d'améliorer ce processus et de contribuer au débat sur la nomination d'une femme au poste de secrétaire général, mesure transformatrice importante adaptée à la période actuelle.

M. A. Motter (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales de l'UIP), intervenant, confirme qu'il transmettra la motion, telle qu'elle a été présentée, à l'Assemblée générale des Nations Unies afin qu'elle soit entendue haut et fort au Siège de l'ONU à New York.

La Commission permanente adopte à l'unanimité, à main levée, le projet de motion, tel qu'amendé oralement.

La séance est levée à 11 h 10.

SÉANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h 05 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme C.L. Crexell (Argentine).

ONU80 : une refonte très ambitieuse et de grande envergure du système des Nations Unies dans son ensemble

La Présidente, après avoir attiré l'attention sur les informations relatives à l'initiative ONU80 figurant à l'ordre du jour dans le document C-IV/151/A.1, présente les intervenants dont les exposés vont éclairer la discussion qui va suivre : M. G. Ryder, Secrétaire général adjoint chargé des politiques de l'ONU et Coordinateur en chef de l'Initiative ONU80 ; M. P. Linnér, Directeur de programme de la Fondation Dag Hammarskjöld, et Mme B. Adams, Présidente du conseil d'administration du Global Policy Forum.

M. G. Ryder (Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des politiques et Coordinateur en chef de l'initiative ONU80), s'exprimant par visioconférence, explique dans son exposé que l'initiative ONU80, lancée par le Secrétaire général de l'ONU en mars 2025, année du 80e anniversaire de l'ONU, constitue une tentative à grande échelle de réformer et de moderniser le système des Nations Unies. Dans le contexte de la pression considérable s'exerçant sur l'espace multilatéral, les défis géopolitiques sont importants et ont mis à l'épreuve l'efficacité, voire la crédibilité, de la capacité de réaction de l'institution. La grave crise de liquidités résultant du non-paiement de la contribution financière de certains des principaux contributeurs de l'ONU constitue une autre difficulté. De manière plus générale, l'ONU est également confrontée à une crise des valeurs, qui porte sur la question de savoir si la coopération internationale reste l'option privilégiée des États membres et des parlements face au discours de plus en plus répandu consistant à donner la préférence à la dimension nationale ("mon pays d'abord"), fondamentalement incompatible avec un multilatéralisme efficace.

Le premier des trois axes de travail d'ONU80 repose sur l'amélioration de l'efficacité du système pour accroître les synergies, réduire les chevauchements et mettre à profit les technologies modernes de communication. D'ici la fin 2025, l'Assemblée générale achèvera son examen approfondi du projet de budget-programme pour 2026, qui prévoit une réduction de 15 % du budget du Secrétariat de l'ONU, entraînant une diminution de 19 % des effectifs, dans le cadre d'un effort d'amélioration et d'économie. Outre la réduction des postes, cet axe de travail constitue une tentative stratégique d'investir dans ce qui compte le plus et de déprioriser dans les domaines dans lesquels des économies doivent être réalisées.

Le deuxième axe de travail concerne la mise en œuvre des mandats figurant dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, qui s'élèvent actuellement à quelque 40 000 au total. Un groupe intergouvernemental procède à un examen approfondi de ces mandats afin d'étudier leur création et leur exécution, de déterminer leur efficacité, leur impact et leur pertinence, et de supprimer ceux qui font désormais double emploi ou sont devenus obsolètes, les conclusions devant être rendues d'ici la fin mars 2026. Une avancée substantielle dans ce domaine représenterait un changement majeur dans l'approche de l'ONU, qui se recentrerait sur ses priorités, supprimerait la bureaucratie inutile et renforcerait son impact auprès de ceux qu'elle sert. C'est le troisième volet, qui consiste à recenser les structures et programmes de l'ONU susceptibles d'être fusionnés, supprimés ou réorganisés à ces mêmes fins, qui a suscité le plus d'attention et donné lieu aux consultations les plus intenses.

L'avis des États membres sur ces divers axes de travail diverge, certains privilégiant des propositions plus ambitieuses, d'autres plaidant pour une refonte complète du système des Nations Unies. Bien que loin d'être évidente, une réorganisation majeure impliquerait l'alignement des 193 États membres dans l'objectif de surmonter les profondes divisions géopolitiques qui conditionnent le travail de l'ONU. Le Secrétaire général approchant de la dernière année de son mandat, le processus de sélection de son successeur se poursuivra tout au long de l'année 2026, période durant laquelle les décisions politiques des États membres influeront considérablement sur la progression ou la réorientation éventuelle de l'initiative ONU80.

M. P. Linnér (Directeur de programme de la Fondation Dag Hammarskjöld), s'exprimant également par visioconférence, affirme que la réussite de l'humanité que constitue la création de l'ONU va de pair avec la responsabilité de préserver et de soutenir la Charte des Nations Unies et ses principes, sans lesquels elle ne pourrait plus survivre. En tant que législateurs nationaux et garants de la démocratie, les parlementaires assument la responsabilité particulière de se tenir informés de l'évolution de l'ONU, de contribuer à façonner l'Organisation de manière à lui assurer une efficacité et une transparence maximales et de veiller à ce qu'elle reçoive tous les financements convenus, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, financements composés au minimum de 30 % de fonds préaffectés, de 15 % de fonds non préaffectés et de 30 % de financement commun. Les trois principaux objectifs fixés pour 2027 dans le pacte de financement de l'ONU sont d'ores et déjà en grande partie compromis.

De nombreux États membres de petite et moyenne taille prennent déjà une part active à l'initiative ONU80, à laquelle sa fondation a également apporté son soutien. L'engagement des parlementaires auprès de leur ministre des affaires étrangères et de leurs concitoyens renforcera considérablement l'inclusivité du processus. L'ONU, qui est au service de l'humanité tout entière, doit contribuer à préserver le rôle et les fonctions normatifs que lui confie la Charte des Nations Unies.

Malgré la crise de liquidités, les responsables et les dirigeants de l'ONU devraient éviter de se concentrer excessivement sur les réductions immédiates de personnel et rester axés et centrés sur leurs principes, en se concentrant sur les domaines dans lesquels l'ONU fait le plus la différence sur le terrain pour ses bénéficiaires. À cet égard, les parlementaires ont également un rôle important à jouer dans le suivi et la collaboration avec l'ONU dans leur pays d'origine.

Mme B. Adams (Présidente du conseil d'administration du Global Policy Forum), s'exprimant par visioconférence, considère l'avènement de l'initiative ONU80 comme un moment clé pour examiner le financement des Nations Unies, tant en quantité qu'en qualité, étudier les priorités et mettre les États membres au défi de garantir collectivement que l'ONU est en mesure de s'acquitter de son mandat et de faire face aux crises actuelles et futures. La qualité des ressources disponibles pourrait être considérablement améliorée grâce à des mesures visant à corriger les déséquilibres actuels en matière de financement, la première d'entre elle concernant la préaffectation des fonds. Entre 2010 et 2023, la proportion des fonds préaffectés par rapport aux ressources totales dont dispose l'ONU a doublé et représente désormais près des deux tiers des

dépenses consacrées à la coopération pour le développement. Outre les contributions globales, les parlements pourraient évaluer leur répartition afin de déterminer si les fonds sont préaffectés, destinés au financement de base ou strictement préaffectés à des agences et des programmes bien précis. Sans ce pourcentage plus élevé, l'ONU se concentrera de plus en plus sur la riposte aux crises et de moins en moins sur le renforcement de sa capacité de prévention des crises.

Le deuxième déséquilibre nécessitant un examen plus approfondi concerne les activités opérationnelles de développement, qui couvrent le développement durable à long terme et les réponses aux urgences humanitaires provoquées par des catastrophes ou des crises. Il serait toutefois préférable que l'initiative ONU80 place ces dernières dans une catégorie distincte, car les interventions humanitaires débordent de manière constante et inexorable sur la contribution aux premières.

Le troisième déséquilibre réside dans le fait que les recettes totales de l'Organisation dépendent à 38 % des cinq principaux États membres contributeurs de l'ONU et à 48 % des 10 principaux. Les parlements pourraient utilement vérifier à quel moment leurs pays respectifs versent généralement leur contribution à l'ONU. En 2025, 136 d'entre eux avaient procédé à ce versement à la fin du troisième trimestre, mais 57 avaient encore des arriérés, ce qui doit être pris en considération dans le contexte de la crise de liquidités actuelle de l'ONU et des pressions exercées du point de vue de la gestion budgétaire. En termes monétaires, les contributions déjà versées représentent environ les trois cinquièmes du budget ordinaire. Les sommes encore très élevées dues par un important contributeur et quelques autres expliquent les deux cinquièmes restants.

En conclusion, les efforts visant à régler ces aspects financiers de l'équation grâce à une compréhension beaucoup plus fine et une redevabilité accrue au niveau national concernant la façon dont les États membres financent et soutiennent le multilatéralisme de l'ONU constituent un élément essentiel de la réforme. L'intention est de remodeler l'ONU afin qu'elle reflète les intérêts de tous les États membres de l'Organisation, et non ceux d'une minorité.

La Présidente invite les participants à formuler leurs commentaires et questions.

M. C.-I. Corendea (Roumanie) déplore que l'ONU soit confrontée à la tâche ardue de relever les défis mondiaux avec un budget réduit, alors même que les attentes à son égard continuent de croître et que son soutien financier et politique faiblit. Ses budgets ordinaires et de maintien de la paix sont dérisoires par rapport aux dépenses nationales, et la prévisibilité financière est remise en cause par des facteurs liés aux contributions, ce qui rend difficile la planification à long terme et affaiblit la capacité de l'Organisation à réagir rapidement aux crises émergentes.

Malgré ces restrictions budgétaires, l'ONU peut rester efficace et tenir ses engagements en accordant la priorité aux domaines dans lesquels elle bénéficie d'une légitimité unique, en adoptant un multilatéralisme en réseau, en se modernisant et en recourant à des mécanismes financiers innovants. L'efficacité de l'Organisation reflète toutefois les priorités des États membres, en particulier celles des grandes puissances qui dominent le Conseil de sécurité et contribuent à l'essentiel de son financement. Outre un engagement renouvelé en faveur de l'action collective, cette efficacité dépend de la volonté politique et du courage dont feront preuve des États membres pour revitaliser le multilatéralisme dans un monde fragmenté.

M. S. Shamseddin Hosseini (République islamique d'Iran) estime que le premier défi majeur auquel est confrontée l'ONU concerne l'inefficacité structurelle, illustrée avant tout par le Conseil de sécurité, où l'influence et le comportement politique perturbateur de certains membres permanents nuisent à la légitimité et à la crédibilité de l'Organisation. Le second concerne sa capacité à répondre efficacement aux nouvelles menaces et réalités mondiales, le déclin de la confiance du public étant une autre préoccupation majeure. Les États membres doivent s'unir pour demander des comptes aux pays sur le rôle qu'ils jouent dans le dysfonctionnement de l'institution. Des mesures sont requises pour remplacer les privilèges discriminatoires tels que le droit de veto par un processus décisionnel plus démocratique, redéfinir la notion de multilatéralisme, réformer le mécanisme financier de l'institution afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute influence, accroître la contribution des parlements au processus de réforme et renforcer la solidarité mondiale.

M. A. Singh Thakur (Inde) affirme que le processus visant à rendre l'ONU plus efficace, plus agile et mieux adaptée à ses objectifs doit aller au-delà de l'efficacité financière pour inclure une transformation fonctionnelle et structurelle passant par une réforme destinée à garantir une prise de décision inclusive et représentative, à redynamiser les efforts entrepris pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD), à garantir une utilisation efficace des ressources et à

rationaliser les processus qui se chevauchent. À cette fin, il est essentiel que les obligations financières soient remplies dans les délais et sans conditions. L'Inde réaffirme son engagement à participer de manière constructive à l'initiative ONU80, qui doit compléter le Pacte pour l'avenir afin de permettre à l'ONU d'être mieux préparée sur le plan numérique, mais aussi davantage axée sur les résultats, centrée sur les personnes et redevable, notamment grâce à la coopération avec les parlements. L'incapacité de l'ONU à prévenir les conflits en cours sape sa crédibilité, soulignant l'urgence d'une réforme et la nécessité de mobiliser la volonté politique requise pour mettre en place une institution mieux armée pour remplir sa mission.

Mme S. Ataullahjan (Canada), soulignant que son pays est le septième plus grand contributeur financier de l'ONU et qu'il a versé sa contribution en janvier 2025, souhaite savoir ce que l'on entend par "l'alignement des États membres" et quel serait l'impact de la diminution des réserves de l'Organisation sur son travail.

M. G. Ryder (Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des politiques et Coordinateur en chef de l'initiative ONU80), s'exprimant par visioconférence, réagit à la discussion en précisant que les défis auxquels est confrontée l'ONU comportent trois dimensions. La première est financière et liée au fait que près de la moitié du budget ordinaire auquel tous les États membres sont tenus de contribuer est assurée par deux États membres seulement, dont la rivalité conditionne la vie de l'Organisation. L'un ne payant pas sa contribution dans son intégralité et dans les délais, et l'autre ne payant rien, la situation financière de l'ONU ne peut être que précaire et vulnérable. En outre, certaines des contributions volontaires, qui représentent 80 % du financement de l'ONU, ont été brutalement réduites sans préavis en 2025, ce qui a eu des conséquences dramatiques sur le travail humanitaire et la viabilité financière de l'Organisation. Le système de financement actuel repose toutefois sur le principe que tous les États membres versent de bonne foi l'intégralité de leur contribution dans les délais impartis et n'utilisent pas leur influence financière à des fins politiques. L'Organisation est en outre tenue de rembourser aux États membres les fonds de son budget total qui n'ont pas été dépensés à la fin de l'exercice financier, règle qui s'applique même si les contributions n'ont pas été versées, ce qui constitue le meilleur moyen de garantir une faillite rapide. De plus, le financement préaffecté est symptomatique d'un multilatéralisme transactionnel faisant fi de l'objectif commun requis pour assurer l'efficacité de l'ONU.

La deuxième dimension est politique, dans la mesure où les difficultés de l'ONU ne pourront jamais être résolues sans un engagement sincère en faveur du système multilatéral. Cependant, bien des efforts pourraient être déployés pour aider les États membres à renouer avec cet engagement et à retrouver leur confiance dans ce système, actuellement pris dans un cercle vicieux, dans lequel la confiance en l'Organisation s'effrite au fur et à mesure qu'elle se révèle incapable de réaliser son plein potentiel. L'ONU est par ailleurs discréditée par l'incapacité du Conseil de sécurité à parvenir à des positions concertées sur des conflits cruciaux.

La troisième dimension concerne la capacité de l'ONU à se réformer et à supprimer les doublons et le manque d'efficacité. Si l'Organisation continue à prendre ses décisions comme elle le faisait en 1945, elle apparaîtra en 2025 et au-delà comme surannée et inadaptée. Comme le montre le Pacte pour l'avenir de 2024, elle intègre des questions nouvelles et émergentes dans ses activités sans délaisser ses fonctions essentielles, tout en cherchant à accélérer la réalisation des ODD grâce à une réforme de l'architecture financière internationale. L'initiative ONU80 constitue une nouvelle démonstration des efforts déployés pour relever les défis du changement.

En ce qui concerne les conséquences de la situation financière actuelle sur les activités de l'Organisation, le VIH/sida emporte des vies, l'aide ne parvient pas à ceux qui risquent de mourir de faim et les effectifs des troupes intervenant dans le cadre des opérations de maintien de la paix diminuent comme peau de chagrin. Au-delà des complexités internes liées au fonctionnement du système des Nations Unies, il est important de se concentrer sur l'impact des décisions prises et du comportement des États membres.

Il est essentiel de maintenir ouvertes les voies de communication et de coopération avec les parlementaires, qui sont les mieux placés pour promouvoir un débat ouvert sur le triple défi exposé. Engager le dialogue avec les parlementaires et les convaincre de l'intérêt d'investir politiquement et financièrement dans l'action de l'ONU constitue une mise à l'essai des capacités et de la crédibilité de l'Organisation. L'intervenant est reconnaissant à l'UIP de lui offrir justement une telle occasion.

La Présidente, remerciant M. Ryder de sa contribution à cette importante discussion, ajoute que le monde a de la chance d'avoir l'ONU qui, malgré ses défauts, a accompli au cours des dernières décennies un incroyable travail de maintien de la paix internationale, méritant ainsi les efforts visant à l'améliorer par le biais de réformes.

M. A. Kitthananan (Thaïlande) estime que le programme de réformes baptisé ONU80 réinvente de façon audacieuse le rôle de l'ONU dans un monde confronté à des défis sans précédent. Grâce à son potentiel de transformation, l'Organisation peut agir efficacement, même avec un budget réduit, mais elle doit devenir plus légère et astucieuse, sans pour autant renoncer être ambitieuse et compatissante. Elle doit recentrer son énergie sur la consolidation de la paix, l'aide humanitaire et le développement durable, maintenir sa présence dans les régions vulnérables et rester inclusive. Pour leur part, les parlements doivent exiger des rapports réguliers sur la réduction des mandats, les fusions d'agences et les économies réalisées, afin de garantir un processus de réforme efficace, efficient et responsable. Les priorités nationales doivent également être alignées sur les objectifs mondiaux et la diplomatie parlementaire renforcée grâce au partage de bonnes pratiques et à la prise en compte de la voix des citoyens dans la prise de décision. La Thaïlande est prête à contribuer à une telle transformation.

M. H. Obeidat (Jordanie) considère essentiel d'examiner l'efficacité des politiques et des approches de l'ONU en matière de maintien de la paix internationale. L'ONU a marché dans les pas de la Société des Nations en ne parvenant pas à prévenir les conflits ni à garantir le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance. Au sein du Conseil de sécurité, le droit de veto est utilisé de manière excessive et les décisions sont souvent politisées, privant ainsi de nombreux peuples de leurs droits. Les États africains, asiatiques et latino-américains devraient se voir offrir les mêmes possibilités que les autres de participer aux travaux des organes de l'ONU. Or, à l'heure actuelle, ces travaux et la capacité de l'ONU à fournir une aide humanitaire là où elle est nécessaire sont entravés par des ingérences politiques, notamment de la part des grandes puissances qui occupent un siège permanent au Conseil de sécurité et refusent de s'acquitter de leurs obligations.

Mme Lyu Zhongmei (Chine) mentionne que les multiples défis, traditionnels ou non, auxquels la communauté internationale est confrontée sont en lien avec les menaces pour la sécurité, les écarts de développement, le mécanisme de gouvernance mondiale et la montée de l'unilatéralisme et du protectionnisme. Le monde ayant besoin du multilatéralisme et d'une ONU forte, la Chine attache la plus grande importance à l'initiative ONU80 et la suit de près. Les États qui s'abstiennent de verser leur contribution ou la retardent doivent être exhortés à remplir leurs obligations. En ce qui concerne la réforme, elle doit viser à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité, à remédier au chevauchement des mandats et à renforcer l'efficacité de l'ONU dans le domaine international. Elle doit également défendre fermement l'autorité et le statut de l'Organisation, permettre des avancées équilibrées dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, et faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, elle doit rester ouverte et transparente, prendre pleinement en considération les États membres, en particulier les pays en développement, et établir un large consensus.

M. N.M. Hadebe (Afrique du Sud) signale que certains aspects des réformes proposées doivent être réexaminés de toute urgence. L'impact des réductions budgétaires proposées sur le pilier des droits de l'homme est particulièrement préoccupant et le moment auquel elles interviennent profondément troublant. Réduire les capacités en matière de droits de l'homme risque de compromettre les enquêtes portant sur les atrocités commises, d'affaiblir le soutien apporté aux victimes et aux auteurs de ces crimes et de nuire à l'application des normes mondiales en donnant le sentiment que les droits de l'homme sont négociables plutôt que fondamentaux. La réforme, bien que nécessaire, doit renforcer (et non affaiblir) le mandat de base de l'ONU et éviter de vider de leur substance les programmes de fond, en particulier ceux qui protègent les plus vulnérables. Le Conseil de sécurité doit également être transformé en un organe représentatif et transparent faisant entendre la voix des pays du Sud, notamment grâce à une représentation africaine permanente.

Mme N. Lusyoma (Zimbabwe) confirme que la réforme du Conseil de sécurité figure parmi les mesures requises pour réaliser des progrès significatifs par le consensus et accroître l'efficacité de la réponse de l'ONU à des défis mondiaux complexes. Depuis des décennies, l'Afrique ne cesse de réclamer un système onusien plus inclusif, plus équitable et plus responsable, reflétant

les réalités d'un monde multipolaire et les aspirations des pays du Sud. Dans cette perspective, ONU80 doit remédier à des déséquilibres de longue date, en particulier au sein du Conseil de sécurité, où l'Afrique reste sous-représentée, malgré le rôle central qu'elle joue dans les efforts mondiaux en faveur de la paix et du développement. La position de son Parlement sur la réforme de l'ONU s'inspire du consensus d'Ezulwini de l'Union africaine, qui appelle à une représentation équitable de l'Afrique au Conseil de sécurité et aux postes clés de l'ONU, y compris celui de secrétaire général, afin de rectifier ce qui constitue une injustice historique. L'Afrique est prête à montrer la voie et le Zimbabwe à contribuer à la construction d'une ONU nouvelle en phase avec ses objectifs, la justice et l'avenir.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas) regrette que la réputation de l'ONU et du cadre multilatéral soit mise à mal, les coupes budgétaires et les réductions de financement étant souvent motivées par l'opportunisme politique ou l'aversion pour le travail de l'Organisation. Les groupes de pression qui diffusent de la désinformation tentent aussi parfois d'obtenir des parlements qu'ils évitent de communiquer avec les organisations de la famille des Nations Unies. La désinformation a également conduit à transformer les travailleurs humanitaires en cibles. Elle se demande comment relever ces défis pour rétablir la réputation de l'ONU et le cadre multilatéral.

M. B. Akburak (Türkiye) affirme que l'ordre international fondé sur des règles a toujours été indispensable à la paix et à la sécurité, mais qu'il est aujourd'hui confronté à de nouvelles réalités, symbolisées par les conflits armés et la concurrence régionale et mondiale entre les puissances. L'efficacité des mécanismes de gouvernance mondiale s'en trouve compromise et la confiance du public dans le multilatéralisme est également affaiblie par les inégalités socio-économiques. Le programme de réformes ONU80 est le bienvenu en tant qu'élément incontournable pour créer des mécanismes efficaces, inclusifs et responsables, aptes à relever les défis. L'incapacité de l'ONU à garantir la paix internationale et la sécurité éclipse ses louables efforts en faveur de la vie de millions de personnes en quête d'une vie meilleure et met en évidence le caractère anormal de la structure et du mode de fonctionnement du Conseil de sécurité. Paix et sécurité durables resteront hors de portée tant que le droit international ne sera pas appliqué de façon égale à tous.

La Présidente demande s'il existe des analyses de la répartition des dépenses entre la structure administrative et les politiques et programmes.

M. P. Linnér (Directeur de programme de la Fondation Dag Hammarskjöld), s'exprimant par visioconférence, estime dans ses remarques finales que le défi financier auquel est confrontée l'ONU, effectivement colossal, ne saurait être surestimé. Aux défis politiques et aux réformes déjà évoqués, il convient d'ajouter les difficultés croissantes liées à des questions telles que la crise climatique, les conflits violents complexes et les violations des droits de l'homme. L'espoir est que plus l'ONU sera mise sous pression sur ces fronts, plus les États membres redonneront rapidement de l'élan au multilatéralisme en général et à l'Organisation en particulier. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour contribuer à créer cet élan en faveur d'une ONU plus forte, plus efficace, plus transparente et plus inclusive.

Mme B. Adams (Présidente du conseil d'administration du Global Policy Forum), s'exprimant par visioconférence, indique, pour répondre à la discussion, que la réforme du Conseil de sécurité est depuis longtemps à l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne le nombre de membres permanents, qui a été fixé à une époque où il n'existait que 51 pays politiquement indépendants, alors qu'il y en a actuellement 193, ce qui change complètement la donne. En ce qui concerne l'aspect financier, le financement mixte constitue une solution judicieuse pour aller de l'avant pour autant que soit saisie l'occasion qui se présente actuellement de réexaminer les critères qui s'y rapportent.

Pour ce qui est du soutien public, la COVID-19 et la crise climatique ont montré que la vie quotidienne est influencée par des événements lointains, ce qui soulève la question de savoir comment représenter au mieux les citoyens à l'échelle locale et leurs priorités quotidiennes dans le contexte de l'influence exercée par des espaces multilatéraux transfrontières. Outre leur avantage en matière de contrôle financier, les parlementaires sont des spécialistes du traitement de questions très variées affectant de multiples façons la vie quotidienne. Le financement n'est de toute évidence pas la solution aux défis auxquels l'ONU est confrontée et peut même entraver les progrès, selon son orientation et son degré, et surtout selon le processus décisionnel. Le financement de l'ONU doit lui permettre d'être indépendante des priorités nationales individuelles tout en les reflétant, ce qui pose un difficile dilemme, qui n'est pas inconnu aux parlementaires dans leurs activités quotidiennes.

En ce qui concerne les dépenses administratives, l'Organisation a publié une multitude d'informations, dont la plupart sont encore rédigées dans le jargon diplomatique de l'ONU, mais qui sont précieuses pour quiconque souhaite les examiner de près et avoir une vision plus transparente de la question du financement. Lorsque les parlementaires approuvent le financement de l'ONU, il est important qu'ils examinent le rapport entre le financement volontaire et non volontaire et, dans la partie volontaire, qu'ils comparent la proportion du financement préaffecté à celle du financement de base. Ils doivent également établir des normes en ne préaffectant pas plus de 50 % du financement tant que leur gouvernement n'a pas versé sa contribution de base.

La part infime allouée aux droits de l'homme dans le budget de l'ONU est un problème de longue date. Il n'est plus possible d'ignorer l'ampleur croissante des inégalités et de la discrimination, qui résultent de l'absence d'engagement en faveur des droits de l'homme. Il est essentiel d'ancrer dans tous les processus à venir une approche fondée sur les droits de l'homme, ce qui permettra également de remédier directement à une large part du mécontentement du public à l'égard de la vie et de l'incapacité de l'ONU à faire face à ses réalités.

La Présidente remercie les intervenants du temps qu'ils ont consacré à cette discussion et des connaissances qu'ils ont partagées.

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) précise que la motion sur la réforme du Conseil de sécurité adoptée par la Commission permanente en mars 2024 constitue un outil facilement accessible à tous les membres, qui peuvent la soumettre à leur parlement afin de nourrir la discussion sur ce sujet. Dans la perspective de la session du Comité qui aura lieu lors de la 152e Assemblée à Istanbul, le Bureau a décidé d'organiser une réunion d'information et une discussion sur la campagne relative à l'article 109, dont l'objectif est d'inciter les États membres à invoquer l'article 109 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit une Conférence générale sur le renouvellement de la Charte, à ce jour jamais organisée. La séance d'information prévue incitera sans aucun doute les membres à soutenir cette campagne dans leurs parlements respectifs.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente déclare que les candidats proposés pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission sont : pour le Groupe africain, M. J. Uerikua (Namibie) ; pour le Groupe arabe, Mme R.S. Alyahya (Arabie saoudite) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme M.I. Marcos (Philippines) et pour le Groupe des Douze Plus, Mme M. Tender (Portugal).

Mme V. Centeno (Équateur) a été désignée pour lui succéder à la présidence de la Commission et M. F. Al-Nouiri (Libye) à la vice-présidence.

Elle considère que la Commission souhaite approuver l'élection de ces candidats.

Il est ainsi décidé.

Divers

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU), rappelant que le vendredi 25 octobre 2025 marque la Journée des Nations Unies, indique que la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies a, avec l'aide de l'UIP, adressé une lettre à tous les Parlements membres de l'UIP pour leur demander de célébrer cet événement, éventuellement à l'aide de la vidéo qu'elle leur a également communiquée. Pour ceux qui souhaitent assister à la prochaine Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies à New York, les dates prévues sont les 9 et 10 février 2026[1]. Parmi les autres réunions auxquelles les parlementaires pourraient souhaiter assister dans le cadre de leur délégation nationale figurent le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2025 au Qatar, et au cours duquel l'UIP organisera également un forum parlementaire, ainsi que la 70e session de la Commission sur la condition de la femme, qui se déroulera en mars 2026 à New York.

La séance est levée à 16 h 40.

[1] Les dates ont par la suite été décalées aux 12 et 13 février 2026 à la demande de la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 30, sous la conduite de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique).

Cérémonie d'ouverture

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants à la 40e session du Forum des femmes parlementaires. Elle remercie toutes les délégations, y compris les hommes présents, en soulignant que l'égalité des sexes concerne tout le monde et pas uniquement les femmes. Elle exprime sa profonde reconnaissance envers la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka, ainsi qu'envers le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, dont elle salue le leadership en faveur de l'égalité des sexes, rappelant qu'il prendra sa retraite en 2026.

Elle revient avec fierté sur l'histoire du Forum et rend hommage aux femmes qui l'ont façonné et ont fait progresser l'égalité au fil des décennies. Elle souligne que des progrès ont certes été accomplis, mais que les droits et libertés chèrement acquis par les femmes demeurent menacés et que cela met en évidence la nécessité urgente de continuer à agir. Elle fait remarquer que les femmes ne représentent que 27 % des parlementaires dans le monde et qu'il faut donc améliorer leur représentation et lutter contre le harcèlement et la violence qui poussent nombre d'entre elles à démissionner. Elle indique qu'il est tout aussi essentiel d'intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques publiques.

La Présidente rappelle que l'année 2025 comprend trois rendez-vous majeurs en lien avec l'égalité des sexes et les droits des femmes : le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingt-cinquième anniversaire du programme sur les femmes, la paix et la sécurité et le quarantième anniversaire de la création du Forum. Elle estime que ces rendez-vous sont l'occasion de réfléchir, de renouveler les engagements et d'accélérer les efforts en faveur des femmes. Elle ajoute que c'est pour cette raison que l'UIP a mis en place sa campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, qui préconise dix actions porteuses de transformation que les parlements et les parlementaires sont invités à déployer pour : 1) promouvoir la parité au parlement et en politique ; 2) favoriser le développement d'institutions sensibles au genre ; et 3) lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le sexe. Elle conclut son propos en encourageant tous les membres à adhérer à la campagne.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP, déclare que depuis plus de 40 ans, le Forum joue un rôle déterminant en faveur de l'égalité des sexes, en promouvant les droits des femmes et les perspectives offertes à ces dernières et en mettant au premier plan leurs points de vue et leurs priorités.

S'agissant du projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, elle souligne que les femmes et les filles sont souvent les premières victimes de ces violations, lesquelles sont souvent liées à des formes d'exploitation, à des situations de conflit et à une inégalité structurelle entre les sexes. Elle souligne le lien avec la traite des êtres humains et la responsabilité mondiale de protéger les femmes et les filles, et appelle les parlements à créer des cadres qui garantissent la transparence, le soutien, la reconnaissance et la réparation pour les victimes. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'assurer la coopération, de disposer de lois claires et de respecter les normes internationales.

L'intervenante précise que la réunion-débat sur le thème *Transformer le leadership : surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes*, prévue un peu plus tard, sera l'occasion de réfléchir au sens du leadership, en particulier celui exercé par les femmes. Elle encourage les participants à mettre à profit leurs expériences pour accompagner d'autres personnes et transformer les obstacles en opportunités.

Elle fait observer que la Recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision, ainsi que le plan d'action de l'UIP visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements, adopté lors de la Conférence mondiale

des femmes parlementaires de l'UIP de 2025 au Mexique, ouvrent de nouvelles perspectives pour les femmes. Elle conclut son propos en encourageant les délégués à soutenir l'égalité des sexes, notamment en adhérant à la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action,* à un moment où les droits et libertés des femmes sont remis en question.

Adoption de l'ordre du jour
(FEM/40/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Activités pour faire progresser l'égalité des sexes

Mme M.B. Mophuting (Botswana) présente au Forum les derniers travaux du Bureau des femmes parlementaires et explique que le Bureau a examiné à Tachkent les conclusions du rapport de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. D'après le rapport, plus de 80 % des femmes parlementaires interrogées ont subi des violences psychologiques, tandis que 60 % ont été confrontées à des violences sexistes en ligne, un pourcentage plus élevé que dans les autres régions.

L'intervenante indique que le Bureau a testé une formation novatrice sur la sécurité en ligne à l'intention des femmes, élaborée en partenariat avec ONU Femmes et la Commissaire australienne à la sécurité en ligne, qui propose des méthodes et des conseils pratiques visant à favoriser la protection personnelle en ligne, notamment sur les réseaux sociaux. Elle précise que le Bureau considère cette formation utile et qu'il recommande qu'elle soit largement diffusée.

Elle encourage les parlementaires de la région Asie-Pacifique à utiliser le rapport pour sensibiliser, briser les tabous liés à la violence à l'égard des femmes au parlement, organiser des événements et, surtout, mettre en œuvre des solutions, notamment celles proposées dans le rapport. Elle rappelle qu'une nouvelle étude régionale sur les mêmes thématiques est en cours dans les Amériques et les Caraïbes, à la suite d'études similaires menées en Europe, en Afrique et en Asie-Pacifique. Elle invite les parlementaires à contribuer à l'étude par le biais d'entretiens confidentiels.

Mme Mophuting ajoute que la réunion-débat prévue ultérieurement portera sur le thème *Transformer le leadership : surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes*. Elle fait savoir que cette réunion-débat a été proposée par le Bureau pour inciter les délégués à partager leurs expériences et à réfléchir aux nouveaux modèles de leadership féminin. Elle conclut son intervention en invitant les délégués à participer au débat paritaire intitulé *Mobiliser les hommes et femmes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales*.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), faisant rapport devant le Forum en sa qualité de membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, déclare qu'à la présente Assemblée, les femmes devraient représenter 37,1 % des délégués, un chiffre similaire à celui de l'Assemblée de Tachkent et supérieur à ceux des années précédentes. Elle souligne que, malgré les progrès constants, la parité est encore loin d'être atteinte lors des Assemblées de l'UIP. Elle observe que, sur 125 délégations comptant au moins deux membres, huit sont composées exclusivement d'hommes et une exclusivement de femmes. Elle ajoute que onze délégations sont composées d'un seul membre, dont neuf hommes et deux femmes, et que seules 40 délégations sont paritaires, contre 47 à Tachkent.

L'intervenante indique que le Groupe salue la publication de la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*. Elle précise que le Guide fournit des orientations pour créer des environnements inclusifs et promouvoir la participation des femmes, et qu'il sera présenté plus en détail un peu plus tard dans la journée.

Elle ajoute que le Groupe a également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Politique de l'UIP visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, conformément à ce que prévoit la politique. Elle fait savoir que des mesures sont prises pour accroître la visibilité de la politique précitée et que, pour la première fois, une activité de sensibilisation au harcèlement sera proposée aux délégués à la présente Assemblée. Elle invite les délégués à contacter le Secrétariat s'ils souhaitent organiser des activités similaires dans leurs parlements respectifs. Elle explique que depuis l'adoption de cette politique il y a deux ans, 11 incidents ont été signalés et que des

mesures de protection ont été prises pour chacun de ces cas. Elle se félicite du fait que les participants signalent de plus en plus des incidents, ce qui, selon elle, témoigne d'une sensibilisation accrue et d'une confiance croissante dans les mécanismes mis en place par l'UIP.

Mme Mikayilova conclut son propos en soulignant que le Groupe continuera de dialoguer avec les délégations des pays où les femmes représentent moins de 10 % des parlementaires, en facilitant l'appui entre pairs pour promouvoir la parité.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) attire l'attention sur le quinzième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu le 28 juillet 2025. Elle souligne que les discussions ont mis en évidence de profondes inquiétudes concernant l'état du monde, marqué par une polarisation croissante, une baisse de confiance dans les institutions et des conflits persistants, où les femmes et les filles assument la plus grande part du fardeau tout en demeurant sous-représentées aux postes de direction. Elle indique que quatre grands domaines d'action ont été arrêtés lors du Sommet. Premièrement, il est essentiel de rétablir la confiance dans la démocratie par l'inclusion : les parlements doivent être représentatifs, sensibles au genre et exempts de violence, et les femmes, en particulier les jeunes femmes, doivent être soutenues afin qu'elles puissent diriger de manière sûre et efficace. Deuxièmement, l'égalité des sexes doit occuper une place centrale dans les efforts de paix et de sécurité, en appliquant une perspective de genre à chaque étape du processus et en veillant à ce que les femmes jouent un rôle moteur dans les négociations de paix, les interventions humanitaires et les efforts de relèvement. Troisièmement, le leadership des femmes est indispensable pour garantir des progrès durables et inclusifs dans la science, l'innovation et les transitions numérique et écologique. Quatrièmement, la parité hommes-femmes doit devenir la norme plutôt que l'exception, compte tenu du rôle essentiel qu'elle joue pour assurer la légitimité démocratique et la bonne gouvernance.

Dans ce contexte, l'intervenante invite les délégués à adhérer à la campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*. Elle conclut son intervention en invitant le Forum à continuer de concrétiser ses engagements, à renforcer la voix des femmes, à promouvoir le programme sur les femmes, la paix et la sécurité et à mobiliser les parlements en faveur de la paix et de l'égalité dans le monde.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) déclare que l'année 2025 a été une année importante pour l'égalité des sexes, marquée par les anniversaires cités précédemment en matière d'égalité des sexes. Elle souligne que, malgré les progrès, on observe des tendances préoccupantes, notamment un recul des droits des femmes et une stagnation de la participation des femmes au parlement. Elle indique que l'UIP a donc concentré son attention sur l'égalité des sexes, en organisant plusieurs événements importants, notamment la Conférence mondiale des femmes parlementaires au Mexique, où un plan d'action phare en faveur de la parité a été adopté. Elle précise que le plan sera soumis pour adoption au Conseil directeur à la présente Assemblée.

L'intervenante indique que d'autres avancées importantes ont été enregistrées, comme l'adoption d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP visant à promouvoir la parité, ainsi que la campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, à laquelle ont adhéré des dizaines de parlementaires. Elle souligne que le Secrétariat de l'UIP est prêt à aider les parlementaires à mettre en œuvre les dix actions transformatrices de la campagne, notamment en facilitant le soutien entre pairs.

Elle note que des progrès significatifs ont également été réalisés dans la mise en place de partenariats et de coalitions, en particulier avec les jeunes, la société civile et les mouvements de femmes. Elle conclut son propos en indiquant qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIP a organisé des dialogues intergénérationnels entre des parlementaires et des jeunes dirigeants hommes et femmes, et que la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, tenue au Pérou, a porté sur l'égalité des sexes.

La Présidente remercie le Gouvernement du Mexique, en particulier la Présidente de la République, Claudia Sheinbaum Pardo, première femme présidente du pays, pour son soutien à la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP. Elle précise que la conférence deviendra un rendez-vous annuel, que la Serbie accueillera l'édition 2026 et que l'Uruguay a manifesté son intérêt pour accueillir une édition future. Elle indique que des réflexions sont également en cours pour organiser des conférences régionales de femmes parlementaires. Elle conclut son intervention en encourageant les Parlements membres à se porter candidats pour accueillir de telles conférences.

Mme I. Stamatović (Serbie) invite les délégués à participer à la prochaine Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2026 à Belgrade.

Contribution aux travaux de la 151e Assemblée dans une perspective de genre

La Présidente attire l'attention sur le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique.* Elle invite le Forum à examiner le projet de résolution dans une perspective de genre afin de proposer des amendements. Elle précise que le Bureau des femmes parlementaires a désigné sa membre Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) pour présider le débat, et sa Première Vice-Présidente, Mme T. Vardanyan (Arménie), pour assurer la fonction de rapporteur.

Les désignations sont approuvées.

M. M. De Maegd (Belgique), co-rapporteur du projet de résolution, déclare que les adoptions internationales illégales ne sont pas une simple irrégularité administrative, mais une grave violation des droits de l'homme qui touche avant tout les femmes, en particulier les mères célibataires, pauvres, marginalisées ou issues de minorités, dont les enfants leur sont souvent retirés sans leur consentement, parfois par la tromperie ou la contrainte. Il souligne que de telles pratiques, assimilables à la traite d'enfants, privent les enfants de leur identité et les mères de leur dignité.

L'intervenant explique qu'il est essentiel de reconnaître l'existence de ce problème et de dire aux victimes qu'elles ne sont pas seules. Il indique que les femmes concernées doivent pouvoir bénéficier d'un soutien juridique, administratif et psychologique, ainsi que de réparations appropriées. Il fait observer que l'accès aux archives, les tests ADN et les programmes de recherche des origines pour les victimes sont également indispensables. Il précise que les juges, la police, les diplomates et les travailleurs sociaux doivent être formés pour détecter et prévenir les adoptions illégales.

Il explique que le projet de résolution, qui vise à traiter ces problèmes et à réparer les injustices, repose sur un principe essentiel : la pauvreté, le handicap, le statut migratoire ou les normes sociales ne doivent jamais justifier la séparation des enfants d'avec leur mère. Il conclut son propos en affirmant que le respect de ce principe permet de protéger la dignité, les droits et l'humanité des mères comme des enfants.

M. S. Patra (Inde), co-rapporteur du projet de résolution, déclare que de nombreuses familles, et même certains pays, ignorent les aspects illégaux de l'adoption, notamment dans le cadre des adoptions internationales. Il dit qu'il aimerait avoir l'avis de femmes parlementaires qui, en tant que mères et sœurs, sont particulièrement sensibles à l'impact de ce problème sur les enfants.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), membre du Bureau des femmes parlementaires, prend la présidence.

La Présidente déclare que la discussion qui suit vise à examiner la question des adoptions internationales illégales sous l'angle du genre, en vue de préparer des amendements au projet de résolution sur ce point précis. Elle souligne que les participants sont invités à réfléchir aux questions suivantes : 1) En quoi les adoptions internationales illégales touchent-elles différemment les femmes et les filles par rapport aux hommes et aux garçons ; 2) comment réduire les causes sexospécifiques des adoptions internationales illégales, telles que la discrimination à l'égard des femmes, en particulier des mères non mariées, des femmes issues de minorités ethniques et celles vivant dans la pauvreté ; 3) dans quelles circonstances l'adoption internationale peut-elle réellement servir l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment des filles ; 4) comment faire en sorte que les pratiques d'application de la loi dans la lutte contre les adoptions internationales illégales soient axées sur les victimes et tiennent compte des sexospécificités, tout en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des préoccupations ; et 5) comment la diplomatie parlementaire peut-elle contribuer à empêcher les adoptions illégales et à protéger les victimes, en prêtant une attention particulière à la dimension de genre.

Mme M. Alshehhi (Émirats arabes unis) propose d'amender le paragraphe 12 relatif aux zones de conflit pour y inclure un appel à répondre aux besoins des femmes et des filles. Elle souligne que, puisque les femmes et les filles vivant dans ces zones sont les premières victimes de

la traite des êtres humains, une protection ciblée s'impose. Elle précise qu'il conviendrait également d'ajouter un paragraphe au dispositif préconisant l'intégration de la perspective de genre dans toutes les mesures relatives aux adoptions internationales illégales.

Mme S. Mette (France) attire l'attention sur l'amendement proposé par la France au paragraphe 16, qui demande aux parlements de préserver les archives relatives aux adoptions internationales. Elle explique que ces archives renferment des éléments essentiels de l'histoire personnelle des enfants et des familles, et que leur préservation favorise la transparence, contribue à prévenir les pratiques d'adoption illégales et protège les droits des enfants. Elle ajoute que les organisations de la société civile ont appuyé sa position, en soulignant elles aussi l'importance de mentionner la préservation des archives dans ledit paragraphe.

Mme N. Boulhan Houssein (Djibouti), condamnant fermement les adoptions internationales illégales qui détruisent les identités, rompent les liens familiaux et privent les mères de leur dignité, déclare que le projet de résolution doit reconnaître les effets sexospécifiques de ces adoptions, qui sont plus marqués chez les femmes et les filles. Elle souligne qu'il faut adopter des mesures ciblées, notamment un soutien médical et psychosocial immédiat, un accès simplifié à la justice, la restitution de l'identité pour les enfants concernés et la collecte systématique de données ventilées par sexe et par âge. Elle observe que la coopération internationale est indispensable pour prévenir ces crimes, enquêter dessus et assurer les suites appropriées, notamment en organisant des formations obligatoires à destination des acteurs juridiques et sociaux afin d'éviter la stigmatisation et la revictimisation, de garantir des voies de recours effectives et d'établir des protocoles sécurisés d'échange d'informations. Elle conclut son intervention en affirmant que les parlements doivent promouvoir la coopération internationale et les mécanismes de suivi afin de traduire les déclarations en actions concrètes et efficaces visant à protéger les enfants vulnérables et leurs mères.

Mme H. Fayez (Bahreïn) déclare que les adoptions internationales illégales ne constituent pas seulement une irrégularité procédurale, mais une atteinte à l'identité, à l'appartenance et à la famille, qui inflige une profonde douleur. Elle souligne qu'à ce titre, le projet de résolution doit s'appuyer sur trois piliers : 1) la reconnaissance et l'équité ; 2) le soutien et la justice ; et 3) la prévention. Elle explique qu'assurer la reconnaissance et l'équité implique de considérer l'adoption illégale comme une forme de traite des êtres humains et de rétablir le droit des victimes à l'identité. De même, assurer un soutien et la justice implique, selon elle, de proposer un appui psychosocial, de mettre en place des mécanismes d'établissement de la vérité et d'engager des processus étatiques en vue de reconnaître les préjudices subis et de permettre la reconstruction. Elle ajoute que pour garantir la prévention il faut renforcer la législation, accroître la transparence, exercer un contrôle rigoureux sur les intermédiaires, veiller à l'application effective de la loi et promouvoir la coopération internationale afin de faciliter l'échange d'informations et le suivi des réseaux internationaux. Elle conclut son propos en affirmant que les femmes parlementaires, dont beaucoup sont mères, sont particulièrement bien placées pour défendre ces piliers, afin que l'adoption demeure un acte d'amour et non de traite.

Mme K. Slassi (Maroc) exprime son ferme soutien au projet de résolution, en soulignant que les mesures visant à lutter contre les adoptions internationales illégales doivent placer les droits des enfants au premier plan et mettre en lumière l'exploitation des vulnérabilités, en particulier chez les mères et les filles. Elle appelle à une approche en trois volets : 1) reconnaître officiellement les victimes au moyen de mesures concrètes telles que la mise en place d'un soutien juridique et psychologique et la préservation des liens familiaux ; 2) renforcer la supervision des intermédiaires et des organismes d'adoption, notamment par la délivrance d'une documentation appropriée ; et 3) promouvoir une coopération transfrontière sensible au genre, assortie de formations sur les questions de genre à l'intention des juges, des experts et des travailleurs psychosociaux.

Mme D.E. Mpapane (Afrique du Sud) déclare que les femmes et les filles continuent de subir des discriminations systémiques enracinées dans des normes patriarcales qui dévalorisent les filles et stigmatisent les mères non mariées. Elle souligne que cette discrimination limite leur autonomie en matière de décisions reproductives et familiales, les rendant vulnérables à la contrainte, à la désinformation et à l'exploitation qui interviennent dans les adoptions internationales. Elle observe que, dans certains cas, des femmes se voient même refuser le droit

de transmettre la nationalité à leurs enfants, ce qui réduit encore leur pouvoir d'action. Elle indique que les femmes issues de communautés marginalisées, en particulier celles touchées par la pauvreté, le manque d'éducation et l'exclusion sociale, sont particulièrement vulnérables aux violations susmentionnées.

L'intervenante fait savoir que l'aide aux victimes d'adoptions internationales illégales doit s'appuyer sur les principes de non-discrimination et d'égalité des sexes, afin que les préjudices spécifiques subis par les femmes et les filles – en tant que mères biologiques ou adoptées – soient identifiés et traités au moyen de mesures ciblées. Elle précise qu'il est particulièrement important de reconnaître le traumatisme psychologique lié à une séparation forcée, les obstacles juridiques et sociaux à la récupération des droits parentaux et les difficultés identitaires durables auxquelles sont confrontées les femmes et les filles adoptées.

Mme Mpapane ajoute que l'alinéa 16 du projet de résolution devrait être modifié afin d'y inclure l'expression "normes patriarcales". Elle conclut son intervention en recommandant d'introduire de nouveaux éléments dans le dispositif invitant les États : à veiller à ce que tous les recours et mécanismes de soutien destinés aux victimes d'adoptions internationales illégales soient sensibles au genre et respectent le principe de non-discrimination, conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme ; à fournir un soutien juridique, psychosocial et économique aux mères biologiques, en particulier à celles qui ont été contraintes ou induites en erreur pour abandonner leurs enfants ; et à lever les obstacles juridiques qui empêchent les femmes de transmettre la citoyenneté et d'accéder à la justice.

Mme S.S.F. Hashaam (Pakistan) déclare que son pays traduit les actions menées au niveau mondial en faveur de l'égalité des sexes en lois contraignantes et en mesures concrètes dans la vie quotidienne. Elle souligne que le Parlement a récemment adopté la Loi sur la limitation des mariages d'enfants (2025), qui interdit le mariage des filles de moins de 18 ans, protégeant ainsi leur droit à l'enfance, à l'éducation et au libre choix. Elle cite d'autres initiatives législatives majeures comme le projet de loi sur la prévention de la thalassémie (2022) et le projet de loi sur les violences domestiques (2021), qui visent à garantir la santé, la sécurité et la dignité des femmes. Elle indique en outre que la Loi sur les congés de maternité et de paternité (2023) prévoit six mois de congé de maternité et un mois de congé de paternité, et établit donc que les soins aux enfants constituent une responsabilité sociale partagée. Elle ajoute que les femmes occupent actuellement 20 % des sièges à l'Assemblée nationale et que les partis politiques encouragent leur accès aux postes de décision. Elle conclut son propos en soulignant que, grâce à ces réformes, le Pakistan a atteint l'Objectif de développement durable 5 (Égalité entre les sexes) et s'acquitte de ses obligations au titre de la Convention CEDEF et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mme M.G. De Venecia (Philippines) déclare que les adoptions internationales illégales constituent non seulement une violation des droits de l'enfant, mais aussi une injustice fondée sur le genre qui exploite les femmes et les filles en situation de vulnérabilité. Elle explique qu'aux Philippines, comme dans de nombreux pays en développement, la majorité des parents biologiques qui renoncent à leurs enfants sont des femmes – souvent jeunes, non mariées et vivant dans la pauvreté – contraintes par la stigmatisation sociale, la désinformation ou la précarité économique, et incapables de donner un consentement libre et éclairé. Elle souligne que la mère comme l'enfant deviennent victimes : la première perd son enfant, et le second perd son identité, sa nationalité et ses liens familiaux. Elle dit qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes liées au genre. Elle invite les parlementaires à lutter contre les normes discriminatoires, à renforcer la protection sociale des femmes en situation de crise et à combattre la pauvreté. Elle précise que les données disponibles montrent que lorsque l'on renforce les programmes de soutien financier destinés aux femmes, cela réduit le nombre d'abandons volontaires d'enfants.

L'intervenante ajoute que l'adoption internationale ne doit être envisagée qu'après épuisement de toutes les solutions de prise en charge au niveau national, et que cette adoption doit se faire dans la transparence et sans coercition ni visée lucrative. Elle préconise d'ancrer dans la loi diverses mesures comme les délais de réflexion obligatoires, la vérification indépendante du consentement et les audits publics des organismes d'adoption. Elle précise que l'application de la loi doit être centrée sur les victimes et sensible au genre, et que les mères concernées et les enfants adoptés doivent avoir accès aux services de soutien, notamment l'aide juridique, l'accompagnement psychologique et la restauration de l'identité. Elle conclut son intervention en soulignant que la diplomatie parlementaire est essentielle pour promouvoir la reddition de comptes et les garanties internationales, notamment au moyen de mécanismes tels que la recherche bilatérale et le partage de données.

Mme V. Techateerawat (Thaïlande) déclare que les adoptions internationales impactent différemment les femmes et les enfants et sont souvent la conséquence de discriminations et de normes sociales néfastes. Elle explique que de nombreuses mères – notamment jeunes, pauvres, non mariées ou issues de minorités – subissent des pressions pour renoncer à leurs enfants, tandis que les filles sont exposées au risque d'exploitation sexuelle et les garçons au travail des enfants, et que tous – filles et garçons – perdent leur famille, leur culture et leur identité. Elle dit soutenir fermement le projet de résolution, qui s'attaque à ces causes profondes liées au genre.

L'intervenante indique que son parlement a adhéré à la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et a renforcé sa législation nationale, notamment la Loi sur l'adoption d'enfants (1979) et la Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains (2008), afin que chaque adoption respecte les procédures légales et serve l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle fait savoir que la Loi sur la lutte contre la traite des êtres humains (2008), qui sanctionne l'utilisation de l'adoption à des fins d'exploitation d'enfants, intègre la dimension de genre en reconnaissant que les filles et les garçons sont exposés à des risques différents et en garantissant une protection égale pour chacun. Elle précise que les commissions parlementaires suivent activement les procédures d'adoption afin de garantir la transparence, le consentement réel et l'agrément des organismes, et qu'elles examinent des cas individuels, en fournissant une aide juridique et en soutenant les mères en situation de crise, de manière à traiter les causes profondes de l'adoption illégale telles que la pauvreté et la discrimination.

Elle ajoute que la Thaïlande appelle à des pratiques axées sur les victimes et tenant compte des sexospécificités, et souligne que l'adoption d'enfants issus de groupes ethniques doit respecter leur droit de préserver leur identité culturelle et ethnique. Elle précise qu'il faut mettre en place des mesures de protection de l'enfance dans les zones de conflit, notamment des campagnes de sensibilisation dans les écoles, des réseaux de jeunes et l'utilisation de différents médias pour lutter contre la traite. L'intervenante conclut son propos en soulignant que l'adoption ne doit jamais servir de couverture à la traite, mais demeurer un processus légal, transparent et éthique qui protège les enfants et respecte la dignité des femmes.

Mme M. Valente (Angola) déclare que les adoptions internationales illégales constituent une grave violation des droits humains qui touche en premier lieu les femmes et les filles, en particulier les mères en situation de vulnérabilité, qui perdent leurs enfants sous l'effet de la coercition, de la fraude ou de la désinformation. Elle souligne que soutenir le projet de résolution contribuera à transformer les normes en mesures concrètes et à garantir que l'adoption internationale demeure un acte d'amour plutôt qu'un acte commercial. Elle propose de renforcer les mécanismes d'enquête visant les réseaux, organismes et individus qui tirent profit des adoptions illégales, avec une vigilance accrue envers ceux qui exploitent les vulnérabilités des femmes.

L'intervenante indique que l'Angola a mis en place des mesures nationales contre la traite des êtres humains, mais qu'un organe central est nécessaire au niveau international pour assurer l'enregistrement, garantir l'accès au soutien psychologique, juridique et social pour les victimes et promouvoir une approche sensible au genre. Elle conclut son intervention en indiquant que la résolution doit comporter des dispositions spécifiques visant à protéger les femmes et les enfants concernés et à garantir que les auteurs répondent de leurs actes.

Mme K. Sehrawat (Inde) déclare que les raisons des adoptions internationales illégales sont multiples et profondément ancrées dans les contextes politiques, juridiques, sociaux, culturels et environnementaux, tant aux niveaux national qu'international. Elle souligne que l'Inde est signataire de la Convention de La Haye et que le pays a confié à son Autorité centrale pour l'adoption la régulation et la supervision des adoptions afin de veiller à ce qu'elles soient éthiques et légales. Elle explique que la Loi sur la justice des mineurs (2015) et les Règlements relatifs à l'adoption (2022) protègent les droits des enfants vulnérables, tandis que les dispositions constitutionnelles et les lois sur la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation des mineurs offrent une protection plus large. Elle indique que les dispositifs sociaux mis en place par l'Inde, comme les centres polyvalents proposant un soutien juridique, médical et psychologique aux femmes victimes de violences, ou encore la ligne d'assistance téléphonique en continu dédiée aux femmes, témoignent de l'engagement du pays en faveur du bien-être, de la protection et de l'autonomisation des femmes.

L'intervenante attire l'attention sur l'augmentation de la gestation pour autrui commerciale au niveau international, et souligne qu'en l'absence de réglementation mondiale, ce genre de pratique risque de favoriser la vente d'enfants et les adoptions illégales. Elle ajoute que la Loi indienne sur

la régulation de la gestation pour autrui (2021) limite cette pratique à une par femme au cours de la vie afin de prévenir l'exploitation. Elle conclut son propos en exhortant les délégués à traduire les discussions en actions concrètes.

Mme M.M. Chinomona (Zimbabwe) déclare que l'adoption illégale n'est pas neutre du point de vue du genre et que les femmes et les filles sont davantage concernées, qu'il s'agisse de mères biologiques vulnérables contraintes d'abandonner leurs enfants ou de filles victimes de traite sous couvert d'adoption. Elle souligne que la pauvreté, les inégalités entre les sexes et l'accès limité à la justice aggravent encore leur vulnérabilité, et que les mesures de lutte doivent donc adopter une approche sensible au genre. Elle indique que les parlements ont le devoir de ratifier et de mettre en œuvre les instruments internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye, en accordant une attention particulière aux vulnérabilités liées au genre. Elle ajoute qu'ils doivent également adopter des lois nationales transparentes qui régissent les procédures d'adoption et protègent contre l'exploitation.

L'intervenante précise que le Zimbabwe a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et qu'en juin 2025, le Gouvernement a approuvé la ratification de la Convention de La Haye. Elle fait observer que les droits des femmes et des enfants, notamment la protection contre l'exploitation et les mauvais traitements, sont également garantis dans la Constitution. Elle estime que la supervision parlementaire est essentielle pour protéger les femmes et les filles contre les adoptions illégales et appuie l'appel, formulé dans le projet de résolution, qui invite les parlements à examiner les facteurs à l'origine des adoptions illégales et à garantir justice aux victimes. Elle conclut son intervention en encourageant les parlements à nouer des partenariats visant à partager l'information, harmoniser les normes juridiques et coordonner les efforts d'application.

Mme R. Alyahya (Arabie saoudite) déclare que le projet de résolution doit intégrer plus fermement les normes relatives à l'égalité des sexes, en s'alignant sur la CEDEF et la Déclaration de Beijing, afin de mieux protéger les femmes et les filles contre l'exploitation et la coercition. Elle souligne que les organisations de défense des droits des femmes, les institutions chargées de l'égalité des sexes et les mères concernées doivent être consultées lors de l'élaboration des cadres nationaux. Elle ajoute qu'une coopération internationale sur cette question doit être mise en place et que les instances internationales et régionales doivent intégrer une perspective de genre dans leurs travaux relatifs aux adoptions internationales. Elle explique qu'il est recommandé de présenter des rapports réguliers sur la dimension de genre dans la question de l'adoption, étant donné que les filles sont davantage victimes d'adoptions illégales que les garçons. Elle précise que des politiques claires doivent être mises en place pour permettre aux femmes et aux filles concernées d'accéder à la justice, d'être représentées et de se reconstruire.

L'intervenante fait remarquer que l'adoption internationale n'est bénéfique aux enfants que lorsqu'elle est menée de façon éthique et transparente, et en dernier recours, après épuisement de toutes les possibilités de réunification familiale et de prise en charge dans le pays d'origine. Elle souligne que la famille adoptive doit offrir un environnement sûr et épanouissant, avec notamment l'accès à l'éducation et aux soins de santé, défendre l'égalité des sexes et respecter l'identité culturelle et personnelle de l'enfant. Elle estime que de telles mesures contribuent à protéger les enfants contre des pratiques préjudiciables telles que le mariage d'enfants, le travail des enfants ou la violence sexiste.

Elle précise que le système d'adoption en Arabie saoudite respecte les spécificités religieuses et culturelles du pays et assure une prise en charge tout en préservant l'identité d'origine de l'enfant. Elle conclut son propos en rappelant que son pays reconnaît le système de kafala comme une alternative légitime à l'adoption.

Mme A. Kalmari (Finlande) déclare que l'adoption ne doit jamais être considérée comme une activité commerciale et que les mécanismes de contrôle, de transparence et de suivi doivent être renforcés en y incluant des mesures telles que les tests ADN et l'enregistrement. Elle attire l'attention sur la situation en Ukraine, où quelque 16 000 enfants ont été transférés de force vers la Fédération de Russie, où ils ont été adoptés par des familles russes. Elle précise que certains enfants sont même choisis via des sites Internet qui permettent un filtrage selon différents critères comme l'âge, le sexe ou la couleur des yeux, ce qui constitue une forme de traite des êtres humains en ligne. Elle conclut son intervention en affirmant que ces enfants ont le droit de retourner en Ukraine et d'y être réunis avec leurs mères.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) rend hommage aux femmes courageuses à travers l'histoire – chercheuses, médecins, enseignantes, artistes, entrepreneures et parlementaires – qui ont contribué à la science, au leadership et aux transformations sociales, et

salue tout particulièrement les Iraniennes qui ont fait preuve d'une unité sans précédent durant les 12 jours d'agression perpétrée contre son pays par Israël en juin 2025. Elle ajoute que les avancées sociétales dépendent de la participation active des femmes et de l'appui des hommes en tant qu'alliés œuvrant pour la justice entre les sexes. Elle observe que, dans cette optique, son pays met en place des institutions au sein du parlement, des universités et de la société civile afin de promouvoir la participation des femmes aux décisions politiques et sociales. Elle souligne l'importance du mentorat, de l'égalité d'accès à l'éducation et du dialogue intergénérationnel, afin qu'aucune femme ne soit privée de la possibilité de diriger ou d'exercer un mandat. Elle estime qu'aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin des voix des femmes pour tisser des liens de compréhension, d'empathie et de justice.

S'agissant du projet de résolution, elle souligne la nécessité de respecter la diversité culturelle et les valeurs nationales tout en accordant la priorité aux droits des enfants ainsi qu'au rôle de la famille et des mères.

Mme J. Sabao (Zambie) déclare que les adoptions internationales illégales constituent une menace pour le développement social et économique et qu'en Zambie, cette question est traitée au moyen de mesures rigoureuses de lutte contre la traite. Elle indique que la Loi sur le Code de l'enfance (2022) établit un cadre juridique pour les adoptions nationales et internationales, en plaçant au premier plan l'intérêt supérieur de l'enfant et en s'alignant sur les normes internationales. Elle précise que le Caucus de femmes parlementaires de Zambie joue un rôle essentiel pour promouvoir des lois et programmes sensibles au genre, des financements en faveur de la protection de l'enfance et un contrôle accru visant à prévenir l'adoption illégale et la traite. Elle ajoute que le Groupe accompagne des jeunes femmes et des filles, afin de renforcer leur leadership et leur participation à la protection de l'enfance, et qu'il sera prochainement érigé en commission parlementaire chargée de faire promouvoir la législation sensible au genre. Elle souligne que plusieurs initiatives mises en place par le Parlement, comme l'ouverture d'une crèche dans les locaux même de l'institution, contribuent au développement de la petite enfance en proposant des services d'éducation, de nutrition et de soins aux jeunes enfants. Elle conclut son propos en estimant que la lutte contre l'adoption illégale nécessite des cadres juridiques solides, des systèmes efficaces de protection de l'enfance, des approches sensibles au genre, une participation significative des jeunes et une collaboration aux niveaux national, régional et international.

Mme K. Gajewska (Pologne) attire l'attention sur la déportation illégale de plusieurs milliers d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie, qu'elle qualifie de l'une des plus graves violations en cours des droits de l'enfant. Elle précise que cette question ne relève pas de la politique mais de l'humanité commune, et appelle la communauté internationale à agir pour permettre aux enfants de retourner dans leur famille et à faire en sorte que les enfants ne soient plus jamais utilisés comme instruments de guerre.

Mme C. Mix (Chili) déclare que plus de 20 000 enfants chiliens ont été illégalement adoptés pendant la dictature, qui a duré de 1973 à 1990. Elle dit que les parlementaires doivent agir pour mettre fin à ces adoptions illégales au moyen de lois et de mesures réglementaires, et que ces mesures permettront d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes. Elle ajoute qu'il est tout aussi essentiel de promouvoir la ratification des conventions internationales, comme la Convention de La Haye, et de créer une base de données ADN afin d'aider les enfants à retrouver leur famille.

Mme S. Burey (Canada) indique soutenir le projet de résolution, estimant qu'il est conforme aux conventions internationales relatives aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme, ainsi qu'à la Charte canadienne des droits et libertés et aux politiques nationales d'analyse fondée sur le genre. Elle souligne l'importance de fonder la résolution sur des données probantes, rappelle le lien scientifiquement établi entre les expériences négatives vécues durant l'enfance et leurs effets sur la santé tout au long de la vie et invite à prendre en compte ces données afin de renforcer la résolution et de lutter contre la désinformation. Elle précise qu'à ce titre, l'amendement présenté par le Canada à l'alinéa 9 doit inclure la phrase suivante : "et infligent des effets durables liés aux expériences négatives vécues pendant l'enfance, lesquelles entraînent des troubles chroniques tout au long de la vie en matière de santé, de santé mentale, de consommation de substances et d'addiction."

Mme F.M.P. Konseibo (Burkina Faso) déclare que les adoptions internationales illégales ne doivent jamais être considérées comme une source de revenus. Elle appelle les États à protéger l'identité et la nationalité des enfants, à examiner avec rigueur les candidats à l'adoption et à

assurer un suivi des adoptions. Elle ajoute que les parlementaires doivent adopter des lois qui interdisent les pratiques d'adoption illégales et sanctionner les personnes qui prennent part à ces pratiques.

Mme K. Carter (Nouvelle-Zélande) déclare que la protection des enfants contre l'exploitation, la traite et les préjudices est primordiale et que leur droit à un foyer sûr, aimant et stable doit être garanti. Elle indique que le Parlement néo-zélandais a voté récemment, dans l'urgence, la suspension des adoptions internationales après que des affaires judiciaires ont révélé que des failles dans la loi désuète sur l'adoption (1955) permettaient l'exploitation et la traite. Elle ajoute que, bien que cette décision ait suscité des critiques en raison d'un manque de consultation, elle s'avère nécessaire pour éviter de nouveaux préjudices, et que des travaux sont en cours pour permettre la reprise des adoptions avec des garanties renforcées. Elle souligne que les solutions temporaires ne suffisent pas et appelle à une réforme globale du système d'adoption néo-zélandais, notamment en renforçant la protection contre la traite et en nouant des partenariats plus étroits avec les pays du Pacifique afin que les droits, la culture et le bien-être des enfants demeurent au cœur des politiques futures.

Mme A. Van Langen-Visbeek (Pays-Bas) déclare qu'à la fin des années 1960, les adoptions sous contrainte étaient légales et répandues aux Pays-Bas, et qu'elle peut en témoigner personnellement puisque sa propre mère qui n'était pas mariée a subi des pressions pour l'abandonner. Elle ajoute que, même si ces pratiques sont désormais illégales aux Pays-Bas, elles perdurent dans de nombreux pays et qu'il faut mettre en place des mesures pour en empêcher leur survenue et leur réapparition. Elle ajoute que des études doivent être menées dans différents pays pour déterminer et traiter les facteurs à l'origine des adoptions irrégulières.

Mme F. Cham (Gambie) déclare que les adoptions internationales illégales constituent une crise silencieuse avec une forte composante de genre, qui touche les personnes les plus vulnérables de la société. Elle souligne l'importance de législations nationales solides et exhorte les parlementaires à réviser la législation de leur pays afin de combler les lacunes, de garantir un contrôle strict des agences d'adoption et d'ériger en infractions les pratiques illégales. Elle indique qu'il importe tout autant de promouvoir la diplomatie parlementaire, la coopération et le dialogue. Elle ajoute qu'en partageant les bonnes pratiques législatives au niveau international, les pays peuvent créer un filet de sécurité juridique mondial qui ne laisse aucune marge d'action aux trafiquants. Elle précise que les parlementaires doivent promouvoir la ratification des conventions internationales, notamment la Convention de La Haye, ainsi que la création de commissions parlementaires conjointes chargées de suivre les cas d'adoption internationale, d'échanger des informations et d'assurer des mécanismes de retour et de réintégration centrés sur les besoins de l'enfant. Elle conclut son propos en rappelant que la situation des mères et des enfants apatrides doit également être prise en compte.

M. W.M. Aye (Myanmar) attire l'attention sur la situation d'urgence qui prévaut au Myanmar depuis le coup d'État militaire, en soulignant l'impact disproportionné subi par les femmes et les filles, exposées à des risques accrus de violence sexiste, de déplacement, de perte de moyens de subsistance et de restrictions d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base. Il indique que, bien qu'elles jouent des rôles essentiels de soutien, de protection et de leadership dans la résilience des populations, la consolidation de la paix et l'action humanitaire, les femmes demeurent écartées des processus décisionnels et de paix officiels, ce qui affaiblit les efforts vers une paix durable. Il souligne que toutes les actions relatives au Myanmar doivent intégrer une solide perspective de genre, afin que la participation des femmes à la gouvernance, à la paix et au relèvement soit réelle et centrale, et non symbolique.

L'intervenant précise que les parlementaires démocratiquement élus, en particulier les femmes, sont aussi menacés, qu'ils peuvent faire l'objet de détentions, être victimes d'actes d'intimidation ou être contraints à l'exil, ce qui fragilise à la fois la démocratie et la progression des femmes dans la vie politique. Il ajoute que les parlementaires du monde entier doivent se montrer solidaires de leurs homologues du Myanmar, faire entendre leur voix par la diplomatie parlementaire et entreprendre des actions coordonnées pour défendre les institutions démocratiques et leurs responsables.

Pour conclure, il indique que, dans le contexte du joug militaire, la traite des êtres humains et les crimes transnationaux organisés, tels que les adoptions internationales illégales, sont en augmentation, et appelle les parlementaires à œuvrer ensemble à l'harmonisation de la législation, au renforcement du contrôle des adoptions internationales et à l'intégration d'une approche sensible au genre dans les politiques de protection de l'enfance.

Mme I. Lazutkina (Fédération de Russie), usant de son droit de réponse, rejette les allégations formulées par les représentantes de la Pologne et de la Finlande, affirmant que les accusations relatives à des sites Internet servant à sélectionner des enfants sont fausses et ne visent qu'à détourner l'attention des violations du droit international humanitaire commises par l'Ukraine. Selon elle, il ne fait pas de doute que les accusations d'enlèvement d'enfants s'inscrivent dans une vaste campagne menée par l'Occident contre son pays. Elle fait observer que les adoptions vers la Fédération de Russie sont supervisées par le Comité international de la Croix-Rouge, avec la médiation du Qatar et du Vatican. Elle ajoute que son pays a toujours fourni des informations objectives et impartiales et n'a jamais fait obstacle à la réunification des enfants avec leur famille. Elle conclut son intervention en déclarant que la résolution doit, par conséquent, rester neutre et ne faire référence ni porter d'accusation à l'encontre d'aucun État, y compris la Fédération de Russie.

La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 14 h 30 sous la conduite de Mme R. Abunayan (Arabie saoudite), membre du Bureau des femmes parlementaires.

Réunion-débat sur le thème *Transformer le leadership : surmonter les nouveaux défis liés à l'égalité des sexes*

La Présidente ouvre la réunion-débat, dont l'objectif est d'échanger sur les expériences de leadership des femmes et sur les enseignements qui en découlent, et présente les intervenantes.

Mme S. Kuugongelwa-Amadhila (Namibie), intervenante, déclare que le leadership existe en chacun, et que les fonctions officielles ne font que formaliser ce qui est déjà là, en particulier chez les femmes qui jouent depuis longtemps un rôle moteur dans leur famille, leur sphère sociale et leur pays, souvent sans reconnaissance. Elle précise que, pour les femmes, l'accès aux fonctions dirigeantes commence toujours par la volonté d'avancer, souvent dans des espaces où elles ne sont pas attendues ni les bienvenues.

L'intervenante explique avoir elle-même accédé très tôt à des postes de haut niveau dans la fonction publique à sa sortie de l'université, avec peu d'expérience et peu de temps pour se préparer. Elle dit avoir eu la chance d'être accompagnée par des dirigeants, hommes et femmes, issus de générations et d'horizons différents, dont le soutien et la confiance ont été déterminants. Elle précise néanmoins que son cheminement ne s'est pas fait sans obstacles. Elle explique qu'en tant que femme non mariée et sans enfant, elle s'est heurtée au scepticisme, à la remise en cause de sa présence, au doute jeté sur ses idées et à l'exagération de ses moindres erreurs. Elle dit avoir essuyé des critiques virulentes et des formes plus subtiles d'intimidation, en particulier dans des forums publics et dans les médias. Elle ajoute qu'elle n'est pas un cas isolé, que dans de nombreux pays et institutions les femmes continuent de se heurter à des obstacles comme les stéréotypes de genre, l'accès limité aux ressources, la violence sexiste et les biais médiatiques. Elle dit que de telles pressions peuvent dissuader les femmes d'assumer des fonctions dirigeantes.

Mme Kuugongelwa-Amadhila estime que face à ces défis, il est essentiel de promouvoir la participation globale des femmes, notamment au moyen de quotas obligatoires, et de mettre en place des dispositifs de soutien comme les programmes de mentorat et de bien-être. Elle dit qu'il faut disposer de lois et de politiques qui permettent aux femmes d'exercer des fonctions dirigeantes sans sacrifier leurs responsabilités familiales, notamment grâce aux congés de maternité, aux dispositifs de garde d'enfants, et que les protections numériques contre le cyberharcèlement sont tout aussi indispensables. Elle ajoute que la collaboration entre femmes, plutôt que la compétition, est également essentielle, tout comme la participation des hommes en tant qu'alliés.

Elle indique que les revers sont le lot de tout aspirant dirigeant et elle invite les femmes à persévérer face aux difficultés, à les considérer comme des occasions de s'élever, à partager leurs expériences, à ouvrir des portes aux autres et à favoriser la diversité aux postes de direction. Elle conclut son propos en soulignant que l'inclusion n'est pas un jeu à somme nulle mais un moyen de renforcer les institutions, d'élargir les perspectives et de générer des bénéfices partagés.

Mme C. Roth (Allemagne), intervenante, déclare que la lutte pour l'égalité, la participation et la justice pour les femmes aux postes de direction politique est toujours d'actualité. Elle souligne que les femmes doivent travailler plus que les hommes pour être acceptées, que leurs faits et gestes sont sans cesse scrutés, qu'elles subissent la haine et la discrimination, et que les femmes de couleur, les femmes en situation de handicap et les femmes LGBTQI+, qui font face à de multiples obstacles, sont particulièrement touchées. Elle appelle à la solidarité avec les femmes,

en particulier celles issues des groupes marginalisés qu'elle vient de citer. Elle explique que le véritable leadership doit refléter la diversité de la société, ce qui signifie que les femmes et les groupes marginalisés doivent non seulement être représentés mais aussi habilités à participer aux prises de décision. Elle ajoute que la diversité est indispensable pour assurer la légitimité démocratique, le progrès social et une gouvernance durable.

L'intervenante rappelle qu'elle est entrée en politique il y a plusieurs décennies et souligne l'importance de prendre la parole, de pouvoir contredire sans crainte, de ne pas se replier dans la modestie et de rester indépendante. Elle souligne que lorsque les femmes se taisent, c'est la démocratie qui se tait. Elle note que les acteurs d'extrême droite instrumentalisent de plus en plus le combat des femmes et que cela ne fait que démontrer la puissance des avancées féministes.

Elle estime que les crises mondiales – guerres, érosion démocratique, effondrement climatique, désinformation et montée de l'autoritarisme – ne sont pas neutres du point de vue du genre, ce qui rend le leadership féministe encore plus indispensable. Elle rend hommage aux femmes d'Afghanistan, de République Islamique d'Iran, d'Ukraine et du Sud, qui résistent avec courage à l'oppression, défendent leurs droits et portent le changement dans des conditions extrêmement difficiles.

Mme Roth dit qu'en Allemagne, les femmes n'occupent que 32,5 % des sièges au Bundestag alors qu'elles représentent 52 % de la population, qualifiant cette situation d'inacceptable. Elle précise que les quotas, les lois sur la parité, les mesures prises au parlement pour accommoder la vie de famille – congés parentaux, horaires flexibles et dispositifs de garde – et les formations au leadership des femmes ont démontré leur efficacité pour accroître la participation des femmes. Elle souligne que le mentorat aide également à soutenir les jeunes dirigeantes en leur permettant de développer leur réseau et leur confiance.

Elle explique que transformer le leadership implique de redéfinir le pouvoir, en passant de la domination à l'influence partagée, c'est-à-dire du "pouvoir sur" au "pouvoir avec". Elle conclut son intervention en affirmant que des modèles de leadership inclusifs, fondés sur l'empathie, la coopération, la durabilité et la justice, sont essentiels pour préserver la démocratie, surtout dans les moments marqués par la peur et la division.

Mme A. Ellis (Directrice principale des partenariats stratégiques et des réseaux au *Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, Global Institute of Sustainability and Innovation* de l'Université d'État de l'Arizona), intervenante, rappelle le rôle historique joué par son pays, la Nouvelle-Zélande, dans la conquête des droits politiques des femmes, notamment avec l'avancée majeure de 1893, où la Nouvelle-Zélande est devenue le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes. Elle souligne que les femmes ne se voient pas simplement octroyer leurs droits : elles les ont conquis activement, en s'enchaînant aux grilles du parlement, en s'organisant en réseaux et en mobilisant les hommes pour faire bouger les lignes.

L'intervenante relate que, au début de sa carrière, elle a connu l'exclusion fondée sur le genre dans son travail, et ce malgré l'existence des lois sur l'égalité des chances. Par exemple, lorsqu'elle était stagiaire dans le milieu diplomatique, elle s'est vu refuser l'accès à des réunions officielles en raison de son sexe. Elle explique qu'elle a pu surmonter ces difficultés en s'exprimant ouvertement, en affirmant ses droits et en mobilisant l'appui de responsables des deux sexes. Elle fait savoir que ces expériences lui ont enseigné l'importance du courage, de la persévérance et de la solidarité entre femmes, et lui ont aussi appris le rôle déterminant joué par les hommes dans la promotion de l'égalité des sexes.

Mme Ellis précise qu'elle a mis à profit ces enseignements dans les autres fonctions qu'elle a exercées. Par exemple, à la Westpac Banking Corporation, lorsqu'elle pilotait les initiatives en faveur des femmes entrepreneures, elle a converti le scepticisme initial en programmes très performants qui ont eu un impact économique notable et qui ont généré, au final, un revenu annualisé d'un demi-milliard de dollars néo-zélandais. Un scénario semblable s'est joué lorsqu'elle travaillait chez Access Bank et qu'elle cherchait à obtenir des prêts professionnels pour des femmes au Nigéria. D'abord accueillie avec scepticisme, elle est finalement parvenue, épaulée par l'actuelle Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, à obtenir un financement – certes bien inférieur à celui demandé – qui a permis de financer des prêts et des lignes de crédit qui se sont révélés être les plus performants de la banque cette année-là. Elle précise par ailleurs qu'elle a contribué à la création de la Global Banking Alliance for Women en 2000 et invite les délégués à associer les banques de leur pays à cette initiative.

L'intervenante explique que, par son activité professionnelle, elle s'est rendu compte que des lois discriminatoires limitent encore l'accès des femmes au financement, ce qui l'a conduite à mettre en place le projet *Les femmes, l'entreprise et le droit* à la Banque mondiale. Ce projet a

examiné les droits économiques et juridiques des femmes dans 190 pays et a révélé qu'elles ne bénéficient que de 64 % de ceux reconnus aux hommes, un écart qui, s'il était comblé, ferait croître l'économie mondiale de plusieurs milliers de milliards. Ce constat représente, selon elle, un puissant argument économique en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

Elle préconise que la communauté internationale élargisse la représentation des femmes dans la diplomatie, la politique, l'entreprise et les autres fonctions dirigeantes afin que leurs points de vue influencent les politiques et les pratiques partout dans le monde. Elle estime qu'il faut impérativement accroître la participation des femmes au parlement pour apporter des solutions aux crises mondiales. Elle conclut son propos en soulignant – avec les mots de la poétesse Amanda Gorman – que, malgré les obstacles persistants, comme le harcèlement, les réactions hostiles ou les barrières systémiques, il est possible de faire advenir un jour nouveau pour les femmes.

Mme M.M. Chinomona (Zimbabwe) déclare que, bien que l'importance de l'équilibre hommes-femmes aux postes de direction soit de plus en plus reconnue, les femmes continuent de se heurter à des obstacles lorsqu'elles souhaitent accéder aux postes de décision en politique, dans le monde des affaires et au sein de la société civile. Elle dit avoir elle aussi rencontré ces difficultés, que son parcours vers les fonctions dirigeantes a été long et difficile, et qu'il illustre la résilience et l'endurance que les femmes doivent déployer pour franchir les obstacles systémiques.

L'intervenante explique que son parcours a débuté en 1975, lorsqu'elle a quitté l'école secondaire pour rejoindre la lutte de libération du Zimbabwe. Elle a combattu en première ligne aux côtés des hommes pour l'indépendance de son pays, survécu à des attentats et a suivi une formation militaire à l'étranger. Malgré ce parcours, elle a été marginalisée dans l'espace politique post-indépendance, souvent écartée au profit de collègues masculins qui avaient pourtant moins d'expérience.

Elle dit qu'elle a persévéré sans se décourager, conciliant ses responsabilités familiales, notamment l'éducation de ses enfants, avec sa carrière politique, une tâche qu'elle qualifie d'immense. En 1990, elle est devenue l'une des premières femmes parlementaires du Zimbabwe et elle a ensuite occupé diverses fonctions dirigeantes. Selon elle, le principal obstacle à la participation des femmes demeure la domination patriarcale, qui a notamment pour conséquence de limiter leur accès aux ressources financières. Elle explique qu'elle a dû, en effet, puiser dans ses propres ressources pour financer ses campagnes.

Mme Chinomona conclut son intervention en présentant cinq enseignements clés tirés de son parcours : 1) l'unité et la coopération entre femmes sont indispensables pour garantir leur présence dans les sphères du pouvoir ; 2) la persistance et la persévérance finissent toujours par payer ; 3) les femmes doivent incarner le changement qu'elles souhaitent voir dans le monde ; 4) il est essentiel de soutenir les aspirantes dirigeantes en les encourageant et en les encadrant ; et 5) il faut mobiliser les hommes, notamment les dirigeants traditionnels et politiques, même lorsqu'ils opposent de la résistance.

Mme M.T. Mosena (Lesotho) déclare que les femmes occupent actuellement 30 % des sièges dans son Parlement grâce au système mixte de représentation proportionnelle, mais que les avancées demeurent lentes dans une société fortement patriarcale. Déterminée à promouvoir la parité hommes-femmes, elle encourage activement les femmes et les jeunes à s'engager en politique, mais pas uniquement en soutenant des responsables politiques hommes : en tant que dirigeants à part entière, notamment grâce au mentorat, au coaching et à la mobilisation des citoyens au sein et en dehors des structures parlementaires officielles. Elle explique avoir mis en place une campagne visant à accompagner les femmes et les jeunes dans leur ascension vers les postes de direction politique et indique qu'elle veille à ce que les parlementaires soient confrontés aux difficultés vécues par les femmes, afin que le plaidoyer s'ancre dans une réalité concrète.

L'intervenante souligne que, face à la régression des droits des femme, il importe que les personnes qui occupent des postes de direction utilisent leur position pour faire entendre la voix des femmes plutôt que de les intimider. Elle précise que, pour faire bouger les lignes, il est essentiel de briser les tabous et de contester les normes patriarcales qui entravent le leadership des femmes. Elle ajoute que pour réellement peser sur les politiques, les initiatives doivent s'appuyer sur des données, des travaux de recherches et des éléments factuels, plutôt que sur la seule intuition. Elle estime qu'il faut adopter des lois et des politiques sensibles au genre, sensibiliser davantage à l'importance de l'égalité des sexes et promouvoir un dialogue constructif pour contrer les régressions et les conflits. Elle conclut son intervention en soulignant que lorsque les femmes dirigent, les sociétés progressent.

Mme T. Chaisang (Thaïlande) explique que c'est son défunt père – un parlementaire dévoué au service de la collectivité – qui lui a donné envie de se lancer en politique. Elle fait remarquer qu'entrer en politique en tant que femme n'est pas aisé dans une société où persistent les stéréotypes de genre traditionnels, comme par exemple l'idée selon laquelle les femmes sont trop douces ou trop faibles pour exercer un rôle de direction. Elle souligne que ces attitudes ne font que renforcer sa détermination à démontrer que les femmes peuvent diriger avec force, sagesse et compassion. Selon elle, son action auprès de la population, ses visites dans de petits villages et l'écoute des témoignages des habitants la confortent dans l'idée que les femmes n'ont pas à se comporter comme des hommes pour être respectées et qu'un leadership fondé sur l'empathie est, en soi, une force.

L'intervenante affirme utiliser beaucoup les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes et présenter ses idées, mais que ces outils l'exposent aussi aux discours de haine en ligne. Elle dit qu'elle répond à ces messages en restant calme et en s'en tenant aux faits, et qu'elle refuse de se laisser réduire au silence.

Elle conclut son propos en déclarant que la politique n'est pas une question de genre, de force ou de pouvoir, mais que cela consiste à donner une voix aux sans-voix.

Mme K. Slassi (Maroc) affirme que la présence de femmes aux fonctions dirigeantes est un bon indicateur des avancées démocratiques et de l'application du principe d'égalité des sexes inscrit dans la Constitution. Elle explique que l'accès des femmes au pouvoir ne relève ni d'une faveur ni d'un privilège, mais résulte de mobilisations constantes de la société civile et des partis politiques visant à réformer la législation nationale et à mettre en œuvre les engagements internationaux. Elle observe que les femmes sont souvent marginalisées, voire exclues, des structures des partis, tout en assumant des responsabilités familiales traditionnelles, ce qui rend leur parcours vers les fonctions dirigeantes long, éprouvant et exigeant. Elle aborde ensuite la question centrale de l'apport des femmes au pouvoir et note que leur participation enrichit le leadership à l'ère de l'intelligence artificielle (IA) en y intégrant l'intelligence humaine et émotionnelle. Elle précise que les femmes ont tendance à privilégier des approches participatives, à encourager le travail d'équipe, à arbitrer les conflits internes et à réduire les tensions au sein des organisations. Elle précise que plusieurs travaux, notamment ceux menés par la Banque mondiale, établissent un lien entre la présence des femmes aux postes de direction et la baisse de la corruption. Elle conclut son intervention en indiquant que l'exercice des fonctions dirigeantes par les femmes peut donner un nouveau visage au pouvoir.

Mme I. Lazutkina (Fédération de Russie) souligne le rôle déterminant joué par les femmes dans les sphères politique, économique, sociale et spirituelle et indique que la Fédération de Russie s'inscrit dans une longue tradition de promotion des droits des femmes, notamment du fait qu'elle est l'un des premiers pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes et qu'elle possède aussi un système d'éducation préscolaire pour soutenir les mères actives. Elle indique que de plus en plus de femmes accèdent à des postes de haut niveau au sein du gouvernement et du parlement, et que des politiques sont en place pour répondre aux besoins des femmes, des enfants, des familles et des minorités. Elle ajoute que plusieurs travaux montrent que les femmes parlementaires accordent souvent la priorité à des questions sociales comme la santé et les soins aux enfants.

L'intervenante précise que la Fédération de Russie prend des mesures pour donner aux femmes dirigeantes les moyens d'agir dans tous les domaines de la vie, tout en veillant à ce qu'elles puissent continuer à s'occuper de leur famille. Elle explique que le pays promeut activement la participation des femmes à la gouvernance mondiale et à l'action humanitaire, notamment aux opérations de maintien de la paix, et que des mesures nationales sont prises pour renforcer l'autonomie des femmes sur les plans social, politique et économique, lutter contre la discrimination et la violence, et améliorer la santé des femmes. Elle souligne que plusieurs événements réguliers, comme les réunions du Forum des femmes eurasiennes et de l'Alliance des femmes d'affaires des BRICS, contribuent à consolider le leadership des femmes à l'échelle mondiale en offrant à ces dernières la possibilité de se réunir pour traiter de questions comme les changements climatiques, la sécurité alimentaire, le progrès technologique, la migration, la santé et la pauvreté. Elle conclut son propos en indiquant que, grâce aux initiatives mises en place pour autonomiser les femmes, l'indice relatif à l'activité entrepreneuriale des femmes dans la Fédération de Russie atteint 74 %.

Mme R. Maachaoui (Tunisie) déclare que la participation des femmes au parlement est un indicateur essentiel du progrès social, de la justice et de l'égalité. Elle souligne la riche tradition tunisienne en matière de leadership féminin, en précisant qu'aujourd'hui les Tunisiennes occupent des postes élevés – le pays ayant eu à deux reprises une femme Première Ministre – et que les femmes jouent un rôle majeur dans les décisions économiques, sociales et politiques. Elle note néanmoins que, malgré les importantes avancées réalisées, plusieurs défis persistent : la participation des femmes demeure limitée par certains obstacles économiques et sociaux, ainsi que par la violence politique, qui nuit à la fois à la démocratie et à la diversité. Elle fait observer que la participation des femmes ne doit pas être évaluée uniquement en fonction de leur nombre, mais aussi de leur capacité d'influence et d'action au sein des institutions législatives et politiques.

L'intervenante explique que pour promouvoir la participation des femmes, il faut leur apporter un soutien global qui combine garanties juridiques, autonomisation économique et création d'environnements sûrs où la diversité des opinions est respectée. Pour conclure, elle propose plusieurs mesures prioritaires : créer des mécanismes permanents de suivi et de soutien aux femmes parlementaires et militantes, notamment celles exposées à la violence ; favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre pays ; légiférer sur la violence à l'encontre des femmes en politique ; collaborer avec les hommes plutôt que de les voir comme des adversaires ; et publier une déclaration condamnant la violence à l'égard des femmes en politique.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare que l'autonomisation des femmes, qui favorise la justice, l'égalité et la dignité humaine, est la pierre angulaire du développement et occupe donc une place centrale dans la stratégie nationale de développement de son pays. Elle précise que les cadres législatifs et institutionnels des Émirats arabes unis favorisent la pleine participation des femmes dans tous les secteurs, ce qui leur permet aujourd'hui d'occuper la moitié des sièges au parlement et de contribuer activement à l'élaboration des politiques nationales. Elle rend hommage à Son Altesse Cheikha Fatima bint Moubarak pour son rôle pionnier dans la promotion de l'égalité des sexes, et ajoute que le leadership transformateur repose sur la foi dans le changement, le respect de la justice et de l'égalité, ainsi que sur la collaboration. Elle conclut son intervention en affirmant qu'il n'est donc pas possible de bâtir un avenir plus équitable et plus juste sans la participation des femmes.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) souligne que les femmes jouent un rôle fondamental dans le développement durable, la paix et le progrès et que les parlements doivent à la fois créer des opportunités pour les femmes et protéger leurs droits. Elle précise qu'en Ouzbékistan, la promotion de la participation active des femmes dans tous les domaines est une priorité de l'État, et que les efforts déployés pour renforcer la législation, le contrôle parlementaire et les programmes nationaux ont produit des résultats concrets. Elle précise que les femmes occupent aujourd'hui 38 % des sièges au parlement et 35 % des postes de direction, que le nombre de femmes entrepreneures a plus que doublé ces cinq dernières années et que l'accès des femmes à l'enseignement supérieur s'est élargi, ces dernières représentant 53 % des étudiants en licence et 63 % des étudiants en master. Elle ajoute que le pays a également mis en place des mesures de protection sociale, par exemple des vastes programmes pour l'emploi et des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin, afin de soutenir les groupes vulnérables, notamment les mères célibataires, les femmes handicapées et les victimes de violence.

L'intervenante exprime son inquiétude quant au sort des femmes touchées par les conflits et les crises humanitaires et souligne que la communauté internationale doit faire preuve d'humanité, de solidarité et de responsabilité. Elle fait observer que l'UIP est un espace de dialogue et de coopération privilégié et que l'Organisation a un rôle particulier à jouer à cet égard.

Elle indique que pour renforcer efficacement la participation des femmes, les parlementaires doivent partager leurs bonnes pratiques en matière législative et de politiques, élargir les programmes de formation et de soutien destinés aux femmes et mettre en place des mécanismes d'aide pour celles qui se trouvent dans des situations de crise ou d'après-conflit. Elle conclut son propos en déclarant que l'objectif ultime est de garantir à toutes les femmes, quelle que soit leur situation, le droit à une vie décente, ce qui suppose notamment l'accès à l'éducation et à l'emploi et aussi la participation aux décisions.

Mme D. Simeonova (Bulgarie) déclare que le leadership et la réussite des femmes ne s'obtiennent pas isolément, mais plutôt grâce à l'entraide, au mentorat et à la solidarité. Elle dit qu'elle est fière d'être cofondatrice d'une organisation qui forme et accompagne les femmes souhaitant s'engager en politique, en leur octroyant les outils, la confiance et les réseaux

nécessaires pour se présenter aux élections, diriger des campagnes et faire face aux préjugés et aux attaques en ligne. Elle souligne que l'action de ces femmes a déjà un impact concret au niveau local, car elle favorise l'inclusion des personnes handicapées, donne la parole aux victimes de violence conjugale et ouvre le dialogue sur plusieurs questions sociales difficiles.

L'intervenante fait néanmoins observer que la solidarité ne doit pas se limiter à la solidarité entre femmes, et que les hommes, aussi bien à l'UIP qu'au niveau national, doivent eux aussi être associés à la lutte pour les droits des femmes. Elle ajoute que l'importance du leadership des femmes doit être enseignée à l'école en tant qu'outil permettant de bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus démocratique.

Elle reconnaît que, malgré les progrès réalisés par son pays – cinq femmes ayant exercé la fonction de présidente du parlement, dont l'actuelle présidente –, les femmes ne représentent que 23 % des parlementaires et 5 % des ministres, tandis que les normes culturelles et les violences en ligne continuent de dissuader nombre d'entre elles de se lancer en politique. Elle conclut son intervention en appelant à l'adoption de stratégies multidimensionnelles qui permettent le financement équitable des campagnes, mais aussi la mise en place de programmes de mentorat nationaux et internationaux et de politiques favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Mme M. Valente (Angola) déclare que son parcours politique est marqué par la détermination et la solidarité et qu'il lui a appris la valeur de l'éducation et de l'empathie, entendant par empathie la faculté à reconnaître les différences. Elle explique qu'après avoir vécu au Portugal, elle est retournée seule en Angola, après l'indépendance, alors qu'elle était encore mineure, animée par le désir de servir son pays et de contribuer à la construction d'une nation nouvelle. Elle dit que c'est sa foi en un avenir collectif qui l'a soutenue dans les moments les plus difficiles. Elle ajoute que, tout au long de son parcours, elle a reçu le soutien d'autres femmes – sa mère, des amies et des collègues – qui l'ont aidée à concilier maternité, études et engagement politique, mais aussi de collègues masculins qui ont reconnu la valeur de son action. Elle fait observer que ces expériences lui ont appris qu'aucune femme ne s'élève seule et que l'égalité est le résultat d'un effort collectif. Elle précise qu'après plus de quarante ans passés au parlement, et après avoir exercé les fonctions de Vice-Ministre du plan et de Ministre du commerce, elle souhaite que son héritage illustre la force du savoir et de l'engagement. Pour conclure, elle invite les jeunes femmes à croire en elles-mêmes, à investir dans l'éducation et à se soutenir mutuellement, car la force d'un pays dépend, selon elle, de l'unité de ses femmes.

Mme S. Kheng (Cambodge) déclare que l'égalité des sexes n'est pas seulement une question de justice, mais le fondement du développement durable, qui permet aux sociétés de devenir plus fortes, plus justes et plus innovantes. Elle précise que l'engagement de son gouvernement en faveur de la promotion des femmes se traduit par des politiques de soutien à l'éducation, à l'entrepreneuriat et au leadership des femmes. Elle souligne néanmoins que les femmes ne réussissent jamais seules. Elle ajoute que la solidarité au sein des familles, des communautés et de la société, tout comme l'implication des hommes en tant que partenaires sur un pied d'égalité, est essentielle pour libérer le potentiel des femmes.

L'intervenante fait observer que la paix est le fondement de tout progrès et que le Cambodge connaît bien cette réalité. Elle rappelle que, grâce au dialogue et à une politique gagnant-gagnant, le Cambodge s'est reconstruit après les conflits, a sorti des millions de personnes de la pauvreté, développé l'éducation et la santé et renforcé la gouvernance. Elle explique que, dans ce processus, les femmes cambodgiennes se sont affirmées non pas comme des victimes, mais comme des dirigeantes tournées vers l'avenir. Elle dit qu'aujourd'hui les femmes cambodgiennes travaillent dans l'administration, dirigent des entreprises, enseignent et innovent, contribuant à la vitalité des communautés, au bien-être des familles et à l'avancement du pays avec créativité et compassion.

Mme Kheng indique que, malgré les tensions frontalières actuelles, le Cambodge demeure attaché au dialogue, à la résolution pacifique des différends, au respect mutuel et au respect du droit international. Elle conclut son propos en appelant la communauté internationale à défendre la paix, la justice et la coopération, en soulignant que la paix est bénéfique pour tout le monde et que lorsque les femmes dirigent, l'humanité progresse.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) déclare que l'égalité des sexes constitue un droit humain fondamental, tout en soulignant que les niveaux de représentation et les obstacles varient d'un pays à l'autre. Elle invite à redoubler d'efforts pour inciter les jeunes femmes à participer à la vie politique et préconise l'adoption de budgets spécifiques destinés à renforcer leur autonomisation politique.

Elle affirme qu'aucun obstacle religieux ou sociétal n'empêche la participation des femmes à la vie politique dans la région arabe. Elle exprime sa fierté face aux progrès accomplis par les femmes, notamment en Arabie saoudite, à Bahreïn, et aux Émirats arabes unis, et salue également l'appui du Conseil de coopération du Golfe et le rôle joué par les hommes qui soutiennent la cause des femmes. Elle précise qu'à Bahreïn, l'autonomisation des femmes est inscrite dans la loi et que des mécanismes nationaux sont en place pour favoriser leur formation et leur participation à la vie politique, en fonction de leurs besoins. Elle conclut son intervention en soulignant que, même si des défis persistent, elle est convaincue qu'ils pourront être surmontés.

Mme S.M. Zehri (Pakistan) explique le travail qu'elle accomplit au Sénat, notamment en tant que présidente de la Commission fonctionnelle des droits de l'homme, qui vise à promouvoir l'égalité par la législation, le contrôle et le plaidoyer. Elle précise qu'elle représente le Baloutchistan, une province résiliente qui a connu pendant longtemps des privations et qu'elle s'attache à faire en sorte que la voix des groupes marginalisés – notamment des femmes, des travailleurs et des populations vulnérables – ne soit pas seulement entendue, mais aussi prise en compte.

L'intervenante réaffirme que les droits de l'homme ne sont pas des principes abstraits, mais des réalités vécues au quotidien. Elle cite plusieurs projets de loi auxquels elle a contribué, par exemple sur le viol, la sécurité des femmes dans les usines et la santé mentale, y compris la protection des personnes ayant subi des traumatismes, et explique que ces textes garantissent une justice qui ne se limite pas à punir mais vise aussi à guérir. Elle cite également d'autres questions abordées au Sénat, comme les crimes d'honneur, l'exploitation au travail, la traite des êtres humains, les violences faites aux enfants et les déplacements liés aux changements climatiques. Elle explique que grâce à ce travail, les femmes pakistanaises ne se contentent plus de participer aux débats internationaux sur les droits de l'homme, mais contribuent désormais à les façonner activement.

Elle reconnaît que les tentatives de progrès se heurtent souvent à la résistance des structures établies, mais explique qu'il est possible de transformer la résistance en résilience en bâtissant des alliances bipartites, en légiférant pour des espaces numériques plus sûrs et en collaborant avec les hommes en tant partenaires. Elle affirme que la véritable transformation commence lorsque chaque femme se lève pour défendre la justice. Elle ajoute que cette transformation ne se mesure pas seulement en chiffres, mais aussi par l'évolution des mentalités et qu'elle est également portée par l'espoir.

Mme Zehri définit le leadership transformateur comme un courage moral : celui d'agir lorsqu'il est plus facile de se taire. Elle invite les femmes à exercer leur leadership non pas par le pouvoir, mais par le sens, et non par la domination, mais par la dignité. Elle ajoute qu'il faut de l'empathie dans la gouvernance, de l'intégrité dans les institutions et de la confiance dans l'avenir. Elle conclut son propos en affirmant qu'en agissant de la sorte on pourra voir émerger un monde où le sexe n'est plus un déterminant pour l'avenir et où les femmes peuvent diriger sans devoir en faire la demande.

Mme M.A. Ache (Andorre) déclare que son pays a atteint la parité au parlement, avec 14 femmes pour 28 sièges, et quasiment la parité au sein du gouvernement, qui compte six ministres femmes. Elle précise que ces résultats ne doivent rien au hasard et qu'ils sont le fruit de plusieurs décennies d'efforts collectifs. Elle rappelle qu'en 1973, les femmes en Andorre n'avaient même pas encore le droit de vote, et indique que la véritable transformation s'est produite lorsque leur représentation a commencé à croître.

L'intervenante fait observer que les femmes en politique doivent souvent redéfinir la notion de pouvoir, en valorisant des qualités telles que l'écoute active et la collaboration. Elle souligne que la parité améliore donc la qualité des débats et des décisions, ce qui permet de rendre la politique plus inclusive et davantage représentative de la réalité des citoyens. Elle indique qu'en Andorre, l'empathie et l'écoute des femmes ont joué un rôle déterminant dans les progrès réalisés en matière de bien-être numérique, de santé et de promotion du sport féminin.

Compte tenu des menaces qui pèsent sur les droits des femmes dans le monde, elle estime que les parlementaires ont une double responsabilité : résister et inspirer, à savoir résister aux discours sexistes, en ligne comme hors ligne, et inspirer par l'éducation et la culture. En agissant ainsi, les parlementaires peuvent démontrer, selon elle, qu'il est possible d'exercer le pouvoir différemment, en étant davantage attentif à la dimension de genre.

Mme S. Nyirahamibana (Rwanda) présente l'approche du leadership adoptée par son pays, qui vise à élever tous les citoyens, en particulier les femmes. Elle indique que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont considérées comme des engagements collectifs, et que les hommes et les femmes œuvrent ensemble à l'avènement d'une société inclusive. Elle fait observer que, sous la direction du Président Paul Kagame, le Rwanda a mis en œuvre des politiques et des lois qui garantissent la participation des femmes à la vie politique, leur protection contre la violence sexiste et l'égalité d'accès à l'éducation et aux ressources financières. Elle souligne le contraste entre la période antérieure à 1994, où les femmes subissaient de forts stéréotypes de genre, avaient un accès très limité aux ressources financières et exerçaient très peu le pouvoir, et la situation actuelle, où elles sont devenues des dirigeantes influentes. Elle précise que le Rwanda est le pays au monde où la majorité de femmes au parlement est la plus élevée : elles occupent 64 % des sièges à la Chambre des députés et 54 % des sièges au Sénat. Elle conclut son intervention en indiquant que les progrès accomplis par le pays sont le fruit de la bonne gouvernance.

Mme S.J. Elago (Philippines) présente le travail et la mission du parti des femmes Gabriela, parti dirigé par des femmes dont elle est membre, et nommé ainsi en hommage à Gabriela Silang, héroïne révolutionnaire qui s'est battue pour l'indépendance des Philippines face à la domination coloniale. Elle explique qu'après avoir été élue au Congrès en 2016, faisant d'elle la plus jeune femme parlementaire, puis récemment réélue pour un nouveau mandat en tant que vice-cheffe de la minorité, elle a compris que l'autonomisation des femmes demeure vaine tant que l'on ne lutte pas contre la faim, la privation de terre, les bas salaires et les autres formes de marginalisation économique. Elle souligne que l'action de son parti repose ainsi sur le principe de justice économique.

L'intervenante indique que les membres du parti des femmes Gabriela présentent des propositions de loi qui réclament des salaires décents pour les travailleurs, l'accès à la terre pour les agriculteurs, une aide pour les pêcheurs, la création d'emplois au niveau local et le développement de l'industrie. Elle dit que son parti se bat aussi pour obtenir des budgets suffisants pour l'hôpital et des mesures de lutte contre la corruption, afin que l'aide sociale parvienne aux personnes qui en ont besoin, notamment les mères célibataires. Les militants de son parti manifestent également dans la rue pour obtenir des prix équitables pour les récoltes et empêcher la démolition des logements. Par ailleurs, fidèle à son engagement à diriger aux côtés des personnes marginalisées, notamment les femmes, son parti dialogue directement avec la population, organise des consultations publiques et écoute les préoccupations et les aspirations des citoyens, convaincu que lorsque les personnes marginalisées s'élèvent, c'est toute la population qui s'élève. Elle explique que cette expérience lui a appris que la lutte pour l'égalité doit être collective et inclure les hommes et les garçons en tant qu'alliés et partenaires.

Mme Elago affirme que son parti a certes joué un rôle clé dans l'adoption de lois historiques, notamment celles sur la violence à l'égard des femmes et des enfants, mais que la voie législative ne suffit pas, le véritable défi étant, selon elle, de faire évoluer la culture du sexisme et de la discrimination qui rend la violence possible. Elle souligne que la résistance opposée aux droits des femmes exige une mobilisation collective, qui passe à la fois par le plaidoyer parlementaire, mais aussi par les mouvements de base, les manifestations, les campagnes d'éducation et les formes créatives d'expression telles que la danse ou les fresques murales.

Elle conclut son propos en appelant à la solidarité mondiale, en invitant les parlementaires à faire entendre les luttes et les voix des femmes philippines, et à soutenir la poursuite du combat pour la dignité, la justice et la paix.

Mme J.S. Mananiso (Afrique du Sud) déclare que la Commission spéciale sur la sécurité et la justice, qu'elle dirige au sein de son parlement, a pour mission d'examiner la dimension de genre des grandes questions telles que la criminalité, l'immigration et le contrôle du système judiciaire. Concernant la criminalité, elle indique que, dans son pays, les femmes et les filles, notamment celles issues des populations vulnérables, sont les premières touchées par la violence sexiste, notamment la violence domestique, les agressions sexuelles et les féminicides, et se heurtent à d'importantes difficultés pour accéder à la justice par peur des représailles et de la stigmatisation sociale. Au sujet de l'immigration, elle fait observer que les femmes migrantes sont beaucoup plus exposées à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle, et qu'elles rencontrent davantage de difficultés pour accéder aux soins de santé, à l'aide juridique et à l'emploi. S'agissant du contrôle du système judiciaire, elle explique que le manque de formation à la dimension de genre, la faible diversité au sein de la magistrature et les biais systémiques compromettent l'équité des décisions, notamment dans les affaires en lien avec le droit de la famille ou la violence sexiste.

L'intervenante précise que, pour corriger ces lacunes, la Commission a adopté une directive permanente exigeant que tous les exposés contiennent des données ventilées par sexe et par catégorie démographique, afin d'évaluer l'impact différencié des politiques publiques et de promouvoir une gouvernance inclusive, équitable et sensible au genre. Elle attire l'attention sur des initiatives telles que la campagne intitulée *16 jours de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes et des enfants* ou encore l'initiative dite des 7B, *Books Before Boys Because Boys Bring Babies* (Les livres avant les garçons, car les garçons apportent des bébés), qui vise à prévenir les grossesses précoces et à promouvoir l'éducation des filles. Elle conclut son intervention en affirmant que les jeunes femmes doivent s'autonomiser pour pouvoir défendre leurs intérêts.

Mme A. Erdoğan (Türkiye) déclare que la participation aux processus politiques et décisionnels au niveau mondial demeure en deçà du niveau souhaité et que certains besoins humains fondamentaux comme vivre en paix, dans la justice et à l'abri de la pauvreté demeurent menacés. Elle affirme que les femmes doivent gagner en force et en influence, poursuivre leur combat et faire valoir leurs droits afin de rendre le monde meilleur. Elle fait observer que les conflits en cours, notamment à Gaza, touchent en premier lieu les femmes, qui s'efforcent sans relâche de protéger et de subvenir aux besoins de leurs enfants. Elle ajoute qu'il est essentiel de poursuivre la surveillance et le soutien, notamment la fourniture d'aide humanitaire, pour maintenir le cessez-le-feu. Elle conclut son propos en saluant les initiatives déployées, par exemple la flottille mondiale Sumud, qui a livré de la nourriture à Gaza, soulignant au passage qu'une parlementaire de Türkiye a pris part à cette mission.

Mme Lyu Zhongmei (Chine), rappelant le rôle des femmes en tant que moteur du progrès social, présente l'approche adoptée par son pays pour promouvoir la participation de ces dernières à la vie politique. En premier lieu, elle explique que la Chine s'emploie à renforcer les garanties juridiques en faveur des femmes, notamment grâce à la Loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes (1992), qui prévoit entre autres la nomination de femmes, notamment celles issues des minorités ethniques, à des postes de direction au sein du gouvernement, dans les organisations sociales, ainsi que dans les entreprises. Elle rappelle que la Loi électorale (1979) imposait déjà une représentation adéquate des femmes à l'Assemblée populaire nationale et dans les assemblées locales et que les femmes occupent donc aujourd'hui 26,5 % des sièges législatifs au parlement, soit une hausse de 1,6 % par rapport à la législature précédente. En deuxième lieu, elle indique que la Chine renforce les capacités des femmes par des formations ciblées destinées aux responsables publiques et aux dirigeantes locales. En troisième lieu, elle fait savoir que le pays s'emploie à créer un environnement favorable en encourageant l'enthousiasme, l'esprit d'initiative et la créativité des femmes, et en mettant en valeur la contribution des dirigeantes dans la prise de décision et la gouvernance.

L'intervenante souligne que la Chine joue également un rôle important dans les initiatives mondiales en faveur de l'égalité des sexes. Elle conclut son intervention en indiquant que le pays a par exemple accueilli en octobre 2025 la Réunion des dirigeantes et dirigeants du monde en faveur des femmes, qui a coïncidé avec le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et a aussi contribué à l'organisation d'un séminaire à l'intention des femmes parlementaires d'Afrique.

Mme F.M.S. Ali Abbas (Tchad) dit qu'elle a elle-même subi l'injustice et la discrimination et explique s'être lancée en politique pour faire évoluer les normes, les lois et les budgets, et mettre en place des solutions durables pour les femmes et les enfants, notamment sur la question du mariage d'enfants. Elle indique que l'égalité des sexes constitue pour le Tchad une priorité nationale et que l'instauration du quota exigeant au moins 30 % de femmes au parlement a donné des résultats concrets : les femmes occupent désormais 36 % des sièges à l'Assemblée nationale et 34 % au Sénat. Il est, selon elle, évident que les quotas renforcent la représentation des femmes en politique.

L'intervenante ajoute que des obstacles subsistent, notamment une culture politique fermée et des stéréotypes de genre persistants qui laissent entendre aux femmes que la politique n'est pas faite pour elles. Elle explique que sa réponse a toujours été de travailler, d'obtenir des résultats et de rester active sur le terrain, et que dans ce combat de chaque instant, la solidarité des femmes l'encourage à persévérer jour après jour.

Elle attire l'attention sur la recrudescence des violences sexistes en ligne et estime que ces violences doivent être recensées, documentées, combattues et ne jamais être banalisées. Elle ajoute que les femmes ne doivent jamais se retrouver seules lorsqu'elles font l'objet d'attaques.

Elle souligne que les espaces numériques doivent être surveillés avec autant de vigilance que les espaces institutionnels, afin de garantir la sécurité des femmes et des filles et leur permettre de participer activement au développement.

Mme Mahamat Seid conclut son propos en soulignant l'importance de consolider les avancées obtenues grâce aux quotas en les transformant en responsabilités effectives, en moyens budgétaires et en résultats concrets pour les citoyens.

Mme M.M. Ortiz Diloné (République dominicaine) déclare avoir été inspirée par des femmes de sa circonscription, Villa Mirabal, qui ont été pour elle des symboles de courage et de résistance politique. Elle dit être entrée jeune en politique, devenant l'une des premières femmes maires de sa ville à seulement 33 ans, et qu'elle est aujourd'hui sénatrice. Elle explique que son parcours de femme en politique a été jalonné d'obstacles mais aussi d'opportunités, et qu'elle a toujours persévéré avec rigueur et dévouement. Elle souligne que l'un des principaux enseignements qu'elle tire de son parcours est qu'il faut toujours persévérer et résister, tout en motivant les autres et en servant d'exemple pour inciter davantage de femmes à accéder aux postes de pouvoir.

Elle conclut son intervention en affirmant que les femmes demeurent exposées à de fortes violences en politique, notamment en ligne, et en soulignant l'importance de transformer cette adversité en détermination et en action.

Mme K. Sehrawat (Inde) retrace son parcours, depuis la gouvernance locale, lorsqu'elle était maire de Delhi Sud, jusqu'à son mandat actuel de parlementaire de Delhi Ouest. Elle explique faire partie des nombreuses dirigeantes indiennes qui ont dû surmonter les obstacles pour accéder aux postes de pouvoir et que cela souligne l'attachement de l'Inde à la démocratie, à la participation inclusive et à l'égalité.

L'intervenante indique que, sous la direction de l'actuel Premier Ministre, le pays est passé d'une logique d'aide aux femmes à une démarche de développement dirigé par les femmes. Elle précise par exemple qu'un tiers des sièges à la Lok Sabha et dans les assemblées législatives des États sont désormais réservés aux femmes. Elle mentionne des initiatives phares telles que Beti Bachao, Beti Padhao (Protéger et instruire les filles) et Mission Shakti, axées sur l'éducation, la sécurité et l'autonomisation des femmes. Elle précise que l'inclusion économique est également un pilier essentiel de cette approche : le programme Stand-Up India facilite l'accès au crédit et à l'entrepreneuriat pour les femmes, et des millions d'entre elles bénéficient de formations professionnelles dans le cadre d'initiatives telles que Skill India.

Elle conclut son propos en affirmant que l'autonomisation des femmes est essentielle au progrès national et que le monde entier progresse lorsque les femmes progressent.

Mme D. Bühler-Nigsch (Liechtenstein) souligne le rôle central de la solidarité et des modèles dans la promotion des femmes en politique. Elle présente les progrès récents réalisés dans son pays où, après les élections de 2025, la part des femmes au parlement est passée à 32 %, et où, pour la première fois, les postes de Premier Ministre et Vice-Premier-Ministre sont occupés par des femmes. Elle précise que ces résultats ne doivent rien au hasard et sont le fruit d'efforts ciblés destinés à promouvoir l'autonomisation des femmes. Elle cite des initiatives telles que le projet *Diversité en politique*, qui s'avèrent essentiels pour renforcer la solidarité, favoriser le renouvellement du paysage électoral et développer les réseaux interpartis en faveur des femmes. Elle précise que le service de l'égalité des chances et plusieurs organisations de femmes œuvrent actuellement à l'élaboration d'une stratégie globale dans ce domaine. Elle conclut son intervention en indiquant que le Liechtenstein demeure déterminé à soutenir la prochaine génération de femmes afin qu'elles puissent s'engager durablement et avec succès dans la vie politique.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) souligne l'importance des femmes dans le développement national et explique que depuis la Révolution de 1979, son pays a enregistré des avancées notables en matière de droits des femmes, notamment une baisse du taux d'analphabétisme et une présence accrue des femmes aux postes de direction et de responsabilité. Elle rappelle que, depuis 1979, la part de femmes instruites est passée de 30 % à 85 % et que les femmes représentent aujourd'hui environ 50 % des étudiants universitaires, 27 % du corps professoral des universités et 30 % des médecins. Elle ajoute que les femmes occupent également environ 30 % des postes de direction et sont de plus en plus élues aux fonctions locales et municipales. Elle affirme que ces évolutions témoignent de la volonté de la République islamique d'Iran de promouvoir les droits des femmes selon les valeurs culturelles et religieuses du pays, une approche qui, selon elle, favorise un progrès inclusif et global.

L'intervenante rejette les propos tenus par la représentante de l'Allemagne, affirmant que ses remarques déforment la réalité de la situation des femmes en République islamique d'Iran. Pour conclure, elle dit que l'Allemagne devrait se concentrer sur ses propres problèmes, notamment les féminicides, et cesser les politiques qui nuisent aux femmes et aux enfants dans les contextes de conflit, comme la fourniture d'armes létales à Israël.

Mme P. Cox (Royaume-Uni) indique qu'en 2028, son pays célébrera le centenaire de l'octroi du droit de vote aux femmes à égalité avec les hommes. Elle explique que les femmes parlementaires profitent de cet anniversaire pour lancer une campagne d'action ayant pour but d'inciter davantage de femmes et de jeunes filles à s'engager en politique et d'obtenir d'ici à 2028 un parlement diversifié respectueux de l'égalité des sexes. Elle précise que la campagne est dirigée par Helen Pankhurst, descendante d'Emmeline et de Sylvia Pankhurst, figures majeures du mouvement britannique des suffragettes, qui avait ouvert la voie à une réforme électorale entravée pendant des décennies. Elle ajoute que la campagne rassemble une coalition de 100 organisations britanniques qui plaident en faveur de la parité au parlement. Elle souligne que le Parlement du Royaume-Uni est à présent composé de 40 % de femmes, mais que des progrès supplémentaires sont encore nécessaires. Elle précise à ce sujet que la campagne britannique se rapproche étroitement de celle de l'UIP, intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*. Elle conclut son propos en indiquant qu'elle poursuit également son travail avec les équipes de sensibilisation du Parlement pour associer les jeunes à la réflexion sur les questions politiques.

Mme M. Al Lamki (Oman) affirme que dans son pays, la participation des femmes aux fonctions de direction progresse régulièrement au fil des années, sous l'impulsion d'une vision guidée par les hommes et les femmes en tant que partenaires égaux au sein de la société. Elle rappelle que son pays a célébré récemment la Journée des femmes omanaises, un rendez-vous annuel qui rend hommage à l'action des femmes. Elle souligne que le leadership transformateur consiste à façonner une société juste, inclusive et tournée vers l'avenir, un leadership qui écoute, donne des moyens d'agir et jette des ponts entre les sociétés et aussi entre les générations. Elle explique que, dans le cadre de son action au Conseil d'État, elle veille à ce que les points de vue des femmes soient intégrés aux décisions nationales, non à titre symbolique mais en tant qu'élément indispensable d'un progrès durable. Elle ajoute qu'elle cherche également à mieux faire entendre la voix des femmes dans l'espace numérique. Elle fait néanmoins observer que la promotion des droits des femmes continue de se heurter à des résistances culturelles et structurelles. Elle précise que son approche consiste à contrer ces résistances par le dialogue, les données et la diplomatie, et que, selon elle, le leadership transformateur ne consiste pas, en dernier ressort, à exercer le pouvoir, mais à le partager. Elle conclut son intervention en soulignant que, lorsque les femmes dirigent avec intégrité, vision et compassion, elles tirent vers le haut l'ensemble de la société et font évoluer à la fois les politiques et les mentalités pour l'avenir.

Mme M. Byrne (Irlande) souligne les progrès réalisés par l'Irlande en matière de participation des femmes à la vie politique, rappelant qu'en 1918 le droit de vote a été accordé aux femmes âgées de 30 ans et plus et que la première femme parlementaire a été élue en 1919. Elle indique que, depuis lors, 151 femmes ont été élues au parlement et que les femmes occupent aujourd'hui environ 26 % des sièges. Elle dit qu'elle est elle-même la deuxième femme vice-présidente du parlement de l'histoire de l'Irlande.

L'intervenante précise que le Gouvernement a mis en place des mesures pour soutenir la participation des femmes à la vie politique aux niveaux local et national, notamment des quotas de genre et des règles relatives aux conseils d'administration, et que les femmes occupent désormais près de 28 % des postes de direction au sein des conseils. Elle ajoute que l'Irlande a déjà eu deux femmes présidentes de la République sur neuf titulaires et compte actuellement trois femmes ministres, tandis que deux femmes sont candidates à la prochaine élection présidentielle.

Mme Byrne souligne l'action menée par l'Irlande au niveau international, notamment via le programme Irish Aid, qui soutient les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les pays en développement. Elle attire l'attention sur une initiative du programme qui vise à soutenir le Zimbabwe dans la mise en place d'un dialogue intraparlementaire en vue de renforcer la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Elle conclut son propos en expliquant qu'un leadership féminin efficace requiert de l'honnêteté, du courage et des actions résolues.

Mme F.M.P. Konseibo (Burkina Faso) affirme que la famille et l'éducation constituent le socle de la société, et que les femmes, en particulier les mères, sont au cœur de chacune de ces deux composantes. Elle estime qu'un leadership transformationnel peut contribuer à revaloriser la

place des femmes, à condition qu'elles reçoivent la formation et le soutien nécessaires et qu'elles disposent des outils requis pour renforcer leur confiance. Elle souligne l'importance de ne laisser aucune femme de côté, en particulier les femmes vulnérables, par exemple celles vivant avec un handicap, en encourageant leur participation à l'éducation, à la sensibilisation et à l'exercice de responsabilités. Elle conclut son intervention en rappelant que les hommes doivent eux aussi être associés, en tant que partenaires responsables, à la promotion de l'égalité des sexes.

Mme L. Souto (Mozambique) affirme que l'égalité des sexes est à la fois un droit humain fondamental et une condition essentielle du développement durable, soulignant que la participation des femmes aux fonctions de direction apporte des perspectives et des contributions déterminantes pour le progrès. Elle indique que le Mozambique a accompli des avancées considérables dans la promotion de l'égalité des sexes en intégrant les engagements internationaux et régionaux dans sa législation et ses politiques nationales. Elle ajoute que parmi ces engagements figurent des mesures visant à prévenir et sanctionner la violence sexiste et le mariage d'enfants, mais aussi à préserver la scolarité des filles. Elle met toutefois en garde contre le risque que les acquis récents soient anéantis à cause de l'impact des changements climatiques et du terrorisme dans les régions septentrionales du pays. Elle fait observer que, si la Constitution consacre en droit l'égalité des droits sociaux, politiques et économiques entre les hommes et les femmes, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réaliser pleinement l'égalité des sexes dans la pratique.

La discussion est suspendue afin de lancer la deuxième édition du Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes *préparé par les Champions internationaux de l'égalité des sexes.*

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes (IGC), souligne la nécessité de ne pas s'en tenir à la simple rhétorique sur l'égalité des sexes et appelle les parlementaires, forts de leur pouvoir et de leur influence, à "passer des paroles aux actes" et à faire de l'égalité des sexes une réalité tangible.

Il attire l'attention sur la deuxième édition du *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes*, un instrument pratique qui vise à aider les institutions multilatérales à promouvoir le leadership et des décisions sensibles au genre, en appliquant un ensemble de normes claires. Il précise que le Guide s'appuie sur l'expérience des institutions du réseau des IGC, parmi lesquelles l'UIP, en intégrant les enseignements tirés de décennies de progrès.

Le Secrétaire général rend hommage au Forum des femmes parlementaires, qui est à l'avant-garde des avancées en matière d'égalité des sexes au sein de l'UIP depuis quarante ans. Il fait observer que, grâce à l'action du Forum, l'UIP a mis en place des quotas de genre, a adopté des politiques de lutte contre le harcèlement et a intégré la parité hommes-femmes dans ses Statuts et Règlements. Il ajoute que l'octroi de privilèges aux délégations qui respectent la parité hommes-femmes, parallèlement à la limitation des droits de vote des délégations non mixtes, se révèle être un autre levier efficace pour promouvoir la parité. Il note que les femmes représentent désormais près de 40 % des délégués aux Assemblées de l'UIP, mais rappelle que l'objectif ultime demeure la parité intégrale. Il indique que l'UIP poursuivra ses efforts, notamment en ancrant une culture de la parité au sein de l'Organisation et en offrant un espace sûr où femmes et hommes peuvent travailler sur un pied d'égalité, sans contrainte, violence ni harcèlement.

Il encourage les parlementaires à appliquer, adapter et diffuser le Guide, en le considérant non comme un instrument symbolique mais comme un outil concret permettant d'opérer des changements réels. Il conclut son propos en affirmant que l'égalité des sexes n'est pas quelque chose de négociable et que les femmes qui siègent dans des instances délibératives aux quatre coins du monde doivent disposer de tous les moyens nécessaires pour diriger et peser sur les décisions.

Mme C. Kraft-Buchman (Directrice générale et fondatrice de Women at the Table et cofondatrice des IGC) indique que le *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes* en est à sa deuxième édition et que la première date de 2018. Elle explique que le Guide a été élaboré conjointement par les IGC et l'UIP, et qu'il répond à un besoin clair au sein des assemblées et des organisations qui souhaitent rendre la participation plus inclusive mais ne disposent pas d'une feuille de route concrète pour y parvenir. Elle précise que la deuxième édition s'appuie sur les enseignements tirés depuis la publication de la première édition et s'aligne sur la Recommandation générale n° 40 du Comité CEDEF, qui fait de la parité dans la prise de décision une question de droit plutôt que de préférence, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

L'intervenante souligne que le Guide rassemble des pratiques institutionnelles en vigueur qui aident les organisations à lever les obstacles à l'égalité des sexes. Elle donne pour exemples la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui impose des exigences de parité au sein de son organe directeur, appuyées par un plan d'action pour l'égalité des sexes en vue d'assurer la reddition de comptes ; l'Organisation météorologique mondiale, qui organise chaque année une journée annuelle consacrée aux femmes et dispose d'un groupe consultatif d'experts sur l'intégration de la dimension de genre qui dépend de son Conseil exécutif ; l'Union internationale des télécommunications, qui a mis en place un bureau de l'égalité des sexes et de la jeunesse ainsi qu'un réseau mondial de mentorat pour former des dirigeantes ; le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, qui adresse des courriers aux États membres avant les conférences pour leur rappeler d'envoyer des délégations qui respectent la parité hommes-femmes ; et l'UIP, où des objectifs de parité sont inscrits dans les Statuts et Règlements, assortis de sanctions pour les délégations non mixtes. Elle fait observer que ces mesures, qui montrent comment des réformes structurelles et des mécanismes de reddition de comptes peuvent produire des changements significatifs, ne sont pas le fruit du hasard, mais résultent de la volonté de dirigeants déterminés à transformer les aspirations en résultats concrets.

Elle attire l'attention sur les possibilités qu'offrent les outils innovants, notamment l'analyse de données, l'apprentissage automatique et l'IA, pour faciliter de nouveaux progrès. Elle précise que ces outils permettent de suivre non seulement la participation aux Assemblées, mais aussi qui prend la parole, sur quels sujets et avec quel impact, ce qui renforce le processus visant à accroître l'inclusivité des Assemblées.

Mme Kraft-Buchman explique que le Guide est structuré autour d'un cycle en trois volets : 1) planifier les questions en lien avec la parité avant les Assemblées ; 2) donner l'exemple en matière d'égalité dans la participation et la prise de décision pendant les Assemblées ; et 3) évaluer les résultats et partager les données après les Assemblées. Elle exhorte les parlementaires à mettre activement en œuvre le Guide, en commençant immédiatement, même par quelques actions simples. Selon elle, lorsque l'égalité des sexes devient le "système d'exploitation" des Assemblées, elle fait évoluer non seulement la représentation, mais aussi la nature même du leadership et élargit le champ des possibles.

Reprise de la discussion.

Mme L. Gumnior (Allemagne) souligne la nécessité de reconnaître que la culture parlementaire est façonnée par les hommes et repose sur des structures patriarcales. Elle estime que le véritable changement suppose dès lors des réformes systémiques dans lesquelles les femmes dirigeantes prennent l'initiative pour remettre en cause les stéréotypes de genre et mettre en place des outils tels que des lois sensibles au genre et des quotas de genre. Elle souligne l'importance de la solidarité, notant qu'il est bien plus facile de refuser d'être réduit au silence lorsque l'on est soutenu par des pairs. Elle conclut son intervention en rappelant l'importance des modèles, en citant sa collègue Mme Roth comme exemple pour les jeunes femmes et la nouvelle génération de femmes parlementaires.

Mme K. Dorjee (Bhoutan) affirme que les femmes représentent la moitié de l'électorat au Bhoutan, mais qu'elles ne constituent que 4 % des parlementaires. Elle exprime sa reconnaissance pour le soutien de l'UIP et souligne que beaucoup reste à faire pour accroître la représentation des femmes. Elle rend hommage au leadership des quatrième et cinquième rois du Bhoutan, sous le règne desquels la place des femmes dans le développement national s'est considérablement accrue, ce qui montre que l'égalité des sexes est considérée dans son pays non seulement comme un objectif, mais aussi comme une responsabilité. Elle souligne néanmoins que les partis politiques et les institutions ne traduisent pas encore pleinement ce principe dans la pratique. Elle dit que ce qui manque ce ne sont pas des femmes compétentes, mais de l'espace, des opportunités et du soutien pour permettre aux femmes d'exercer des fonctions dirigeantes. Elle indique que des élections sont prévues en 2028 et 2029 au Bhoutan et que le pays souhaite atteindre 30 % de femmes élues d'ici à 2030, un objectif ambitieux au regard de la situation actuelle, mais réalisable. Pour conclure, elle indique que le Bhoutan utilisera le *Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes* en tant qu'outil de référence et invite l'UIP à envisager d'organiser au Bhoutan, en 2027, la Conférence mondiale des femmes parlementaires.

Mme G. Ngendanganya (Burundi) indique que son pays a accompli des progrès notables dans la promotion de l'égalité des sexes et du leadership des femmes, et que ces dernières jouent un rôle de plus en plus marqué dans l'amélioration des conditions de vie et le développement

économique. Elle indique que les quotas de genre contribuent à accroître la représentation des femmes, que ces dernières occupent désormais environ 39 % des sièges à l'Assemblée nationale et 46 % au Sénat, et qu'il faut une volonté politique constante pour maintenir ces progrès. Elle conclut son propos en soulignant la nécessité de lever les obstacles culturels pour que les femmes puissent continuer à occuper des postes de décision.

Mme I. Khalid (Canada) dit que cela fait 10 ans qu'elle est parlementaire et que l'une des questions qui revient souvent dans les échanges est l'ampleur et la gravité des violences en ligne subies par les femmes. Selon elle, des études montrent que les femmes engagées en politique, tout comme les femmes journalistes et celles exerçant des professions exposées, sont davantage victimes d'agressions en ligne, de désinformation et de discours de haine. Elle dit que pour accroître le nombre de femmes en politique, il faut que les parlements leur garantissent avant tout un environnement sûr et propice à leur participation. Elle ajoute que les délégations doivent envisager de traiter cette question au sein de l'UIP dans le cadre d'un point d'urgence et précise que la Pologne travaille à l'élaboration d'une proposition en ce sens. Elle conclut son intervention en soulignant que la coopération est indispensable pour trouver des solutions concrètes et faire en sorte que le nombre de femmes augmente au niveau national et à l'UIP.

Mme R. Brooking (Nouvelle-Zélande) explique que plusieurs partis politiques de son pays font le choix délibéré de veiller à ce qu'environ la moitié des candidats ayant le plus de chances d'être élus soient des femmes, en tirant parti des possibilités offertes par le système de représentation proportionnelle mixte. Elle indique qu'en conséquence, l'actuel parlement compte une majorité de femmes et que ces dernières occupent également la moitié des postes ministériels. Elle précise que ces résultats ne sont pas le fruit du hasard et qu'ils résultent de décisions délibérées. Elle fait néanmoins observer qu'à la suite d'un récent changement de gouvernement, la représentation des femmes a reculé et que l'on assiste aussi à des régressions, notamment l'adoption d'une loi qui remet en cause l'équité salariale.

L'intervenante rappelle que la Nouvelle-Zélande a compté trois femmes premières ministres dans son histoire – Jenny Shipley, Helen Clark et Jacinda Ardern – dont les parcours de dirigeante demeurent une source d'inspiration. Elle conclut son intervention en recommandant aux parlementaires de lire le livre et de voir le film récents de Jacinda Ardern, qui traitent des pressions subies par les femmes lorsqu'elles occupent des postes de haut rang.

Mme G. Jordan (Suriname) annonce que son pays a élu récemment sa première femme Présidente, ce qui constitue, selon elle, une étape historique et un symbole fort de progrès. Elle fait observer que, malgré cette avancée, les femmes politiques subissent de plus en plus des attaques personnelles et sexistes, en particulier en ligne. Elle souligne que ces attaques visent souvent les femmes non pour leur travail ou leurs idées, mais simplement parce qu'elles sont des femmes. Elle précise que ces attaques cherchent à les faire taire, à les discréditer et à remettre en cause leur intégrité, et que les préjudices ont aussi des conséquences sur leur famille et leurs enfants.

L'intervenante indique que les délégations doivent s'interroger sur les mesures concrètes prises pour protéger les femmes politiques contre les attaques en ligne, sur la responsabilité des plateformes de réseaux sociaux et sur les moyens de renforcer la sécurité dans les espaces numériques. Elle demande aussi aux femmes dirigeantes, en particulier celles des petites démocraties, des conseils sur la façon de rester fortes, concentrées et résilientes face aux hostilités persistantes en ligne. Elle conclut son propos en affirmant que les femmes politiques ne demandent pas la permission de diriger, car elles dirigent déjà, et que leur présence est essentielle et non symbolique.

Mme I. Stamatović (Serbie) estime que d'importantes avancées ont été réalisées concernant le renforcement de la participation des femmes à la vie publique, mais que beaucoup reste à faire. Elle indique que, dans son pays, les femmes détiennent environ 40 % des sièges au Parlement, que le Gouvernement compte neuf femmes ministres et que l'ancienne Première Ministre préside aujourd'hui le Parlement. Elle ajoute que la Serbie a créé récemment un ministère de l'égalité des sexes, qui a lancé de nombreux projets importants visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique et économique, notamment une nouvelle conférence destinée à favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes. Elle précise que son pays accueillera également à Belgrade, en juin 2026, la Conférence mondiale des femmes parlementaires. Elle conclut son intervention en soulignant qu'il est important pour les femmes de se soutenir mutuellement et de privilégier la collaboration plutôt que la compétition, et rappelle aux déléguées que les acquis actuels sont le fruit du travail des femmes qui les ont précédées.

Mme A. Naeem (Maldives) indique qu'elle est l'une des trois seules femmes au sein du parlement de son pays, qui compte 93 membres, alors même que les femmes sont fortement représentées au niveau local. Elle explique que les femmes parlementaires aux Maldives, comme dans de nombreux pays, sont victimes de désinformation organisée, de deepfakes, de discours de haine et de harcèlement en ligne, ce qui réduit leur voix au silence et les dissuade d'entrer en politique ou d'y rester. Elle souligne que le Gouvernement actuel est conscient de l'urgence de la situation et qu'il prend des mesures en vue d'atteindre la parité. Elle précise qu'un programme spécial intitulé *Practice Parliament for Women 2025* (Le parlement expliqué aux femmes 2025) a été mis en place pour aider les femmes à mieux comprendre les processus démocratiques et leur donner les outils et la confiance nécessaires pour participer à la vie de l'institution. Elle conclut son propos en appelant à soutenir la création de mécanismes qui permettent aux femmes d'entrer en politique et d'y rester, et précise aussi que l'action collective, notamment avec l'appui de l'UIP, permet de renforcer la voix et l'impact des femmes.

Mme F. Bustreo (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) affirme que le fait d'avoir des femmes au pouvoir a des effets positifs avérés en matière de santé. Étayant son propos à l'aide de travaux, elle indique que le nombre de décès pendant la pandémie de COVID-19 a été beaucoup plus faible dans les pays dirigés par des femmes et que, lorsqu'elles sont aux responsabilités dans le domaine de la santé, les femmes promeuvent généralement des politiques plus ambitieuses en matière de santé procréative et de santé de la mère et de l'enfant. Elle fait néanmoins observer que le secteur mondial de la santé reste très largement dirigé par des hommes, alors même que les soins sont dispensés à 80 % par des femmes. Compte tenu des bénéfices pour la société, en particulier pour les femmes, les enfants et les adolescents, lorsque les femmes accèdent aux responsabilités dans le domaine de la santé, Mme Bustreo appelle les parlementaires à agir afin que les femmes soient repérées, soutenues et formées aux responsabilités dans ce domaine. Elle conclut son intervention en attirant l'attention sur la campagne en faveur de la nomination de la première femme Secrétaire générale de l'ONU et en appelant à soutenir cet objectif.

Mme F. Öncü (Türkiye), deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, prend la présidence.

Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 151e Assemblée

Mme T. Vardanyan (Arménie), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rendant compte du débat qu'a eu le Forum à propos du projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, indique que le débat, a été présidé par Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), membre du Bureau des femmes parlementaires, et que 25 déléguées y ont pris la parole pour traiter du thème dans une perspective de genre. Il est ressorti des discussions que l'un des principales causes des adoptions illégales est l'inégalité structurelle fortement marquée par le genre, et que ce facteur est souvent aggravé dans les situations de conflit, de déplacement, de pauvreté, de marginalisation et d'exclusion sociale. Elle note que les femmes jeunes, célibataires, pauvres, issues de minorités ou migrantes sont particulièrement vulnérables aux pratiques trompeuses et à la désinformation qui conduisent aux adoptions internationales illégales. Elle explique que la combinaison de normes patriarcales, de discriminations et d'exclusion socio-économique crée des situations de vulnérabilité différenciées selon les sexes. Elle estime que ces facteurs sexospécifiques doivent être pris en compte afin d'éviter les adoptions illégales et de protéger les victimes.

L'intervenante indique que les participants ont souligné l'importance de reconnaître officiellement ce phénomène comme une forme de traite qui cause des traumatismes à vie et qu'ils ont appelé à l'adoption d'une approche de réparation fondée sur les droits et centrée sur les victimes. Ils ont en outre préconisé que les parlementaires alignent la législation nationale sur les normes internationales, comme la Convention CEDEF, renforcent les mécanismes de suivi et d'appui aux victimes, notamment l'assistance juridique et psychologique, et forment les responsables de l'application des lois, les travailleurs sociaux et les juges afin qu'ils puissent détecter et traiter ces situations.

Mme Vardanyan souligne que les principes de non-discrimination et d'égalité des sexes doivent être pris en compte dans toutes les politiques. Elle fait observer que négliger la dimension de genre ne fera que perpétuer les inégalités et empêchera l'accès à la justice, à la vérité et à la

réparation pour les mères biologiques, les mères adoptives et les enfants adoptés. Elle conclut son propos en indiquant que des amendements seront proposés pour renforcer le projet de résolution en conséquence.

Le rapport est adopté.

Élection au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente indique que le Forum est invité à élire au Bureau une représentante du Groupe Asie-Pacifique en remplacement de Mme L. Reynolds (Australie), qui n'est plus parlementaire.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) précise que le Groupe Asie-Pacifique a désigné Mme S. Claydon (Australie) pour pourvoir le poste vacant.

La nomination est approuvée.

Lieu et date de la 41e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente annonce que la 41e session du Forum des femmes parlementaires se tiendra pendant la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul (Türkiye) en avril 2026.

La séance est levée à 17 h 45.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme J. Sierra (Uruguay), membre du Bureau des jeunes parlementaires.

La Présidente attire l'attention des participants sur la *Politique de l'UIP visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qui a pour objectif de garantir un environnement de travail inclusif, respectueux et sûr pour tous.

Adoption de l'ordre du jour
(FYP/151/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

La Présidente explique qu'en sa qualité de plus jeune membre du Bureau des jeunes parlementaires, elle préside le Forum en l'absence de la Présidente du Bureau et conformément au règlement du Forum.

Elle souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux membres du Bureau présents. Elle adresse également des paroles de bienvenue au Secrétaire général et à la Vice-Présidente de l'UIP et les remercie du soutien qu'ils manifestent pour le Forum des jeunes parlementaires et, plus largement, pour la participation et le leadership des jeunes. Les participants rendent hommage au Secrétaire général pour son soutien indéfectible depuis la création du Bureau, ainsi qu'à la Vice-Présidente de l'UIP pour sa participation à la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue au Pérou un mois auparavant.

De nombreux jeunes continuent d'être exclus de la politique. À l'avant-garde des efforts internationaux visant à promouvoir la participation des jeunes, l'UIP montre l'exemple en modifiant sa définition d'un jeune parlementaire, passant de moins de 45 ans à moins de 40 ans. Les règles logistiques garantissent également que les jeunes parlementaires assument des rôles de direction au sein de l'UIP et bénéficient d'un espace leur étant consacré dans le débat général. Les Parlements membres de l'UIP doivent entretenir cette dynamique en veillant à ce que leur délégation nationale inclue au moins un jeune parlementaire. Elle se réjouit d'œuvrer avec le Forum à cette fin.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP, explique avoir trouvé l'énergie, la vision et le courage des jeunes parlementaires inspirants lors de la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP et se réjouit de constater que le même état d'esprit règne à la session actuelle. La Conférence, qui se tenait sur le thème *Unir les générations en faveur de l'égalité des sexes*, a pour la première fois atteint la parité parmi les participants. L'inclusion intentionnelle a créé l'égalité. L'engagement des jeunes parlementaires en faveur de l'égalité et des politiques avant-gardistes lui a redonné espoir. L'égalité des sexes renforce l'autonomisation des jeunes et vice-versa, ce qui fortifie par ricochet la démocratie. Elle espère voir ces liens se renforcer au fil de la réunion, tout comme les synergies entre les campagnes *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et *Oui à plus de jeunes au parlement !*.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), félicitant les membres nouvellement élus du Bureau, souligne la détermination de l'UIP à continuer de travailler avec les jeunes parlementaires, qui apportent une perspective nouvelle et ont le courage requis pour résoudre les problèmes du monde les plus urgents, ce qui est inspirant et constitue une immense richesse pour l'UIP. Cet esprit de renouveau est nécessaire, en particulier compte tenu du thème de l'Assemblée, à savoir *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*. Alors même que les conflits qui font rage dans le monde repoussent les limites de la réponse collective, les jeunes, qui sont le plus souvent touchés, figurent parmi les plus déterminés à

impulser le changement, ce qui saute aux yeux à chaque réunion du Forum. Les jeunes parlementaires ont le pouvoir et la responsabilité de diriger différemment, en s'appuyant sur la coopération et l'innovation. L'UIP ne se contente pas de prôner le leadership des jeunes, elle en donne l'exemple à travers le Forum et encourage les jeunes parlementaires à continuer à apporter de nouvelles idées et à façonner l'avenir de l'Organisation.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

La Présidente présente un aperçu des activités menées depuis la 150e Assemblée. L'UIP a organisé deux sessions de la série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires : la première en juin 2025, intitulée *Bâtir des sociétés pacifiques et inclusives : le rôle des jeunes parlementaires et du dialogue interconfessionnel*, et la seconde en août 2025, intitulée *Journée internationale de la jeunesse : plateformes et initiatives en faveur de l'autonomisation politique des jeunes.*

Des activités nationales visant à promouvoir la participation des jeunes et à autonomiser les jeunes parlementaires ont également eu lieu, notamment une activité de renforcement des capacités consacrée au leadership, au mentorat et à la communication, qui s'est tenue au Tchad. En juillet 2025, la Conférence mondiale des présidents de parlement a accueilli une importante réunion-débat intitulée *La participation des femmes et des jeunes à la vie parlementaire dans un contexte de polarisation et d'adversité*. En septembre 2025, s'est tenue la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui avait pour thème *Unir les générations en faveur de l'égalité des sexes*. Parmi les autres événements internationaux auxquels ont participé les jeunes parlementaires figurent le Forum des jeunes du Conseil économique et social (ECOSOC), l'Initiative mondiale des jeunes parlementaires du Groupe de la Banque mondiale et la réunion P20 des jeunes parlementaires. Conformément au thème prioritaire de l'UIP pour l'année, les jeunes parlementaires ont mené une série d'activités visant à mettre en avant l'égalité des sexes.

Les efforts visant à promouvoir et à mettre en œuvre la campagne O*ui à plus de jeunes au Parlement !* se sont poursuivis et plus de 2 500 engagements ont été reçus en octobre 2025, dont ceux de plus de 94 présidents de parlement et de 1 065 parlementaires représentant plus de 150 pays. La Présidente invite les parlementaires à continuer à s'impliquer en faveur de la campagne pendant l'Assemblée et exhorte les Parlements membres à s'inscrire, à s'engager et à promouvoir cette initiative auprès de leurs collègues.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum), présentant les nouvelles données sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux et accompagnant ses remarques d'une présentation numérique, déplore que les jeunes continuent à être largement sous-représentés dans les parlements, les nouvelles données révélant que la représentation des jeunes n'a pas progressé depuis 2023, ce qui est regrettable compte tenu du soutien important accordé à la participation des jeunes. Les données révèlent que 37 % des chambres parlementaires ne comptent aucun parlementaire âgé de 30 ans ou moins. Parmi tous les parlementaires du monde entier, les femmes de 30 ans ou moins représentent 1,2 % des parlementaires et les femmes de 40 ans ou moins représentent 6,9 %, soit une diminution de ces deux catégories depuis 2023. Bien qu'à l'échelle mondiale, l'équilibre entre les sexes soit meilleur parmi les jeunes parlementaires, réaliser l'égalité des sexes nécessite des efforts continus et des mesures fermes.

Il se manifeste une certaine stagnation par rapport aux chiffres de 2023, notamment en ce qui concerne le pourcentage de parlements dotés d'un forum parlementaire de jeunes et le pourcentage de pays empêchant les jeunes en âge de voter de se présenter aux élections, qui s'élève à 70 %. Trois parlements ont créé des forums parlementaires de jeunes depuis la publication du rapport précédent, plusieurs ont instauré des quotas de jeunes parlementaires et les quotas sont devenus plus ambitieux.

L'absence de progrès depuis 2023 exige de renouveler l'engagement à prendre des mesures spécifiques, notamment dans le cadre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, qui a identifié des mesures clés pour remédier à la sous-représentation des jeunes au parlement.

La Présidente s'alarme de constater la stagnation globale de la participation des jeunes et la régression de la participation des jeunes femmes parlementaires. Il convient de redoubler d'efforts pour promouvoir la participation des jeunes dans tous les pays.

Mme L. Gumnior (Allemagne) rappelle la position des partis conservateurs de son pays, qui estiment que, pour être compétents, les parlementaires doivent avoir plusieurs années d'expérience. Il est important de compter des jeunes parlementaires issus de milieux divers. Il est

cruellement nécessaire de promouvoir la participation des jeunes en Allemagne, car les jeunes parlementaires restent l'exception et leur moyenne d'âge est de 42 ans. Si les forums internationaux de jeunes parlementaires leur permettent de partager leurs points de vue, il est essentiel de faire participer les jeunes parlementaires à l'élaboration des ordres du jour afin que les sujets concernant les jeunes soient débattus par l'Assemblée plénière. Les jeunes parlementaires sont invités à mettre leur délégation en situation de jeter un regard neuf sur les jeunes parlementaires.

M. M. Monteagudo Torres (Andorre) annonce que l'âge moyen des parlementaires de son pays, à savoir 43 à 46 ans, reste stable depuis 2000 et que près de 36 % des parlementaires ont moins de 40 ans, grâce aux efforts louables de son gouvernement en matière de renforcement des capacités. Le Parlement d'Andorre veille à la compatibilité entre les fonctions parlementaires et l'expérience professionnelle des parlementaires, et sensibilise les citoyens à l'importance de la participation des jeunes à la prise de décision. Les jeunes parlementaires andorrans assument des responsabilités importantes, notamment des fonctions de direction. La coopération entre les jeunes parlementaires et leurs homologues plus âgés rend le processus décisionnel plus efficace et consolide la présence des jeunes parlementaires, hommes et femmes. Les femmes, qui représentent 50 % des parlementaires andorrans, occupent pour un grand nombre d'entre elles des postes à responsabilités. Les femmes parlementaires doivent poursuivre leurs efforts en ce sens. Les parlementaires, hommes et femmes, se complètent mutuellement et doivent privilégier le travail fondé sur le consensus, tout comme les jeunes parlementaires avec leurs homologues plus âgés.

M. R. Zare (République islamique d'Iran), mettant l'accent sur l'importance de la participation publique et le rôle des jeunes dans son pays, explique que les électeurs élisent tous les responsables au suffrage direct ou indirect et que les jeunes jouent un rôle politique et social déterminant. L'âge minimum pour voter est de 18 ans. La République islamique d'Iran a pris des mesures exhaustives pour éduquer les jeunes et accroître leur participation à la prise de décision nationale et sociale, en donnant la priorité aux organisations de la société civile axées sur les jeunes, en renforçant le rôle des jeunes dans l'innovation, la résilience et le développement durable, et en appelant à la suppression des obstacles illégaux, notamment les mesures coercitives unilatérales et celles qui fragilisent le développement. Les jeunes ont l'énergie et la créativité requises pour bâtir un avenir responsable.

M. M.A. Zambrano Vera (Équateur) annonce qu'à l'issue des élections qui ont eu lieu dans son pays cette année, le nouveau Parlement a vu la participation des femmes passer de moins de 35 % à 45 % (pourcentage record de femmes parlementaires dans le pays) et celle des jeunes de 4,38 % à plus de 13,25 %, grâce aux réformes du Code démocratique, qui ont établi un quota pour les listes électorales de 50 % de femmes et 25 % de jeunes parlementaires. La volonté politique a également joué un rôle clé dans les progrès réalisés par l'Équateur. Bien que certains partis aient satisfait aux quotas, beaucoup n'ont pas nommé de jeunes parlementaires à des postes clés. Le bloc politique auquel il appartient, à savoir l'Action démocratique nationale, a, sous l'impulsion du Président, accordé une grande confiance aux jeunes en les nommant à des postes de direction.

M. J. Nyevera (Zimbabwe), soulignant que son Parlement s'inspire de la stratégie Jeunesse 2030 des Nations Unies, présente les principales conclusions du *rapport 2025 sur l'indice mondial de participation des jeunes*, notamment le fait que les jeunes parlementaires doivent remédier au décalage entre leurs intentions et leurs actes et qu'ils continuent, malgré leur visibilité accrue, à être sous-représentés dans les instances décisionnelles officielles, en particulier dans les régions fragiles ou en proie à des conflits. Les ressources et le soutien politique insuffisants continuent d'entraver la mise en œuvre pleine et entière des stratégies en faveur de la jeunesse, en particulier dans les pays à faibles revenus. Le rapport signale également que 28 pays ne comptent aucune représentation des jeunes dans leur chambre basse et que de nombreux jeunes se heurtent encore à des obstacles pour accéder aux plateformes de gouvernance en ligne. Le Zimbabwe a adhéré à la Charte africaine de la jeunesse, qui promeut les droits et la participation des jeunes dans tous les secteurs, ainsi qu'au Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité, qui vise à intégrer les jeunes dans les efforts de consolidation de la paix de l'ensemble du continent africain.

Pour combler les lacunes, il convient de renforcer la représentation des jeunes par le biais de quotas, de parlements de jeunes et de fonctions consultatives et d'allouer les ressources requises pour renforcer les capacités et garantir un accès inclusif à la formation professionnelle, à

l'éducation civique et à la formation aux outils numériques, en particulier pour les groupes marginalisés. La redevabilité doit également être renforcée, par exemple grâce à des rapports transparents sur la participation des jeunes publiés par les gouvernements et les entreprises. Les obstacles liés au genre doivent être combattus, notamment en s'attaquant aux normes restrictives et aux mariages précoces. Tous les programmes publics doivent inclure des stratégies visant à impliquer les jeunes et les lignes budgétaires qui s'y rapportent. Il serait également utile de réserver des budgets spécifiques aux jeunes. Les parlements pourraient envisager d'instaurer des rapports ministériels annuels obligatoires présentant les résultats concernant les jeunes sur la base d'indicateurs mesurables et ventilés par sexe, âge, handicap et lieu.

M. K. Khelifati (Algérie) déclare que la participation des jeunes est un devoir envers l'humanité. L'Algérie autonomise sa jeunesse pour qu'elle joue un rôle stratégique, car les jeunes sont essentiels au développement d'un pays. L'Algérie veille à ce que les jeunes participent aux processus décisionnels et occupent des postes de haut niveau au sein du gouvernement. Elle a également nommé de jeunes conseillers auprès du Président, car la perspective des jeunes est indispensable à la pérennité d'un pays. Des postes ont également été consacrés à l'innovation pour satisfaire aux exigences de l'ère numérique. Compte tenu du rôle de garants des droits de l'homme et de porteurs d'espoir que jouent les jeunes dans la gestion des crises et l'instauration de la justice et de la paix, son pays soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la représentation des jeunes, l'égalité des sexes et la perspective des jeunes dans les stratégies de développement durable. La campagne *Oui à plus de jeunes au Parlement !* devrait comporter une plateforme numérique facilitant le dialogue entre jeunes parlementaires du monde entier.

M. W. Soto Palacios (Pérou) juge que la participation des jeunes est tout autant essentielle à la démocratie que l'égalité des sexes l'est au développement durable. Les jeunes ont prouvé qu'ils sont capables de défendre la transparence et la démocratie en temps de crise. Il est donc nécessaire de garantir leur inclusion en supprimant les limites d'âge pour l'élection à des fonctions publiques, en promouvant les quotas et en dispensant une formation politique. Étant donné que les femmes demeurent confrontées à des écarts de revenus et que la violence les condamne à être sous-représentées, il convient d'adopter des lois et des budgets visant à promouvoir l'égalité des sexes. Il exhorte les parlementaires à considérer la promotion de la participation des jeunes et de l'égalité des sexes comme un devoir démocratique, en garantissant la diversité de représentation des jeunes et la justice dans l'exercice du pouvoir par les jeunes parlementaires.

M. Y. Mollaberdivev (Turkménistan) annonce que son pays mène d'importants travaux pour garantir la promotion des droits, une protection sociale complète et le soutien de l'État aux jeunes, notamment par le biais de la Loi sur la politique nationale en faveur de la jeunesse, qui réglemente la participation des jeunes, et de la Stratégie pour la coopération internationale de la jeunesse du Turkménistan pour la période 2023-2030, qui recommande des activités visant à renforcer le potentiel des jeunes, soutient leurs initiatives et a conduit le Parlement à créer un groupe de jeunes parlementaires. Le Turkménistan n'a de cesse de renforcer ses partenariats avec les parlements étrangers et les organisations internationales, notamment grâce au dynamisme des groupes d'amitié interparlementaires du parlement national. En août 2025, son pays a accueilli la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui a vu l'adoption de la déclaration des jeunes intitulée *"Building Bridges for LLDC Futures" (Créer des ponts pour l'avenir des pays en développement sans littoral),* qui visait à garantir la participation des jeunes à la prise de décision.

M. I. Novikov (Fédération de Russie) explique qu'une politique parlementaire a été mise en place pour permettre aux jeunes de faire valoir leur point de vue dans des contextes de haut niveau, y compris en politique. Le Conseil de la Fédération examine les projets de loi présentés par les jeunes parlementaires et l'intégration des jeunes a amélioré les mécanismes décisionnels. Les jeunes bénéficient d'une formation politique régionale et fédérale et ont participé ces dernières années à l'élaboration d'amendements constitutionnels relatifs à la politique en faveur des jeunes. Des parlements de jeunes ont été créés dans tous les secteurs d'activité du pays. La Fédération de Russie a partagé avec certains pays ses initiatives de renforcement des capacités des jeunes dans le but de garantir une participation plus active et plus inclusive de la jeunesse.

M. L. Mendes (France) déplore que, malgré les efforts déployés par l'Assemblée nationale de son pays, les jeunes parlementaires de moins de 40 ans ne représentent que 23 % des députés de l'Assemblée nationale et les femmes parlementaires 36 % seulement. Le monde évolue

rapidement et la classe politique est à la traîne. Tous les partis politiques de tous les pays doivent s'unir pour lutter contre la discrimination fondée, par exemple, sur le sexe, l'âge, le handicap ou la sexualité, afin d'éviter de lutter de façon fragmentée contre la discrimination et de parvenir à instaurer un changement mondial.

M. A.A. Koko (Tchad) évoque la Constitution de son pays, qui encourage la participation des jeunes à tous les niveaux. Les candidats peuvent se présenter aux élections à l'Assemblée nationale et aux assemblées locales dès l'âge de 25 ans et aux élections sénatoriales dès 35 ans. L'UIP a organisé une session de formation à l'intention des jeunes parlementaires au Tchad en juin 2025, qui a donné lieu à des discussions sur un plan d'action visant à mettre efficacement en œuvre les orientations exposées pendant la formation et à lancer la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Le Ministre de la jeunesse a signé la campagne et des consultations gouvernementales visant à instaurer des quotas sont actuellement en cours. Les progrès réalisés par les pays concernant les bonnes pratiques mises en commun dans le cadre du Forum des jeunes parlementaires devraient faire l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes.

Mme B. Muzhaqi (Albanie) indique que, bien qu'il soit possible de devenir parlementaire dès l'âge de 18 ans dans son pays, les parlementaires de moins de 30 ans ne sont guère nombreux, ce qui nécessite des efforts supplémentaires. Cependant, la représentation des jeunes de moins de 40 ans, qui se situait à 25 % environ dans le précédent parlement, est bien supérieure à la moyenne mondiale. Afin d'améliorer la représentation des jeunes dans tous les domaines, l'Albanie a mis en œuvre sa Stratégie nationale pour la jeunesse, qui vise à accroître la représentation des jeunes dans les conseils locaux de jeunes, notamment par le biais de quotas destinés à permettre que les idées de la communauté LGBTIQ+, des groupes marginalisés et des minorités ethniques puissent être représentées au Parlement. Le Conseil national de la jeunesse d'Albanie sert d'entité représentant les organisations de jeunes, ce qui permet à la société civile de contribuer aux processus parlementaires. Les commissions parlementaires du pays traitent spécifiquement des questions relatives à la jeunesse, et son groupe parlementaire de jeunes est un forum où des parlementaires de tous âges défendent activement les intérêts des jeunes. L'Albanie dispose d'une plateforme innovante de sélection des candidats au parlement qui attire des jeunes issus d'horizons professionnels variés.

M. I.B. Ehindero (Nigéria) indique qu'à la suite des élections générales de 2019, qui ont vu une augmentation notable de la représentation des jeunes, les élections générales de 2023 ont montré une légère amélioration : la représentation des jeunes, surtout parmi les parlementaires âgés de 25 à 35 ans, est passée de 3 % à 3,92 % à la Chambre des représentants et de 8,9 % à 9,2 % dans les assemblées des États. En outre, lors des élections de 2023, deux parlementaires âgés de moins de 29 ans ont obtenu des sièges à l'Assemblée nationale, et quatre femmes parlementaires âgées de moins de 35 ans ont été élues dans trois assemblées des États, la plus jeune d'entre elles étant âgée de 26 ans. C'est la première fois que des jeunes femmes législatrices âgées de moins de 30 ans sont élues à l'Assemblée nationale et aux assemblées des États. Le Ministre nigérian de la jeunesse, âgé de 36 ans, est le plus jeune à ce jour. Grâce au projet de loi *Pas trop jeune pour se présenter* (Not Too Young to Run), des efforts ont été entrepris pour réserver au moins un siège à une femme dans chaque État.

Mme S.M. Garza de la Garza (Mexique) rappelle que plus d'un tiers de la population de son pays a moins de 30 ans. Cependant, la politique reste une légende pour beaucoup ou est dominée par les générations plus âgées. Il est important de promouvoir la participation des jeunes parlementaires, qui ont des idées nouvelles et appellent à des politiques inclusives et humanitaires mieux en phase avec les réalités. La participation des jeunes renforce la démocratie, la représentation et la confiance du public. Au Mexique, grâce à des programmes tels que le Parlement des jeunes, les jeunes ont prouvé qu'il est possible de s'engager en politique avec passion, de belles valeurs et des objectifs, et que le leadership ne dépend pas de l'âge, mais de l'engagement et du patriotisme.

M. J.C. Abalos (Philippines) se félicite de ce que les jeunes jouent un rôle de plus en plus dynamique dans la politique et la gouvernance de son pays. Environ 5 % des membres de la Chambre des représentants sont âgés de 30 ans ou moins, et ils sont 21 % à avoir moins de 40 ans. Bien que les jeunes restent sous-représentés au sein du parlement national, leur engagement est significatif à l'extérieur du champ politique. En 2023, les élections aux Conseils de

jeunes ont enregistré un taux de participation d'environ 76 % à l'échelle nationale, ce qui montre que les jeunes sont désireux de participer à la vie civique lorsqu'on leur donne l'espace et la confiance nécessaires. Les Conseils de jeunes dispensent des formations préparant à la vie politique. La Chambre des représentants a donné la priorité aux mesures axées sur les jeunes, notamment le projet de loi sur la prévention des grossesses chez les adolescentes, qui met l'accent sur l'éducation, la protection sociale et les services de santé pour les jeunes ; la Grande Charte des jeunes non scolarisés, qui garantit l'accès à l'apprentissage et à l'emploi ; le projet de loi sur les bons pour les activités sportives, qui apporte un soutien financier aux citoyens sportifs et incite les jeunes à pratiquer davantage le sport et la loi sur la réglementation des techniques de procréation assistée et de la maternité de substitution, qui vise à protéger les droits de la mère porteuse, des parents d'intention et de l'enfant à naître. La Commission parlementaire sur le développement de la jeunesse et des sports, qui collabore avec des partenaires internationaux, notamment le Sous-Secrétaire général des Nations unies aux affaires de la jeunesse, pour renforcer le programme national en faveur de la jeunesse, a fait progresser la coopération régionale dans ce domaine en contribuant activement à l'Assemblée interparlementaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Cependant, des défis subsistent. Le Congrès philippin ne dispose d'aucun forum officiel de jeunes, et de nombreux jeunes dirigeants se heurtent à des obstacles structurels, tels que des contraintes financières et des conditions d'éligibilité strictes. Ces difficultés ouvrent des perspectives de réforme, de mentorat et de création d'alliances. Son pays soutient par conséquent la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et s'efforce de faire des jeunes une priorité multipartite en élargissant les programmes de mentorat pour les jeunes et en institutionnalisant les passerelles entre les conseils locaux de jeunes et les dirigeants nationaux. Autonomiser les jeunes donne un regard neuf sur la politique et renforce la démocratie.

Élections au Bureau des jeunes parlementaires

La Présidente indique que le Bureau doit pourvoir un poste vacant pour le Groupe africain.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) annonce que le Groupe africain a nommé Mme J. Quashie (Ghana) candidate à l'élection au Bureau.

La Présidente demande au Forum s'il accepte d'élire Mme Quashie comme membre du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Contribution aux travaux de la 151e Assemblée

La Présidente précise que l'examen aura pour priorité de présenter le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, à savoir *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) constate que les jeunes sont directement affectés par les crises humanitaires actuelles. Cependant, loin d'en être de simples victimes, ils sont les acteurs les mieux à même de transformer les difficultés en opportunités et de façonner un avenir plus juste en apportant des réponses fondées sur l'humanitarisme et la durabilité.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) déplore que les crises actuelles touchent principalement les jeunes. Il est donc important de faire entendre la voix des jeunes afin d'élaborer des solutions novatrices, de faciliter l'échange d'expertise entre parlements et de lancer des programmes nationaux de sensibilisation impliquant les jeunes dans tous les domaines. Son pays reste engagé à garantir la participation des jeunes à tous les domaines de l'existence en améliorant sa réponse d'urgence aux crises mondiales et en renforçant le recours à la diplomatie parlementaire pour prêter assistance, en particulier aux jeunes. Les Émirats arabes unis ont lancé des initiatives éducatives dans les zones touchées par des conflits, notamment par le biais de l'initiative Zayed Humanitarian Legacy, qui a permis d'offrir un enseignement à distance à Gaza. Le pays s'efforce également d'impliquer les jeunes dans le travail humanitaire et le bénévolat. La solidarité est primordiale.

M. S. Durrani (Pakistan) affirme que l'humanitarisme exige de protéger la vie, de préserver la dignité et de soutenir ceux qui en ont besoin, même lorsque les circonstances mettent à rude épreuve la patience et les capacités des populations. Le Pakistan a accueilli depuis les années 80 des millions de réfugiés afghans, l'une des populations de réfugiés les plus importantes et les plus anciennes au monde. Bien que le Pakistan continue d'assumer sa responsabilité humanitaire en dépit de ressources limitées, il déplore la perte de plus de 90 000 vies et de plus de 150 milliards d'USD à cause du terrorisme et du militantisme transfrontière, qui trouvent souvent leur origine de l'autre côté de la frontière afghane. Néanmoins, le Pakistan continue à plaider en faveur de la paix, de la stabilité et de la dignité humaine, car la compassion ne saurait être sélective et l'action humanitaire constitue une obligation morale reposant sur la justice et l'équité. Son pays a toujours défendu le droit des Palestiniens à vivre librement et dans la dignité, en envoyant de l'aide humanitaire et des fournitures médicales à Gaza, en condamnant à plusieurs reprises l'agression israélienne et en appelant à un cessez-le-feu immédiat et au respect du droit international humanitaire. Le Pakistan, conscient que l'humanité doit transcender la politique, a soutenu les résolutions internationales en faveur d'un cessez-le-feu et de couloirs humanitaires. Au niveau intérieur, le Plan d'action national vise à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, tout en protégeant les valeurs humanitaires et morales. En ce qui concerne les missions de maintien de la paix de l'ONU, son pays figure parmi les plus grands contributeurs. Les jeunes doivent avoir une compréhension claire de l'humanitarisme : il s'agit d'un engagement à œuvrer en faveur de la justice, à soutenir les victimes, y compris les réfugiés, et à exiger que les auteurs de violences rendent des comptes.

M. S. Ty (Cambodge) déclare qu'il faut institutionaliser l'inclusion des jeunes, en les plaçant au cœur de la consolidation de la paix et de la diplomatie parlementaire, en particulier dans les situations de post-conflit, car les jeunes sont généralement les plus touchés par les conflits. Ayant été victime de l'adoption internationale illégale, son pays salue le projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, qui devrait inclure une approche sensible aux jeunes pour aider les personnes adoptées cherchant à retrouver leur identité et leurs origines, des mécanismes de coopération transfrontière solides visant à prévenir de futurs abus et des mesures renforcées pour sensibiliser et responsabiliser, en particulier par le biais de la société civile et des réseaux sociaux, afin que les jeunes puissent mener des actions de plaidoyer. La perspective des jeunes sur ce projet de résolution et sur le projet de résolution intitulé *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine* devrait inclure les priorités suivantes en matière de redressement après un conflit : considérer les jeunes non seulement comme des victimes, mais aussi comme des acteurs de la paix, en particulier par la recherche de la vérité, la réconciliation et la reconstruction des institutions démocratiques ; assurer l'autonomisation économique des jeunes, leur offrir un accès équitable à l'emploi et instaurer un cadre fiscal équitable garantissant que les multinationales contribuent à l'avenir des jeunes, en particulier dans les pays en développement.

Le Cambodge continue à s'engager dans les campagnes *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Des efforts sont en cours pour promouvoir les quotas de jeunes et les programmes de mentorat dans la politique locale et nationale, soutenir les jeunes dirigeantes grâce à un renforcement ciblé des capacités et sensibiliser les parlementaires chevronnés afin qu'ils parrainent et soutiennent les lois sur l'inclusion des jeunes. La lutte pour l'égalité des sexes et la lutte pour la participation des jeunes dans les parlements sont étroitement liées, et l'intervenant est fier de faire partie de la génération qui mènera ce combat. Il invite instamment les jeunes parlementaires à continuer de faire pression en faveur d'actions concrètes, de l'inclusion et de la redevabilité.

M. B.B. Nodada (Afrique du Sud), soulignant les dangers et l'incertitude auxquels les enfants et les jeunes sont confrontés en raison de la convergence des crises mondiales, affirme que le respect des normes humanitaires n'est pas une question diplomatique, mais une question d'accès des jeunes à l'éducation dans les zones de guerre, de survie et de sécurité face à la violence et de savoir si leur avenir importe autant que les intérêts géopolitiques. Il s'agit de garantir la justice intergénérationnelle et de façonner un avenir fondé sur la dignité et la solidarité, tâche que les jeunes ont l'énergie, la vision et l'autorité morale requises pour mener à bien. Les jeunes sont confrontés à des menaces traditionnelles et émergentes. Les systèmes humanitaires conçus il y a plusieurs décennies ne sont plus de nature à offrir une protection adéquate contre les dangers du vingt-et-unième siècle. L'engagement de l'Afrique du Sud en faveur des normes humanitaires

est le fruit d'une expérience incarnée. Les jeunes ont été le catalyseur du mouvement de libération qui a mis fin à l'apartheid dans le pays, y compris en risquant leur vie pour faire de l'éducation un droit de l'homme, et ils ont constitué des mouvements de solidarité mondiale qui prouvent que les luttes locales nécessitent un soutien international et que les jeunes sont les ferments du changement. Les jeunes du monde entier devraient bénéficier de la solidarité internationale. Les jeunes parlementaires doivent défendre les valeurs humanitaires dans la législation et le contrôle nationaux, veiller à ce que les budgets assurent un financement adéquat des droits de l'homme et de l'action humanitaire, amplifier la voix des jeunes dans les forums mondiaux, plaider en faveur de politiques inclusives fondées sur les droits, promouvoir la redevabilité numérique, garantir l'utilisation éthique et transparente des technologies émergentes et nouer des alliances avec la société civile, en particulier les organisations dirigées par des jeunes, afin de surveiller les violations et d'y remédier. Les pays qui n'investissent pas dans leur jeunesse n'ont aucun avenir.

Mme I. Khalid (Canada) déclare que garantir la participation des jeunes à la démocratie constitue la mission prioritaire de l'UIP. Les jeunes ne sont pas l'avenir, mais le présent. Les mouvements de jeunes à travers le monde ont montré que les jeunes demandent des comptes aux parlements. Il est donc nécessaire que l'Organisation fasse preuve de transparence et instaure la confiance, en particulier dans un contexte de fausses informations et de désinformation, en créant un espace pour les jeunes dans les systèmes démocratiques grâce à l'élection de jeunes parlementaires qui inciteront les jeunes à participer davantage et renforceront la démocratie, et dont l'approche novatrice est indispensable pour faire face aux crises humanitaires. Le renforcement de la justice, de la reddition de comptes et de la législation anti-corruption sera essentiel pour créer cet espace. Non seulement la démocratie devrait servir tout le monde, mais chacun devrait se sentir inclus, ce qui est une valeur fondamentale pour les jeunes.

Mme R. Maachaoui (Tunisie) annonce que ce jour marque le 198e anniversaire du drapeau national de son pays, pour lequel des individus libres se sont battus au prix de leur sang. Les Tunisiens sont fiers et libres et ils sont seuls à pouvoir décider de leur destin. La Tunisie s'oppose à toute tentative d'ingérence dans son autonomie, qui est inacceptable. Le respect des normes humanitaires est une obligation morale et éthique et un appel à la solidarité au nom de la dignité. La communauté internationale est instamment invitée à ouvrir les yeux sur les souffrances des femmes et des enfants palestiniens, qui témoignent d'un manque de moralité à l'échelle mondiale, et à assumer sa responsabilité de protéger le peuple palestinien et de mettre fin à tous les crimes et violations des droits de l'homme.

Mme Xiao Dingxi (Conseil des jeunes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)), notant avec satisfaction que la 151e Assemblée a donné la priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition par le biais de l'atelier sur la sécurité alimentaire, déplore que les jeunes, les femmes et les populations déplacées, souvent les plus durement touchés par les crises, demeurent sous-représentés sur la scène politique. Les jeunes parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour traduire les principes humanitaires en actions concrètes en élaborant des lois inclusives, en protégeant les droits et en demandant des comptes aux gouvernements. La Déclaration des jeunes du Conseil pour bâtir des sociétés en bonne santé énumère 10 appels à l'action en matière d'éducation à la santé, de soins de santé accessibles et durables et de leadership des jeunes. Elle exhorte les parlementaires à promouvoir des systèmes de santé équitables, résilients et prêts à faire face aux crises en protégeant et en finançant des soins de santé primaires résilients visant à garantir que les populations locales bénéficient des services essentiels en période de crise ; en intégrant l'éducation à la santé, au climat et au numérique dans les systèmes éducatifs et en soutenant l'accès des jeunes à l'information et à la technologie ; en faisant de la santé mentale des jeunes et des femmes une priorité, y compris la prévention dans le cadre des interventions humanitaires, et en institutionnalisant la participation significative des jeunes à l'élaboration des lois sanitaires et humanitaires. Le Conseil des jeunes de l'OMS se tient prêt à intensifier sa collaboration avec le Forum, notamment en explorant des modalités structurées de collaboration et en participant à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en 2026 afin de faire avancer les priorités communes.

La Présidente, encourageant les membres du Forum à participer au débat général, annonce que le Forum va se pencher sur le projet de résolution intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Elle invite M. K. Ait Mik (Maroc), rapporteur chargé du rapport de synthèse présentant la perspective des jeunes sur le projet de résolution, à prendre la parole.

M. K. Ait Mik (Maroc), rapporteur, résumant le rapport de synthèse présentant la perspective des jeunes sur le projet de résolution, déclare qu'il s'est révélé difficile de fournir le chiffre exact des adoptions illégales dans le monde en raison du manque de données fiables et de la nature clandestine de ces pratiques. La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a adopté le matin-même un amendement abordant cette question. Si des millions de personnes sont concernées dans presque toutes les régions, les pays les plus touchés sont ceux qui présentent des vulnérabilités socio-économiques ou subissent des catastrophes naturelles ou un conflit armé. Les jeunes parlementaires ont souligné la nécessité d'une approche systémique et l'importance de la reconnaissance et de l'accompagnement des victimes d'adoptions illégales, qu'il s'agisse des personnes adoptées elles-mêmes ou de leur famille, qui constituent des éléments centraux des efforts déployés par les gouvernements et les parlements. Il est indispensable de mettre en œuvre des mesures préventives, notamment en renforçant les lois et en établissant des mécanismes de vérification rigoureux visant à garantir le respect de la légalité, et de mener une réforme juridique fondée sur la collaboration, l'engagement et l'empathie. La reconnaissance des victimes est essentielle pour faire la lumière sur les circonstances de l'adoption, fournir une base juridique pour les réparations, évaluer les conséquences psychologiques et sociales et limiter les risques d'exploitation. Les jeunes parlementaires ont également appelé à un renforcement du soutien psychologique, des programmes de réintégration et de l'aide juridique permettant d'obtenir justice ou retrouver les familles d'origine. Il est crucial que les jeunes parlementaires défendent les victimes, appellent à une réforme législative et promeuvent des solutions innovantes utilisant la technologie pour améliorer la transparence.

M. F.M. Dy (Philippines) condamne les adoptions internationales illégales, qui privent les enfants de leur droit intrinsèque à un nom, à une nationalité et à une famille. Les Philippines, confrontées, à l'instar de nombreux pays en développement, aux avantages et aux inconvénients de l'adoption internationale, appellent à donner la priorité à l'éducation, à la sensibilisation du public, à l'adoption éthique et aux droits de l'enfant. Contribuer à une prise de conscience, surtout parmi les jeunes, habituera la prochaine génération à faire passer la transparence, la compassion et la redevabilité avant le reste. Les Philippines s'efforcent de renforcer leurs lois nationales en matière d'adoption pour lutter contre le trafic d'enfants. Les parlementaires doivent prendre conscience du potentiel des plateformes numériques pour tisser les récits et inciter à l'action. Les parlementaires sont également invités à soutenir les campagnes menées par les jeunes sur les réseaux sociaux pour raconter l'histoire des victimes et plaider en faveur de pratiques d'adoption légales et éthiques, et à s'associer à la société civile, au monde universitaire et aux réseaux de jeunes pour mettre sur pied des mécanismes collectifs de vigilance visant à prévenir la traite des enfants, soulignant ainsi le pouvoir transformateur du plaidoyer numérique et le rôle actif des jeunes dans la formation de la conscience publique.

L'intervenant se félicite de l'appel lancé dans le projet de résolution en faveur d'une aide psychologique, de l'accès aux archives, du traçage de l'ADN et de programmes de réintégration culturelle permettant aux victimes de redécouvrir leurs origines sans craindre de perdre leurs droits civils ni leur nationalité. Les jeunes parlementaires, empreints d'une volonté nouvelle de mettre la compassion et la justice au cœur de l'élaboration des politiques, doivent garantir la dignité, la transparence et l'amour dans chaque adoption. En faisant avancer le projet de résolution, l'UIP devrait affirmer que le rétablissement de l'identité reconstitue l'humanité et elle devrait protéger les droits des enfants par l'éducation, la solidarité et le leadership des jeunes.

M. A.-F. Gheorghiu (Roumanie) rappelle que son pays, conscient de l'importance de veiller à ce que chaque adoption soit éthique, légale et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, a ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. La législation roumaine renforce cette protection, notamment en garantissant aux enfants des plans de protection individualisés, et limite l'adoption internationale aux membres de la famille appropriés, sous stricte surveillance. Toutefois, l'adoption internationale illégale demeure une menace constituant une forme de traite des êtres humains, qui crée des traumatismes chez les enfants et les parents biologiques et adoptifs, ce qui viole les droits de l'homme et la morale de base. Les amendements au projet de résolution présenté par sa délégation ont pour objectif d'introduire des garanties en matière de confidentialité et de protection des enfants, d'identifier les autorités compétentes et de déterminer l'État responsable lors de la mise en œuvre des mécanismes de compensation juridique permettant de décider de mesures de réparation, garantissant ainsi une justice équitable et pragmatique. Les jeunes dirigeants offrent une

perspective unique en raison de leur engagement en faveur de l'innovation, de la coopération et de la vigilance, et ils sont instamment invités à s'engager en faveur du respect la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à donner la priorité à la protection de l'identité et à accorder aux victimes le pouvoir de revendiquer leurs droits et leur patrimoine. La Roumanie est disposée à continuer à renforcer son cadre juridique et à coopérer à l'échelon international en vue de créer un système d'adoption sûr, transparent et éthique. Les parlementaires doivent agir avec détermination, courage et sens de la justice pour garantir à chaque enfant un environnement aimant et sûr.

M. A. Tongjaisod (Thaïlande), soulignant que son pays est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention de La Haye, salue le projet de résolution. La loi thaïlandaise sur l'adoption d'enfants et son amendement, qui impose des sanctions plus lourdes, garantissent l'intérêt supérieur des enfants, des parents adoptifs et des parents biologiques. Le Ministère thaïlandais de l'enfance et de la jeunesse est chargé d'approuver les adoptions nationales et internationales. L'adoption internationale d'enfants thaïlandais doit respecter la législation thaïlandaise et la Convention de La Haye. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial en accordant la priorité aux droits de l'enfant, notamment par le biais d'amendements et du respect du droit international, en assurant un contrôle destiné à garantir la transparence des adoptions et à défendre l'intérêt supérieur de l'enfant à chaque étape, en menant des enquêtes indépendantes pour identifier les défaillances qui permettent des adoptions illégales et en rendant donc justice aux victimes. Ils peuvent également assurer le plaidoyer et la collaboration avec la société civile nécessaires pour promouvoir l'acceptation sociale de l'adoption et encourager une participation inclusive. Les jeunes parlementaires doivent sensibiliser les enfants et les jeunes à la question de l'adoption et s'appuyer sur les technologies telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle (IA) pour déceler les éventuels cas d'adoption illégale et proposer des solutions.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) considère que les milliers d'adoptions internationales illégales et contraires à l'éthique qui ont lieu dans le monde ne sont pas des incidents isolés, mais sont révélatrices de défaillances systématiques qui ont privé des enfants de leur identité, de leur patrimoine et de leurs droits fondamentaux. Les jeunes adoptés demeurent exclus des discussions sur les mesures correctives et les réformes. Son pays souhaite proposer que le projet de résolution prévoie la création de fonds de réparation destinés à soutenir les jeunes concernés sur le plan de l'éducation, des soins de santé et de l'aide juridique et à permettre la numérisation et la conservation des archives, mais aussi la mise en place de conseils consultatifs dirigés par des jeunes, chargés d'élaborer les politiques relatives à l'adoption et d'assurer leur contrôle.

Contribution aux travaux de la 152e Assemblée

La Présidente, sur la base des propositions formulées par le Bureau des jeunes parlementaires, propose de nommer les rapporteurs chargés des rapports de synthèse présentant la perspective des jeunes sur le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* et sur le projet de résolution de la Commission permanente du développement durable intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*. Les noms proposés sont, respectivement, celui de M. H. Ebrahim (Bahreïn) et celui de M. W. Soto Palacios (Pérou).

Le Forum approuve ces nominations.

La Présidente évoque l'adoption d'un amendement aux statuts de l'UIP autorisant le Forum à présenter des amendements visant à intégrer la perspective des jeunes dans les résolutions. Par conséquent, une discussion se tiendra à chacune des réunions du Forum pour examiner les résolutions soumises à l'Assemblée suivante et les avis exprimés seront pris en considération par le rapporteur chargé du rapport présentant la perspective des jeunes. Le Bureau soumettra les amendements proposés au nom du Forum. Elle invite les jeunes parlementaires à donner leur avis sur le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*.

Mme V. Centeno Arteaga (Équateur) déclare que les jeunes parlementaires jouent un rôle important et actif dans la consolidation de la paix, ce qui exige de leur part courage, clairvoyance et engagement pour garantir que tous les mécanismes post-conflit conduisent à une paix durable et inclusive et à la dignité pour tous. L'Assemblée nationale de l'Équateur s'efforce de protéger les plus vulnérables et de mettre en place un système judiciaire accessible et exempt de corruption. Cependant, la paix exige non seulement l'absence de violence, mais aussi l'offre de perspectives aux jeunes, telles que les programmes éducatifs et de réinsertion professionnelle proposés par l'Équateur. Les jeunes parlementaires devraient redoubler d'efforts pour créer des parlements qui reflètent la diversité, la créativité et la résilience des jeunes.

M. J. Ngalamulume Bakakenga (République démocratique du Congo) explique que, malgré les avertissements de la communauté internationale, son pays a ouvert ses frontières sans distinction à plus d'un million de réfugiés fuyant le génocide de 1994 au Rwanda, y compris des auteurs de génocide. Il a opté pour la solidarité malgré l'absence d'infrastructures adéquates et les nombreux risques sanitaires, sécuritaires et logistiques, notamment l'infiltration des camps de réfugiés par des groupes armés, les tensions dans la population locale et la déstabilisation du développement durable dans l'est du pays, où les jeunes parlementaires sont encore confrontés à des difficultés considérables, qui remettent en cause leur capacité à exercer leur mandat sur le terrain. La République démocratique du Congo accordant la priorité à la fidélité à ses origines et à la prise en compte des préoccupations de ses citoyens, les jeunes parlementaires contraints de quitter leur région du fait de leurs responsabilités sont d'autant plus déterminés à se faire le porte-parole de leur région sur la scène nationale et internationale et à veiller à ce que les ressources locales profitent à la population vivant sur place. De nombreux jeunes parlementaires congolais prennent une part active aux commissions parlementaires et coopèrent à l'échelon international afin d'améliorer leur efficacité. Bien que la politique du pays soit dominée par une pensée obsolète, ses jeunes parlementaires font souffler un vent de changement visant à instaurer une société plus juste et appellent à un soutien collectif et coordonné aux efforts destinés à garantir une stabilité durable dans l'est du pays, ainsi que la reconstruction nationale et la paix.

Mme I. Khalid (Canada), soulignant le caractère intergénérationnel du traumatisme, estime que la gestion post-conflit exige justice et redevabilité. Au cours de la dernière décennie, son Gouvernement a œuvré aux côtés des populations locales pour mettre en place un système de vérité et de réconciliation fondé sur la guérison. Une approche similaire devrait figurer dans le projet de résolution sur la gestion des situations d'après conflit. Il est nécessaire de garantir la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre de ces systèmes de vérité et de réconciliation, en particulier en ce qui concerne la participation des jeunes. À cette fin et pour instaurer une paix durable, les fausses informations, la désinformation et les discours de haine doivent être combattus à l'échelle nationale et au niveau de l'Organisation afin de préserver la vérité et la confiance.

La Présidente invite le Forum à examiner le projet de résolution qui sera discuté lors de la prochaine Assemblée de l'UIP par la Commission permanente du développement durable, intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*.

M. I. Wamunyima (Zambie) affirme que, bien que le commerce international et les investissements aient permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, le protectionnisme, les droits de douane iniques et la fraude fiscale des entreprises continuent de peser sur les jeunes. Les jeunes parlementaires zambiens ont bénéficié du renforcement de leurs capacités de lutte contre la fraude fiscale, notamment en participant au Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites. Le Forum parlementaire des jeunes de Zambie a créé le Forum chargé de l'examen post-législatif afin d'évaluer l'efficacité des lois après leur adoption et de veiller à ce que les taxes imposées sur les importations et les exportations protègent non seulement les conglomérats, mais favorisent également la croissance de l'industrie nationale. La collaboration régionale étant essentielle, des approches harmonisées en matière de taxes et de droits de douane ont été instaurées dans l'ensemble de la SADC grâce à l'appui du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC). Les jeunes parlementaires zambiens se sont dits intéressés à aider les membres de la Commission parlementaire du commerce et de l'économie à contrôler l'ensemble de la politique fiscale de

l'exécutif. Les jeunes parlementaires ont également veillé à la participation du public et noué des partenariats avec la société civile afin d'améliorer leur compréhension technique du sujet et de renforcer ainsi leurs capacités de contrôle budgétaire.

Séance de questions-réponses sur les campagnes *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et *Oui à plus de jeunes au parlement !*

La Présidente, rappelant les six engagements de la campagne *Oui à plus de jeunes au Parlement !*, annonce que cette dernière a conduit à des changements concrets, notamment l'instauration de quotas de jeunes, l'abaissement de l'âge d'éligibilité aux fonctions électives et la création de forums parlementaires de jeunes. L'égalité des sexes étant le thème prioritaire de l'UIP pour 2025, l'Organisation a lancé une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.

L'UIP diffuse une vidéo sur sa nouvelle campagne, intitulée Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.*

M. W. Soto Palacios (Pérou), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, déclare que son parlement a atteint un taux de participation des femmes de 40 %, grâce au renforcement des lois, à la lutte contre le machisme et à l'instauration de quotas par sexe. La discrimination structurelle à l'égard des femmes demeure un problème mondial. Le Pérou doit s'attaquer à l'inégalité des rôles entre les hommes et les femmes. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) poursuivra ses campagnes de sensibilisation en ce sens. La participation des jeunes, qui représentent le présent et l'avenir, est essentielle pour les parlements.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, accompagnant ses remarques d'une présentation numérique, félicite la Présidente pour son leadership et M. Soto Palacios pour avoir été le facilitateur de la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP. À l'échelle mondiale, la parité dans les parlements est passée à 27 % en 2025, ce qui, bien que réjouissant, reste insuffisant. Les jeunes parlementaires ne représentent que 2 % des parlementaires dans le monde. Elle a mené dans son pays une réforme constitutionnelle visant à aligner l'âge d'éligibilité à des fonctions parlementaires sur celui du droit de vote, fixé à 18 ans. Le Mexique compte plusieurs jeunes parlementaires, dont le plus jeune a tout juste 21 ans. Sur le plan mondial, le nombre de femmes parlementaires âgées de 30 ans et moins a diminué depuis 2023. Exclure les femmes de la prise de décision affaiblit la démocratie. Son pays, sous la houlette de sa première Présidente, a organisé la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, au cours de laquelle a été adopté le Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements. Elle encourage les délégués à assister à la deuxième conférence de ce type, qui se tiendra en Serbie en juin 2026, et salue l'engagement de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes.

Soulignant les dix actions clés de la nouvelle campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, qui devraient être examinées et mises en œuvre par chaque parlement, elle insiste sur l'appel lancé par la campagne en faveur de la mise en œuvre des engagements par le biais d'actions spécifiques. Se basant sur la discrimination fondée sur l'âge et le genre dont elle a été victime et sur sa participation aux efforts visant à abaisser à 25 ans l'âge minimum pour se présenter au Sénat, ce qui a permis à plus de 30 sénateurs de moins de 40 ans d'être élus dans son pays, elle conseille aux parlementaires de réévaluer l'âge requis pour voter et occuper un poste parlementaire, ainsi que le fonctionnement des partis politiques, afin d'intégrer davantage de jeunes parlementaires, dont le leadership, l'énergie et les idées sont essentiels. Les campagnes *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et *Oui à plus de jeunes au parlement !* se renforcent mutuellement.

M. W. Soto Palacios (Pérou) déplore le ralentissement de la progression de la parité à l'échelle mondiale, voire, dans le cas des femmes parlementaires âgées de moins de 30 ans, la régression enregistrée. Personne n'a rien à y gagner. La onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue en septembre 2025 au Pérou, a donné aux jeunes parlementaires l'objectif commun de réaliser concrètement la parité et l'équité entre les sexes. La parité entre les participants a été atteinte lors de cette Conférence, qui a donc prouvé que le changement était possible grâce à l'engagement. L'augmentation du nombre de femmes dans les processus de prise de décision permet d'adopter des lois en faveur des droits, de l'inclusion et de

la croissance économique. Lors de la Conférence, les jeunes parlementaires ont appelé à une mise en œuvre audacieuse du plan d'action de l'UIP pour la parité hommes-femmes dans les parlements, notamment par le biais de quotas par sexe et de quotas de jeunes. Ils ont également exhorté les gouvernements à abaisser l'âge d'éligibilité aux fonctions parlementaires, à plafonner les dépenses électorales et à rendre les élections plus accessibles à une participation diverse.

L'accent a été mis sur la nomination de jeunes parlementaires et de femmes parlementaires à des postes à responsabilités. Les jeunes parlementaires se sont penchés sur la question des environnements hostiles qui éloignent les jeunes, en particulier les femmes, de la politique, appelant à des politiques de tolérance zéro envers le sexisme, le harcèlement et la violence, et à un plus grand contrôle des entreprises technologiques dans le but de garantir que la participation démocratique se déroule dans des conditions de sécurité dans les espaces en ligne et les parlements sensibles au genre. Des partenariats intergénérationnels sont nécessaires pour combler le déficit en matière d'égalité. Les jeunes parlementaires ont donc pris l'engagement de travailler avec d'anciens parlementaires et des jeunes dirigeants de la société civile. Le Forum est invité à lire et diffuser le document final de la Conférence. À l'échelon national, le Pérou a entrepris d'abaisser à 18 ans l'âge minimum requis pour se présenter aux élections à la Chambre des députés et à 30 ans pour le Sénat.

La Présidente invite les délégués à exprimer leur avis sur les campagnes.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) considère que l'égalité des sexes constitue le fondement d'une démocratie inclusive et d'un développement durable et qu'elle se révèle encore plus urgente lorsqu'elle est envisagée depuis le point de vue des jeunes. L'organisation de la première réunion P20 des jeunes parlementaires a donné à l'Afrique du Sud l'occasion de réaffirmer son engagement à bâtir une communauté parlementaire mondiale plus inclusive, dans laquelle égalité des sexes et autonomisation des jeunes vont de pair. La déclaration commune adoptée lors de la réunion a souligné les engagements pris en faveur de la promotion de la parité dans la représentation politique, de la lutte contre les obstacles structurels à la participation des femmes et du soutien aux initiatives menées par les jeunes pour faire progresser la justice entre les sexes et garantir des pratiques parlementaires sensibles au genre.

M. F. Metaza (Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)) est convaincu que les mesures en faveur de l'égalité des sexes doivent être permanentes. Les discours de haine, en particulier, doivent être éradiqués car, outre le fait qu'ils fragilisent la démocratie et le dialogue ouvert, ils visent souvent les femmes et les minorités. L'ancienne présidente argentine Cristina Fernández de Kirchner a été victime d'une campagne de haine, notamment dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux, dans le but d'ouvrir plusieurs procédures judiciaires à son encontre, sans la moindre preuve, ce qui l'a stigmatisée, elle et sa fille alors mineure. En septembre 2022, une arme à feu a été pointée vers sa tête. Il affirme que les cerveaux et les bailleurs de fonds de cette tentative de féminicide sont des responsables du gouvernement de Javier Milei. Le procès, qui a manqué de transparence, s'est soldé par la condamnation des auteurs à une peine de prison qu'ils ont entamée voici 4 mois, et qui n'a été annoncée que quelques jours plus tôt à la télévision par le président Javier Milei. Il s'est agi d'une instrumentalisation du droit, pratique courante dans de nombreux pays. Il plaide en faveur de la libération de Cristina Fernández de Kirchner, qui est innocente. Il prie la communauté internationale de ne pas perdre de vue la situation en Argentine, où la démocratie s'est dégradée sous la présidence de Javier Milei.

La séance est levée à 17 h 20.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Préserver l'action humanitaire en période de conflit armé

MARDI 21 OCTOBRE 2025

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 30, sous la conduite du Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, M. A. Farrugia (Malte).

Le Président, en souhaitant la bienvenue aux participants, fait savoir que, selon les chiffres de l'ONU, plus de 300 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en 2025, principalement en raison des conflits armés. Malheureusement, la situation en matière d'action humanitaire est aujourd'hui extrêmement difficile. Des acteurs humanitaires neutres sont victimes de mauvais traitements, de menaces et d'actes de violence dans les conflits armés à travers le monde, avec un nombre record de personnes tuées en 2024, un nombre similaire de personnes gravement blessées et d'autres kidnappées ou placées en détention. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, des exceptions et des mesures largement réglementées conduisent parfois à la criminalisation des activités menées par des organisations humanitaires impartiales et indépendantes. Conjuguées à la désinformation et à la mésinformation, la polarisation croissante et la politisation de l'aide humanitaire mettent en péril la capacité à fournir une aide vitale et à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Les parlementaires peuvent contribuer de manière considérable à la protection de l'action humanitaire, telle qu'elle est consacrée par le droit international humanitaire (DIH), en reflétant les obligations correspondantes dans leurs législations nationales et en allouant les ressources nécessaires aux organisations humanitaires pour qu'elles puissent remplir leur mission en temps de conflit armé.

Les quatre intervenants participant à la séance mettront en lumière les défis auxquels sont confrontés les acteurs humanitaires et la manière dont les parlementaires peuvent les aider. Il demande à la première intervenante, Mme E. Misola Richard, Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de parler de l'action humanitaire fondée sur des principes, de sa protection en vertu du DIH et des mesures que les États et les autorités nationales doivent prendre pour garantir cette protection.

Mme E. Misola Richard (Conseillère juridique, CICR), intervenante, explique que l'action humanitaire fondée sur des principes désigne le travail humanitaire guidé par les Principes fondamentaux largement reconnus qui permettent à des acteurs humanitaires tels que le CICR, Médecins sans frontières (MSF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) d'opérer dans les environnements les plus difficiles et les plus polarisés. Le premier de ces principes directeurs est l'humanité, qui est au cœur du DIH et de la prévention et de l'atténuation des souffrances. Le deuxième est l'impartialité, qui consiste à fournir une aide vitale sur la seule base des besoins. Le troisième est la neutralité, qui signifie ne prendre parti pour aucune des parties au conflit et ne jamais s'engager dans des controverses politiques, religieuses ou idéologiques, ni donner l'impression de le faire. Le quatrième est l'indépendance, qui fait référence à la capacité d'agir de manière autonome, indépendamment de tout objectif politique ou militaire.

Ces quatre principes constituent des outils pratiques que les acteurs humanitaires peuvent utiliser dans le cadre de leurs actions humanitaires fondées sur des principes, leur permettant d'établir une relation de confiance avec toutes les parties à un conflit, de franchir les lignes de front et d'atteindre les personnes dans le besoin. En termes de portée, ces actions vont au-delà de l'aide et englobent la protection visant à garantir que les autorités et tous les autres acteurs concernés remplissent leurs obligations et respectent les droits des individus. À cet égard, leur intention est de prévenir ou de remédier aux effets aveugles des violations et de préserver les conditions nécessaires à la sécurité des civils. En effet, le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 prévoit explicitement que les acteurs humanitaires doivent bénéficier de toutes les facilités leur permettant d'exercer leurs fonctions afin de garantir la protection des victimes lors des conflits armés et de leur apporter une assistance.

Le DIH protège l'action humanitaire en rendant les parties à un conflit, en particulier les États et les porteurs d'armes, responsables en premier lieu de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations vivant dans les territoires sous leur contrôle, faute de quoi les organisations humanitaires impartiales sont habilitées à offrir leurs services. Les parties sont tenues d'accepter et de faciliter ces services, ainsi que de respecter et de protéger le personnel humanitaire, le personnel médical et les convois de secours. Le consentement à l'action humanitaire ne peut être refusé arbitrairement et doit être donné de bonne foi. Dans l'intérêt de la sécurité, le DIH autorise des mesures de contrôle, à condition qu'elles n'entraînent pas de retards injustifiés ou n'entravent pas l'aide humanitaire en général.

Le rôle des parlementaires est d'adopter des lois, des politiques et des pratiques reflétant ces obligations afin de protéger les travailleurs humanitaires, de faciliter l'accès et d'empêcher la politisation de l'aide. Ils doivent veiller à ce que les cadres nationaux permettent une action humanitaire fondée sur des principes et visent à soutenir, et non à entraver, ceux qui la mettent en œuvre.

Le Président, remerciant Mme Misola Richard pour son intervention, invite la deuxième intervenante, Mme J. Wong, Conseillère juridique chez MSF, à présenter les défis importants auxquels MSF est confrontée dans les efforts qu'elle déploie pour fournir des services dans les zones de conflit, à expliquer comment les opérations de MSF ont été touchées par les restrictions et les mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et à identifier les mesures possibles pour relever ces défis.

Mme J. Wong (Conseillère juridique, MSF), intervenante, déclare que le principal défi auquel est confrontée MSF concerne tout particulièrement l'érosion de l'espace médical humanitaire. Les hôpitaux et les missions médicales sont parmi les plus protégés par le DIH, dont les soins médicaux constituent la pierre angulaire. Cependant, ces derniers temps, les hôpitaux et les établissements de santé font l'objet d'attaques ciblées, qui caractérisent désormais presque tous les conflits récents dans les régions où les systèmes de santé sont débordés par des besoins croissants et des souffrances grandissantes.

Selon les statistiques de MSF, les incidents liés à la sécurité ont augmenté de plus de 20 % depuis 2023, pour atteindre plus de 1 000. Au début du mois, MSF a commémoré le 10e anniversaire de l'attaque aérienne dévastatrice contre son centre de traumatologie à Kunduz, en Afghanistan, au cours de laquelle 42 de ses collègues ont été tués. L'incident a ensuite été qualifié d'erreur. Aujourd'hui, l'érosion de l'espace médical humanitaire s'exacerbe dans des contextes où les discours et les cadres terroristes prédominent et sont légitimés, ces attaques n'étant plus explicitement ou implicitement qualifiées d'erreurs.

Le DIH impose aux belligérants dans les conflits armés de permettre à l'ennemi, sans exception et y compris aux terroristes, de recevoir des soins médicaux sur la seule base de critères médicaux. Il est essentiel de noter qu'un médecin du camp ennemi n'est pas considéré comme un ennemi. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, ce qui était autrefois légitime et protégé par le DIH a été inversé, créant un environnement dangereusement confus dans lequel la mission médicale de MSF est perçue comme illégitime, complice et favorable aux terroristes criminels. Les équipes de MSF entendent de plus en plus souvent qu'elles ne devraient fournir des soins médicaux qu'aux civils innocents, alors que le DIH préconise des soins médicaux et une action humanitaire au bénéfice de toutes les populations.

Dans le cadre prédominant de la lutte contre le terrorisme, des pans entiers de la population ne sont plus considérés comme des bénéficiaires légitimes de l'aide humanitaire. Il est également devenu plus difficile pour MSF d'atteindre les personnes n’ayant que peu ou aucun accès aux soins médicaux. De plus, MSF est désormais perçue comme incapable d'opérer de manière impartiale et neutre, comme le prévoit le DIH, ce qui compromet la sécurité de son personnel, des patients et des communautés avec lesquelles elle travaille.

Les conséquences vont de l'imposition de mesures non violentes, notamment des sanctions financières et des obstacles administratifs, à l'usage de la force contre les patients et le personnel médical, en passant par le ciblage des infrastructures médicales. Il est en outre attendu des professionnels de santé qu’ils soient une extension des forces de l'ordre. De ce fait, Mme Wong explique que son rôle consiste à fournir un appui juridique aux opérations de MSF, notamment en gérant les accusations d’assistance aux terroristes et en apportant son aide dans les cas d'arrestation et de détention de membres du personnel de MSF. L'argument de plus en plus courant est que le DIH ne s'applique pas dans ces contextes, car les acteurs armés sont désignés comme terroristes au niveau international.

Depuis 2015, la communauté humanitaire appelle à une consolidation descendante des cadres de protection du DIH, en opposition au renforcement des cadres nationaux de lutte contre le terrorisme. Cependant, les États font preuve d'inertie dans la mise en œuvre de cet appel ou des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité datant de 2016 et 2019 sur la protection du personnel médical et humanitaire dans les conflits armés et sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son financement.

Il est donc essentiel que les parlementaires demandent des comptes à leurs gouvernements pour leurs manquements à cet égard et les exhortent à maintenir la protection des travailleurs et des structures de santé au premier plan de leurs priorités, tout en explorant des solutions nationales, telles que des formations de sensibilisation. Les parlementaires peuvent également suivre les bons exemples donnés par la Suisse et le Tchad en proposant de modifier la législation antiterroriste afin d'y inclure des exemptions humanitaires explicites offrant une sécurité juridique au personnel et aux organisations humanitaires, contribuant ainsi à faire évoluer le discours. Grâce à ces actions, les parlementaires pourraient promouvoir la fin du débat actuel.

Le Président, remerciant Mme Wong pour son intervention, demande à la troisième intervenante, Mme S. Howard du PAM, de partager son expérience sur le sujet, en mettant l'accent sur les principaux défis auxquels le PAM est confronté en matière d'aide alimentaire dans les situations de conflit, et d'identifier les mesures que les parlementaires du monde entier pourraient prendre pour soutenir les activités humanitaires du PAM visant à lutter contre la faim dans les zones de conflit.

Mme S. Howard (Directrice du Bureau global du PAM à Genève), intervenante, explique que les organisations humanitaires sont confrontées à une situation de plus en plus complexe à l'échelle mondiale, aggravée par de multiples facteurs. En 2025, les ressources consacrées à l'aide humanitaire ont fortement diminué, ce qui représente pour le PAM à lui seul une baisse de 40 % de son financement global, composé exclusivement de contributions volontaires. Coïncidant avec deux famines simultanées touchant les populations de la Palestine et du Soudan, cette baisse à 6 milliards d'USD exige des décisions impossibles quant aux besoins les plus urgents et aux personnes qui ont le plus besoin d'aide. Dans le même temps, des questions sont soulevées quant aux données connexes et à leur conformité avec les critères de famine. Pour faire court, les principes humanitaires sont menacés et politisés.

Le PAM fait souvent la une des journaux pour ses efforts visant à atteindre les plus vulnérables et à soutenir ceux qui, compte tenu de la réduction de son budget, sont considérés comme souffrant le plus de la faim. Cependant, cet accès se révèle parfois impossible. Outre la distribution de nourriture, le PAM s'est engagé dans la mise en place de solutions à plus grande échelle pour soutenir la reconstruction des marchés. L'accès facilite ces solutions en permettant de travailler avec les populations locales pour renforcer leur résilience. Les principaux défis pour le PAM consistent à atteindre quotidiennement les personnes dans le besoin et à leur garantir un soutien continu.

Le PAM tient à collaborer avec l'UIP afin de mieux comprendre comment aider les parlementaires dans leurs échanges avec leurs concitoyens sur ce sujet et comment promouvoir une compréhension continue de la valeur des principes humanitaires et de leur pertinence mondiale. Ces facteurs pourraient ensuite se refléter dans le financement ou le soutien aux populations auxquelles le PAM cherche à accéder. Le PAM appelle les pays à contribuer, dans la mesure du possible, à l'aide humanitaire qu'il apporte. La baisse des ressources a des répercussions au quotidien et accroît la pression sur le PAM dans les efforts qu'il déploie sans relâche pour atténuer des besoins humanitaires croissants. Pour les pays qui ne sont pas en mesure de fournir des ressources financières au système, l'accent est mis sur le respect des engagements multilatéraux et des normes visant à protéger l'accès aux plus vulnérables, ainsi que sur les mesures qui suscitent l'espoir d'une protection chez ceux qui sont à leur service. Des collègues sont actuellement détenus, accusés d'être des acteurs politiques dans des pays où le niveau de famine est très élevé et où le PAM tente d'atteindre les plus vulnérables. La fourniture de cette aide, pour laquelle il reste fermement redevable devant ceux qui la financent, repose sur un soutien mondial constant aux normes et principes régissant l'activité humanitaire.

Le Président, remerciant Mme Howard pour son intervention, demande à la dernière intervenante, Mme G. Morawska-Stanecka, Vice-Présidente de l'UIP et membre du Comité, comment les lois et les politiques polonaises protègent l'action humanitaire fondée sur des principes et les organisations humanitaires opérant dans le pays, comment la Pologne facilite l'aide aux réfugiés ukrainiens et quelles leçons elle tire de cette expérience.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP et membre du Comité, intervenante, répond que son pays soutient l'action humanitaire et les organisations humanitaires grâce à la législation, au financement par le budget de l'État et à des partenariats. L'aide humanitaire est régie par une loi sur la coopération au développement et les programmes d'aide correspondants font l'objet d'un examen par un comité spécial dont elle est membre. L'aide humanitaire est fournie après une analyse des besoins visant à identifier les groupes les plus vulnérables parmi les populations touchées. Les fonds destinés à l'aide humanitaire sont alloués pour couvrir les crises soudaines et imprévues ainsi que les crises prolongées et oubliées, proportionnellement à leur ampleur. Le Parlement polonais soutient également l'aide humanitaire en adoptant des lois régissant, entre autres, la prestation de soins médicaux. Les interventions en cas de crises humanitaires et de catastrophes soudaines sont menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante pour les crises humanitaires.

La Pologne fournit une aide humanitaire en réponse à d'autres crises, comme à Gaza et en Ukraine. Le conflit armé en Ukraine a un impact considérable sur la Pologne, dont l'aide aux nombreux réfugiés ukrainiens est un autre exemple de l'action parlementaire visant à jouer le rôle de facilitateur de l'aide humanitaire dans une situation de crise exceptionnelle et intense. Les autorités locales sont chargées de mettre en œuvre et de coordonner les mesures visant à faire face à la crise, notamment la création de centres d'accueil. Les réfugiés étant ensuite accueillis par des citoyens polonais, il n'a pas été nécessaire de créer des camps de réfugiés. Le statut des réfugiés de guerre ukrainiens a été légalisé par une loi d'initiative parlementaire, qui leur a également accordé le bénéfice de l'aide publique. Elle-même et d'autres parlementaires polonais se rendent fréquemment en Ukraine et fournissent régulièrement une aide aux hôpitaux, écoles et autres installations attaquées et détruites pendant la guerre. Pour la Pologne et son Parlement, il est essentiel de mettre en place les cadres juridiques et politiques appropriés et de continuer à fournir une aide à son voisin le plus proche depuis le début, malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

Le Président remercie Mme Morawska-Stanecka pour son intervention et invite les participants à prendre la parole.

M. M. Dick (Australie), dédiant son intervention à la mémoire d'un travailleur humanitaire australien récemment tué alors qu'il acheminait de l'aide alimentaire à Gaza, souligne que l'on observe une violence sans précédent à l'encontre des travailleurs humanitaires à travers le monde depuis 2024. Élaborée par un groupe dirigé par l'Australie et créé cette année-là, la nouvelle Déclaration mondiale pour la protection du personnel humanitaire, lancée en septembre 2025, s'articule autour de trois enjeux principaux : un meilleur respect du droit international humanitaire, un accès humanitaire sûr et sans entrave, et l'obligation renforcée de rendre des comptes. La Déclaration a été approuvée par 100 pays et les Parlements membres de l'UIP sont vivement encouragés à faire de même et à plaider en faveur de son adoption. Ce faisant, les parlementaires joueront leur rôle dans la protection du personnel humanitaire.

M. M.A. Tehrani (République islamique d'Iran) déclare que les puissances qui prétendent défendre les droits de l'homme et la démocratie, notamment les États-Unis d'Amérique et certains pays européens, ont fragilisé les fondements de la justice internationale par leur politique sélective et leur soutien inconditionnel à l'occupation et aux crimes. Contrairement à l'article 3 commun aux Conventions de Genève, qui exige un traitement humain des personnes ne participant pas aux hostilités, des millions de Gazaouis sans défense ont été privés de leurs droits humains les plus fondamentaux sous les yeux de la communauté internationale. À Gaza, théâtre de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, les violations du droit international humanitaire sont de plus en plus répandues et flagrantes. En ce qui concerne son pays et ses citoyens, les actions du régime sioniste constituent des violations flagrantes des principes fondamentaux du DIH et de l'éthique humaine. Les attaques de ce régime contre le personnel médical et humanitaire sont un autre exemple de ses nombreuses activités menées à l'encontre de l'esprit des Conventions de Genève et de l'essence même de l'humanité.

M. K. Suebsang (Thaïlande), s'exprimant en tant qu'ancien travailleur humanitaire, affirme que ces travailleurs sont critiqués et pris pour cible, surtout dans les zones de conflit, car ils seraient partisans et manqueraient d'humanité, de neutralité et d'indépendance. Il est donc important qu'ils fassent savoir que rien n'est plus éloigné de la vérité. Il est devenu homme

politique dans le but de transposer le DIH dans la législation thaïlandaise afin d'aider les réfugiés et autres personnes ayant besoin d'assistance en Thaïlande, mais la tâche est difficile. Après deux ans et demi d'efforts, il n'a toujours pas atteint cet objectif. Il demande à l'UIP de veiller à ce que l'aide humanitaire figure en bonne place dans l'ordre du jour mondial et de promouvoir l'intégration des principes humanitaires dans la législation nationale.

M. H. Mohammad (Malaisie) fait savoir que son pays a participé à la mission de la flottille mondiale Sumud visant à acheminer de l'aide humanitaire à Gaza. Malheureusement, la mission a été interrompue et l'équipe a finalement été contrainte de chercher refuge et assistance en Türkiye. Il souhaite obtenir des conseils sur la manière dont un petit pays comme la Malaisie peut jouer au mieux son rôle à l'avenir dans le domaine de l'aide humanitaire.

M. W.M. Aye (Myanmar) rappelle que des millions de personnes dans son pays souffrent du conflit armé, subissant des violences incessantes, des déplacements et une catastrophe humanitaire depuis le coup d'État militaire illégal de 2021. Alors que les atrocités et les frappes aériennes se poursuivent contre les zones civiles, l'aide humanitaire est nécessaire de toute urgence, mais l'accès est délibérément restreint, en violation du DIH. Le Gouvernement d'unité nationale et le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) continuent de coopérer avec les partenaires humanitaires internationaux afin de garantir que l'aide impartiale parvienne à tous les civils dans le besoin, indépendamment du territoire ou de l'affiliation. Le CRPH demande aux Membres de l'UIP d'assumer leur responsabilité commune de protéger la vie et la dignité dans les zones de conflit en se rangeant aux côtés du peuple du Myanmar et en empêchant que l'aide ne soit utilisée comme arme de guerre. Il remercie également l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour les mesures dynamiques qu'elle prend afin de faciliter l'accès humanitaire là où cela est nécessaire au Myanmar.

Mme K. Sehrawat (Inde) déclare que, fort des valeurs de paix, de non-violence et de non-agression profondément ancrées dans sa civilisation, son pays reste engagé à protéger la dignité humaine et s'inquiète vivement de la multiplication des attaques contre les travailleurs humanitaires et les convois d'aide, malgré les protections garanties par le DIH. La perte de près de 400 travailleurs humanitaires rien qu'en 2024 rappelle cruellement les risques liés à l'acheminement de l'aide humanitaire. Conformément à son héritage et au principe intemporel selon lequel le monde est une seule et même famille, l'Inde joue un rôle actif dans les initiatives de maintien de la paix, de secours en cas de catastrophe et d'aide mondiale. Grâce à son action humanitaire à l'échelle internationale, elle fournit de la nourriture, des médicaments et des abris, et déploie des équipes de secours dans les zones de crise, tandis que ses soldats de la paix assurent la livraison de l'aide en toute sécurité et la protection du personnel humanitaire. L'engagement commun à protéger les civils, à respecter le DIH et à préserver la dignité de chaque être humain doit être honoré par tous.

Mme H. Maguire (Royaume-Uni), mettant l'accent sur l'augmentation spectaculaire de l'utilisation aveugle de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions visant des civils, dit que les civils ne choisissent pas de participer à la guerre, mais qu'ils sont tués et blessés par de telles armes. D'énormes quantités de munitions non explosées jonchent de vastes étendues de terre, comme en Ukraine, où il faudra plusieurs décennies et des milliards de livres sterling pour les éliminer. Une autre préoccupation concerne l'impact environnemental considérable des fuites de métaux lourds et de résidus explosifs dans le sol. Elle souhaite connaître l'avis des intervenants quant à la nécessité pour tous les pays de signer le Traité d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous-munitions afin de renforcer le DIH et de mettre fin aux souffrances infligées aveuglément aux civils.

Mme M. Aldhaen (Bahreïn) déclare que, dans le cadre de son engagement inébranlable à promouvoir le respect universel du DIH, son pays soutient sans faille les efforts internationaux visant à renforcer les règles du DIH et à garantir le respect de ses principes dans tous les conflits, tout en alignant ses propres lois et politiques sur les normes du DIH. Dans le cadre de ses obligations morales et juridiques au titre du droit international humanitaire, Bahreïn fournit une aide aux groupes vulnérables et envoie des médecins bénévoles soigner les civils dans les zones de conflit, où l'accès humanitaire en toute sécurité pose un défi majeur. Le respect du DIH implique de protéger le personnel humanitaire, de préserver la dignité humaine et de prévenir de nouvelles souffrances, notamment en donnant la priorité à la coopération internationale, en soutenant les

efforts de paix des Nations Unies et en renforçant les capacités régionales et nationales afin d'améliorer les mécanismes de protection et d'intervention. Une disposition juridique unifiée doit être élaborée afin de garantir que toutes les infrastructures civiles restent intactes tout au long d'une guerre quelle qu'elle soit.

Mme E. Misola Richard (Conseillère juridique, CICR), intervenante, répondant à une question sur le Traité d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous-munitions, estime que tous les parlements doivent en effet encourager leurs gouvernements à ratifier ces deux instruments, qui permettent de sauver d'innombrables vies. Il est important de continuer à mobiliser le soutien en faveur de leur universalisation et à vanter leurs avantages, en particulier compte tenu de l'évolution très préoccupante qui voit certains États se retirer de ces instruments ou en suspendre l'application, au risque de compromettre le DIH. Aucun recul dans cette direction ne doit être accueilli par le silence, car nul ne sait à quoi cela pourrait aboutir.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP et membre du Comité, intervenante, dit que son pays, qui a reconnu l'État de Palestine en 1988, s'intéresse depuis longtemps à la situation dans cette région et que des citoyens polonais ont également participé à la mission de la flottille vers Gaza. Les parlementaires doivent faire tout leur possible pour prévenir les conflits armés et leurs effets sur les civils, qui sont toujours les plus touchés. Parmi les réfugiés et les personnes déplacées, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la violence, y compris la violence sexuelle, ce qui constitue un autre aspect de la protection sur lequel il convient d'insister pour encourager les gouvernements à se familiariser avec les Conventions de Genève. Les pays voisins de ceux en proie à un conflit armé doivent invariablement faire face à l'afflux de réfugiés, qui ont inévitablement des besoins humanitaires et autres. Elle espère que Gaza sera plus proche d'une paix véritable et durable d'ici la 152e Assemblée à Istanbul.

Mme S. Howard (Directrice du Bureau global du PAM à Genève), intervenante, souligne que la discussion a mis l'accent sur la nécessité de continuer à prêter attention aux besoins, aux données et au dialogue afin de comprendre comment relever le défi de l'accès humanitaire. Dans un contexte de discussions politiques complexes, la solidarité manifestée par les citoyens à travers leurs actions et les efforts visant à canaliser cette énergie dans la politique étrangère et les mesures prises font chaud au cœur. À la question concernant la meilleure façon pour les petits pays de contribuer à l'aide humanitaire, les exemples de la Somalie et de l'Indonésie, principaux partenaires du PAM en matière de ressources, viennent à l'esprit. Les parlementaires peuvent faire appel au PAM pour coopérer à la recherche de moyens permettant de contribuer de manière constructive à la résolution des défis mondiaux.

Mme J. Wong (Conseillère juridique, MSF), intervenante, dit, à propos de l'intégration des obligations découlant du DIH dans les cadres nationaux, que les parlementaires doivent éviter de travailler en vase clos, car les discussions sont pertinentes pour d'autres discussions en cours, par exemple au sein du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À moins que les obligations découlant du DIH ne soient transposées dans les cadres de lutte contre le terrorisme, le problème persistera.

Mme M.-E. Ingres (représentante humanitaire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, MSF) ajoute qu'il existe plusieurs possibilités pour les petits pays qui souhaitent participer à l'aide humanitaire. Leurs parlementaires peuvent utiliser leur influence sur de multiples plateformes pour mettre en avant l'importance du DIH, de la protection des civils et du soutien aux acteurs humanitaires. Toutefois, l'action est tout aussi importante et MSF a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils viennent en aide aux 15 000 personnes évacuées pour des raisons médicales, qui ne sont acceptés que par un nombre réduit de pays, car un tel geste implique également d'accueillir les proches des patients.

Le Président, remerciant tous les participants pour une discussion très fructueuse, conclut en disant que les parlementaires peuvent réellement faire bouger les choses dans la protection de l'action humanitaire dans les conflits armés et doivent prendre des mesures pour promouvoir le changement afin d'améliorer le bien-être des personnes touchées par ces conflits.

La séance est levée à 13 heures.

Débat paritaire

Mobiliser les hommes et femmes parlementaires en faveur de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

(matin)

Le débat débute à 11 h 35 sous la conduite de la Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, la modératrice Mme T. Vardanyan (Arménie).

La modératrice dit que le nombre d'hommes et de femmes présents dans la salle montre combien la promotion et la protection de l'égalité des sexes et des droits des femmes suscitent l'intérêt et sont l'affaire de tous. Le débat mettra l'accent sur la défense de l'égalité des sexes et du partage des responsabilités familiales au parlement. Il permettra aussi de réfléchir aux moyens permettant de faire des parlements des institutions plus bienveillantes et plus sensibles à la dimension de genre en accordant les mêmes possibilités et le même soutien aux hommes et aux femmes parlementaires et au personnel parlementaire. Dans l'esprit du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et de la Déclaration de Kigali sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, les questions relatives au partage des responsabilités familiales et au rôle des hommes dans la promotion de l'égalité des sexes seront examinées.

L'année 2025 marque le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et pourtant aucun pays n'est parvenu à une pleine égalité hommes-femmes, ni à atteindre l'ensemble des cibles établies au titre de l'objectif de développement durable (ODD) 5. La parité hommes-femmes est un objectif inscrit dans les Statuts et Règlements de l'UIP. Les délégations sur le point d'y parvenir bénéficient d'une plus grande visibilité, tandis que celles qui sont composées exclusivement de parlementaires du même sexe ont vu leurs droits de vote réduits. La culture de la représentation s'en est trouvée modifiée, puisque les femmes représentent désormais près de 40 % des délégués participant aux Assemblées de l'UIP. La pratique de l'Organisation est de prôner l'intégration de genre dans tous les domaines d'activité et de lutter avec détermination contre la discrimination et la violence fondées sur le sexe.

La modératrice présente les intervenants et les invite à mettre en commun les données issues de l'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de leurs travaux respectifs et des contextes dans lesquels ils s'inscrivent.

M. C. Da Silva (Cabo Verde), intervenant, juge primordial de s'attaquer aux normes sociales qui entravent la participation politique et le leadership des femmes. Malgré les avancées remarquables effectuées par son pays dans ce domaine, celui-ci n'est pas encore parvenu à éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes. Les stéréotypes sexistes persistent, en parallèle de la division traditionnelle des tâches, ce qui est confirmé par les statistiques qui montrent que le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui les hommes et qu'elles consacrent plus de temps qu'eux à des tâches non rémunérées. Un texte de loi sur la parité établissant l'égale représentation des hommes et des femmes a été présenté. Il prévoit que ni les femmes ni les hommes ne doivent représenter moins de 40 % ou plus de 60 % des personnes figurant sur les listes électorales et occupant des postes décisionnels.

La prise de parole des hommes parlementaires est fondamentale parce que les hommes jouent un rôle essentiel dans la construction des normes sociales et la persistance des stéréotypes de genre. L'intervenant explique que l'organisation non gouvernementale qu'il préside a pour vocation d'impliquer les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité des sexes, la prévention de la violence, et le changement de mentalité des hommes. Ceux-ci ont le devoir de s'attaquer aux stéréotypes et à toutes les formes de violence politique, doivent faire mieux connaître les lois sur la parité et montrer qu'une démocratie équilibrée, inclusive et participative bénéficie à tous. La parole, l'influence et le pouvoir des hommes doivent être mis à profit pour lever les obstacles à la pleine participation des femmes à la vie politique et promouvoir un climat politique dans lequel le mérite n'a pas de genre et où la diversité des points de vue enrichit les décisions.

Mme Sun Mean Kim (République de Corée), intervenante, fait observer que, bien que l'Assemblée nationale de la République de Corée n'ait pas atteint la parité hommes-femmes, un peu plus de 20 % de ses membres sont aujourd'hui des femmes, un chiffre jamais atteint jusque-là. La loi de 2004 relative à l'élection des responsables publics a établi un quota de 50 % devant figurer sur les listes électorales ainsi qu'une règle d'alternance hommes-femmes sur les listes à la représentation proportionnelle, ce qui a permis de faire progresser régulièrement la représentation des femmes. Cette même année, une politique a été adoptée afin de permettre aux parents d'un enfant de prendre un congé à taux plein pouvant aller jusqu'à six mois, consécutivement ou simultanément, afin de partager les responsabilités familiales. Les pères ont été lents à se saisir de ce dispositif, mais un changement s'amorce dans le secteur public, où 50 % des pères réunissant les conditions requises ont pris un congé parental en 2024.

L'égalité prospère lorsque l'emploi est pérenne. Aucun parlementaire coréen en exercice, homme ou femme, n'a pris de congé parental, en raison de la courte durée des mandats, de calendriers astreignants et de l'éthique professionnelle traditionnelle. Les membres du Secrétariat, qui jouissent d'une sécurité de l'emploi relativement forte, sont plus susceptibles de prendre un congé parental que les assistants parlementaires, dont le contrat est lié à la durée du mandat du parlementaire qu'ils représentent. La lutte pour l'égalité ne s'achève pas lorsque des lois sont promulguées, mais commence lorsque tout le monde peut faire valoir les dispositions qu'elles contiennent. Les systèmes de prise en charge et de travail doivent garantir la stabilité, le partage des responsabilités et la dignité de tous.

Mme P. Cox (Royaume-Uni), intervenante, accueille avec satisfaction la campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* ainsi que l'appel de la Déclaration de Kigali sur la mobilisation active des hommes en tant que défenseurs de l'égalité des sexes. Étant donné que chaque parlement doit refléter la composition des citoyens qu'il représente, chacun doit aussi nécessairement comprendre parmi ses membres des personnes ayant des responsabilités familiales, dont les besoins doivent être pris en compte par l'infrastructure. Pendant des années, les hommes ont réussi à instaurer un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée en externalisant leurs responsabilités familiales, confiées essentiellement aux femmes, mais sont de ce fait passés à côté de la richesse des relations, y compris dans leur propre organisation.

Il est essentiel que les hommes parlementaires britanniques se saisissent d'avantages tels que le congé de paternité et l'accès aux services de garde d'enfants dans les locaux du Parlement pour assurer l'égalité en matière de responsabilités familiales. Les élus ayant des enfants et d'autres personnes à charge, comme des parents âgés ou des enfants majeurs présentant un handicap, peuvent rejoindre le réseau de soutien ParliCare, créé en 2020, ainsi que le groupe parlementaire multipartite pour la paternité, qui est parrainé par une organisation de la société civile dont l'objectif est d'autonomiser les garçons et les hommes.

En sa qualité d'ancienne professeure d'université spécialisée dans les questions de genre et de politique sociale, Mme Cox met en exergue les travaux de recherche sur l'importance des soins à la personne dans nos sociétés et souligne la nécessité de mettre celle-ci en avant en politique. Les données indiquent que partout dans le monde, les hommes assument davantage leur part de responsabilités, même si l'égalité est battue en brèche dans les réseaux sociaux. Elle encourage ses collègues à lutter contre ce retour de bâton contre l'égalité afin qu'ils deviennent la génération de parlementaires osant prendre soin des autres.

M. D. Caggiani (Uruguay), intervenant, dit que moins d'un tiers des sénateurs uruguayens sont des femmes. Des progrès sont nécessaires, non seulement en matière d'égalité de représentation politique, mais aussi de partage des responsabilités familiales. En Uruguay, le droit aux soins a été érigé en droit humain autonome, conformément à l'avis consultatif de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et à d'autres décisions relatives à la promotion des systèmes de soins et d'assistance en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'aux Nations Unies. L'Assemblée générale de l'Uruguay a proclamé le 29 octobre *Journée internationale des soins et de l'assistance*. Un plan national de prise en charge a été établi pour la période 2026-2030 afin de rendre ce droit universel. Les quatre axes de ce dispositif sont les suivants : faire progresser le droit universel à la prise en charge et établir des subventions et un programme couvrant tous les segments de la population ; promouvoir la formation afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail des personnes travaillant dans ce secteur ; collecter des données et mettre au point des systèmes et des indicateurs d'aide à la décision afin de garantir le principe de responsabilité et d'améliorer la prise en charge ; et mener des campagnes pour donner de la visibilité à cette question.

Pour que les responsabilités familiales reposent moins sur les femmes et afin de promouvoir la participation active des hommes à l'égalité des sexes, plusieurs campagnes ont été organisées pour démontrer l'importance de la prise en charge et du partage des responsabilités parentales et remettre en cause les stéréotypes de genre. Des allocations ont été versées pour permettre aux hommes et aux femmes de travailler et valoriser la participation des hommes à ces activités. Consolider le partage des responsabilités et encourager une culture du changement font partie des défis à venir. Les parlements du monde entier doivent devenir des alliés dynamiques de la transformation culturelle de la société. L'expérience de l'Uruguay montre qu'il est possible de progresser vers une société dans laquelle les hommes et les femmes partagent les responsabilités familiales, processus dans lequel les parlements ont un rôle essentiel à jouer.

Mme S. Claydon (Australie) rappelle qu'une enquête menée par la Commission australienne des droits de l'homme sur des cas allégués d'intimidation, de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle dans les lieux de travail parlementaires du Commonwealth a donné lieu à des recommandations que les autorités australiennes doivent mettre en œuvre pour que le lieu de travail soit sûr pour toutes et tous et respectueux de toutes et tous. Un gouvernement composé majoritairement de femmes a été pour la première fois de l'histoire formé à la suite des élections de 2025. La Ministre des finances a été nommée Ministre de la condition féminine, démontrant le bien-fondé des stratégies relatives à la parité des sexes et leurs résultats subséquents. Des codes de conduite ont été adoptés après l'analyse de ceux mis en place par d'autres parlements et un service d'aide a été mis en place au Parlement afin de fournir des conseils et un accompagnement indépendant pour résoudre les conflits avant qu'ils ne s'aggravent. Une commission indépendante sur les normes parlementaires a été établie afin d'enquêter sur les violations alléguées. Les horaires des séances parlementaires et le calendrier ont été modifiés afin de tenir compte du bien-être des familles, en vertu de quoi les votes ne pourront plus avoir lieu après 18 heures ; le Trésorier a récemment été le premier parlementaire à prendre un congé parental. Dans un geste symbolique important, un bar dans les locaux du Parlement a été transformé en crèche.

Mme N. Boulhan Houssein (Djibouti) fait observer que les progrès réalisés par son pays en matière de représentation des femmes sont le fruit de politiques et lois spécifiques. En 2003, une loi a établi un quota de 10 % de femmes devant être représentées au Parlement. Ce seuil a atteint 25 % en 2018 et a depuis été dépassé. Un groupe de femmes parlementaires a été créé et le Parlement promeut l'égalité des sexes en proposant des formations et en adoptant des lois, telle que la loi contre la violence sexiste. En outre, le congé de maternité a été porté à six mois dans le souci du bien-être des mères et des enfants.

M. S. Köse (Suède) considère que l'égalité des sexes est une question de démocratie, de dignité, de responsabilité partagée et de justice. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes chances de façonner le monde. En tant que père et parlementaire, il estime qu'il est du devoir des hommes de promouvoir activement l'égalité au sein du foyer, dans le monde du travail et dans la vie politique et qu'un véritable changement ne se produira que si l'égalité devient l'affaire de tous. En Suède, l'initiative du Président du Parlement consistant à inviter une femme de chaque parti politique à indiquer comment mieux adapter la vie parlementaire à la vie de famille, a débouché sur des réformes concrètes telles que l'établissement de séances de vote fixes, la création de services de garde d'enfants et l'octroi de congés parentaux aux parlementaires, des suppléants assurant l'intérim pendant la durée des congés. Ces réformes ont changé la culture et les pratiques parlementaires suédoises et ainsi démontré que des efforts à long terme, soutenus par la recherche, la volonté politique et des ressources effectives, peuvent générer de véritables progrès en matière d'égalité et transformer les parlements en institutions plus fortes et plus démocratiques.

Mme Y. Eriksson (Suède) fait observer que, bien que le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre ait reconnu que l'égalité ne concerne pas que les femmes, mais est aussi une question de démocratie et d'intégrité institutionnelle, l'hypothèse implicite reste que l'égalité en matière d'obligations familiales repose sur les femmes. Ce discours doit changer. Elle indique que la mise en place d'un service de garde d'enfants au Parlement suédois, qui participe à la campagne *HeForShe* de l'ONU, a joué un rôle fondamental dans sa vie personnelle et celle de sa famille. La parité n'est pas qu'une question de chiffres, c'est aussi une question de culture et d'environnement de travail, qui doit permettre à tout parent, quel que soit son sexe, d'assumer son rôle tant professionnel que familial.

La haine à l'égard des femmes parlementaires est une menace qui pèse de plus en plus sur les démocraties. En Suède, une femme cheffe de parti a été contrainte de démissionner la semaine antérieure en raison de menaces insoutenables contre sa famille et sa personne. Les parlements ont l'obligation de garantir la sécurité de tous leurs membres.

Mme H. Murangwa Ndangiza (Rwanda) souligne que le Président rwandais est un ardent défenseur de la campagne *HeForShe*. Le Rwanda a créé un environnement permettant à toutes les femmes et à tous les hommes de maximiser leur potentiel, et a été le premier pays au monde à compter une majorité d'élues au Parlement. Le bureau de chaque commission permanente des deux chambres parlementaires est composé d'hommes et de femmes. Le Groupe des femmes du Parlement a été créé en 2008 afin de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, et d'encourager la mise en œuvre des lois tenant compte des questions de genre. L'adhésion à ce groupe a été étendue aux hommes en 2013. La réalisation de l'égalité hommes-femmes passe nécessairement par un leadership fort favorable au programme pour l'égalité, des lois et des politiques connexes, des institutions chargées de mettre en œuvre ces lois et politiques, et la participation des hommes à toutes les mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes, car l'égalité ne peut être atteinte que grâce à la collaboration entre les hommes et les femmes.

Mme S. Burey (Canada) dit que la loi canadienne de 2018 sur la budgétisation sensible aux sexes exige de rendre compte de l'incidence de chaque budget sur l'égalité hommes-femmes. Le Parlement canadien met à disposition du personnel parlementaire et des élus des services de garde d'enfants, et offre des congés et des prestations de maternité et de paternité. La formation obligatoire comprend des modules sur le harcèlement au travail et les voies de signalement. Une loi visant à fournir des services de garde d'enfants abordables aux familles a eu un impact notable sur le retour des femmes sur le marché du travail et sur le PIB, mais sa mise en œuvre a été compromise par les restrictions budgétaires, le manque de personnel et l'augmentation de la demande. Les femmes continuent d'assumer la plus grande part des responsabilités familiales, raison qui pousse beaucoup d'entre elles à quitter le marché du travail. La culture du lieu de travail pourrait changer si l'on sensibilisait les employés à l'importance de prendre soin d'eux-mêmes et de la résilience, ce qui créerait un environnement tenant mieux compte des besoins et spécificités des deux sexes.

M. M.-I. Ravalia (Canada) fait observer que même si le cadre relatif à l'égalité des sexes reconnaît que les hommes peuvent aussi être, en tant que groupe, désavantagés en raison de leur genre, peu de programmes sont axés sur leur bien-être. Un débat a actuellement lieu sur la manière d'équilibrer, dans les politiques publiques, l'attention portée à la question de l'égalité à l'égard des femmes et des hommes. Un groupe d'appui à la santé mentale des hommes a été créé afin de leur apporter une aide selon que de besoin. Alors que le rôle des deux sexes évolue, certains hommes ne savent plus très bien quelle place leur est attribuée alors qu'ils doivent concilier responsabilités familiales et fonctions parlementaires, ni ce qu'on attend d'eux sur le plan émotionnel alors qu'ils continuent d'assumer les rôles traditionnellement attendus d'eux. Les discussions sur la masculinité non toxique se poursuivent, tout comme celles sur la façon d'offrir au personnel parlementaire un environnement de travail sûr, sécurisé et équitable pour tous. Bien que le Sénat soit composé à plus de 50 % de femmes, la Chambre basse du Parlement ne compte que 30 % de femmes, avec le risque sous-jacent que leurs points de vue soient sous-représentés dans les débats, la prise de décisions et la culture parlementaire. Si l'on veut que l'environnement de travail soit favorable à tous les parlementaires de manière égale, il faut que les efforts consentis pour accorder plus d'attention aux questions de genre portent à la fois sur les chiffres et sur la culture. Un suivi des données doit être réalisé en tenant compte de l'intersectionnalité, car la représentation des sexes doit aussi prendre en considération les personnes de genre divers, les femmes autochtones et les femmes issues de minorités ethniques.

Mme A. Martínez Zaragoza (Espagne) souligne que son pays est devenu un modèle en matière d'égalité des sexes grâce aux avancées accomplies en matière de responsabilités familiales, de salaires et de salaire minimum. D'autres mesures sont prises, notamment pour lutter contre la violence sexiste, pour assurer la parité sur les listes électorales et en matière d'avortement. L'égalité profite à tous. Les attaques dont l'égalité des sexes fait l'objet ne doivent cependant pas être passées sous silence, et les parlementaires doivent s'unir pour protéger les droits acquis au fil des générations et renforcer leur engagement en faveur de l'égalité.

Mme M.d.S. Nuñez Monreal (Mexique) dit que son pays est celui qui, à l'échelle de la région, a enregistré le plus fort taux de participation des femmes à la vie politique et qu'une commission pour l'égalité des sexes a été créé 25 ans plus tôt. Les listes de candidats pour les scrutins à la proportionnelle doivent être paritaires et composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour éviter que les responsabilités en matière de prise en charge soient inégalement partagées, la Chambre des députés a accordé en 2022 aux parlementaires et à leurs assistants un congé de paternité prolongé, bien que cette mesure n'ait pas encore été approuvée par le Sénat. Il faut déconstruire le stéréotype culturel qui veut que ce soit aux femmes de s'occuper de la famille, de même que le mythe selon lequel les hommes ne sont pas capables de s'occuper des enfants. L'égalité en matière de congé parental n'est pas seulement une affaire de femmes et d'hommes, c'est aussi une question qui touche à l'intérêt des enfants.

Un délégué du Mexique fait observer que le Parlement mexicain est sur le point d'atteindre la parité totale grâce aux réformes constitutionnelles, aux lois électorales et aux politiques publiques encourageant la participation égale des hommes et des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux. La parité implique également une transformation de la culture parlementaire. Pour parvenir à l'égalité, le Parlement et les politiques doivent soutenir le système de prise en charge et veiller à ce que les législateurs et le personnel parlementaire puissent s'acquitter de leur mission tout en exerçant leurs responsabilités familiales et leurs obligations en matière de garde. Cet objectif a été atteint grâce à l'introduction d'un congé de maternité et de paternité accordé sur la base de l'égalité et à l'adoption d'horaires de travail compatibles avec ces responsabilités. Les hommes doivent se comporter en alliés de manière à ce que le pouvoir soit partagé et que la démocratie soit renforcée grâce à des parlements égalitaires.

Mme K. Slassi (Maroc) souligne qu'aucun pays n'est parvenu à réaliser l'égalité des sexes. Bien que des progrès aient été accomplis en matière de représentation des femmes au Maroc, il est important que les hommes et les femmes parlementaires de tous les partis œuvrent conjointement à la réalisation de cet objectif et trouvent un accord indépendamment de leur affiliation politique ou de leur idéologie. Des changements notables sont nécessaires pour permettre aux femmes d'entrer dans l'espace public et la vie politique et convaincre les hommes que le partage des tâches ménagères est une obligation qui s'inscrit dans la lutte pour l'égalité. La transformation du leadership doit compléter la lutte pour l'égalité des sexes et rendre la politique attrayante. Étant donné que les jeunes, en particulier, ont perdu confiance dans la politique et les politiciens, la nomination de femmes à des postes de décision peut contribuer à restaurer leur confiance.

Mme L. Carvajal (Chili) dit qu'elle fait partie des membres du Sénat chilien, qui compte 26 % de femmes. Même si les progrès sont tellement lents qu'il faudra près de 40 ans pour que la parité y règne, le Chili est fier d'avoir eu une femme pour Présidente et espère que l'ONU élira prochainement et pour la première fois une femme à sa tête. Parmi les mesures prises en faveur de l'égalité des sexes, il convient notamment de citer une loi contre la violence sexiste et des politiques sur l'égalité des responsabilités familiales. Les hommes et les femmes doivent s'employer à intégrer les femmes dans les processus décisionnels et amorcer la phase de changement depuis le parlement. La reproduction de la culture machiste dans les politiques relatives au travail et aux responsabilités familiales permet que la charge de celles-ci incombe aux femmes.

M. A.A. Koko (Tchad) reconnaît que bien que la situation évolue, les normes sociales au Tchad constituent un réel obstacle à la participation politique des femmes du fait du poids de la tradition patriarcale et des difficultés que rencontrent les femmes engagées en politique. Un autre problème est celui de l'accès limité aux ressources nécessaires pour s'engager en politique et à l'éducation. Les jeunes parlementaires devraient initier le changement en participant à la campagne *HeForShe* et aux initiatives de l'UIP. Le Tchad a adopté des lois pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, accorder aux hommes et aux femmes les mêmes droits civils et politiques et améliorer la parité hommes-femmes dans les élections. Les femmes comme les hommes ont un rôle à jouer dans la lutte pour l'égalité des sexes, et les jeunes pourraient jouer le rôle de catalyseurs, étant généralement moins marqués par le poids des traditions que les générations antérieures.

Mme M. Aldhaen (Bahreïn) dit que son pays s'est doté de politiques sociales favorisant le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes, et est convaincue que l'égalité des sexes est nécessaire à la construction sociale. Les femmes et les hommes bénéficient de l'égalité

des chances dans des domaines tels que la parentalité, le travail et l'éducation. Un tribunal aux affaires familiales a été créé afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre employée dans les secteurs de la santé et de l'éducation, où elles constituent 40 % des diplômés. En 2018, Bahreïn a été le premier pays du monde arabe à porter une femme à la tête de son Parlement et s'emploie à réaliser l'égalité des sexes par le biais d'initiatives lancées dans les médias et de programmes de formation au leadership, ainsi que dans le cadre de sommets et de conférences.

Mme V. Techateerawat (Thaïlande) se dit heureuse de participer au débat en tant que présidente du Groupe des femmes parlementaires thaïlandaises. L'égalité des sexes n'est pas une affaire de femmes, mais une responsabilité qui incombe à la fois aux hommes et aux femmes pour édifier des sociétés plus fortes, plus justes et plus solidaires. La Constitution thaïlandaise garantit des droits égaux pour tous les citoyens. Les partis politiques sont encouragés à faire figurer des femmes sur les listes électorales, lesquelles représentent environ 20 % des parlementaires. Le Parlement a adopté un projet de loi sur le mariage entre personnes du même sexe, qui instaure l'égalité des droits pour tous les couples, et a adopté une approche de la budgétisation sensible au genre. L'égalité des responsabilités familiales est encouragée par le biais des congés de paternité. Le Groupe des femmes parlementaires réunit des hommes et des femmes parlementaires dans la défense de l'égalité et organise des formations et des échanges régionaux, telle que la réunion tenue il y a peu sur la planification sensible au genre. Étant donné que les normes traditionnelles continuent de restreindre la participation des femmes à la vie politique, il faut renforcer l'éducation et le mentorat et faire des hommes des partenaires du changement.

M. N. Inna (Thaïlande), s'exprimant en sa qualité de parlementaire, dit qu'il est temps de mettre pleins feux sur les hommes parlementaires en tant que partenaires actifs de la promotion de l'égalité des sexes et du leadership politique des femmes. Les parlementaires doivent user de leur influence pour soutenir les candidates et veiller à ce que la politique soit un environnement sûr, respectueux et inclusif.

Mme K.A. Ouedraogo (Burkina Faso) observe que, bien que la parité n'ait pas encore été atteinte au Parlement burkinabé, des efforts sont faits en faveur de l'égalité des sexes, comme en témoigne la représentation des femmes au bureau de l'Assemblée législative de transition et dans les commissions parlementaires, notamment à la vice-présidence de la Commission des femmes. Toutes les femmes parlementaires ont été nommées ambassadrices de l'Agenda femmes, paix et sécurité.

M. C. Da Silva (Cabo Verde), intervenant, souligne l'importance de la collaboration avec les partis politiques pour parvenir à des accords sur la parité hommes-femmes au parlement, comme indiqué par la déléguée du Maroc. La parité est une question essentielle pour les parlements, qui pourra faire toute la différence au moment de l'élaboration des lois en évitant les perspectives partiales ou le renforcement des stéréotypes.

Mme Sun Mean Kim (République de Corée), intervenante, salue les commentaires inspirants des autres intervenants. L'égalité des sexes est importante pour tous les Parlements membres de l'UIP. S'occuper des autres ne devrait pas être considéré comme une tâche incombant aux femmes, mais comme une question concernant également les pères.

Mme P. Cox (Royaume-Uni), intervenante, souligne que les lois et les droits revêtent une importance capitale et que les hommes n'ont pas à attendre pour agir. Elle encourage ses collègues à demander aux jeunes pères quand ils ont passé pour la dernière fois une nuit ou un week-end à s'occuper de leur enfant. Les femmes devraient mettre en pratique l'égalité des responsabilités familiales et laisser les hommes s'occuper des enfants.

M. D. Caggiani (Uruguay), intervenant, fait remarquer qu'il est important de comprendre l'histoire de la parité hommes-femmes et de se souvenir que 20 ou 30 ans plut tôt, cette question n'était pas au cœur des sujets à l'ordre du jour des parlements et que d'importants progrès ont été réalisés depuis. Les parlementaires devraient continuer de partager l'expérience qu'ils ont acquise pour s'efforcer d'instaurer l'égalité des sexes dans toutes les sphères de l'État et de la société.

La modératrice remercie les participants et les intervenants pour leurs riches contributions à cette discussion animée et stimulante.

Le débat prend fin à 13 h 15.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h 45, sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP et Présidente de l'Assemblée, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*
(A/151/3-Inf.1 et DR)

La Présidente indique que l'Assemblée a été le théâtre, au cours des trois jours précédents, de débats approfondis et animés pendant le débat général, au cours duquel ont été prononcées 132 interventions de 114 Parlements membres et de 16 organisations partenaires. Des présidents et vice-présidents de parlement, des parlementaires (dont beaucoup de jeunes), ainsi que des experts et des hauts responsables ont partagé leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leur savoir, ce qui a abouti à un projet de Déclaration de Genève sur le respect des normes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire en période de crise.

M. L. Wehrli (Suisse) et **Mme H.P. Manyeneng** (Botswana), présentant le projet de Déclaration de Genève, lisent à tour de rôle le texte figurant dans le document A/151/3-DR.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite faire sien le projet de Déclaration de Genève.

Il en est ainsi décidé.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), relevant que la Déclaration salue l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire (DIH), estime que le texte aurait peut-être également dû rendre hommage aux pays qui, à un moment ou à un autre, dans le passé ou dans le présent, se sont engagés, soit dans des initiatives de paix visant à mettre fin à des conflits, soit dans la défense de l'accès à l'aide humanitaire pour les victimes de conflits. Les professionnels des médias qui continuent de dénoncer les violations des normes humanitaires (dont certains ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions) méritent également un hommage. Ce type d'efforts devrait être reconnu comme faisant partie intégrante d'une telle déclaration.

Point 5 de l'ordre du jour
(suite)

Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
(A/151/5-DR)

M. M. De Maegd (Belgique), co-rapporteur, présentant un projet de résolution révisé intitulé *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, tel qu'il a été élaboré et approuvé par la Commission de la démocratie et des droits de l'homme, et figurant dans le document A/151/5-DR, considère que ce texte, essentiel pour soutenir les droits des enfants, représente une avancée historique. Il invite les parlements à légiférer en faveur des victimes passées et actuelles et à prévenir la survenue de nouvelles victimes ; consacre le principe fondamental qui veut qu'aucun enfant ne soit une marchandise ; engage les États à prendre une série de mesures, notamment en matière de réparation, de vérité et de justice pour les victimes ; appelle à un renforcement de la coopération

internationale sur ce sujet et préconise des mesures et des actions préventives spécifiques pour venir à bout du phénomène de l'adoption internationale illégale dans son ensemble et des maux qui y sont associés.

Au terme de l'examen de nombreux amendements, un compromis a été trouvé, une seule question restant en suspens concernant l'alinéa 14 et le paragraphe 5, qui a été résolue par un vote. Le projet révisé a ensuite été approuvé, mais la délégation de la Fédération de Russie s'est opposée à l'ensemble du texte et la délégation du Bélarus a émis une réserve, également sur l'ensemble du texte. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie illustre la longue tradition de luttes menées au sein de l'UIP, luttes qui, en dernière analyse, devraient unir plutôt que diviser ses Parlements membres. Ce texte donne la parole à ceux qui ont été trop longtemps réduits au silence et cherche à réparer les injustices tout en empêchant que d'autres ne se produisent, afin de bâtir un avenir meilleur. Pour ces raisons, la Commission espère qu'il bénéficiera d'un large soutien.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution révisé en l'état.

Il en est ainsi décidé.

Mme D. O'Neill (Australie), Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présentant le programme de travail de la Commission pour 2026, annonce que les membres ont soutenu la recommandation du Bureau de choisir comme prochain thème d'étude de la Commission le thème *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées* et qu'ils ont également désigné, dans ce contexte, trois co-rapporteurs chargés de préparer un projet de résolution sur ce sujet en vue de le présenter pour adoption en octobre 2026. La Commission a également appuyé la recommandation du Bureau d'organiser lors de la 152e Assemblée un débat sur l'intelligence artificielle (IA). L'IA étant un domaine en rapide évolution revêtant de l'importance pour tous les parlements, un tel débat offrira une occasion précieuse de faire le point sur l'évolution de cette question, en particulier depuis l'adoption de la résolution de l'UIP sur ce sujet lors de la 149e Assemblée, en octobre 2024. Le cœur du débat pourrait être l'impact de l'IA sur le développement socio-économique.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du programme de travail du Comité pour 2026.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, rendant compte des travaux de la Commission pendant l'Assemblée, déclare que, lors de la première des deux réunions-débat organisées à l'occasion de la première séance du 20 octobre 2025, les participants ont abordé le thème *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements*, soulignant dans ce contexte la nécessité urgente d'un engagement parlementaire renouvelé pour renforcer les accords humanitaires, promouvoir la transparence et faire progresser le désarmement mondial. Le rôle essentiel des parlements à l'égard de la ratification et du respect des instruments internationaux et de la promotion du dialogue pour prévenir une nouvelle course aux armements a également été souligné. Un bulletin thématique intitulé *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*, qui souligne l'importance d'un tel contrôle et évoque les moyens de l'exercer efficacement, a également été présenté au cours de la séance. Les participants ont convenu que la politique en matière de défense devait rester soumise au contrôle démocratique afin de garantir l'utilisation efficace des ressources et de préserver la confiance du public. Pour sa part, le Bureau de la Commission a examiné les activités en cours dans le domaine de la paix et de la sécurité, évalué les conflits actifs dans le monde et débattu des thèmes et initiatives potentiels à prendre en considération avant la 152e Assemblée.

Lors de la dernière séance, le 21 octobre 2025, dans le cadre d'une audition sur le thème de la prochaine résolution de la Commission, intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable,* des experts en médiation, en sécurité humaine et en pratique parlementaire ont fait part de leur expérience dans des États fragiles et en phase de relèvement. Enfin, la Commission a élu les nouveaux membres du Bureau, dont la composition figure maintenant sur le site web de l'UIP.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Présidente de la Commission permanente du développement durable, rendant compte des travaux de la Commission pendant l'Assemblée, déclare que, lors du premier des trois débats organisés, les participants ont abordé le thème de la prochaine résolution de la Commission, intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises,* convenant lors de la discussion de remplacer le terme "fraude" par "évitement" afin de mettre l'accent sur les failles juridiques en matière fiscale. La discussion a notamment porté sur la génération équitable de revenus par les multinationales, l'importance du libre-échange pour le développement durable, les effets néfastes du protectionnisme et les questions émergentes telles que le commerce électronique et l'IA.

Le deuxième débat, qui a porté sur l'impact des changements climatiques sur les populations et les pays vulnérables, a mis l'accent sur la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, les menaces pesant sur les défenseurs de l'environnement, l'élévation du niveau des océans et la perte de biodiversité. Les participants ont fait part de leur expérience à l'échelon national et appelé à des politiques climatiques inclusives, au renforcement de la coopération internationale et à l'engagement des parlements dans la lutte contre les principaux problèmes environnementaux, notamment les émissions de méthane. Le troisième débat a porté sur les préparatifs de la prochaine Réunion parlementaire, qui se tiendra à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) au Brésil, y compris l'élaboration d'un avant-projet de document final. Enfin, la Commission a élu de nouveaux membres pour occuper les sièges vacants de son bureau, dont la composition figure sur le site web de l'UIP, et a également approuvé son plan de travail pour la 152e Assemblée, toutes les séances étant consacrées à la rédaction de sa prochaine résolution.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite approuver la décision de la Commission de remplacer le terme fraude" par "évitement" dans le titre de sa prochaine résolution et de prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Mme C.L. Crexell (Argentine), Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, rendant compte des travaux de la Commission pendant l'Assemblée, annonce que, lors de sa première séance, le 21 octobre 2025, la Commission s'est penchée sur le processus visant à élire le nouveau secrétaire général de l'ONU, adoptant à cet égard une motion recommandant l'élection d'une femme à ce poste pour la toute première fois. La motion appelle les parlements à organiser des réunions d'information présentant cette élection et à saisir cette occasion pour contribuer à écrire une page de l'histoire de l'ONU en collaborant activement avec leur gouvernement pour trouver des candidates potentielles à cette fonction.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a été informée par le Secrétaire général adjoint chargé des politiques de l'ONU de l'initiative ONU80 lancée en mars 2025 par le Secrétaire général de l'ONU dans le but d'accroître la pertinence et l'efficacité dont fait preuve l'Organisation pour relever les défis mondiaux actuels. Parmi les recommandations issues du débat qui a suivi figurent un appel aux parlements pour qu'ils exercent un contrôle étroit sur l'initiative et améliorent l'examen des allocations budgétaires au système des Nations Unies, ainsi qu'un appel à réformer les processus de prise de décision à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité. Enfin, la Commission a élu de nouveaux membres aux postes vacants de son Bureau, dont la composition figure sur le site web de l'UIP.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 153e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
(A/151/7-R.1)

La Présidente annonce que, comme indiqué dans le document A/151/7-R.1, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a proposé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées* comme thème de son prochain cycle d'un an et choisi Mme F. Öncü (Türkiye), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C.M. Mumma (Kenya) comme co-rapporteurs.

Elle considère que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude et la nomination des co-rapporteurs désignés.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
(A/151/8-P.1-rev)

La Présidente, rappelant que le Comité exécutif a créé deux ans auparavant un groupe de travail chargé d'examiner les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, indique que ce groupe a examiné les propositions d'amendement reçues des Parlements membres de l'UIP, des groupes géopolitiques et des organes de l'UIP. Conformément aux recommandations du groupe et du Comité exécutif, deux séries d'amendements avaient été adoptées par les organes directeurs de l'UIP en octobre 2024 et avril 2025, respectivement. Les deux propositions restantes ont été soumises aux Membres de l'UIP le 1er août 2025, et aucune observation ni sous-amendement n'a été reçu à la date limite du 19 septembre 2025. La première de ces propositions, qui concerne le Règlement du Comité des droits de l'homme des parlementaires, a été approuvée par le Conseil directeur plus tôt dans la journée.

L'Assemblée est donc invitée à adopter l'amendement proposé à l'article 4.2 des Statuts, tel qu'il figure dans le document A/151/8-P.1-rev, qui a pour effet d'officialiser le statut d'observateur sans droit de vote des parlements qui ne fonctionnent plus sur le territoire du pays concerné.

Elle considère que l'Assemblée souhaite adopter l'amendement proposé.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour
(suite)

Adoption du projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*
(A/151/9-DR)

La Présidente, rappelant la décision prise concernant le point d'urgence après le vote du 21 octobre 2025, annonce que l'UIP a par la suite été informée par les délégations de l'Algérie et du Viet Nam que leur vote sur cette question n'avait pas été correctement enregistré. Après vérification, il s'est avéré qu'en raison de problèmes techniques et d'interprétation, les votes ont effectivement été enregistrés de manière inexacte. L'erreur a été corrigée et n'a en rien modifié le résultat d'ensemble du vote. Cette précision figurera dans les résultats et les comptes rendus de l'Assemblée.

À la suite du débat en séance plénière de la veille au matin sur le point d'urgence choisi, le comité de rédaction, composé de représentants de tous les groupes géopolitiques, s'est réuni pour mettre la dernière main au texte du projet de résolution correspondant, tel qu'il figure dans le document A/151/9-DR, qui sera présenté par le rapporteur désigné.

M. H. Aden Guedi (Djibouti), rapporteur, présentant le projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*, explique que l'échange de vues entre les membres du comité de rédaction a révélé l'inquiétude qu'éprouvent les

parlements du monde entier face à la criminalité transnationale organisée. Le texte invite les Parlements membres de l'UIP à avoir conscience que les actes relevant de cette criminalité sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Il prie notamment l'UIP de mettre à profit ses organes existants pour faciliter la coopération législative dans la lutte contre la criminalité forcée, la criminalité financière et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que de surveiller sa mise en œuvre. Qualifiant le projet de résolution de clair et concis, il recommande son adoption à l'Assemblée.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, rappelant la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies en faveur de l'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU, rappelle que, dans le cadre de sa coopération avec l'ONU, l'UIP a toujours exprimé un soutien sans faille au multilatéralisme et à l'ONU en tant que principale institution de gouvernance internationale. Elle a également reconnu la nécessité d'une réforme visant à donner davantage de souplesse et de pertinence à l'ONU afin qu'elle soit correctement équipée pour faire face aux défis actuels. Des efforts ont été entrepris en 2025, année du 80e anniversaire de l'ONU, pour réformer l'institution. Dans un message récemment transmis par le Secrétaire général de l'ONU aux Parlements membres de l'UIP, la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies a prié les présidents de parlement d'organiser pour commémorer le 80e anniversaire de l'ONU des événements permettant également une mobilisation en faveur de l'institution. Elle a par ailleurs envoyé un message vidéo à l'Assemblée.

Mme A. Baerbock (Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies) déclare dans son message vidéo préenregistré que 2025 n'est pas une année comme les autres. Le thème du débat général de l'Assemblée ne pouvait être plus opportun à une époque exposant l'ordre international à de violents vents contraires et menaçant l'ensemble du système des normes internationales et de la coopération mondiale. Les parlementaires, qui représentent des milliards de personnes à travers le monde, sont appelés à défendre la Charte des Nations Unies, pierre angulaire de cet ordre. Pendant huit décennies, la Charte a été l'assurance-vie de tous les pays, dont aucun n'est assez puissant pour affronter seul les défis mondiaux. La défense des normes et standards internationaux n'est pas tâche facile, en particulier pour les femmes et les jeunes parlementaires, étant donné le caractère houleux des débats parlementaires et les tempêtes médiatiques sur les réseaux sociaux. Comme l'ont affirmé de nombreuses femmes Présidentes et chefs d'État lors de la récente commémoration du 30e anniversaire de la Déclaration de Beijing, les périodes de violents vents contraires exigent de tenir bon ensemble pour défendre les droits et les libertés. *Mieux ensemble*, le thème de la 80e Assemblée générale des Nations Unies, reflète cette vérité.

Les réunions telles que les Assemblées de l'UIP sont importantes, car elles rallient des voix des quatre coins du monde en défense des normes et des principes communs, même et surtout en temps de crise, et dans le but de collaborer, d'établir des liens et de communiquer avec les citoyens. Les parlementaires connaissent la valeur de la communication, non seulement dans le cadre parlementaire, entre autres, mais aussi avec les huit milliards de personnes qu'ils servent. Le 80e anniversaire de l'ONU célèbre, outre l'institution elle-même, l'histoire des nombreuses personnes de tous horizons qui ont défendu la paix, la justice et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les Parlements membres de l'UIP peuvent se joindre à la célébration de l'ONU et de ses figures emblématiques au fil des décennies en partageant, pendant et dans les semaines qui suivent la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 2025, le matériel de communication qui leur a été communiqué. Sans le travail essentiel des parlements à l'UIP et dans leur pays d'origine, les accords mondiaux tels que la Charte des Nations Unies resteraient de vaines promesses. Elle compte donc sur les Parlements membres de l'UIP pour les concrétiser ensemble.

Une vidéo consacrée aux 80 ans des Nations Unies et à un avenir "mieux ensemble" est diffusée.

Clôture de l'Assemblée

Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe africain, après avoir appelé à la désignation d'une femme en tant que prochaine secrétaire générale de l'UIP, exprime l'appréciation du Groupe pour les efforts que continue à déployer l'UIP pour mettre en place une plateforme défendant les valeurs du multilatéralisme, du dialogue et de la diplomatie parlementaire. Grâce à un ordre du jour inclusif et constructif, l'Assemblée a largement atteint son objectif, qui consistait à traiter des questions mondiales urgentes en phase avec les défis et les aspirations des citoyens du monde entier. Outre son engagement en faveur de la protection et de la promotion du DIH, il convient de louer le travail de l'UIP, notamment l'aide qu'elle apporte aux parlements en difficulté et ses inlassables efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes. L'interprétation et l'application de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée régissant les points d'urgence devraient toutefois être réexaminées afin de garantir à l'avenir un processus équitable, transparent, cohérent et inclusif. Le Groupe, toujours attaché aux valeurs et aux missions de l'UIP, se réjouit de poursuivre son engagement et sa collaboration en vue de renforcer la diplomatie parlementaire et de relever les défis mondiaux.

M. J. Fakhro (Bahreïn), s'exprimant au nom du Groupe arabe et reconnaissant l'importante occasion offerte par l'Assemblée de forger une vision commune sur des questions vitales, évoque la guerre de deux ans à Gaza et les destructions à grande échelle et les souffrances intolérables qu'elle a provoquées. Le nouveau cessez-le-feu ne constitue que le premier pas d'un long processus menant à une paix durable, que seul un règlement juste et définitif de la question palestinienne permettrait de concrétiser. Dans le même temps, l'aide humanitaire demeurant restreinte, la menace de famine et de malnutrition plane encore sur Gaza. Une initiative interparlementaire doit avoir lieu pour accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire, empêcher son utilisation comme instrument perpétuant des crimes contre les civils, poursuivre les responsables de ces crimes et déclencher une campagne de reconstruction. La communauté internationale doit également profiter de l'apaisement actuel pour instaurer le dialogue et empêcher l'escalade des conflits au Moyen-Orient et au-delà, afin de favoriser la stabilité et le développement durable. La diplomatie parlementaire n'est pas un luxe politique, mais une nécessité humanitaire et morale.

M. Tian Xuejun (Chine), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, estime que le nombre de candidats qui se sont présentés lors de la réunion du Groupe du 19 octobre 2025 pour occuper les postes vacants au sein des organes de l'UIP illustre le soutien massif et l'intérêt marqué pour la participation aux travaux de l'UIP. Le Groupe salue les résultats de l'Assemblée, qui reflètent l'aspiration unanime à défendre l'esprit de l'humanitarisme international, à accroître le soutien aux pays et aux peuples frappés par des crises et à œuvrer de concert pour relever les défis humanitaires mondiaux. En outre, la Déclaration de haut niveau adoptée lors de la récente sixième Conférence mondiale des présidents de parlement reflète des aspirations universelles et répond aux préoccupations mondiales communes, en mettant l'accent sur la paix, la justice et la prospérité pour tous grâce au multilatéralisme. Le consensus doit se traduire en actions concrètes afin de faire progresser sa mise en œuvre. Le Groupe est prêt à s'appuyer sur ces résultats pour renforcer encore davantage les échanges et la collaboration entre toutes les parties, pour aplanir les divergences par le dialogue, promouvoir la paix par la coopération et consolider la stabilité par le développement.

M. J.M.R. Edwards (Chili), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), se félicite de ce que les élections internes au Groupe aient démontré l'unité de vue, le comportement respectueux, la générosité d'esprit et l'approche constructive qui prévalent parmi ses membres. Pour la toute première fois, un parlementaire du Suriname a été accueilli au sein du GRULAC, qui a également félicité les nouveaux élus à son Bureau et remercié leurs prédécesseurs de leur excellent travail. Le renforcement de la voix du GRULAC et de ses alliances avec toutes les régions constitue une priorité pour le Groupe, qui s'efforce d'établir des ponts avec de nouveaux partenaires, d'élaborer des propositions pratiques, axées sur des solutions et mesurables, de soutenir le multilatéralisme, de défendre les plus vulnérables et de promouvoir le développement et la sécurité. Il continuera à soutenir la réponse apportée par l'UIP à des défis tels que l'incertitude économique, la criminalité organisée et l'évolution rapide des technologies, et à être un partenaire fiable de tous les groupes géopolitiques dans la recherche d'un consensus et de résultats tangibles. Les membres du GRULAC se réjouissent de retrouver leurs collègues de l'UIP lors de la 152e Assemblée, à Istanbul.

M. L. Wehrli (Suisse), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, se félicite de ce que les discussions constructives du Groupe lors de l'Assemblée aient démontré sa vitalité, sa cohésion, son esprit de coopération et sa détermination. Le Groupe a notamment formulé des recommandations à l'intention du Comité exécutif concernant le profil souhaité du prochain secrétaire général de l'UIP et a également élaboré, grâce à une coopération exemplaire avec ses homologues, une proposition de point d'urgence reflétant son engagement à défendre la démocratie, l'état de droit et la sécurité face aux menaces mondiales. Il s'est félicité de la majorité des deux tiers obtenue en faveur d'un appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée concernant Madagascar, ainsi que de la Déclaration connexe des dirigeants de l'UIP, et se félicite de l'élection de ses membres à divers organes de l'Organisation. Le Groupe a participé activement aux travaux des commissions permanentes, notamment à la rédaction de la résolution sur les adoptions internationales illégales, ainsi qu'à ceux d'autres commissions de l'UIP. Enfin, il a coorganisé avec succès une manifestation parallèle sur le DIH.

Dans ses remarques finales, **le Secrétaire général** exprime ses sincères et chaleureux remerciements à Mme Morawska-Stanecka pour avoir présidé l'Assemblée avec tant de dignité et de talent, dans l'attente du retour de la Dr Ackson aux commandes en tant que Présidente de l'UIP. La lueur d'espoir que constituent les Assemblées de l'UIP demeure une grande source de réconfort à une époque marquée par de violents conflits et crises. Les décisions finales et les résultats de la 151e Assemblée mettent clairement en évidence l'esprit de coopération renouvelé régnant entre les Membres de l'UIP. La Déclaration de Genève, déclaration historique, réaffirme des recommandations et des engagements clés soulignant la nécessité impérative que constitue le DIH pour protéger la dignité humaine et tempérer les pires excès de la guerre, ainsi que pour préserver l'action humanitaire, qui permet de sauver des millions de vies. En adoptant cette déclaration, les Membres de l'UIP ont réaffirmé leur humanité et leur compassion, se tenant prêts à prendre des mesures conformes aux principes fondamentaux qui y sont énoncés.

La coopération active entre plusieurs groupes géopolitiques a conduit à l'adoption de la résolution sur le point d'urgence sur la criminalité transnationale organisée et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité, sujet qui mérite de toute évidence l'attention de la communauté parlementaire mondiale. Le mécanisme des points d'urgence permet aux Membres de l'UIP de débattre de ces questions et de se positionner à leur propos. Il convient également de se féliciter de la résolution exhaustive sur la question complexe des adoptions internationales illégales et de la motion recommandant l'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU, ce qui serait une première après 80 années de présence masculine à ce poste.

Outre ces réalisations, la diplomatie parlementaire de l'UIP s'est poursuivie sur de nombreux fronts. Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a continué sa réflexion en matière de réforme pour renforcer sa capacité à faire face à l'évolution constante de la situation dans la région. Dans la même veine, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a continué à rechercher de nouveaux terrains d'entente entre les Parlements russe et ukrainien, tandis que, par le biais de réunions bilatérales et de consultations informelles, l'UIP continuait à apporter son soutien au règlement des conflits. Dans ce contexte, le Secrétaire général a accueilli à l'Assemblée les Présidents des Parlements arménien et azerbaïdjanais, qui poursuivent leurs louables efforts pour mobiliser le soutien parlementaire en faveur des processus de paix en cours entre les deux pays. Un processus similaire a également été engagé avec les dirigeants des Parlements congolais et rwandais à la suite de sa mission dans la région au début du mois d'octobre 2025.

En dehors de ses Assemblées, l'UIP ne reste jamais inactive. En novembre 2025, elle organisera un Forum parlementaire à l'occasion du deuxième Sommet mondial pour le développement social au Qatar, une Réunion parlementaire lors de la COP30 au Brésil et, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une Conférence sur l'IA en Malaisie. Les préparatifs sont en cours pour l'Audition parlementaire qui aura lieu à l'ONU en 2026, année au cours de laquelle l'UIP élira également un nouveau secrétaire général et un nouveau président.

En conclusion, il rend hommage à la Suisse pour sa généreuse et bienveillante hospitalité en sa qualité d'hôte du Siège de l'UIP et des Assemblées de l'UIP à Genève. Il remercie également pour leur travail et leur soutien le personnel du Centre international de conférences de Genève, ses collègues de l'UIP, les chefs des missions permanentes à Genève et tous ceux qui ont contribué en coulisses au succès des Assemblées de l'UIP. Il se réjouit de retrouver les participants à l'occasion de la 152e Assemblée, à Istanbul.

Dans son allocution de clôture, **la Présidente** se déclare honorée d'avoir présidé la 151e Assemblée, au cours de laquelle les participants ont pu vivre le meilleur de ce que l'UIP représente : le respect, le dialogue et la place centrale de l'humanité dans ses débats et dans la politique. Les parlements de toutes les régions, traditions politiques et cultures ont apporté de nouveaux éclairages sur une préoccupation commune, à savoir la façon de faire respecter les normes humanitaires et de soutenir ceux qui risquent tout pour porter secours aux victimes des crises. Ces échanges ont confirmé la force de la diplomatie parlementaire, qui consiste à écouter et à chercher un terrain d'entente.

Le point culminant de l'Assemblée a sans nul doute été le débat général et l'adoption de la Déclaration de Genève qui en a résulté, appel collectif à la conscience et rappel que le DIH est le fondement moral et juridique protégeant en tout temps la dignité humaine. En encourageant diverses formes d'action parlementaire, la Déclaration appelle de ses vœux un monde où règnent l'égalité des sexes et la participation des jeunes, le dialogue étant le plus sûr moyen de comprendre les énormes défis à relever, qu'il s'agisse de guerre, de catastrophe ou de souffrances silencieuses. Les parlementaires ont la capacité de transformer la compassion en politiques et de protéger les plus vulnérables. Le véritable travail qui les attend désormais consiste à mettre la Déclaration en actes fondés sur les principes humanitaires, profitant à des millions de personnes et sauvant des vies.

L'un des autres temps fort de l'Assemblée a été l'adoption de la résolution sur le point d'urgence, réussite à célébrer après l'échec des Assemblées précédentes à parvenir à un accord. Soutenue par des co-auteurs représentant tous les groupes géopolitiques, cette résolution évoque la situation actuelle, dans laquelle la violence et les conflits perturbent la vie quotidienne en s'étendant au cyberespace et où les menaces hybrides sapent la démocratie et érodent la confiance. Les parlementaires ont pour mission d'anticiper ces dangers, de légiférer avec sagesse et de renforcer la coopération internationale afin que la technologie soit au service de l'humanité plutôt que de lui nuire. Une Déclaration officielle de la direction de l'UIP aborde également une autre question exigeant une attention et une solidarité pleines et entières, à savoir la situation pressante de Madagascar.

Grâce à leur engagement, leur soutien et leur dévouement envers les populations qu'ils représentent, les Parlements membres de l'UIP ont, au cours du programme chargé de l'Assemblée, contribué à l'obtention de résultats dont ils peuvent s'enorgueillir. La raison d'être qui les a animés à Genève devra inspirer leurs travaux et renforcer leur détermination à protéger la vie, la dignité et la paix.

Sur cette note, elle déclare close la 151e Assemblée de l'UIP.

L'hymne officiel de l'UIP est diffusé.

La séance est levée à 17 h 30.

Déclaration de Genève

Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise

que la 151e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Genève, 23 octobre 2025)

Nous, parlementaires du monde entier participant à la 151e Assemblée de l'UIP à Genève, en Suisse, réaffirmons notre engagement à défendre et à promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) et à soutenir l'action humanitaire.

Nous nous réunissons à un moment où la violence armée impliquant des acteurs étatiques et non étatiques atteint des niveaux sans précédent, entraînant des conséquences humanitaires majeures. Les civils sont les premières victimes des hostilités, en particulier les femmes et les filles, qui sont touchées de manière disproportionnée, ainsi que les plus vulnérables, soit les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les blessés et les malades. Les infrastructures civiles, les hôpitaux et le personnel médical et de secours font également l'objet d'attaques.

Nous rappelons que le DIH a été conçu pour établir un équilibre entre les principes d'humanité et les nécessités militaires. Ses normes et principes visent à alléger les souffrances et à préserver la dignité humaine pendant les conflits armés, en protégeant les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et en imposant des restrictions sur les moyens et méthodes de guerre. Ils représentent les critères minimaux d'humanité commune sur le champ de bataille et doivent être respectés en tout temps par toutes les parties à un conflit armé.

Les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels constituent le cœur du DIH. Ils ont été adoptés en tant que réaction multilatérale aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Les quatre Conventions de Genève ont été universellement ratifiées et sont largement intégrées dans le droit international coutumier, qui lie tous nos États et toutes les parties à des conflits armés.

Au fil du temps, en réponse aux évolutions des techniques de guerre, d'autres instruments importants du DIH, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, ont également été adoptés. Ces traités visent à interdire certaines armes en raison des conséquences humanitaires dévastatrices résultant de leur utilisation, y compris les conséquences qui perdurent longtemps après la fin des conflits armés.

Ces instruments humanitaires ont été créés pour limiter au maximum les souffrances des civils pendant les conflits armés et leur vocation est donc d'être appliqués et respectés en cas de conflit armé. Les traités relatifs au DIH sont des outils de protection qui ne doivent pas être appliqués de manière sélective, interprétés avec latitude ou utilisés comme des instruments politiques. Défendre ces normes, c'est préserver les valeurs morales qui nous unissent.

Depuis leur adoption, les cadres juridiques liés au DIH, lorsqu'ils ont été appliqués et respectés, ont sauvé des millions de vies et considérablement limité l'impact des conflits armés sur nos citoyens, leur existence et leur avenir. Si de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de guerre ont vu le jour au fil du temps en raison des progrès technologiques, les règles existantes du DIH restent valables et doivent continuer de s'appliquer, y compris en ce qui concerne les opérations militaires dans l'espace cybernétique, les systèmes d'armes autonomes et l'intelligence artificielle utilisée dans la planification et les processus décisionnels militaires.

L'action humanitaire rencontre également des difficultés croissantes.

Le contexte mondial actuel a conduit à une politisation accrue de l'aide humanitaire et fortement compromis l'action humanitaire. Les questions relatives à l'accès aux zones de conflit et à la capacité de fournir de l'aide sont devenues une préoccupation majeure. Les réductions des financements consacrés à l'aide humanitaire à l'échelle mondiale ont mis le système humanitaire dans une situation critique, et de nombreuses personnes ayant besoin d'aide risquent désormais de perdre la vie.

Nous rappelons l'importance de soutenir une action humanitaire fondée sur des principes, c'est-à-dire des activités humanitaires menées conformément aux principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. En outre, le DIH impose à toutes les parties à un conflit l'obligation d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire impartiale. Par conséquent, les hôpitaux, les centres de soins, les ambulances et les convois humanitaires ne doivent jamais être pris pour cible ou utilisés à des fins militaires, l'éthique médicale doit être respectée et le personnel médical ne doit jamais être contraint d'agir à l'encontre de ses devoirs humanitaires.

Nous rappelons qu'il est important d'apporter un soutien financier adéquat aux activités des organisations humanitaires et nous exprimons notre soutien au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), aux agences humanitaires des Nations Unies et aux autres organisations humanitaires. Nous saluons le travail vital accompli par les professionnels de l'action humanitaire, souvent à leurs risques et périls. Leur protection et leur indépendance doivent être garanties à tout moment. Nous saluons la Déclaration pour la protection du personnel humanitaire, lancée lors de la 80e Assemblée générale des Nations Unies, et appelons les Parlements membres de l'UIP à encourager leurs gouvernements respectifs à y adhérer.

À une époque marquée par la multiplication des conflits armés, la polarisation et les inégalités croissantes, ainsi que la désinformation généralisée, un engagement politique fort et soutenu en faveur du respect et de la garantie du respect du DIH, ainsi que du soutien à l'action humanitaire, est plus nécessaire que jamais. Nous, parlementaires, reconnaissons que, forts de nos fonctions législative, de contrôle et de représentation, nous avons un rôle central à jouer.

Nous nous engageons donc en faveur des mesures ci-après.

Renforcer le cadre juridique actuel du DIH et son application en :

- poursuivant les efforts en vue de l'adhésion aux traités du DIH ou de leur ratification ;
- veillant à ce que le DIH soit pleinement intégré dans la législation nationale, en adoptant de nouvelles lois ou en révisant et modifiant la législation existante afin d'ancrer les obligations découlant du DIH dans nos cadres juridiques nationaux ;
- intégrant le DIH dans la formation militaire en veillant à ce que les budgets de la défense prévoient des dispositions pour une formation régulière au DIH à l'intention des forces armées et de sécurité ;
- veillant à ce que des mécanismes de sanction efficaces soient mis en place pour réprimer les violations du DIH au niveau national, notamment en adoptant une législation pénale appropriée et en garantissant que les autorités judiciaires nationales disposent des moyens législatifs nécessaires pour poursuivre les responsables de violations graves du DIH et de crimes de guerre ;
- renforçant nos fonctions de contrôle afin de garantir que toute décision gouvernementale relative à l'utilisation de la force armée, au transfert d'armes ou aux opérations de paix soit fondée sur des données probantes et conforme aux obligations du DIH, et que l'impact humanitaire des décisions adoptées soit clairement pris en compte ;
- appuyant les mécanismes régionaux et mondiaux mis en place pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations du DIH, notamment la Cour pénale internationale créée en vertu du Statut de Rome.

Prévenir les violations du DIH en :

- soutenant la création ou le renforcement des commissions nationales chargées du DIH qui appuient le gouvernement dans la mise en œuvre, le suivi du respect et la diffusion du DIH ;
- prévoyant des financements stables et sur plusieurs années pour le renforcement des capacités en matière de DIH et sa mise en œuvre nationale ;
- intégrant l'expertise en matière de DIH dans nos services législatifs et de recherche parlementaire, afin de garantir la conformité des nouvelles lois avec les obligations qui incombent à nos États au titre du DIH, notamment par la création d'un organe parlementaire chargé des questions relatives au DIH ;
- renforçant la compréhension des normes et de l'action humanitaires dans l'opinion publique, en mettant à profit notre influence en tant que leaders d'opinion et représentants du peuple pour nous faire entendre et réaffirmer la pertinence du DIH, lutter contre la désinformation et promouvoir le respect mutuel et le dialogue ;

- combattant la déshumanisation qui accompagne souvent les conflits et la polarisation et qui entraîne une érosion de l'empathie et une banalisation de la souffrance, en rappelant que le DIH protège toutes les personnes touchées par un conflit armé, quelle que soit la partie au conflit à laquelle elles appartiennent ou sont rattachées.

Soutenir la mise en œuvre d'une action humanitaire fondée sur des principes en :

- adoptant des lois et des cadres administratifs garantissant un accès humanitaire rapide et sans entrave, tout en préservant la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de l'action humanitaire, et en veillant à ce que ces dispositions soient connues et appliquées ;
- réexaminant les cadres nationaux relatifs aux sanctions et à la lutte contre le terrorisme afin de veiller à ce que leur champ d'application, s'il est trop large, ne nuise pas aux activités des organisations humanitaires impartiales, neutres et indépendantes ;
- plaidant en faveur de l'aide humanitaire et en apportant un soutien politique et financier aux organisations d'aide humanitaire nationales et internationales.

Renforcer l'écosystème humanitaire mondial en :

- établissant des partenariats aux niveaux national, régional et mondial avec des acteurs œuvrant dans le domaine du DIH ;
- intensifiant la coopération avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le CICR, les agences humanitaires des Nations Unies ainsi que d'autres organisations humanitaires ;
- adoptant une approche multisectorielle et inclusive dans nos travaux, ce qui est essentiel pour faire avancer les objectifs humanitaires – cette approche implique notamment de s'attaquer aux problèmes politiques, sociaux et de développement plus généraux qui exacerbent les souffrances des civils dans les situations de conflit armé et de prendre en considération les besoins des personnes les plus vulnérables en période de conflit armé ;
- veillant à ce que les femmes et les jeunes prennent part de manière significative aux processus décisionnels, tant au sein du parlement qu'au-delà. Les femmes et les filles sont tout particulièrement confrontées à des inégalités sexospécifiques sur le plan structurel, y compris dans les situations de conflit. La prise en compte de ces différences dans la mise en œuvre du DIH permettra d'assurer une meilleure protection pour tous ;
- mobilisant la diplomatie et le dialogue parlementaires en tant qu'outils indispensables pour préserver et renouveler les valeurs multilatérales telles que l'inclusion, la solidarité, la coopération, le partage des responsabilités et l'ordre international basé sur des règles.

Nous saluons l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, lancée par le CICR en collaboration avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la France, la Jordanie et le Kazakhstan, ainsi que la campagne mondiale du Secrétaire général de l'ONU visant à faire respecter les normes en matière de désarmement humanitaire et à renforcer la lutte contre les mines. Nous nous engageons à sensibiliser nos parlements à ces initiatives et à encourager nos gouvernements à les approuver officiellement et à y participer de manière active.

Nous soulignons que l'UIP joue un rôle unique en faisant du DIH une priorité politique dans le programme parlementaire mondial. Nous encourageons l'UIP à continuer d'intégrer le DIH dans ses activités et de renforcer son assistance technique aux parlements dans ce domaine. Nous encourageons l'UIP à continuer de nouer des partenariats avec le CICR, l'ONU et d'autres parties prenantes afin de garantir que les parlements restent des défenseurs efficaces des normes et de l'action humanitaires au niveau mondial.

Soyons les défenseurs de l'humanité, de la compassion et de l'état de droit.

Nous nous engageons à présenter cette déclaration à nos parlements respectifs, à diffuser les résultats de notre travail collectif auprès de nos autorités nationales et à chercher à mettre en œuvre ses principes par des mesures législatives, budgétaires, de contrôle et de représentation. Nous nous engageons à promouvoir ce programme au sein de nos parlements et au moyen d'un dialogue et d'une coopération interparlementaires continus, notamment sous les auspices de l'UIP.

Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Madagascar

publiée à la 151e Assemblée de l'UIP
(Genève, 23 octobre 2025)

Au nom des parlementaires du monde entier, nous souhaitons exprimer notre profonde préoccupation à la suite du coup d'État militaire à Madagascar et de la suspension de la Constitution.

Nous déplorons les pertes en vies humaines, les blessés et les dégâts matériels occasionnés par ces troubles.

Nous appelons de nos vœux une action internationale immédiate et coordonnée pour faire face à la crise actuelle à Madagascar.

La situation en cours représente non seulement une grave menace pour la stabilité de la région du sud de l'Afrique, mais elle crée également un dangereux précédent pour la démocratie sur l'ensemble du continent, en violation flagrante du droit international.

Lorsqu'une démocratie vacille, cela affaiblit la démocratie partout.

L'instabilité actuelle à Madagascar menace d'aggraver la situation d'urgence humanitaire dans le pays, entraînant des déplacements massifs et des souffrances pour la population, en particulier les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les enfants.

Nous appelons au calme, à la retenue et au dialogue inclusif.

L'UIP est prête à collaborer avec d'autres organismes internationaux, notamment les Nations Unies, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, afin de trouver une solution pacifique à la crise et de rétablir l'ordre constitutionnel.

L'UIP et les parlementaires du monde entier sont disposés à soutenir activement le rétablissement d'une démocratie parlementaire fonctionnelle, représentative et efficace, au service de tous les Malgaches afin de répondre à leurs attentes.

Tulia Ackson, Présidente de l'UIP, et
Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP

Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique

Résolution adoptée par consensus* par la 151e Assemblée de l'UIP
(Genève, 23 octobre 2025)

La 151e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les principes fondamentaux des droits de l'homme inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, et en particulier son article 21, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, qui soulignent la priorité de l'intérêt supérieur de l'enfant, principes réaffirmés dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant de 1990 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

se référant en particulier à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a trait à l'enregistrement des naissances et au droit à l'identité, ainsi qu'à son article 8, qui oblige les États parties à fournir une aide adaptée afin de rétablir l'identité d'un enfant qui en est privé illégalement,

se référant également au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adopté en 2000, et en particulier à son article 3, ainsi qu'aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants de 2009,

prenant en considération les conventions internationales, telles que la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui visent à assurer que les adoptions internationales respectent la loi, répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant et respectent ses droits fondamentaux, tout en luttant contre les enlèvements, la vente et la traite d'enfants, et *reconnaissant* que certains États, conformément à leur droit et principes culturels ou religieux internes, prévoient une protection de remplacement pour les enfants et des systèmes de placement, comme la tutelle ou la kafala, en lieu et place de l'adoption telle que définie dans la Convention de La Haye de 1993,

reconnaissant la vulnérabilité particulière des enfants déplacés à l'étranger en raison d'un conflit, comme le reconnaît la Recommandation concernant l'application de la Convention de La Haye aux enfants réfugiés,

reconnaissant également le mouvement mondial en pleine expansion d'individus adoptés illégalement qui plaident courageusement pour que justice leur soit rendue et pour avoir accès à des recours concernant les graves violations des droits de l'homme qu'ils ont subies, et *affirmant* leurs droits fondamentaux à la vérité, à l'identité et à la réparation, ainsi que leur droit de participer activement à toutes les procédures ayant une incidence sur leur vie,

reconnaissant en outre que les adoptions internationales illégales compromettent la sécurité et la dignité des enfants et des familles, tout en sapant l'intégrité des systèmes d'adoption légale et en érodant la confiance entre les États, les institutions et les populations locales,

prenant note de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et notamment de son article 25, qui impose aux États parties de prendre les mesures nécessaires en la matière pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant,

prenant acte de la *Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale*, adoptée le 29 septembre 2022 par le Comité des disparitions forcées des Nations Unies au nom de plusieurs autres organes et rapporteurs spéciaux de l'ONU, laquelle affirme que les adoptions illégales peuvent constituer un crime contre l'humanité,

se référant au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants,

reconnaissant que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie la déportation, le transfert ou l'adoption illégale d'enfants, notamment en période de conflit armé, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'attaques généralisées ou systématiques, *rappelant* que les mécanismes internationaux compétents ont déjà reconnu la gravité de tels actes et qu'en particulier la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt à l'encontre des auteurs de ces crimes, et *soulignant* l'importance de la coopération des États avec ces instances pour garantir la justice, la responsabilité et la protection des enfants dans les situations de conflit,

considérant que les adoptions internationales illégales peuvent constituer une forme de traite des êtres humains et que ce phénomène entrave les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont d'importants catalyseurs de la paix et de la prospérité, notamment la cible 16.2, qui vise à "mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants",

considérant également qu'il est de la plus haute importance que les parlements, de concert avec leurs gouvernements, sensibilisent le public à l'impact négatif des adoptions internationales illégales sur les enfants,

rappelant la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, adoptée le 27 octobre 2023, lors de la 147e Assemblée de l'UIP, et la résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*, adoptée lors de la 145e Assemblée de l'UIP le 15 octobre 2022, qui réaffirme "le droit de tout être humain de ne pas faire l'objet d'une déportation arbitraire par une puissance étrangère, telle que le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, dont des milliers d'enfants, des territoires temporairement occupés vers la Fédération de Russie",

profondément préoccupée par la persistance de cas d'adoptions internationales illégales, qui impliquent souvent la traite d'enfants, des séparations forcées et des falsifications d'identité, des crimes qui constituent une grave violation des droits de l'enfant et sont à l'origine d'un traumatisme durable pour les victimes, leurs familles et leurs communautés d'origine,

consciente que ces adoptions illégales créent des situations dévastatrices pour les enfants, qui, en tant que victimes, sont pris dans un cercle vicieux de pertes multiples, y compris la perte de leur identité et de leur patrimoine culturel, de leur famille biologique, de leur stabilité psychologique, de protection contre les abus et l'exploitation, et souvent, de leurs droits civils, et sont parfois exposés à un endoctrinement idéologique, ce qui rend essentielle une réponse immédiate et adaptée pour corriger ces injustices,

estimant que les victimes sont de trois sortes dans ces situations : les enfants, qui peuvent faire face à des difficultés liées à leurs racines, à leur identité culturelle et aux liens avec leurs parents biologiques ; les parents biologiques, qui sont privés de leur droit fondamental de s'occuper de leur enfant, ce qui génère souvent une douleur indicible ; et les parents adoptifs, qui peuvent avoir été induits en erreur par des intermédiaires ou autorités, et qui peuvent éprouver de la détresse ou un sentiment de culpabilité lorsqu'ils découvrent les circonstances de l'adoption,

reconnaissant que les enfants adoptés illégalement peuvent être exposés à des formes d'exploitation telles que la mendicité, la prostitution et la pornographie, le trafic de drogues ou le recrutement par des groupes armés, en particulier dans les contextes de conflits armés,

profondément préoccupée par les différents rapports élaborés par les agences spécialisées de l'ONU, particulièrement par l'UNICEF et ses partenaires, sur la situation des enfants dans des zones de conflit armé et la recrudescence alarmante des cas d'enlèvement, de séquestration, d'adoption illégale, de falsification d'identité et d'enrôlement militaire des victimes par des groupes armés, surtout les groupes terroristes ou séparatistes ; et *rappelant* que l'enrôlement militaire des enfants est considéré comme un "crime de guerre", interdit par les conventions et traités

internationaux, particulièrement par la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ainsi que par les Principes de Vancouver et les Principes de Paris,

rappelant que dans le contexte de conflits armés, l'article 50 de la quatrième Convention de Genève interdit à une Puissance occupante de modifier le statut personnel d'un enfant, y compris par l'adoption,

précisant que les conséquences administratives pour les victimes d'adoptions illégales peuvent aussi susciter des violations des droits de l'homme en ce qu'elles ont trait à la nationalité et à l'identité, créant des obstacles en matière d'accès à l'éducation, de mariage, de changement de nom ou de reconnaissance d'un enfant,

soulignant que de nombreux enfants victimes d'adoption illégale ignorent leur situation jusqu'à l'âge adulte, et qu'il pourrait être tenu compte de cet état de fait en ce qui concerne les délais de prescription,

soulignant également que les procédures d'adoption doivent être transparentes, et qu'en particulier les aspects financiers, la prévention des pratiques d'adoption fermée et le contrôle des organismes d'adoption, y compris des agences privées, effectué par l'État ou par des entités indépendantes, doivent être renforcés afin d'éviter les abus et de garantir le respect plein et entier des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant,

soulignant en outre que la collaboration et la coopération internationales, en s'appuyant sur les instruments internationaux pertinents pour enrayer les adoptions internationales illégales, permettront de réduire cette pratique criminelle contre les enfants,

reconnaissant que la discrimination et la violence fondées sur le genre, qui sont souvent ancrées dans des normes patriarcales et des représentations morales et religieuses quant au statut social ou marital de la mère, l'exclusion de personnes appartenant aux minorités et aux peuples autochtones, ainsi que les lacunes dans la législation interne, sont d'importants catalyseurs des adoptions illégales,

consciente que les possibilités limitées de prise en charge sur le sol national, la corruption, les difficultés économiques, la pauvreté, le handicap, la dépendance, la migration, les déplacements forcés, l'incarcération des parents, l'abus de substance et l'absence de soutien social de la part des autorités pertinentes sont des catalyseurs supplémentaires menant à la séparation inutile d'enfants et de leur famille et doivent être dûment pris en considération,

reconnaissant le rôle essentiel des parlements s'agissant de prévenir, de suivre et de punir les pratiques qui violent les droits des enfants, ainsi qu'en matière d'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme,

reconnaissant également que les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle et la tenue de registres électroniques, peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention et la détection de l'usurpation d'identité liée aux adoptions illégales,

également consciente du fait que les conflits internationaux et les situations d'instabilité créent des conditions propices au fonctionnement des réseaux de traite d'enfants, y compris dans le cadre d'adoptions illégales,

préoccupée par le fait que les adoptions illégales, en tant que forme moderne de traite des personnes, sont de plus en plus facilitées par les plateformes numériques et les réseaux en ligne, lesquels suscitent de nouveaux défis en matière de prévention et d'application des lois,

1. *exhorte* les États qui ne sont pour l'heure pas Parties contractantes à la Convention relative aux droits de l'enfant ou à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, à renforcer leurs cadres nationaux en matière d'adoption d'enfants conformément aux principes des conventions, y compris en envisageant d'engager les procédures nécessaires et pertinentes pour acquérir un tel statut ; et *réaffirme* que les États parties doivent garantir et promouvoir le bon fonctionnement des procédures juridiques relatives à l'adoption internationale conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

2. *exhorte* tous les États, qu'ils soient ou non Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant ou à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, à reconnaître formellement l'existence des adoptions internationales illégales et leur impact sur les enfants et leurs familles, et à appliquer les mesures juridiques, administratives et d'enquête nécessaires pour traduire en justice les auteurs et empêcher la perpétration et leur répétition, conformément aux accords internationaux pertinents, tout en préservant la confiance dans les adoptions légales menées dans le respect des normes internationales ;

3. *exhorte également* les États à reconnaître formellement les personnes concernées par ces adoptions internationales illégales (enfants adoptés, parents biologiques et parents adoptifs) comme des victimes, à présenter leurs excuses et à s'engager à leur apporter un soutien, une protection, un accès à la justice et des recours appropriés, et, dans la mesure du possible, à faciliter la réunification, en conciliant le fait de reconnaître les souffrances et de veiller à ce que les personnes impliquées rendent des comptes, en indiquant clairement que les adoptions légales restent une forme valide de protection et ne devraient pas être stigmatisées ;

4. *condamne*, avec la plus grande fermeté, la déportation, le transfert et l'adoption illégaux d'enfants originaires de territoires occupés ; et *insiste* sur le fait que de tels actes constituent de graves violations du droit international humanitaire ;

5. *condamne également* le transfert par la Fédération de Russie de milliers d'enfants ukrainiens des territoires occupés, qui rend possibles les adoptions illégales et constitue une violation des obligations de la Fédération de Russie au titre du droit international humanitaire, y compris l'interdiction d'altérer l'identité personnelle, la nationalité et les liens familiaux d'enfants telle qu'énoncée à l'article 50 de la quatrième Convention de Genève ;

6. *exhorte* les États à évaluer dans quelle mesure, dans le cadre juridique national, la qualification des adoptions internationales illégales devrait relever d'une forme de traite des êtres humains, conformément à leur ordre juridique respectif, et à étudier des mesures efficaces de prévention de ces pratiques ; et *exhorte par ailleurs* les parlements à adopter des textes législatifs qualifiant de crime de guerre l'enrôlement militaire des personnes victimes d'adoptions internationales illégales ;

7. *exhorte* les parlements à plaider en faveur de la mise en place de protocoles nationaux de signalement des cas de traite, d'enlèvement et de vente d'enfants dans le cadre de l'adoption internationale et d'enquête sur ces allégations, à titre de mesures préventives visant à détecter de tels actes et à y remédier, ces protocoles devant garantir l'accessibilité des mécanismes de signalement, l'indépendance et la transparence des enquêtes et la protection de toutes les victimes ;

8. *appelle* les parlements, d'une part, à mener des enquêtes indépendantes en vue d'identifier les dysfonctionnements législatifs, administratifs ou judiciaires ayant permis ces adoptions illégales et, d'autre part, à prendre des mesures concrètes pour remédier à ces dysfonctionnements, ainsi que des mesures réparatrices visant à ce que justice soit rendue aux victimes de telles pratiques et à les soutenir ;

9. *appelle également* les parlements à créer ou à renforcer les sanctions pénales applicables aux individus ou aux institutions – y compris les agences privées, les professionnels de santé et les responsables – ayant été jugés complices de pratiques d'adoption illégale ;

10. *exhorte* à renforcer la coopération internationale et à établir des groupes de travail régionaux et multilatéraux chargés de coordonner les efforts de lutte contre les adoptions internationales illégales pour prévenir celles-ci et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques visant à renforcer les systèmes légaux d'adoption internationale, en vertu des accords bilatéraux ou multilatéraux existants et des instruments internationaux pertinents, en améliorant les systèmes de suivi et d'échange d'informations entre les États, les enquêtes conjointes et en sanctionnant les réseaux criminels impliqués dans ces

trafics ainsi qu'en mettant en adéquation les pratiques juridiques, ainsi que la coopération avec les mécanismes de justice internationale, y compris la Cour pénale internationale, lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des cas de déportation et d'adoption illégales d'enfants et d'engager des poursuites dans de tels cas;

11. *exhorte* les différentes agences de l'ONU, particulièrement le Haut-Commissariat aux réfugiés ainsi que les missions de paix de l'ONU, à apporter leur contribution à l'effet de prévenir les adoptions internationales illégales en procédant particulièrement au recensement des personnes victimes de celles-ci dans les zones de conflit armé ;

12. *appelle* les parlements à s'attaquer activement aux catalyseurs sous-jacents des adoptions internationales illégales, en prêtant une attention particulière aux stéréotypes de genre liés au statut social ou marital de la mère, à la xénophobie, à la pauvreté ainsi qu'à la discrimination, notamment contre des groupes spécifiques de la population, tels que les minorités ethniques, religieuses et linguistiques, les migrants, les réfugiés et les peuples autochtones, et *insiste* sur le fait que les adoptions d'enfants issus de groupes ethniques doivent respecter leurs droits, en particulier leur droit de préserver leur identité culturelle, linguistique et ethnique, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant ;

13. *appelle également* les parlements à légiférer pour encadrer les activités des agences d'adoption privées ;

14. *appelle en outre* les parlements à prévenir les adoptions internationales illégales en renforçant les systèmes de protection sociale, en investissant dans le soutien à la parentalité et en garantissant l'accès aux services essentiels ;

15. *exhorte* les États à développer et à mettre en œuvre des systèmes numériques de suivi des procédures d'adoption centralisés et sûrs, incluant des données biométriques et l'enregistrement numérique des naissances, afin d'empêcher la falsification de l'identité et de garantir la redevabilité ;

16. *prie* les États, en coopération avec la société civile et des acteurs internationaux, de soutenir et, le cas échéant, d'établir des mécanismes permettant l'identification, la localisation et le retour d'enfants déportés ou adoptés illégalement, en veillant à leur intérêt supérieur, y compris la réunification familiale ou une prise en charge appropriée dans leur pays d'origine et le rétablissement de leur identité juridique et de leur nationalité ;

17. *appelle* les États à mettre en place un soutien financier et structurel pour les victimes d'adoptions internationales illégales, comprenant par exemple :

    a) l'accès facilité aux archives pour permettre aux victimes de rechercher leurs origines ;
    b) la garantie que l'éventuelle annulation de leur adoption ne conduise à aucune perte de droits civils, de nationalité ou d'identité ;
    c) une assistance psychologique, juridique, sociale et administrative accessible pour les victimes et leurs familles, les frais y afférents étant levés pour les victimes ;
    d) la facilitation du changement de nom permettant de retrouver une identité perdue ;
    e) la suppression du délai de prescription pour de tels faits, permettant aux victimes qui découvriraient la vérité tardivement d'intenter malgré tout une action en justice ;
    f) la mise en place de bases de données d'ADN, compte dûment tenu du droit à la vie privée, du consentement éclairé et des garanties connexes ;
    g) la mise en place de programmes de réapprentissage linguistique et de réintégration culturelle pour les personnes adoptées illégalement souhaitant renouer avec leur pays d'origine ;
    h) l'intégration des organisations de victimes dans les processus de recherche de vérité, d'ouverture d'archives, de soutien juridique et de sensibilisation du public ;
    i) la création de fonds d'affectation spéciale à l'échelle nationale ou internationale pour financer l'assistance juridique, les tests ADN, la thérapie et le voyage de victimes d'adoptions illégales en recherche de justice ou de réunification familiale ;

18. *exhorte* les États à inclure des études de cas d'adoptions internationales illégales dans les programmes de formation à l'intention des magistrats, procureurs, avocats, policiers, travailleurs sociaux et diplomates, en particulier des consuls, afin de renforcer leur capacité à reconnaître et à traiter ces situations ;

19. *exhorte également* les États à renforcer la coopération d'ensemble les uns avec les autres, y compris au moyen de mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux, afin de partager des bonnes pratiques, des enseignements et des succès en matière de procédures d'adoption, tout en veillant à ce que de telles pratiques soient conformes aux instruments juridiques internationaux contraignants ;

20. *exhorte* les parlements à recommander à leurs gouvernements respectifs de mettre en place des mesures réparatrices pour les victimes, au moyen de mécanismes légaux de compensation, ainsi qu'à travers le soutien à la recherche de leurs origines ;

21. *exhorte également* les parlements à recommander à leurs gouvernements respectifs de promouvoir une vigilance accrue dans les zones de conflit et de crise humanitaire, où le risque d'adoption internationale illégale et de traite d'enfants, ainsi que de leur enrôlement militaire, est plus élevé, en renforçant les mesures de protection de l'enfance dans ces contextes, en veillant à ce que les droits et les besoins spécifiques des femmes et des filles soient pleinement pris en compte, car elles font partie des groupes les plus vulnérables aux violations dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, et, le cas échéant, en suspendant temporairement les adoptions internationales dans ces zones et en axant la formation des responsables sur la détection des enlèvements d'enfants aux frontières, dans les aéroports et aux carrefours maritimes ;

22. *exhorte* les États et les parlements à renforcer le suivi et la réglementation des plateformes numériques pour prévenir leur détournement aux fins de facilitation des adoptions illégales et des activités de traite connexes ;

23. *encourage* la mise en place de plateformes de dialogue régulier et d'assistance technique destinées aux hauts responsables visant à améliorer la transparence, le contrôle et la responsabilité dans le cadre des systèmes d'adoption internationale ;

24. *exhorte* les États à collaborer avec les organismes internationaux tels que les Nations Unies et la Cour pénale internationale, afin de traiter les cas d'adoptions internationales illégales et l'enrôlement militaire des victimes dans un cadre de justice internationale et de reconnaître ces crimes comme des violations graves des droits de l'homme pouvant être qualifiées de crimes contre l'humanité, et de proposer de nouvelles voies de recours pour les victimes ;

25. *invite* les États à envisager d'adopter une loi visant à créer un fondement juridique permettant de poursuivre les auteurs de crimes d'adoption illégale à l'échelle universelle ;

26. *exhorte* les parlements à donner la priorité aux adoptions nationales pour préserver les liens sociaux et culturels des enfants, et à veiller à ce que les adoptions réalisées dans les zones de conflit le soient uniquement par l'intermédiaire d'organismes internationaux reconnus comme les Nations Unies ou le Comité internationale de la Croix-Rouge ;

27. *appelle* les parlements à sensibiliser les autorités et le grand public à ces questions au moyen de campagnes d'information et, le cas échéant, à inclure dans les programmes scolaires et les modules pédagogiques au sens large l'importance de procédures d'adoption transparentes qui sont conformes au droit et aux principes éthiques internationaux ;

28. *exhorte* les parlements à veiller à un contrôle des procédures d'adoption indépendant, efficace et s'appuyant sur des ressources suffisantes, en garantissant que les décisions sont prises en toute transparence et dans le respect plein et entier de l'intérêt supérieur de l'enfant et que les lanceurs d'alertes et les témoins sont protégés des représailles, et en préservant la crédibilité des adoptions internationales légales ;

29. *prie* les autorités compétentes de veiller à ce que la reconnaissance publique des cas d'adoptions internationales illégales ne se solde pas par une stigmatisation des enfants adoptés, en mettant en place des garanties strictes de confidentialité et de protection de l'identité ;

30. *invite* les États et leurs parlements à conserver leurs archives et à veiller à la collecte de données fiables sur les cas d'adoptions internationales illégales ainsi que sur les cas d'enrôlement militaire des victimes, le cas échéant en lien avec les institutions internationales, afin d'évaluer l'ampleur du phénomène et d'améliorer les réponses politiques, ainsi qu'à recueillir et partager des données sur les bonnes pratiques en matière de systèmes d'adoption légale ;

31. *exhorte* les États à intégrer une perspective sensible au genre et à appliquer le principe de non-discrimination conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans toutes les mesures visant à prévenir et à combattre l'adoption internationale illégale, ainsi que lorsqu'ils fournissent des recours et un soutien aux victimes, et à veiller à ce que les droits et les besoins spécifiques des femmes et des filles soient pleinement pris en compte ;

32. *invite* les États et les parlements à adopter des politiques visant à renforcer et à promouvoir les systèmes légaux d'adoption internationale afin d'offrir aux enfants privés de soins parentaux la possibilité de bénéficier d'un environnement familial sain et aimant, conformément au droit international.

33. *invite* l'Union interparlementaire et les parlements nationaux à multiplier leur coopération avec les organismes concernés de l'ONU à l'effet de mettre en œuvre des plans d'action de prévention des adoptions internationales illégales ; et *exhorte* le Comité exécutif de l'UIP à examiner la proposition visant à ce que l'UIP et ses partenaires organisent une conférence parlementaire de prévention des adoptions internationales illégales.

---

[*]- La Fédération de Russie a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- Le Bélarus a émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU

Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP (Genève, 21 octobre 2025)

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, neuf hommes ont été successivement élus ou réélus au poste de secrétaire général. Ce déséquilibre entre les sexes est principalement attribué aux contextes internationaux et culturels dominés par les hommes dans lesquels les Nations Unies ont opéré.

Beaucoup de choses ont changé dans le monde au cours des 80 années d'existence de l'ONU, notamment un consensus croissant autour de l'égalité des sexes et du droit des femmes à occuper des postes de direction au niveau national et international. Le principe de l'égalité des sexes a été inscrit dans de nombreux accords internationaux, et tant l'ONU que l'UIP en ont fait un moteur essentiel de leurs travaux consacrés au développement, aux droits de l'homme et à la démocratie.

L'année dernière, dans le cadre du **Pacte pour l'avenir** (septembre 2024), les États membres de l'ONU ont décidé de :

> "Souligner que la sélection et la nomination du ou de la Secrétaire général(e) doivent être guidées par les principes du mérite, de la transparence et de l'inclusion et compte dûment tenu de l'équilibre des genres et du roulement régional, et garder à l'esprit, lors de la prochaine procédure de sélection et de nomination et des suivantes, qu'il est regrettable qu'aucune femme n'ait encore jamais été Secrétaire générale, tout en encourageant les États membres à envisager de présenter
> des candidates."

La dernière résolution en date intitulée *Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale* (septembre 2025), qui rend le processus d'élection du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU plus ouvert et transparent que jamais, réitère le sentiment de "regret" qui figure dans le Pacte pour l'avenir, mais s'abstient de lancer un appel direct à l'élection d'une femme en 2026.

En adoptant cette motion, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP affirmera que, dans le contexte du processus actuel de sélection du ou de la prochain(e) secrétaire général(e) de l'ONU en 2026, le moment historique est venu d'élire une femme à ce poste, à la fois comme une question de principe et comme une démonstration de l'engagement des Nations Unies à garantir l'égalité pour tous.

Nous reconnaissons les nombreuses femmes dirigeantes accomplies qui ont occupé ou continuent d'occuper des postes de direction dans le monde entier, y compris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui est considérée comme la prochaine dans le roulement géographique pour le poste du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU. Notant en outre que les candidats à ce poste doivent être officiellement parrainés par leurs gouvernements respectifs, la Commission appelle les Parlements membres de l'UIP, en particulier les Membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, à :

1. organiser des réunions d'information au sein de leurs commissions des affaires étrangères respectives afin de faire le point sur les modalités d'élection du ou de la secrétaire général(e) de l'ONU et sur le calendrier du processus de sélection et de nomination qui se déroulera au cours de l'année 2026 ; et

2. coopérer avec les dirigeants de leur gouvernement en vue de lancer une recherche de candidates dès que possible afin d'assurer un grand nombre de candidates hautement qualifiées pour l'élection par le Conseil de sécurité.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

dont la 151e Assemblée a pris acte
(Genève, 23 octobre 2025)

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances les 20 et 21 octobre 2025 sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Kuspan (Kazakhstan).

Le 20 octobre, la Commission a tenu une première réunion-débat sur le thème *Politique de maîtrise des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements,* présentée par Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission. La séance a été modérée par Mme Y. Issar du Programme pour la paix et le désarmement au Quaker United Nations Office (QUNO) à Genève, qui a insisté sur l'urgence de revitaliser le désarmement multilatéral dans un contexte de dépenses militaires record et d'escalade des tensions mondiales. Elle a fait valoir que plus de 120 conflits armés étaient en cours dans le monde, tandis que les cadres de contrôle des armes et de désarmement humanitaire étaient mis à rude épreuve, et que les parlementaires jouent un rôle crucial dans la prévention d'une nouvelle militarisation et la sauvegarde des principes humanitaires.

Mme C. Solmirano, Cheffe du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (TCA), a insisté sur le rôle crucial des parlements dans la mise en œuvre du TCA, premier instrument juridiquement contraignant régissant le commerce international des armes conventionnelles. Elle a expliqué qu'avec 117 États parties, le Traité vise à prévenir le commerce illicite et le détournement d'armes qui attisent les conflits et les violations des droits de l'homme. S'appuyant sur les conclusions d'un atelier régional organisé en Zambie, elle a souligné que la volonté politique et le contrôle parlementaire sont essentiels à une mise en œuvre efficace et à l'établissement d'un lien entre les engagements mondiaux et les pratiques nationales. Elle a conclu que la réglementation du commerce des armes n'est pas seulement un impératif de sécurité, mais aussi une question de responsabilité humaine. M. C. Foradori, Président de la 11e Conférence des États parties au TCA (CSP11), a complété l'exposé de Mme Solmirano en mettant en lumière la contribution du Traité à la paix et à la transparence sur le marché mondial des armes. Il a noté que les lacunes en matière d'adhésion, en particulier dans les régions où la participation est limitée, comme l'Amérique latine, créent des risques, des "trous noirs", exploités par les réseaux criminels. Il a appelé les parlementaires à promouvoir la ratification, à renforcer le contrôle au niveau national et à inciter les jeunes à soutenir les efforts de désarmement.

Mme M. Parke, Directrice exécutive de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) et ancienne parlementaire, a averti que le risque d'utilisation de l'arme nucléaire est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis la Guerre froide. Elle a fait valoir que même un échange nucléaire limité entraînerait des conséquences humanitaires et climatiques dévastatrices, aggravées par l'effondrement des principaux accords de contrôle des armements et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes nucléaires. Présentant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme une voie vers le désarmement et l'assistance aux victimes, elle a mis l'accent sur le rôle essentiel des parlements dans l'alignement des politiques nationales sur le droit international et les principes humanitaires. Elle a exhorté les membres à soulever la question dans leurs assemblées législatives, à signer l'Engagement parlementaire de l'ICAN et à participer aux prochaines réunions des États parties, en réaffirmant que le désarmement nucléaire n'est pas une utopie, mais un impératif existentiel.

Mme S. Mohan, Chercheuse associée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a abordé la question de la gouvernance des technologies émergentes, en particulier l'IA et les cybercapacités. Elle a noté leur utilisation croissante dans des contextes militaires, y compris les armes autonomes et les cyberopérations, et a fait référence aux processus de l'ONU en cours tels que le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Elle a insisté sur l'importance de combler les fossés numériques, d'intégrer les perspectives de genre et de relier le désarmement, la cybersécurité et les programmes relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité. Mme Mohan a exhorté les parlementaires à promouvoir une innovation responsable, à renforcer les capacités de contrôle et à soutenir une gouvernance inclusive des technologies qui façonnent la sécurité mondiale.

M. R. Lennane, Conseiller en désarmement au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis l'accent sur une approche humanitaire du désarmement axée sur l'impact humain des armes plutôt que sur leur possession ou leur nombre. Il a expliqué que cette perspective responsabilise tous les États et souligne le lien entre le désarmement et la protection des personnes représentées par les parlements. Faisant valoir les résultats des traités de désarmement humanitaire, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, il a noté qu'ils ont réussi à réduire les souffrances et à façonner des normes mondiales, même parmi les États qui n'y sont pas parties. M. Lennane a prévenu que les récents retraits de ces instruments risquaient de compromettre des décennies de progrès et a exhorté les parlementaires à défendre et à promouvoir leur universalisation, soulignant que les normes humanitaires sont essentielles en temps de conflit comme en temps de paix.

Plus de 20 délégués ont pris la parole, convergeant sur la nécessité de renforcer les régimes de contrôle des armements existants et d'améliorer la gouvernance des technologies émergentes. Les interventions ont reflété les expériences nationales en matière de pollution par les armes, de destruction des stocks et de contrôle de l'IA. Les délégués ont souligné l'importance de la transparence, de la vérification et du respect réciproque, et ont appelé à un engagement parlementaire plus fort dans l'élaboration de cadres éthiques et juridiques pour les nouvelles technologies. Plusieurs participants ont insisté sur l'adhésion aux traités de désarmement humanitaire, en particulier à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et ont mis en exergue les conséquences humaines, environnementales et socio-économiques de la pollution par les armes. D'autres ont appelé au dialogue politique et à l'instauration d'un climat de confiance pour éviter une nouvelle course aux armements, à des investissements plus importants dans l'éducation au désarmement et à la paix, et à des mesures visant à réduire les risques nucléaires.

Dans leurs observations de clôture, les intervenants ont réaffirmé la responsabilité partagée des parlementaires dans la promotion de la paix, du désarmement et de la non-prolifération. Ils ont appelé à rétablir la confiance dans le multilatéralisme, à faire respecter le droit international et les principes humanitaires, et à renforcer le contrôle parlementaire des technologies émergentes. La séance s'est conclue par un appel collectif à renouer le dialogue, la solidarité et la confiance afin de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations futures.

Le même jour, la Commission a organisé une deuxième réunion-débat sur le thème *Renforcer le contrôle parlementaire des dépenses de défense*. Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission, a ouvert la séance et lancé le Bulletin thématique de l'UIP intitulé *Contrepoids démocratiques et équilibres militaires : le contrôle parlementaire sur fond de hausse des dépenses militaires*. Cette publication appelle à une plus grande transparence et à une redevabilité accrue lors de l'établissement du budget de la défense, en insistant sur le rôle essentiel des parlements pour garantir que les allocations au domaine militaire sont conformes aux principes démocratiques et aux priorités des citoyens en matière de sécurité. La Présidente a également annoncé un projet de recherche conjoint UIP-DCAF-SIPRI sur les pratiques exceptionnelles en matière de budget de la défense et a invité les délégués à contribuer à une enquête mondiale appuyant cette initiative.

La modératrice, Mme Y. Issar (QUNO), a ouvert la séance en faisant valoir que le contrôle parlementaire n'est pas une formalité procédurale mais une responsabilité démocratique fondamentale s’agissant de la redevabilité, de la transparence et de la confiance du public. Elle a noté que les dépenses militaires mondiales ont atteint un record de 2 700 milliards d’USD en 2024, avertissant que cette croissance continue risque d'exacerber les inégalités, d'éroder la confiance entre les États et de détourner les ressources de la sécurité humaine et du développement durable.

M. D. Lopes da Silva, Chercheur à l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), a présenté un aperçu analytique des tendances récentes en matière de dépenses militaires mondiales. Il a fait observer que plus de 100 pays ont augmenté leur budget de défense en 2024, marquant ainsi la dixième année consécutive de croissance. Il a averti que le recours croissant à des mécanismes hors budget et extrabudgétaires sape le contrôle démocratique et affaiblit le contrôle parlementaire. Il a appelé les parlements à veiller à ce que les allocations à la défense restent transparentes, efficaces et répondent aux besoins des citoyens.

Mme C. Fredriksen, Directrice générale à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a mis en lumière le rôle indispensable des institutions supérieures de contrôle dans la promotion de la transparence fiscale et de la redevabilité dans le secteur de la défense. Elle a fait remarquer que l'excès de secret et les exemptions conduisent souvent à l'inefficacité, à la mauvaise gestion et au déclin de la confiance du public. Faisant le parallèle avec les dépenses d'urgence engagées lors de la pandémie de COVID-19, elle a averti que des dépenses militaires non contrôlées peuvent avoir des conséquences similaires, en détournant les ressources des services publics essentiels. Elle a exhorté les parlementaires à utiliser les résultats des audits de manière proactive afin d'améliorer le contrôle et de renforcer la bonne gouvernance.

Mme D. Lui, Chargée de programme au Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève (DCAF), a souligné qu'un contrôle efficace nécessite des mandats juridiques solides, une capacité institutionnelle et un engagement ferme envers les principes démocratiques. Elle a présenté l'initiative conjointe UIP-DCAF-SIPRI visant à recenser les pratiques parlementaires mondiales en matière de contrôle de la défense, afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques. Elle a également souligné l'importance des cadres de gouvernance qui prennent en compte les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et les armes autonomes, appelant à une innovation centrée sur l'humain et responsable dans le secteur de la sécurité.

M. M. Spies, Spécialiste hors classe des questions politiques auprès du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), a rappelé les efforts déployés de longue date par les Nations Unies pour établir un lien entre le désarmement et le développement, y compris les études sur les impacts sociaux et économiques des dépenses militaires. Il a appelé à redoubler d'efforts pour évaluer les coûts environnementaux et sociétaux de la militarisation et pour étudier la manière dont les économies réalisées dans le domaine du désarmement pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également souligné que la transparence des rapports nationaux présentés aux Nations Unies est essentielle pour favoriser le dialogue sur la réduction des dépenses militaires.

Au cours du débat qui a suivi, huit délégués ont pris la parole. Les intervenants ont reconnu que si les investissements militaires restent nécessaires dans un contexte de conflits permanents, de cybermenaces et d'instabilité mondiale, la véritable sécurité ne peut reposer sur les seules armes. Ils ont fait remarquer que le contrôle est ce qui transforme les dépenses en une véritable protection, qu'il s'agisse des frontières, de la démocratie ou de la dignité humaine, et garantit que le financement appuie également la prévention, la médiation et l'inclusion. Les participants ont également souligné la nécessité d'un débat parlementaire éclairé et transparent sur les implications à long terme de l'augmentation des budgets militaires, en particulier les risques liés à l'opacité et aux mécanismes extrabudgétaires qui affaiblissent la redevabilité. Plusieurs délégués ont rappelé qu'avec la montée en flèche des dépenses militaires mondiales, les ressources sont détournées de l'investissement social et contribuent à l'augmentation des émissions. Ils ont appelé à une approche équilibrée qui garantit le financement de la consolidation de la paix, de l'innovation et de la résilience sociale tout en s'attaquant aux coûts environnementaux et économiques de la militarisation.

Dans toutes les prises de parole, un large consensus s'est dégagé sur le fait que la transparence est une source de force et que le contrôle parlementaire est essentiel pour garantir que les budgets de la défense ne sont pas simplement plus importants lorsque c'est nécessaire, mais aussi plus sages, plus équitables et mieux alignés sur les principes de la sécurité humaine et de la sécurité commune. Les participants ont conclu que l'augmentation du montant des budgets de défense pose des défis non seulement fiscaux, mais aussi démocratiques et éthiques. Un contrôle parlementaire fort, appuyé par la transparence et la redevabilité, reste indispensable pour garantir que les ressources publiques contribuent à la paix, à la stabilité et à la sécurité humaine.

Le 21 octobre, Mme A. Kuspan (Kazakhstan) a présenté et conduit l'audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission, intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Des experts et des parlementaires ont pris part à cette séance pour examiner la manière dont les institutions législatives peuvent favoriser une paix durable, la justice et l'inclusion dans les sociétés sortant d'un conflit.

M. P. Dziatkowiec, Directeur de la Médiation et de l'appui à la paix au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), a insisté sur le rôle crucial des parlements dans le maintien de la paix et de la justice transitionnelle. S'appuyant sur plus de 20 ans d'expérience diplomatique et de médiation, il a souligné qu'une paix durable dépend de la justice, de l'inclusion et de la volonté politique, et non de "solutions rapides" ou d'accords superficiels. Citant les exemples de la Colombie, de l'Irlande du Nord et des Balkans occidentaux, il a montré que la participation des victimes, de la société civile et des parlements renforce la légitimité et réduit le risque de reprise des conflits. Il a conclu que les parlementaires, du fait de leur rôle législatif, de contrôle et de représentation, sont particulièrement bien placés pour combler les fossés, instaurer la confiance et favoriser un dialogue permanent au sein des sociétés et entre elles.

Mme S. Naraghi Anderlini, Fondatrice et PDG de l'International Civil Society Action Network (ICAN), a mis l'accent sur le besoin urgent d'une consolidation de la paix inclusive dans un contexte de conflit mondial généralisé. Avec plus de 120 millions de personnes déplacées et deux milliards de personnes vivant dans des contextes fragiles, elle a fait valoir que le relèvement après la guerre devait aller au-delà de la sécurité et inclure la santé, l'éducation, la justice et des politiques tenant compte de l'égalité des sexes. S'appuyant sur des exemples du Rwanda, de Sri Lanka, de l'Iraq et de l'Afghanistan, elle a averti que l'exclusion des femmes et l'ignorance des dynamiques de genre entretiennent l'inégalité et l'instabilité. Elle a exhorté les parlements à inscrire l'inclusion, la dignité et le potentiel humain dans les lois et les politiques, soulignant que seule une approche "globale de la société", associant les parlements et la société civile, peut transformer une crise en une paix durable et une prospérité partagée.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), co-rapporteure du projet de résolution, a présenté la vision des co-rapporteurs en matière de relèvement postconflit. Elle a fait noter que la résolution ne visait pas seulement à faire en sorte que les parlements mettent fin officiellement aux guerres, mais aussi à donner aux parlements les moyens de transformer les cessez-le-feu fragiles en une paix juste et inclusive. Soulignant que l'injustice et l'impunité alimentent la reprise de la violence, elle a appelé à une paix durable fondée sur la redevabilité, les réparations et la vérité. Le projet de résolution repose sur quatre piliers : la justice et la redevabilité, la mise en œuvre des accords de paix, la réforme des institutions et de la gouvernance, et le relèvement appuyé par la communauté internationale mais pris en charge par les pays eux-mêmes. Soulignant l'importance de l'inclusion, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et des minorités, elle s'est référée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU comme cadre d'orientation. Mme Belhirch a conclu que les parlements sont des bâtisseurs de paix essentiels, rétablissant la légitimité et la confiance, et a affirmé que la résolution sera axée sur la justice, l'inclusion et l'appropriation, rappelant que "la paix sans justice n'est pas la paix du tout".

Au cours du débat qui a suivi, 19 délégués ont pris la parole. Nombre d'entre eux ont insisté sur le rôle central des parlements lorsqu'il s'agit de transformer les cessez-le-feu en paix durable grâce à l'élaboration de lois, au contrôle de l'application de celles-ci, à l'accent mis sur la justice, à l'inclusion et à la redevabilité. Ils ont insisté sur l'importance de l'appropriation nationale du relèvement, appelant à une action législative pour valider les accords de paix, protéger les personnes déplacées et mettre en place des mécanismes de vérité, de réparation et d'amnistie. Les participants ont également souligné la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité menée par les civils et d'un leadership parlementaire dans le financement de la reconstruction, de l'éducation et de l'aide psychosociale.

Plusieurs délégués ont insisté sur l'institutionnalisation de l'inclusion, en particulier des femmes, des jeunes et des minorités, au moyen de mécanismes tels que la règle de la double majorité et les commissions intercommunautaires. D'autres ont appelé au renforcement des cadres de lutte contre la corruption, à la mise en place d'indicateurs de réconciliation mesurables et au passage d'une sécurité militarisée à une sécurité humaine, en appuyant les systèmes d'alerte précoce et la société civile. L'importance de la diplomatie parlementaire, de la coopération régionale et de la lutte contre la désinformation a également été mise en lumière. Le débat s'est conclu par un large consensus sur le fait que les parlements sont des bâtisseurs de paix décisifs, capables de codifier les engagements, de superviser la mise en œuvre, de réintégrer les ex-combattants et de favoriser la cohésion sociale afin de garantir l'instauration et le maintien de la paix.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

dont la 151e Assemblée a pris acte
(Genève, 23 octobre 2025)

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 21 et 22 octobre. Les deux séances ont été conduites par la Vice-Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par quatre experts : M. A.R. Khan, Conseiller, Coopération internationale et politique fiscale, Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) ; Mme V. Gonzalez Behar, Responsable des partenariats, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources au sein du Cadre intégré renforcé, Organisation mondiale du commerce ; M. M. Kobetsky, Professeur honoraire à l'Australian National University College of Law et membre du Tax and Transfer Policy Institute à la Crawford School of Public Policy ; et Mme M. St. Louis, Directrice de Global Trade Watch de Public Citizen. Les co-rapporteurs, Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie), étaient également présents.

M. A.R. Khan (DESA) a indiqué que la dette publique mondiale a dépassé les 100 000 milliards d'USD, les pays en développement étant soumis à une forte pression fiscale. Selon les données de la Banque mondiale, 1 400 milliards d'USD sont payés chaque année pour le service de la dette extérieure, dont 400 milliards d'USD d'intérêts, ce qui fait que près de la moitié de la population mondiale vit dans des pays qui dépensent plus en intérêts qu'en santé et en éducation réunies. M. Khan a fait observer que les efforts visant à augmenter les impôts pour réduire la dette érodent souvent la confiance du public, révélant un problème structurel dans la mobilisation des revenus. Il a noté qu'un certain nombre d'entreprises multinationales, qui bénéficient de la meilleure expertise fiscale, paient le moins d'impôts possible. Il a souligné que les gouvernements pourraient avoir la même opportunité s'ils étaient capables de s'attaquer à ce problème d'une manière plus coordonnée. M. Khan a insisté sur la nécessité d'une action gouvernementale coordonnée et d'un renforcement du rôle des parlementaires s'agissant d'améliorer la gouvernance fiscale, notamment grâce à des commissions des comptes publics, des mécanismes de contrôle et des comités chargés des finances.

Mme V. Gonzalez Behar (OMC) a souligné que le commerce ne se limite pas aux droits de douane, mais qu'il implique également des normes et des réglementations qui facilitent la circulation des biens et des services à travers les frontières. Rappelant les années 1930, elle a mis en garde contre les mesures protectionnistes qui ont entraîné un effondrement du commerce mondial et ont finalement contribué à la Seconde Guerre mondiale. Si le système commercial actuel est plus résistant grâce aux règles internationales qui ont été établies pour éviter que certaines situations ne se reproduisent, elle a averti que le commerce reste fragile. Elle a mis en lumière le rôle central des parlementaires dans les politiques commerciales et a formulé quelques suggestions pour aider à diffuser la prochaine résolution. Elle a recommandé de se concentrer sur les mesures non tarifaires, de ratifier l'Accord de l'OMC sur la pêche, de soutenir la réforme de l'OMC et de participer à la prochaine Conférence parlementaire sur l'OMC afin que la résolution puisse être une référence pour les ministres.

M. M. Kobetsky (Australian National University College of Law) a souligné que les recettes fiscales sont essentielles au financement des biens et services publics. Il a insisté sur le rôle crucial des parlements dans l'imposition des multinationales et dans la réforme de la législation permettant de tenir compte de leurs activités mondiales. Tout comme les multinationales sont bien conseillées et disposent de ressources suffisantes, les parlementaires doivent également être bien conseillés et agir au niveau mondial grâce à des forums tels que ceux de l'UIP et de l'ONU. Il a souligné qu'il existe un certain nombre de mécanismes qui peuvent aider à développer des politiques fiscales efficaces pour veiller à ce que les multinationales ne trouvent pas de failles. Il est en effet crucial de s'attaquer à ce problème, car lorsqu'il y a évitement fiscal, soit les contribuables doivent couvrir les manques à gagner, soit les gouvernements devaient accroître leurs emprunts.

Mme M. St Louis (Public Citizen) a fait remarquer que le commerce mondial est nécessaire, mais que les accords de libre-échange actuels et les politiques néolibérales, qui sont principalement façonnés par les intérêts des grandes entreprises du Nord, ne sont pas viables. Elle a exhorté les parlements à plaider en faveur de règles commerciales mondiales plus équitables, de la responsabilisation des entreprises et de l'investissement dans des chaînes d'approvisionnement qui respectent les travailleurs et les droits de l'homme et soutiennent une économie verte. Elle a également appelé à davantage de transparence et de redevabilité dans l'élaboration des politiques commerciales, à la protection de l'espace politique national et à la réglementation dans l'intérêt du public. Enfin, elle a souligné la nécessité pour les parlementaires de s'engager activement dans les débats concernant les accords de commerce et d'investissement, car ils ont des implications considérables sur de nombreux aspects de l'élaboration des politiques nationales.

Après les exposés des experts, 22 délégués ont fait connaître des exemples de la façon dont leurs pays renforcent les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la fraude et l'évitement fiscaux, promouvoir la croissance économique et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Les mesures déployées comprennent la promulgation de lois, le développement de l'analyse des données, l'introduction de régimes de sanctions et le renforcement de la coopération internationale. Certains pays ont criminalisé le fait de soumettre des déclarations fiscales frauduleuses et reconnu la fraude fiscale comme une forme de blanchiment d'argent.

Les délégués se sont inquiétés du fait que l'interdépendance économique mondiale rend les économies en développement et les petites économies particulièrement vulnérables. Ils ont souligné que des millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, que beaucoup sont encore privées d'accès à l'eau et au logement, et que l'économie mondiale se fragmente en raison du protectionnisme, des mesures coercitives, des sanctions, de la fermeture unilatérale des frontières et de la perturbation de la logistique et des chaînes d'approvisionnement internationales. Ils ont fait valoir que le protectionnisme semble protéger temporairement les intérêts nationaux, mais qu'à long terme, il affaiblit la compétitivité, perturbe les chaînes d'approvisionnement et sape la confiance entre les pays à un moment où la solidarité et la coopération multilatérale sont le plus nécessaires.

Les parlements ont été reconnus comme des acteurs clés pouvant inverser ces tendances négatives en promulguant des lois fiscales équitables et transparentes, en comblant les lacunes et en veillant à ce que les politiques nationales soient alignées sur les ODD. Les délégués ont souligné que les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce et de l'investissement durables, dans le renforcement du contrôle des engagements internationaux et lorsqu'il s'agit de garantir que les politiques économiques donnent la priorité aux personnes plutôt qu'aux profits. Les délégués ont également insisté sur l'importance du dialogue parlementaire, du partage d'informations et de la collaboration dans le cadre de forums internationaux, tels que ceux de l'UIP, de l'ONU, de l'OCDE ou du G20, pour favoriser une gouvernance économique mondiale équitable.

Les co-rapporteurs se sont également adressés à la Commission. Ils ont demandé que le mot "fraude" dans le titre de la résolution soit remplacé par "évitement" pour leur permettre de se concentrer sur les failles fiscales légales sur lesquelles les parlements peuvent agir. La Commission a approuvé cette proposition.

Réunion-débat sur le thème *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables*

La réunion-débat a porté sur le rôle des parlements dans la lutte contre les répercussions des changements climatiques sur les communautés vulnérables. La modératrice, Mme A. Ellis, Directrice générale des partenariats stratégiques et des réseaux au Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, a souligné que les changements climatiques ne sont pas seulement une crise environnementale, mais aussi une crise humaine, ceux qui y contribuent le moins étant souvent ceux qui en supportent les plus lourdes conséquences. Les intervenants étaient Mme A. Tolentino, militante de la jeunesse et responsable de Care About Climate, Philippines, qui a participé en ligne, M. I. Seruiratu, membre du Parlement des Fidji, et M. R. Feingold, Président du Comité directeur mondial de Campaign for Nature et ancien sénateur américain.

Mme A. Tolentino (Care About Climate) a évoqué les graves conséquences des changements climatiques aux Philippines, notamment dans le secteur de la santé qui constate l'augmentation des maladies liées au climat. Elle a également signalé les risques croissants auxquels sont confrontés les

défenseurs de l'environnement, qui sont pris pour cible, et le fait que les médias ne rendent pas suffisamment compte de ces circonstances. Mme Tolentino a souligné l'importance d'un leadership climatique inclusif et le rôle des jeunes dans la défense de la justice climatique. Elle a appelé à un renforcement des partenariats avec les organisations de jeunes, à l'intégration de l'éducation climatique dans les écoles et à des campagnes de sensibilisation destinées à informer et à responsabiliser les communautés locales.

M. I. Seruiratu (Fidji) a décrit les effets directs des changements climatiques aux Fidji, notamment la montée du niveau de la mer et l'acidification des océans. Il a évoqué les répercussions sur la société, notamment les déplacements internes et l'érosion de l'identité et du patrimoine des communautés de pêcheurs qui ne peuvent plus vivre dans les zones côtières. Il a insisté sur la nécessité d'un soutien international, notamment en matière de financement et de technologie, et sur le fait que les pays doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. M. Seruiratu a souligné que les Fidji remplissent leurs engagements en matière d'atténuation des changements climatiques, mais que le soutien international pour faire progresser l'adaptation doit être renforcé.

M. R. Feingold (Campaign for Nature) a évoqué l'interconnexion des changements climatiques et de la perte de biodiversité, soulignant l'importance de traiter les deux avec la même urgence. Il a insisté sur l'importance des forêts et des récifs coralliens pour l'atténuation des changements climatiques, la nécessité d'augmenter le financement pour soutenir la conservation de la biodiversité et le rôle des peuples autochtones s'agissant de préserver la biodiversité. M. Feingold a mis l'accent sur la difficulté de garantir la cohérence des politiques climatiques entre les administrations gouvernementales, tout en soulignant que la biodiversité est un sujet qui peut unir les différents acteurs au-delà des clivages politiques. Il a encouragé les parlements à collaborer avec leurs gouvernements pour protéger au moins 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030.

Des participants de 23 pays pris la parole. Ils ont mis l'accent sur les questions clés liées à la biodiversité et au climat, notamment la nécessité d'une action climatique inclusive et fondée sur les connaissances scientifiques, d'une surveillance accrue des engagements climatiques et de cadres juridiques et budgétaires plus solides pour une action climatique efficace. L'importance d'une coopération internationale plus forte, notamment en termes de partage des connaissances et de transfert de technologies, a été évoquée à plusieurs reprises.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) au Brésil

Le rapporteur de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30, M. H. Costa, membre du Parlement du Brésil, a fait savoir que la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30, organisée par l'UIP et le Parlement du Brésil, aura lieu le 14 novembre 2025 à Belém, au Brésil. Une brève vidéo a été projetée pour montrer les lieux où se dérouleront la Réunion parlementaire et la COP principale à Belém.

M. Costa a ensuite présenté les thèmes clés de l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire à la COP30. Il a souligné que ce document appelle les parlements à prendre plusieurs mesures pour renforcer l'action climatique, notamment la nécessité de veiller à ce que les engagements internationaux en matière de climat soient traduits dans la législation et les politiques nationales, de prendre en compte les émissions de méthane, la décarbonation, le reboisement et la santé dans les solution aux défis climatiques, de donner la priorité aux besoins des groupes vulnérables et d'encourager l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle pour lutter contre les changements climatiques.

Des parlementaires de sept parlements nationaux et des représentants de quatre organisations et d'un parlement régional ont pris la parole. Les points soulevés lors de la discussion comprenaient : l'importance de la surveillance et de la redevabilité en matière de changements climatiques, la nécessité de reconnaître les liens entre les changements climatiques et la santé humaine et les déplacements, l'urgence de s'attaquer aux émissions de méthane et le rôle vital des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables dans l'action pour le climat.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 151e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, le 23 octobre 2025)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies a tenu deux séances, les 21 et 22 octobre 2025, sous la conduite de Mme L. Crexell (Argentine), Présidente du Bureau de la Commission. Après avoir ouvert la réunion, Mme Crexell a invité toutes les personnes présentes à adopter l'ordre du jour et à approuver le compte rendu de la session précédente de la Commission, qui s'est tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent, en avril 2025.

Le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU : modalités et fondements politiques

Intervenants : M. A. Motter, Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU ; Mme C. Gallach, membre de GWL Voices ; Mme M. Noel Leoni, Directrice de campagne, Gqual ; Mme S. Ataullahjan (Canada), sénatrice, membre du Bureau de la Commission.

La séance a été consacrée à une discussion portant sur le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU et sur la nécessité de choisir une femme pour remplacer l'actuel titulaire du poste, M. A. Guterres, lorsque son mandat expirera, le 31 décembre 2026. Une motion intitulée *Élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*, soumise par le Bureau de la Commission, a été discutée. Après une brève présentation de M. Motter sur les grandes étapes de l'élection du Secrétaire général de l'ONU, la Présidente a invité les deux principales intervenantes, Mmes Gallach et Noel Leoni, à exposer les arguments en faveur du choix d'une femme pour le poste de secrétaire général de l'ONU.

Mme C. Gallach (GWL Voices) a présenté le point de vue de son groupe sur les principales raisons pour lesquelles il était temps qu'une femme devienne la "diplomate la plus haut placée" du monde, proposition soutenue par 80 gouvernements environ. Élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU après la série de neuf hommes ayant occupé ce poste depuis la création de l'organisation en 1945 était tout simplement la bonne chose à faire compte tenu de l'engagement des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. La crise existentielle que traverse l'ONU et la détérioration de la situation mondiale exigeaient une nouvelle approche et un nouveau style de leadership, qu'une femme était plus à même d'apporter. Mme Gallach s'est félicitée de l'engagement des parlements sur cette question, qu'elle considérait comme le meilleur moyen de faire entendre la voix du peuple.

Pour sa part, Mme M. Noel Leoni (Gqual) a donné des précisions sur la récente résolution de l'Assemblée générale qui a établi le processus d'élection du secrétaire général de l'ONU, en soulignant que, bien que cette résolution représente une amélioration par rapport au passé du point de vue de la transparence et de l'ouverture, elle n'avait toutefois pas répondu aux attentes en n'appelant pas explicitement à l'élection d'une femme la prochaine fois. Mme Leoni a suggéré de mieux définir les qualifications requises pour le poste afin que les candidats potentiels puissent être plus facilement sélectionnés sur la base de leur mérite. Les parlements pourraient contribuer à préciser les qualifications adaptées en organisant des auditions publiques. En outre, elle a invité la société civile et les parlements à prendre une part active à l'ensemble du processus électoral, notamment en plaidant en faveur de candidates dans leurs pays respectifs et en invitant tous les candidats à répondre à une série de questions.

Après avoir entendu les intervenants, la Présidente a invité Mme S. Ataullahjan (Canada) à présenter la motion qu'elle avait soumise la veille au Bureau de la Commission et que ce dernier avait soutenue. Mme Ataullahjan a déclaré qu'après mûre réflexion, il avait été prévu de modifier le titre de la motion pour qu'il devienne *Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU*. Elle a présenté le texte, qui appelait sans équivoque à l'élection d'une femme en 2026, en indiquant que les parlements devraient organiser des réunions d'information pour faire le point sur les prochaines élections tout en s'engageant activement auprès des gouvernements dans le but d'identifier le plus grand nombre possible de candidates potentielles à présenter.

Le débat qui a suivi, auquel ont participé 34 délégations et au cours duquel ont été présentées 16 interventions, a mis en évidence les points suivants :

- Le meilleur moyen pour les parlements de contribuer à l'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU en 2026 était de soutenir autant de candidates que possible. Dans la mesure du possible, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont le soutien était indispensable (en raison de leur droit de veto), devraient être persuadés de ne présenter ou de ne soutenir que des candidates.
- Le dossier des candidats devrait mettre en valeur leurs compétences et leur respect de l'ensemble des valeurs des Nations Unies, ainsi que leur impartialité et leur autorité morale.
- Quelle que soit la personne finalement élue, le nouveau secrétaire général devrait disposer d'une plus grande autonomie pour prendre des décisions dans l'intérêt de l'organisation et du monde.
- L'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'ONU pour la première fois l'année prochaine serait également importante pour ouvrir la voie aux femmes dirigeantes dans d'autres secteurs du système des Nations Unies, où elles continuaient à être sous-représentées.

À l'issue du débat, la Présidente a soumis la motion remaniée au vote. La motion a été adoptée à l'unanimité.

ONU80 : une refonte très ambitieuse et de grande envergure du système des Nations Unies dans son ensemble

Intervenants : M. G. Ryder, Secrétaire général adjoint aux politiques, Coordinateur en chef de l'initiative ONU80 ; M. P. Linnér, Directeur de programme, Fondation Dag Hammarskjöld ; Mme B. Adama, Global Policy Forum.

En tant que Coordinateur en chef de l'initiative ONU80, M. G. Ryder a présenté le contexte et l'objectif de cette initiative, qui visait à faire de l'ONU une organisation plus pertinente et plus efficace pour répondre aux défis mondiaux actuels. L'ONU était à court de liquidités, car certains grands donateurs ne payaient pas leur contribution à temps ni dans son intégralité. Pire encore, l'ONU était confrontée à une "crise des valeurs" dans le cadre de laquelle le multilatéralisme était remis en cause par une tendance "à faire cavalier seul".

M. Ryder a expliqué les trois principaux axes de travail de l'initiative ONU80, qui visaient essentiellement à réduire le budget de l'ONU de 15 à 20 % à l'échelle du système, en éliminant ou en rationalisant une multitude de mandats accumulés au fil des décennies, et en fusionnant ou en recentrant les agences et les programmes existants afin de réduire les chevauchements. L'initiative ONU80 ne devait toutefois pas être considérée comme un simple exercice de réduction des coûts : son véritable objectif était de recentrer l'ONU sur les éléments essentiels de son cœur de mission. Un système onusien plus léger résoudrait plus efficacement des problématiques telles que l'intelligence artificielle (IA) et les autres questions cruciales qui se profilaient à l'horizon.

Ceci étant, M. Ryder a fait observer qu'il était indispensable de consolider les finances de l'ONU. Deux donateurs représentaient à eux seuls près de la moitié du budget ordinaire du Secrétariat de l'ONU, ce qui rendait l'ensemble de l'organisation vulnérable financièrement en cas de non-paiement ou de retard de paiement. Il n'était souvent pas possible de dépenser les fonds reçus au cours du dernier trimestre de l'année en les consacrant aux projets retenus. Les règles en vigueur imposaient par conséquent de les restituer au donateur, transformant de fait un retard de paiement en un non-paiement. Moins l'ONU était capable de remplir son mandat, moins elle bénéficierait de la confiance de la communauté internationale.

S'exprimant en tant que proche collaborateur de l'ONU en matière de gestion financière, M. P. Linnér, de la Fondation Dag Hammarskjöld, a insisté dans ses remarques sur le fait que la restructuration actuelle de l'ONU devait tenir compte, non seulement de la quantité, mais aussi la *qualité* du financement. Il a notamment souligné que trop d'activités concrètes de l'ONU à l'échelle des pays dépendaient de fonds préaffectés, dans le cadre desquels les donateurs liaient leur financement à des projets spécifiques au lieu de verser leur contribution à des réserves de fonds permettant un usage plus efficace. M. Linnér a également exprimé sa crainte que la crise de liquidité que traversait actuellement l'ONU, aussi grave soit-elle, n'entrave la réflexion à plus long terme sur le rôle de l'ONU dans le monde. Les changements importants apportés à la base de financement de l'ONU devaient

viser à repositionner l'Organisation pour l'avenir. M. Linnér a exhorté les parlementaires à s'engager auprès de leur Ministre des affaires étrangères et de leurs citoyens sur toutes ces questions afin d'exercer un contrôle plus strict et d'exiger davantage de redevabilité quant aux résultats.

Approfondissant la question de la qualité du financement, Mme B. Adama, du Global Policy Forum, a fait remarquer que les contributions préaffectées versées au système des Nations Unies avaient doublé depuis 2010, passant de 20 milliards d'USD à plus de 40 milliards, malgré un pacte de financement de l'ONU conclu il y a quelques années, qui appelait les pays à inverser cette tendance. Mme Adama a fait observer qu'une trop grande part du budget de l'ONU était allouée à l'aide humanitaire, au détriment du travail de développement à long terme, qui était essentiel à la fois pour prévenir les crises humanitaires et pour améliorer le bien-être général de l'humanité et la durabilité. Faisant écho aux autres intervenants, Mme Adama a souligné le déséquilibre du financement, en vertu duquel une dizaine de pays contrôlaient le travail programmatique de l'ONU en raison du fait qu'ils finançaient près de la moitié du budget de l'Organisation. Il était essentiel que l'initiative ONU80 aille bien au-delà d'un simple exercice de réduction des coûts pour remédier à tous ces déséquilibres.

Le débat qui a suivi, auquel ont participé 11 délégations, s'est articulé autour des points clés suivants :

- Les parlements devraient exercer un contrôle étroit sur l'initiative ONU80 afin de s'assurer qu'elle aboutisse à de meilleurs résultats, tant pour ce qui était des actions concrètes pour soutenir les pays que pour ce qui était de la gestion de questions mondiales complexes.
- Les parlements devraient passer plus systématiquement au crible toutes les allocations budgétaires du système des Nations Unies afin de s'assurer qu'elles étaient de bonne qualité, qu'elles étaient liées à moins de préaffectations spécifiques et que davantage de fonds étaient alloués à des réserves de fonds plus efficaces.
- Même si l'avenir du système des Nations Unies dépendait en grande partie de sa base de financement, ce qui devait changer en dernière analyse, c'étaient ses processus et ses structures décisionnels, notamment le Conseil de sécurité, où quelques pays étaient aux commandes.
- Toute restructuration du système des Nations Unies devait respecter les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, en veillant à ce qu'aucun ne soit sacrifié au détriment des autres. Le sous-financement actuel du pilier des droits de l'homme en particulier devait être corrigé.
- Afin de garantir son indépendance financière, l'ONU ne devait pas hésiter à envisager des mécanismes financiers innovants (par exemple, une petite taxe sur les déplacements en avion).
- L'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité de l'ONU en tant que principale organisation multilatérale dépendrait essentiellement du renforcement de son engagement auprès des parlements, de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs, conformément aux lignes directrices établies dans le Pacte pour l'avenir 2025.

En guise d'annonce finale, le Secrétariat a annoncé que le Président de l'Assemblée générale avait envoyé une lettre à tous les présidents des parlements pour les inviter à célébrer dans leur parlement la Journée des Nations Unies, le 24 octobre. Toutes les délégations présentes ont été encouragées à soutenir les activités qui s'y rapportent.

Appel mondial à la solidarité parlementaire et à une action coordonnée en faveur de Madagascar

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe africain, pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 743
Voix négatives 138
Abstentions 468

Total des voix positives et négatives 861
Majorité des deux tiers 587

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne	9		10
Andorre		10	
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Argentine		16	
Arménie			11
Australie			14
Autriche	6		6
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bélarus	10		
Belgique		13	
Bénin	*Absent*		
Bhoutan			10
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil			22
Brunéi Darussalam	*Absent*		
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cabo Verde	10		
Cambodge	*Absent*		
Canada	16		
Chili			13
Chine			23
Chypre	6		5
Costa Rica	5		5
Croatie			10
Danemark	6		6
Djibouti	11		
Égypte	*Absent*		
Émirats arabes unis	13		
Équateur			10
Espagne			16
Estonie	*Absent*		
Eswatini	11		
Éthiopie	20		
Fédération de Russie	20		

Pays	Oui	Non	Abst.
Fidji	10		
Finlande			12
France	18		
Gambie	*Absent*		
Géorgie			10
Ghana	15		
Grèce	5		8
Guinée équatoriale	11		
Hongrie		10	
Inde	23		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Irlande	*Absent*		
Islande			10
Italie			17
Jamaïque	*Absent*		
Japon	10		
Jordanie	13		
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	17		
Lesotho	11		
Lettonie		11	
Libye	12		
Liechtenstein			10
Lituanie		11	
Luxembourg	*Absent*		
Macédoine du Nord	11		
Malaisie	15		
Maldives	10		
Malte	10		
Maroc	10		
Maurice	11		
Mauritanie	12		
Mexique			20
Monaco	*Absent*		
Monténégro			10
Mozambique	15		
Namibie	11		
Népal	14		
Niger	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège			12
Nouvelle-Zélande			12
Oman	12		
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		

Pays	Oui	Non	Abst.
Pakistan			22
Palestine	*Absent*		
Paraguay			12
Pays-Bas	6		7
Pérou		15	
Philippines	*Absent*		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar	*Absent*		
République de Corée	17		
République démocratique du Congo	20		
République démocratique populaire lao			12
République dominicaine			13
Roumanie			13
Royaume-Uni	18		
Rwanda	13		
Saint-Marin	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie			12
Singapour			12
Slovénie			11
Somalie	13		
Soudan du Sud	13		
Sri Lanka		14	
Suède			13
Suisse			12
Suriname	2		8
Tchad	13		
Tchéquie		10	
Thaïlande			18
Tunisie	13		
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	*Absent*		
Uruguay	10		1
Viet Nam			20
Yémen	13		
Zambie	14		
Zimbabwe	13		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la Thaïlande, de l'Argentine, du Chili, de la Pologne et de la Suède, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des Douze Plus pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 834
Voix négatives 235
Abstentions 280

Total des voix positives et négatives 1 069
Majorité des deux tiers..... 713

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola		15	
Arabie saoudite			15
Argentine	16		
Arménie	11		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bélarus			10
Belgique	13		
Bénin	*Absent*		
Bhoutan	10		
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana		11	
Brésil	22		
Brunéi Darussalam	*Absent*		
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cabo Verde	5		5
Cambodge	*Absent*		
Canada	16		
Chili	13		
Chine		10	13
Chypre	6		5
Costa Rica	10		
Croatie	10		
Danemark	12		
Djibouti			11
Égypte	*Absent*		
Émirats arabes unis			13
Équateur	10		
Espagne	16		
Estonie	*Absent*		
Eswatini		11	
Éthiopie	20		
Fédération de Russie		20	
Fidji	10		
Finlande	12		
France	18		
Gambie	*Absent*		
Géorgie	10		
Ghana		15	
Grèce	13		
Guinée équatoriale		11	
Hongrie	10		
Inde			23
Iran (Rép. islam. d')	19		
Irlande	*Absent*		
Islande	10		
Italie	17		
Jamaïque	*Absent*		
Japon	10		
Jordanie			13
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya			17
Lesotho			11
Lettonie	11		
Libye		12	
Liechtenstein	10		
Lituanie	11		
Luxembourg	*Absent*		
Macédoine du Nord	11		
Malaisie	8	7	
Maldives	10		
Malte	10		
Maroc		10	
Maurice	1	10	
Mauritanie			12
Mexique	20		
Monaco	*Absent*		
Monténégro	10		
Mozambique			15
Namibie		11	
Népal			14
Niger	*Absent*		
Nigéria			22
Norvège	12		
Nouvelle-Zélande	12		
Oman			12
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		11	11
Palestine	*Absent*		
Paraguay	12		
Pays-Bas	13		
Pérou	15		
Philippines	*Absent*		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar	*Absent*		
République de Corée	17		
République démocratique du Congo		20	
République démocratique populaire lao	12		
République dominicaine	13		
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda			13
Saint-Marin	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie	12		
Singapour	12		
Slovénie	11		
Somalie	13		
Soudan du Sud			13
Sri Lanka	14		
Suède	13		
Suisse	12		
Suriname	10		
Tchad	13		
Tchéquie	10		
Thaïlande	18		
Tunisie			13
Türkiye			19
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	*Absent*		
Uruguay	11		
Viet Nam	20		
Yémen	13		
Zambie		14	
Zimbabwe		13	

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine

Résolution adoptée à l'unanimité par la 151e Assemblée de l'UIP
(Genève, 23 octobre 2025)

La 151e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du règlement pacifique des différends, ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCT) (2000), de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) et d'autres instruments internationaux pertinents,

réaffirmant l'engagement de l'UIP, aux côtés d'autres institutions et de la société civile, en faveur de la démocratie, de la paix, des droits de l'homme et de l'état de droit en tant que fondements de la gouvernance légitime, et *prenant note* de la prochaine Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité,

alarmée par les liens croissants entre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la cybercriminalité et les menaces hybrides, qui constituent un danger pour les institutions démocratiques, la sécurité nationale et la stabilité mondiale, sapent la démocratie, corrompent les institutions et détruisent le tissu social et économique de nos sociétés,

profondément préoccupée par les attaques, les menaces, la violence sexiste en ligne et les assassinats visant des parlementaires, des journalistes, des responsables politiques, des dirigeants locaux et des chefs d'entreprise en raison de leur rôle dans la défense de la transparence et de l'état de droit,

consciente de la nécessité de renforcer la coopération entre les parlements nationaux, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des organisations régionales, afin d'harmoniser les cadres législatifs et de contrer ces menaces en constante évolution, en particulier la fraude en ligne, la traite des êtres humains, les drogues illicites, le blanchiment d'argent et les abus connexes qui ont une portée de plus en plus transnationale,

prenant note de la lettre d'intention signée par l'UIP et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en juin 2025 et de leur engagement commun à renforcer les capacités parlementaires dans la lutte contre la criminalité organisée,

alarmée par un récent rapport de l'ONUDC[1], qui révèle la prolifération à grande échelle de centres d'escroquerie dans toute l'Asie du Sud-Est, où des centaines de milliers de victimes de plus de 70 pays du monde font l'objet de traite et sont contraintes de participer à des cyberescroqueries,

profondément alarmée du fait que les centres d'escroquerie évoluent rapidement, se muant de pôles criminels régionaux en une économie souterraine mondialisée, qu'ils exploitent les problèmes de gouvernance dans les régions en développement sous couvert d'investissements ou de constructions d'immeubles ou de complexes de loisir, avec la complicité d'intermédiaires locaux, et du fait que ces centres génèrent désormais des recettes rivalisant avec le produit intérieur brut (PIB) de certains pays et s'étendent à l'échelle mondiale,

[1] ONUDC, *Inflection Point: Global Implications of Scam Centres, Underground Banking and Illicit Online Marketplaces in Southeast Asia*, avril 2025.

prenant acte des rapports de l'ONUDC (2025) et d'autres organisations, qui révèlent des niveaux alarmants d'exploitation à des fins d'escroqueries numériques, de traite des êtres humains, de désinformation et de corruption par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment des opérations directement liées à des structures de crime organisé, des sites illégaux de vente en ligne et des systèmes bancaires souterrains, générant des recettes annuelles dépassant les 50 à 75 milliards d'USD,

profondément préoccupée par de récents cas de cyberintrusions coordonnées, de sabotage d'infrastructures essentielles, d'espionnage et de campagnes de désinformation ciblées à l'encontre de plusieurs pays sur tous les continents, menés par des acteurs étatiques et non étatiques,

rappelant que les réseaux criminels transnationaux exploitent les lacunes de gouvernance, les zones économiques spéciales, les zones touchées par les conflits et les casinos pour blanchir les produits du crime, ce qui favorise la corruption, déstabilise les populations locales, viole les droits de l'homme, sape la souveraineté, menace la stabilité régionale, entrave le développement et compromet les efforts internationaux visant à combattre le crime organisé et à préserver l'état de droit,

rappelant également des exemples frappants de l'utilisation destructrice de tactiques hybrides par des acteurs étatiques, notamment le recours aveugle à la force militaire, les cyberopérations et la guerre psychologique,

préoccupée par le fait que des victimes, notamment des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, sont contraintes de participer à des escroqueries en ligne sous la menace d'être torturées ou placées en détention et risquent souvent d'être à nouveau exploitées ou de subir d'autres atteintes à leurs droits,

saluant le rôle des parlements en matière de renforcement de la législation, du contrôle et de la coopération, qui permet d'examiner les liens entre la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et la corruption tout en veillant à ce que les contre-mesures veillent pleinement au respect des principes humanitaires et des droits de l'homme,

considérant que la nature transnationale et technologiquement avancée des organisations criminelles crée un déséquilibre qui élargit leur expansion et leur influence, ce qui contraint les institutions chargées d'assurer la justice et la sécurité à recourir à des institutions supranationales et à des stratégies et des moyens technologiquement avancés, et *reconnaissant* qu'une telle menace devient encore plus grave lorsque les acteurs impliqués sont des États ou qu'ils opèrent avec le soutien d'un État,

saluant le rôle de l'UIP et les efforts qu'elle déploie pour servir de cadre mondial de dialogue multilatéral entre les parlements nationaux sur les questions de paix et de sécurité et pour contribuer à mettre en œuvre des solutions concrètes grâce à sa Stratégie 2022-2026, notamment l'Objectif stratégique 4, à savoir "favoriser l'action parlementaire collective",

1. *déclare* que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la cybercriminalité et les menaces hybrides – qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques – constitue une priorité mondiale nécessitant une action parlementaire concertée et une gouvernance démocratique solide, et *exhorte* les parlements à envisager des mesures garantissant que les auteurs de tels crimes répondent de leurs actes ;

2. *condamne* toutes les formes de criminalité organisée, telles que la cybertraite, la criminalité forcée et l'esclavage moderne, qu'elles soient perpétrées par des acteurs étatiques ou non étatiques, en accordant une attention particulière à leur impact disproportionné sur les femmes et les enfants, et *exhorte* les parlements à adopter des lois et des politiques qui privilégient une approche centrée sur les victimes et garantissent la protection et la réinsertion de l'ensemble des victimes et survivants ;

3. *souligne* l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, telles que la pauvreté, le manque d'éducation, les inégalités, la traite des personnes, les conflits et la corruption, qui alimentent le recrutement au sein des sites d'escroquerie, et *exhorte* les autorités concernées à mettre en œuvre des solutions concrètes pour y remédier ;

4. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à actualiser leur législation nationale conformément au droit international applicable afin de lutter contre la participation d'acteurs étatiques et non étatiques à la cybercriminalité et à renforcer les mécanismes de contrôle parlementaire des services de sécurité et de renseignement, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, tout en garantissant que les mesures de lutte contre la cybercriminalité n'entraînent ni violations des principes humanitaires ni victimisation secondaire des personnes victimes de la traite ;

5. *exhorte* les parlements à renforcer leur cadre juridique national pour :

   a) ériger en infraction pénale la contrainte exercée à des fins d'escroquerie en ligne ;
   b) alourdir les sanctions à l'encontre des entreprises de sécurité impliquées dans des actes malveillants ;
   c) combler les lacunes juridiques exploitées par les jeux d'argent illicites en ligne, le blanchiment de cryptomonnaies et les systèmes bancaires clandestins ;
   d) réviser les lois électorales, financières ainsi que celles relatives à la transparence pour prévenir l'infiltration du crime organisé et l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques ;
   e) renforcer le contrôle indépendant des services de sécurité de l'État et des autorités chargées de l'application de la loi afin de prévenir toute complicité dans la traite des personnes et la cybercriminalité ;
   f) renforcer les sanctions à l'encontre de tout fonctionnaire ou gouvernement impliqué dans des actes malveillants ;

6. *appelle* à la protection des parlementaires et *demande* au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP de surveiller et de documenter les attaques dirigées contre eux ;

7. *invite* les gouvernements et les parlements à s'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité – pauvreté, inégalités, faiblesses institutionnelles et corruption – au moyen de politiques inclusives et durables ;

8. *soutient* le travail des organismes régionaux, internationaux et mondiaux chargés de la sécurité et de l'application de la loi qui luttent contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de la CNUCT, tels que l'ONUDC, INTERPOL et les organismes régionaux de lutte contre la criminalité organisée, et *encourage* la création de nouvelles institutions chargées de lutter contre la criminalité organisée dans la sphère transnationale où elle opère, telles qu'une cour internationale de lutte contre la corruption, la Cour pénale latino-américaine et caribéenne contre la criminalité organisée transnationale (COPLA) ou une agence du MERCOSUR chargée de lutter contre la criminalité organisée transnationale ;

9. *invite* les Parlements membres de l'UIP, conformément au droit international et à la jurisprudence internationale émergente, à reconnaître que les actes de criminalité transnationale organisée — qu'ils soient commis par des acteurs non étatiques ou par un État ou ses agents agissant de manière organisée ou systématique — peuvent constituer des crimes contre l'humanité ;

10. *recommande* l'élaboration de cadres et de normes communs en matière de cybersécurité entre les Parlements membres afin de protéger les infrastructures critiques et les systèmes d'information publics, conformément à la résolution de l'UIP intitulée *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, adoptée lors de la 146e Assemblée (Manama, Bahreïn, mars 2023) ;

11. *appelle* à une réglementation plus stricte des cryptomonnaies, des plateformes en ligne et des flux financiers transfrontaliers, en vue de freiner le blanchiment d'argent illicite lié aux centres d'escroquerie, et *exhorte* les institutions financières internationales à faire preuve d'une vigilance accrue ;

12. *encourage* les parlements à collaborer avec le secteur privé et la société civile afin de favoriser l'innovation technologique, qui lutte contre la désinformation et l'exploitation numérique, tout en préservant les libertés civiles, en protégeant la vie privée et en garantissant le plein respect des droits de l'homme dans toutes les mesures visant à lutter contre les menaces numériques ;

13. *reconnaît* que les tactiques de menaces hybrides — notamment le cybersabotage, la désinformation et les attaques contre les infrastructures critiques —, lorsqu'elles sont menées ou soutenues par des acteurs étatiques ou non étatiques, peuvent constituer des violations du droit international et, dans certains cas, des actes de terrorisme; et *exhorte* donc au respect intégral du droit international humanitaire et des normes relatives aux droits de l'homme ;

14. *dénonce* le recours aux violations de l'espace aérien, aux opérations d'influence coordonnées et aux cyberintrusions ciblées comme moyens d'intimidation, d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains ;

15. *demande* à l'UIP d'utiliser ses organes existants pour faciliter la coopération législative dans la lutte contre la criminalité forcée, les crimes financiers et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de surveiller sa mise en œuvre ;

16. *propose* d'inscrire cette question en tant que point permanent à l'ordre du jour, sous le titre *Démocratie, gouvernance et sécurité mondiale*, et d'examiner les progrès accomplis lors des prochaines Assemblées de l'UIP.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Dr./Dr Tulia Ackson
President of the Inter-Parliamentary Union
Speaker of the National Assembly of the United Republic of Tanzania
Présidente de l'Union interparlementaire
Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie

Ms./Mme Gabriela Morawska-Stanecka
Vice-President of the Inter-Parliamentary Union
Vice-Présidente de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA

Ms. Bora MUZHAQI Leader of the Delegation	Member of Parliament (SP)
Mr. Asforal HAXHIU	Member of Parliament (SP)
Mr. Edi PALOKA	Member of Parliament (C)
Mr. Gazment BARDHI	Member of Parliament (C)
Mr. Genci GOLI Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

SP SOCIALIST PARTY OF THEREPUBLIC OF ALBANIA
C DEMOCRATIC PARTY OF THE REPUBLIC OF ALBANIA

ALGERIA / ALGÉRIE

M. Azouz NASRI Chef de la délégation	Président du Conseil de la nation
M. Mohamed Anouar BOUCHOUIT	Vice-Président de l'Assemblée Populaire nationale
M. Monder BOUDEN Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée Populaire nationale (RND)
M. Abderrahmane GUENCHOUBA Membre du Comité Exécutif	Membre du conseil de la nation (RND) Membre, Commission des affaires financières et économiques
Mme Farida ILIMI HADDOUCHE Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Membre du Bureau des femmes parlementaires, Membre du Comité sur la santé	Membre de l'Assemblée Populaire nationale (FLN) Membre, Commission des affaires étrangères de la coopération et de l'émigration
M. Kamel KHELIFATI Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du conseil de la nation (FLN) Membre, Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale
Mme Hayette SIAD Secrétaire de la délégation	Conseillère, Assemblée Populaire nationale
Mme Mounia BENZIADA Secrétaire de la délégation	Conseillère, Conseil de la nation
M. Salim REBAHI	Conseillère, Conseil de la nation
M. Youcef CHELALI,	Protocole, Conseil de la nation
M. Salim DJALAL	Secrétaire général, Assemblée Populaire nationale
M. Makhlouf SAHEL	Chef de cabinet, Conseil de la nation

RND rassemblement national démocratique
FLN Front de libération nationale

ANDORRA

Mme Sandra CODINA Cheffe de la délégation	Vice-Présidente du Conseil général (DA)
M. Marc MONTEAGUDO TORRES	Membre du Conseil général (AE) Commission de la Justice, des Affaires intérieures et des Institutions Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Mme Maria Àngels ACHE	Membre du Conseil général (C) Commission de la santé Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports
Mme Arantxa RODRIGUEZ Secrétaire du groupe	Conseillère, Conseil général Secrétaire de la délégation

AE Andorra Endavant
DA Demòcrates per Andorra
C Concòrdia

ANGOLA

Ms. Maria VALENTE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly (MPLA) Member of the Committee on Economic and Financial Affairs
Ms. Arlete CHIMBINDA	Deputy Speaker of the National Assembly (UNITA) Committee on Human Rights, Petitions, Complaints and Public Suggestions
Ms. Clementina SILVA	Member of the National Assembly (UNITA) Committee on Health, Education, Higher Education, Science and Technology
Mr. Kilamba Kiuyima SEBASTIÃO VAN-DÚNEM	Member of the National Assembly (MPLA) Member of the Committee on Economic and Financial Affairs
Mr. Nvunda SALUCOMBO	Member of the National Assembly (MPLA) Committee on State Administration and Local Government
Mr. Pedro NERI	Secretary General, National Assembly
Mr. Lázaro VICENTE Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Nildeice BARRICA	Advisor, National Assembly
Ms. Silvia SITA	Advisor, National Assembly
Ms. Ana OLIVEIRA	Ambassador
Mr. Adão DOS SANTOS	Diplomat
Ms. Ana OLIVEIRA	Diplomat

MPLA Movimento Popular de Libertação de Angola
UNITA União Nacional para a Independência Total de Angola

ARGENTINA

Ms. Carmen Lucila CREXELL Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Senate Foreign Affairs and Worship Committee Mining, Energy and Fuels Committee (MPN)
Mr. Enrique Martin GOERLING LARA	Member of the Senate (PRO) President, Permanent Bicameral Oversight of Internal Security Bodies and Activities Secretary - Environment and Sustainable Development
Mr. Oscar PARRILLI	Member of the Senate (FTD) Secretary, Permanent Bicameral Committee for the Oversight of Intelligence Agencies and Activities Member, Committee of Justice and Criminal Affairs
Mr. Fernando IGLESIAS	Member of the Chamber of Deputies (PRO Chairman of the Committee on Foreign Affairs Member of the Justice committee Member of the MERCOSUR Committee)
Mr. Juan de Dios CINCUNEGUI	Advisor, Senate

MPN Movimiento Popular Neuquino
PRO Juntos por el Cambio - BLOQUE PRO
FTD Frente de Todos

ARMENIA

Mr. Alen SIMONYAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the National Assembly (CC)
Ms. Hasmik HAKOBYAN Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly (CC) Member, Standing Committee on Foreign Relations
Ms. Tsovinar VARDANYAN First Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (CC) Chair, Standing Committee on Financial-Credit and Budgetary Affairs
Mr. Aleksandr MKHITARYAN	Director, National Assembly
Ms. Anna HOVAKIMYAN Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Ashkhen HAYRAPETYAN	Advisor to the President of the National Assembly
Mr. Davit ARAKELYAN	Secretary General, National Assembly
Mr. Mamikon MARGARYAN	Advisor, National Assembly
Mr. Movses HARUTYUNYAN	Press Secretary of the President of the National Assembly
Mr. Tigran SEIRANIAN	Director, National Assembly

CC Civil Contract

AUSTRALIA

Mr. Milton DICK Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the House of Representatives Selection Committee Standing Committee on Appropriations and Administration Committee (ALP)
Ms. Sharon CLAYDON	Deputy Speaker of the House of Representatives Standing Committee on Appropriations and Administration Standing Committee of Privileges and Members' Interests (ALP)

Mr. Andrew MCLACHLAN	Member of the Senate Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade Joint Standing Committee on the National Capital and External Territories (LP)
Ms. Carol BROWN	Member of the Senate Joint Standing Committee on the National Disability Insurance Scheme Joint Standing Committee on the Parliamentary Library (ALP)
Ms. Deborah O'NEILL President, Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade Senate Standing Committees on Economics (ALP)
Ms. Claressa SURTEES	Clerk, House of Representatives
Ms. Jane THOMSON Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Shannon THRELFALL-CLARKE	Advisor, House of Representatives

ALP Australian Labor Party
LP Liberal Party of Australia

AUSTRIA

Ms. Barbara KOLM Leader of the Delegation	Member of the National Council (FPÖ)
Ms. Carmen JEITLER-CINCELLI	Member of the National Council (ÖVP)
Ms. Petra BAYR	Member of the National Council (SPÖ)
Ms. Meri DISOSKI	Member of the National Council (Die Grünen)
Mr. Alexis WINTONIAK	Deputy Secretary General, National Council
Mr. Matthias MATUSCHEK Secretary of the Group	Advisor, National Council

FPÖ Freedom Party of Austria
ÖVP Austrian People's Party
Die Grünen The Greens
NEOS NEOS – The New Austria and Liberal Forum
SPÖ Social Democratic Party of Austria

AZERBAIJAN

Ms. Sahiba GAFAROVA Leader of the delegation	Speaker of the Milli Majlis (YAP)
Ms. Sevil MIKAYILOVA Vice-President of the Executive Committee Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Milli Majlis Member of the Human Rights Committee Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations
Ms. Amina AGHAZADA Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Law Policy and State-Building
Mr. Kamran BAYRAMOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Law Policy and State-Building Member of the Committee for Regional Affairs (YAP)

Mr. Rizvan NABIYEV	Member of the Milli Majlis Member of the Defence, Security and Counter-Corruption Committee Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations
Mr. Farid HAJIYEV	Secretary General
Mr. Teymur TAGHIYEV	Head of Secretariat
Mr. Ilkin MAMMADOV	Head of International Relations Department
H.E. Mr. Galib ISRAFILOV	Ambassador, Permanent Representative of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva
Mr. Yusif MADATOV	Counsellor of the Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva

YAP New Azerbaijan Party

BAHAMAS

Ms. Pia GLOVER ROLLE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the House of Assembly (PLP)
Mr. Adrian WHITE	Member of the House of Assembly Committee on Privilege (FNM)
Mr. Emille HUNT Secretary of the delegation	Advisor, House of Assembly

PLP Progressive Liberal Party
FNM Free National Movement

BAHRAIN

Mr. Ahmed ALMUSALLAM Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Council of Representatives
Mr. Abdulnabi SALMAN Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Jamal FAKHRO	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Ahmed ALSALLOOM	Member of the Council of Representatives Committee on Financial and Economic Affairs (Chairman)
Mr. Bassam ALBINMOHAMMED	Member of the Shura Council Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security (Member)
Ms. Dalal ALZAYED Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Shura Council Committee on Legislative and Legal Affairs (Chairperson)
Mr. Hasan EBRAHIM Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Council of Representatives Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security (Deputy Chairman)
Mr. Mahdi ALSHOWAIKH	Member of the Council of Representatives Committee on Services (Member)
Ms. Hala FAYEZ	Member of the Shura Council Member, Committee on Services

Ms. Maryam ALDHAEN	Member of the Council of Representatives Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security (Member)
Ms. Kareema ALABBASI Secretary of the Group	Secretary General, Shura Council
Mr. Mohamed ALBOAINAIN Secretary of the Group	Secretary General, Council of Representatives
Ms. Eman ABDULMAJEED Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Ms. Hanadi ALENEZI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Mahmood ALSEDDIQI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Mohamed ALREFAEI Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Saleh HAMDI Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Sali MOHAMMED Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Salman EBRAHIM Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Mohamed ALJABERI	Advisor, Council of Representatives
Ms. Aysha ABDULLA G	Advisor, Council of Representatives
Ms. Fouzia ALJEEB	Advisor, Shura Council

BELARUS

Mr. Sergei RACHKOV Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development Member of the High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of Representatives Chairperson of the Standing Commission on International Affairs
Mr. Sergei ALEINIK	Member of the Council of the Republic Chairperson of the Standing Commission on International Affairs and National Security

BELGIUM / BELGIQUE

M. Andries GRYFFROY Chef de la délégation Président du Groupe	Premier Vice-Président du Sénat Commission des Matières transversales (N-VA)
M. Michel DE MAEGD Membre du Bureau de la commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre de la Chambre des représentants Commission des Relations extérieures (Vice-président) Comité d'avis pour les Questions européennes (Vice-président) (MR)
M. Christophe LACROIX	Membre de la Chambre des représentants Commission de la Défense nationale (Vice-président) Commission des Relations extérieures (PS)

M. Kris VERDUYCKT	Membre du Sénat Commission des Affaires institutionnelles (Vooruit)
Mme Stéphanie D'HOSE	Membre du Sénat Commission des Affaires institutionnelles (Open VLD)
M. Gert VAN DER BIESEN	Secrétaire général du Sénat
Mme Sonja LANGENHAECK	Première conseillère au Sénat
M. Ruben VANHAVERBEKE Secrétaire adjoint du Groupe belge de l'UIP	Conseiller, Chambre des représentants

N-VA	Nouvelle Alliance Flamande
PS	Parti Socialiste
Vooruit	VOORUIT (Parti Socialiste)
MR	Mouvement réformateur (Parti libéral francophone)
Open VLD	Parti libéral flamand

BENIN

Mme Ogoussi Edwige TOSSAH	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme (LD)
Mme Innocentia ALLADAGBE	Conseiller, Assemblée nationale
Mme Zouberatou SAKA	Conseiller, Assemblée nationale
M. Mariano OGOUTOLOU Secrétaire du Groupe	Secrétaire general, Assemblée nationale
M. Antonin KPEGOUTON Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Bio Toro OROU GUIWA	Conseiller, Assemblée nationale

UP le Renouveau	Union progressiste le Renouveau
LD	Parti Les Démocrates
BR	Bloc Républicain

BHUTAN

Mr. Sangay DORJI Leader of the Delegation	Chairperson of the National Council
Ms. Kesang DORJEE	Member of the National Council Member, Social and Cultural Affairs Committee Chairperson of Foreign Relation Committee
Mr. Lhendup WANGDI	Member of the National Assembly Member, Economic and Finance Committee Deputy Chairperson, Good Governance Committee (PDP)
Mr. Loday TSHETEN	Member of the National Assembly Member, Economic and Finance Committee Member, Public Accounts Committee (BTP)
Mr. Naiten WANGCHUK	Member of the National Assembly Member, Economic and Finance Committee Member, House Committee (BTP)
Mr. Tenzin THINLEY Secretary of the Group	Secretary General, National Council
Ms. Gaki PELZOM Secretary of the delegation	Advisor or Secretary National Council

Ms. Karma RIGZANG Secretary of the delegation	Advisor or Secretary National Council

PDP People's Democratic Party
BTP Bhutan Tendrel Party

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Mr. Denis ZVIZDIĆ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the House of Representatives Joint Committee of Administrative Affairs (NIP)
Ms. Amila KLIČIĆ	Interpreter, House of Representatives
Ms. Dženana LEPER Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Kenan HODŽIĆ	Head of Cabinet of Speaker, House of Representatives

NIP PEOPLE AND JUSTICE

BOTSWANA

Ms. Helen Pushy MANYENENG Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Chairperson, Parliamentary Caucus on Women Member, Health and HIV/AIDS Committee (UDC)
Ms. Maipelo Boitumelo MOPHUTING Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Parliamentary Caucus on Women Committee (UDC)
Mr. Dumelang SALESHANDO	Member of the National Assembly Member, Wildlife, Tourism, Natural Resources and Climate Change Committee Member, Finance and Estimates Committee (BCP)
Mr. Gabriel Gosiame G MALEBANG Secretary of the delegation	Clerk, National Assembly
Ms. Olebile KGOSINTWA	Advisor, National Assembly

UDC UMBRELLA FOR DEMOCRATIC CHANGE
BCP BOTSWANA CONGRESS PARTY
UDC UMBRELLA FOR DEMOCRATIC CHANGE

BRAZIL

Mr. Ciro NOGUEIRA LIMA FILHO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Federal Senate (PP)
Mr. Humberto COSTA	Vice-President of the Federal Senate (PT)
Mr. Atila LINS DE ALBUQUERQUE	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. Claudio CAJADO SAMPAIO Member of the Executive Committee	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Mr. Jorge SOLLA	Member of the Chamber of Deputies (PT)
Mr. Marx BELTRÃO LIMA SIQUEIRA	Member of the Chamber of Deputies
Ms. Silvia ARAUJO Secretary of the Group	Advisor, Federal Senate

PP Progressives
PSD Social Democratic Party
PT Workers´Party
PL Liberal Party

BRUNEI DARUSSALAM

Mr. Pehin Dato Abdul Rahman TAIB Leader of the Delegation	Speaker of the Legislative Council
Mr. Pehin Dato Suyoi OSMAN	Member of the Legislative Council
Mr. Zainol MOHAMED	Member of the Legislative Council
Ms. Ajeerah NAJIB Secretary of the delegation	Advisor, Legislative Council
Mr. Faiq YASSIN Secretary of the delegation	Advisor, Legislative Council

BULGARIA

Ms. Rositsa KIROVA Leader of the delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Member, Committee on Direct Participation of Citizens, Citizens' Complaints and Interaction with Civil Society, Chairperson, Committee on Regional Policy, Public Works and Local Self-Government, member (EPP)
Ms. Denitsa SIMEONOVA	Member of the National Assembly Member, Committee on Policies for Bulgarians Abroad, Deputy Chairperson, Committee on European Affairs and Oversight of the European Funds, member (LP)
Mr. Ivan IBRISHIMOV	Member of the National Assembly Deputy Chair, Committee on Health, Member, Committee for Control of the Security Services, the application and use of the Special Intelligence Means and the Data Access under the Electronic Communications Act, member (SP)
Ms. Stefana KARASLAVOVA-VODENICHARSKA	Secretary General, National Assembly
Ms. Stefka ALEXANDROVA Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Yasen MUTAFOV	Advisor, National Assembly
Ms. Hrizantema NIKOLOVA	Advisor, National Assembly
Mr. Ivan IVANOV	Advisor, National Assembly
H. E. Mr. Yuri STERK	Ambassador, Permanent Representative of the Republic of Bulgaria to the United Nations Office and the other International Organisations in Geneva
Mr. Nikola YAKOV	Counsellor, Disarmament and Non-Proliferation, CERN, IPU, Permanent Mission of the Republic of Bulgaria to the UN and other International Organizations in Geneva

BSP – UNITED LEFT	Bulgarian Socialist Party – UNITED LEFT
EPP	GERB – UDF
LP	We Continue the Change
MRF – New Beginning	Movement for Rights and Freedoms – New Beginning
SP	Bulgarian Specialist Party – UNITED LEFT
ECR	There is Such a People

BURKINA FASO

M. Daouda DIALLO Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des Finances et du budget
M. Boubacar BALBONE Président du Groupe	Membre de l'Assemblée législative de la transition Vice-Président, Commission des lois
M. Sibiri COULIBALY	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des Affaires étrangères de la défense et de la sécurité
Mme Felicienne Marie Pélagie KONSEIBO TIENDREBEOGO Membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des Finances et du budget
M. KALIFA KABRE	Membre de l'Assemblée législative de la transition Premier secrétaire, Commission développement durable
Mme Kiswindsida Agueratou OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission du développement durable
M. Souleymane OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission des lois
M. Wendyelle Ambroise NIKIEMA	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre, Commission du développement durable
M. Theophile TENKODOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition
Mme Valerie SEMPORE SOUBEIGA	Secrétaire Générale, Assemblée législative de la transition
M. Abdoul Aimé Roland KONATE Secrétaire du Groupe	Conseiller, Assemblée législative de la transition
M. Wendmissida Antoine Elisée ZONG-NABA	Conseiller, Assemblée législative de la transition

BURUNDI

Mme Générose NGENDANGANYA Cheffe de la délégation	Vice-présidente du Sénat (CNDD-FDD)
M. Ferdinand NDAYISAVYE	Membre du Sénat (CNDD-FDD)
Mme Angeline KAYOBERA	Conseillère, Sénat
M. Bonaventure NTIRANDEKURA Secrétaire de la délégation	Conseillère, Sénat

CNDD-FDD Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie

CABO VERDE

Mr. Austelino CORREIA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
Mr. Alcides DE PINA	Member of the National Assembly (MPD)
Mr. Clóvis DA SILVA	Member of the National Assembly (PAICV)
Ms. Vanuza BARBOSA	Member of the National Assembly (MPD)

MPD Movement for Democracy
PAICV African Party for Independence of Cabo Verde

CAMBODIA

Mr. Borith OUCH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice-President of the Senate (CPP)
Mr. Chanphal NGY	Member of the Senate (CPP)
Mr. Sokhun TY	Member of the National Assembly (CPP)
Ms. Samvada KHENG	Member of the National Assembly (CPP)
Mr. Samkol LAY Adviser	Secretary General, Senate
Mr. Essarayoss MEAN Secretary of the Group	Advisor, National Assembly
Ms. Kimleang TAING Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Malayvireak KOY Secretary of the Group	Advisor, Senate
Mr. Senrith UN Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Sokveng NGOUN	Advisor, Senate
Mr. Veasna VA	Advisor, Senate

CPP Cambodian People's Party

CANADA

Ms. Salma ATAULLAHJAN Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Senate (CPC) Foreign Affairs and International Trade – Member
Ms. Danièle HENKEL	Member of the Senate (PSG) Member, Internal Economy, Budgets and Administration, Member Banking, Commerce and the Economy Committee
Mr. Chris D'ENTREMONT	Member of the House of Commons (CPC) Member, Fisheries and Oceans Committee
Ms. Iqra KHALID	Member of the House of Commons (LPC)
Mr. Fraser TOLMIE	Member of the House of Commons Member, Veterans Affairs Committee (CPC)
Mr. Mohamed-Iqbal RAVALIA	Member of the Senate Member, Fisheries and Oceans Committee Member, Foreign Affairs and International Trade Committee (ISG)
Ms. Sharon BUREY	Member of the Senate Member, Agriculture and Forestry Committee Member, Social Affairs, Science and Technology Committee (CSG)
Ms. Erica PEREIRA Secretary of the Group	Advisor, House of Commons
Mr. Jean Philippe BROCHU	Advisor, House of Commons

Ms. Marlisa TIEDEMANN	Advisor, House of Commons
Ms. Alison BROWN	Advisor, House of Commons

PSG Progressive Senate Group
CPC Conservative Party of Canada
LPC Liberal Party of Canada
ISG Independent Senators Group
CSG Canadian Senators Group

CHAD / TCHAD

M. Dingaomaïbé LAOUHINGAMAYE Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations unies	Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
M. Abdelgader Abderamane KOKO Membre du Bureau des jeunes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Rapporteur du groupe parlementaire (MPS)
M. Ahmat Khayar Mahamat SALEH Member, Member of the Executive Committee	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission ODD (MPS)
Mme Betolngar DIAMRA	Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
Mme Fatimé Mahamat Seïd ALI ABBAS Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée nationale Membre du bureau secrétaire de séance (RDP)
M. Togoi Tekilio MAHAMAT	Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
M. Neldjta Djimtibaye LAPIA	Membre de l'Assemblée nationale
M. Yaya Kebir MAHAMAT OKI	Membre de l'Assemblée nationale
M. Alghassim KHAMIS Secrétaire de la délégation	Secrétaire general, Assemblée nationale

MPS Mouvement patriotique du salut
RDP Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès

CHILE

Mr. Francisco CHAHUAN Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Senate Member, Committee on Health (RN)
Ms. Claudia MIX	Member of the Chamber of Deputies Member, Internal Government, Nationality, Citizenship and Regionalization Committee Member, Social Development, Overcoming Poverty and Planning Committee (FA)
Mr. Jorge DURAN	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Culture, Arts and Communications (RN)
Mr. Leonardo SOTO	Member of the Chamber of Deputies Member, Constitution, Legislation, Justice and Regulations Committee (PS)
Mr. Patricio ROSAS	Member of the Chamber of Deputies Member, Mining and Energy Committee President, Health Committee (FA)

Ms. Loreto CARVAJAL Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Senate Member, Committee on Women Affairs (PPD)
Mr. Sebastian KEITEL	Member of the Senate Member, Committee on Culture, Arts and Sports
Mr. José Manuel Rojo EDWARDS	Member of the Senate Member, Committee on Foreign Affairs
Mr. Raúl GUZMAN	Secretary General, Senate
Mr. Luis ROJAS	Deputy Secretary, Chamber of Deputies
Mr. Gustavo SANHUEZA	Advisor, Senate
Mr. Damaso MONTEBRUNO	Advisor, Chamber of Deputies
Mr. Juan OSES Secretary of the Group	Advisor, Senate

FA Frente Amplio
RN National Renewal
PS Socialist party

CHINA

Mr. Xuejun TIAN Leader of the Delegation	Member of the National People's Congress Vice-Chairperson, Education, Science, Culture and Public Health Committee (CPC)
Mr. Xiangyang XIN	Member of the National People's Congress Member, Social Development Affairs Committee (CPC)
Ms. Zhongmei LYU	Member of the National People's Congress Vice-Chairperson, Environmental Protection and Resources Conservation Committee (CPWDP)
Mr. Yichen SUN Secretary of the delegation	Advisor, National People's Congress
Ms. Yixing WANG Secretary of the delegation	Advisor, National People's Congress
Ms. Ziyuan SUN Secretary of the delegation	Advisor, National People's Congress

CPC Communist Party of China
CPWDP Chinese Peasants and Workers Democratic Party

COSTA RICA

Mr. Luis Fernando MENDOZA JIMÉNEZ Leader of the Delegation	Member of the Legislative Assembly Presidente, Permanent Special Committee of International Relations and External Trade Member, Committee on Tax Issues (PLN)

PLN Liberación Nacional

CROATIA

Mr. Saša ĐUJIĆ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairperson, Committee on Constitution, Standing Orders and Political System Member, Interparliamentary Co-operation Committee (SDP)

Mr. Ivan MALENICA	Member of the Croatian Parliament Chairperson - Committee on Constitution, Standing Orders and Political System Member, Judiciary Committee (HDZ)
Mr. Stjepan VUKAS	Advisor, The Croatian Parliament

SDP Social Democrat Party
HDZ Croatian Democratic Union

CYPRUS

Mr. Averof NEOFYTOU Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Deputy Chairperson, House Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DISY)
Mr. Stefanos STEFANOU	Member of the House of Representatives (AKEL)
Ms. Christiana EROTOKRITOU	Member of the House of Representatives Chairperson, House Standing Committee on Financial and Budgetary Affairs Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DIKO)
Ms. Avgousta CHRISTOU Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Marianna KAISIS Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

DISY Democratic Rally
DIKO Democratic Party
DEPA Democratic Alignment
AKEL The Progressive Party of the Working People

CZECHIA

Ms. Adéla ŠÍPOVÁ	Member of the Senate Member, Committee on EU Affairs
Ms. Radka ZEMANOVA Secretary of the Group	Advisor, Senate

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO / RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

M. Jean Michel SAMA LUKONDE KYENGE Chef de la délégation	Président du Sénat (ACO)
Mme Marianne BAKIELE MESO	Membre du Sénat Membre, Commission de Défense (A27)
M. Boris MBUKU LAKA Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission de Droits de l'homme (EC)
M. Aristide BULAKALI MULULUNGANYA	Membre du Sénat Membre, Commission de Défense (UDPS)
M. Joseph NGALAMULUME BAKAKENGA	Membre du Sénat (AFDC) Membre Commission des Relations Extérieures
Mme Ida KITWA GODALENA Membre du Comité exécutif Membre ex-officio du Bureau des Femmes Parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission Ecofin (AUN)

Mme Jeannette KAVIRA MAPERA Membre du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission, Économie financière et contrôle budgétaire (MEDR)
M. Joseph NGALAMULUME BAKAKENGA	Membre du Sénat Membre, Commission des Relations extérieures (AFDC)
M. Laurent NGILA MOKE	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission de Défense et sécurité (APOCM)
Mr. Jean NGUVULU KHOJI Secrétaire du groupe	Secrétaire general, Assemblée nationale
Mr. Jean MUKUALA BATEKE	Secrétaire general, Sénat
Mme Marie Suzanne PASI VALU NDOMOLO Secrétaire du groupe	Conseillère, Sénat
M. Laurent IMOTE ETSHINDO Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Albert NGOYI MBALA	Conseiller, Sénat
M. Clovis YAMANZO MONAY	Conseiller, Sénat
M. Didier MOLISHO SAIDI	Conseiller, Sénat
Mme Pascaline MASEKO ETANDA	Conseillère, Sénat
M. Roger KABEYA TSHIMBUNDU NKULU NTITA	Conseiller, Sénat
Mme Diane MOLE MAKAMBO	Conseiller, Assemblée nationale

ACO	AVENIR DU CONGO
UDPS	UDPS
EC	Ensemble pour le changement
AUN	Alliance des fédéralistes pour un congo nouveau
MEDR	Mouvement des écologistes pour le développement responsable
AFDC	ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO
APOCM	Alliance des paysants des ouvriers et de la classe moyenne pour un développement durable
A27	A27

DENMARK

Mr. Soeren SOENDERGAARD Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of The Danish Parliament Vice-Chair, OSCE Parliamentary Assembly Member, Cultural Affairs Committee (EL)
Mr. Henrik Rejnholt ANDERSEN	Member of The Danish Parliament Member, Cultural Affairs Committee Member, Digitalisation and IT Committee (M)
Ms. Katrine DAUGAARD	Member of The Danish Parliament Vice-Chair, Social Affairs Committee Member of the Cultural Affairs Committee (LA)
Mr. Thomas MONBERG	Member of The Danish Parliament Member, Environment and Food Committee Member, Cultural Affairs Committee (S)
Mr. Kris Jensen SKRIVER	Member of The Danish Parliament Vice-Chair, Rural Districts and Islands Committee Member, Environment and Food Committee (S)

Mr. Jeppe SOEE	Member of The Danish Parliament Member, Cultural Affairs Committee Member, Digitalisation and IT Committee
Mr. Kim VALENTIN	Member of The Danish Parliament Vice-Chair, Employment Committee Member, Cultural Affairs Committee (V)
Mr. Claudius LARSON Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, The Danish Parliament
Mr. Peter RIIS Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, The Danish Parliament

EL	The Red-Green Alliance
M	The Moderates
LA	Liberal Alliance
V	The Liberal Party
S	The Social Democratic Party

DJIBOUTI

Mme Nima BOULHAN HOUSSEIN Cheffe de la délégation Présidente du Group	Membre de l'Assemblée nationale Commission de Loi (RPP)
M. Abdallah MOHAMED ROUFFA	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission Production et Echanges (FRUD)
M. Elmi MAHABEH WAISS	Membre de l'Assemblée nationale (RPP) Membre, Commission des Affaires Etrangères
M. Hassan ADEN GUEDI	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des Finances (UDJ)
M. Ismael Goulal BOUDINE	Secrétaire général, Assemblée nationale
M. Mohamed Daoud YOUSSOUF Secrétaire du groupe	Conseiller, Assemblée nationale

RPP	RPP
UDJ	FRUD

DOMINICAN REPUBLIC

Ms. María Mercedes ORTIZ DILONÉ Leader of the Delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (PRM)
Mr. Juan Bolivar CUEVAS DAVIS	Member of the Chamber of Deputies Member, Permanent Committee on Health Member, Permanent Committee on Social Security (PRM)
Mr. Julio Cesar BELTRE MENDEZ	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Contracts Miember, Permanent Committee on Public Administration (PRM)

PRM Partido Revolucionario Moderno

ECUADOR

Mr. Niels OLSEN PEET Leader of the Delegation	President of the National Assembly (ADN)
Mr. Mario Amado ZAMBRANO VERA	Member of the National Assembly Member of the Permanent Committee on Sovereignty, Integration and Comprehensive Security (ADN)

Ms. Valentina CENTENO ARTEAGA	Member of the National Assembly President of the Permanent Committee on Economic and Productive Development and Microentreprises (ADN)
Mr. Giovanny BRAVO Secretary of the delegation	Secretary General, National Assembly
Ms. Mónica ORELLANA	Deputy Secretary General, National Assembly
Mr. Anthony CASTRO	Advisor, National Assembly
Ms. Gabriela VASQUEZ	Advisor, National Assembly

ADN Acción Democrática Nacional

EGYPT

Mr. Hanafy GEBALY Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
Mr. Ahmed SAAD ELDIN	First Deputy Speaker of the House of Representatives
Ms. Sahar ATTIA	Member of the House of Representatives Member, Tourism and Civil Aviation Committee
Mr. Karim DARWISH Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives Member, Chair of the Foreign Relations Committee
Mr. Ahmed MANAA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Abdellatif FAROUK	Advisor, House of Representatives
Mr. Ayman NASR	Protocol, House of Representatives
Mr. Haytham NOURELDIN	Director of the Speaker's Office, House of Representatives
Mr. Moataz HASSAN	Head of Protocol, House of Representatives
Mr. Mohamed WAGIH	Advisor, House of Representatives
Mr. Alaa HEGAZY	Ambassador, Permanent Representative of Egypt in Geneva
Mr. Khaled ATALLAH	Consul General, Permanent Mission of Egypt in Geneva

EQUATORIAL GUINEA

Mr. Salomon NGUEMA OWONO Leader of the Delegation	Speaker of the Chamber of Deputies (PDGE)
Ms. Amparo MELE COLIFA	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
Mr. Atanasio Ela NTUGU NSA	Member of the Senate (PDGE)
Ms. Delfina BUERIBERI EPARA	Member of the Senate (UDENA)
Mr. Jesus Evuy MONSUY NSUE	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
Mr. Bienvenido Ekua ESONO ABE Secretary of the delegation	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Enrique Ramón ESENG MANSOGO	Senior Clerk, Senate

PDGE Partido democratico de Guinea Equatorial
UDENA UDENA

ESTONIA

Mr. Toomas KIVIMÄGI Leader of the Delegation	Vice-President of the Riigikogu (REF)
Ms. Enel OTSTAVEL	Advisor, the Riigikogu
Mr. Antero HABICHT	Secretary General, the Riigikogu

REF Estonian Reform Party

ESWATINI

Mr. Jabulani Clement MABUZA Leader of the Delegation	Speaker of the House of Assembly
Ms. Lindiwe Patricia NGWENYA	Member of the Senate Member, IPU Committee Member, Finance Portfolio Committee
Mr. Ndumiso MNDLULI	Vice-President of the Senate Member, IPU Committee Member, Finance Portfolio Committee
Mr. Sicelo Prince DLAMINI	Member of the House of Assembly Member of the IPU Committee
Mr. Sifiso Pitso MAGAGULA	Member of the House of Assembly Member, IPU Committee Member, Labour and Social Security Portfolio Committee
Mr. Treasure Sabelo SHABANGU Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Lunga Vulindlela DLAMINI	Advisor, House of Assembly

ETHIOPIA

Mr. Agegenehu TESHAGER GESSESSE Leader of the Delegation	President of the House of the Federation (PP)
Ms. Banchyirga GOSHU	Member of the House of the Federation (PP)
Mr. Mihretu SHANKO	Member of the House of Peoples' Representatives (PP)
Mr. Tesfaye BELIJGE	Member of the House of Peoples' Representatives (PP)

PP PROSPERITY PARTY

FIJI

Mr. Filimone JITOKO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chair, Business Committee Chair, House Committee
Mr. Inia SERUIRATU	Member of Parliament Member, Business Committee
Mr. Isikeli TUIWAILEVU	Member of Parliament Member, Foreign Affairs and Defence Standing Committee Member, Justice Law and Human Rights Standing Committee (PAP)
Ms. Sashi KIRAN	Member of Parliament (NFP)
Ms. Jeanette EMBERSON	Secretary General, Parliament

Ms. Neomai Bale DOLOKOTO	Advisor, Parliament
Mr. Senitieli WAINIU	Advisor, Parliament

PAP People Alliance Party
NFP National Federation Party

FINLAND

Mr. Ari KOPONEN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Vice president, Education and Culture Committee Member, Legal Affairs Committee (PS)
Ms. Anne KALMARI	Member of Parliament Vice-Chair, Agriculture and Forestry Committee Member, Foreign Affairs Committee (kesk.)
Mr. Mikko OLLIKAINEN	Member of Parliament Member, Economic Affairs Committee Member, Committee for the Future (RKP)
Ms. Nasima RAZMYAR	Member of Parliament Alternate Member, Finance Committee Member, Education and Culture Committee ((SD)
Ms. Sofia VIKMAN	Member of Parliament Vice-Chair, Foreign Affairs Committee Alternate Member, Defence Committee (kok)
Mr. Mikael KOILLINEN	Acting Secretary General, Parliament
Ms. Outi LEHTIMAKI Secretary of the delegation	Secretary, Parliament
Mr. Teemu VUOSIO Secretary of the Group	Advisor, Parliament

PS The Finns Party
kesk. Centre Party
RKP Swedish People's Party
SD Social Democratic Party
kok National Coalition Party

FRANCE

M. Xavier IACOVELLI Chef de la délégation Président du Groupe Membre du Comité exécutif	Vice-Président du Sénat Membre, Commission des affaires sociales (RDPI)
Mme Véronique RIOTTON Membre du Comité sur la santé	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des affaires culturelles et de l'éducation (EPR)
Mme Laetitia SAINT-PAUL Membre du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des affaires étrangères (Secrétaire) (HOR)
M. Ludovic MENDES	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (EPR)
Mme Sophie METTE	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire (DEM)

M. Etienne BLANC Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Sénat Membre, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (LR)
M. Louis-Jean DE NICOLAY Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Sénat Membre, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Membre, Commission des affaires européennes (LR)
M. Loïc HERVÉ	Vice-Président du Sénat Membre, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UC)
Mme Corinne FÉRET	Membre du Sénat Secrétaire de la commission des affaires sociales (SER)
M. Eric TAVERNIER	Secrétaire general, Sénat
M. Stanislas GODEFROY	Conseiller, Sénat
Mme Cécile LAMBRECQ Secrétaire du Groupe	Conseillère, Sénat
Mme Claire GLOAGUEN Secrétaire du Groupe	Conseillère, Assemblée nationale

RDPI Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants
SER Socialiste, Écologiste et Républicain
LR Les Républicains
HOR Horizons & Indépendants
UC Union Centriste
EPR Ensemble pour la République
SOC Socialistes et apparentés
DEM Les Démocrates

GAMBIA (THE)

Mr. Seedy SK NJIE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Deputy Speaker of the National Assembly Chairperson, Select Committee on Defense and Security Member, Standing Committee on Finance and Public Accounts (NPP)
Mr. Assan TOURAY	Member of the National Assembly Chairperson, Select Committee of Tourism and Culture Member, Select Committee on Agriculture (UDP)
Ms. Fatou CHAM	Member of the National Assembly Vice-Chairperson, Select Committee on Gender, Children and Humanitarian Relief Vice-Chairperson, Select Committee on trade and Regional Integration (UDP)
Mr. Kebba JALLOW	Member of the National Assembly Chairperson, Select Committee on Trade and Regional Integration Member, Subsidiary Legislation Committee (NPP)
Mr. Musa CHAM	Member of the National Assembly Member, Finance and Public Accounts Committee Member, National Assembly Subsidiary Legislation Committee (PDOIS)
Mr. Kalipha M.M. MBYE	Secretary General, National Assembly

Ms. Musukuta FAAL Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Alhagie M. DUMBUYA	Advisor, National Assembly

NPP NATIONAL PEOPLES PARTY
UDP United Democratic Party
PDOIS People's Democratic Organisation for Independence and Socialism

GEORGIA

Mr. George VOLSKI Leader of the Delegation	First Vice-Speaker of Parliament (GD)
Mr. Nikoloz SAMKHARADZE	Member of Parliament Chair, Foreign Relations Committee (GD)
Mr. Kakha OKROJANASHVILI	Secretary General, Parliament
Ms. Meri GOGOLADZE	Advisor, Parliament

GD GEORGIAN DREAM

GERMANY

Ms. Claudia ROTH Leader of the Delegation	Member of the German Bundestag Member, Committee on Foreign Affairs Member, Committee on Economic Cooperation and Development (Green Party/Les Verts)
Ms. Ellen DEMUTH	Member of the German Bundestag Member, Committee on Foreign Affairs Committee on Cultural and Media Affairs (CDU/CSU)
Mr. Malte KAUFMANN	Member of the German Bundestag Member, Committee on Economic Affairs and Energy (AfD)
Mr. Stefan KEUTER	Member of the German Bundestag Member, Committee on Foreign Affairs (AfD)
Ms. Lena GUMNIOR	Member of the German Bundestag Member, Committee on Legal Affairs and Consumer Protection Member, Corona Inquiry Commission (Green Party / Les Verts)
Ms. Katrin FEY	Member of the German Bundestag Member, Committee on Human Rights and Humanitarian Aid (The Left)
Mr. Paul GÖTTKE	Secretary General, German Bundestag
Mr. Georg KLEEMANN	Deputy Secretary General, Federal Council
Ms. Katalin ZÁDOR Secretary of the delegation	Advisor, German Bundestag
Ms. Claudia BRAMMER	German Bundestag Assistant of the delegation
Ms. Elisabeth JENSCHKE	Diplomatic corps

CDU/CSU Christian Democratic Union/Christian Social Union
AfD Alternative for Germany
Green Party Bündnis 90/Die Grünen
The Left Die Linke im Bundestag

GHANA

Mr. Alban Sumana Kingsford BAGBIN Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Chairperson, Parliamentary Committee on Selection (NDC)
Mr. Mahama AYARIGA President of the IPU Group	Member of Parliament (NDC) Chairperson, Parliamentary Committee on Independent Constitutional Bodies Chairperson, Parliamentary Committee on Business
Mr. Alexander AFENYO-MARKIN	Member of Parliament (NPP) Member, Appointments Committee, (Ranking Member) Member, Business Committee (Ranking Member)
Ms. Comfort Doyoe CUDJOE-GHANSAH	Member of Parliament (NDC) Member, Parliamentary Committee on Ethics and Standards Member, Parliamentary Committee on Education
Mr. David Theophilus Dominic VONDEE	Member of Parliament Member, Parliamentary Committee on Lands and Natural Resources Member, Parliamentary Committee on Information and Communications (NDC)
Ms. Ewurabena AUBYNN	Member of Parliament (NDC)
Mr. Habib IDDRISU	Member of Parliament (NPP) Member, Parliamentary Committee on Security and Intelligence Member, Parliamentary Committee on Selection
Ms. Helen Adjoa NTOSO	Member of Parliament Member, Parliamentary Committee on Parliamentary Affairs Member, Parliamentary Committee on Defense and Interior (NDC)
Mr. Ebenezer Ahumah DJIETROR	Clerk, Parliament
Mr. Camillo PWAMANG	Deputy Clerk, Parliament
Mr. Armiyau KHALILU-RAHMAN	Diplomatic corps
Mr. Charles Dery TENZAGH	Diplomatic corps

NDC National Democratic Congress
NPP New Patriotic Party

GREECE

Ms. Aikaterini NOTOPOULOU	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Cultural and Educational Affairs; Member, Special Standing Committee on Social Affairs Member (Radical Left)
Mr. Athanasios PAPATHANASIS	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Social Affairs Member Special Permanent Committee on Greeks Abroad (liberal conservative)
Ms. Christina ALEXOPOULOU	Member of the Hellenic Parliament Secretary of the Standing Committee on Cultural Affairs; Member, Special Standing Committee on Region -Secretary (liberal-conservative)

Ms. Dionysia-Theodora AVGERINOPOULOU Vice-President of the Executive Committee Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Hellenic Parliament Member, Special Standing Committee on Environmental Protection; Chairperson, Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs (liberal-conservative)
Mr. Panagiotis DOUDONIS	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Public Administration, Public Order and Justic Member, Special Permanent Committee on Institutions and Transparency 1st Vice-Chairman (social-democratic)
Ms. Aikaterini KARTSAKLI Secretary of the delegation	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Foteini TSOUNI	Advisor, Hellenic Parliament
Mr. Nikolaos PRODROMOS	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Thaleia PAPADOPOULOU	Advisor, Hellenic Parliament

liberal-conservative	New Democracy
Radical Left	SYRIZA
Social-democratic	PASOK Panhellenic Socialist Movement

HUNGARY

Ms. Mónika BARTOS Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member, Committee for Foreign Relations Member, Committee for Social Welfare (Fidesz)
Mr. István DR HILLER	Member of the National Assembly Member, Committee on Legislation (Vice Chair) Member, Committee on Culture (Member) (MSZP)
Ms. Judit VASVÁRI Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Katalin SOMFAINÉ ÁDÁM Secretary of the Group	Advisor, National Assembly

Fidesz	Fidesz
MSZP	Hungarian Socialist Party
Mi Hazánk	Our Homeland

ICELAND

Ms. Hildur SVERRISDÓTTIR	Deputy Speaker of the Althingi Member, Economic Affairs and Trade Committee (Conservative Party)
Ms. Lilja Rafney MAGNUSDOTTIR Leader of the Delegation	Member of the Althingi (Socialist Party SP) Member, Industrial Affairs Committee
Mr. Vidir REYNISSON	Member of the Althingi Member of the Judicial Affairs and Education Committee, Chair Foreign Affairs Committee, (Socialist Party SP)
Mr. Sverrir JÓNSSON	Secretary General, Althingi
Ms. Arna Gerdur BANG Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

Socialist Party SP	People's Party
Conservative Party	Independence Party

INDIA

Mr. Anurag SINGH THAKUR Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of the People (BJP)
Ms. Aparajita SARANGI Member of the Executive Committee	Member of the House of the People Member, External Affairs and Public Accounts Committee (BJP)
Mr. Sanjay JAISWAL Member of the Advisory Group on Health	Member of the House of the People Member, Business Advisory Committee (BJP)
Ms. Kamaljeet SEHRAWAT Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the House of the People Member, Petroleum & Natural Gas and Petitions Committee (BJP)
Mr. Sasmit PATRA	Member of the Council of States Member, Committee on Ethics Member, Committee on Communications and Information Technology (BJD)
Mr. Sumer SINGH SOLANKI	Member of the Council of States Member, Committee on Official Language Member, Committee of Privileges (BJP)
Mr. Ks SOMASHEKHAR Secretary of the delegation	Advisor, Council of States
Mr. Yogendra SINGH	Advisor, House of the People
Mr. Varaha Venkata RAMA RAO KORUBILLI	Advisor, House of the People
Mr. Shital KUMAR	Advisor, House of the People
Mr. Devendra Prasad BARTHWAL	Advisor, Council of States
Mr. Snehith BORGAM	Diplomatic corps

BJP BHARTIYA JANATA PARTY
BJD BIJU JANATA DAL

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Mr. Hamid Reza Haji BABAEI Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Islamic Parliament of Iran Member, Education and Research Commission
Mr. Manouchehr MOTTAKI President of the IPU Group	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Economic Commission
Mr. Morteza Agha TEHRANI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Head of the Cultural Commission
Mr. Seyed Shamseddin HOSSEINI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Islamic Parliament of Iran Chairman of the Economic Commission
Mr. Rahim ZARE	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Planning, Budget and Accounting Commission
Mr. Rahmatollah NOROUZI	Member of the Islamic Parliament of Iran Vice Chairman, Social Commission
Ms. Elham AZAD	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Planning, Budget and Accounting Commission
Mr. Jalal Aboulhassani CHIMEH Secretary of the delegation	Deputy Director General for Protocol, Islamic Parliament of Iran

Mr. Ali Haji MOHAMMADI	Advisor, Head of the Inter-Parliamentary Department,
Mr. Seyed Mostafa SHARIFI Secretary of the Group	Advisor, International Senior Expert
Ms. Narges AGHAVERDIPOUR	Protocol expert, Islamic Parliament of Iran

IRELAND

Ms. Maria BYRNE Leader of the Delegation	Deputy Chairperson of the Senate (FG)
Mr. Kenneth O'FLYNN	Member of the House of Representatives (II)
Ms. Lorraine CLIFFORD LEE President of the Advisory Group on Health	Member of the Senate Member, Committee on Climate, Environment and Energy; Member, Committee on Members' Interests of Seanad Éireann (FF)
Ms. Maria MCCORMACK	Member of the Senate Member, Committee on Housing, Local Government and Heritage; Member, Committee on Parliamentary Privileges and Oversight (Member) (SF)
Mr. Noel O'DONOVAN	Member of the Senate Member, Committee on Artificial Intelligence – Member, Committee on Climate, Environment and Energy (FG)
Ms. Éilis FALLON Secretary of the delegation	Advisor or Secretary Senate

FG Fine Gael
II Independent Ireland
FF Fianna Fáil
SF Sinn Féin

ITALY

Mr. Pier Ferdinando CASINI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Senate Member, Foreign Affairs and Defence Committee (PD)
Ms. Deborah BERGAMINI Vice-President, Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Member, Foreign Affairs Committee (FI)
Mr. Giangiacomo CALOVINI	Member of the Chamber of Deputies Member, Foreign Affairs Committee (FDI)
Mr. Roberto SORBELLO Secretary General of the Group	Advisor, Chamber of Deputies
Ms. Maria Teresa CALABRÒ Member of ASGP	Advisor, Chamber of Deputies
Ms. Luana IANNETTI Member of ASGP	Advisor, Senate
Ms. Susanna RADONI Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies

FDI Fratelli D'italia
PD Democratic Party
FI Forza Italia

JAMAICA

Mr. Thomas TAVARES-FINSON Leader of the Delegation	President of the Senate Chairman of Standing Orders Committee (JLP)

JLP Jamaica Labour Party

JAPAN

Mr. Kazuhiro FUJII Leader of the Delegation	Member of the House of Councillors Committee on General Affairs Committee on Rules and Administration (LDP)
Mr. Hiroyuki TOGAWA Secretary of the Group	Advisor, House of Councillors
Ms. Saya HONDA Secretary of the Group	Advisor, House of Councillors
Ms. Mariko HIGUCHI	Advisor, House of Councillors
Ms. Naoko SAWADA	Advisor, House of Councillors
Ms. Kyoko KIKUCHI	Advisor, House of Councillors
Ms. Ryoko OKAMOTO	Advisor, House of Councillors

(LDP) Liberal Democratic Party

JORDAN

Mr. Faisal EL- FAYEZ Leader of the Delegation	President of the Senate
Mr. Mohamad AL-ISS ISS	Member of the Senate
Mr. Hayel OBEIDAT	Member of the Senate
Ms. Mahasen ALJAGHOUB Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate Chair of the Youth National Dialogue Initiative Committee
Ms. Asia YAGHI	Member of the Senate Chair of Persons with Disability Committee Member, Labour and social development Committee/
Mr. Ammar ALQUDAH	Member of the Senate
Mr. Abdel Rahim AL WAKED	Secretary General, Senate
Mr. Awwad AL GHUWAIRI	Secretary General, House of Representatives
Mr. Salem ALHUWEMEL	General Director of the President 's Office, Senate
Mr. Hazem HAWAMDEH Secretary of the Group	Advisor, House of Representatives
Mr. Hikmat ALMOMANI	Advisor, Senate
Mr. Moad ALABBADI Secretary of the Group	Advisor, Senate
Mr. Shadi OBIEDAT Secretary of the delegation	Advisor, Senate

KAZAKHSTAN

Ms. Aigul KUSPAN Leader of the Delegation President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Member, Committee of International affairs, Defense and Security (Amanat political party)

Amanat political party "Amanat" political party

KENYA

Mr. Amason Jeffah KINGI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Senate Chairperson, Senate Business Committee Chairperson, Procedure and Rules Committee (PAA)
Ms. Catherine Muyeka MUMMA Member of the Advisory Group on Health, Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Vice Chairperson, Standing Committee on Devolution and Intergovernmental Relations Member, Standing Committee on Agriculture, Livestock and Fisheries (ODM)
Mr. Geoffrey Ekesa MULANYA	Member of the National Assembly Member, Departmental Committee on Energy Member, Constitutional Implementation Oversight Committee
Mr. John Muhia METHU	Member of the Senate Member, Standing Committee on Education Member, Standing Committee on Trade, Industrialization and Tourism (UDA)
Mr. John Okwisia MAKALI Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member, Departmental Committee on Justice and Legal Affairs; Member, Departmental Committee on Agriculture and Livestock (FORD-K)
Ms. Millie Grace Akoth ODHIAMBO Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Committee on Appointments Member, Departmental Committee on Defence, Intelligence and Foreign Relations (ODM)
Ms. Rebecca Noonaishi TONKEI	Member of the National Assembly Member, Public Investments Committee on Governance and Education Member, Departmental Committee on Education (UDA)
Mr. Reuben Kipng'ok KIBOREK	Member of the National Assembly Member, Departmental Committee on Health Member, Decentralized Funds Accounts Committee (UDA)
Mr. Jeremiah Makokha NYEGENYE Secretary of the Group	Clerk, Senate
Mr. Amos Kiangwe OTIENO Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Samwel KALAMA	Advisor, National Assembly
Ms. Mary Jebet CHESIRE	Advisor, Senate

PAA Pamoja African Alliance
ODM Orange Democratic Movement
UDA United Democratic Alliance
FORD-K Forum for the Restoration of Democracy

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Mr. Chanthavong SENEAMATMONTRY Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Vice Chair, Foreign Affairs Committee (LPRP)
Ms. Saysomsuen PHOTHISAN	Member of the National Assembly (LPRP) Member, Cultural and Social Affairs Committee Vice-Chairman, Cultural-Social and Ethnic Commission of the Provincial People's Council
Ms. Chithpasong SENGSAVANH Secretary of the delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Khemphone ANOTHAY	Adviser, National Assembly

LPRP The Lao People's Revolutionary Party

LATVIA

Ms. Jana SIMANOVSKA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Saeima Deputy Chairperson, Sustainable Development Committee Member, Budget and Finance (Taxation) Committee (PRO)
Mr. Edmunds TEIRUMNIEKS	Member of the Saeima Deputy Chairman, Legal Affairs Committee Member, Sustainable Development Committee (NA)
Ms. Linda LIEPINA	Member of the Saeima Member, Legal Affairs Committee Member, Parliamentary Inquiry Committee (LPV)
Ms. Lelde RAFELDE	Secretary General, Saeima
Ms. Sandra PAURA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, Saeima

PRO Progressives
NA National Alliance
LPV Latvia First

LESOTHO

Ms. Matlhohonolofatso Tsepang MOSENA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Member, Business Committee; Member, Standing Orders' Committee (MEC)
Mr. Tsukutlane Joel AU	Vice-President of the Senate Member, Business Committee; Member, Parliamentary Reforms Member (AD)
Mr. Lebohang Simon PHOHLELI	Member of the National Assembly Member, Natural Resources Committee; Member, Law and Public Safety Committee Member (RFP)
Ms. Manthabiseng Angelina MAEEA	Member of the National Assembly (DC) Member, Economic and Development Cluster Committee; Member, Public Accounts Committee
Mr. Peete Ramoqai PEETE	Member of the Senate Member, Legislative Committee; Member, Petitions Committee
Mr. Tello Lawrence KIBANE	Member of the National Assembly Member, Natural Resources Committee (BAP)
Mr. Lebohang Fine MAEMA Secretary of the delegation	Clerk, National Assembly

Mr. Khotso Brutus MANAMOLELA Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Lineo Agnes MOLELEKI	Advisor, National Assembly

MEC Movement for Economic Change
RFP Revolution for Prosperity
DC Democratic Congress
BAP Basotho Action Party
AD Alliance of Democrats

LIBERIA

Mr. Richard Nagbe KOON	Speaker of the House of Representatives
Mr. Michael THOMAS	Member of the House of Representatives Co-Chairman, Ways Means Finance and Budget Committee; Chairman, Judiciary Committee
Mr. Prince TOLES	Member of the House of Representatives Chair, Committee on Claims and Petitions (UP) Co-Chair, Committee on Executive

UP Unity Party

LIBYA

Mr. Fouzi SALIM Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Vice-President of the House of Representatives
Ms. Fatimah ALSUWEEE	Member of the House of Representatives
Ms. Rabeeah ABOURAS Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of Representatives
Ms. Sultna Abd ULRRAHIM	Member of the House of Representatives
Mr. Abdullla MUSSA	Secretary-General of the House of Representatives
Mr. Mohamed BUZEID Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Abdullah AMER	Advisor, House of Representatives
Mr. Alaadein ELGOMATY	Advisor, House of Representatives
Mr. Ali ALBAKOUSH	Director of the Second Vice-President's Bureau
Mr. Rafia ALI	Advisor, House of Representatives
Mr. Asharaf ALDIRSI	Advisor, House of Representatives

LIECHTENSTEIN

Ms. Dagmar BÜHLER-NIGSCH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Member, Presidium of Parliament (VU)
Mr. Daniel SALZGEBER	Member of Parliament Member, Judicial Appointments Committee (FBP)
Ms. Jessica F. BUCHER Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

VU Patriotic Union
FBP Progressive Citizens' Party

LITHUANIA

Mr. Arminas LYDEKA Leader of the Delegation	Member of Parliament Deputy Chair, Committee on European Affairs; Member, Committee on Foreign Affairs, (L)
Ms. Modesta PETRAUSKAITE	Member of Parliament Member, Committee on Social Affairs and Labour, Member, Committee for the Future (LSDP)
Mr. Algirdas STONČAITIS	Secretary General, Parliament
Ms. Asta SKIRMANTIENE Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

L Liberals Movement
LSDP Lithuanian Social Democratic Party

LUXEMBOURG

Mr. Georges ENGEL Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Vice-Président, Commission de la Défense Vice-Président, Commission de la Culture (LSAP)
Mr. Yann GERGES Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies

LSAP Lëtzebuerger Sozialistesch Aarbechterpartei

MALAYSIA

Mr. Nur Jazlan MOHAMED Leader of the Delegation	Vice-President of the Senate (BN)
Mr. Hasni MOHAMMAD Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Member, Special Select Committee on Human Rights, Election and Institutional Reform (BN)

BN National Front
DEMOCRATIC Democratic Action Party – Malaysia

MALDIVES

Ms. Asma RASHEED Member of the High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the People's Majlis (PNC) Chair, Committee on Social Affairs Member, Committee on Human Rights and Gender
Mr. Ali MOOSA	Member of the People's Majlis Member, Committee on Economic Affairs Member, Committee on National Development and Heritage (PNC)
Ms. Anara NAEEM Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the People's Majlis Member, Committee on Human Rights and Gender Vice-Chair, Committee on Secondary Legislation (PNC)
Mr. Meekail Ahmed NASYM	Member of the People's Majlis Member, Committee on Independent Institutions Member, Government Oversight Committee (MDP)
Mr. Mohamed ALI Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the People's Majlis (PNC) Chair, Petition Committee Member, Committee on Human Rights and Gender
Mr. Ibrahim NASEEM	Member of the People's Majlis Chair, Committee on Secondary Legislation Member, Committee on Independent Institutions (PNC)

Ms. Fathimath SAUDA Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the People's Majlis; Chair, Committee on Human Rights and Gender; Member, Committee on Social Affairs (PNC)
Ms. Mariam Marin HUSSAIN Secretary of the delegation	Advisor, People's Majlis
Mr. Mohamed RASHEED	Advisor, People's Majlis Deputy Secretary General

PNC People's National Congress
MDP Maldivian Democratic Party

MALTA

Mr. Angelo FARRUGIA Leader of the Delegation President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Speaker of the House of Representatives Chair, Standing Committee on House Business Chair, Standing Committee on Privileges
Ms. Davina SAMMUT HILI President of the IPU Group	Member of the House of Representatives Member, Family Affairs Committee Member, Social Affairs Committee (Social and Democrats)
Mr. Charles AZZOPARDI	Member of the House of Representatives Petitions Committee (PN)
Mr. Ian Paul BAJADA Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

Social and Democrats Partit Laburista

MAURITANIA

Ms. Siham NAJEM Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member, Finance Committee (INSAF PARTY)
Mr. Sidahmed DOUERIY	Member of the National Assembly Member, Finance Committee (LR)

INSAF PARTY Parti of INSAF
LR Parti INSAF

MAURITIUS

Ms. Shirin AUMEERUDDY CZIFFRA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson, Committee of Selection Chairperson, Standing Orders Committee
Ms. Marie Genevieve Stephanie ANQUETIL	Member of the National Assembly Government Chief Whip
Ms. Bibi Safeena LOTUN C.S.K. Secretary of the delegation	Clerk, National Assembly

MEXICO

Ms. Marcela GUERRA CASTILLO President of the IPU Group Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies President, Migration Affairs Committee-(Center-Left)
Ms. Claudia Selene AVILA FLORES	Member of the Chamber of Deputies Member, Foreign Affairs Committee

Ms. Anabel ACOSTA ISLAS	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Committee of Sports; Member, Committee of Energy (PVEM)
Mr. César Augusto RENDÓN GARCÍA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Committee on Foreign Affairs; Member, Committee on Finance and Public Credit (PAN)
Ms. Cynthia Iliana LÓPEZ CASTRO Member of the Executive Committee; President the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate President, Committee on Consumer's Rights Secretary, Committee on Education (MORENA)
Ms. Samantha Margarita GARZA DE LA GARZA	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Committee on Water Resources; Member, Committee on Mobility (PAN)
Ms. Magdalena del Socorro NUÑEZ MONREAL	Member of the Chamber of Deputies (PT)
Mr. Francisco Javier FARIAS BAILON	Member of the Chamber of Deputies (MC)

Center-Left	Institutional Revolutionary Party
MORENA	Movimiento de Regeneración Nacional/ National Regeneration Movement
PVEM	Partido Verde Ecologista de México/ Ecologist Green Party of Mexico
PAN	Partido Acción Nacional /National Action Party
PT	Partido de Trabajo
MC	Movimiento Ciudadano

MONACO

M. Fabrice NOTARI Chef de la délégation Président du Groupe Vice-Président du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre du Conseil national Président de la Commissions des affaires étrangères
Mme Corinne BERTANI	Membre du Conseil national Membre, Commission Finance et Economie (L'Union)
M. Benjamin CELLARIO Secrétaire de la délégation	Conseiller, Conseil national

L'Union Union Nationale Monégasque

MONTENEGRO

Mr. Gordan STOJOVIĆ	Member of Parliament
Ms. Jevrosima PEJOVIĆ	Member of Parliament
Ms. Branka MARKOVIC	Member of Parliament Member, Gender Equality Committee Member, Committee on Education, Science, Culture and Sports
Ms. Marija MILOŠEVIĆ Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Ms. Tijana ROSANDIĆ	Advisor, Parliament
Mr. Boban STANIŠIĆ	Secretary General, Parliament

MOROCCO / MAROC

M. Sidi Mohamed OULD ERRACHID Leader of the Delegation	Président de la Chambre des conseillers (PI)
M. Ahmed TOUIZI	Membre de la Chambre des représentants Membre, Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication (PAM)
M. Mohamed Salem BEN MASSAOUD	Membre de la Chambre des conseillers (UGTM)
M. Ahmed EL-AALEME	Membre de la Chambre des représentants Membre, Commission des finances et du développement économique (PI)
Mme Khaddouj SLASSI	Membre de la Chambre des représentants Membre, Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication (USFP)
M. Mustapha REDDAD	Membre de la Chambre des représentants Membre, Commission de justice, de législation, des droits de l'homme et des libertés (RNI)
M. Abderrahman OIFFA	Membre de la Chambre des conseillers (PAM)
M. Hassan CHOUMAIS	Membre de la Chambre des conseillers Membre, Commission des secteurs productifs (PAM)
M. Kamal AIT MIK Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre de la Chambre des conseillers Membre, Commission de l'intérieur, des collectivités locales et des structures de bases (RNI)
M. Najib EL KHADI	Secrétaire général, Chambre des représentants
M. El Assad ZEROUALI	Secrétaire général, Chambre des conseillers
M. Said SATRAOUY Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des représentants
M. Abdelwahad DRIOUCHE Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Oussama SOUHAIL	Conseiller, Chambre des représentants
M. Hassan AZARKAN	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Mansour LAMBARKI	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Mohamed Taib COHEN	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Mounir BEKKARI	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Saad GHAZI	Conseiller, Chambre des conseillers
M Omar ZNIBER,	Ambassadeur Representant Permanent
M. Abdelfatteh BERHIL	Ministre Plenipotentiaire

PAM	Parti Authenticité et Modernité
PI	Parti Istiqlal
UGTM	Union Générale des Travailleurs du Maroc
USFP	Union socialiste des forces populaires
RNI	Rassemblement national des indépendants

MOZAMBIQUE

Mr. Pedro COMISSARIO AFONSO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Defense, Security and Public Order (FRELIMO)
Mr. Carlos TEMBE	Member of the Assembly of the Republic Member, Standing Committee (PODEMOS)
Ms. Laura SOUTO	Member of the Assembly of the Republic
Mr. Narcisio MANJATE Secretary of the Group	Advisor, Assembly of the Republic
Ms. Filomena GRACHANE	Advisor, Assembly of the Republic
Mr. Jaime MATIAS	Advisor, Assembly of the Republic

FRELIMO Front of Liberation of Mozambique
PODEMOS Optimistic Party for the Development of Mozambique

NAMIBIA

Ms. Saara KUUGONGELWA-AMADHILA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (SWAPO)
Mr. Abner Shikongo SHIKONGO	Member of the National Council Member, Standing Committee on Public Account and Economy (SWAPO)
Mr. Alpheus NARUSEB	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Constitutional Legal Affairs and Petitions; Member, Standing Rules and Orders (SWAPO)
Ms. Victoria Mbawo KAUMA	Deputy Chairperson of the National Council Chairperson, Implementation and Coordination Committee; Vice-Chairperson, Rules, Orders and Business Committee (SWAPO)
Ms. Emma Tangi MUTEKA Member of the Advisory Group on Health	Member of the National Council Vice Chairperson, Standing Committee on Health, Social Welfare and Labour Affairs (SWAPO)
Mr. James Unomasa UERIKUA	Member of the National Assembly Chairperson, Standing Committee on International Relations Defence and Security - Member, Standing Rules and Orders (SWAPO)
Mr. Sakeus NANGULA	Member of the National Council Member, National Council Standing Committee on Education, Science, ICT and Youth Development (SWAPO)
Mr. Wendelinus Ipumbu SHIIIMI	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Constitutional Legal Affairs and Petitions; Member, Standing Rules and Orders (SWAPO)
Ms. Winnie Rauha MOONGO	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Gender Equality and Social Welfare; Member, Standing Committee on Information and Communication Technology (Conservative)

Mr. Johannes Tousy NAMISEB Secretary of the delegation	Secretary, National Council
Ms. Priskila KULULA Secretary of the delegation	Advisor, National Council
Ms. Amalia KATANGOLO	Advisor, National Council
Mr. Sakeus Mekondjo IIKELA	Advisor, National Council

SWAPO	South West Africa People's Organization
Conservative	Popular Democratic Movement

NEPAL

Mr. Narayan Prasad DAHAL Leader of the Delegation	Chairperson of the National Assembly (Communist Party of Nepal (Maoist Centre))
Mr. Gopi Bahadur SARKI ACHHAMI	Member of the National Assembly Member, Federalism Enablement and National Concerns Committee (Communist Party of Nepal (Maoist Centre))
Ms. Madan KUMARI SHAH	Member of the National Assembly Member, Public Policy and Delegated Legislation Committee (Communist Party of Nepal (Unified Socialist))
Mr. Padma Prasad PANDEY	Secretary General, Federal Parliament
Mr. Roj Nath PANDE	Secretary, Federal Parliament Secretariat
Ms. Babita MISHRA	Joint Secretary, Federal Parliament Secretariat

Communist Party of Nepal (Maoist Centre)	Communist Party of Nepal (Maoist Centre)
Communist Party of Nepal (Unified Socialist)	Communist Party of Nepal (Unified Socialist)
Communist Party of Nepal (Unified Marxist–Leninist)	Communist Party of Nepal (Unified Marxist–Leninist)
NC	Nepali Congress
National Independent Party	National Independent Party

NETHERLANDS

Mr. Hendrik-Jan TALSMA Leader of the Delegation Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (CU)
Ms. Andrea VAN LANGEN-VISBEEK	Member of the Senate (BBB)
Mr. Cees VAN DER SANDEN	Member of the Senate (Groep van de Sanden)
Ms. Fatimazhra BELHIRCH Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate (D66)
Mr. Remco NEHMELMAN Member of ASGP	Secretary General, Senate
Mr. Sander DUIJMAER VAN TWIST	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Femmy BAKKER-DE JONG Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Monique CHRISTIAANSE Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

CU	Christian Democrats
BBB	Farmer citizen movement
D66	Social Liberals
Groep van de Sanden	Independant

NEW ZEALAND

Mr. Stuart SMITH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the House of Representatives Member, Business Committee Member, Standing Orders Committee (N)
Ms. Kahurangi CARTER	Member of the House of Representatives Member, Petitions Committee (G)
Ms. Rachel BROOKING	Member of House of Representatives Member, Environment Committee (L)
Mr. Tangi UTIKERE	Member of the House of Representatives Member, Transport and Infrastructure Committee (L)
Mr. Winton HOLMES Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

N National
G Green
L Labour

NIGER

M. Mamoudou Harouna DJINGAREY	Président du Conseil Consultatif de la Refondation
M. Abdoulaye HASSANE	Membre du Bureau du Conseil Consultatif de la Refondation
Mme Hadizatou SAMNA	Membre du Bureau du Conseil Consultatif de la Refondation
Mme Safiatou MOUSSA	Membre du Conseil Consultatif de la Refondation
M. Boubacar Boureima	Directeur de la Coopération et du protocole

NIGERIA

Mr. Osita Ugwu NGWU Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security Leader of the Delegation	Member of the Senate Senate Deputy Minority Leader (PDP)
Mr. Benjamin Okezie KALU	Deputy Speaker of the House of Representatives Chairman, House Committee on the review of the 1999 Nigerian £Constitution (APC)
Mr. Mark Udo ESSET Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Chairman, Inter-Parliamentary Relations Committee (APC)
Mr. Asuquo EKPENYONG	Member of the Senate Chairman, Niger Delta Development Commission (APC)
Mr. Folorunsho Ibrahim JIMOH	Member of the Senate Chairman, Committee on Inter-Parliamentary Affairs
Mr. Ibrahim Hassan DANKWAMBO	Member of the Senate Chairman, Committee on Drugs and Narcotics (PDP)
Mr. Ifeoluwa Babajide EHINDERO	Member of the House of Representatives Chair, Committee on students loans, scholarship and higher education financing (APC)
Ms. Ireti Heebah KINGIBE	Member of the Senate Chairperson, Committee on Women Affairs (LP)

Ms. Obiageli Lilian OROGBU	Member of the House of Representatives Chair, Committee on Corporate Social Responsibility (LP)
Mr. Victor Bisong ABANG	Member of the House of Representatives Chairman, Committee on Inter-Parliamentary Union (APC)
Mr. Titus Tartenger ZAM	Advisor, Senate Chairman, North Central Development Commission
Mr. Kamoru OGUNLANA	Clerk to the National Assembly
Mr. Godwin Okon EKPENYONG	Advisor, Senate
Mr. David AKHIGBE	Advisor, Senate
Ms. Florence Olanike FOFAH	Advisor, Senate
Ms. Hassana Danimoh ABDULWAHAB	Advisor, Senate
Mr. Adewale Emmanuel ADEKANYE	Advisor, Senate
Mr. Anietie John UKPE	Advisor, Senate
Mr. Surajo ISA	Advisor, House of Representatives
Mr. Udo Ogbu UMEKWE Secretary of the delegation	Advisor, Senate

APC All Progressives Congress
PDP People's Democratic Party
LP Labour Party

NORTH MACEDONIA

Mr. Boban KARAPEJOVSKI Leader of the Delegation	Member of the Assembly of the Republic Vice-Chairperson, Committee on defence and security, Member, Committee on education, science and sport (ZNAM)
Ms. Eli PANOVA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on election and appointment issues; Member, Committee on political system and inter-ethnic relations (VMRO-DPMNE)
Ms. Slavjanka PETROVSKA	Member of the Assembly of the Republic Committee on oversight of the work of the national security agency and the intelligence agency, Member Committee on constitutional issues, Member (SDSM)
Ms. Marina DIMOVSKA Secretary of the Group	Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. Redjep PREKOPUCA Secretary of the delegation	Head of Division, Assembly of the Republic
Ms. Biljana OGNENOVSKA Secretary of the delegation	Deputy Head of Department, Assembly of the Republic
Ms. Natasha HRONESKA	Charge d'Affaires
Mr. Burim BILALI	Counsellor

ZNAM I Know Movement - for Our Macedonia ZNAM
VMRO-DPMNE VMRO - Democratic Party for Macedonian National Unity
SDSM Social Democratic Union of Macedonia

NORWAY

Mr. Tellef Inge MOERLAND Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of Parliament Member, Committee of Finance and Economic Affairs (AP)
Mr. Grunde ALMELAND	Member of Parliament Chair, Standing Committee on Family and Cultural Affairs; Member, Standing Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs (V)
Ms. Linda Monsen MERKESDAL	Member of Parliament Member, Standing Committee on Energy and the Environment (A)
Ms. Silje HJEMDAL	Member of Parliament Member, Standing Committee on Family and Cultural Affairs (FrP)
Mr. Thomas FRASER Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

AP Arbeiderpartiet
V Venstre
A Arbeiderpartiet
FrP Fremskrittspartiet

OMAN

Mr. Khalid AL MAAWALI Leader of the Delegation	Chairman of the Shura Council
Mr. Mohsin AL JUNAIBI	Member of the Shura Council
Ms. Shamsa ALSHIEBANI Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the State Council
Mr. Mansoor AL SIYABI	Member of the Shura Council
Ms. Nahla AL HAMADI	Member of the State Council
Mr. Nasser AL HABSI	Member of the Shura Council
Ms. Maha AL LAMKI	Member of the State Council
Mr. Ahmed AL NADABI	Secretary General, Shura Council
Mr. Khalid AL SAADI	Secretary General, State Council
Mr. Abdullah AL HABSI	Advisor, Shura Council
Mr. Ahmed AL HOSNI	Advisor, Shura Council
Ms. Amna AL MAWALI	Advisor, State Council
Mr. Khalid AL HARTHI	Advisor, State Council
Mr. Malik AL JAHWARY	Advisor, Shura Council
Ms. Reem BAHWAN ALMUKHAINI	Advisor, Shura Council
Mr. Sulaiman AL RAWAHI	Advisor, Shura Council
Ms. Sumaiya AL AMRI	Advisor, Shura Council

PAKISTAN

Mr. Sadiq Sardar AYAZ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairman, Finance Committee; Chairman, House Business Advisory Committee (PML (N))
Mr. Aqeel MALIK	Member of the National Assembly (N) Member, Standing Committee on Aviation Member, Standing Committee on Climate Change and Environmental Coordination Member, Standing Committee on Defence
Ms. Muneeba IQBAL	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Government Assurances; Member, Standing Committee on Religious Affairs and Inter-Faith Harmony (PML (N))
Mr. Aijaz Hussain JAKHRANI	Member of the National Assembly Chairman, Standing Committee on Communications Member, Standing Committee on Health Services, Regulations and Coordination (PPPP)
Mr. Amir Wali Uddin CHISHTI	Member of the Senate Chairperson, Standing committee on National Health Services, Regulations and Coordination (MQM (P))
Mr. Farooq Hamid NAEK Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate Chairperson, Standing committee on law and justice Member, Standing committee on Finance (PPP)
Mr. Shahzaib DURRANI Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the Senate Chairperson, Standing committee on less developed areas (PML(N))
Ms. Sharmila Sahiba Faruqui HASHAAM	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Defence Member, Standing Committee on Finance and Revenue (PPPP)
Mr. Muhammad Shahbaz Babar CHOUDHRY	Member of the National Assembly (PML (N)) Member, Standing Committee on Interior and Narcotics Control; Member, Standing Committee on Planning, Development and Special Initiatives
Ms. Samina Mumtaz ZEHRI	Member of the Senate(BAP) Chairperson, Standing Committee on Human Rights
Mr. Tahir HUSSAIN Secretary of the Group	Secretary, National Assembly
Mr. Hafeez ullah SHEIKH Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Waseem Iqbal CHAUDHRY Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

PML (N) Pakistan Muslim League (N)
PPPP Pakistan Peoples Party Parliamentarians (PPPP)
MQM (P) Muttahida Qaumi Movement Pakistan
PPP Pakistan Peoples Party
BAP Balochistan Awami Party
PML(N) Pakistan Muslim League (N)

PALESTINE

Mr. Musa HADID Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on Middle East Questions	Deputy Speaker of the Palestine National Council Member, Political Affairs Committee Member, Committee of Middle East (FATEH)
Mr. Ibrahim KHRAISHI	Member of the Palestine National Council
Ms. Dania DASOUQI Secretary of the delegation	Advisor, Palestine National Council

PARAGUAY

Mr. Raúl LATORRE Leader of the Delegation	President of the Chamber of Deputies (ANR)
Ms. Rocio ABED	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Mr. Rodrigo Daniel BLANCO Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Chamber of Deputies (PLRA)
Mr. Hugo MEZA	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Mr. Nestor CASTELLANO Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Ms. Cristina VILLALBA	Member of the Chamber of Deputies (ANR)

PLRA Partido Liberal Radical Autentico
ANR Asociacion Nacional Republicana

PERU

Ms. Maria Del Carmen ALVA PRIETO Leader of the Delegation Member of the Executive Committee Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic (AP)
Mr. Ernesto BUSTAMANTE Member, Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Congress of the Republic Vice-President, Foreign Affairs Committee Member, Health Committee (FP)
Mr. Alex Antonio PAREDES GONZALES Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic President of the Ordinary Working Committee (SP)
Mr. Wilson SOTO PALACIOS Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic Member of the Constitution and Regulations Committee Member of the Consumer Protection Committee and Public Services Regulatory Bodies (AP)

AP Acción Popular
SP SOMOS PERÚ
FP Fuerza Popular

PHILIPPINES

Mr. Erwin TULFO Leader of the Delegation	Member of the Senate Chairperson, Social Justice, Welfare and Rural Development Committee Chariperson, Games and Amusement Committee (LAKAS-CMD)

Mr. Raffy TULFO	Member of the Senate Chairperson, Migrant Workers Committee Chairperson, Labor, Employment and Human Resources Development Committee
Ms. Maria Imelda MARCOS	Member of the Senate (NP) Chairperson, Committee on Foreign Relations
Mr. Ferdinand HERNANDEZ	Deputy Speaker of the House of Representatives
Ms. Grace Kristine MEEHAN	Deputy Speaker of the House of Representatives (NPC)
Ms. Maria Georgina DE VENECIA	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Inter-Parliamentary Relations and Diplomacy (LAKAS-CMD)
Ms. Maria Rachel ARENAS	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Foreign Affairs (LAKAS-CMD)
Mr. Faustino Michael III DY	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Youth and Sports Development (NPC)
Mr. Brian Daniel LLAMANZARES	Member of the House of Representatives Vice Chairperson, Committee on Economic Affairs (NPC)
Mr. Jonathan Clement II ABALOS	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Ethics and Privileges (SP)
Ms. Florabel YATCO	Member of the House of Representatives Vice Chairperson, Committee on Women and Gender Equality
Mr. Dante Antonio TINIO	Advisor, House of Representatives Deputy Minority Leader; Member, Committee on Rules
Ms. Sarah Jane ELAGO	Advisor, House of Representatives Member, Women & Gender Equality Committee Member, Inter-parliamentary Relations & Diplomacy Committee
Ms. Cheloy GARAFIL Member of ASGP	Secretary General, House of Representatives
Mr. Jennifer BAQUIRAN Member of ASGP	Deputy Secretary General for committee Affairs, House of Representatives
Mr. Antonio JR DE GUZMAN Secretary of the Group	Adviser, Senate Director-General
Mr. Benjamin Paolo III DALEON Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Ronyll MENDOZA	Technical Officer, Senate
Ms. Ann Marie SANTOS Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Joe-Anthony RAMOS Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

Mr. Arnelson ABELEDA Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Marie Loraine AYSON-INTON Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Jerico Francis JAVIER	Chief of Staff Office of Senator Erwin T. Tulfo
Mr. Garreth Daniel TUNGOL	Chief of Staff Office of Senator Raffy T. Tulfo

LAKAS-CMD	LAKAS-Christian Muslim Democrats
NPC	National People's Coalition
ACT Teachers Party-List	Alliance of Concerned Teachers
SP	Socialist Party
NP	Nacionalista Party
Gabriela	Gabriela Women's Party

POLAND

Ms. Gabriela MORAWSKA-STANECKA Leader of the Delegation President of the IPU Group Vice-President of the IPU, Vice-President of the Executive Committee, Member of the Bureau of Women Parliamentarians, Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Senat Vice-President, European Union Affairs Committee) Member, Climate and Environment Committee (PO)
Ms. Kinga GAJEWSKA	Member of the Sejm Vice Chai, Education and Science Committee Member, Liaison with Poles Abroad Committee (KO)
Ms. Magdalena KOCHAN	Member of the Senat Vice-President, Climate and Environment Committee Member, Legislative Committee (PO)
Mr. Radosław FOGIEL	Member of the Sejm Vice Chair, Foreign Affairs Committee (PiS)
Mr. Stanisław GAWŁOWSKI	Member of the Senat President, Climate and Environment Committee Member, Legislative Committee (PO)
Mr. Wiktor DURLAK	Member of the Senat President, Sports Committee; Member, Committee on Local Government and State Administration (PiS)
Ms. Aleksandra Karolina UZNAŃSKA-WIŚNIEWSKA	Member of the Sejm Member, Foreign Affairs Committee Member, Liaison with Poles Abroad Committee (KO)
Ms. Ewa POLKOWSKA	Secretary General of the Chancellery of the Senate
Ms. Magda ZDYRA	Deputy Secretary General, Senat
Mr. Michał DESKUR	Deputy Secretary General, Sejm
Ms. Natalia KOWALSKA Secretary of the delegation	Advisor, Senat
Mr. Wojciech GRUBA Secretary of the Group	Advisor, Sejm

Ms. Agata WOJCIK-PAWLICZAK Secretary of the Group	Advisor, Senat
Ms. Agata KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA	Advisor, Senat

PO Civic Platform
PSL Polish People's Party
KO Civic Coalition
PiS Law and Justice

PORTUGAL

Ms. Manuela TENDER Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Assembly of the Republic President, Committee on Education and Science, Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration (CH)
Mr. Hugo CARNEIRO Vice-President of the IPU Group Member of the Group of Facilitators for Cyprus	Member of the Assembly of the Republic Vice-President, Committee on Transparency and the Statute of Members of the Assembleia da República, Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration (SPD)
Mr. André PINOTES BATISTA	Member of the Assembly of the Republic Vice-President, Committee on Infrastructure, Mobility and Housing; Member, Committee on the Environment and Energy (SP)
Mr. António Mendonça MENDES	Member of the Assembly of the Republic Member, European Affairs Committee, Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration (SP)
Mr. Carlos PEREIRA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Budget, Finance and Public Administration; Member, Committee on Economic Affairs and Territorial Cohesion (SP)
Mr. Rui SOUSA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Transparency and the Statute of Members of the Assembleia da República, President, National Defence Committee (CH)
Ms. Susana MARTINS	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
Ms. Rita PINTO FERREIRA	Director of External Relations, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic
Ms. Suzana SANTOS Secretary of the Group	Advisor, Assembly of the Republic

CH CHEGA
SP Socialist Party
SPD Social Democratic Party

QATAR

Ms. Hamda AL-SULAITI Leader of the Delegation President of the IPU Group Vice-President of the Executive Committee	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Sultan ALDOSARI	Member of the Shura Council
Mr. Alya AL-BADER Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Ms. Ashwaq AL-KUBAISI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council

Mr. Hamad AL-HAMADI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Khalaf AL-KAABI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Ms. Iolwa AL-MALKI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Mohd SHAHBECK	Advisor, Shura Council
Mr. Yousef ALEMADI	Protocol, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA

Mr. JAE OK YUN Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member, Land, Infrastructure and Transport Committee (PPP)
Mr. HEE HWANG	Member of the National Assembly Member, National Defense Committee (DPK)
Mr. HYUNIL CHAI	Member of the National Assembly Member, Public Administration and Security Committee (DPK)
Ms. SUN MEAN KIM	Member of the National Assembly Member, Health and Welfare Committee (RKP)
Mr. MINKI KIM	Secretary General, National Assembly
Mr. JAEHYEOK SHIN Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. SEONG OH HONG Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. SEOYEON CHO Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. SEUNGCHAN LEE Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. DAHYE YOON	Advisor, National Assembly
Mr. HYEONG MIN PARK	Advisor, National Assembly
Ms. HYOJUN NOH	Advisor, National Assembly
Mr. MIKANG CHAE	Advisor, National Assembly
Mr. JUNYOEN HWANG	Advisor, National Assembly
Ms. KYUNGMAN KANG	Advisor, National Assembly

PPP PEOPLE POWER PARTY
DPK Democratic Party of Korea
RKP Rebuilding Korea Party

ROMANIA

Mr. Cosmin-Ioan CORENDEA Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee on Foreign Policy Member, Committee on European Affairs (AUR)

Mr. Andrei-Florin GHEORGHIU	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Public Administration and Territorial Planning; Member, Committee on Transportation and Infrastructure (USR)
Ms. Aneta MATEI	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Public Administration and Territorial Planning; Member, Committee on Equal Opportunities for Women and Men (NLP)
Mr. Ionel FLOROIU	Member of the Senate Member of the Romanian IPU Group Secretary, Committee on Public Administration Member, Committee on Defense, Public Order and National Security (SDP)
Mr. Miklós ZOLTAN	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson, Committee on Budget, Finance and Banks; Member, Committee on Romanian Communities Abroad (DAHR)
Ms. Vetuta STANESCU	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Committee on Public Administration and Territorial Planning; Member, Committee on Equal Opportunities for Women and Men (NLP)
Ms. Viorica SANDU	Member of the Chamber of Deputies Member, Steering Committee of the Romanian IPU Group; Member of the Committee on Budget, Finance and Banks; Member, Committee on Agriculture, Forestry, Food Industry and Specific Services Member, Committee on Equal Opportunities for Women and Men (SDP)
Ms. Ioana BRAN-VOINEA	Secretary General, Chamber of Deputies
Ms. Arany VIKÁRIUS	Deputy Secretary-General, Senate
Ms. Elena-Andreea CLERAS Secretary of the delegation ASGP	Director-General, Directorate-General for Foreign Affairs and Protocol, Chamber of Deputies
Ms. Paula-Roxana TRUINEA Secretary of the delegation ASGP	Director General, Legislative General Directorate, Senate
Ms. Cosmina MOLDOVAN Adviser, Secretary of the Group	Advisor, Senate
Ms. Cristina IONESCU Secretary of the delegation ASGP	Director, Cabinet of the Secretary General, Senate
Ms. Teodora Elena POTERASU Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies

AUR Alliance for the Union of Romanians
NLP National Liberal Party
SDP Social Democratic Party
DAHR The Democractic Alliance of Hungarians in Romania

RUSSIAN FEDERATION

Mr. Konstantin KOSACHEV Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member, Committee on Foreign Affairs
Mr. Petr TOLSTOY	Deputy Chairman of the State Duma (UN)
Mr. Aleksei CHEPA Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the State Duma First Deputy Chairman, Committee on International Affairs (JRFT)

Mr. Alexander RUSAKOV	Member of the Council of the Federation Member, Committee on Science, Education and Culture
Ms. Iuliia LAZUTKINA	Member of the Council of the Federation Deputy Chair, Committee on Social Policy
Ms. Roza CHEMERIS Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the State Duma Member, Committee on International Affairs (NP)
Mr. Sergei GAVRILOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the State Duma Chairman, Committee on Property, Land and Property relations (CP)
Mr. Ivan NOVIKOV	Member of the Council of the Federation Member, Committee on Social Policy
Mr. Leonid SLUTSKIY	Member of the State Duma Chairman, Committee on International Affairs (LDPR)
Mr. Andrei BORZOV	Advisor, State Duma
Mr. Dmitrii STEPANOV Secretary of the delegation	Advisor, State Duma
Mr. Dmitrii ANDRIIANOV Adviser	Advisor, Council of the Federation
Ms. Mariia ZHOLOBOVA Secretary of the delegation	Advisor, Council of the Federation
Ms. Olga SHMACHKOVA Secretary of the delegation	Advisor, Council of the Federation

JRFT Just Russia - For Truth
LDPR Liberal-Democratic Party of Russia
UN United Russia
NP New People
CP Communist Party

RWANDA

Ms. Soline NYIRAHAMIBANA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice-President of the Senate (RPF)
Mr. Cyprien NIYOMUGABO	Member of the Senate Deputy Chairperson, Committee on Social Affairs and Human Rights (RPF)
Ms. Hadija MURANGWA NDANGIZA	Member of the Senate Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, Cooperation and Security. (PDI)
Ms. Yvonne UMULISA Coordinator of the Group	Clerk, Senate
Mr. Aimable MUSAFIRI Adviser, Secretary of the Group	Advisor, Senate

RPF Rwandese Patriotic Front-INKOTANYI
PDI Parti Démocratique Ideal

SAN MARINO

Mr. Francesco MUSSONI Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council (PDCS)
Mr. Andrea MENICUCCI	Member of the Great and General Council (RF)
Mr. Giovanni Francesco UGOLINI	Member of the Great and General Council (PDCS)
Mr. Luca DELLA BALDA	Member of the Great and General Council (LIBERA)

PDCS partito Democratico Cristiano Sammarinese
RF Repubblica Futura
LIBERA LIBERA/PS

SAUDI ARABIA

Mr. Abdullah ALSHEIKH Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Shura Council
Mr. Abdullah ALMADHI	Member of the Shura Council Member, Committee of Foreign Affairs
Mr. Abdulrahman ALHARBI Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Shura Council Member, Committee of Foreign Affairs
Mr. Ali ALKAHTANI	Member of the Shura Council Member, Committee of Finance
Ms. Raedah ABUNAYAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council Member, Committee of Finance
Ms. Rimah ALYAHYA	Member of the Shura Council Member, Committee of Education
Mr. Waleed ABDULSHAKOOR	Member of the Shura Council Member, Committee of Hajj and Housing
Mr. Abdulziz ALMUHANA	Member of the Shura Council
Mr. Mohamad ALMETAIRI	Secretary General, Shura Council
Ms. Afnan ALORAIJ Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALALSHAYKH Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Bassam ALBAHAR	Advisor, Shura Council
Mr. Fahad ALOMER	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALMUBARAK	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALMANSOUR	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALTURKI	Advisor, Shura Council
Ms. lena ALSALEH	Protocol, Shura Council
Mr. Mohammed ALMATRI	Protocol, Shura Council
Mr. Waleed ALRASHEID	Advisor, Shura Council

SENEGAL

Mr. Malick NDIAYE Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (PASTEF)
Mr. Banta WAGUE	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
Mr. Serigne Abdoul AHAD NDIAYE	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
Mr. Dadoua DIA	Membre de l'Assemblée nationale (APR)
Mr. Insa DANFA	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
Ms. Ousmane SONKO	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
Mr. Amadou THIMBO	Secrétaire general, Assemblée nationale

PASTEF PASTEF les patriotes
APR Alliance pour la République

SERBIA

Mr. Edin ĐERLEK Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Member, Foreign Affairs Committee Member, Committee on the Rights of the Child (Conservative)
Mr. Mladen GRUJIĆ Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Committee on Human and Minority Rights and Gender Equality (Peoples Party (EPP))
Ms. Dijana RADOVIĆ	Member of the National Assembly Member, Committee on Constitutional and Legislative Issues; Member, Agriculture, Forestry and Water Management Committee (Socialist)
Ms. Ivana STAMATOVIĆ Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy Member, Committee on Administrative, Budgetary, Mandate and Immunity Issues (Conservative)
Mr. Vladimir FILIPOVIĆ Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

Peoples Party (EPP) Serbian Progressive Party
Socialist Socialist Party of Serbia
Conservative Justice and Reconciliation Party

SINGAPORE

Mr. Edward CHIA Leader of the Delegation	Member of Parliament (PAP)
Ms. Valerie LEE	Member of Parliament (PAP)
Mr. Kenneth TIONG	Member of Parliament (WP)
Ms. Siti Aisyah SAFUAN Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Ms. Jazreel LIM Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

PAP People's Action Party
WP Workers' Party

SLOVENIA

Mr. Predrag BAKOVIC Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Chair, Committee on Foreign Policy Member, Committee on Infrastructure, Environment and Spatial Planning (Socialist Party)
Ms. Mirjam BON KLANJSCEK	Member of the National Assembly Chair, Committee on Education, Science, Sport and Youth; Member, Commission of National Communities (Liberal Party)
Mr. Zoran MOJSKERC Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member, Committee on European Union Affairs Member, Committee on Justice (Conservative Party)
Ms. Tatjana PANDEV Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

Socialist Party	Social Democrats
Liberal Party	Svoboda
Conservative Party	Democratic Party

SOMALIA

Mr. Abdullahi Omar ABSHIR Leader of the Delegation	Member of the House of the People
Mr. Ismail MOHAMED	Member of the House of the People Justice and Judicial Committee
Mr. Farah Moalim BISHAR	Member of the House of the People Communication & Information
Mr. Mohamud Ahmed MOHAMED	Member of the House of the People
Ms. Zamzam Ibrahim ALI	Member of the Upper House
Mr. Abdinasir Ibrahim GULED Secretary of the delegation	Secretary General, Upper House
Mr. Mohamed ABDI Secretary of the delegation	Advisor, House of the People
Mr. Abdulkadir Abshir OMAR Secretary of the Group	Advisor, House of the People
Mr. Bashir Ahmed HUSSEIN	Advisor, House of the People

JSP!	Justice and solidarity party

SOUTH AFRICA

Ms. Angela Thokozile DIDIZA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (ANC)
Mr. Poobalan GOVENDER	Deputy Chairperson of the National Council of Provinces (IFP)
Mr. Baxolile Babongile NODADA	Member of the National Assembly (DA)
Mr. Mikateko Golden MAHLAULE	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. Nhlanhla Mzungezwa HADEBE	Member of the National Assembly (IFP)
Ms. Nqobile Matilda MHLONGO	Member of the National Assembly (EFF)
Ms. Dorries Eunice MPAPANE	Member of the National Assembly (ANC)

Ms. Jane Sebeletswe MANANISO	Member of the National Council of Provinces (ANC)
Mr. Wesley Marshall DOUGLAS	Member of the National Assembly (MKP)
Mr. Xolile Christopher GEORGE Secretary of the delegation	Secretary to Parliament
Mr. Masibulele XASO	Secretary of the National Assembly
Mr. Dumisani Job SITHOLE	Advisor, National Assembly
Ms. Daisy Sindisiwe MTHEMBU	Advisor, National Assembly
Mr. Reginald Khethukuthula NGCOBO	Advisor, National Assembly
Ms. Roseline Mpho MONNAKGOTLA Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Sebolelo Constance MVULANE	Advisor, National Assembly
Mr. Sthembiso Thelizolo TEMBE	Advisor, National Assembly
Ms. Noluthando SHABALALA	Advisor, National Assembly

ANC African National Congress
DA Democratic Alliance
MKP Umkhonto Wesizwe Party
IFP Inkatha Freedom Party
EFF Economic Freedom Fighters

SOUTH SUDAN

Ms. Jemma Nunu KUMBA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Transitional Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Gabriel Guot GUOT ACIEN	Member of the Transitional National Legislative Assembly (NA)
Mr. John Gai NYUOT YOH	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. Peter Amos WILSON LADU	Advisor, Transitional National Legislative Assembly

SPLM Sudan People's Liberation Movement
NA National Agenda
SPLM-IO Sudan People's Liberation Movement In Opposition

SPAIN

Mr. Agustín ALMODÓBAR BARCELÓ Leader of the Delegation	Member of the Senate Spokesperson, Committee on Industry and Tourism (PP)
Mr. Amaro HUELVA BETANZOS	Member of the Senate Vice-Chair, Defense Commission (SP)
Ms. Ana MARTÍNEZ ZARAGOZA	Member of the Senate Spokesperson, Foreign Affairs (SP)
Ms. Ruth SÁNCHEZ MOLINERO Secretary of the delegation	Advisor, Congress of Deputies
Mr. Joaquín CABEZAS CAYUELAS	Advisor, Senate

PP Partido Pöopular
SP Partido Socialista

SRI LANKA

Mr. Sunil WATAGALA Leader of the Delegation	Member of Parliament Deputy, Ministerial Consultative Committee on Public Security and Parliamentary Affairs Member, Committee on Ethics and Privileges (NPP)
Mr. Heshan Wijaya WITHANAGE	Member of Parliament Chairman Sectoral Oversight Committee on Education, Manpower and Human Capital Member, Ministerial Consultative Committee on Trade, Commerce, Food Security and Cooperative Development (SJB)
Mr. Mohammed Faizal MOHAMMED JALEEL	Member of Parliament Member, Committee on Public Petitions Member, Ministerial Consultative Committee on Finance, Planning and Economic Development (NPP)
Ms. Oshani Umanga HAPUARACHCHIGE DONA	Member of Parliament Member, Women Parliamentarians Caucus in Parliament, Member, Committee on Public Accounts (NPP)
Mr. Shantha Padmakumara SUBASING	Member of Parliament Member, Ministerial Consultative Committee on Transport, Highways, Ports and Civil Aviation Member, Ministerial Consultative Committee on Public Administration, Provincial Councils and Local Government (NPP)
Ms. Kushani Anusha ROHANADEERA Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Secretary General, Parliament
Ms. Nishanthini VICTOR	Diplomatic corps
Ms. Himalee ARUNATILAKA	Diplomatic corps

NPP Jathika Jana balawegaya
SJB Samagi Jana Balawegaya

SURINAME

Mr. Rabindre PARMESSAR Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Chair, Standing Committee on Finance and Budgetary Affairs; Member, Standing Committee for Natural Resources (NDP)
Mr. Asiskumar GAJADIEN Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (VHP) Member, Standing Finance Committee Member, Standing Committee on Foreign Affairs
Ms. Geneviëvre JORDAN	Member of the National Assembly Member, Committee on Social Affairs and Housing Member, Committee on Foreign Affairs and International Cooperation (ABOP)
Ms. Ruth DE WINDT	Secretary General, National Assembly
Ms. Agatha RAMDASS Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

NDP National Democratic Party
VHP Progressive Reform Party
ABOP General Liberation and Development Party

SWEDEN

Ms. Margareta CEDERFELT Leader of the Delegation Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Riksdag Member, Committee on Foreign Affairs (Conservative)
Ms. Ann-Christine FROHM	Member of the Riksdag Member, Committee on the Labour Market (Conservative)
Ms. Janine ALM ERICSON	Member of the Riksdag Member, Committee on Finance (Environmental)
Mr. Malcolm Momodou JALLOW	Member of the Riksdag Chair, Committee on Civil Affairs (Socialist)
Mr. Serkan KÖSE	Member of the Riksdag Member, Committee of the Labour Market (Socialist)
Ms. Yasmine ERIKSSON	Member of the Riksdag Member, Committee on Foreign Affairs (Conservative)
Mr. Ingvar MATTSON	Secretary General, Riksdagen
Mr. Björn SONDÉN Secretary of the delegation	Advisor, Riksdagen
Mr. Ralph HERMANSSON Secretary of the delegation	Advisor, Riksdagen

Conservative	Moderate Party
Environmental	The Green Party
Socialist	The Left Party

SWITZERLAND / SUISSE

M. Thomas HURTER Chef de la délégation Président du groupe	Membre du Conseil national Vice-président, Commission des transports et des télécommunications Membre, Commission de la politique de sécurité (SVP/UDC)
M. Andrea CARONI Vice-Président du Groupe	Président du Conseil des États Vice-président, Commission des affaires juridiques Conseil des États Membre, Commission de l'économie et des redevances Conseil des États (FDP/PLR)
Mme Isabelle CHASSOT Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil des États Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des affaires juridiques (M/C)
Mme Laurence FEHLMANN RIELLE Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des finances (SP/PS)
M. Christian LOHR Membre du Comité sur la santé Membre du Bureau de la Commission permanente sur la démocratie et des droits de l'homme	Membre du Conseil national Membre, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (M/C)
M. Laurent WEHRLI Membre du Bureau de la Commission permanente sur la paix et de la sécurité internationale Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, Président du groupe géopolitique 12Plus	Membre du Conseil national Président, Commission de politique extérieure Membre, Commission de gestion (FDP/PLR)

M. Philippe SCHWAB	Secrétaire general, Conseil national
M. Jérémie EQUEY Secrétaire du groupe, secrétaire de la délégation	Relations internationales
Mme Anna-Lea GNÄGI Secrétaire adjointe du groupe, secrétariat de la délégation	Relations internationales
Mme Sarah PALMA, secrétariat de la délégation	Relations internationales

SVP/UDC Union Démocratique du Centre
FDP/PLR Les Libéraux / Les Libéraux-Radicaux
M/C Die Mitte/Le Centre
SP/PS Parti Socialiste

THAILAND

Mr. Wanmuhamadnoor MATHA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the House of Representatives (PCC)
Mr. Rangsiman ROME	Member of the House of Representatives Chairperson, Standing Committee on National Security, Border Affairs, National Strategy, and National Reform
Ms. Titima CHAISANG	Member of the House of Representatives First Vice-Chairperson, the Standing Committee on Agriculture and Cooperatives, House of Representatives (PTP)
Ms. Visaradee TECHATEERAWAT Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives Second Vice-Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, House of Representatives (PTP)
Mr. Kannavee SUEBSANG Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the House of Representatives Third Vice-Chairperson, the Standing Committee on Legal Affairs, Justice, and Human Rights, House of Representatives (FP)
Mr. Amornsak KITTHANANAN	Member of the Senate Fourth Vice-Chairperson, the Standing Committee on Higher Education, Science, Research and Innovation,
Mr. Nophadol INNA Vice-President of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Fourth Vice-Chairperson, Standing Committee on the Independent Organs under the Constitution, Anti-Corruption and Misconduct, and Strengthening Good Governance
Mr. Anucha BURAPACHAISI	Member of the House of Representatives Member and Advisor, the Standing Committee on Transport, Member of the Executive Committee of the Thai IPU National Group (UTN)
Mr. Akara TONGJAISOD	Member of the House of Representatives Spokesperson, Standing Committee on Foreign Affairs, Member of the Executive Committee of the Thai IPU National Group
Ms. Krisanee MASRICHAN Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Kitti SAEREEPRAYOON Assistant secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

Ms. Pilanthana THONGSAMRIT Assistant secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Chulatas SAIKRACHANG Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Piraporn NAPUKSORNCHAINANT Assistant secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Wittawat HOMPIROM Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Pimpa CHAIHAN Assistant secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Iskanda WATTANATHORN	Academic Officer, House of Representatives Working Group of the Speaker of the House of Representatives
Ms. Usana BERANANDA	Ambassador and Permanent Representative of Thailand in Geneva

PCC Prachachat Party
PPRP Palang Pracharath Party
UTN United Thai Nation Party
FP Fair Party
PPLE People's Party
PTP Pheu Thai Party

TUNISIA / TUNISIE

M. Nouri JRIDI Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple
M. Mohamed Zied MAHER Membre du Bureau de la commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Membre, Commission des finances et du budget
Mme Rim MAACHAOUI Membre du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Membre, Commission de la législation générale Rapporteur, Commission de l'industrie, du commerce, des richesses naturelles et de l'énergie.
M. Nader MNIF Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée des représentants du peuple

TÜRKIYE

Ms. Asuman ERDOĞAN Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Deputy Chairperson, Commission on Investigating Violence Against Women and Discrimination Member, Foreign Affairs Committee (AK PARTİ)
Mr. Ali ÖZKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member of Turkish IPU Group (AK PARTİ)
Mr. Burak AKBURAK	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member of Turkish IPU Group (İYİ PARTİ)
Ms. Ceylan AKÇA CUPOLO	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Commission on Investigating Infant Mortality and Private Health Institutions; Member of Foreign Affairs Committee (DEM)
Ms. Fatma ÖNCÜ Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Committee on Equal Opportunities for Women and Men; Spokesperson, Committee on Investigating the Problems of Persons with Disabilities (AK PARTİ)

Mr. Mevlüt KARAKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member of Turkish IPU Group Member of NATOPA (MHP)
Mr. Mühip KANKO	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member of Turkish IPU Group (CHP)
Ms. Nurhayat ALTACA KAYIŞOĞLU	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member of Turkish IPU Group (CHP)
Mr. Abdulkadir Emin ÖNEN	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Abdurrahim DUSAK	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. İsmail HAKKI ÜNLÜ	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Yeşim USLU	Deputy Director, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Elif Çağla ALBAYRAK Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Hande DENERİ Secretary of the Group	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Haci Mustafa DURMAZ	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Bilal KESER	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ahmet Semih PUR	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye

AK PARTİ	Justice and Development Party
İYİ PARTİ	GOOD PARTY
DEM	Democracy and Equality Party
MHP	Nationalist Movement Party
CHP	People's Republician Party

TURKMENISTAN

Mr. Yenish MOLLABERDIVEV Leader of the Delegation	Member of the Assembly Member, Committee for the protection of human rights and freedoms of the Mejlis of Turkmenistan
Ms. Jenet OVEKOVA	Member of the Assembly Member, Committee for Legislation and Norms of the Mejlis of Turkmenistan

UKRAINE

Mr. Oleksandr KORNIIENKO Leader of the Delegation	First Deputy Chairman of Parliament (SERVANT OF THE PEOPLE)
Mr. Artur GERASYMOV Member, Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament Member, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Agrarian and Land Policy (European Solidarity)
Ms. Lesia VASYLENKO Member, Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of Parliament Head, Subcommittee of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Climate Change and Air Protection Environmental Policy and Nature Management (Holos)
Mr. Oleksandr SANCHENKO	Member of Parliament Head, Subcommittee of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Humanitarian and Information Policy (SERVANT OF THE PEOPLE)
Mr. Viacheslav SHTUCHNYI	Secretary General of Parliament

Ms. Antonina FEDOSOVA Secretary of the delegation	Advisor. Parliament
Ms. Olha RYBAK Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

SERVANT OF THE PEOPLE European Solidarity Holos	SERVANT OF THE PEOPLE European Solidarity Holos

UNITED ARAB EMIRATES

Dr. Ali AL NUAIMI President of the IPU Group	Member of the Federal National Council Member, Committee on Defense, Interior and Foreign Affairs
Mr. Ahmed KHOORI Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Federal National Council Member, Committee on Social, Labor, Demographic and Human Resources Affairs
Mr. Dr Marwan ALMHEIRI	Member of the Federal National Council Member, Committee on Financial, Economic and Industrial Affairs
Ms. Dr Moza ALSHEHHI	Member of the Federal National Council Member, Committee on Education, Culture, Youth, Sports and Media Affairs
Ms. Meera ALSUWAIDI Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Federal National Council Member, Committee on Financial, Economic and Industrial Affairs
Ms. Sara FALAKNAZ Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Federal National Council Member, Committee on Defense, Interior and Foreign Affairs
Mr. Dr. Omar ALNUAIMI Secretary of the delegation	Secretary General, Federal National Council
Ms. Afra ALBASTI Secretary of the Group	Advisor, Federal National Council
Mr. Belal ALALI	Advisor, Federal National Council
Mr. Juma ALMHEIRI	Advisor, Federal National Council
Ms. Mira ALKHATIB	Advisor, Federal National Council
Mr. Panakkat USMAN	Advisor, Federal National Council
Ms. Roudha ALSHEHHI	Advisor, Federal National Council
Ms. Salama ALSHEHHI	Advisor, Federal National Council
Mr. Sami ALABBOUD	Advisor, Federal National Council
Ms. Wadha ALDHANHANI	Advisor, Federal National Council
Mr. Yousef ALMARZOOQI	Advisor, Federal National Council

UNITED KINGDOM

Mr. Fabian HAMILTON Leader of the Delegation	Member of the House of Commons (L)
Mr. Dan CARDEN Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the House of Commons Member, Foreign Affairs Committee (L)
Ms. Pam COX	Member of the House of Commons Member, Justice Committee (L)
Dame Karen BRADLEY	Member of the House of Commons Member, Home Affairs-Committee, Chair, Liaison Committee- Member (C)
Ms. Helen MAGUIRE	Member of the House of Commons (LD)
Mr. Chris LAW	Member of the House of Commons (SNP)
Baroness Christine BLOWER	Member of the House of Lords Member, Social Mobility Policy Committee (L)
Baroness Fiona HODGSON of Abinger	Member of the House of Lords (C)
Lord Chris RENNARD	Member of the House of Lords (LD)
Mr. Rick NIMMO	Director of BGIPU
Ms. Dominique REES	Deputy Director of BGIPU
Ms. Rhiannon EDWARDS	Multilateral Programme Manager, BGIPU
Mr. Henry COLLISON	International Project Manager, BGIPU
Ms. Sarah DAVIES	Clerk, House of Commons
Ms. Chloe MAWSON	Clerk, House of Lords
Mr. Rory DICKSON	Advisor, Foreign Office

L	Labour
LD	Liberal Democrats
SNP	Scottish National Party
C	Conservatives

URUGUAY

Mr. Daniel CAGGIANI Leader of the Delegation	Member of the Senate President, International Affairs Committee Member, Budget Committee (FA)
Mr. Andrés OJEDA	Member of the Senate Vice president, International Affairs Committee Vice president, Science, Innovation and Technology Committee (PC)
Ms. Blanca RODRÍGUEZ	Member of the Senate President, Education and Culture President, Special Committee on Guarantees for Children and Adolescents Vice president, Committee on Environment Member, Futures Special Committee (FA)
Ms. Julieta SIERRA Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the House of Representatives President, Budget Committee Member, Security and Coexistence (FA)

Mr. José Pedro MONTERO President of the ASGP	Secretary General, Senate
Mr. Emiliano METEDIERA	Secretary General, House of Representatives
Ms. Carina GALVALISI Secretary of the Group, Secretary of the delegation Secretary of GRULAC	Advisor, General Assembly

FA Frente Amplio
PC Partido Colorado
PN Partido Nacional

UZBEKISTAN

Ms. Tanzila NARBAEVA Leader of the Delegation Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Chairperson of the Senate
Mr. Jamshid GAPPAROV	Member of the Senate
Mr. Olim KASIMOV	Member of the Senate
Ms. Oral ATANIYAZOVA Member of the Advisory Group on Health	Member of the Senate Member, Committee on Science, Education and Healthcare
Ms. Shakhrizod GULYAMOVA	Member of the Senate

VIET NAM

Mr. Tan Toi LE Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Chairman (CPV)
Mr. Phu Binh PHAM	Member of the National Assembly (CPV)
Ms. Thi Hong Yen PHAM	Member of the National Assembly (CPV) Member, Committee for Economics and Finance
Ms. Thu Ha LE	Deputy Secretary General, National Assembly
Mr. Van Khoa Diem NGUYEN	Advisor, National Assembly
Mr. Duy Trung DAO	Advisor, National Assembly
Ms. Quynh NGUYEN THI Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Dai Phuong VU	Advisor, National Assembly

CPV Communist Party of Viet Nam

YEMEN

Mr. Mohsen Ali Omar BA SARRA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives (YIP)
Mr. Abdullah Saad Sharaf AL-NAOMANI	Member of the House of Representatives (GPC)
Mr. Hazaa Saad Mutahr AL-MASWARI	Member of the House of Representatives (YIP)
Mr. Mohammed Qasem MOHAMMED ALNAQEB	Member of the House of Representatives (GPC)
Mr. Mohammed Gamal Ahmed BA SURRA Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

YIP Yemeni Islah Party
GPC General People's Congress

ZAMBIA

Ms. Nelly MUTTI Leader of the Delegation President of the IPU Group Vice-President of the Executive Committee Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Speaker of the National Assembly
Mr. Elias DAKA	Member of the National Assembly Member, Media, Information, and Communication Technologies Committee Member, Education, Science, and Technology Committee (PF)
Mr. Harry KAMBONI Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, National Guidance and Gender Matters Committee; Member, Education, Science, and Technology Committee (UPND)
Mr. Imanga WAMUNYIMA	Member of the National Assembly (PNUP) Member, Public Accounts Committee Member, Privileges and Absences Committee
Ms. Jaqueline SABAO	Member of the National Assembly Member, Public Accounts Committee Member, Standing Orders Committee (UPND)
Mr. Kenny SIACHISUMO	Member of the National Assembly Member, Local Governance, Housing, and Chiefs' Affairs Committee; Member, Legislation and International Agreements (UPND)
Mr. Oliver AMUTIKE Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Member, Budgeting and Planning Committee (UPND)
Ms. Maluba KAINDU	Advisor, National Assembly
Mr. McDonald MWIINGA	Advisor, National Assembly
Mr. Nshamba MUZUNGU	Advisor, National Assembly
Mr. Alexander KAFWATA	Advisor, National Assembly

PF	Patriotic Front
UPND	United Party for National Development
PNUP	Party for National Unity and Progress

ZIMBABWE

Mr. Jacob Francis Nzwidamilimo MUDENDA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the House of Assembly Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders (ZANU PF)
Ms. Mabel Memory CHINOMONA Leader of the Delegation	President of the Senate Vice Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders; Patron of the Zimbabwe Women Parliamentarians Caucus (ZANU PF)
Mr. Jona NYEVERA	Member of the House of Assembly Member, Portfolio Committee on Mines and Mining Development; Member, Portfolio Committee on Local Government, Public Works and National Housing (ZANU PF)
Ms. Maureen KADEMAUNGA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Assembly Member, Public Accounts Committee Member, Portfolio Committee on Budget, Finance and Investment Promotion (CCC)

Mr. Mtshane Lucas KHUMALO	Member of the House of Assembly Member, Thematic Committee on Sustainable Development Goals
Mr. Tawanda KARIKOGA	Member of the House of Assembly Chairperson, Portfolio Committee on Transport and Infrastructural Development; Member, Portfolio Committee on Foreign Affairs and International Trade (ZANU PF)
Ms. Lusyomo NYELELE	Member of the National Assembly Member, Portfolio Committee on Youth Empowerment, Development and Vocational Training Member, Portfolio Committee on Mines and Mining Development (ZANU PF)
Ms. Tsitsi Veronica MUZENDA	Member of the Senate Member, Thematic Committee on Sustainable Development Goals; Member of the Thematic Committee on Human Rights (ZANU PF)
Mr. Kennedy Mugove CHOKUDA Secretary of the Group	Clerk of Parliament
Mr. Kumbirai MAKAMURE Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Rumbidzai Pamela CHISANGO Secretary of the delegation	Advisor, House of Assembly
Mr. Asha JENJE	Advisor, House of Assembly
Mr. Califinos Kudakwashe GUVI	Advisor, Senate
Mr. Farai Nicholas MAKUBAZA	Advisor, House of Assembly
Mr. Frank Mike NYAMAHOWA	Advisor, House of Assembly
Ms. Martha MUSHADINGA	Advisor, House of Assembly

ZANU PF ZIMBABWE AFRICAN NATIONAL UNION
CCC CITIZENS COALITION FOR CHANGE

****

II. DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY – *DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS*

AFGHANISTAN

Mr. Mir Rahman Rahmani QALANDER KHAN Leader of the Delegation	President of the House of the People
Ms. Bibi Gulali MOHAMMADI	Member of the House of the People
Mr. Mohammad Akbar STANIKZAI	Second Vice-Chairman of the House of Elders
Mr. Abdul Qader ARYUBI	Secretary General of the House of the People

MYANMAR

Mr. Win Myat AYE Leader of the Delegation	Member of the Assembly of the Union (NLD)
Ms. Zin Mar AUNG	Member of the Assembly of the Union Member, The Committee Representing Pyidaungsu Hluttaw (NLD)
Mr. Phone KYAW	Member of the House of Representatives Member, International Relations Committee (NLD)
Ms. THANDA	Advisor, House of Representatives Member, International Relations Committee
Ms. Su Mon Aung NAN Secretary of the delegation	Advisor, Assembly of the Union

NLD National League for Democracy

****

III. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 151st ASSEMBLY – CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 151e ASSEMBLÉE

ISRAEL

Ms. Liat MARGALIT Secretary of the Group	Advisor, Knesset

KUWAIT

Mr. Jasem ALNUSIF	Deputy Director, National Assembly

SEYCHELLES

Ms. Agnes LILUNGWE Secretary of the Group	Advisor or Secretary National Assembly

TIMOR-LESTE

Mr. Martins EDGAR SEQUERIA Secretary of the Group	Secretary General, National Parliament
Mr. Da Cruz MANUEL	Advisor, National Parliament

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Mr. Baraka LEONARD Secretary of the Group	Clerk, National Assembly
Mr. Eliufoo Daniel UKHOTYA	Director, National Assembly
Ms. Katherine KAIHULA	Advisor, National Assembly
Ms. Ruth MAKUNGU	Advisor, National Assembly

IV. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBERS ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT

Mr. Mohamed ALYAMMAHI Leader of the Delegation	Speaker
Mr. Tareq ALSHAMMARI	Member of Parliament
Mr. Humaid AL NASIRI	Member of Parliament
Mr. Mujhem ALSQOUR	Member of Parliament
Mr. Coun Kamel SHARWY	Secretary General
Mr. Ashraf ELSEIDY Adviser	Advisor
Mr. Karim ABDELRAZIK Adviser	Advisor

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)

Mr. Joseph NTAKIRUTIMANA Leader of the Delegation	Speaker
Mr. Abdullah HASNUU MAKAME	Member of Parliament Chairperson, General Purpose Committee Member, Legal, Rules and Privileges
Ms. Emilly OKEMA KIRUNGI	Advisor
Ms. Joyce Wilfred ULOY	Advisor
Ms. Priscilla AMODING	Advisor
Mr. Alex LUMUMBA OBATRE	Secretary General

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)

Ms. Norma CALERO FERNANDEZ	Advisor

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

Mr. Fortune Zephania CHARUMBIRA Leader of the Delegation	Speaker
Ms. Mimi Choon-Quinones	Adviser

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES(ECOWAS)

Ms. Memounatou IBRAHIMA Leader of the Delegation	Speaker of Parliament
Mr. Patrick Kodjovi SENAM BOLOUVI	Member of Parliament Chairman, Committee of Telecommunication and Information Technology
Ms. Zainab GIMBA	Member of Parliament Member, Committee on Legal Affairs and Human Rights
Mr. Kountouon Bertin SOME	Secretary General

Mr. Kouao N'dessonn Yves N'GUESSAN Secretary of the delegation	Advisor
Mr. Mohammed Kabeer GARBA	Advisor

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE (APF) / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Mme Amelia LAKRAFI Cheffe de la délégation	Vice-Présidente
M. Jean-Baptiste LECLERE	Secrétaire général
M. Florian Valentin Orphée GIACOBINO	Conseiller
M. Benoit ONAMBELE	Conseiller

PARLIAMENT OF MERCOSUR (PARLASUR)

Mr. Rodrigo GAMARRA	Vice-President
Mr. Juan José OLAIZOLA	Member of Parliament
Mr. Franco METAZA	Member of Parliament
Mr. Guilherme SILVA ROSSI	Advisor or Secretary
Mr. Roberto STUCKERT	Advisor or Secretary

V. OBSERVERS – OBSERVATEURS

UNITED NATIONS

Ms. Michelle GYLES-MCDONNOUGH	Executive Director, UNITAR
Mr. Marc LASSOUAOUI	UNRWA Senior Manager
Mr. Sergi CUADRA DOMÍNGUEZ	UNRWA Advocacy Europe
Ms. Shannon HOWARD	Director, World Food Programme Geneva Office
Mr. Michael SPIES	Deputy Chief, UN Office for Disarmament Affairs Geneva Branch

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Mr. Jean-Léonard TOUADI	Special Coordinator for Parliamentary Alliances
Mr. Victor QUEZADA NAVARRO	Partnerships Officer

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)

Ms. Safak PAVEY	Senior Advisor

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)

Mr. Rajat KHOSLA	Executive Director
Ms. Flavia BUSTREO	Partner

UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND THE EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)

Ms. Lea PACCAUD	Coordination, Advocacy and Communications

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Ms. Elisa SCOLARO	External Relations Officer, Parliamentary Affairs
Ms. Xiao Jingxi	WHO Youth Council Representative

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Mr. Gabriel ROLAND-GOSSELIN	Information and External Relations Division
Ms. Violeta GONZALEZ BEHAR	Counsellor

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)

M. Boubacar IDI GADO	Secretaire General
M. Jose RAIMUNDO	Directeur de Conférence
M. Pierre Flambeau NGAYAP	Senateur

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION

Mr. Ahmed Alawi Hafeedh BA ABOOD	Secretary-general
Mr. Hussam El Dine HALWAJI AMMAR	Follow-up Specialist

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)

Mr. Mohammad Reza MAJIDI	Secretary General
Mr. Mehdi GHASHGHAVI	Deputy Secretary General
Mr. Seyed Javad HASHEMI HASSANABADI	Director of International Division

COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANIZATION PARLIAMENTARY ASSEMBLY (CSTO PA)

Mr. Gleb BOKHANOVICH	Secretary

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP-ICGLR)

Mr. Deo MWAPINGA	Secretary General
Ms. Isaura VICENTE	Program Manager

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

Mr. Scott BOULE	Senior Specialist, Parliamentary Affairs

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)

Mr. Antonio ANASTASIA	Representative
Ms. Camilla FREDRIKSEN	Senior Manager, SAI Governance Department

INTERNATIONAL PARLIAMENT ON TOLERANCE AND PEACE (IPTP)

Mr. Zoran ILIEVSKI	Secretary General

INTERNATIONAL PARLIAMENTARY NETWORK FOR EDUCATION (IPNED)

Mr. Joseph NHAN-O'REILLY	Executive Director
Ms. Beth GUM	Senior Policy & Advocacy Adviser

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)

Mr. Ioan VULPESCU	President of the General Assembly
Mr. Konstantinos MYGDALIS	Advisor of the IAO
Mr. Evangelos PARRAS	Secretary

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL

Mr. Said MOKADEM	Secretary General

PARLAMERICAS

Ms. Alisha TODD	Director General

PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)

Ms. Margareta KIENER NELLEN	Council Member

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COMMUNITY OF PORTUGUESE-SPEAKING COUNTRIES (AP-CPLP)

Mr. Atanasio CHACANANE	Permanent Secretary

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)

Mr. Gerhard PUTMAN CRAMER	Ambassador, Permanent Observer
Ms. Sabah ALHAAJ FARAJ	Head of the Libyan delegation to PAM

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION FOR THE MEDITERRANEAN (PA-UFM)

Mr. Mohamed ABOUELENEEN	President
Ms. Heba Shabana	Assistant to the President

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC STATES (TURKPA)

Mr. Ramil HASAN	Secretary General
Mr. Talgat ADUOV	Deputy Secretary-General

PARLIAMENTARY CONFEDERATION OF THE AMERICAS (COPA)

Mr. Estrella MARTINEZ SOTO	Vice President Network of Women Parliamentarians

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF ISLAMIC COOPERATION MEMBER STATES (PUIC)

Mr. Mouhamed Khouraichi NIASS	Secretary General
Mr. Ali Asghar Mohammadi SIJANI	Deputy Secretary General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC-PF)

Ms. Boemo Mmandu SEKGOMA	Secretary General
Mr. Munashe TOFA	Programme Manager - Climate Change, Environment, Health/SRHR

GLOBAL GREENS

Ms. Evelyne HUYTEBROECK	Global Greens Cordination Lead for EGP

LIBERAL INTERNATIONAL (LI)

Ms. Astrid THORS	Deputy President

UNITE Parliamentarians Network for Global Health

Ms. Bettina BLOSEL	Head of Parliamentarian's' Engagement

PERMANENT CONFERENCE OF POLITICAL PARTIES OF LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (COPPPAL)

Ms. Leidy Margarita ESPINAL	Member

GENEVA CENTRE FOR SECURITY SECTOR GOVERNANCE (DCAF)

Ms. Dawn LUI	Programme Manager, Research and Training

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)

Mr. Pierre KRÄHENBÜHL	Director-General
Ms. Emily MISOLA RICHARD	Legal Adviser
Mr. Richard LENNANE	Disarmament Adviser

INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW ORGANIZATION (IDLO)

Mr. Mark CASSAYRE	Permanent Observer to the United Nations and International Organizations in Geneva
Mr. Arsen KHANYAN	First Secretary

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (INTERNATIONAL IDEA)

Mr. Pierre CARSANA	Network Facilitator

SOVERIEGN ORDER OF MALTA

Ms. Marie-Thérèse PICTET-ALTHANN	Permanent Observer
Mr. Yannick GALEAZZI	First Secretary

VI. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 151st ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 151e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Standing Committee on Peace and International Security / Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
Ms. Melissa PARKE, Director, International Campaign for the Abolition of Nuclear Weapons (ICAN)
Ms. Shimona MOHAN, Researcher, UNIDIR
Mr. Carlos FORADORI, President, Eleventh Conference of States Parties (CSP11), Arms Trade Treaty
Ms. Yvette ISSAR, Researcher, QUNO
Mr. Diego LOPES DA SILVA, Senior Researcher, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)
Ms. Sanam NARAGHI-ANDERLINI, Founder & CEO. International Civil Society Action Network
Mr. Paul DZIATKOWIEC, Director of Mediation and Peace Support, GCSP
Ms. Carina SOLMIRANO, Director, Arms Trade Treaty (ATT) Secretariat
Mr. Donato KINIGER PASSIGLI, Vice President, World Academy of Art and Science (WAAS)

Standing Committee on Sustainable Development / Commission permanente du développement durable
Ms. Shari SPIEGEL, Director of the Financing for Sustainable Development Office, UN DESA
Mr. Michael KOBETSKY, Honorary Professor, Australian National University College of Law; Fellow, Tax and Transfer Policy Institute, Crawford School of Public Policy
Mr. Russ FEINGOLD, Chair of the Global Steering Committee of the Campaign for Nature
Mr. Ahtesham R. KHAN, Advisor, International Cooperation and Tax Policy Financing for Sustainable Development Office, UN DESA

Standing Committee on United Nations Affairs / Commission permanente des Affaires des Nations Unies
Ms. Heba ALY, Director, UN Reform Coalition
Ms. Barbara ADAMS, Global Policy Forum
Mr. Peter LIMMER, Programme Director, Dag Hammarskjold Foundation
Ms. Susanna MALCORRA, President and Co-Founder of GWL Voices for Change and Inclusion
Mr. Guy RYDER, UN Under-Secretary-General for Policy

Forum of Women Parliamentarians / Forum des femmes parlementaires
Ms. Amanda ELLIS, Senior Director, Strategic Partnerships & Networks, Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, ASU Global Institute of Sustainability and Innovation
Ms. Caitlin KRAFT-BUCHMAN, CEO and founder of Women at the Table and a co-founder of International Gender Champions

Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Ms. Pamela MORAGA, Director, Implementation Support Unit of the CCM
Mr. Juan Carlos RUAN, Director, Implementation Support Unit of the APMBC

Committee on Health / Comité sur la santé
Mr. Neil DATTA, Executive Director, European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights (EPF)
Mr. Adrien LEGER, Policy Associate, European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights (EPF)
Mr. Juan Pablo LETELIER, Governance Institute Andean Parliament

Committee on Middle-East Questions / Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Ms. Maryam Humood AL KHALIFA, Senior Specialist, Communication, King Hamad Global Center for Coexistence and Tolerance (KHGC)
Mr. David Fernández PUYANA, Ambassador, Permanent Delegation of the University for Peace to the United Nations Geneva
Mr. Abdulla AL MANAI, Executive Director, King Hamad Global Center for Coexistence and Tolerance (KHGC)

High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism / Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
Mr. Serge STROOBANTS, Director of Europe and the MENA region, Institute for Economics and Peace

Working Group on Science and Technology / Groupe de travail sur la science et la technologie
Ms. Sonja KOEPPAL, Secretary, UN Water Convention (UNECE)
Ms. Mélissa GOMIS, Science-Policy Engagement Officer, Geneva Science-Policy Interface

Open Session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Ms. Joanne WONG, Legal Advisor, MSF
Ms. Marie-Elisabeth INGRES, Humanitarian Representative to the UN in Geneva, MSF
Ms. Shannon HORWARD, Director, Geneva Global Office, WFP

Panel discussion: Migration, terrorism and transnational organized crime: Challenges and parliamentary responses / Réunion-débat : Migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée : difficultés rencontrées et réponses parlementaires
Ms. Seda KUZUCU, UNHCR Representative in Bulgaria
Mr. Norbert B. TANKOANO, Chef de service des Organisations et Assemblées parlementaires internationales du parlement du Burkina Faso
Mr. Antonio Giovanne LUZZI, Head of Analysis, Terrorism Prevention Branch – UNODC

Interfaith workshop: *Countering intolerance and fostering religious literacy for more inclusive and peaceful societies* / Atelier sur le thème du dialogue interconfessionnel : *Lutter contre l'intolérance et promouvoir les connaissances en matière de religion pour des sociétés plus inclusives et pacifiques*
Mr. Fadi DAOU, Globethics
Mr. Josh CASS, Culham St. Gabriel's
Mr. Alexandre ADAM, Adyan
Mr. Asif MAHMOOD, United States Commission on International Religious Freedom (USCIRF)
Mr. Guillermo CANTOR, United States Commission on International Religious Freedom (USCIRF)

Generation equality-Women MPs dialogue
Ms. Yvonne Apiyo BRÄNDLE-AMOLO, Member of Parliament, Switzerland
Ms. Calixte BLOQUEt, Consultant
Ms. Léa PACCAUD, UN Women representative

Generation equality-Young MPs dialogue
Ms. Marianne MIKKO, Vice-Chaiperson, UN CEDAW Committee
Ms. Carmen GEHA, Consultant

Committee on Rights of the Child
Ms. Sophie KILADZE, Chairperson

12Plus side event: International Humanitarian Law and APMBC
Ms. Cordula DROEGE Chief Legal Officer and Head of the Legal Division, ICRC
Mr. Juan Carlos RUAN, Director, Implementation Support Unit of the APMBC
Ms. Tamar GABELNICK, Director, International Campaign to Ban Landmines (ICBL

AI Workshop
Mr. Greg POWER, Founder & Board Chair, Global Partners Governance
Aleida FERREYRA, Global Lead, Democratic Institutions and Processes in a Digital Era, UNDP

Mr. Fayez AL-SHAWABKEH, Secretary General, The Asian-African Parliamentary Council
Mr. Saud Rashid Falah AL-HAJILAN, The Asian-African Parliamentary Council
Ms. Claudia FUENTES JULIO, Global Board of International Gender Cham

GLOSSARY / *GLOSSAIRE*

English	***Français***
Titles/Functions:	***Titres/Fonctions :***
Speaker of Parliament	*Président du Parlement*
President of the Group	*Président(e) du Groupe*
Adviser	*Conseiller*
Chair/Chairman/Chairperson	*Président(e)*
Clerk	*Secrétaire général/Greffier*
Deputy Speaker	*Vice-Président(e)*
Head	*Chef*
Leader of the Delegation	*Chef de la délégation*
Officer	*Fonctionnaire*
Researcher	*Chercheur*
Secretary of the Group/delegation	*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*
Spokesman	*Porte-parole*
Parliaments:	***Parlements :***
House of Commons	*Chambre des Communes*
House of Representatives	*Chambre des représentants*
National Assembly	*Assemblée nationale*
People's Representatives	*Représentants du peuple*
Parliamentary Committees:	***Commissions parlementaires :***
Abroad	*A l'étranger*
Agreements	*Approbations*
Broadcasting	*Radiodiffusion*
Building	*Bâtiment*
Citizenship	*Citoyenneté*
Complaint Reception	*Instruction des plaintes*
Computer Science	*Informatique*
Cross-cutting Issues	*Matières transversales*
Directive Board	*Comité directeur*
Elderly	*Aînés*
Fishery	*Pêche*
Food	*Alimentation*
Foreign Affairs	*Affaires étrangères*
Freedoms	*Libertés*
Funding	*Financement*
Gender Equality	*Egalité entre les sexes*
Growth	*Croissance*
Health/Healthcare	*Santé*
Heritage	*Patrimoine*
Home Affairs	*Affaires internes*
Housing	*Logement*
Human Rights	*Droits de l'homme*
Intelligence	*Renseignement*
Investigation/Inquiry	*Enquête*
Joint Committee	*Comité mixte*
Labour/Work	*Travail*
Law	*Lois*
Legal	*Juridique*
Local Self-government	*Autonomie locale*
Missing, Adversely Affected Persons	*Personnes disparues ou lésées*
Oversight	*Surveillance*
People with Disabilities	*Personnes handicapées*
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning	*Aménagement du territoire*
Public Expenditure	*Dépenses publiques*

Public Works	*Travaux publics*
Rehabilitation	*Réinsertion*
Social Welfare	*Protection sociale*
Standing Committee	*Comité permanent*
Standing Orders/Rules	*Règlement*
State Device	*Dispositif étatique*
Sustainable Development	*Développement durable*
Trade	*Commerce*
Training	*Formation*
Truth	*Vérité*
Underprivileged	*Défavorisés*
Ways and Means	*Voies et moyens*
Wildlife	*Faune*
Women, Children and Youth	*Les femmes, les enfants et les jeunes*

IPU Committees:	***Commissions et Comités de l'UIP :***
Advisory Group on Health	*Groupe consultatif sur la santé*
Bureau of Women Parliamentarians	*Bureau des femmes parlementaires*
Committee on the Human Rights of Parliamentarians	*Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Committee on Middle East Questions	*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)	*Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)*
Executive Committee	*Comité exécutif*
Forum of Young Parliamentarians	*Forum des jeunes parlementaires*
Gender Partnership Group	*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Group of Facilitators for Cyprus	*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*
Standing Committee on Peace and International Security	*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*
Standing Committee on Democracy and Human Rights	*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*
Standing Committee on UN Affairs	*Commission permanente des affaires des Nations Unies*